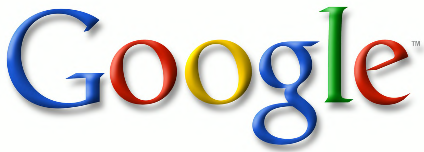
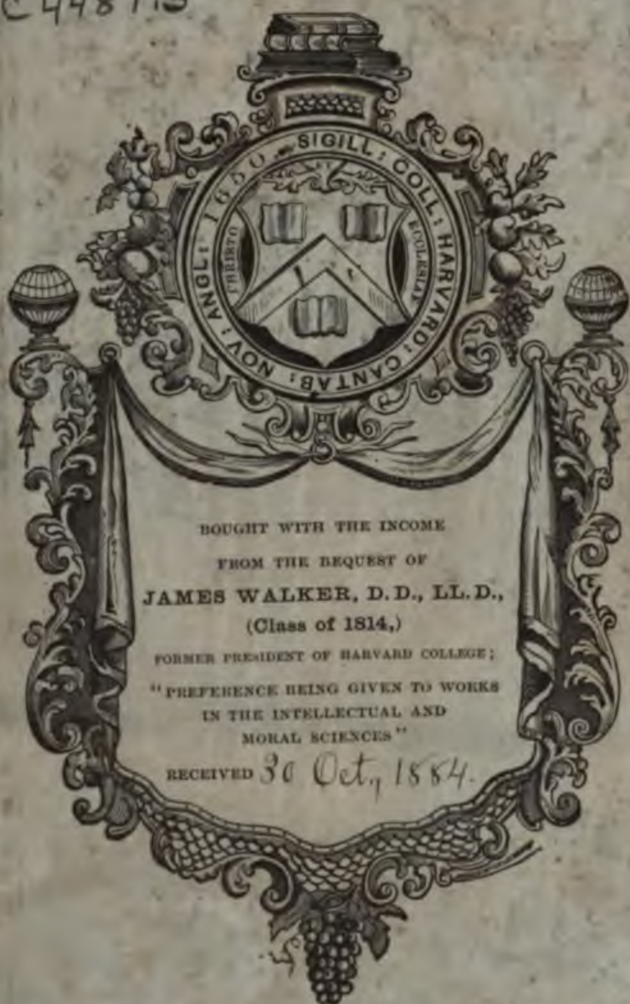
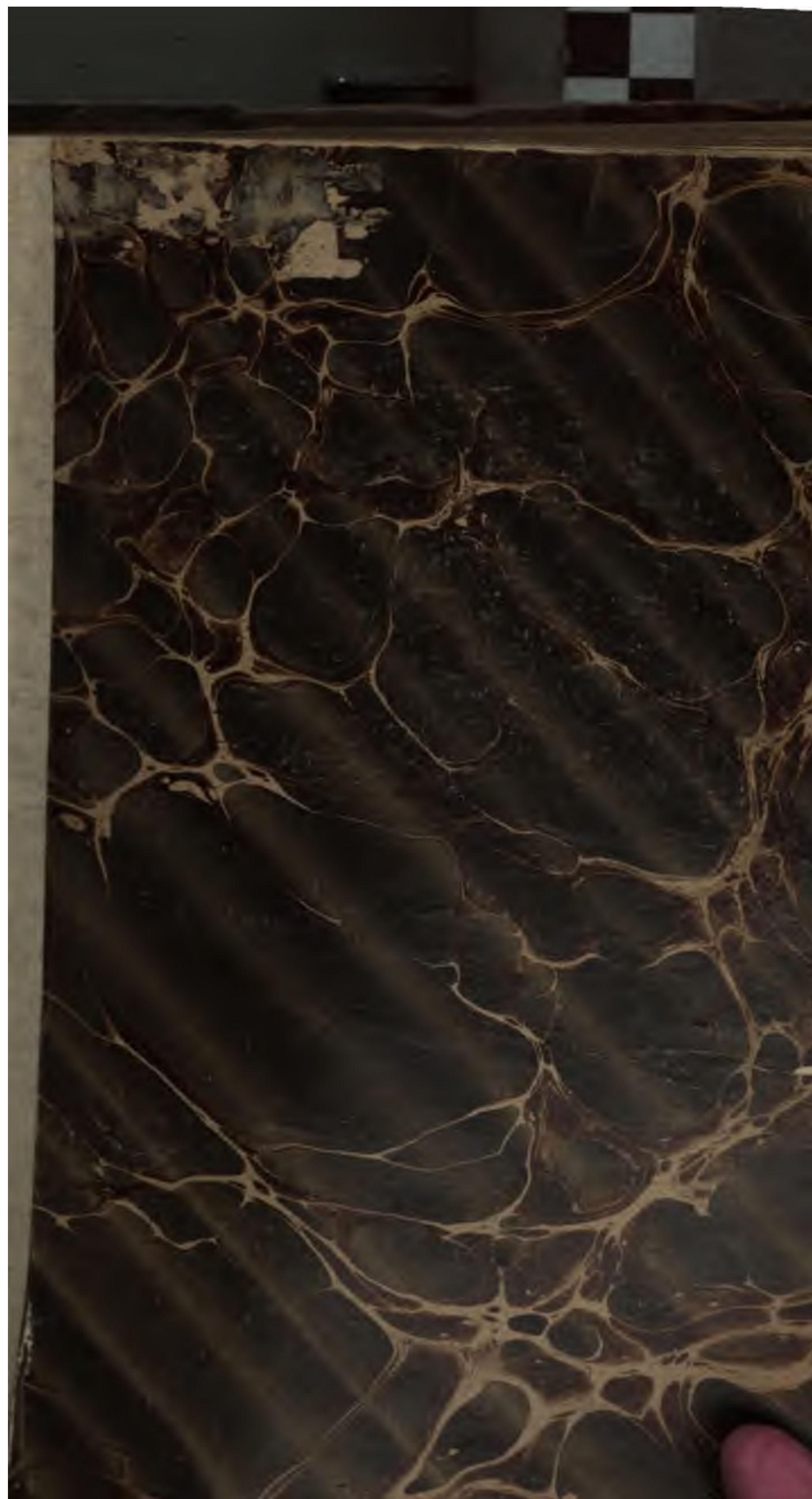



SIGILL : COLL : HARVARD : CANTAB : NOV : ANGL : 1650
CHRISTO
ECCLESIAE



[redacted]

LA CONTRE-RÉVOLUTION RELIGIEUSE

AU XVI[e] SIÈCLE.

Bruxelles. — Imprimerie Reynaert & Cie, rue Berlaimont, 36.

[redacted]

LES ORIGINES DU CATHOLICISME MODERNE

LA

CONTRE-RÉVOLUTION

RELIGIEUSE

AU XVIe SIECLE

PAR

MARTIN PHILIPPSON

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES



BRUXELLES
BRAIRIE C. MUQUARDT
ERZBACH & FALK, ÉDITEURS
BRAIRES DU ROI ET DU COMTE DE FLANDRE
MÊME MAISON A LEIPZIG

PARIS
LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
SUCCESSEUR DE
GERMER BAILLIÈRE & Cie
108, BOULEVARD ST-GERMAIN

1884

AVANT-PROPOS.

La réforme religieuse du XVI[e] siècle a toujours attiré l'attention des historiens. Rien ne pouvait paraître plus digne de leurs travaux que cette révolution qui, en brisant la domination exclusive de l'Église romaine, devait amener la plus précieuse conquête des temps modernes, la liberté de conscience. Mais ce grand événement a fait trop souvent négliger le côté opposé : je veux dire l'histoire de la résistance catholique; résistance opiniâtre et systématique, que l'Église, et en premier lieu la papauté, a organisée et soutenue contre l'assaut de plus en plus menaçant des idées réformatrices !

En France surtout, ce sujet a été peu étudié. Il est, pourtant, d'un haut intérêt de voir comment Rome réussit à opposer une digue puissante aux flots envahissants du protestantisme, à les refouler même sur beaucoup de points et à reconquérir enfin une partie

considérable du terrain perdu. Elle y est parvenue en réorganisant l'Église sur des bases nouvelles, en lui donnant et des dogmes plus exclusifs et une politique plus offensive. Le catholicisme, dans sa forme moderne, date de la seconde moitié du XVI[e] siècle.

J'ai essayé de décrire les origines de cette contre-révolution si importante et qui fut décisive pour une moitié des peuples européens. Elles comportent trois séries d'événements : la fondation de nouveaux ordres religieux, et particulièrement de l'ordre des jésuites ; — le rétablissement de l'inquisition romaine ; — enfin les trois phases du concile de Trente.

On a publié, dans ces derniers temps, un grand nombre de documents sur chacun de ces points, et principalement sur le deuxième et le troisième. Parmi vingt auteurs, je ne citerai ici que les noms de MM. Theiner, Döllinger, Sickel, von Druffel, Benrath. Mais jusqu'aujourd'hui, il ne s'est pas produit de livre qui mette à profit ces documents précieux dans un travail d'ensemble, destiné à dérouler devant le public lettré l'histoire de ce grand mouvement catholique.

J'ai voulu combler cette lacune. Les archives de Bruxelles m'ont fourni, en outre, quelques détails inédits et assez intéressants, relatifs au concile de

[redacted]

Trente. Je me suis abstenu autant que possible de toute considération théologique, pour insister principalement sur le côté politique des événements. Il était difficile de garder une impartialité absolue au milieu de ces grandes passions et de ces conflits immenses qui touchent encore de si près à nos luttes actuelles. Je me suis efforcé, au moins, de conserver l'équité, indispensable à l'historien, s'il veut maintenir à sa science son véritable caractère et ne pas l'abaisser jusqu'à la faire servir les tendances politiques, sociales et religieuses du jour.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

[redacted]

LIVRE PREMIER

LES ORDRES NOUVEAUX — LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Chapitre Premier.

Origines de la contre-révolution catholique au XVIme siècle.

Causes qui ont amené la Réforme religieuse du XVIe siècle ; la corruption du clergé catholique aux XIVe et XVe siècles. — Le clergé séculier et le clergé régulier. — Opposition des laïques contre le clergé. — Essai stérile de réforme catholique : les conciles du XVe siècle. — Le mysticisme. — La Renaissance s'empare du saint-siège. — Les papes politiques. — Progrès rapides du luthéranisme. — Nécessité d'une réforme intérieure pour l'Église catholique. — Les papes ne la comprennent pas. — La réforme est entreprise par des ordres réguliers nouveaux. — Camaldules. — Capucins. — Frères de la Charité. — Gaëtan de Thiène et Caraffa : les Théatins. — Barnabites. — Somasques. — Trinitaires. — Les Jésuites.

Les grands et importants événements qui marquent une époque nouvelle dans l'histoire de l'humanité, peuvent être comparés à des plantes puissantes dont les racines s'enfoncent profondément dans le sol qui les porte et dont elles tirent leur origine. Seules les tendances lentement mûries, les besoins formés et développés depuis longtemps peuvent entraîner vers un but encore incertain des nations nombreuses, des classes entières de la société. Ce serait se tromper que de chercher

dans des faits isolés, quelque importants qu'ils soient, ou dans des phénomènes passagers les causes des révolutions intellectuelles, sociales ou politiques qui ont bouleversé le monde. Ces causes, toujours d'une nature fort compliquée et diverse, se sont développées, au contraire, pendant des centaines d'années. La récolte se fait longuement attendre dans l'histoire de l'humanité. Ce n'est qu'après des siècles que s'épanouit en pleine maturité ce qui a été semé pour la plupart des cas sans intention et même d'une manière inconsciente. Ce n'est que peu à peu que l'esprit nouveau remplit et pénètre les formes anciennes pour les briser ou les étouffer à la fin.

La grande réforme religieuse du XVI[e] siècle ne fut ainsi que la résultante d'un nombre considérable de forces diverses qui, sans se montrer toujours à la superficie, travaillaient depuis longtemps l'Europe occidentale du moyen âge. Leur action finale, leur explosion définitive n'en devait être que plus violente et plus subite.

La plus importante des causes de cette révolution religieuse, fut l'opposition de plus en plus forte et devenue générale contre la décadence de l'Église officielle. La corruption de la hiérarchie datait surtout des papes d'Avignon qui avaient donné à leurs subordonnés un exemple détestable, ne voyant dans leur position souveraine qu'une source intarissable de richesses, de plaisirs et d'actes tyranniques. Autrefois, au XI[e] siècle, Grégoire VII s'était élevé contre le pouvoir temporel au nom de la dignité ecclésiastique violée par la simonie, par la vente honteuse des emplois et bénéfices ecclésiastiques. Maintenant la simonie était exercée par le souverain pontife lui-même, et, partant de si haut, elle pénétrait l'Église tout entière. Les

papes, au moyen des réservations et des provisions, s'étaient approprié de plus en plus la nomination aux dignités épiscopales et monastiques, en détruisant entièrement la liberté d'élection des chapitres de cathédrales et de couvents. Ils ne profitaient de ce pouvoir énorme que pour s'enrichir eux-mêmes et pour enrichir leurs favoris, par la vente de ces hauts emplois aux plus offrants. Les évêques imitaient ce triste exemple ; ils cherchaient à rentrer amplement dans leurs frais en ne donnant les paroisses que pour de bel argent comptant, jamais au dessous de quatre ou cinq cents florins. Ils les accordaient aux candidats les moins capables et les moins dignes pourvu que ceux-ci payassent largement. Ils transféraient de même les ordres sacrés de la manière la plus légère, sans exiger aucunement du candidat les qualités morales et intellectuelles indispensables à un prêtre. On se faisait clerc pour jouir des priviléges nombreux de l'Église et pour occuper des bénéfices ecclésiastiques. Ces bénéfices, du cardinalat jusqu'au dernier vicariat, n'étaient plus considérés que comme des propriétés plus ou moins lucratives. Il n'est pas étonnant, dans de telles conditions, que les rangs du clergé se soient remplis d'hommes indignes, grossiers, voluptueux, incrédules, ne songeant nullement à remplir les devoirs attachés à leurs charges. Souvent le même individu, malgré toutes les lois ecclésiastiques qui défendaient le cumul des bénéfices, en réunissait un grand nombre dans ses mains. Il suffisait pour cela d'acheter des dispenses papales. En Angleterre on connaissait des prêtres dont chacun avait plus de vingt emplois ecclésiastiques à administrer — c'est-à-dire à jouir de leurs revenus. L'obligation de la résidence auprès de leur église était négligée

par l'immense majorité des clercs. Il y avait des paroisses et des évêchés qui n'avaient jamais entrevu leur pasteur spirituel. Les rares prêtres résidant régulièrement cherchaient eux-mêmes à se soustraire autant que possible à leurs devoirs canoniques. Le curé ne prêchait presque jamais, et l'évêque encore moins. Les autres services ecclésiastiques n'étaient exécutés que moyennant finance. On augmentait les pompes du culte, les cérémonies et les fêtes religieuses. On sévissait durement contre tous ceux qui transgressaient la lettre des commandements ou des doctrines de l'Église. Mais l'élan et l'esprit religieux, l'enthousiasme pour la Foi avaient disparu de presque tous les degrés de la vaste organisation hiérarchique. La religion était devenue un grand fétichisme systématique, destiné à enrichir la caste sacerdotale, sans parler au cœur, sans consoler le malheureux ou refréner le méchant.

Les ordres de moines et de religieuses n'étaient pas moins dégénérés que le clergé séculier. Dans les couvents, l'ambition, l'envie et la luxure se donnaient libre carrière. L'érudition, qui autrefois y avait été cultivée avec tant de soin, avait complètement disparu. En général, dans le clergé de tout rang et de toute destination, les tendances mondaines, le luxe et le plaisir mondains avaient rempli les cœurs et desséché les sources de l'enthousiasme, de la piété et de l'abnégation. Les évêques, les abbés et les abbesses s'adonnaient à la chasse, à la danse, aux orgies; les prélats paraissaient à la guerre et aux tournois. L'impudicité était un vice commun, habituel parmi les prêtres et les moines: les lamentations et les prohibitions de tous les synodes provinciaux et nationaux ne le prouvent que trop.

[redacted]

Déjà au XIVe siècle, un confident du pape Jean XXII, défenseur zélé de l'orthodoxie et de la toute-puissance pontificale, l'espagnol Alvare s'élevait avec force contre tous ces abus dans son livre *De planctu Ecclesiae*. Cent ans plus tard, le cardinal-légat, Jules Césarini écrivait au pape Eugène IV : “ En réalité la licence du clergé a augmenté à un tel point qu'elle justifie presque la haine que lui portent les laïques et les attaques des Hussites. „ Encore un siècle, et un pape même, Adrien VI, dira, en 1522, dans une instruction officielle à son légat François Chieregate : “ Nous savons que depuis longtemps bien des choses détestables se passent autour de ce Saint-Siège lui-même : des abus ecclésiastiques, des excès de pouvoir, tout a été détourné vers le mal. Et de la tête la corruption s'est étendue aux membres, du pape aux prélats. Nous avons tous péché, il n'y a pas un seul qui ait bien agi, pas un. „ (1) Le même pontife pria le grand Érasme de venir au secours de l'Église, mise en péril “ par les crimes très graves des hommes et surtout des ecclésiastiques. „ (2) Un des défenseurs les plus fougueux du catholicisme orthodoxe, le cardinal Jean-Pierre Caraffa, se plaignait en 1532 au pape Clément VII “ de l'inaptitude, de l'insuffisance, de l'ignorance et de la torpeur des prêtres arrivées à un degré insupportable. „ Il prétendait “ qu'il n'y avait pas de brigands ni de lansquenets qui fussent plus malhonnêtes, plus impudents et plus vicieux que les ecclésiastiques. „ Il ne ménageait pas plus moines et

---

(1) Raynaldi. *Annales ecclesiastici* ad an. 1522.

(2) Propter gravissima hominum scelera, maxime ecclesiasticorum; *Epist.* 639.

nonnettes. (1) Quelques années plus tard, en 1538, une congrégation de quatre cardinaux et de cinq prélats, nommée par le pape Paul III pour formuler des propositions d'une réforme générale, s'écrie : " Quel terrible spectacle pour un chrétien qui parcourt le monde catholique ! tous les pasteurs ont abandonné leurs troupeaux, on les a confiés à des mercenaires. Les ordres religieux sont tellement corrompus qu'ils deviennent un grand scandale pour les séculiers et nuisent beaucoup par leur exemple. Et dans la plupart des monastères de femmes se commettent des sacriléges publics, à la grande indignation des citoyens. " En 1541, le jésuite Lefèvre écrivait à Loyola (2) : " Plût à Dieu que dans cette cité de Worms il y eût seulement deux ou trois ecclésiastiques qui ne fussent pas concubinaires et souillés d'autres crimes notoires, et qui eussent un peu de zèle pour le salut des âmes ! " L'évêque de Chieti, Caraffa dont nous avons déjà parlé, plus tard pape Paul IV, un des adversaires les plus passionnés de l'hérésie, se lamentait en ces termes : " Les mauvaises qualités des prêtres séculiers et même réguliers ont inspiré au peuple le dégoût des messes, des offices divins, de l'autorité et de la puissance ecclésiastiques. " (3)

A quoi bon multiplier encore les citations de ce genre ? Il suffit de feuilleter les discours prononcés par les

(1) JANSSEN, *Informazione di G. P. Caraffa a papa Clemente VII*, 1532 ; (Rivista cristiana VI, 1878, p. 286 ss.)

(2) CRÉTINEAU-JOLLY, *Histoire de la Compagnie de Jésus*, t. Ier (Paris 1844) p. 166.

(3) BROMATO, *Storia di Paolo IV*, (Ravenne 1748) I 101. — Le cardinal Contarini écrit le 13 mai 1541 au cardinal Farnèse : " Les abus de la Curie romaine sont si grands qu'il faut prier Dieu de ne pas laisser l'arc se tendre tellement qu'il se brise ; " PASTOR, *Correspondenz des Cardinal Contarini*, dans le *Historische Jahrbuch*, t. Ier (1880) p. 387.

évêques de tous les pays au concile de Trente pour trouver d'innombrables plaintes sur le même sujet. La rapide contagion de l'hérésie, la facilité avec laquelle des nations entières l'avaient adoptée, ne s'expliquaient, de l'aveu des prélats catholiques eux-mêmes, que par les défauts et les vices du clergé. L'archevêque Antoine de Prague, entr'autres, disait en 1565 à son synode provincial : „ Ceux-là ne se trompent guère qui attribuent l'origine de tant de calamités de l'Église et de tant de divisions de sectes à la dissolution d'un clergé indiscipliné. „ Et le cardinal Marc d'Altemps, neveu du pape Pie IV, s'écriait à un synode réuni dans sa ville épiscopale de Constance : „ La maudite et détestable conduite du clergé a produit, pour la majeure partie, nos malheurs. D'après le jugement de tous les sages, la cause des tempêtes de notre époque est dans les crimes, la paresse et la suprême négligence des clercs. „ [1] Qui oserait contredire ces voix autorisées?

Il serait injuste, cependant, de rendre la curie romaine et le clergé exclusivement responsables de ce triste état de choses. Les causes de leur dépravation étaient plus profondes et plus universelles. Le commerce avec l'Orient, qui depuis les Croisades avait pris un essor de plus en plus considérable, et la grande industrie qui se développait par des progrès étonnants, avaient beaucoup augmenté la richesse publique et particulière. Le luxe, tant dans l'habillement que dans toute la manière de vivre, s'était, en conséquence, accrû d'une manière extraordinaire depuis le XIII[e] siècle. En même temps, l'esprit

(¹) Brauburger. *De formula reformationis ecclesiæ.* (Mayence 1782) p. 332-335.

sceptique, né du contact de l'Occident avec la haute civilisation musulmane, renforcé par la Renaissance, autant que surexcité par les empiètements de la papauté, avait fait perdre aux classes lettrées et dirigeantes l'ancienne foi aveugle et l'inébranlable dévouement à l'Église. Malheureusement on n'avait encore trouvé, pour remplacer la naïveté religieuse, aucun nouvel idéal, aucun but élevé et entraînant. On cherchait donc à combler ou à se cacher à soi-même ce vide intérieur par les plaisirs des sens et par des excès de tout genre. N'était-il pas naturel que le clergé, richement doté au point de vue financier, rendu, par la philosophie et l'humanisme, aussi étranger que les laïques aux convictions religieuses, se laissât entraîner également par les penchants de l'époque?

Mais cet entraînement était bien plus grave pour les prêtres que pour les autres classes de la société. Quelque démoralisé que fût le monde civil, il s'indignait profondément de voir le clergé violer sans honte toutes les conditions mêmes de son existence et agir si directement et ouvertement contre sa haute mission. Et plus encore : par suite d'une erreur, facile à comprendre d'ailleurs, on attribuait l'incrédulité et la dissolution morale de l'époque à la corruption de l'Église, en confondant ainsi les causes et les effets. On espérait donc d'une réformation foncière de sa hiérarchie, de sa discipline intérieure et de son action sur le peuple, une amélioration considérable de l'état des mœurs.

On essaya cette réforme d'abord dans les limites de l'Église, sur le terrain même du catholicisme, par des conciles œcuméniques. Trois de ces grandes assemblées universelles furent célébrées, pour réaliser une réforme

générale, *in capite et membris*, pendant la première moitié du XVe siècle : à Pise, à Constance et à Bâle. Malheureusement en combattant les abus, on combattait le chef suprême de l'Église, le souverain pontife, qui tirait de ces mauvaises coutumes le plus clair de ses revenus. Par conséquent la papauté se montra constamment opposée aux conciles et à la réforme, et la lutte qui éclata avec violence entre les deux partis de l'Église, se termina par une défaite générale et complète de la faction réformatrice et favorable aux conciles.

Ce fut là pour la papauté une véritable victoire de Pyrrhus. L'issue malheureuse du mouvement des conciles avait montré l'impossibilité d'une réforme modérée dans l'Église et par l'Église. En désespoir de cause, tout ce qui aspirait à changer une situation morale et religieuse réellement intolérable, s'abandonna aux tendances dirigées vers une révolution dogmatique, vers des innovations complètes et radicales. Ce fut, en même temps un exemple fâcheux pour l'Église romaine qu'en Bohême et en Moravie elle dût reconnaître elle-même par un traité formel le triomphe d'une hérésie, celle des Hussites. Ces opinions, rendues populaires par le succès, se répandirent alors dans l'Allemagne entière, malgré les persécutions qu'elles avaient sans cesse à subir dans ce dernier pays. En Bohême, les Frères moraves allèrent encore plus loin que les Hussites, en rejetant particulièrement tout ordre de prêtrise.

D'un autre côté, le mysticisme, avec ses penchants plus ou moins ouvertement panthéistes, combattait l'Église officielle, sa piété dégénérée en pur formalisme, ses pompes extérieures sans âme ni conviction, son espérance exclu-

sive dans les bonnes œuvres. Les doctrines du mysticisme étaient bien plus profondes et plus émouvantes. L'union avec Dieu par l'amour ardent de Dieu qui nous remplit entièrement de l'essence divine même, qui détruit notre propre individualité pour nous dissoudre en Dieu — voilà le principe fondamental de ce mysticisme des XIV[e] et XV[e] siècles. Dans l'Allemagne entière, les "amis de Dieu„ de Nicolas de Bâle et de Jean Ruysbroek prêchaient ces doctrines. Aux Pays-Bas, Gérard Groot fonda la "Congrégation des Frères de la vie commune„, qui s'étendit rapidement sur toutes les provinces néerlandaises où les Béghards lui avaient déjà préparé le terrain.

Peut-être l'Église eût-elle encore pu tenir tête à tous ces adversaires, si elle n'avait été livrée elle-même à une crise de dissolution intérieure par suite de l'influence de la Renaissance et de l'Humanisme. Sous les papes Eugène IV, Nicolas V, Pie II, la Renaissance prit possession du siége de St-Pierre. Déjà le premier de ces pontifes avait attiré les érudits à Rome pour qu'ils rédigeassent ses pamphlets et ses bulles contre les pères du concile de Bâle; comme récompense il avait distribué à ces payens, sectateurs de Platon, des bénéfices ecclésiastiques et même des évêchés. Son successeur Nicolas V avait été lui-même autrefois, quand il se nommait encore Thomas de Sarzane, un des humanistes les plus savants et les plus zélés de son époque. Devenu pape, il employa les trésors immenses que la curie avait l'habitude d'extorquer au monde chrétien, à construire des palais somptueux en style classique, à entretenir des hommes de lettres, même des adversaires de l'Église comme Laurent Valla, ou des railleurs sceptiques comme Filelfe; à établir une

véritable manufacture de traductions des auteurs anciens, et à fonder la célèbre bibliothèque des papes, la *Vaticane*. Ce pontife se souciait fort peu des intérêts de l'Église ; il s'entoura non pas d'évêques et de moines, mais de brillants érudits. Cette domination de la plus haute dignité ecclésiastique par les tendances de la Renaissance est d'autant plus remarquable que la population de Rome elle-même, la noblesse aussi bien que le peuple, ne montrait aucun intérêt véritable pour l'humanisme qui n'avait pas de sol naturel dans la cité romaine, comme dans Florence ou Ferrare; ce fut le pape seul, qui l'y transplanta. La plus grande joie du pontife Nicolas V était de s'entretenir avec les savants, de se promener parmi les cinq mille volumes de sa nouvelle bibliothèque, de les mettre en ordre ou d'y faire des recherches. Les humanistes, que ce bon pape nourrissait de l'argent de l'Église, dirigeaient contre elle, contre les doctrines et les mœurs chrétiennes les diatribes les plus mordantes. On les laissait faire, en souriant, sans comprendre quels dangers on avait créés et favorisés contre l'Église catholique même.

Le deuxième successeur de Nicolas, Pie II, était parti lui aussi de l'état d'humaniste. Il n'avait pris les ordres que fort tard, après une vie assez agitée, et étant père de plusieurs enfants naturels. Devenu pape, il rédigea des Commentaires sur son propre règne et ses brefs imitaient le style des lettres cicéroniennes. Plus de cent humanistes étaient occupés à sa cour comme protonotaires et abbréviateurs. Ils organisaient, au beau milieu de la curie, une académie platonicienne, payenne, dont le chef, Pompone Leto, s'intitulait *pontifex maximus*, comme pour lutter

contre le pontife chrétien, son protecteur. Parmi les successeurs de Pie II, nous ne nommerons que Léon X, ce Médicis, dans l'entourage duquel on se moquait ouvertement de l'Église chrétienne et on trouvait de bon ton de se déclarer adversaire de l'orthodoxie catholique : ce Léon X qui, n'ayant rien d'un prêtre, faisait représenter devant lui les comédies obscènes de Plaute et aimait un classique latin ou grec mieux que la Bible, et la musique profane mieux que la messe. Le clergé de Rome imitait la curie. Ces prêtres étaient unanimes à démontrer qu'il n'y avait pas de différence entre l'âme de l'homme et celle des bêtes; en disant la messe, ils y ajoutaient des blasphèmes. Un homme pieux comme le jeune Luther, et un sceptique comme Érasme étaient également scandalisés de l'incrédulité de ceux qui auraient dû être les défenseurs les plus zélés de la foi.[1]

Est-ce que les peuples, à la fin, n'étaient pas forcés de se demander, sous quel prétexte on les faisait obéir à une Église, dont ses propres chefs se moquaient, et qu'ils exploitaient, avec un dédain visible, exclusivement pour des intérêts personnels qui n'avaient rien de commun avec sa véritable destination?

Et à côté de ces humanistes, plus qu'à moitié payens, on voyait sur le trône de St-Pierre des politiques et des soldats comme Sixte IV, Innocent VIII et Jules II, qui faisaient la guerre, fomentaient la révolte et même le meurtre dans les pays voisins, commettaient toutes les violences et tous les crimes pour fonder des principautés temporelles au profit de leurs neveux, qui, très souvent, étaient leurs propres

[1] [illegible] XXXVII [illegible]

fils. Nommer Alexandre VI, cet infâme Borgia, c'est indiquer assez dans quel gouffre de débauche et de scélératesse la papauté était tombée à cette époque. L'Europe entière connaissait ces scandales et en était indignée. Les nations germaniques surtout, plus portées à la vie intérieure, à une piété sérieuse et convaincue, se détachaient de plus en plus de cette papauté corrompue et perverse, de cette Église qui ne croyait plus en elle-même.

Telles sont les circonstances principales qui, au commencement du XVIe siècle, favorisèrent la révolte de Luther en Allemagne et de Zwingli en Suisse, et la firent triompher avec une rapidité et dans une étendue auxquelles ni leurs auteurs, ni leurs adversaires n'avaient songé ! La paix de religion, conclue à Nuremberg, en 1532, laissa aux Protestants d'Allemagne toute liberté pour propager leurs doctrines : et telle était la haine contre le clergé et surtout contre la papauté, telle était l'indifférence envers les dogmes et la foi catholiques, que bientôt les neuf dixièmes des Allemands adoptèrent la réformation luthérienne. En Suisse, la défaite et la mort de Zwingli à la bataille de Cappel, en 1531, mit un terme à l'expansion locale du mouvement novateur, mais il avait déjà remporté la victoire dans les grands cantons urbains et industriels, et seuls les petits cantons peuplés de paysans, de pâtres et de chasseurs, restèrent fidèles à la religion traditionnelle. En Danemark et en Norwège, ce fut la couronne qui imposa la Réforme aux populations récalcitrantes et les obligea de s'y soumettre. En 1530, le luthéranisme avait triomphé en Danemark ; en 1537, il l'emporta en Norwège, et même la lointaine

Islande dut l'admettre vers le milieu du XVI[e] siècle. En Suède, le jeune roi, qui venait de délivrer le pays de la tyrannie danoise et de fonder une dynastie nouvelle, Gustave Wasa, favorisa la Réforme pour des motifs politiques et financiers; en 1527, la diète de Westeras abolit le catholicisme dans le royaume tout entier. Enfin le dernier des grands états de race germanique, l'Angleterre, quoiqu'elle ne suivît pas immédiatement l'exemple donné par tous ces autres pays, se sépara résolument et complètement de Rome et de la papauté. Déjà les nations latines étaient, elles aussi, infectées de l'hérésie : en France, en Italie, en Espagne même, se formaient des communautés de partisans de Luther, et des moines, des évêques, des cardinaux penchaient visiblement vers ses doctrines.

Il est vrai que le bras séculier vint en aide à l'Église chancelante. La force brutale, le glaive du soldat, la corde du bourreau, le bûcher de l'Inquisition empêchèrent encore dans une partie de l'Europe la victoire complète de la Réforme. Mais la force ne pouvait rien contre ce lent travail de dissolution intérieure qui se continuait au sein de l'Église même. Nul, empereur ni roi, n'aurait pu sauver l'Église malgré elle. Le catholicisme était donc perdu s'il ne trouvait pas dans son propre milieu des éléments et des hommes pour sa réforme intérieure, qui lui rendît ce qu'il avait perdu depuis des siècles, la foi, la conviction, l'enthousiasme; tout ce qui fait la force des chefs spirituels et entraîne à leur suite les masses fidèles. L'avenir du catholicisme était à ce prix.

Cependant les papes de cette époque ne comprirent d'abord absolument rien aux lourds devoirs que la situation si critique de l'Église leur imposait. Clément VII (1523-

1534) ne s'intéressait nullement à la lutte contre les progrès du luthéranisme. Au contraire, il se regardait surtout comme un des princes temporels de l'Italie : s'il avait un sentiment plus général et plus élevé que l'ambition personnelle, c'était celui du patriotisme italien. Il aurait voulu délivrer la belle péninsule du joug des “ barbares „. C'est dans cette intention qu'il combattit Charles-Quint, qui était pourtant le plus ferme soutien de la religion catholique en Allemagne, et l'obligea par son hostilité même de laisser faire, dans ce dernier pays, les hérétiques à leur guise. Mais Clément et ses alliés, les Français, furent battus, et cette défaite soumit complètement le pape à la volonté de l'empereur. Pour lui plaire, il refusa d'autoriser le divorce du roi d'Angleterre, Henri VIII, avec Catherine d'Aragon, tante de Charles-Quint : et ce refus eut pour conséquence la défection de l'Angleterre. Ainsi la politique de Clément VII servit partout la cause des adversaires de l'Église.

Plus tard, après avoir causé la perte de l'Angleterre par son alliance avec l'empereur, il se tourna de nouveau contre lui et, par l'entremise de François Ier de France, il rechercha même l'alliance des protestants d'Allemagne contre Charles-Quint. Celui-ci, attaqué par le pape, dut briguer, lui aussi, la faveur des luthériens. Voilà les événements qui expliquent la paix de Nuremberg et l'essor rapide qu'après ce traité la réformation prit dans tout l'Empire. Les tendances séculières que, malgré ce qui venait d'arriver, la papauté conservait sous Clément VII, ont rendu plus menaçante l'éventualité d'une destruction complète de l'Église.

Son successeur Paul III avait été, lui aussi, élevé sous l'influence exclusive de la Renaissance. Il s'exprimait avec beaucoup d'élégance et même avec une certaine recherche, non-seulement dans sa langue maternelle mais aussi en latin et même en grec. Il s'entourait d'érudits. Il aimait la pompe, les dépenses, les beaux palais, les statues et tableaux. En même temps, il s'adonnait à toute sorte de superstitions contraires à la religion: il faisait dépendre ses résolutions importantes de l'observation des astres, et croyait fermement aux jours heureux ou néfastes. Du reste, comme il était un homme fort intelligent, il comprenait très bien la nécessité de réformes fondamentales au sein du catholicisme; mais il n'attachait de véritable intérêt qu'à des buts personnels et séculiers. Il avait un fils naturel qu'il avait reconnu, et des petits-fils: c'est à cette famille, aux Farnèse, qu'il voulait procurer des principautés et des seigneuries héréditaires — ambition qui l'occupait bien plus que tous les besoins de l'Église.

La papauté ne faisait donc rien pour sauver le catholicisme menacé d'une ruine complète. Le salut dut lui venir d'un autre côté, des couches inférieures de la hiérarchie, en dehors des cercles officiels de la curie romaine.

Le mouvement de réforme que tout le monde reconnaissait nécessaire au catholicisme pour qu'il pût soutenir avec succès la lutte contre la religion nouvelle, se produisit d'abord dans les ordres réguliers. Peu important en lui-même à l'origine, il devint très considérable par ses conséquences, par la fièvre de dévouement, d'austérité, de renouvellement de l'esprit religieux qu'il fit naître bientôt dans toutes les classes du monde catholique. Le

[redacted]

signal en fut donné par un ordre d'importance secondaire : celui des Camaldules.

Cet ordre avait été fondé en 1012 par saint Romuald, à Camaldoli près d'Arezzo en Toscane, comme une subdivision particulièrement sévère de l'ordre des Bénédictins. Les Camaldules devaient vivre en ermites, dans des cellules séparées les unes des autres, et ne se retrouver dans un oratoire commun qu'aux heures de l'office divin. Ils étaient soumis à des jeûnes rigoureux et à des périodes prolongées d'un silence complet. La viande leur était interdite. Mais insensiblement l'observation de ces règles s'était beaucoup relâchée. Ils avaient acquis des propriétés fort considérables. Ils avaient renoncé presque tous, contre l'intention et l'esprit de leur fondateur, à la vie érémitique et ils vivaient en commun dans des monastères. ([1]) C'est Paul Giustiniani, savant théologien, issu d'une noble famille de Venise, qui, entré dans l'ordre à l'âge mûr de 34 ans, entreprit d'y rétablir les institutions de saint Romuald. Il vécut pendant quelque temps avec ses adeptes dans les cavernes de Masaccio, dans l'État pontifical, que les Camaldules lui avaient cédées. Bientôt d'autres ermitages se fondèrent sur le modèle de Masaccio. De riches personnages, en entrant dans la nouvelle congrégation, se dépouillèrent de leurs biens en sa faveur. En 1523 Adrien VI lui avait accordé des privilèges sur l'intercession de l'évêque Caraffa de Chieti, dont nous aurons à parler tout à l'heure; Clément VII surtout l'approuva et lui donna une église près de Masaccio. Après la mort de Giustiniani, arrivée en 1528, le centre de la congrégation

---

([1]) Helyot, *Histoire des Ordres monastiques,* t. V (Paris 1718) p. 236 ss. 263 ss.

nouvelle fut transféré de Masaccio à l'ermitage du Mont de la Couronne. Les règles de la congrégation du Mont de la Couronne respirent la plus grande sévérité. Aux heures de réunion les moines doivent observer le plus strict silence, sauf deux jours pendant l'hiver et trois jours pendant l'été où on leur permet de converser ensemble. Ils sont obligés de chanter les matines à minuit. Leur nourriture est extrêmement simple. Par le reste Giustiniani s'était conformé à la règle primitive de saint Benoît dans ce sens que ses disciples étaient astreints à un travail manuel pendant une heure par jour. Cette congrégation austère se répandit assez rapidement en Italie, en Allemagne et en Pologne.

Cependant, d'après sa nature même, son influence sur le monde laïque resta à peu près nulle. Ce n'était pas par la claustration totale de quelques individus, saisis de mélancolie ou de mysticisme, qu'on pouvait parvenir à consolider le catholicisme chancelant et menaçant ruine.

Bien plus importante fut en 1525 la réforme de l'ordre des Franciscains introduite par Matthieu de Bassi [1] qui, comme signe extérieur du retour aux observances du fondateur, saint François d'Assise, introduisit pour ses propres sectateurs le capuce long et pointu avec lequel le saint est représenté sur toutes ses images, et qui leur a fait donner le nom de Capucins. Ayant obtenu une autorisation du pape Clément VII, Matthieu alla prêcher dans la marche d'Ancône, et bientôt il réunit autour de lui trois compagnons. En 1528, le même pontife leur permit de fonder une congrégation particulière, portant

[1] HELYOT, t. VII, p. 164 ss.

le capuce et la barbe longue et marchant nu-pieds. Ils s'établirent tout près de Camerino. Leur zèle, les conversions éclatantes qu'ils firent par leur prédication, les services qu'ils rendirent au peuple à l'occasion d'une maladie contagieuse, leur procurèrent l'estime universelle. Bientôt ils durent fonder des couvents nouveaux pour y héberger la foule de novices qui affluaient chez eux; leur premier vicaire général fut Matthieu de Bassi lui-même. Ce fut encore lui qui leur donna des constitutions, qui les obligaient à la plus grande pauvreté tant à l'intérieur de leurs maisons et églises que dans leur vêtements et leur nourriture. Toutes provisions leur furent absolument interdites: chaque jour ils devaient quêter des fidèles des aumônes en nature pour leur subsistance. Les jeûnes, le silence, la mortification leur étaient recommandés: mais leur but principal n'était pas la contemplation et les exercices religieux individuels, c'était l'activité dans le monde et pour le monde, et surtout l'action sur les classes inférieures.

L'ordre des Capucins tout entier a quelque chose de vulgaire, très souvent même d'assez burlesque dans l'importance qu'il attache à des détails insignifiants, à des formalités ridicules, et dans les moyens dont il s'est toujours servi pour influer sur l'esprit des masses populaires. Mais il serait injuste de méconnaître que, surtout en Italie, les Capucins sont devenus en réalité les amis, les consolateurs, les guides spirituels du peuple, qu'ils lui sont venus en aide dans ses nécessités, dans les famines, les épidémies, les misères de la guerre. La banalité grossière elle-même qui est particulière à cet ordre, l'a rapproché du peuple et lui a assuré une grande influence sur les esprits

simples, rudes, inaccessibles aux raffinements d'une instruction élevée et d'un goût plus développé. Les Capucins, sans aucun doute, ont fait beaucoup pour retenir par toute l'Italie les classes vulgaires dans le dévouement à la religion catholique, dans la fidélité envers la hiérarchie romaine. A ce titre, il faut les nommer parmi les facteurs qui ont fortement contribué à la réforme et à la renaissance du catholicisme.

En même temps que les Capucins donnaient leurs soins au bien *spirituel* du peuple, une autre communauté religieuse commençait à s'occuper du bien *matériel* des malheureux.

Jean de Dieu, Portugais, né en 1495 dans la petite ville de Montemayor-el-Nuevo, avait eu une jeunesse fort mouvementée. [1] Il avait abandonné ses parents à l'âge de neuf ans et avait servi tour à tour comme berger, comme soldat, comme boutiquier et comme vendeur d'images. A la fin, quelques accidents qui l'avaient mis en danger manifeste de mort lui inspirèrent le repentir, et il donna des signes tellement publics et exagérés de ses tourments intérieurs qu'à Grenade on l'enferma dans un hospice de fous où le traitement consistait principalement à fouetter les malheureux jusqu'au sang. Après être sorti de cet asile peu enviable, Jean prit la ferme résolution de se vouer entièrement au service des pauvres. Il y fit preuve de tant de zèle et d'abnégation qu'en 1540 on lui procura les moyens d'arranger une petite maison pour y héberger et y assister les malades indigents. Comme l'archevêque de

---

(1) HELYOT, t. IV, p. 131ss. Une biographie de St-Jean de Dieu, par *Saglier* (*Das Leben des h. Johann von Gott*, Ratisbonne 1881) est écrite sans aucune critique et au point de vue exclusif de la théologie catholique.

Grenade s'intéressait à lui, il eut bientôt les ressources nécessaires pour fonder un véritable hôpital qu'il dirigea avec autant d'humanité que d'habileté et d'esprit pratique. Tandis que son hôpital était propre et bien tenu, lui-même se montrait toujours enveloppé de loques hideuses. L'évêque de Tuy lui donna le surnom *de Dieu*, pour exprimer sa haute piété et sa bonté inépuisable, et il lui prescrivit ainsi qu'à ses aides, de porter des vêtements convenables et uniformes. Lorsqu'il mourut en 1550 — on l'a canonisé 140 ans après — il n'avait pas achevé d'organiser sa congrégation : mais il avait créé, par son dévouement plein d'abnégation et de sacrifices, par son activité intelligente et énergique, cette admirable institution des *Frères de la Charité*, un des plus beaux produits et un des plus précieux ornements du catholicisme. Sans le vouloir directement, rien que par l'éclat de leurs humbles vertus, par les services infatigables rendus aux malheureux et aux souffrants, les Frères de la Charité ont fait plus pour la consolidation du catholicisme que cent évêques ou docteurs en théologie. Les malades qu'ils avaient sauvés de la mort, les parents et les enfants dont ils avaient soigné les êtres les plus chers, tous ceux enfin qui les avaient vus à l'œuvre, devaient rapporter au catholicisme une partie de la profonde reconnaissance que ces Frères avaient si largement méritée.

Mais toutes ces fondations ne sont pas comparables, quant à leur efficacité pour la renaissance immédiate du catholicisme, aux ordres de Clercs réguliers qui furent institués à cette même époque. Le premier de ces ordres d'un genre nouveau, d'après le temps, et le second en importance, est celui des *Théatins*.

Gaëtan de Thiène, son fondateur, était né vers l'an 1480 [1] à Vicence, d'une famille de la plus ancienne noblesse. Après une jeunesse studieuse, il se rendit à Rome où il fut reçu immédiatement, par le fameux pape Jules II, parmi les Protonotaires participants du saint-siège. Mais il ne resta pas fidèle à cette carrière à moitié séculière et il préféra prendre les ordres en 1516. Bientôt après, en 1519, il se lia intimement avec un certain nombre d'autres prêtres et prélats de la curie romaine, soixante en tout, qui, affligés des désordres de l'Eglise et des commencements de la rébellion luthérienne, formèrent une petite communauté, pour se vouer ensemble aux méditations et aux prières, et pour se préparer à prêcher et à convertir les vacillants et les incrédules. [2] Ils se réunissaient dans la petite église des saints Sylvestre et Dorothée dans le Trastévère. On appelait cette pieuse assemblée, qui se destinait surtout à combattre l'hérésie par des armes pacifiques, l'*Oratoire de l'Amour divin*. Sa renommée parcourut rapidement l'Italie entière, et dans beaucoup de villes on chercha à l'imiter. A Vicence, patrie de Gaëtan, il y avait un couvent d'Hiéronymites qui désiraient adopter les usages et les pratiques de l'Oratoire de l'Amour divin. Ils prièrent Gaëtan de Thiène de se rendre chez eux dans cette intention; et lui, dévoré depuis longtemps du désir de la vie contemplative, renonça à la haute position qu'il occupait à la cour de Rome, et entra tout à fait chez les Hiéronymites de Vicence (1519). Il y fonda un hôpital. Plus tard, il émigra à Venise

---

(1) *Acta Sanctorum*, mens. Aug., t. II. p. 240 ss.

(2) Ant. Caraccioli, *Caietani Thienaei Vita* (Cologne 1612), chap. 9. 10.

où il réforma l'Hôpital nouveau et étonna la ville entière par son zèle pieux et par ses sermons éloquents qui raffermirent bien des personnes dans leur fidélité envers la religion catholique. Il fonda de même un hospice à Vérone. "Je ne cesserai pas, disait-il, de distribuer aux pauvres tout ce que je possède, jusqu'à ce que je sois devenu si pauvre au service du Christ, que je n'aie plus de quoi payer mon enterrement. „ Mais bientôt — et ceci fut le point important — cette piété mystique, exclusivement dirigée vers l'amélioration de la vie privée, fit place à des idées plus pratiques et plus efficaces. Les progrès rapides de l'hérésie avaient fait réfléchir Gaëtan sur la cause de la décadence manifeste de l'Église; comme tant d'autres, il crut la trouver dans la corruption du clergé séculier, de celui qui était chargé surtout de la cure des âmes et de la direction et consolation des consciences. Il résolut donc de rémédier à ce mal, en fondant une institution destinée à réformer la vie, les mœurs et l'instruction du clergé de paroisses et à lui rendre les vertus apostoliques de l'Église primitive. Rempli de cette grande idée, il revint à Rome pour la réaliser dans la capitale du monde catholique. Il y gagna bientôt un premier compagnon en la personne de son ami Boniface da Colle, jurisconsulte d'Alexandrie en Lombardie, qui, vivant à la cour de Rome, avait pris part autrefois avec Gaëtan à la fondation de l'Oratoire de l'amour divin.

Il est douteux cependant que Thiène possédât l'énergie, les capacités intellectuelles et enfin l'influence personnelle suffisantes pour mener sa résolution à bonne fin. Il était fait, l'excellent homme, pour sécher des larmes, pour soigner les malades, pour ramener à la foi

catholique quelques âmes égarées — mais non pour fonder un ordre important.

Heureusement pour son idée, il fit la rencontre d'un prélat, qui plus que lui était à même de la réaliser d'une manière parfaite, et sur une vaste échelle. C'était l'évêque Caraffa. ([1])

Jean-Pierre Caraffa était né en 1476, d'une des familles les plus illustres du royaume de Naples, qui possédait des fiefs nombreux: duchés, principautés, marquisats, comtés, baronies. L'enfant, très intelligent, se montrant déjà fougueux et passionné dans tout ce qu'il entreprenait, fit d'abord des progrès heureux dans les sciences mondaines. Mais, arrivé à l'âge de 14 ans, il prit la résolution de se retirer dans un couvent de Dominicains. Son père, fort ambitieux, l'avait destiné aux grandeurs séculières, ou, du moins, à une haute position écclésiastique; il l'arracha donc par la force à son asile. Le jeune homme dut se soumettre. Après s'être perfectionné dans l'étude du grec et même de l'hébreu, il partit pour Rome, pourvu de quelques-uns des riches bénéfices écclésiastiques de sa noble et puissante famille, et il devint protonotaire apostolique en 1503. L'année suivante un de ses parents lui céda l'un des évêchés, qui, se trouvant englobés dans les domaines des Caraffa, étaient toujours donnés à un membre de cette famille : celui de Chieti ou — avec son nom antique — de Théano. Jean-Pierre avait à Rome un oncle qui était cardinal: tout naturellement, le jeune évêque obtint une grande influence dans la ville éternelle, fit partie des congrégations curiales les plus

---

([1]) BROMATO. *Storia di Paolo IV*, t. I.

importantes, fut envoyé comme nonce apostolique en Espagne et en Angleterre. Il fut récompensé de ses services par l'archevêché de Brindisi; mais on continua toujours à l'appeler l'évêque Théatin, nom sous lequel il était alors généralement connu.

Après la révolte de Luther, Caraffa devint un des plus ardents défenseurs de la foi catholique. Non seulement il entra avec Gaëtan de Thiène, da Colle, Sadolet et tant d'autres dans l'Oratoire de l'Amour divin, mais il publia aussi contre Luther des traités théologiques. Son zèle pour une réforme orthodoxe, destinée à combattre avec succès la réforme révolutionnaire du moine de Wittenberg, le recommanda fortement auprès du pape Adrien VI, qui partageait les mêmes sentiments. Il l'attira dans son entourage, et ce fut dans cette position que Caraffa put venir en aide au père Paul Giustiniani, fondateur des Camaldules du Mont de la Couronne. Cependant, Adrien VI mourut bientôt, et son successeur Clément VII s'occuppa bien plus des affaires politiques que de la réforme de l'Église. Caraffa désespéra de pouvoir arriver à des résultats sérieux avec un tel pontife. Il résolut donc de se retirer dans un couvent pour sauver au moins sa propre âme. Mais il avait beaucoup trop d'énergie, un goût trop vif de la vie active et influente, pour ne pas saluer avec joie, l'idée de son ancien ami Gaëtan de Thiène, qui lui promettait d'unir la retraite à un labeur incessant et indépendant en faveur de la réforme ecclésiastique. Il obtint donc de Gaëtan, la permission de se joindre à lui.

Le pape, qui l'estimait précisément à cause des qualités qui lui manquaient à lui-même, essaya de le retenir à la

cour pontificale. Par un bref du 12 mai 1524, il lui confia un pouvoir disciplinaire illimité sur tous les prêtres qui séjournaient à Rome. Mais —soit qu'il eût reconnu que son activité monastique serait plus efficace pour la réforme générale et permanente du clergé régulier, soit qu'il crût ne pas pouvoir agir avec une sévérité suffisante dans la position qui venait de lui être transférée, sous un pontife aussi faible que Clément VII, — Caraffa resta ferme dans sa résolution. En vain, le pape lui parla de l'obligation imposée à tout évêque d'être fidèle à son diocèse, avec lequel il était censé avoir contracté une union mystique qu'on aimait à comparer au mariage. Jean-Pierre importuna tellement Clément VII, qu'il obtint enfin la permission tant de fois demandée. Alors, à la grande stupéfaction des Romains, peu accoutumés à un tel spectacle, il se démit de ses deux évêchés pour travailler, dans une pauvreté volontaire, à la réformation des prêtres séculiers. Le pape lui laissa au moins la dignité et le titre d'évêque de Théano.

Quel contraste singulier présentaient ces deux hommes qui se liaient ainsi pour une œuvre commune : Jean-Pierre Caraffa et Gaëtan de Thiène ! L'un énergique, dur, violent, actif, rompu aux affaires, aussi prêt à détruire qu'a édifier; l'autre, „ qui aux hommes paraissait un ange, à lui-même un ver de terre „, [1] humble, doux, pieux, parlant peu, passant son temps en prières, en larmes, en actes de bienfaisance et de dévouement. Il est évident que dans cette alliance Caraffa, supérieur déjà par la dignité épiscopale, était destiné à devenir supérieur aussi en impor-

---

[1] Castaldo. *Vita S. Caietani Thienaei* (Rome 1616) chap. 9.

tance et en influence sur l'organisation et la direction du nouvel institut.

L'idée originale, due sans doute à saint Gaëtan, était de former une communauté religieuse, non de moines mais de prêtres, qui vivraient ensemble, qui prononceraient les trois vœux monastiques de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, mais qui célébreraient l'office divin pour le public et administreraient les sacrements comme les prêtres séculiers. C'est pourquoi on donna à cette institution le nom de Congrégation de clercs réguliers. Ils étaient appelés non pas Frères mais prêtres; le supérieur avait le titre de *prévôt* et non de *prieur* ou de *gardien* (¹). Ils portaient une robe noire et une barette au lieu du capuchon monacal. Ils s'étaient affranchis de tous les devoirs de forme, des cérémonies et des exercices de culte qui prennent aux moines le meilleur de leur temps. Réunis en congrégation dans des maisons communes, ils voulaient travailler ensemble au progrès moral et religieux du monde extérieur. Idée nouvelle alors qui devait donner une grande force à cette congrégation et surtout à ses imitateurs, les Jésuites! Cependant le véritable but de la congrégation était moins de servir la piété des laïques que de montrer aux prêtres mêmes le chemin de la réforme : non par des préceptes qui n'étaient jamais observés, ou des punitions qui étaient bientôt oubliées, mais par le prestige de la perfection que renouvellerait la force irrésistible du bon exemple. Enfin Caraffa, qui au fond était extrêmement ambitieux, désirait faire de sa congrégation une pépinière

(¹) BROMATO, t. I p. 106 ss.

d'évêques et de hauts dignitaires ecclésiastiques. En effet, des prêtres formés à cette école sévère et salutaire, ne seraient-ils pas les plus aptes à administrer des diocèses, à forcer le clergé subalterne de suivre leur propre exemple et celui de la congrégation entière ? Une règle qui avait l'air d'être le résultat de l'extrême humilité et d'un mépris complet pour les choses de ce monde, donna ainsi dès l'origine à cette institution un caractère aristocratique. On lui interdisait non seulement toute propriété individuelle et collective, mais aussi de mendier des aumônes qu'il fallait attendre, au contraire, de la bienveillance spontanée des fidèles. Dans de telles conditions il est évident que l'institution aurait été en danger continuel de voir mourir de faim tous ses membres, s'ils n'avaient pas appartenu à des familles riches qui pouvaient et voulaient suffire régulièrement à leur entretien. En effet, l'ordre des Capucins, démocratique dans tous les sens, avait dû agir bien autrement : s'interdisant également toute propriété, il avait cru indispensable de la remplacer par la mendicité régulière et systématique. — De même Caraffa, issu d'une des plus illustres familles de l'Italie, répugnait à une grande extension numérique de son ordre et voulait faire un triage sévère pour les admissions.[1] Il arriva à ses fins, et sa congrégation ne fut à peu près composée que de fils de familles nobles. Ceux-ci, en leur double qualité de gentilshommes et de membres d'une congrégation qui bientôt jouit d'une grande autorité, dédaignaient d'accepter des paroisses et ne sortaient de la compagnie que pour être

---

(1) *Lettre de Caraffa à Silvago, 1533*, citée par BROMATO I. 115.

revêtus de prélatures. On appela bientôt la congrégation le *séminaire d'évêques.*

Le compagnon de Gaëtan de Thiène, Boniface da Colle, était noble comme lui; noble aussi était un Romain qui, le quatrième, se joignit à eux: Paul Consiglieri. Ces quatre fondateurs obtinrent de Clément VII, le 24 juin 1524, un bref pontifical qui approuva leur institut, lui accorda les priviléges des Chanoines réguliers du Latran, les plaça directement sous la protection du saint-siége et leur permit d'élire un prévôt dont le pouvoir toutefois ne durerait que trois ans. Immédiatement, les quatre se défirent de toutes leurs propriétés et de tous leurs revenus, chose méritoire surtout de la part de Caraffa qui, outre sa fortune personnelle fort considérable, jouissait encore de nombreux et riches bénéfices ecclésiastiques. Il était tellement l'âme de la nouvelle congrégation, que, sur la demande de Gaëtan lui-même, il fut élu son premier prévôt; et d'après son titre d'évêque *Théatin*, on appela la compagnie entière les *Théatins.* Elle s'établit dans une petite maison du Champ de Mars, et plus tard sur le Monte Pincio à Rome. Bientôt après la fondation, trente membres de l'Oratoire de l'Amour divin demandèrent d'y être reçus, mais ils furent éconduits poliment. En effet, les Théatins, dès l'origine, se sentaient tellement aristocratiques qu'ils adoptèrent un vêtement qui imitait, quoique d'une manière plus simple, celui d'un évêque. Cette union étroite de l'extrême pauvreté et de l'ambition nobiliaire distingue la congrégation des Théatins: et ce caractère lui est venu de Caraffa, et non de l'humble et modeste Gaëtan de Thiène.

Par suite des institutions mêmes des Théatins, leur

influence ne put se faire sentir qu'assez lentement et dans un cercle relativement restreint : dans le seul pays d'Italie. Ils y combattaient les hérésies, ils y formaient un certain nombre d'évêques capables et dignes, ils y donnaient par leur abnégation et leur zèle religieux un exemple salutaire — mais tout cela n'avait qu'une importance secondaire. Toute autre, et bien plus considérable fut l'influence d'un ordre qui, empruntant aux Théatins quelques-uns de leurs côtés caractéristiques, eut cependant, dès son origine, des visées bien plus vastes, plus ambitieuses et plus pratiques encore : l'ordre des Jésuites.

Disons d'abord que cette congrégation de clercs réguliers, les Théatins, avait été bientôt imitée par d'autres compagnies semblables. La plus connue parmi elles est celle des *Barnabites* ou Clercs réguliers de St-Paul. Elle fut fondée vers 1530 par Antoine-Marie Zacharie de Crémone et deux Milanais, Ferrari et Morigia; et approuvée en 1533 par Clément VII. Zacharie devint leur premier prévôt. Les Barnabites, ainsi appelés d'après l'église de St-Barnabé qu'ils possédaient à Milan, poursuivaient le même but que les Théatins, mais d'une manière plus démocratique. Ils s'humiliaient profondément en public, et cherchaient surtout à convertir les incertains et les infidèles. Répandus plus tard dans l'Italie entière, en France et en Bohême, leurs *collèges* ont fait beaucoup pour ramener au sein de l'Église des milliers d'hérétiques.

Moins importants sont les clercs réguliers *Sommasques*, fondés vers 1528 à Sommasque, village entre Milan et Bergame. Ils se destinaient principalement à l'éducation

[redacted]

des orphelins et à l'enseignement de la jeunesse en général. Leur influence était surtout locale.

Quelques années plus tard (en 1548), un jeune gentilhomme florentin, Philippe de Néri, (1) institua à Rome même la Société de la Très-Sainte-Trinité, nommée vulgairement la Trinité des pélerins. On appelle Philippe de Néri, non sans raison, l'apôtre de Rome. En effet, aucun peut-être n'a contribué plus que lui, à la réforme du clergé romain et à l'amélioration de l'état moral du peuple entier de la ville éternelle. Son souvenir y est encore bien vivant. La congrégation de la Trinité était destinée à héberger et à soigner les pélerins indigents qui arrivaient à Rome, à la prédication et à l'exercice public du culte divin, à la réformation des mœurs de ses propres membres et des autres, enfin à la conversion des hérétiques et des infidèles. Il suivait la règle de St-Augustin. C'est de cette société qu'est sortie en 1575 la congrégation de l'Oratoire, célèbre par tant de défenseurs savants et habiles du catholicisme, par tant de professeurs distingués et de missionnaires glorieux.

On voit qu'une véritable fièvre de fondations d'ordres nouveaux s'était emparée des nations latines — ce qui prouve le réveil des sentiments religieux, de l'esprit catholique chez elles, et surtout en Italie. Mais aucune de ces

(1) ANT. GALLONI. *Vita Sti. Philippi Neri.* -- HIER. BARNABEO, *Vita Sti. Philippi Neri*: *Acta Sanct. Maii*, t. VI. p. 463 ss. 524 ss- -- A. CAPECELATRO. *The Life of St Philipp Neri.* (Trad. POPE. 2 voll. 1882. Londres).

institutions du XVIe siècle ne se peut comparer en importance et en résultats mémorables à celle qui en était presque la plus jeune : à celle des clercs réguliers de la *Compagnie de Jésus*.



[redacted]

CHAPITRE II.

La fondation de l'Ordre des Jésuites.

Union de l'esprit chevaleresque et du mysticisme religieux en Espagne. — Elle explique la carrière de Loyola. — Jeunesse de Loyola. — Sa blessure et sa conversion. — La *veillée d'armes* au Montferrat. — L'ermite de Manrèse. — Son voyage à Jérusalem. — Loyola étudiant. — Loyola prisonnier de l'Inquisition. — Il va étudier à Paris. — Ses premiers disciples. — Les vœux du Montmartre. — Loyola à Venise. — Ses rapports avec Caraffa et les Théatins. — Premières grâces accordées aux Loyolites par le pape. — La Compagnie de Jésus. — Loyola accusé à Rome. — Le vœu de l'obéissance. — Adversaires et amis de Loyola. — L'Ordre des Jésuites est approuvé par le pape. — Caractère de la nouvelle société. — Loyola premier général. — Ses idées et ses buts. — Principes suivis dans le recrutement de la Compagnie. — Jugement général sur Loyola.

L'époque où la civilisation particulière du moyen-âge s'est épanouie dans son développement le plus riche et le plus brillant, est surtout caractérisée par l'union intime de l'esprit chevaleresque et du mysticisme religieux, union née des croisades qui pendant deux siècles ont ému et entraîné l'Europe entière. Cet amalgame extraordinaire, ayant perdu sa force dans le reste de l'Europe vers le commencement de l'ère moderne sous l'influence de la Renaissance et du scepticisme général, ne s'était maintenu que dans un seul pays de l'Occident: en Espagne. L'histoire

même des Espagnols explique suffisamment ce phénomène exceptionnel. Leurs guerres interminables contre les Arabes et les Mores avaient donné à toutes leurs entreprises militaires une couleur religieuse et en avaient fortement impregné l'esprit national. Par un enchaînement bizarre de circonstances, l'expulsion définitive des Musulmans de la péninsule, la fin des guerres arabes coïncidait avec la découverte de l'Amérique, avec le commencement d'une série d'entreprises destinées surtout à convertir au christianisme, les barbares d'un monde nouveau. Encore une fois, comme pendant les huit siècles de luttes contre l'Islâm, la propagation de la foi catholique était intimement liée à la grandeur et à la gloire du nom espagnol. Le gentilhomme, le soldat, le *conquistadòr* castillans, en combattant pour leur propre honneur, pour leur roi et leur patrie, combattaient en même temps pour l'honneur du Christ et de la Vierge. Le roman d'Amadis, écrit à cette époque même, entre 1492 et 1508, et ses innombrables continuations et imitations reflètent fidèlement cette tendance catholique, mystique de l'esprit chevaleresque chez les Espagnols. Qu'y a-t-il d'étonnant alors qu'un capitaine de Charles-Quint soit devenu le fondateur d'un ordre, destiné à réunir l'esprit militaire à l'esprit religieux, et à combattre par toutes les armes les ennemis de la foi ?

Don Iñigo (Ignace) Lopez de Récalde naquit en 1491 au château de Loyola dans la province basque de Guipuzcoa. Sa famille était une des plus considérables du pays : à l'avènement d'un nouveau monarque et dans d'autres occasions extraordinaires [1], elle jouissait du privilège.

[1] *Acta Sanctorum m. Julii*, t. VII, p. 422.

réservé aux deux plus nobles familles du pays, d'être convoquée nominalement à l'acte solennel de l'hommage féodal. Ignace, le plus jeune de treize enfants, [1] fut élevé pour être soldat et courtisan, et partant son instruction fut fort restreinte. En effet, il servit d'abord comme page le roi Ferdinand le Catholique, et plus tard, comme cavalier, le duc de Najara dont les aïeux avaient toujours patronné les Récalde de Loyola. C'étaient surtout les idées de chevalier qui remplissaient son esprit romanesque et son jeune cœur : les aventures amoureuses, les faits d'armes, la gloire militaire, la vanité de sa personne, de ses armes, de ses chevaux. Il voulait exceller dans toutes ces choses, briller entre tous. Déjà l'ambition était un des traits dominants de son caractère. Il choisit la dame de son cœur parmi les princesses royales : elle était plus que comtesse ou duchesse, avoua-t-il plus tard à un de ses confidents. [2] L'*Amadis des Gaules* était sa lecture favorite. Mais il était en même temps un catholique ardent. Il composait une romance en l'honneur de St-Pierre qu'il vénérait comme son patron et protecteur partitulier, il s'abstenait soigneusement de proférer les jurons formidables si ordinaires à cette époque dans la meilleure société.

Lorsqu'en 1521, les Français attaquèrent la Navarre, le duc de Najara, vice-roi de ce pays pour l'empereur Charles-Quint, plaça une petite garnison dans Pampelune, capitale de Navarre. Loyola s'y trouvait avec sa compagnie et il s'y distingua par sa bravoure. Il défendit vaillamment d'abord la ville, puis la citadelle contre les assauts victorieux des ennemis, bien supérieurs en nombre.

---

(1) MAFFEI, *Ignatii Vita*, lib. I, cap. 1.

(2) L. GONZALEZ, dans les *Acta Sanct. Jul.* VII, 634.

Mais le 20 mai 1521, sur la brèche de la citadelle, un boulet français lui fracassa la jambe droite et un éclat de pierre détaché du mur le frappa au pied gauche. Après sa chute, la garnison se rendit aux ennemis qui, du reste, le traitèrent avec beaucoup d'égards et firent transporter le blessé à son château paternel qui n'était pas fort éloigné. La chirurgie se trouvait alors dans son enfance; on manquait surtout de bons médecins dans ce coin reculé du pays basque. Le traitement d'Ignace fut très maladroit; les os fracturés furent mal rejoints; il fallut les casser encore deux fois! Comme, par suite de la blessure, une des jambes était devenue plus courte que l'autre, on l'attacha à une machine de fer qui la tira avec violence. Ce supplice n'empêcha pas le pauvre martyr de rester boiteux. Il souffrit des douleur terribles qu'il supporta avec un stoïcisme héroïque.

Pendant les longs mois de sa maladie, il cherchait dans la lecture un remède pour chasser les ennuis d'un désœuvrement forcé et pour oublier autant que possible ses souffrances. Tout naturellement, selon sa coutume, il demanda des romans de chevalerie. On n'en trouva pas dans la maison [1], et on lui donna, pour se distraire un peu, la Vie du Christ et les ***Fleurs des Saints***, en espagnol. Il s'intéressa de plus en plus à cette lecture nouvelle. A son âme aventureuse, excitée par les douleurs et par la fièvre, le martyre et les hauts exploits des saints, surtout ceux de St-Dominique et de St-François d'Assise, parurent bientôt non moins glorieux et non moins enviables que ceux des héros et des chevaliers errants. Son ambition toujours vivante et forte fut attirée de ce côté.

---

(1) Ribadeneira, *Vita Ignatii; Act. ss. Jul.* VII 670.

D'abord, les anciennes impressions, les idées chevaleresques, l'amour de la dame à laquelle il avait consacré son cœur, luttaient encore avec ces aspirations nouvelles. Mais de plus en plus, ces dernières l'emportaient. Il croyait que St-Pierre auquel, fidèle à ses habitudes, il avait principalement adressé ses prières, l'avait sauvé, par son intervention directe, d'une maladie mortelle. Il lui fallut bien se convaincre, en outre, que sa blessure mal guérie, le condamnant à boiter toute sa vie, lui fermait pour toujours la carrière militaire. Il résolut alors de devenir le soldat spirituel du Christ, de la Vierge, de St-Pierre ; non pas un soldat ordinaire, mais un des chefs de la milice chrétienne. En combattant, au nom de Dieu, par des fatigues, par des jeûnes, des veilles, Satan et l'Enfer, il espérait trouver au Ciel ces richesses et ces royaumes qu'Amadis et ses semblables avaient acquis sur la terre par leurs exploits chevaleresques.

Encore une fois, comme chez tant d'autres de ses compatriotes, l'alliance intime de l'esprit chevaleresque et du mysticisme, fécondée par une ambition ardente, venait d'inspirer les résolutions de Loyola. Ce n'était pas le répentir, ce n'était pas le besoin de se rapprocher de Dieu par le sacrifice de son existence entière, qui l'excitait à la vie d'ermite, c'était le désir de se distinguer entre tous les hommes par des faits aussi grands, aussi considérables que ceux des saints dont il venait d'étudier la biographie, et de les égaler en mérites et en gloire.

Pendant le temps de sa lente convalescence, il se mit à copier les Vies des saints et à les illustrer de dessins coloriés, à adapter à ses vues nouvelles sa manière de vivre et de parler. Son frère aîné, comme chef de la

famille, voulait l'empêcher d'exécuter sa résolution. Ignace n'eut aucun scrupule de le tromper et, après sa guérison en mars 1522, il quitta sa famille sous un faux prétexte. ([1])

Il alla aussitôt rendre sa décision irrévocable en faisant vœu de chasteté et d'abstinence. Ensuite il entreprit son premier pèlerinage à une image miraculeuse de la Vierge sur les hauteurs du Montserrat près de Barcelone. Chemin faisant, il se flagellait chaque jour, pour s'initier à son nouveau métier. Arrivé devant la statue, il suspendit ses armes près d'elle à une colonne, et, comme un écuyer le faisait avant de recevoir l'accolade de chevalier, il y tint sa veillée d'armes, en suivant le rituel qu'il avait lu dans l'*Amadis*. On voit combien ces fantaisies étaient profondément fixées et enracinées dans son cerveau, combien elles influaient encore sur lui. Le lendemain, il se dépouilla de ses vêtements de prix dont il fit cadeau à un pauvre, et s'habilla en pèlerin, en mendiant. Une confession générale termina cette prise de possession de son nouvel état.

Par une coïncidence assez singulière, ceci se passait vers la même époque où Martin Luther rompait en visière à l'Église et à l'empire et donnait à sa réforme un caractère franchement révolutionnaire.

L'intention de Loyola était de se rendre à Jérusalem pour travailler à la conversion des infidèles. La peste l'empêcha de s'embarquer immédiatement pour la Palestine. Il se retira donc à Manrèse, petite ville de Catalogne, à 50 kilomètres au nord-ouest de Barcelone, pour y attendre, dans l'ascétisme et dans les exercices spirituels, l'heure du départ.

([1]) Maffei, I, 3.

A Manrèse, il eut une crise fort semblable à celle qui, vingt ans auparavant, avait conduit Luther jusqu'au seuil du désespoir. C'était dans un couvent de Dominicains — et non dans une caverne, comme la tradition jésuitique l'a raconté plus tard — qu'il se soumettait aux plus dures épreuves, se flagellait trois fois par jour, priait agenouillé pendant sept heures consécutives, chassait le sommeil pendant la nuit et ne se nourrissait que de pain et d'eau. Il espérait ainsi égaler les saints, au nombre desquels il désirait se placer tôt ou tard. Mais plus il macérait son corps, plus son imagination devenait malade. Il ne se sentait satisfait, ni consolé — au contraire, il croyait ne pouvoir jamais, à cause du poids trop grand de ses péchés, acquérir la grace divine et la gloire éternelle qu'il cherchait. Pleurant jours et nuits, il se sentit à la fin la tentation de se jeter par la fenêtre de sa cellule. Il n'en fut détourné que par l'idée de commettre par cela même un nouveau crime. [1]

Il est très curieux d'observer la manière différente, dont Luther et Ignace de Loyola sortirent de cette situation désespérée. L'Allemand, d'une imagination froide au fond et théologien de profession, se consola par le dogme de la rédemption entière par Jésus-Christ, dogme qu'il croyait trouver dans l'évangile, et par conséquent en s'appuyant sur la Bible même. Le fanatique et ambitieux Espagnol, dont le cerveau était bourré d'histoires miraculeuses de chevalerie et de légendes, eut des visions : il crut s'apercevoir que les idées noires lui étaient inspirées par le diable et les démons, les idées salutaires et

(1) RIBADENEIRA, p. 673 s.

... malaise nouvelle
... mort préma-
... Il sembla une
... du démon,
... antérieure, a
... espoir en la
... progrès inten-
... élève

... volontaires lui
... qui avait
... son âme.
... compagnon
... diminuer la durée
... avec d'autant
... de Dieu. [2]
... chrétien pieux
... opposée à
... état ... est
... il devait

... lui-même, les
... depuis deux ans
... poursuivaient, prirent des
... exaltées. Il crut voir
... les mystères les plus obscurs

... Innsbruck 1848;
... par les lettres de St-Ignace
... première fois, et qui nous
... nouveau en opposition très
...

de la foi se changèrent pour lui en objets palpables qu'il vit devant ses yeux corporels. Il voyait aussi le diable sous la forme d'un serpent brillant, mais plus il priait, plus le serpent devenait pâle et laid. Quelle profonde différence entre le génie du moine de Wittenberg et celui du pèlerin de Manrèse ! Luther se contentait de s'appuyer sur la parole de Dieu révélée au monde entier; Ignace, sur des visions mystiques, qui n'existaient que dans son imagination et qui faisaient de lui un être privilégié, élu entre des millions d'autres.

Après un séjour de dix mois à Manrèse et après bien des pérégrinations, Loyola put enfin se rendre en Italie, et de là, dans la même année 1523, s'embarquer pour la Palestine. Tout ce voyage — dit la légende jésuitique, fort sujette à caution, il est vrai, nous le verrons tout à l'heure — il le fit sans le moindre argent, en mendiant son pain et en priant les capitaines des navires de le prendre avec eux pour la grâce de Dieu. Lorsqu'il partit de Rome — toujours d'après cette légende — ses amis le forcèrent d'accepter quelques pièces d'or pour pouvoir payer le voyage par mer. Mais à peine eut-il quitté la ville que les remords le prirent d'avoir péché contre son vœu de pauvreté, et il distribua cet argent aux pauvres qu'il rencontra. Nous verrons que plus tard il ne connut point de tels scrupules et qu'il puisa largement dans la bourse de ses amis.

Quoiqu'il en soit, il arriva enfin en Terre Sainte. Le sort du monde eût peut-être été changé, si Loyola avait pu exécuter ses intentions en Palestine et y passer sa vie pour réconforter les chrétiens opprimés et convertir leurs tyrans infidèles. Mais il se vit repoussé par les chefs mêmes du

clergé catholique à Jérusalem, qui n'espéraient rien de bon de ce fanatique ignorant, dénué de ressources, sans amis, sans égard pour les nécessités politiques de leur situation. Ignace dut rentrer dans sa patrie, cette fois en véritable mendiant, nourri et transporté par des âmes charitables.

Ce voyage n'était pas resté cependant sans résultat.

Il s'était convaincu que pour atteindre un but quelconque, il devait acquérir d'abord des connaissances, et il commença aussitôt. Pendant deux ans, il étudia à Barcelone ; puis il fréquenta les cours de philosophie à l'Université d'Alcala, et enfin les cours de théologie à Salamanque. Cet homme, doué d'une volonté de fer, d'une résolution que rien ne décourageait, se mit sur les bancs de l'école à l'âge de 33 ans. Et encore, au milieu de ces occupations préparatoires, il donnait des leçons de catéchisme aux enfants et aux hommes et femmes du peuple, et prêchait publiquement dans les rues. Il agissait déjà comme un chef de secte, et sut gagner ainsi des personnes dévotes, et particulièrement des dames qui, ravies de son mysticisme et de son éloquence chaude et entraînante, le comblaient de présents. Alors il réunit autour de lui un certain nombre de disciples et de compagnons qui, il est vrai, ne lui sont pas restés fidèles jusqu'au bout [1]. Cependant ces préoccupations l'empêchaient de faire de grands progrès dans les études, surtout parce que, désirant tout connaître à la fois, il travaillait sans ordre ni méthode [2]. L'Inquisition s'émut naturellement de toutes

---

[1] ORLANDINO, *Historia Societatis Jesu*, t. 1, (Rome 1615) lib. I, chap. 52, p. 14.

[2] *AA. SS. Jul.* VII, 445.

ces agitations de Loyola et crut trouver en lui un disciple des Illuminés, secte gnostique qui, à cette époque, s'était montrée en différents lieux de l'Espagne. Ignace fut emprisonné deux fois par le St-Office, à Alcala pendant 42 jours, à Salamanque pendant trois semaines. On se convainquit de son innocence, mais on lui enjoignit d'étudier la théologie pendant quatre ans avant d'enseigner la religion ou de prêcher. Loyola ne vit dans ces déboires que des épreuves que Dieu lui faisait subir pour le préparer de mieux en mieux à son rôle d'apôtre. Ils le dégoutèrent néanmoins de sa patrie, car il résolut de la quitter pour se rendre à Paris. Où, en effet, aurait-il mieux pu acquérir les connaissances approfondies qu'on exigeait de lui, qu'à Paris, en fréquentant la Sorbonne, la faculté la plus estimée du monde chrétien ? Il espérait aussi trouver plus facilement dans cette grande ville et parmi cette nombreuse jeunesse universitaire des compagnons pour réaliser son dessein de fonder une communauté, en vue de la conversion des païens et des hérétiques. Après avoir fait tout ce long voyage à pied, au milieu de l'hiver, il arriva à Paris le 2 février 1528 [1].

Les exigences de l'Université de Paris étaient plus grandes que celles des écoles d'Espagne. Loyola dut reprendre ses études, au collège de Montaigu, dès le commencement et passer encore une fois par les classes de grammaire et de philosophie, avant de pouvoir se remettre à la théologie. Quelle sombre et grandiose énergie de la part d'un homme de presque quarante ans, de se placer à côté des enfants pour apprendre les

---

[1] Voir la lettre de Loyola à Agnès Pascoala, 3 mars 1528; dans *Genelli* (Traduction française par Sainte-Foi) Paris 1857, t. I, p. 150 s.

éléments des sciences ! Les leçons d'Alcala et de Salamanque n'étaient pas perdues pour lui : il força son enthousiasme religieux à se taire et s'adonna tout entier au travail journalier. Les biographes d'Ignace, pour réhausser le mérite du saint, ont prétendu que, dépourvu de tout moyen d'existence, il avait été obligé de mendier son pain aux portes des maisons. Mais ses lettres prouvent jusqu'à l'évidence, qu'il fut régulièrement assisté par ses amis, et surtout ses amies de Barcelone, et qu'il ne se lassa point de leur demander de nouveaux dons, non-seulement pour vivre, mais aussi pour payer les frais des grades académiques qu'il prenait. (1) Pendant les vacances, il allait régulièrement dans les différentes villes de Belgique (2) et même jusqu'à Londres, moins

(1) Il écrit à Elisabeth Roser, de Barcelône, le 10 novembre 1532 : " J'ai reçu par le docteur Benet trois lettres de votre main et vingt ducats. „ Le 13 juin 1533 il écrit à Agnès Pascoala : " Il y a déjà un an que je reçus une lettre de vous par le docteur Benet en même temps que les aumônes et les provisions qu'il m'a apportées de Barcelone.... Quoique j'aie répondu à votre lettre, j'ai voulu néanmoins vous écrire celle-ci, parce que je sais que vous le désirez, et pour me procurer les moyens de faire dans mes études plus de progrès que je n'ai faits jusqu'ici ; car j'ai reçu ce carême le titre de *magister*, et j'ai été forcé de dépenser en cette circonstance plus que je ne voulais et je ne pouvais.... C'est pour cela que j'écris à la Cépilla qui, dans une lettre qu'elle m'a adressée, m'a proposé de me soutenir de tout son pouvoir, en me priant de lui dire ce dont j'ai besoin. J'écris aussi à Elisabeth Roser.... qui a fait pour moi plus qu'elle ne pouvait.... La femme de Gralla m'a promis plusieurs fois de me soutenir pendant mes études, et elle l'a toujours fait aussi. Il en est de même de Da. Elisabeth de Sosa et de Da. Aldonza de Cordova, qui m'ont également secouru. Veuillez me rappeler à leur souvenir. Je pense toujours que si la Gralla connaissait mon besoin, elle voudrait contribuer aux aumônes que l'on me fera. Arrangez l'affaire avec elle et les autres comme vous le jugerez convenable. „ — Cette dernière lettre prouve que St-Ignace, loin de se contenter d'aumônes fortuites, savait très bien exploiter ses bienfaitrices, non-seulement pour ses dépenses nécessaires, mais aussi pour ses dépenses de luxe. Le ton de ces lettres est remarquablement sec, entièrement d'affaires et montre peu d'enthousiasme religieux.

(2) Conf. MS. *Historia breviter complectens initium ac progressum Soc. Jesu in civit. Antverp.* (Bruxelles, Bibl. de Bourgogne) : Cum R. P. Jacobus

pour recueillir des aumônes, que pour solliciter des pensions régulières.

De cette manière il vivait assez largement, et pouvait toujours penser à son véritable but, qu'il comprenait plus clairement de jour en jour, de fonder une communauté, un ordre nouveau pour la propagation de la foi. Il y engagea d'abord son camarade de cellule au collége de Ste Barbe: le Savoyard Pierre Le Fèvre qui de berger était devenu étudiant en théologie; puis, son compatriote François Xavier de Pampelune, homme de grande naissance et de beaucoup de qualités intellectuelles, qui était déjà professeur de philosophie au collége de Beauvais, et qui renonça à une position ecclésiastique et mondaine considérable, pour suivre le sort de son ami. Dans cette occasion Ignace fit preuve de sa grande habileté à traiter et particulièrement à s'attacher les hommes. Il gagna Le Fèvre en lui venant en aide dans ses besoins matériels; et Xavier, en lui procurant des auditeurs pour ses premiers cours, objet principal de l'ambition d'un jeune professeur. [1] Ainsi il s'insinua dans leur confiance et captiva leur cœur. Puis il commença à les travailler, pour leur inspirer de plus en plus l'enthousiasme qui remplissait son âme. Ils finirent par prendre feu. Alors il les soumit à de sévères exercices spirituels, aux jeûnes et aux souffrances, et s'en fit ainsi des instruments dociles. Ce premier succès obtenu, il employa

---

Laynez Antverpiam venisset, sese in amicitiam mercatorum hispanorum qui tum Antverpiae erant insinuavit.... *eorum maxime qui R. P. Ignatium (piae memoriae) Lutetia venientem hospitio acceperant suisque eleemosynis eius studia foverant, dum Lutetiae operam litteris daret.*

(1) ORLANDINO, l. I, cap. 79, 85, p. 22, 23. — Bobadilla fut gagné d'une manière presqu'identique à celle qu'Ignace avait employée pour recruter LeFèvre.

les ressources pécuniaires qu'il avait su se procurer, à se concilier un nombre plus grand de ses compatriotes. Jacques Lainez, d'Almanza, Alphonse Salméron, de Tolède, Nicolas Bobadilla, tous jeunes gens pauvres, entrèrent dans ce petit cercle, et avec eux le Portugais Simon Rodriguez d'Azevedo.

Enfin Loyola atteint son but : le 15 août 1534 ses compagnons fondent avec lui le nouvel ordre, en se vouant, dans l'Église Ste Marie sur les hauteurs du Montmartre, à la chasteté, à la pauvreté et à une croisade spirituelle en Palestine, pour la conversion des Musulmans et pour le service des chrétiens pauvres de la Syrie. Dans le cas où ce dernier vœu ne serait pas réalisable, ils promettaient de se placer entièrement à la disposition du souverain pontife pour être employés par lui où et comment il le voudrait, sans aucune condition ni rémunération. Le véritable but de leur union restait donc encore assez indéterminé. Deux Français, Jean Codure et Brouet, et le Savoyard Claude Le Jay, s'associèrent bientôt à la petite troupe.

Telles sont les origines obscures et modestes de l'ordre des Jésuites !

Les premiers associés terminèrent d'abord tranquillement leurs études ; puis ils se séparèrent, en 1535, en se donnant rendez-vous à Venise pour le commencement de l'année 1537. Loyola retourna en Espagne pour régler ses propres affaires de famille et celles de ses amis. Là il distribua ses propriétés aux pauvres et aux fondations pieuses et étonna le peuple par sa prédication enthousiaste et par l'austérité de sa vie. Puis, à l'époque fixée, les dix amis se retrouvèrent à Venise.

Ils s'y heurtèrent à de nouveaux obstacles. Une guerre qui venait d'éclater entre la République de Venise et l'empire ottoman rendit impossible pour le moment leur départ pour l'Orient. Loyola fut encore une fois accusé d'hérésie, et il ne s'en tira qu'avec grande difficulté [1]. Il commençait à renoncer à ses premières résolutions : il voulait attendre encore une année dans les États de Venise, pour s'assurer si lui et ses compagnons trouveraient moyen de se rendre en Terre Sainte; si non, ils décideraient d'y reconnaître la volonté divine qui leur destinait un autre champ de travail. Ignace, en effet, ne tarda pas à trouver à Venise son but véritable et définitif.

Par les soins d'un riche sénateur, Jérôme Miani, des hospices nombreux avaient été fondés dans les grandes villes de la république vénitienne et placés sous la direction des Théatins. Caraffa lui-même, qui depuis le sac de Rome en 1527, avait fixé son séjour à Venise, surveillait ces institutions. Ignace alla habiter la maison des Théatins et s'adonna avec toute l'ardeur de son caractère au service de leurs hôpitaux. Là il se persuada que l'objet de cette communauté était la véritable mission d'un soldat de Dieu : surtout la prédication, la lutte contre l'hérésie et l'enseignement. Mais les limites restreintes que Caraffa avait établies pour sa congrégation, qui, au fond, n'était destinée immédiatement qu'à régénérer le haut clergé, lui paraissaient trop étroites. Il eut là-dessus avec l'évêque napolitain des discussions de plus en plus vives qui, à la fin, amenèrent une rupture, presqu'inévitable, il est vrai, entre ces deux caractères de feu, ces hommes ambitieux et dominateurs, appartenant en outre à des

[1] RIBADENEIRA, *AA. SS. Jul.* VII, 691.

nations qui se haïssaient profondément. Ce qui n'empêcha pas Loyola d'emprunter aux Théatins l'idée fondamentale et bien des traits caractéristiques de son ordre.

Comme à l'ordinaire, les biographes de Loyola se taisent soigneusement sur un détail qui est parfaitement prouvé par les lettres du saint : c'est qu'il continua à jouir, durant son dernier séjour de Venise, des envois d'argent de ses dévôtes amies et des hommes pieux dont il avait su captiver la faveur pendant ses années d'étude en Espagne. Il dit lui-même, « que l'état de sa santé ne lui permet plus de supporter la pauvreté et les fatigues physiques (1). » Il faut donc rabattre beaucoup des éloges de pauvreté volontaire et d'abnégation complète, que les historiens jésuites accordent si généreusement à leur patron, qui, au contraire, savait très bien concilier la prudence et même la ruse du monde avec son zèle pour le ciel.

Pendant ces événements, la plupart des compagnons de Loyola avaient entrepris un voyage à Rome pour demander au St-Père l'autorisation de se rendre en Palestine et d'y réaliser la mission qu'ils s'étaient donnée. Introduits auprès du pape par l'ambassadeur impérial, Pierre Ortiz, ils obtinrent facilement de Paul III ce qu'ils avaient espéré, et plus encore ; car Sa Sainteté leur octroya gracieusement la permission de se faire ordonner prêtres par quelque évêque qu'ils voudraient, et leur donna plusieurs fois des sommes considérables. Lorsqu'ils furent revenus à Venise, Ignace et tous ceux de ses compagnons qui n'étaient pas encore prêtres, reçurent les ordres (juin 1537).

(1) Lettre à Cazander, du 12 février 1536 MENCHACA. *Epistolae Sancti Ignatii* (Bologne 1804) I 2.

Ils commencèrent alors à prêcher dans les rues. Malgré l'extrême étrangeté de leur costume : — ils étaient à peu près couverts de haillons — de leur mine : — ils étaient presque tous extenués de jeûnes et de mortifications volontaires — et de leur langage : — ils parlaient un mélange d'espagnol et d'italien — ou peut-être à cause de toutes ces choses étranges, ils produisirent une profonde impression sur le peuple et eurent beaucoup de succès. Leur vie austère, vraiment exemplaire, y était probablement pour beaucoup.

L'année d'attente écoulée, ils ne trouvèrent encore aucune occasion favorable pour aller en Orient. Il est permis de supposer qu'à cette époque Ignace et ses amis n'y tenaient plus sérieusement, — car avec leur volonté ferme, ils auraient certes réussi à arriver jusqu'en Palestine. Mais les tendances mystiques et vagues jusqu'alors de Loyola avaient pris enfin une forme déterminée et définitive. On résolut de se rendre de nouveau à Rome (automne 1537) par des routes diverses et de penser, chemin faisant, chacun pour son propre compte, à l'organisation du nouvel ordre. Ce fut Ignace lui-même qui inventa le nom qui fut adopté définitivement pour la société. En partie pour empêcher celle-ci d'être appelée de son propre nom, en partie pour la rattacher à ses anciennes imaginations, idées et fantaisies militaires, il résolut de la baptiser *la Compagnie de Jésus* — " comme une cohorte ou une centurie réunie pour combattre les ennemis spirituels ", " comme hommes dévoués corps et âme à notre Seigneur Jésus-Christ et à son véritable et légitime vicaire sur terre. " [1] — Plus

[1] *Deliberatio primorum patrum;* AA. SS. Jul. VII 463.

tard, il est vrai, les jésuites ont prétendu que Jésus avait été leur véritable fondateur et qu'ils avaient eux-mêmes parfaitement renouvelé la vie des apôtres et de leurs disciples immédiats. (1) Mais ce sont là des explications mystiques et surtout orgueilleuses qui n'ont évidemment aucune valeur historique.

Toute l'activité future de la Compagnie de Jésus est déjà contenue dans ce nom fier et hardi et dans l'explication que les fondateurs de cette société en ont donnée. Son caractère militant, aggressif, s'y exprimait clairement et en même temps la prétention d'être les véritables représentants de Jésus et de son Église. C'était une institution comme il n'en existait pas encore dans l'Église catholique.

Il n'est donc pas étonnant qu'au commencement Loyola et ses amis aient trouvé un accueil peu avenant dans la ville éternelle, où l'on se montra surpris, inquiet de cette poignée d'hommes remplis de tant d'arrogance. On y flairait l'hérésie.

Ignace arriva à Rome vers la fin de l'an 1537. Comme autrefois, lui et ses compagnons rencontrèrent immédiatement beaucoup de bienveillance auprès du pape Paul III, qui dans cette occasion se montra plus perspicace pour les intérêts de l'Église que la plupart des prélats romains. (2) Le pape accorda à deux des adeptes de Loyola des chaires de théologie à la *Sapienza,* l'Université de Rome; et sur son ordre l'évêque gouverneur

(1) *Imago primi saeculi Soc. Jesu* (Anvers 1640) p. 64.
(2) Voir la lettre de Loyola à Elisabeth Roser, du 19 décembre 1538; chez GENELLI.

de la ville leur donna à tous la permission de prêcher. Le peuple, plus facile à enthousiasmer et à entraîner que les grands, accourut en foule auprès des Loyolites, qui par leur prédication et leur enseignement zélés, par les soins donnés aux malades, exercèrent sous peu une grande influence. Mais bientôt des adversaires dangereux se levèrent contre eux de tous côtés. Ce fut un véritable complot qui les poursuivit pendant huit mois, de mars jusqu'en novembre 1538. On les calomnia d'abord dans les hautes régions de Rome ; puis, on les accusa ouvertement d'hérésie et de séduction du peuple. Un certain nombre de cardinaux mêmes prirent fait et cause contre Ignace et les siens. Un de ces princes de l'Église alla jusqu'à défendre à l'hôte de Loyola de l'héberger plus longtemps.

Tout autre se serait découragé. Ignace resta inébranlable. Il rendit des visites aux cardinaux, et l'énergie de son maintien, l'enthousiasme de ses paroles impressionnèrent vivement les esprits. Il sut se procurer des documents qui jetaient une lumière peu favorable sur ses accusateurs. Il trouva des témoins de ses anciens procès et acquittements en Espagne et à Paris. Il écrivit aux villes et princes d'Italie, auxquels ses compagnons s'étaient fait connaître autrefois par leur activité religieuse, et il en obtint de chaleureuses recommandations. Ainsi ses accusateurs furent confondus et durent se taire ; mais, comme c'étaient des gens riches et influents, les juges voulurent assoupir l'affaire et refusèrent de prononcer une sentence formelle, d'après ce que Loyola exigeait pour fermer la bouche pour toujours à tous ces calomniateurs, et pour obtenir une reconnaissance officielle de

son innocence et de son orthodoxie. ([1]) Afin d'y arriver il s'adressa au pape : d'abord par des amis, puis en y allant lui-même, hardiment. Il eut avec le pontife un entretien d'une heure entière qui lui donna plein succès, car il gagna totalement en sa faveur l'esprit de Paul III. Sur l'ordre du Saint-Père, le gouverneur de Rome commença une enquête nouvelle qui se termina par une sentence des plus honorables pour Ignace et ses compagnons, (18 novembre 1538.) Ce jugement qui louait fort la sainteté de leur vie et de leurs doctrines, produisit à Rome une impression profonde, qui fut augmentée encore par des circonstances ultérieures, car le pape lui-même leur confia l'instruction religieuse de la jeunesse dans plusieurs écoles nouvellement fondées par lui dans sa capitale. Et puis dans une famine qui, pendant l'hiver de 1538 à 1539, ravagea la ville éternelle, ils déployèrent une activité admirable, pleine d'abnégation, qui leur concilia de nombreuses sympathies.

Ces événements leur avaient attiré beaucoup d'auxiliaires, de sorte qu'ils purent songer à organiser définitivement leur société. A leurs deux vœux antérieurs, de chasteté et de pauvreté, ils en ajoutèrent un troisième, celui d'obéissance, mais d'une obéissance bien différente de celle qui s'observait dans les ordres monastiques. L'esprit militaire qui, à tant d'années d'intervalle et après tant de métamorphoses, n'était pas encore éteint chez Loyola, lui faisait considérer l'obéissance stricte, absolue, indiscutable, comme la première des vertus. Tandis que dans les autres ordres, on ne nommait le général que pour quelques années

([1]) *Lettre de Loyola à Contarini*, 2 décembre 1538 ; MESCHACA, I. 7.

et sous de certaines restrictions, les jésuites résolurent de choisir le leur à vie et de lui confier un pouvoir illimité. Il devait, comme ils le disent dans leur première supplique au pape, " distribuer d'après son bon plaisir les grades et les fonctions, établir les constitutions avec l'avis du conseil des membres, mais posséder à tous les autres égards le commandement absolu. Ses subordonnés devaient vénérer en lui le Christ comme présent et personnifié dans le général. "

C'était là presque ériger un nouveau pape à côté du souverain pontife. Mais celui-ci n'avait aucune raison de jalouser ou de craindre le général des jésuites : car aux trois vœux ordinaires, ils en ajoutèrent un quatrième : celui " de consacrer leur vie au service continuel de Jésus-Christ et des papes, de combattre sous la bannière de la Croix, de servir exclusivement le Seigneur et le pontife romain comme vicaire de Dieu sur terre, de telle sorte qu'ils fussent obligés d'exécuter, autant qu'il leur serait possible, immédiatement et sans aucune hésitation ou excuse, tout ce que le pape actuel ou plus tard ses successeurs leur commanderaient pour l'utilité des âmes ou pour la propagation de la Foi, et cela dans toutes les provinces où ils voudraient les envoyer, tant chez les Turcs ou tous autres infidèles, même dans les Indes, que vers les hérétiques, schismatiques ou fidèles quelconques. "

Loyola réunit en cinq chapitres ces résolutions et les fit présenter à Paul III par le cardinal Contarini, avec prière de les confirmer (sept. 1539 [1]).

Qu'on se rappelle maintenant la situation de la papauté en 1540. En Allemagne, l'hérésie s'étendait avec une

[1] *Lettre du card. Contarini à Loyola*, 3 sept. 1539 ; GENELLI.

rapidité inouïe. En France, en Pologne, en Espagne, dans l'Italie même, Luther avait gagné de nombreux partisans. Les pays scandinaves et l'Angleterre avaient déjà quitté le giron de l'Église romaine. Les catholiques mêmes, ceux qui étaient encore restés fidèles, faisaient une opposition violente à la curie et à ses abus, l'attaquaient et la blâmaient. L'Empereur demandait avec énergie une réforme totale, qui menaçait de dépouiller le saint-siège d'un grand nombre de ses privilèges les plus productifs. La situation semblait vraiment désespérée pour la papauté ! Et voici qu'une troupe d'hommes ardents, belliqueux, dévoués, offrent au souverain pontife une obéissance aveugle et en même temps une lutte à outrance pour sa grandeur et son autorité ! Cela paraissait presque trop beau pour y croire. En vain Paul III avait-il été dès l'origine favorable à leur demande d'autorisation, parce qu'il pressentait la puissance qu'une telle société pouvait acquérir et employer pour le plus grand profit de Rome. « Le doigt de Dieu est là, » avait-il dit, selon la tradition. L'usage de la cour de Rome exigeait qu'il confiât à une commission de trois cardinaux le soin d'examiner les constitutions sommaires des jésuites. Ces trois cardinaux se montrèrent franchement hostiles à l'entreprise de Loyola. Le plus influent parmi eux, Guidiccioni, était un adversaire déclaré de tous les ordres religieux qui, disait-il, avaient causé à l'Église plus de désordres et de scandales que d'utilité. Fonder une nouvelle société de ce genre, c'était, d'après lui, s'exposer à la voir dégénérer bientôt, comme les autres, et produire des maux nouveaux. Il ne voulait pas même lire les Institutions des jésuites. Quand on le pressa de se décider, il tonna contre le nombre toujours croissant de nouvelles congrégations.

Cependant Loyola, nous l'avons déjà vu, n'était pas homme à se laisser rebuter facilement. Son opiniâtreté et son astuce politique, traits si essentiellement espagnols, triomphèrent de tous les obstacles. Il sut intéresser à son œuvre des personnages haut placés. Un de ses protecteurs les plus influents, était le digne et savant cardinal Rodolphe Pie de Carpi. La famille importante des Contarini intercéda en sa faveur ; il en fut de même de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, qui jouissait à la cour papale d'une double influence comme fille de Charles-Quint et comme épouse d'un petit-fils du pape (1). Plus efficace encore peut-être fut l'intercession de Jean III, roi de Portugal, prince inféodé à l'orthodoxie la plus fanatique, qui désirait avoir à sa disposition plusieurs pères de l'ordre, pour les employer dans son propre royaume et dans les colonies portugaises. Son ambassadeur à Rome, Mascarenha, s'évertua grandement à vaincre la résistance de Guidiccioni et de ses collègues (2). Il y réussit d'autant mieux que le pape était favorable à ses protégés. La commission céda donc à la fin, et proposa l'admission des jésuites.

Loyola triomphait d'une manière inespérée, sur toute la ligne. Sa longue attente à Rome, qui avait duré trois ans, était pleinement récompensée. Paul III, par la bulle du 27 septembre 1540, *Regimini militantis Ecclesiae* — titre bien approprié au but de la société nouvelle — octroya son assentiment aux institutions de son ordre, à la condition cependant que le nombre des membres ne dût jamais surpasser le chiffre de soixante — restriction qui

(1) AA. SS Jul. VII. 477.

(2) *Lettre de Loyola à son neveu*, 16 mars 1540 ; MENCHACA.

fut abolie par le même Paul III trois ans plus tard, par la bulle *Injunctum nobis*, du 14 mars 1543.

Voilà donc instituée cette compagnie redoutable, vraie création de l'esprit espagnol qui, lui-même, était si merveilleusement composé de tendances militaires et de passions religieuses fanatiques. La lutte contre l'hérésie par tous les moyens possibles, par la prédication, par l'enseignement, par les œuvres de littérature savante ou politique, par la ruse et la force, par l'influence auprès des grands et des puissants, par la flamme du bûcher — tel était le but de cette société, but poursuivi par tous ses membres avec une adresse, une habileté et une persévérance admirables. La guerre, c'était l'intention du fondateur même. Il disait : " Je crois ne pas avoir quitté le service militaire, mais l'avoir transféré seulement à Dieu (1). " Ce que Hamilcar, dit un de ses disciples, fut pour Hannibal, Ignace l'était pour nous ; à son instigation, nous jurons au pied des autels une guerre éternelle " (2). L'épitaphe d'Ignace le compare aux plus grands capitaines des temps anciens. La société elle-même aime à se représenter comme la légion de Dieu, remplie d'une bravoure léonine, d'un mépris généreux de tous les périls : " Chacun de nous vaut une armée entière : " (3) Dès le premier moment, on le voit, les jésuites étaient sûrs de leur but, savaient précisément où ils voulaient en venir, et avaient, en même temps, une notion très nette de leurs propres mérites et qualités.

(1) *Imago primi saec. soc. Jesu.* I. 69.
(2) Ibid. VI. 844.
(3) Ibid. I, 59. III, 401, 410.

Il va sans dire que Loyola fut élu premier général de l'ordre. „ Il nous a tous engendrés en Jésus-Christ et nourris de son lait „ , disait Salmeron sur son bulletin de vote. Ignace, qui ne pouvait décemment se désigner lui-même, laissa son bulletin en blanc, sans doute pour ne pas combattre sa propre candidature. Si après l'élection il fit semblant de refuser l'honneur qu'on venait de lui conférer, ce fut évidemment une simple formalité destinée à sauvegarder sa modestie ; car il était sûr d'avance que son refus ne serait point accepté.

Par un enchaînement étonnant de circonstances, les rêveries ascétiques de Loyola avaient abouti à la fondation de la société la plus pratique, la mieux agencée, la plus influente qui ait jamais existé. Une arme formidable se trouvait entre les mains de l'ancien capitaine de Charles-Quint ; Loyola s'empressa de s'en servir, de la fourbir et de l'aiguiser. Dès ses commencements, la Société de Jésus devint une puissance.

Son premier général était bien fait pour la conduire à des succès rapides. Quelle physionomie expressive : la figure amaigrie par la pénitence, mais d'une forte ossature, le front large, les yeux petits mais brillants et rusés, le nez aquilin, la bouche énergique, montrant par la proéminence et la grosseur de la lèvre inférieure la sensualité péniblement vaincue ; le teint olivâtre du véritable Espagnol ! Ignace de Loyola possédait la première vertu nécessaire pour mener à bonne fin une grande et importante entreprise : il était fermement convaincu de la sainteté et de l'utilité de la cause qu'il embrassait. Il se croyait élu par Dieu pour détruire ses ennemis et rétablir dans son ancienne splendeur l'autorité et la puissance de l'Église.

“ Il faut, dit-il, que la confiance en Dieu soit si grande, qu'on ne puisse pas hésiter à passer la mer sur une planche, quand on n'a pas de navire. „ (¹) Il avait étouffé en lui-même tout autre désir, tout autre intérêt que celui de servir Dieu, c'est-à-dire l'Église romaine. Sa dévotion envers elle était sans bornes. “ Si elle enseigne, dit-il, qu'une chose qui nous paraît blanche, est noire, nous devons la proclamer noire immédiatement. „ Il est évident qu'une telle renonciation à tout usage de la raison humaine en fait de foi religieuse devait conduire nécessairement à cette préférence pour toutes les superstitions, que les disciples de Loyola ont montrée de tout temps. Pour défendre la cause de l'Église romaine, Loyola déployait une persévérance, une énergie invincibles. “ Les travailleurs dans la vigne du Seigneur ne devraient jamais avoir qu'un pied sur la terre, l'autre doit être levé pour la continuation du voyage. „ Il supportait avec un orgueilleux dédain les fatigues, les privations, les injures et les railleries du monde. Si l'intérêt de l'Église ou de son propre Ordre n'était pas en jeu, il se montrait humain et bon : “ Chaque fois que nous faisons connaître un défaut d'autrui, nous manifestons notre propre faiblesse. „ — “ Si l'objet de notre amour, c'est-à-dire Dieu, est infini, nous pouvons toujours agrandir cet amour et devenir plus parfaits dans l'amour. „ La lutte implacable qu'il inaugurait contre l'hérésie, lui apparaissait elle-même sans doute comme un bienfait pour le genre humain. A côté de cette grande tâche, il n'y avait pour lui aucun autre intérêt : et il était résolu de sacrifier toute autre considération à l'avancement de l'œuvre,

(¹) *Sententiae asceticae S. P. Ignatii de Loyola pro quotidiana consideratione* (Mindelheim, 1716).

pour laquelle Dieu l'avait choisi. " L'abnégation de sa propre volonté vaut mieux que de resusciter les morts „ axiôme admirable et fertile en conséquences importantes. Dans un tel combat il ne connaissait pas la peur : " Aucune tempête n'est aussi mauvaise que l'acalmie, et aucun ennemi aussi dangereux que de ne pas avoir d'ennemis. „

Cette cause paraissait à Ignace tellement sublime et d'une importance tellement transcendante, que tous les moyens lui semblaient bons pour la servir et pour la favoriser. " Une prudence exquise, dit-il, jointe à une sainteté médiocre vaut mieux qu'une plus grande sainteté avec moins de prudence. „ Est-ce que toutes les erreurs morales, dans lesquelles les jésuites sont tombés, ne sont pas contenues en germe dans ces paroles, si étonnantes de la part d'un homme qui autrefois s'était voué a la piété mystique ? Tel est le génie espagnol ; jamais mystique néerlandais ou allemand n'aurait pu proférer une telle sentence ! — On sait que les jésuites ont toujours été d'excellents pêcheurs d'âmes. Eh bien, c'est saint Ignace de Loyola lui-même qui leur a enseigné cet art peu enviable : " Un bon chasseur d'âmes doit d'abord laisser passer bien des choses en silence, comme s'il ne s'en appercevait point ; plus tard, lorsqu'il se sera emparé de la volonté, il pourra diriger le disciple de la vertu partout où il le voudra. „ — " Il ne faut pas parler de prime abord d'affaires spirituelles aux gens noyés dans les intérêts du siècle : cela serait pêcher sans amorce ni leurre. „ — Quels étaient cependant les hommes que ce prêtre, si humble, à ce qu'il disait, devant la divine providence, voulait recevoir dans sa société ? Son secrétaire intime, le

père Polanco, nous édifiera sur ce sujet. „ Loyola regardait moins, dit-il, chez ceux qui se présentaient, à la bonté purement naturelle qu'à la fermeté du caractère et à l'habileté *pour les affaires*; car il était d'avis que ceux qui n'étaient pas propres aux affaires publiques, ne convenaient pas à la compagnie. „ (1) La piété ne comptait évidemment que fort peu, lorsqu'il s'agissait des intérêts temporels de l'ordre de Jésus. Dans une lettre très explicite adressée au recteur du college de Coïmbre, en 1551, (2) Polanco énumère les qualités que le père général désire trouver dans les novices de la compagnie. Ce sont surtout " des dispositions naturelles et de la capacité soit pour les sciences, soit pour les bonnes œuvres extérieures. „ On veut des jeunes gens d'une certaine taille, d'un physique convenable, " comme l'exigent notre genre de vie et nos rapports avec le prochain. „ Pas un mot de vocation religieuse, de haute piété comme condition indispensable à ceux qui demandent à entrer dans la compagnie : de l'intelligence et du savoir-faire, un extérieur agréable — voilà tout ce que Loyola exige! Ce programme jette un grand jour sur le caractère de St-Ignace et de la société à laquelle il donna le nom de Jésus.

Un tel personnage, mélange de piété, d'abnégation, de fanatisme, de ruse, d'énergie sauvage et sans scrupules, nous est certes peu sympathique aujourd'hui, où la franchise et la droiture sont considérées comme les premières vertus de l'homme. Mais nous ne pouvons nous

---

(1) Polanco, *Dichos y hechos de Loyola;* cité par Genelli (trad. franç.) II, 239.

(2) Alcazar, *Historia Toletanae provinciae S. J.* (Madrid 1710).

défendre d'admirer la sagacité de Loyola et sa volonté de fer, et nous avouerons qu'aucun caractère n'aurait pu être mieux adapté à l'organisation et la propagation d'un ordre militant.

Les facultés de Loyola, cependant, n'allaient pas au delà, et ne suffisaient point à des créations d'un ordre plus élevé. Quel contraste entre lui et la rude honnêteté de son adversaire détesté, de ce paysan bas-saxon, de ce Luther, dont il aurait voulu détruire l'œuvre entière! Mais ce grossier paysan saxon, avec son robuste amour de la vérité, était bien autrement créateur et a eu un tout autre succès que le Basque fin et rusé, dont le zèle religieux lui-même avait une forte teinture de fourberie. La morale ne perd rien à cette comparaison.



Chapitre III.

Expansion rapide de l'ordre des Jésuites.

Activité considérable des premiers Jésuites. — Pourquoi Loyola les fait voyager sans cesse. — Augmentation rapide de leur société. — Privilèges donnés à leur ordre par les papes. — Loyola sait captiver les bonnes graces des princes. — Les Jésuites en Italie. — Collegium Romanum et Collegium Germanicum. — Les Jésuites en Irlande. — Charles-Quint et le clergé espagnol hostiles aux Jésuites. — Saint-François de Borgia les introduit en Espagne. — Philippe II et les Jésuites. — Difficultés qu'ils éprouvent pour s'introduire aux Pays-Bas. — Les Jésuites en Portugal : ils deviennent les maîtres du pays. — L'Université de Paris et le clergé de France s'opposent aux Jésuites. — Ils ne se fixent en France que conditionnellement. — Les Jésuites en Allemagne : Guillaume IV de Bavière et Ferdinand Ier de Bohême et de Hongrie. — Les Jésuites ne doivent pas accepter de dignités ecclésiastiques. — Les Jésuites combattent l'Intérim. — Pierre Canisius ; son catéchisme. — Les Jésuites à Vienne, Prague, Ingolstadt. — La Palestine. — Administration habile de Loyola. — Il s'érige en champion de l'orthodoxie romaine. — Il humilie Lainez, Bobadilla, Rodriguez, les plus influents parmi ses subordonnés. — Son despotisme. — Son humilité affectée. — Ses relations avec sa famille. — Paul IV défavorable aux Jésuites. — On veut mettre un vicaire à Loyola. — Sa mort. — Extension de l'ordre des Jésuites à la mort du fondateur. — Appréciation du rôle que les Jésuites ont joué pendant le XVIe siècle.

A peine approuvé par le pape, l'ordre des jésuites entra immédiatement en activité. Le petit nombre de ses adhérents était en mouvement perpétuel pour faire valoir partout les services de la Compagnie et surtout pour l'étendre, l'agrandir et la rendre plus influente. Ignace suivait le principe de n'envoyer aucun de ses subordonnés dans son pays natal où il aurait pu avoir

des attaches et trouver des intérêts autres que ceux de l'ordre. Il expédiait, au contraire, les Français en Portugal, les Espagnols en France, les Italiens en Espagne. Il voulait faire de ses jésuites des cosmopolites aptes à tous les services, se retrouvant dans tous les pays, ne connaissant d'autre patrie que la Compagnie elle-même. Dans les premiers temps, il les fit voyager continuellement dans les régions les plus éloignées, où chacun d'eux ne restait que peu de mois, pour les faire paraître plus nombreux qu'ils ne l'étaient, pour montrer partout aux souverains et aux peuples l'activité de l'ordre nouveau, et d'un autre côté, pour éprouver l'obéissance aveugle de ses subalternes. Il leur défendait du reste tout penchant exclusif à l'ascétisme, à la prière ou à la contemplation, leur commandant de vaquer surtout aux études et aux devoirs dont il les chargeait dans l'intérêt de sa société et du siège apostolique. (1)

Les effets de ces mesures habilement calculées furent merveilleux. Six ans après la fondation de la Société, le monde entier retentissait de son nom et ses disciples se comptaient par centaines. Ignace ne s'était jamais tenu au nombre obligatoire de soixante membres. Par une sorte d'herméneutique très hardie, il ne comprenait dans ce chiffre que les jésuites de plein droit, les Profès, qu'il n'augmenta que fort peu pendant tout son généralat, réservant ce grade suprême à ceux qu'il croyait complètement imbus de son propre esprit et spécialement utiles et nécessaires à la Compagnie. (2)

(1) Orlandino lib. VIII cap. 8 p. 224.
(2) Orlandino lib. IV cap. 1 p. 101.

Il développait lui-même ces principes avec une entière franchise : " Quoiqu'il se sentit attiré vers ceux qui faisaient des progrès louables dans l'érudition et les sciences, il s'occupait pourtant, à cause des circonstances difficiles de l'Eglise, moins de ceux qui excellaient dans la doctrine, que de ceux qui connaissaient bien le monde et se distinguaient dans la société humaine par une position élevée ; croyant que la Compagnie tirerait bientôt de ces membres-là des fruits importants. „ [1] Du reste, déjà en 1545, il était devenu assez rigoureux dans la réception de membres nouveaux et dans leur avancement à des emplois importants.

Les papes augmentèrent sans cesse les priviléges d'un ordre qui se montrait si utile aux intérêts du Saint-Siège et du catholicisme en général. En 1545, Paul III lui donna les facultés les plus étendues pour l'administration de l'eucharistie, de la confession et de l'absolution dans toutes les parties du monde ainsi que pour la prédication. Deux ans plus tard, il délivra les jésuites pour toujours de la surveillance des couvents de femmes, afin qu'ils pussent se livrer entièrement aux devoirs particuliers de leur Compagnie. En 1549, il leur conféra en bloc tous les priviléges des ordres monastiques, surtout celui d'absoudre des péchés réservés, par le droit canon, à la seule connaissance du Siége apostolique. Cette dernière faculté était suspendue ordinairement pendant la durée du Jubilé, mais Jules III fit une exception en faveur des jésuites pour lesquels cette restriction ne devait jamais exister. Ce pontife, qui favorisait l'ordre de Jésus de tout son pouvoir,

[1] Ibid. l. V cap. 2 p. 144.

confirma, en 1550, leurs institutions et tout ce que son prédécesseur leur avait accordé, et les combla de bienfaits. L'année suivante, il menaça de l'excommunication majeure et de toutes les peines qui en étaient la conséquence, ceux qui s'attaqueraient aux institutions, droits et priviléges de la Compagnie, ou qui entraveraient ses membres dans l'exercice légitime de leurs fonctions.

Cependant les papes n'étaient pas les seuls dignitaires importants que Loyola cherchât à gagner dans l'intérêt de l'ordre de Jésus. Cet homme déployait la plus étonnante adresse pour arriver à ses fins. „ Il savait s'attacher, dit avec complaisance l'historien officiel de la Compagnie, [1] non seulement le pape et les cardinaux, mais aussi les ambassadeurs des rois et des princes et tous ceux, parmi les personnages de Rome, dont la position exigeait l'estime et dont l'autorité méritait qu'on leur fît la cour. Il les visitait souvent lui-même ou les faisait visiter par ses compagnons et cherchait à les engager dans ses intérêts. Par suite de ces démarches obséquieuses, les princes se montraient accessibles, affables et pleins de bienveillance pour lui. „

Mais les paroles doucereuses et les humbles démonstrations n'étaient pas les seuls moyens par lesquels la société de Jésus essayât de se procurer la faveur des princes : elle avait des ressources plus sûres pour atteindre ce but tant désirable. D'abord elle leur promettait en échange de leurs bons procédés les secours de l'ordre entier dont on aimait à exagérer encore l'importance. On voulait montrer aux chefs d'État qu'il

(1) ORLANDINO l. VII cap. 1 p. 198.

était de leur intérêt d'être en excellents termes avec les bons pères. [1] Et puis on proposait aux princes une affaire utile aux deux parties : on sollicitait leur consentement pour que les biens d'autres communautés religieuses fussent attribués en partie à l'ordre de Jésus à la condition que le pouvoir temporel s'emparât d'une autre partie de ces mêmes biens. Les jésuites décoraient cette belle affaire du nom pompeux de *réformation des couvents*. Les princes, naturellement, ayant intérêt à mettre la main sur les biens ecclésiastiques, entreprenaient cette mutation au profit commun de leur trésor et de la Compagnie de Jésus, d'autant plus volontiers que les pères savaient la mener à bonne fin par l'intermédiaire des cardinaux qui leur étaient dévoués. C'est ainsi que Loyola agit en Bavière et, sur une échelle plus vaste encore, en Espagne. Il disait clairement, sur cette dernière entreprise, qu'il désirait " que l'affaire vînt à un bon et saint effet, tant pour Son Altesse — Charles-Quint — que pour ses indignes et très dévoués serviteurs — les jésuites — à la plus grande gloire de Dieu. " [2]

Quel mélange de ruse et d'hypocrisie ! — Au contraire s'ils avaient à annoncer aux princes une résolution désagréable pour ceux-ci ou utile seulement à la Compagnie, ils se retranchaient régulièrment derrière la volonté du souverain pontife, même quand celui-ci n'y avait eu aucune part.

C'est à de tels moyens que l'ordre des jésuites doit en grande partie ses succès rapides.

---

(1) Exemples : *Lettre de Claude Jay à Georges Stockhammer*, 10 juin 1555, Druffel, t. I p. 407 ss ; et Menchaca, *Epistolae Ignatii*, p. 538.

(2) Druffel, l. c; *Lettres de Loyola*, chez Genelli, nr 39, 40 ; et Menchaca, p. 325.

Comme Paul III lui-même, son fils et ses petits-fils qui régnaient à Parme, favorisèrent beaucoup la nouvelle société. Les princesses de cette maison de Farnèse se montraient disciples fidèles de Loyola et se soumettaient aux exercices spirituels qu'il avait imaginés. Lainez, d'autre part, se rendit à Venise, ville infestée alors, par suite de son commerce et de la foule d'étrangers qui y affluaient, de toutes les sectes hérétiques. Il y obtint des succès oratoires fort considérables. Un Lippomano, appartenant à une des grandes familles patriciennes de Venise, rendit possible aux jésuites, dès 1542, le séjour en cette ville. Ils s'introduisirent de même dans un certain nombre de villes qui dépendaient de la république de Saint-Marc. Lippomano leur céda aussi un prieuré qu'il possédait à Padoue, de sorte qu'ils purent y fonder un collège et y exercèrent bientôt une influence marquée sur l'esprit de sa célèbre Université. En 1544, Lainez se trouvait à Brescia où il luttait contre les fauteurs de la Réformation. — Dans la Valtelline, soumise aux Grisons hérétiques, on envoyait, en 1552, un jésuite chargé de maintenir les populations dans la foi catholique.

On les rencontre de même dans l'Italie centrale. A Fulgino, ils instruisent les prêtres ignorants. A Plaisance et à Modène, ils combattent les tendances schismatiques et tâchent de rétablir l'orthodoxie romaine. Ces hommes habiles s'adressent partout à l'aristocratie et aux riches ; car s'ils veulent bien servir la papauté et l'Église, ils songent en même temps à se procurer l'argent qui donne le bien-être et la puissance. A Montepulciano, près de Sienne, les membres de l'aristocratie locale parcourent avec eux les rues et frappent aux portes des maisons pour leur

procurer des dons de toute espèce. A Faënza, près de Ravenne, ils deviennent tout puissants, se font les conseillers de la population entière, fondent des sociétés de bienfaisance qui servent aussi à consolider leur propre domination. Ils y détruisent complètement l'influence luthérienne développée par le fameux capucin Bernard Occhino. A Ferrare, un autre des premiers compagnons d'Ignace, Le Jay, sape les idées luthériennes favorisées par la duchesse Renée, fille de Louis XII de France. En 1546, ils établissent un collége à Bologne.

Ils ne négligeaient pas non plus l'Italie inférieure. Salmeron amena un certain nombre de jésuites à Naples où ils furent accueillis avec empressement et comblés de dons par la noblesse. De là ils se répandirent avec une rapidité étonnante dans tout le royaume de Naples et de Sicile.

A Rome même, Ignace fonda la première résidence de son ordre en 1550; il la destina à devenir la maison-mère de sa Compagnie. C'est le *Collegium romanum*. On y enseignait la théologie scolastique, la théologie morale, l'Écriture sainte, le latin, le grec, l'hébreu, d'après les méthodes de l'Université de Paris, dont on tirait la plupart des professeurs. En 1555, il sortait déjà du collége romain une centaine d'élèves pour se disséminer dans les différents États de l'Europe. En 1557, Loyola acquit le palais Salviati, sur l'emplacement duquel se trouve encore aujourd'hui le *Gesù*. Bientôt les cardinaux et les docteurs suivirent avec empressement les cours du collége qui prit une importance extrême dans l'Église catholique entière. — Rome devint aussi dans un autre sens le centre des travaux des Loyolites. Comme

l'Allemagne était à cette époque le foyer des idées de réformation religieuse, Ignace tenait surtout a les combattre dans leur pays natal, et par des Allemands mêmes. C'est pourquoi, en 1552, il conçut le dessein de fonder à Rome un Collége germanique, où des jeunes gens de cette nation seraient élevés pour le service de l'ordre des jésuites. Le pape Jules III et trente-trois cardinaux, enchantés de cette idée, s'empressèrent de souscrire pour une somme de plus de 3000 écus d'or par an, ce qui équivalait à peu près à 300,000 francs d'après la valeur actuelle de l'argent. Le 31 août 1552, le *Collegium germanicum* fut approuvé par une bulle du souverain pontife. Les élèves avaient à signer une profession de foi et, au bout d'un temps d'épreuve, à s'engager sous serment à se conformer à la volonté du pape, aussi bien pendant leur séjour au collége qu'après leur sortie. Ce collége germanique devait servir, par son règlement, de modèle aux séminaires épiscopaux institués par le concile de Trente. La première année, il comptait déjà 22 élèves, la seconde 25. On lui adjoignit un institut pour l'instruction des jeunes gentilshommes, sur lesquels Loyola avait toujours et partout des visées particulières.

Bref, dans l'Italie entière, nous voyons les jésuites s'introduire, s'emparer de la haute direction des affaires religieuses, fonder des maisons, acquérir de grandes richesses, organiser des écoles, combattre avec succès les idées luthériennes, s'appuyer de préférence sur la noblesse, qui pouvait et devait évidemment leur être plus utile que le menu peuple.

En 1548, le pape Paul III, dans la bulle *Pastoralis*

officii cura, (¹) porte sur leur société un jugement des plus favorables. " Nous avons, dit-il, des égards bien mérités pour les riches fruits qu'Ignace et la Compagnie fondée par lui ne cessent de produire pour l'Église de Dieu dans tous les pays. „

Bientôt, on les voit prendre l'offensive contre les États hérétiques. Deux de leurs pères, Salmeron et Pasquier-Brouet, furent envoyés par le pontife, avec l'assentiment formel de Loyola, en Irlande, en qualité de nonces du pape, pour y fortifier les catholiques contre les persécutions de Henri VIII d'Angleterre. Sous un déguisement, dénués de toute ressource, les deux intrépides jésuites pénétrèrent dans l'Irlande, dont ils ne comprenaient pas même la langue. Traqués comme des fauves par les fonctionnaires et partisans du roi, bravant mille dangers, cachés dans les cabanes des pauvres, ils parcoururent l'île en encourageant les fidèles et en les organisant le mieux possible. Mais le pape reconnut qu'il exposait ces deux jésuites à une mort certaine, sans pouvoir espérer de leur dévouement un grand fruit, et il les rappela à Rome.

Il s'agissait avant tout d'organiser l'ordre dans les pays encore catholiques pour l'étendre et l'agrandir et en même temps pour étouffer dans ces pays les germes de l'hérésie. Cependant Loyola et les siens ne trouvaient pas partout chez les souverains et les peuples le même accueil enthousiaste qu'en Italie.

Charles-Quint, ennemi de l'influence papale, ne se

(¹) Voir les différentes éditions des *Exercitia spiritualia Loyolae*. Introduction.

montrait nullement favorable aux jésuites. Leur dépendance complète, exclusive, du saint siége était contraire à toutes ses idées sur l'influence nécessaire des grands princes dans l'Église, contraire à sa résolution de ne souffrir dans ses États que des institutions dépendantes du monarque. En outre, les dominicains qui possédaient, en leur qualité d'Inquisiteurs officiels, une puissance énorme dans l'Espagne d'alors et étaient favorisés systématiquement par la royauté, résistaient de toutes leurs forces au développement d'une société qui, comme ils le craignaient non sans cause, menaçait de les priver en grande partie de leur position prépondérante. On leur reprochait d'admettre dans leur compagnie beaucoup de nouveaux chrétiens, descendants de juifs, et ce genre d'hommes était odieux et suspect à tous les vieux chrétiens, à tous les vrais Castillans. Melchior Cano, le plus célèbre des théologiens dominicains, était l'adversaire acharné des jésuites, et il les comblait d'invectives, les accusant d'être les précurseurs de l'Antéchrist. Il alléguait comme preuve victorieuse de sa thèse le fait qu'Ignace ne faisait point de miracles, comme les fondateurs des ordres franciscain et dominicain en avaient fait de leur vivant, parce qu'ils étaient en réalité les envoyés de Dieu. Les Universités de Salamanque et d'Alcalà se prononcèrent contre eux. Don Martinez Siliceo, cardinal-archevêque de Tolède, primat des Espagnes, interdit, sous peine d'excommunication, à tous ses diocésains de se confesser à eux, et à son clergé d'entrer en relation avec les jésuites. A Saragosse capitale d'Aragon, le vicaire-général les frappa d'excommunication, et souleva le peuple contre ces intrus. On racontait qu'ils faisaient venir chez eux, à minuit, les

femmes dévouées à leur ordre. [1] L'appui des papes seul put les défendre contre la mauvaise volonté manifestée à leur égard par le clergé espagnol.

Cependant la nation se montra plus favorable aux jésuites que le clergé. Leur société était en effet trop intimement liée à l'Espagne pour en rester longtemps exclue. Le génie espagnol s'incarnait dans la compagnie des Loyolites. Son fondateur était Espagnol, ses membres les plus importants et les mieux doués appartenaient au même peuple. Mille liens rattachaient ainsi l'ordre à l'Espagne, mille sympathies existaient entre lui et ce pays. Il dut son premier et son plus éclatant succès sur le sol de la péninsule à un des aristocrates les plus considérés et les plus puissants, à François Borgia, duc de Gandie, vice-roi de Catalogne. Ce grand seigneur fut le véritable fondateur de la branche espagnole de l'ordre de Jésus. En 1548, il en devint membre lui-même; l'année suivante, il lui confia l'Université qu'il avait fondée pour son propre compte dans sa ville de Gandie. Son énorme influence politique et morale fut employée en faveur des jésuites. Du reste, le bas peuple, animé des mêmes sentiments qui prévalaient dans leur société, se déclarait presque partout pour eux. A Valence, aucune église ne pouvait contenir la foule qui se réunissait autour du prédicateur qu'ils y avaient envoyé! Dans la ville universitaire d'Alcalà, un jésuite sans relations et sans instruction littéraire, François Villanueva, ravit tout le monde par le feu de ses sermons. Enfin, en 1548, ils construisaient un collége à Salamanque, au sein de la plus célèbre Université de

[1] *Imago primi saeculi*, I. p. 739.

l'Espagne. Alors de ces deux grandes Universités, autrefois leurs adversaires, maintenant soumises à leur irrésistible ascendant sur l'esprit de la nation espagnole, ils se répandirent rapidement sur l'Espagne entière.

Déjà, dans les premières années de l'existence de l'ordre, Loyola avait fait étudier de jeunes jésuites à la célèbre Université de Louvain, tout comme à l'Université de Paris. La Compagnie devait en imposer au monde entier par la science de ses membres, à laquelle ils joindraient, par un contraste d'autant plus frappant, la pauvreté personnelle et l'austérité absolue des mœurs. En 1543, dix-neuf jeunes gens des meilleures familles de Louvain avaient été enrôlés par Le Fèvre parmi les membres de l'ordre : neuf d'entr'eux furent envoyés en Portugal ; les autres restèrent à Louvain pour être réunis plus tard, sur l'ordre du Général, dans une maison commune et soumis à un Recteur. D'abord ils furent en butte aux attaques des professeurs de l'*Alma mater*, qui craignaient l'esprit envahissant de la nouvelle Compagnie. Malgré cela ils s'agrandirent à leur manière, lentement, peu à peu, sans beaucoup de bruit ; car leur ordre n'était pas encore officiellement admis aux Pays-Bas. L'évêque de Cambrai, Robert de Croy, interdisait même aux jésuites, en 1554, les fonctions ecclésiastiques dans son diocèse, et tous les efforts du nonce apostolique à Bruxelles ne parvinrent pas à lui faire retirer cette défense. Il se savait soutenu par son souverain.

L'attention de Loyola n'en restait pas moins toujours attachée spécialement sur ces provinces si riches et florissantes, envahies déjà par l'hérésie. Il parle lui-même, dans une lettre adressée au comte de Berg, de l'intérêt

qu'il porte à ces districts. [1] Il salua donc avec joie, en 1555, la renonciation de l'empereur à ses possessions néerlandaises, espérant trouver un meilleur accueil pour sa société auprès de son successeur. Immédiatement, il dépêcha vers Philippe II, le jésuite Ribadeneira. Mais le nouveau roi n'aimait pas non plus l'institution de Loyola; il disait qu'il avait une idée nette de toutes les autres constitutions monacales, mais qu'il ne comprenait nullement celle-là. Ce ne fut que plus tard qu'il reconnut combien de services elle pouvait lui rendre dans sa lutte immense pour la domination exclusive du catholicisme. Il se contenta donc d'ordonner au célèbre conseiller Viglius de lui préparer un mémoire sur la demande d'admission que Ribadeneira venait de lui présenter. Tous les Belges, évêques et curés aussi bien que bourgeois et nobles, s'opposèrent à la pétition des jésuites. On accusait déjà la Compagnie d'être dangereuse pour le clergé séculier et pour les autres ordres monastiques, et d'empiéter sur les pouvoirs temporels. Viglius lui-même combattit vigoureusement les jésuites qui, auprès de Philippe II, ne trouvèrent pour les appuyer que D. Gomez de Figueroa, duc de Féria, dont le frère était membre de la Compagnie et qui possédait une grande influence sur l'esprit du roi. [2] Sur sa demande enfin, et à grande peine, ils obtinrent un succès partiel en arrachant à Philippe, en 1556, la permission de se fixer dans les Pays-Bas, à la condition toutefois qu'ils n'y pourraient posséder des biens-fonds qu'avec l'assentiment des États

---

(1) Genelli, (trad. française) II, 263.
(2) Orlandino, l. XVI, cap. 28 ss. p. 546 ss.

des différentes provinces : car les acquisitions de mainmorte y étaient soumises à des restrictions sévères.

Heureusement pour eux, Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, leur était entièrement dévouée, ayant choisi parmi eux son confesseur. Malgré les protestations des Etats de Flandre et de Brabant, elle les mit à même de pouvoir fonder leurs premiers colléges, en 1562, à Louvain et à Anvers. Dans cette dernière ville, ce furent exclusivement les négociants espagnols, riches pour la plupart, qui introduisirent les jésuites, malgré l'antipathie de la population indigène. (1) A Louvain, Le Fèvre eut les plus grands succès à l'Université même, où un nombre considérable de jeunes savants quittèrent leur carrière pour se mettre à la disposition de la société. Et de même que ces étudiants, les femmes, les dames de l'aristocratie surtout, s'enthousiasmèrent pour elle. Les auteurs jésuites conviennent eux-mêmes de ce fait que toutes les semaines quelques dames se faisaient flageller par les pères de la Compagnie, au grand scandale du public. (2) Dans la Frise occidentale, un jésuite, le père André, qui avait eu l'intention d'y ouvrir une école, fut vivement maltraité par les habitants, de sorte qu'il dut se réfugier à Bruxelles ; mais le fameux conseiller Hopper put le placer à Lille, dans un couvent de carmes. (3)

En 1584, dans des circonstances bien différentes, le

(1) MS. *Historia complectens initium ac progressum Societatis Jesu in civitate Antverpiensi* (Bruxelles, Bibliothèque de Bourgogne). C'est le récit officiel des Jésuites.

(2) *Imago*, l. VI, p. 736.

(3) *Litteræ Hopperi ad Viglium*, p. 70, 74.

roi abolit les restrictions considérables imposées jusqu'alors en Belgique aux jésuites.

Au Portugal, ils trouvèrent, dès le commencement, un accueil bien plus chaleureux qu'en Espagne. Le roi Jean III reçut avec joie les deux émissaires d'Ignace, François Xavier et Simon Rodriguez qu'il avait, du reste, appelés depuis longtemps, comme nous l'avons vu. Le premier de ces deux jésuites partit en 1541 pour les possessions portugaises dans les Indes orientales, afin de convertir les païens Hindoux. Il parcourut une grande partie de l'extrême Asie et termina sa vie en Chine, après avoir acquis la gloire d'apôtre et de saint. Rodriguez, au contraire, appartenant lui-même à la noblesse du Portugal, y gagna bientôt une haute position et une influence énorme sur le peuple, sur l'aristocratie et avant tout sur la famille royale. Il fit entrer dans l'ordre un nombre considérable de prêtres et de jeunes gens distingués des classes supérieures. Leur zèle religieux, leur vie austère, leur activité incessante, leur bienfaisance leur concilièrent les sympathies universelles. Ils réformèrent la cour du roi et devinrent les conseillers et les confesseurs des princes et des grands. En 1543, Rodriguez fut chargé de l'éducation de Dom Sébastien, héritier de la couronne. Jean III, pour prix de leurs services, fonda pour eux une maison à Lisbonne et le grand collége de Coïmbre, qui contint bientôt 200 membres de leur ordre. Ils savaient surtout s'emparer de tout l'enseignement supérieur du pays. Arrivés à ce point, ils devinrent les véritables maîtres du royaume, et lorsque leur élève, Dom Sébastien, succéda à son père, en 1557, il mit le pays entier à leur disposition. On sait

qu'ils en ont profité pour amener la mort malheureuse du roi et la ruine, pour soixante ans, de l'indépendance du Portugal. — Ils aimaient à citer aux autres princes l'exemple des rois de Portugal comme celui que tous les souverains devaient imiter à l'égard de leur Compagnie.

La France n'était pas moins importante pour eux que l'Espagne et le Portugal. Déjà en 1540, Ignace avait envoyé à Paris quelques jeunes membres de son ordre pour y étudier en commun : mais dans les premiers temps on évitait encore de les distinguer en quoique ce soit du reste des étudiants. [1] Une instruction complète et soignée paraissait au sagace Loyola une condition indispensable au succès de son institution. Sous Henri II, adversaire fanatique de tout changement dans l'Église, les sphères gouvernementales leur furent assez favorables. Guillaume du Prat, fils du fameux chancelier de François Ier, et lui-même évêque de Clermont, se fit le protecteur de la compagnie. Il logea les pères dans son hôtel de Clermont, qui plus tard devint la maison de l'ordre à Paris, et il les institua héritiers d'une partie considérable de ses biens. Ils rencontrèrent un autre protecteur encore plus puissant dans la personne de Charles de Guise, archevêque de Reims et cardinal de Lorraine. Gagné par Ignace en personne pendant son séjour à Rome, le cardinal amena Henri II, en janvier 1550, à permettre aux jésuites de construire dans la capitale une maison professe et un collége.

Mais le roi n'était pas encore maître absolu en France ;

---

[1] *Imago primi saeculi*, p. 211.

et les jésuites y avaient des ennemis dangereux. Le parlement, toujours contraire aux empiètements du clergé, du Bellay, évêque de Paris, et la Sorbonne elle-même leur opposaient une résistance opiniâtre. On voit jusqu'aux simples curés se joindre aux adversaires laïques de la compagnie. L'esprit français du XVIe siècle était peu sympathique au caractère de l'institution de Loyola; et tout ce monde craignait, non sans cause, que l'influence et la puissance de cet ordre ne fît courir des dangers aux droits acquis et à la paix du royaume. Le parlement de Paris refusa donc d'enregistrer l'édit royal qui admettait les jésuites dans Paris; et on sait que cet entérinement était regardé comme indispensable pour donner force de loi aux ordonnances royales. Le parlement déclara la compagnie des jésuites préjudiciable au monarque, à l'État et à l'ordre hiérarchique. Il va sans dire que les amis de la compagnie ne restèrent pas inactifs. En 1552, le roi envoya au parlement des lettres de jussion pour qu'il eût à enregistrer, sans délai ultérieur, ses lettres patentes de 1550. Ce fut en vain; le parlement chercha à faire traîner les choses en longueur, et en appela au jugement de l'Université de Paris. Il savait très-bien ce qu'il faisait. En 1554, la Sorbonne condamna la Compagnie de Jésus par un jugement formel, qui la déclara „ dangereuse en ce qui concerne la foi, capable de troubler la paix de l'Eglise, de renverser l'ordre monastique, et plus propre à détruire qu'à édifier. „ L'action de la société, telle qu'elle se développa plus tard, fut donc fort bien reconnue et dépeinte par la Sorbonne.

Ce jugement suffit pour déchaîner contre les jésuites une tempête formidable. Les curés de Paris, les prédi-

cateurs les attaquèrent dans les chaires et dans les prônes. Des placards hostiles furent affichés aux carrefours de la Sorbonne ; on colporta des libelles bien cruels pour eux de maison en maison. Eustache du Bellay leur interdit en outre l'exercice du saint ministère dans son diocèse de Paris, et il fut imité par un nombre considérable d'autres évêques français, remplis, à cette époque, d'idées réformatrices. La France restait donc à peu près fermée aux jésuites.

Une réaction en leur faveur n'eut lieu qu'après bien des changements, lorsque les défenseurs officiels du catholicisme eurent reconnu, en France comme ailleurs, que les jésuites étaient les adversaires les plus précieux des protestants. Alors, en 1561, l'assemblée du clergé, réuni à Poissy, se prononça pour leur admission dans le royaume, mais seulement à la condition qu'ils se soumettraient à l'autorité des évêques diocésains, qu'ils renonceraient à leurs priviléges excessifs et même à leur dénomination qui, selon cette assemblée, était d'une présomption intolérable. Les jésuites protestèrent d'abord, en soulevant encore une fois leur prétention ridicule, que Jésus-Christ avait été leur véritable fondateur et que partant ils avaient le droit de s'appeler de son nom. Peu à peu, ils se soumirent en apparence, promettant tout ce qu'on leur demandait, mais bien résolus à s'affranchir de ces restrictions aussitôt que possible. Ce n'est pas sans raison que leurs adversaires leur ont reproché de s'être insinués en France presque imperceptiblement [1], de s'être fait petits pour devenir d'autant plus grands après cela. Là comme ailleurs, ils cherchèrent surtout à s'emparer de

(1) Ant. Arnauld, *Plaidoyer contre les Jésuites* (Paris [illegible]) p. 8.

l'enseignement supérieur, dont ils ont toujours reconnu, avec leur sagacité habituelle, l'immense importance pour la formation de l'esprit de la population entière.

Leur activité trouva un champ bien plus favorable en Allemagne [1]. Il s'agissait ici de combattre l'hérésie luthérienne sur le sol même où elle avait pris naissance : il n'est donc pas étonnant de les y voir travailler, selon le but de leur ordre, avec ardeur et énergie, dès les premières années de leur existence. Loyola dit lui-même dans une encyclique datée du 25 juillet 1553 [2]: « Notre compagnie doit se porter avec un dévouement particulier, d'après la faible mesure de nos forces, au secours de l'Allemagne, que le mal de l'hérésie expose aux plus grands dangers. »

Immédiatement après la confirmation de la société par Paul III, un des membres les plus considérables et les plus actifs, Le Fèvre, se rendit en Allemagne, et quelques mois plus tard il y fut suivi par Bobadilla et Le Jay. Le Fèvre rencontra d'abord plus d'approbation auprès des seigneurs espagnols et italiens qui environnaient Charles-Quint, qu'auprès des allemands. Mais ayant été bientôt envoyé en Espagne, ses compagnons furent plus heureux que lui. Bobadilla sut s'introduire auprès du duc Guillaume IV de Bavière, tandis que Le Jay, après avoir assisté les évêques de l'Allemagne méridionale dans leur lutte contre l'hérésie, gagnait les bonnes grâces de Ferdinand Ier, frère de Charles-Quint et roi des Romains, de Bohême et de Hongrie. Ce

(1) S. SUGENHEIM, *Geschichte der Jesuiten in Deutschland* (Francfort s. M. 1847), I, p. 5 ss.

(2) GENELLI (trad. franç.), II 262.

[redacted]

monarque fut tellement enchanté de Le Jay qu'il voulait le nommer au siége épiscopal de Trieste. Mais Loyola lui-même intervint pour empêcher cette élévation d'un de ses subordonnés. Il allégua comme raison de son opposition, que de cette manière on priverait la compagnie de ses membres les meilleurs et les mieux doués; et que, du reste, le vœu de pauvreté et d'obéissance absolues qu'ils avaient prêté, les empêchait d'accepter de hautes positions ecclésiastiques. Cependant les véritables motifs de Loyola étaient bien différents de ceux qu'il croyait prudent de faire valoir. Il craignait que les jésuites élevés au rang d'évêques n'en vinssent à se soustraire à leurs obligations comme membres de la société et à renier l'obéissance aveugle envers le général, qui était la base et le fondement de l'ordre entier. Tout jésuite d'ailleurs ne devait mettre que dans la société même son espoir de distinctions et de récompenses, d'influence et de pouvoir. C'est pourquoi il ne devait accepter d'autres dignités que celles que l'ordre pouvait conférer lui-même. Le jésuite ne devait avoir égard qu'aux intérêts de la compagnie; pour elle seule il devait travailler et employer toutes ses forces intellectuelles et matérielles. Le Jay fut donc obligé de renoncer à l'épiscopat. Plus encore, Loyola résolut de se servir de cette occasion pour imposer définitivement à ses disciples l'interdiction des dignités ecclésiastiques. Il fit décréter une institution qui déclara péché mortel pour tout jésuite d'accepter un évêché ou un haut emploi quelconque dans l'Église.

On voit combien la compagnie de Jésus était plus conséquente, plus énergique dans ses procédés que les ordres monastiques et mêmes mendiants, qui, au contraire, avaient

toujours vu avec plaisir leurs membres arriver aux positions d'évêque, d'archevêque ou de cardinal.

Cependant, lorsqu'il s'agissait de complaire à un monarque, qui s'était montré favorable aux jésuites et dont ils espéraient de nouveaux avantages, ils ne se faisaient aucun scrupule de violer leur propre loi. Déjà Ignace lui-même, à la demande du roi de Portugal, permit en 1554, que le jésuite Jean Nuñez devînt patriarche d'Éthiopie, et que deux autres membres lui fussent adjoints en qualité d'évêques.

Le premier essai du pape d'employer les jésuites pour un but politique, leur envoi en Irlande, n'avait guère réussi. Le second fut plus heureux et devint l'exemple d'une foule d'actes de la part de la compagnie, dirigés contre tout ce qui menaçait la politique intransigeante de la curie romaine.

En 1548, Charles-Quint avait fait admettre par la diète impériale l'*Intérim*, destiné à être observé dans l'Allemagne entière et à servir de base de réconciliation entre les protestants et les catholiques. Ce règlement était presque complètement catholique et ne contenait que quelques concessions fort peu importantes aux novateurs : mais cela suffisait pour le rendre odieux au pape Paul III et à la cour romaine. Il s'agissait donc pour Rome d'empêcher l'Intérim de devenir loi générale de l'empire. Bobadilla fut chargé de décider le plus puissant prince catholique de l'empire, le duc Guillaume IV de Bavière, à s'opposer à l'observation de l'Intérim par ses coreligionnaires d'Allemagne. Il y travailla si bien que, non seulement Guillaume résista à l'introduction de l'Intérim dans son pays, mais aussi que les princes catholiques, en général, obligèrent l'Empereur de

[redacted]

limiter lui-même cette mesure importante aux protestants seuls. Charles, il est vrai, se vengea de cet échec sur son auteur ; sous le prétexte de quelques expressions injurieuses dont Bobadilla se serait servi contre la personne de l'Empereur, il fut expulsé de l'Allemagne.

Le saint siége et l'ordre des jésuites avaient atteint leur but : on avait mâté l'Empereur et empêché son Intérim de réussir. Il n'en coûtait rien à Ignace de désavouer son instrument pour ne pas exaspérer l'Empereur, déjà peu favorable aux jésuites. Il refusa donc à Bobadilla l'entrée de la maison professe de Rome : mais il va sans dire que quelques temps après, lorsque Charles-Quint eut perdu l'affaire de vue, Bobadilla rentra parfaitement en grâce.

Cependant, à l'époque dont nous venons de parler, Ferdinand Ier ne voulait ou n'osait rien faire pour son ami Le Jay et pour l'ordre des jésuites en général. Ce ne fut que trois ans plus tard, en 1551, qu'il se décida à les introduire dans ses États. Il ne demanda d'abord que Le Jay et un second jésuite pour l'aider. (¹). Mais Ignace, fort satisfait de voir son ordre prendre pied en Autriche, combla les désirs du roi en envoyant à Vienne onze de ses disciples. Le roi leur donna pour habitation un couvent abandonné des dominicains. Le Recteur de cette première colonie de jésuites sur le sol germanique fut Le Jay ; mais il mourut en 1552 et son successeur, bien plus important et mieux doué que lui, fut Canisius.

Pierre Canisius était né à Nimègue en 1520. Il avait étudié à l'Université fort orthodoxe de Cologne où il

(¹) *Lasso au roi Ferdinand I*, 18 janv. 1551 ; DRUFFEL, *Briefe u. Akten z. Gesch. des XVI. Jahrh.*, I. 560.

s'était distingué par son érudition et sa perspicacité extraordinaires. A Mayence, il avait fait par hasard la connaissance de Le Fèvre et par lui de l'ordre des jésuites. Le jeune homme, plein d'ambition et très intelligent, avait reconnu immédiatement quelle carrière cette compagnie lui offrait pour jouer un rôle éminent, exercer une influence considérable et arriver aux grandeurs. Il y était donc entré. Le Fèvre l'avait d'abord employé à Cologne même pour combattre l'archevêque-électeur Hermann de Wied qui voulait y introduire la Réformation. Canisius, en effet, contribua beaucoup, par sa conduite énergique et habile, à retenir dans le giron de l'Église l'importante ville de Cologne. Plus tard Ignace, fidèle à ses principes de ne laisser jamais un de ses subordonnés trop longtemps dans le même pays et surtout dans sa patrie, l'envoya professer la rhétorique au collége des jésuites, à Messine. L'année suivante, il le réexpédia en Allemagne, en Bavière, à l'Université d'Ingolstadt. Là les novateurs avaient publiquement exposé quelques-unes de leurs doctrines : Canisius les combat et enseigne la théologie d'après les théories romaines. Nommé Recteur en 1550, il fait de cette Université une des forteresses du catholicisme en Allemagne. Cette activité énergique et fertile en succès appela sur Canisius l'attention du roi des Romains. Ferdinand pria le pape de le lui envoyer, et cet homme de 32 ans devint le Recteur des jésuites de Vienne et bientôt l'homme de confiance du roi. Le désir le plus vif de Ferdinand, comme de tout homme sensé et sincère qui tenait encore au catholicisme, était de voir s'accomplir une réforme complète des mœurs dissolues du clergé, dans lesquelles tout le monde reconnaissait la cause prin-

cipale de la défection générale qui menaçait l'existence même de l'Église. Canisius répondit pleinement à ce besoin pressant du catholicisme, au plus cher souhait de Ferdinand Ier. Il institua un séminaire où cinquante jeunes gens furent élevés et instruits pour l'état de prêtres séculiers.

Loyola était enchanté de voir ses jésuites introduits en Allemagne, et fixés dans la résidence même du monarque autrichien. Le futur empereur Ferdinand lui demanda, comme autrefois pour Le Jay, la permission de conférer à Canisius la dignité épiscopale, et non plus dans une ville de second ordre, mais dans sa capitale, à Vienne même. Ignace n'eut garde de souscrire au désir du roi et de rendre indépendant du général un des membres les plus importants de l'ordre ; cependant il fit tout pour dorer la pillule. Il permit d'abord à Canisius de remplir un autre vœu du roi en se mettant à composer un catéchisme catholique. A cette époque, la doctrine catholique elle-même n'était pas fixée ; les curés, peu instruits et peu soucieux des intérêts spirituels, ne la connaissaient presque pas et l'enseignaient encore moins ; enfin les attaques des Luthériens et des Zwingliens avaient profondément ébranlé les convictions. Personne ne savait au juste ce qu'il lui fallait croire et ce qui était hérétique. Un bon catéchisme, court, concis et pourtant complet, bien fait et pourtant compréhensible aux intelligences médiocres, était d'une grande nécessité pour les populations qui étaient encore restées catholiques. Canisius le termina en peu de temps et avec tant d'habileté, que son petit livre est devenu un des ouvrages typiques de ses coreligionnaires, traduit dans toutes les langues et répandu en plus de 500 éditions. Ce fut une grande satisfaction pour

Ferdinand et tous les bons catholiques d'Allemagne et leur rendit doublement cher l'ordre des jésuites.

Loyola permit en même temps à Canisius de prendre en main, sans le titre, l'administration de l'évêché de Vienne pour *un* an — qui ne dura pas moins de quarante-huit mois. Mais il y mit la condition que les revenus de l'évêché ne seraient attribués ni à Canisius personnellement ni à la compagnie de Jésus. C'était un véritable coup de maître! Loyola prouvait ainsi au roi des Romains que, pour lui plaire, il violait autant que possible les lois mêmes de sa société, et que celle-ci serait toujours au service des princes et monarques. Quelle différence avec l'opposition opiniâtre, l'humeur peu conciliante des sujets luthériens du roi!

Du même coup il faisait montre d'une abnégation grandiose et persuadait à Ferdinand que seules la gloire de Dieu et la grandeur de l'Église guidaient la compagnie, et qu'elle renonçait volontairement à toute richesse et à tout avantage particulier. On les avait donc enfin trouvés, ces prêtres tant désirés qui, au lieu de chercher exclusivement à s'enrichir, à jouir de l'existence, à vivre aussi commodément et aussi mollement que possible, se dévouaient à la pauvreté, à la mortification de la chair, à l'enseignement et au culte gratuits, à la prédication zélée, à la réformation du clergé et du peuple!

Cet acte bien calculé de désintéressement porta immédiatement les fruits que, sans doute, Ignace s'en était promis. Déjà, au mois de mai 1554, Ferdinand avait fait don aux jésuites, pour leur collége, du couvent délaissé des carmes de Vienne et d'un revenu de 1.200 florins d'or : deux mois plus tard, il les mit à même de fonder un

[redacted]

séminaire dans la capitale. Quelques années après, fidèles à leur principe de gagner surtout l'aristocratie, ils purent y ériger aussi un institut pour les jeunes gens nobles. Et plus encore. En 1558 Ferdinand leur accorda pour toujours deux chaires de théologie à l'université de Vienne : c'était principalement pour combattre l'esprit protestant qui prévalait alors dans cette université. On voit, comme ils s'emparaient de plus en plus de tous les degrés de l'enseignement. Leur influence devint très considérable. Fort souvent dans ses négociations avec le pape, Ferdinand les employait comme intermédiaires et comme ses chargés d'affaires (1).

L'ordre se multiplia ainsi dans la capitale de l'Autriche. La seconde résidence de Ferdinand, capitale du grand et florissant royaume de Bohême, Prague, lui fut également ouverte en 1555. Le roi n'avait rien à refuser à son cher ami Canisius. Si les Tchèques avaient pu prévoir les terribles malheurs que les pères jésuites leur infligeraient soixante-dix ans plus tard, ils se seraient levés jusqu'au dernier homme pour exterminer ces membres d'un ordre nouveau, qui, humbles et peu nombreux encore, pénétraient dans Prague ! Mais, déjà en 1555, l'introduction des jésuites dans cette ville était comme un défi jeté à l'immense majorité de la population de la Bohême, qui avait embrassé avec enthousiasme les doctrines de Huss et de Luther. En effet, à peine eurent-ils pris possession du couvent de saint Clément, que le roi leur avait donné, qu'ils y ouvrirent une école pour les enfants des hérétiques aussi bien que des catholiques : ils n'essayaient pas même

(1) Orlandino l. XIV. cap. 11. p. 450.

de cacher leur but qui était la propagande ! Des menaces sont proférées contre eux, on les attaque, eux et leurs élèves. Canisius résiste à l'orage, fort de l'aide de Ferdinand, et il triomphe complètement. Quelques années plus tard, ce collége est changé en académie des sciences philosophiques et théologiques et doté d'un revenu de 130,000 gros de Bohême.

Les jésuites ont toujours su se servir adroitement des tendances prédominantes aux différentes époques : *ratione habita temporum*. Ils avaient gagné la faveur du roi et plus tard empereur Ferdinand Ier, en prétendant être venus exclusivement pour réformer le clergé et l'enseignement religieux. Ce fut par la même promesse qu'ils s'introduisirent dans le second des grands Etats catholiques d'Allemagne, en Bavière ([1]). Le duc Guillaume IV avait été leur ami dévoué ; son fils et successeur Albert V, qui gouvernait depuis 1550, penchant plutôt vers la paix et vers la tolérance, leur fut peu favorable au commencement. Il refusa de leur bâtir un collége, malgré la promesse que son père leur en avait faite, et malgré l'intercession de son beau-frère, le roi Ferdinand. Canisius attendit patiemment, pour entrer en Bavière, des circonstances plus propices qui ne tardèrent pas à se présenter. Albert V avait eu beaucoup de part à la conclusion de la paix de religion entre catholiques et protestants d'Allemagne, à Augsbourg (1555). Les partisans de Rome lui en firent un grave reproche et l'accusèrent hautement d'être un hérétique. Ce soupçon attrista profondément Albert, qui voulait rester fidèle à la foi de ses pères, quoiqu'il blamât beaucoup de choses dans l'ordre extérieur de l'Église et qu'il cares-

([1]) Von Lang, *Geschichte der Jesuiten in Baiern* (Nuremberg, 1819).

sât l'idée d'une réconciliation avec les protestants. Eh bien, lui dit Canisius, pour prouver aux yeux du monde entier votre fidélité au catholicisme, quel meilleur moyen trouveriez-vous que de vous montrer favorable à la compagnie de Jésus, chérie et estimée par tous les vrais croyants? Le duc se laissa convaincre, et dans la même année, en décembre 1555, il fonda à Ingolstadt un collége des jésuites et leur assura une rente de 800 florins d'or et une certaine quantité de prestations en nature. Ce n'était certes pas par hasard que cette première colonie de jésuites en Bavière était établie juste dans la ville universitaire. Peu de temps après, Canisius, qui avait le don du multiplier, s'était tellement concilié les bonnes grâces du prince, bien intentionné mais faible, qu'il érigea, à Munich même, un second collége dont le propre frère de Canisius, Théodore, devint le recteur.

Canisius fut bientôt récompensé de tous ses efforts et de tous ses succès pour le bien de l'ordre. Il fut nommé par le général premier provincial d'une nouvelle province de la compagnie, celle de la Germanie supérieure, qui embrassait, avec les États allemands et hongrois des Habsbourg, la Bavière, la Souabe et la Suisse.

Loyola, tout en travaillant à introduire ses fidèles dans les principaux pays d'Europe, n'avait pas oublié non plus cette terre, vers laquelle ses premières intentions religieuses s'étaient dirigées : la Palestine. En 1554, il obtint du pape Jules III l'autorisation de fonder trois colléges en Terre-Sainte. Il fit de nombreuses démarches pour réaliser ce projet, et s'adressa même dans ce dessein au roi Philippe II. Mais il mourut avant d'être arrivé à ses fins.

L'œil de Loyola suivait partout, dans les pays les plus

lointains, ses disciples et ses subordonnés. C'est un fait étonnant que de voir cet homme, d'abord obscur soldat, puis ascète et prédicateur, diriger tout d'un coup des centaines de membres de son ordre dans les provinces les plus différentes, embrasser de son regard le monde chrétien entier, les intérêts des princes et des peuples, la politique et l'état religieux, et frayer d'égal à égal avec des monarques puissants. Sous sa direction l'ordre avait progressé constamment d'un pas aussi sûr que rapide, marchant toujours en avant, jamais en arrière.

Les instructions qu'il donna aux pères sur la manière dont ils avaient à traiter les affaires et surtout les princes et les personnages influents [1], sont de véritables trésors de psychologie pratique, montrant des qualités de diplomate extraordinaires chez cet homme qui se disait étranger à toutes les considérations humaines.

Quel modèle d'une politique fine et prudente que son procédé dans l'affaire du chapeau de cardinal offert par l'empereur à François de Borgia, le membre le plus noble et le plus important de la compagnie! Ignace ne voulait aigrir ni l'empereur qu'il savait déjà suffisamment défavorable à ses projets, ni François de Borgia, auquel l'ordre devait son existence même en Espagne; d'un autre côté il désirait maintenir la loi qui défendait aux jésuites d'accepter de hautes dignités ecclésiastiques. Il ne repoussa donc pas de prime abord l'offre de l'empereur, mais il lui fit prévoir le refus de François de Borgia. A ce dernier il laissa le libre choix d'accepter ou de refuser, mais en lui exprimant clairement que lui, Loyola, souhaitait

(1) GENELLI (trad. franç.) t. I, p. 360 ss.

[redacted]

cette dernière éventualité. Tous ces artifices entourés des plus belles phrases de piété et de dévotion. [1] Naturellement saint François s'excusa envers l'empereur, mais personne ne pouvait en vouloir à Loyola. Est-ce qu'un homme naïf, mû exclusivement par le zèle religieux et l'amour de Dieu, eût agi avec tant de précautions, de sous-entendus et de combinaisons industrieuses ?

Plusieurs des membres de la société voulaient étendre l'exclusion des hautes fonctions ecclésiastiques jusqu'à la place de confesseur des princes. Mais ici Ignace s'opposa pour assurer à la compagnie ce grand moyen d'influence sur les puissants de ce monde. Il força, au contraire, le père Gonzalez d'accepter les fonctions de confesseur du roi de Portugal. Dans une lettre adressée au provincial des jésuites dans ce dernier pays (1er février 1553), il dit sans détour, que les membres de l'ordre avaient autre chose à faire que de considérer exclusivement la sécurité de leur propre conscience ; qu'ils devaient se faire tout à tous et braver les dangers moraux et les reproches du monde „ pour le bien général et la gloire de Dieu. „ [2]

En effet, les relations entre l'ordre, d'un côté et les puissances temporelles et le souverain pontife, de l'autre, devinrent de plus en plus intimes. Déjà on sollicitait son intervention pour obtenir une faveur quelconque de la part du saint-père.

Nous voyons Ignace donner à la compagnie de Jésus cette destination, à laquelle elle est toujours restée fidèle :

(1) Lettres de Polanco et de Loyola à François de Borgia, 1er juin 1552 ; Menchaca I, 15-16.

(2) Lettre au père Miron, ibid. III, 27.

de représenter ouvertement et de favoriser de toutes ses forces les tendances orthodoxes, intolérantes et exclusives dans l'Église. Déjà en 1543, il adressait au pape une pétition demandant de remettre en vigueur un canon du concile du Latran de 1215, qui défendait aux médecins de visiter les malades, en cas de maladie grave, avant que ceux-ci ne se fussent confessés. La résistance des médecins fit encore, pour cette fois, échouer ses efforts, mais on voit clairement, quelle était la direction que l'ordre prenait dès son origine. Et il réussit dans une affaire plus importante, celle de l'Intérim, que nous avons déjà mentionnée plus haut.

Victorieuse au dehors, l'administration de Loyola était sévère et logique à l'intérieur. Il défendit à ses subordonnés la lecture des écrits séduisants d'Érasme, dont l'indifférence religieuse revêtue d'une forme aimable et spirituelle aurait pu affaiblir le zèle borné et fanatique de ses disciples. Et il ne connaissait ni ménagements ni considérations personnelles, dès que son autorité et avec elle la stricte discipline de l'ordre était en jeu.

Nul, après le général, ne jouissait d'une plus grande autorité que Lainez; nul n'avait pénétré plus loin dans l'esprit de la nouvelle fondation; nul n'avait pris une part aussi active à la première législation de la compagnie. Il avait été élevé au poste de provincial d'Italie. Fort de la position exceptionnelle qu'il avait .obtenue parmi tous ses compagnons, il osa se mettre en opposition avec le général même. Il se plaignit de ce qu'Ignace appelât à Rome les jésuites les plus distingués, en prétendant qu'il dégarnissait trop les collèges d'Italie de leurs bons professeurs. Quoique le général cherchât à

le tranquiliser sur ce point, Lainez continua sa résistance. Mais Loyola ne voulait souffrir aucune violation de cette obéissance aveugle dont il avait fait la base de sa société, même de la part d'un de ses plus anciens compagnons et du plus distingué de ses subordonnés. Il écrivit à Lainez : " Réfléchissez sur votre conduite. Annoncez-moi si vous reconnaissez avoir pêché ; et en cas que vous vous jugiez coupable, faites-moi savoir quelle peine vous êtes prêt à subir pour votre défaillance. „

Lainez reconnut qu'il était allé trop loin et qu'il fallait se soumettre à l'autorité du général. Il s'empressa de rechercher les bonnes grâces de son supérieur par une soumission exagérée et servile. Il lui répondit de Florence :

" Mon Père. Quand la lettre de votre Révérence me fut rendue, je me mis à prier Dieu, et ayant fait ma prière avec beaucoup de pleurs, voilà le parti que je pris et que je maintiens encore, les larmes aux yeux. Je souhaite et je demande par les entrailles de Notre Seigneur Jésus-Christ, que votre Révérence, entre les mains de laquelle je me livre et je m'abandonne tout à fait, pour punir mes péchés et dompter mes passions désordonnées qui en sont la source, me retire du gouvernement, de la prédication et de l'étude, jusqu'à ne me laisser pour tout livre que mon Bréviaire ; qu'elle me fasse venir à Rome en mendiant, et que là elle m'occupe jusqu'à la mort dans les plus bas emplois de la maison ; ou, si je n'y suis point propre, qu'elle me commande de passer le reste de mes jours à enseigner les premiers éléments de la grammaire, n'ayant nul égard à moi et ne me regardant jamais qeu comme l'ordure du monde. „

C'était évidemment de la part de Lainez de la plus pure

hypocrisie. Il savait très bien que lui, qui était déjà considéré comme le successeur futur de Loyola, ne serait jamais exposé aux humiliations qu'il lui demandait en apparence. Par cette soumission abjecte, il ne voulait que conjurer la colère du général, qui aurait pu lui fermer cette carrière brillante qu'il voyait ouverte devant lui. Son but fut pleinement atteint. Loyola, pour toute peine, lui commanda de composer une somme de théologie : et pour rémédier à ses plaintes antérieures, il lui donna comme aides deux jésuites d'une valeur particulière, les pères Viole et Martin Olave.

Enfin Lainez avait été humilié, comme autrefois Bobadilla. Le même sort échut, d'une manière plus cruelle encore, à Simon Rodriguez, également un des premiers fidèles de Loyola et fondateur de l'ordre au Portugal. Nous savons même qu'il avait complètement soumis ce royaume à la domination de la compagnie de Jésus. Fier de ses succès, provincial du Portugal depuis douze ans, disposant de l'esprit du roi Jean III et de sa cour entière, Rodriguez se plaisait dans une position presque indépendante du général. Il introduisit chez les jésuites qui lui étaient subordonnés, des coutumes et lois contraires à celles de Loyola, surtout un goût exagéré pour l'ascétisme, essentiellement opposé à l'esprit de la compagnie, et résista à l'établissement des constitutions d'Ignace dans les maisons professes et les colléges de l'ordre en Portugal. Le général se prépara adroitement à la lutte qui était devenue inévitable. Il envoya des membres influents de sa compagnie auprès du roi pour l'empêcher de prendre le parti de Rodriguez, et il y réussit en effet, probablement avec l'aide du pape. Lorsqu'il fut sûr du monarque, il intima à Rodriguez l'ordre

de céder la place de provincial du Portugal au père Miron (1552). Rodriguez, se voyant abandonné par la cour, obtempéra à cet ordre. Mais bientôt il changea de conduite, refusa de quitter le Portugal, comme Loyola le lui avait commandé, et se retira au collège des jésuites à Coïmbre, qu'il mit en rébellion ouverte contre le général. Là il fit un essai désespéré de s'assurer l'appui de la cour royale, en cherchant à jeter le discrédit sur la personne et les institutions de Loyola. La résistance de Rodriguez prenait donc un véritable caractère de révolte. Mais le monarque resta fidèle à son ami Loyola, protégé par Sa Sainteté, — et Rodriguez, en butte aux hostilités de son général, de son roi et du pape, dut se soumettre définitivement. Il fut relégué à San Féliz, petite localité du Portugal, où il fut condamné à s'occuper exclusivement de son propre salut, sans charge ni obligation aucune de la part de l'ordre — la pire punition sans doute pour un homme aussi ambitieux et aussi actif que lui. Plus tard, il fut rappelé à Rome et placé sous la surveillance directe du général [1].

L'humiliation d'un membre si influent fut sans doute pour Loyola un grand triomphe. Mais il ne s'endormit pas sur son succès; cet événement, au contraire, devint pour lui l'occasion de déployer envers ses subordonnés la plus grande rigueur. Il adressa aux supérieurs de la compagnie une lettre-circulaire leur ordonnant de renvoyer sans retard tous ceux qui se montreraient récalcitrants. Il écrivit spécialement au père Miron, nouveau provincial du Portugal : « S'il y en a parmi les vôtres qui refusent d'obéir, non seulement à vous, mais à tout autre des supé-

(1) D'après la correspondance de Loyola, dans GENELLI (éd. allem.) p. 283 ss.

rieurs ou recteurs locaux qui se trouvent en ce pays, je vous ordonne, en vertu de la sainte obéissance, et vous me répondrez de l'exécution de cet ordre. — je vous commande donc de les chasser de la société, ou de les envoyer à Rome. „ Il approuva hautement le père Kessel qui, à Cologne, avait exclu de l'ordre, à différentes reprises, neuf ou dix personnes à la fois. Pour éviter qu'un fait semblable à celui de Rodriguez ne se produisît dans une autre partie du monde, il rappela François Xavier de ses conquêtes spirituelles en Asie; seulement lorsque la lettre de rappel y arriva, le saint homme était déjà mort. Loyola était autocrate, tyrannique même, comme tout homme de qualités créatrices et d'une grande énergie. Il a su inculquer pour toujours à sa société le principe de l'autorité et de la subordination absolue.

Cependant, Loyola croyait nécessaire de donner lui-même, tout omnipotent qu'il était, l'exemple de l'humilité. Chaque jour il trouvait le temps de se rendre à la cuisine et d'y travailler aux occupations les plus modestes de la communauté. Mieux encore : en 1550, il convoqua les plus importants des pères pour déposer entre leurs mains le fardeau du généralat; il va sans dire qu'on ne lui permit pas de réaliser ce dessein (1). Est-ce que nous nous avancerions trop en prétendant que ces mesures n'étaient destinées qu'à donner un exemple éclatant de modestie et de soumission, à rendre plus tolérable et en même temps plus obligatoire le règne absolu du général? Nous verrons tout

(1) Ribadeneira. AA. SS. Jul. t. VII, p. 710, 745 s. — Ribadeneira fit partie de la société dès son institution définitive en 1540. — Voir en outre la correspondance de Loyola dans Genelli (éd. allem.) p. 272-275.

à l'heure, à quoi nous en tenir sur les véritables intentions de Loyola quant à l'exercice de son pouvoir.

Avec sa famille Loyola avait cru devoir rompre à tout jamais. Depuis 1540, il ne lui écrivit pas même une lettre, et tous les appels qui lui venaient des siens le trouvèrent sourd [1]. Il ne vivait plus que pour son ordre et dans son ordre ; — aucun autre lien, ni celui de la nature, ni celui de la reconnaissance, n'avait plus de valeur pour lui.

En effet, la compagnie de Jésus était devenue si puissante sous sa direction qu'elle osa même s'émanciper du pouvoir papal.

Le 23 mai 1555 monta sur le trône de saint Pierre le cardinal Caraffa, sous le nom de Paul IV. C'était ce fondateur de l'ordre des théatins qui, dix-sept ans auparavant, de protecteur de Loyola, était devenu son adversaire, et avait vu avec aigreur les progrès rapides et extraordinaires de la compagnie des jésuites, rivale de la sienne. Il avait encore d'autres raisons pour leur être défavorable. Il aimait l'Inquisition et avec elle les inquisiteurs, les dominicains ; or, ceux-ci regardaient avec envie et antipathie les jésuites qui menaçaient de détruire leur position prépondérante dans l'Église. Jean-Pierre Caraffa avait, en outre, détesté toujours les Espagnols auxquels, immédiatement après son avènement, il déclara la guerre ; or Ignace et presque tous les fondateurs de son ordre étaient Espagnols. Enfin, il y avait à Rome même une partie considérable de la population qui haïssait les jésuites et les avait toujours poursuivis d'attaques et même de calomnies. En vain Loyola, aussitôt l'élection de son ancien adversaire connue, se rendit-il au

(1) Voir la lettre de Loyola au duc de Najara, du 26 août 1552 ; RIBADENEIRA, p. 769 s.

palais papal pour faire preuve d'obéissance et de soumission. Paul IV en voulait toujours aux jésuites. Il résolut de les contraindre au service régulier du Chœur, comme les ordres monastiques. Mais il dut céder à la fin devant la résistance opiniâtre de Loyola.

Le pape fut encore vaincu dans une autre affaire par cet ordre devenu tout puissant, quinze ans seulement après sa fondation !

Paul essaya de priver les jésuites de leur meilleur membre, de Lainez, en lui destinant la pourpre de cardinal. Comme Loyola et Lainez lui-même s'y opposaient, Paul IV voulut rendre d'abord celui-ci étranger aux intérêts de la compagnie ; il lui commanda de loger au Vatican et de s'occuper de la réforme de la Daterie, c'est-à-dire du tribunal chargé de la collation des bénéfices ecclésiastiques et de la distribution des dispenses pour les mariages. Lainez se plongea d'abord avec son ardeur accoutumée dans ces affaires aussi importantes que compliquées. Mais bientôt, reconnaissant qu'il était sur le point de se séparer pour toujours de sa compagnie, il s'enfuit du Vatican et revint à la maison professe. Le croirait-on ? L'ordre des jésuites était déjà si influent, que même une nature despotique et passionnée comme celle de Paul IV n'osa point user de son autorité pour plier le rebelle à sa volonté !

L'antipathie de Paul IV n'avait donc rien qui pût inquiéter Ignace pendant les dernières années de sa vie. Les véritables désagréments lui venaient du sein de son ordre même. Lui qui autrefois avait fait semblant de vouloir se dépouiller de sa haute et brillante position, fut fortement indigné, lorsque ses Assistants, voyant que ses

forces baissaient à vue d'œil, voulurent lui donner un vicaire, dans l'automne de 1554. Cependant ses conseillers lui firent une douce violence, et à la fin il dut permettre aux profès présents à Rome de lui élire, le 1er novembre 1554, un vicaire en la personne du père Jérôme Nadal. Mais un an après, Loyola, parfaitement guéri de ses faiblesses physiques, se débarrassa de son aide gênant en l'envoyant en Espagne. Ce ne fut que peu de temps avant sa mort que, sentant sa fin s'approcher, il abandonna le gouvernement de sa compagnie aux trois pères Jean Polanco, Christophe Madrid et Jérôme Nadal.

Déchargé alors du soin des affaires séculières, ce cerveau toujours actif s'occupa au moins d'institutions religieuses. Il établit pour son ordre les prières des quarante heures, que l'Église adopta bientôt et qu'elle célèbre encore pendant les trois derniers jours du carnaval. Il dicta pareillement des sentences sur sa vertu favorite, l'obéissance. Ainsi il mourut, âgé de soixante-cinq ans et complètement épuisé dans ses forces vitales, le 30 juillet 1556. Comme autrefois le capitaine sur la brèche de Pampelune, le général d'ordre avait rempli son devoir jusqu'au dernier moment, avec autant de bravoure que de fermeté.

Il avait pu se dire, sur son lit de mort, que son œuvre avait pleinement réussi, au-delà même de toutes ses espérances. Aucun fondateur d'ordre religieux n'avait vu, de son vivant, une prospérité pareille. Ses disciples étaient répandus et en activité incessante dans les quatre parties du monde. Sa compagnie comptait déjà mille membres, parmi lesquels, il est vrai, il n'y avait que 35 profès ou membres effectifs, dans cent maisons organisées en 13 pro-

vinces ([1]). Cependant s'il avait cru pouvoir opérer surtout sur les hérétiques, il s'était trompé. La compagnie de Jésus florissait principalement dans les pays méridionaux, dont l'orthodoxie avait été peu entamée : en Espagne, en Portugal et en Italie, dans cette partie du monde latin restée presqu'entièrement fidèle au catholicisme. L'ordre avait eu son point de départ sur la péninsule ibérique, et c'était là qu'il possédait sa base la plus solide : il ne comptait pas moins de sept provinces espagnoles et portugaises. La première de ces provinces était la Castille avec dix collèges ; puis venaient l'Aragon et l'Andalousie, avec cinq collèges chacune. La quatrième province comprenait le Portugal avec force collèges, maisons de profès, maisons de novices. Le Brésil, Portugal d'Amérique, contenait 32 membres de l'ordre, les Indes orientales avec la Chine et le Japon en avaient une centaine. Les pères envoyés dans l'Inde avaient même fait l'essai de fonder une colonie dans l'Éthiopie, où l'on avait également expédié un provincial particulier avec quelques subordonnés. Toutes ces provinces ibériques étaient soumises à Don François de Borgia, en qualité de commissaire du général; Ignace avait voulu assurer aux jésuites d'Espagne, négligés et même mal vus par l'empereur, l'appui précieux d'un membre de la plus grande noblesse espagnole. — En Italie, se trouvait le centre de l'ordre : Rome, avec les collèges romain et germanique, et sa province comprenant toute l'Italie centrale et méridionale et administrée toujours directement par le général même. La province de Sicile avait été fondée par le vice-roi Jean de la Vega, qui autrefois avait

([1]) Sacchino, lib. I, cap. 2 ss. p. I.

été ambassadeur impérial à Rome, et que là le rusé Ignace avait su gagner à lui et à sa société. (1) Toutefois le nombre des collèges de Sicile n'était pas encore fort considérable. La province d'Italie proprement dite, c'est-à-dire l'Italie supérieure, comptait dix collèges. Mais au-delà des Alpes et des Pyrénées on avait bien moins réussi. L'esprit national, les tendances de réforme et le protestantisme s'y opposaient fortement aux progrès de la compagnie. La province de France ne consistait qu'en un seul collège dont l'existence n'était pas même officiellement reconnue. La province de l'Allemagne supérieure avait Vienne, Prague, Ingolstadt, Munich,—mais c'était la faveur de quelques princes et non pas l'assentiment des populations qui avait introduit les jésuites dans ces villes. La province de l'Allemagne inférieure, qui embrassait aussi les Pays-Bas, n'existait encore que sur le papier.

On voit par ce relevé rapide, combien sont exagérées les opinions de quelques historiens qui datent de la naissance même de l'ordre des jésuites, l'époque du recul du protestantisme. Macaulay dit à ce sujet (2) : " Au XVIe siècle, la papauté menacée de dangers nouveaux et plus terribles que tous ceux du passé, fut sauvée par un nouvel ordre religieux animé d'un grand enthousiasme et organisé avec la plus parfaite habileté. Lorsque les jésuites vinrent au secours de la papauté, ils la trouvèrent dans une situation fort critique ; mais dès ce moment le sort de la bataille changea. Le protestantisme, qui pendant vingt-cinq ans avait vaincu toute résistance, fut empêché de tout progrès ultérieur et refoulé, avec une rapidité étonnante, des pieds des Alpes

(1) ORLANDINO, l. VII, cap. 1, p. 198.
(2) *Hist. d'Angleterre*, chap. 6.

aux côtes de la Baltique. „ — Cet auteur a de beaucoup estimé trop haut l'influence de l'ordre des jésuites. L'hérésie en Italie et en Espagne n'a pas été étouffée par lui, mais par l'inquisition romaine et espagnole, c'est-à-dire par le pape, par Philippe II d'Espagne et par les dominicains. En France, pendant le XVI[e] siècle tout entier, les jésuites n'ont pas exercé d'influence considérable, et nous avons vu, combien en Allemagne leurs progrès avaient été lents et difficiles.

En effet, après comme avant 1540, le protestantisme ne cessa d'avancer en Allemagne, en Pologne, en Hongrie, dans les royaumes scandinaves, aux Pays-Bas, en Angleterre et en Écosse. C'est le concile de Trente, dont nous parlerons plus tard, c'est surtout le glaive de Philippe II, ce sont les efforts de toute la maison d'Autriche et des Wasa de Pologne qui le forcèrent de s'arrêter et de reculer. Les jésuites ont joué un rôle en tout cela, important il est vrai, mais toujours secondaire.



CHAPITRE IV.

Les Constitutions de l'ordre des Jésuites.

Quel est l'auteur véritable des constitutions des Jésuites ? — Les *Exercices spirituels*. — Importance des Exercices. — Leur contenu et leur tendance. — Intérêt et efficacité des Exercices. — Ils enseignent la soumission entière à l'Église romaine et la crainte servile de Dieu. — Caractère que saint Ignace donne à son ordre. — Importance exceptionnelle que Loyola accorde au principe de l'obéissance absolue. — C'est le devoir principal du Jésuite ; pourquoi Loyola appuyait si fortement sur cette considération. — Le supérieur peut obliger l'inférieur de commettre un crime. — Conséquences du principe de l'obéissance illimitée. — La chasteté. — La pauvreté est illusoire chez les Jésuites. — Elle n'est chez eux, au fond, qu'un autre côté de la dépendance absolue des inférieurs vis-à-vis de leurs chefs. — Recommandations d'un extérieur agréable. — Règles pour la réception des Novices ; leur traitement. — Les Coadjuteurs temporels. — Les Scholastiques et leurs études. — Les Coadjuteurs spirituels. — Les Profès des trois vœux. — Les Profès des quatre vœux. — Recteur, Supérieur, Provincial. — La Congrégation provinciale. — Le Général ; son pouvoir illimité. — Surveillance sévère exercée par la Compagnie sur le Général. — Principes de l'organisation des jésuites : subordination et espionnage. — Destruction de la volonté individuelle. — Uniformité de la pensée dans l'ordre entier. — Efficacité de cette organisation. — Les Jésuites et l'enseignement. — Idées de Loyola sur l'enseignement. — Importance de l'enseignement des Jésuites. — Faveur extrême des papes pour les Jésuites. — Influence qu'ils ont exercée sur le concile de Trente.

Pour comprendre les progrès rapides de l'ordre créé par Loyola et le rôle considérable que, pendant plus de trois siècles, il a joué dans le monde catholique, il faut surtout considérer ses Constitutions, qui sont la source principale de ses succès, de ses vertus et de ses méfaits.

Il est incontestable que la base de ces lois fut posée par Ignace lui-même, car elles furent soumises par

lui, en 1540, à la première congrégation générale. Cependant ce n'étaient là que les germes des futures constitutions, si explicites et détaillées, de la compagnie. Pendant les dix ans de son généralat, Loyola y travailla sans cesse ; et en 1550 il convoqua les pères profès pour qu'ils discutassent encore une fois son projet, bien mieux développé cette fois. Enfin, les constitutions ainsi préparées furent communiquées aux membres de l'ordre en 1553 [1]. Mais il n'est pas moins certain qu'elles ont été complétées et revisées après la mort de Loyola, en 1558, par Lainez [2]. Leur première édition a paru dans cette même année de 1558. On a prétendu que Loyola n'en a pas été le véritable auteur; mais sans aucune raison. On s'est fondé sur l'idée, que Loyola avait été un fanatique, un illuminé, un ascétique, incapable du calcul astucieux, de la profonde connaissance du cœur humain, de la politique plus adroite qu'honnête qui se montrent dans le code des jésuites. Mais la correspondance de saint Ignace nous l'a montré sous un jour bien différent ; elle contient déjà la plupart des principes énoncés dans les constitutions. Lainez, qu'on a représenté comme le vrai législateur de la compagnie, était trop peu rapproché du général pendant les années de 1540 à 1556, pour qu'on puisse lui attribuer une très grande part dans la rédaction du code, terminé à peu près en 1556. Lainez n'a fait que lui donner, par les changements de 1558 et surtout par ses *Déclarations*, une teinte moins religieuse

(1) ORLANDINO, *Hist. Societ. Jesu*, l. III, cap. 5; l. X, cap. 48 ss.; tome p. 72,316 ss.

(2) ORLANDINO l. X, cap. 51, t. I, p. 317 ; et son continuateur SACCHINI l. II, cap. 49, t. II, p. 48 (ev. Antverp. 1620); cette histoire a un caractère *officiel*.

et plus politique encore ; mais au fond il ne fit que renforcer les tendances que Loyola y avait déjà exprimées et réalisées.

Cependant, avant de parcourir les constitutions mêmes, arrêtons-nous un instant aux fameux *Exercices spirituels* qui, eux, sont sans contredit l'œuvre personnelle d'Ignace; ils sont, d'ailleurs, destinés à préparer l'esprit des novices à l'entrée dans l'ordre et l'esprit des laïques à en devenir les instruments dociles.

Non que les *Exercices spirituels* soient complètement originaux. Les jésuites l'ont toujours prétendu, parce qu'ils croyaient avoir réussi à détruire l'ouvrage que Loyola n'avait fait qu'imiter et élargir. C'est le livre de l'Exercice spirituel — *Exercitatorium spirituale* — de Garcie de Cisneros, abbé bénédictin de Manrèse, prélat dévoué aux tendances mystiques. Pendant qu'Ignace avait passé une année entière à Manrèse dans la contemplation et dans les exercices spirituels, il avait évidemment connu, étudié et pratiqué ce livre. Heureusement, l'abbé Birker a retrouvé, dans la célèbre bibliothèque des Bénédictins du Mont-Cassin, le seul exemplaire qui en existât encore, et il l'a publié en 1856 à Ratisbonne.

Loyola n'en reste pas moins l'unique auteur, quoiqu'un peu plagiaire, des *Exercices spirituels* de l'ordre des jésuites; et cette œuvre révèle chez lui beaucoup de talent de psychologue et de mérite d'écrivain. Plus tard, la compagnie a cru nécessaire d'ajouter à ces Exercices un *Directorium* destiné surtout à l'usage des pères qui présidaient à ces exercices, parce qu'on trouvait que dans le livre de Loyola trop de liberté et de responsabilité leur était laissée. Mais comme ce manuel n'a été définitivement

rédigé que par la cinquième congrégation générale de l'ordre, en 1593 et 1594, nous commettrions un anachronisme en le réunissant aux Exercices spirituels, tels qu'ils sont sortis des réflexions de Loyola. Il y a travaillé depuis son séjour de Manrèse en 1522 (¹) jusqu'en 1548 où le livre reçut l'approbation du pape Paul III (31 juillet). C'est le premier ouvrage que la compagnie ait publié.

Les Exercices non seulement reflètent d'une manière fidèle l'esprit qui animait le fondateur de l'ordre de Jésus, mais ils ont aussi une importance très considérable, pris en eux-mêmes. Les jésuites sont unanimes à certifier que, surtout dans les premiers temps, la plupart des membres ont dû aux Exercices spirituels leur vocation, et l'ordre lui-même sa fondation et son principal développement (²). Il est évident que la lecture seule n'en suffit pas à produire cette profonde impression, qui est plutôt le résultat d'une méditation en commun, dirigée par des maîtres habiles et experts en la matière (³). Les adversaires des jésuites ont, d'ailleurs, pleinement reconnu et apprécié l'importance des Exercices. Malgré l'approbation papale, quelques dominicains espagnols les attaquaient encore en 1553, comme contenant des choses téméraires, indécentes, voir même manifestement hérétiques (⁴). Cependant avec la puissance des jésuites se répandit aussi l'autorité des Exercices de Loyola, et l'on sait que des centaines de milliers de catholiques, prêtres et laïques, en ont subi l'influence depuis trois siècles.

(¹) ORLANDINO l. I, cap. 23, p. 8.
(²) *Institutum Societ. Jesu* (Prague 1757), t. II, p. 433. — Act. SS. Jul. t. VII, p. 434 ss.
(³) GENELLI, 129.
(⁴) ORLANDINO l. XIII, c. 33, p. 426 s.

Les Exercices spirituels comprennent l'examen de la conscience, la méditation, la contemplation, la prière. Ils doivent durer à peu près un mois ou quatre semaines, dont la première est destinée à un examen général de la conscience; la seconde à la contemplation du royaume de Jésus-Christ, qui appelle ses fidèles à la guerre; la troisième à la méditation de la passion du Seigneur; la quatrième aux réflexions sur la résurrection de Jésus-Christ — le tout entremêlé de prières, règles de bonne et pieuse conduite, enseignements psychologiques. Celui qui suit les exercices n'est pas obligé de s'en tenir exactement à cette distinction et à cet arrangement en semaines. Ils ne doivent être pratiqués, du reste, que sous la direction d'un maître ou professeur, mais ce maître ne ferait pas bien en expliquant tout au disciple : il fera mieux, au contraire, de lui laisser autant d'initiative et de réflexion personnelles que possible. Seulement le disciple doit rester dans la plus profonde ignorance des méditations du lendemain, pour que l'incertitude même lui inspire le désir ardent d'y être initié.

Les maîtres sont avertis d'avoir, en dirigeant le disciple, les égards les plus attentifs à son âge, à ses capacités, à ses qualités ou défauts, à sa position dans le monde, afin de rendre les exercices, soit plus faciles et plus simples, soit plus difficiles et plus compliqués.

Le livre entier est un véritable chef-d'œuvre d'art psychologique. Il est composé avec une connaissance profonde du cœur humain, avec une habileté admirable à tirer parti de ses tendances les plus subtiles, de ses émotions les plus délicates comme les plus grossières. Les idées les plus élevées, comme les instincts animaux de l'homme sont mis au service des intentions de l'auteur, en vue d'amener les

fidèles au but qu'il veut atteindre: d'annihiler complètement l'âme devant Dieu ; c'est-à-dire devant l'Église catholique. " L'homme est créé pour louer le Seigneur son Dieu et le craindre, et en le servant obtenir à la fin le salut éternel. Nous devons être indifférents à toutes les choses créées, de sorte que nous ne cherchions pas, pour nous-mêmes, plutôt la santé que la maladie, les richesses que la pauvrete, les honneurs que le mépris, la vie longue que la vie courte. „

Aucun moyen n'est oublié pour émouvoir et subjuguer l'âme du disciple; les moyens extérieurs comme le dénombrement exact des péchés par écrit et leur confession souvent répétée; l'excitation de l'imagination, jusqu'à lui procurer des hallucinations véritables; des colloques en règle du fidèle avec sa propre âme et sa propre conscience ainsi qu'avec le Christ, la Vierge et les saints; l'obligation de ressentir de la douleur morale, un mépris de soi-même, et de verser des larmes; les prières ferventes adaptées, chaque fois, au sujet qui est en question; l'image du Christ crucifié, comme celle de l'enfer avec tous ses tourments. Et ces tourments sont spécialisés, vivement représentés, matérialisés pour ainsi dire : " D'abord, il faut, dans l'imagination, regarder les vastes incendies des enfers et les âmes enfermées en des corps brûlants comme en des prisons. Deuxièmement, toujours dans l'imagination, il faut entendre les plaintes, cris, vociférations, exclamations et blasphèmes envers le Christ et ses saints, qui en sortent. Troisièmement, nous devons sentir, par l'odorat de l'imagination, le soufre et la puanteur de cloaques, d'immondices et de putréfaction. Quatrièmement, il faut goûter, de la même manière, des choses fort amères, comme larmes

et remords. Enfin nous devons presque toucher ces feux qui dévorent les âmes des condamnés. „

En général, les sens ne sont pas moins captivés et excités que l'esprit, le cœur et l'imagination. Les terreurs de la nuit renforcées par un réveil soudain, à minuit, ne sont pas négligées. Lorsqu'on veut assombrir l'imagination du disciple, on place devant lui des ossements humains ; lorsqu'au contraire, on veut lui inculquer fortement l'idée d'une vie jeune et saine et de la résurrection, on lui met dans la main des fleurs fraîches et odorantes.

Les gestes même sont exactement réglés, selon que l'auteur les croit les plus aptes à amener les sentiments et les effets qu'il se propose. Des jeûnes et des flagellations devaient servir à soumettre entièrement la chair aux aspirations religieuses. Il faut prendre les positions les plus capables de produire une certaine tendance de l'âme, s'enfermer à l'abri de la lumière du jour pour ne pas être dérangé dans la contemplation intérieure, aspirer et souffler à certains intervalles, pleurer ici, gémir là, s'arrêter et s'interrompre de temps en temps. Enfin, l'homme est, pour ainsi dire, changé en automate, accessible à toutes les sensations qu'on veut produire chez lui. C'est, comme l'a si bien dit Michelet, “ la morale réduite en mécanique „, ou si l'on veut, un hypnotisme moral.

Des plus fortes aspirations du cœur et de l'esprit, Loyola en fait des impressions presque matérielles. C'est l'idolâtrie la plus complète, mais en même temps la plus efficace qui se soit jamais vue. Les coups de théâtre et tous les artifices de la comédie y sont habilement employés.

Le disciple ainsi préparé doit se figurer, dans la seconde semaine, un roi terrestre avec toutes ses pompes, ses exigences, les obligations qu'il nous impose, les récompenses et les peines dont il pourrait nous affecter; et après se dire: Comment ne suivrions-nous pas plutôt le Christ, le Roi éternel et universel ? Est-ce que tout homme doué d'un esprit sain ne se soumettrait et ne s'offrirait pas avec ardeur au service d'un roi si sublime, même en lui sacrifiant tous les instincts de la chair, des sens, de l'amour-propre et de l'esprit mondain ? Il faut voir, en imagination, le monde entier avec toutes ses villes et peuplades, et comme centre de cette immensité la petite maison de la Vierge, à Nazareth. Le disciple doit suivre, dans sa pensée, chaque moment de la vie de la Vierge et de Jésus, voir leurs actes, entendre leurs paroles, *sentir leur suave et douce odeur*, toucher et embrasser leurs vêtements et leurs outils, ne jamais penser à aucune autre matière, même religieuse. Ainsi nous arriverons à n'avoir bientôt devant les yeux que deux bannières et deux camps: d'un côté le camp de Lucifer, près de Babylone, où le Démon est assis sur un siége de feu et de fumée, avec sa figure hideuse et son expression terrible; de l'autre le beau camp du Christ, près de Jérusalem, où le Sauveur préside, dans une position humble, mais beau de formes et d'aspect aimable, entouré de tous ses saints. Alors nous rejettons loin de nous tout désir terrestre et nous ne travaillons qu'à être admis dans les rangs de ces saints. Nous repoussons même la promesse de dominer toute la terre, nous sacrifierions sans hésiter la vie même, avant de pécher contre les préceptes divins et humains. Nous désirerons, au contraire, d'être pauvres,

méprisés et maltraités, comme le Christ fut pauvre, méprisé et maltraité lui-même.

Pendant la troisième semaine, il faut suivre, de la même manière énergique, la passion du Christ et penser à ce que, lui subissant tout cela pour nos péchés, nous devons faire ou souffrir pour lui. Dans la quatrième, destinée à la contemplation de la résurrection du Seigneur, il faut tâcher de se remplir de l'immense joie éternelle du Christ et de sa mère, au ciel. Il faut vouer à Dieu toute notre liberté, notre mémoire, intelligence et volonté ! Il faut reconnaître Dieu comme existant dans toutes ses créatures. (1) On voit ici comment Loyola est parti du mysticisme avec sa forte teinte panthéiste. Tout vient de Dieu, tout est en Dieu, tout retourne à Dieu.

Les méditations, dont nous venons de tracer une esquisse rapide, sont entremêlées et entrecoupées de considérations et prescriptions les plus diverses : règles pour la distribution des aumônes, pour rechercher et trouver la véritable vocation qu'on doit suivre dans la vie, et pour bien ordonner sa conduite ; pour la nourriture ; pour les différents genres de prières. Loyola donne des conseils très étendus et très développés pour discerner les instigations de Satan des influences divines. Son mysticisme sombre apparaît tout entier dans ces explications qui rappellent ses propres luttes et tribulations de Manrèse. Combien s'était-il lui-même éloigné de cette époque ! — La vie entière est l'objet des prescriptions et avis des Exercices spirituels.

Et ce livre si important n'est point ennuyeux, comme

(1) *Speculari Deum in singulis existentem creaturis suis ;* Exerc. spir. ed. Antverp. 1635, p. 92.

8

la plupart des livres de morale ; au contraire, il est composé avec la plus grande diversité de sujets, avec une vivacité et une énergie qui en soutiennent sans cesse l'intérêt. Le lecteur, même froid et sceptique, dont les idées et sentiments sont diamétralement opposés à ceux de l'auteur, ne se trouvera jamais repoussé ou ennuyé et comprendra facilement l'énorme influence que les exercices spirituels, maniés par les habiles et peu scrupuleux pères de la compagnie, ont dû exercer sur des milliers d'âmes pieuses et croyantes. Ces exercices, en effet, sont toujours restés le meilleur moyen de recruter l'ordre de jeunes gens enthousiastes, fanatiques, remplis d'une vive imagination ; le meilleur moyen, en même temps, de lui gagner de nombreux partisans, laïques ou prêtres, façonnés à sa manière, dévoués sans restriction et résolus à tout faire pour une société qui avait des vues si saintes et des instruments si parfaits. L'ordre le dit officiellement dans l'Introduction au Directorium des Exercices spirituels : " La plupart des nôtres, surtout dans les premiers temps, ont reçu par les Exercices l'esprit de la vocation ; de sorte qu'on peut dire en vérité que notre société a été fondée et réunie surtout par ce moyen et commencement, et qu'elle s'est accrue plus tard de la même manière. „ Déjà avant la fondation formelle de l'ordre, Loyola lui-même avait, dans toutes ses lettres, chaudement recommandé à ses amis de suivre les Exercices spirituels pendant un mois entier.

Et quel est le dernier mot de cette préparation psychologique qui a annihilé l'homme, détruit sa liberté, engendré en lui un enthousiasme farouche et exclusif, une piété maladive, qui l'a rempli d'une longue fièvre de

fanatisme ? Ce dernier mot est la soumission entière à l'Église romaine.

" En renonçant à tout jugement propre, l'esprit doit se maintenir toujours prêt et entier à l'obéissance envers la fiancée du Christ, notre sainte mère, qui est l'Église orthodoxe, apostolique et *hiérarchique*. „ Il faut se confesser tous les huit jours et participer au saint Sacrement. " Il faut louer avant tout les ordres religieux et préférer le célibat ou la virginité au mariage ; approuver les vœux des religieux pour la conservation de la chasteté, pauvreté et obéissance spirituelles ; préconiser les reliques, le culte et l'innovation des saints, les stations, les pélerinages, les indulgences, les jubilés, les cierges qu'on a l'habitude d'allumer dans les temples. „ Tous les rites, toutes les traditions de l'Église doivent être aveuglement observés. " Si l'on ne trouve pas chez les prêtres et chefs ecclésiastiques l'intégrité des mœurs qui serait désirable, il ne faut pourtant point les accuser, ni en discours publics ni en conversations intimes, parce qu'on produirait plutôt des dommages et des scandales,que quelque remède ou utilité, ne pouvant en résulter que colère et envie du peuple contre ses supérieurs et pasteurs. „ Donc pas la moindre critique envers le clergé ; il peut se permettre impunément tout ce qu'il voudra, car il faut avant tout éviter le scandale ! — Enfin, il faut avoir le plus grand respect pour la sainte doctrine, non seulement pour celle qu'on nomme la doctrine positive, mais aussi pour la scolastique ! La philosophie du moyen âge doit servir de rempart, en même temps, contre la Renaissance et contre la Réforme. Saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure et d'autres théologiens récents, sont égalés en dignité à la Bible même.

Nous verrons que cette doctrine presque blasphématoire des jesuites triompha pleinement au concile de Trente.

Mais la véritable quintescence des opinions de Loyola dans les *Exercices spirituels*, est la treizième règle sur la soumission à l'Église : " Enfin, pour être parfaitement unanimes et conformes avec l'Église catholique : si elle a défini qu'une chose qui, à nos yeux, paraissait blanche, est noire, nous devons proclamer immédiatement qu'elle est noire. „ On sait, en effet, que c'était là une de ses règles favorites qu'il aimait à répéter ([1]). On ne saurait formuler plus énergiquement la doctrine du sacrifice de l'intelligence ! Et dans la dernière règle qui est en même temps la conclusion de l'opuscule entier, Loyola dit : " Quoiqu'il soit fort louable et utile de servir Dieu par pur amour, il faut néanmoins recommander grandement aussi la peur de la Majesté divine ; et non seulement cette sorte de peur que nous appelons filiale et qui, sans doute, est fort pieuse et sainte, mais aussi l'autre qui se nomme *servile*. „ Croire aveuglement l'Église hiérarchique et craindre Dieu servilement — voilà les dernières recommandations et les principes les plus importants d'Ignace de Loyola et de la compagnie de Jésus !

Loyola, il est vrai, croyait ces idées nécessaires au salut de l'Église. " Cet homme „, dit un défenseur enthousiaste des jésuites ([2]), " voyait l'univers catholique dans une de ces crises qui décident du sort des peuples. Ils s'ébranlaient, ils s'agitaient afin de se séparer de la communion romaine. Le saint siége, intimidé par tant de défections

---

([1]) Voir p. 60.
([2]) CRÉTINEAU-JOLY, *Histoire de la Compagnie de Jésus*, t. Ier (Paris 1844), p. 58.

subites, ne savait se défendre qu'avec les armes de la foi. „ C'est pourquoi Ignace voulait former une armée fortement dévouée et soumise à des chefs énergiques et hardis, résolus à combattre l'hérésie par toutes les armes, les armes séculières aussi bien que les armes spirituelles. De la vie contemplative, il ne prenait que ce qui était strictement nécessaire pour remplir ses disciples de ferveur religieuse et de dévouement entier envers l'Église romaine. Le but principal pour lui, c'était la vie active, l'éducation de la jeunesse, l'enseignement à tous les degrés, les missions aux pays des infidèles, schismatiques ou hérétiques, la lutte politique elle-même. Rien de monacal dans l'extérieur des jésuites : il leur donna le vêtement ordinaire du prêtre séculier. Ils sont exempts de ces exercices de dévotion qui, dans les couvents, occupent la plus grande partie du temps ; ils sont restés délivrés de l'obligation de chanter en chœur. Dans une lettre adressée en 1548 à François de Borgia, saint Ignace lui commande de diminuer successivement l'étendue de ses pieux exercices pour vaquer plutôt à des occupations pratiques. “ Relativement au jeûne et à l'abstinence, je crois qu'il vaut mieux, pour la gloire de Notre Seigneur, conserver et fortifier l'estomac et les autres facultés naturelles que de les affaiblir.... L'âme et le corps venant tous les deux de Dieu votre créateur et maître, vous aurez à lui rendre un compte exact de l'un et de l'autre, et à cause de l'esprit vous ne devez pas attenter à votre nature physique, parce que si vous l'épuisez, la nature intellectuelle ne peut plus agir avec la même énergie.... Quant aux châtiments auxquels vous soumettez votre corps, j'éviterais pour Notre Seigneur de verser la moindre goutte de mon sang. „ Est-ce que

dans ces paroles on reconnaît encore l'ascète de Manrèse? Quel contraste singulier, inexplicable de prime abord. Mais à Manrèse, Loyola voulait gagner le royaume des cieux et la gloire terrestre en imitant les saints qui ont sévi contre leur chair; tandis qu'en 1548, il voulait arriver aux mêmes buts comme chef d'une grande et importante société destinée à vivre dans le siècle et pour le siècle, à agrandir le royaume de Dieu, non par le travail intérieur, mais en employant toutes les forces du corps et de l'esprit en faveur de l'orthodoxie et de la hiérarchie romaine.

Cette dernière idée règne dans toutes les constitutions de la compagnie et fut réalisée par Ignace avec toute la tenacité de son caractère. Un an après cette lettre, deux jésuites espagnols de Gandie, qui voulaient pendant quelque temps se livrer entièrement aux exercices ascétiques, se virent menacés par le général d'une exclusion immédiate, s'ils ne renonçaient pas totalement à leur projet. (1) Ignace lui-même n'hésita point à manger de la viande pendant le carême, sur le conseil de son médecin, fort étonné au fond de voir le saint homme si obéissant à ses prescriptions sur ce point délicat.

D'après Loyola, les jésuites étaient un ordre de clercs réguliers et non de moines : selon le modèle des Théatins, des Barnabites, des Somasques. Mais le but suprême était particulier aux jésuites : l'ordre était fait pour le *combat*.

En ancien militaire, Loyola savait très bien que pour la guerre il faut surtout la discipline la plus sévère des soldats et des officiers. Pour arriver donc à la sou-

(1) Genelli (trad. franç.), t. II. p. 308 ss.

mission complète de l'individu aux préceptes de l'Église en général, et particulièrement à ceux de la compagnie, il voulut comme condition indispensable l'obéissance aveugle et illimitée. Cette obéissance est la base principale de l'ordre des jésuites. Il est vrai qu'elle n'est pas un élément exclusivement particulier à cette société. Nous rencontrons, depuis saint Benoît de Nursie [1], l'obéissance parfaite dans tous les ordres monastiques comme devoir principal des religieux. Les expressions les plus énergiques, les plus hyperboliques même, n'ont pas été épargnées à cet égard par les anciens fondateurs de sociétés monastiques. Saint Basile, le père de tous les moines, ordonnait que ceux-ci fussent entre les mains de leurs supérieurs comme la hache dans la main du bûcheron. Saint Benoît exige, même dans les choses impossibles, une obéissance sans la moindre hésitation. Les Chartreux sont obligés de sacrifier leur volonté comme les brebis conduites à la boucherie. Les Carmes considèrent la résistance à l'ordre d'un supérieur comme péché mortel. Saint François d'Assise surtout avait insisté sur ce point que l'homme spirituel eût à se regarder comme un *cadavre* ne recevant l'âme et la volonté que de l'esprit de Dieu et accueillant avec une obéissance entière la direction divine; et un autre Franciscain, saint Bonaventure, répète qu'un homme parfaitement obéissant ressemble à un corps mort qui se laisse toucher et mouvoir sans aucune résistance. C'est évidemment aux franciscains que Loyola a emprunté l'image du cadavre et d'autres comparaisons semblables, qui indiquent si nette-

---

[1] Huber, *Der Jesuiten-Orden* (Berlin 1873), p. 49.

ment le manque absolu de volonté propre vis-à-vis des commandements de Dieu et des supérieurs. Mais nul autant que lui n'a insisté sur cette conséquence de l'obéissance aveugle, parfaite, sans condition ni limitation, comme devant être le fondement de la compagnie entière.

Ses idées sur ce point sont exprimées avec son énergie et sa clarté ordinaires dans l'épître sur l'obéissance adressée aux jésuites du Portugal, le 26 mars 1553. " Nous nous laissons volontiers surpasser, y dit-il, par d'autres ordres religieux en jeûnes, en veillées et autres privations dans la manière de vivre, auxquelles ils se soumettent saintement, chacun selon sa règle et son rite. Mais quant à la véritable et parfaite obéissance et à l'abdication de la volonté et du jugement je voudrais, mes très chers frères, voir se distinguer surtout ceux qui servent Dieu dans notre société; je voudrais que cela fût la qualité distinctive des vrais et bons membres de la compagnie, qui ne considéreraient jamais la personne à laquelle ils obéissent comme telle, mais en elle le Seigneur Jésus, à cause duquel ils obéissent. Car si même le supérieur n'était pas orné ou pourvu de sagesse, de bonté et d'autres dons divins quelconques, il faudrait pourtant lui obtempérer : par la seule raison qu'il est à la place de Dieu et qu'il représente l'autorité divine. — C'est pourquoi je désire, que vous cherchiez et vous vous exerciez à reconnaître en tout supérieur le Christ N. S. et à lui prêter, avec le dévouement le plus religieux, la révérence et l'obéissance dues à la Majesté divine. „ [1] — Et cette obéissance ne doit pas être toute extérieure et matérielle,

---

[1] *Institut. Societ. Jesu*, t. II, p. 161 ss.

sans conviction; " de telles gens, dit Loyola à une autre occasion, doivent être comptés parmi les plus vils esclaves et bêtes. „ [1] Non, reprend-il, [2] " nous devons monter à un grade supérieur qui fait de la volonté du supérieur, la nôtre; nous identifier avec elle d'une telle manière, que non seulement son exécution se montre dans l'effet, mais aussi l'assentiment dans l'affection, et que nous veuillons et repoussions exactement les mêmes choses que lui.... Il faut nous défaire de notre volonté pour nous imprégner de la volonté divine exprimée par le supérieur. „ — Mais ce n'est pas encore là, selon Loyola, le plus haut degré de la vertu de l'obéissance. Elle doit aller plus loin. " Quiconque veut se sacrifier entièrement à Dieu, est obligé de lui offrir, en dehors de sa volonté, aussi son intelligence — ce qui est le troisième grade et le plus élevé de l'obéissance —; de sorte qu'on ne veuille pas seulement mais aussi qu'on sente le même que le supérieur; qu'on lui soumette son jugement autant qu'une volonté dévote puisse faire fléchir l'intelligence. „

Loyola ne se borne jamais à la théorie pure. Ce qui le distingue, au contraire, lui et son œuvre, de tous les autres enthousiastes religieux et de leurs actions, c'est que toutes ses idées avaient une portée pratique. Il explique lui-même dans la lettre que nous venons de citer, pourquoi ce sacrifice de l'intelligence à la volonté des supérieurs est nécessaire. C'est parce qu'un ordre que notre raison n'approuve pas, n'est jamais exécuté avec l'énergie et la constance désirables. " Si cette *obéissance du jugement* n'existe pas, il ne se peut jamais que le

---

(1) MAFFEI, *Ignatii vita*, lib. III, cap. 7.
(2) *Epist. Ign. De virtute Obed.* p. 162.

consentement de la volonté et l'exécution soient tels qu'ils devraient être. Car il est prouvé par l'expérience naturelle que les facultés de notre esprit qui sont appelées appétitives suivent les facultés compréhensives ; et si le jugement répugne, la volonté ne peut pas obtempérer longtemps sans qu'on lui fasse violence. Donc, pour assurer aux ordres des supérieurs une exécution fidèle et pleine de succès, il faut renoncer vis-à-vis d'eux à tout jugement propre. „

Loyola aime beaucoup à revenir sur ce sujet. Dans le peu de ce qui nous reste de sa correspondance, nous trouvons cinq lettres qui en parlent d'une manière détaillée.

Cette obéissance aveugle, humble et complète est en effet le pivot autour duquel tourne la constitution entière de l'ordre. Les lois reviennent là-dessus à tout moment. Déjà les bulles de confirmation des papes Paul III et Jules III ordonnaient aux jésuites d'obéir à leurs supérieurs comme s'ils reconnaissaient en eux la présence du Christ. L'obéissance est d'un grand mérite devant Dieu, disent les Constitutions (IV, 6, 2) ; l'union des membres de la compagnie est surtout effectuée par elle (VIII, 1, 3 ; X, 9). C'est pourquoi parmi tous les vœux, le plus saint est celui de l'obéissance (VI, 1, 1). Il faut se rendre au premier appel des supérieurs, même en laissant inachevée une lettre de l'alphabet commencée. “ L'obéissance, y est-il dit encore (part. VI .chap. 1er, § 1), doit être observée non seulement dans les choses obligatoires, mais aussi dans les autres, quand même nous n'apercevrions qu'un signe de la volonté des supérieurs, sans précepte exprès. „ On y insiste longue-

ment sur ce point et aussi sur la considération qu'en servant les supérieurs, on sert Dieu, et que Dieu nous dirige par leur intermédiaire. Mais voici le passage caractéristique de toute la matière : " Que tout le monde soit persuadé que ceux qui vivent sous l'obéissance sont obligés de se laisser porter et diriger par la divine providence par le moyen de leurs supérieurs, comme s'ils étaient un cadavre (*perinde acsi cadaver essent*), qui se laisse porter partout où l'on veut et se traiter de n'importe quelle manière : ou comparables au bâton d'un vieillard, qui sert celui qui le tient en main, partout et dans toutes les choses où il veut l'employer. „ On doit l'obéissance dans toutes les occurences où elle peut se pratiquer *selon la charité*. Cette expression, assez vague et incertaine, est expliquée dans les *Déclarations*, composées par les pères Salmeron et Lainez et fixées définitivement par la première Congrégation générale de l'ordre, en 1558 : [1] " Par là se comprennent toutes les choses, dans lesquelles il n'y a pas péché manifeste. „ Loyola dit lui-même, dans un autre passage de ses propres constitutions (III, 1, 23), qu'il faut obéir en tout " où l'on ne voit pas de péché. „ Mais il faut le dire, cette limitation même de l'obéissance n'est pas le fond de la doctrine. Car le cinquième chapitre de la septième partie des constitutions prescrit en toutes lettres, qu'il faut obéir au pape *sans aucune restriction, même de péché*, et qu'on est également obligé de commettre *un péché, tant mortel que véniel, si le supérieur le commande au nom de N. S. Jésus-Christ ou en vertu de l'obéissance* : ce qui peut être fait pour les

[1] Tit. II, §§ 17, 19, 21 ss.

choses ou pour les personnes, auxquelles on le croira très utile, soit pour le bien d'un chacun en particulier, soit pour le bien universel. „ — Voilà donc les pires accusations des adversaires de l'ordre de Jésus parfaitement justifiées par les constitutions de Loyola elles-mêmes. Sous le prétexte, qui est d'une simplicité presque naïve, d'un bien quelconque, le supérieur peut commander au jésuite de perpétrer le crime le plus atroce, et l'inférieur est tenu d'exécuter cet ordre " en vertu de l'obéissance „. Cette disposition détestable est motivée par ces paroles hypocrites : " afin qu'on obtienne une plus grande gloire et approbation du Christ créateur et notre Seigneur „ [1].

Le véritable fondement du succès militaire est la discipline, l'obéissance immédiate et illimitée du subordonné envers son supérieur hiérarchique. Une petite armée bien réglée et bien disciplinée est presque toujours sûre d'avance de l'emporter sur une foule désordonnée, dix fois plus nombreuse. Et qu'est-ce que l'obéissance militaire la plus stricte en comparaison du devoir imposé aux membres de la compagnie de Jésus ! Le soldat tout en

---

[1] Voici le texte de ce chapitre, trop remarquable pour ne pas être cité en entier, surtout parce qu'il est aussi court que significatif: " Cum exoptet Societas universas suas Constitutiones, Declarationes ac vivendi ordinem omnino juxta nostrum Institutum, nihil ulla in re declinando, observari; optet etiam nihilominus suos omnes securos esse vel certe adjuvari, ne in laqueum ullius peccati, quod ex vi Constitutionum hujusmodi aut ordinationum proveniat, incidant: visum est nobis in Domino, excepto expresso voto quo Societas summo Pontifici pro tempore existenti tenetur, ac tribus aliis essentialibus paupertatis, castitatis et obedientiae, nullas Constitutiones, Declarationes vel ordinem ullum vivendi posse obligationem ad peccatum mortale vel veniale inducere; nisi superior ea in nomine Domini nostri Jesu Christi vel in virtute Obedientiae juberet: quod in rebus vel personis illis, in quibus judicabitur, quod in particulare uniuscujusque vel ad universale bonum multum conveniet, fieri poterit: et loco timoris offensae succedat amor et desiderium omnis perfectionis; et ut major gloria et laus Christi Creatoris ac Domini nostri consequatur. „

exécutant les ordres de ses chefs peut les trouver mauvais, les blâmer dans son for intérieur; tout ce qu'on exige de lui c'est l'obéissance matérielle. Et encore y a-t-il des circonstances ou la désobéissance est permise et même prescrite au soldat envers ses supérieurs. Le jésuite, au contraire, est astreint à annihiler toute son individualité, toute liberté non seulement de sa volonté, mais aussi de sa pensée, de disparaître pour ainsi dire devant l'ordre du supérieur, d'être un pur instrument sans aucune réalité propre, entre les mains de ses chefs. Une telle organisation est surtout excellente pour un ordre naissant, dirigé par des chefs enthousiastes, inspirés, fortement doués. Elle a assuré à la compagnie de Jésus des succès rapides, étonnants. C'est une arme tranchante et très efficace, si elle est maniée par des gladiateurs habiles. Mais d'un autre côté, l'initiative, l'indépendance des idées, l'individualité et la force de la pensée sont nécessaires pour mener à fin des choses réellement grandes et durables. Une société dans laquelle l'originalité est tuée systématiquement, qui cherche à déshabituer ses membres de penser eux-mêmes, qui en fait de simples rouages de machine, ne peut se maintenir à la longue dans un rang exceptionnel et doit finir nécessairement par dégénérer. Dans ses meilleurs temps, à l'époque de son essor, la société de Jésus contenait beaucoup d'hommes remarquables, mais aucun qui fût réellement grand. Nul grand esprit, en effet, n'aurait pu résister longtemps à ce régime de servitude, à cet abâtardissement du cœur et de l'intelligence. Mais depuis longtemps cette fameuse compagnie est en pleine décadence, et son nom est plus terrible que sa véritable importance; car on est tenté de mettre sur son compte toutes les

conséquences, inévitables, obligatoires, de la grande lutte que l'Église catholique soutient, depuis trois siècles et demi, contre l'esprit moderne. Ce n'est pas cependant la compagnie de Jésus, c'est la terrible et incomparable organisation de l'Église romaine toute entière, qui se maintient avec tant de force contre les attaques d'un monde nouveau — organisation qui s'adapte admirablement aux besoins de chaque époque et qui se sert avec une sagacité et une énergie extraordinaires des armes mêmes de ses adversaires. Les jésuites, eux, sont restés fidèles à la tradition de Loyola et de Lainez, mais cette tradition les rend aujourd'hui de plus en plus impuissants. Où sont donc ces érudits, ces savants, ces politiques, ces martyrs sortis autrefois du sein de la compagnie? Il n'y en a plus. Tout cela a disparu d'une société surannée et caduque, par le fait même de son propre principe.

Quant aux autres vœux, on ne dit, dans les constitutions, que peu de mots sur la chasteté (VI, 1, 1). On se contente de s'écrier qu'elle devait être comparable à celle des anges, non seulement quant au corps mais aussi quant à l'âme. Il est évident qu'avec l'organisation physique de l'homme, cette expression hyperbolique est impossible à réaliser, et que, par cela même, l'ordre n'attachait pas en réalité beaucoup d'importance à ce vœu. On parle plus longuement et avec plus de détail de la pauvreté (VI, 2). Loyola la déclare le ferme rempart de la religion, qu'en conséquence il faut l'aimer et la conserver dans sa pureté primitive. Les profès et ceux des membres inférieurs de l'ordre qui habitent les maisons des profès, ainsi que leurs églises, doivent n'avoir aucun revenu et subsister d'aumônes. Ils ne peuvent accepter aucune donation. Tous les mem-

bres de la société sont obligés d'administrer gratuitement les fonctions ecclésiastiques. Ni les profès et les coadjuteurs ni leurs maisons ne sont capables d'hériter; ces prêtres ne peuvent pas même recevoir des subsides pour les voyages qu'ils ont à entreprendre.

Ceci paraît extrêmement sévère, surtout pour les profès et les coadjuteurs formés, c'est-à-dire les véritables membres de la compagnie. Mais les déclarations, sous prétexte d'expliquer ces préceptes, les mitigent tellement que peu de chose en reste debout. Les maisons et églises de profès ne peuvent pas avoir de revenus : très bien; mais, si quelqu'un leur en fait cadeau, il peut le faire et ils ont la permission de l'accepter à la condition que la société n'en ait pas elle-même l'administration! Voilà un subterfuge des plus subtils! Les profès ne peuvent vivre que dans leurs maisons où ils sont entretenus exclusivement d'aumônes : très bien, mais si on les charge d'une commission quelconque, on peut les envoyer dans les collèges ordinaires qui ont des fonds et des revenus assurés. *Res minimæ ducuntur pro nihilo,* les choses infimes sont regardées comme non existantes : donc, les colléges peuvent venir en aide aux maisons de profès par de petits subsides de toute nature. Tous les colléges, maisons de novices, instituts d'éducation, etc. des jésuites, de même que les nombreux membres, qui n'étaient pas profès ou coadjuteurs formés, étaient exempts de l'obligation de pauvreté. Au contraire, les colléges peuvent accepter librement toutes donations et tous legs, pour eux et pour ceux qui y demeurent (Instit. I, 277). De cette manière l'ordre de Jésus, malgré son vœu de pauvreté, pouvait librement s'enrichir. Partout nous rencontrons cette tendance par-

ticulière aux jésuites de détruire par les exceptions les règles les plus sévères en apparence, lorsqu'il y va de leur intérêt : trait caractéristique de leur morale. Les bulles papales avaient ordonné à la compagnie de vendre immédiatement les immeubles qu'on lui donnerait et qui ne seraient pas indispensables pour la loger ; car elle ne devait pas être propriétaire foncière. Très bien, disent encore les déclarations, mais il ne faut pas trop se hâter de vendre, pour ne pas perdre les occasions avantageuses. Et puis, la société peut toujours accepter les donations en argent, en livres, vêtements ou denrées alimentaires. Les constitutions prescrivent aux jésuites d'administrer tout à fait gratuitement les fonctions ecclésiastiques : très bien, remarquent les déclarations, mais si quelqu'un veut de son propre mouvement nous récompenser, par des aumônes, des services spirituels que nous lui avons rendus, nous ne pouvons nous refuser à cette reconnaissance. Les constitutions défendent expressément à tout membre de la société d'aller à cheval, à mule ou à âne ; les déclarations, au contraire, le permettent, si la santé ou les besoins du service de la compagnie le conseillent ! Et ainsi pour tout. Toujours des exceptions tellement vagues et générales qu'elles finissent par dissoudre et réduire à rien les règles les plus strictes et austères en apparence.

Enfin, un article des constitutions mêmes détruit complètement le devoir de pauvreté imposé du moins aux membres profès et aux coadjuteurs. C'est lui qui permet (IX, 3, 6, 7) au général d'accepter des donations, faites non pas à un certain collège, mais à l'ordre tout entier ; de disposer d'elles ou de leurs revenus comme il le voudra, ou de conférer aux pères provin-

ciaux, recteurs, etc. le droit d'en disposer librement de la manière qui leur paraîtra bonne et utile. Il est évident qu'avec ce système on arrivait à rendre la pauvreté purement nominale " toutes les fois qu'on le jugerait avantageux à la plus grande gloire de Dieu,„ *prout ad majorem DEI gloriam senserit expedire.*

On ne forçait point ceux qui entraient dans l'ordre de se défaire de leurs biens particuliers; et ceci pour une excellente raison : on espérait que plus tard, devenus membres de la compagnie, ils seraient amenés à lui faire don de leurs propriétés. Et dans ce cas, qui devait se produire presque régulièrement, ils étaient exhortés non pas à donner leur bien pour un certain but ou pour un collége déterminé, mais à en laisser la libre disposition à l'ordre entier, au général! Le vœu de pauvreté que faisait le scolastique, élève jésuite, après un certain temps, ne l'empêchait nullement de conserver ses biens, si le supérieur ne lui commandait pas le contraire (Instit. I 384 E). De cette sorte, on voulait laisser au scolastique, qui comme novice n'avait pas encore donné ses biens à la compagnie, tout le temps nécessaire pour venir à la résipiscence et céder enfin sa propriété à ces bons pères supérieurs dont dépendait tout son avenir dans l'ordre auquel il appartenait corps et âme. Pour être parfaitement sûr de ne pas être oublié par les novices et les scolastiques dans cette occasion, on leur recommandait chaudement de n'avoir aucun égard, dans la distribution de leurs biens, aux liens de la parenté charnelle, et de préférer aux leurs " les pauvres du Christ „ ([1]). Enfin

([1]) *Examen generale*, chap. 4, § 2. *Instit.* t. I, p. 346.

dans cette répartition qui peut être imposée en tout temps au novice ou scolastique jésuite par son supérieur, il doit se diriger exclusivement d'après les conseils d'un, de deux ou de trois de ses confrères, élus par lui avec l'assentiment du supérieur — chance presque certaine pour l'ordre de s'emparer des biens de ses disciples (Instit. t. I, p. 346).

Ce qu'on lui a donné une fois, la compagnie ne le rend jamais et à aucune condition. Si celui qui lui a fait don d'une partie ou de la totalité de ses biens, est exclu plus tard de l'ordre, il ne rentre pas dans la possession de ses anciennes propriétés (1). L'ordre ne négligeait aucune occasion de s'enrichir par ses propres membres. Les profès même qui avaient fait les vœux les plus solennels devant Dieu et devant les hommes, pouvaient être autorisés par le supérieur, d'après le texte des Déclarations (p. 384 E), à conserver leurs droits de propriété sur leurs possessions actuelles et même sur leurs possessions futures — évidemment afin d'augmenter pour la société les chances d'acquisition.

La pauvreté n'était donc, pour l'ordre de Jésus en général, qu'un vain mot, destiné plutôt à tromper les profânes, à cacher les riches acquisitions que la compagnie fit continuellement et sur une vaste échelle, dès son origine. Quant aux différents membres de l'ordre, leur degré de pauvreté dépendait entièrement de la volonté des supérieurs. On avait constaté tant d'exceptions à la règle de pauvreté; on avait mis tant de moyens financiers entre les mains du général et des provinciaux; on leur en avait laissé un emploi si illimité, que nous

---

(1) *Examen generale, ubi supra.*

pouvons dire, que tout jésuite était riche ou pauvre, vivait bien ou mal, disposait de beaucoup d'argent ou n'en avait point du tout, selon que cela paraissait bon et utile à ses supérieurs. De cette manière, la pauvreté n'était qu'une nouvelle forme de l'obéissance que tout jésuite devait à ses chefs. Son genre de vie même devait être ordonné selon l'usage qu'on voulait faire de sa personne et de ses capacités. D'après les idées de Loyola, le vœu de pauvreté ne signifiait que l'émancipation complète des biens extérieurs, l'indifférence pour les richesses. Ce principe, qui rappelle les maximes des Stoïciens, devait amener les jésuites comme autrefois les adeptes de cette secte philosophique, à accepter tranquillement le bien-être et la richesse, si le sort — ou la volonté des supérieurs — les leur offrait. Puisque la richesse est une chose indifférente, et que le jésuite doit se soumettre à tout commandement formel de son supérieur, même jusqu'au crime, il est évident que si les fins de l'ordre l'exigent, le jésuite peut manier des sommes considérables, vivre dans le bien-être et se vêtir avec luxe. Nous voyons surtout Lainez, politique bien moins sincère et fanatique qu'Ignace, insister sur ce dernier point, dans ses Déclarations : “ Il n'est pas à éviter, dit-il (p. 411 M), que quelqu'un, dans une occasion ou nécessité quelconque, s'habille de vêtements plus fins, pourvu qu'ils soient décents et qu'il ne les mette pas pour son usage ordinaire. Il faut procéder dans cette matière d'après le bien particulier des différentes personnes et le bien général du grand nombre. „ Et il finit avec sa phrase ordinaire, employée chaque fois qu'il veut sacrifier le but spirituel de l'ordre à ses intérêts temporels :

“ il faut y agir autant que possible à la plus grande gloire de Dieu. „

En effet, les fondateurs de la société et surtout Lainez voulaient empêcher que dans toute leur manière d'être et de paraître, dans le soin de leur personne et dans le vêtement, les jésuites ne tombassent dans l'incurie cynique et repoussante des ordres mendiants. “ Comme la trop grande sollicitude, pour ce qui concerne le corps, disent les constitutions (III, 2, 1), est digne de reproches; ainsi les soins modérés pour conserver au service de Dieu la santé et les forces du corps, sont louables et doivent être employés par tout le monde. En conséquence, si vous vous apercevez que quelque chose vous porte dommage ou que vous avez besoin d'une autre chose, quant à la nourriture, au vêtement, à l'habitation, etc., adressez-vous au supérieur. „ L'ordre des jésuites, dès son origine, avait eu l'intention d'acquérir une grande influence sur le monde; il voulait surtout se concilier les classes supérieures de la société, les nobles, les riches, les hauts fonctionnaires et les savants. Un extérieur repoussant et laid, comme celui des capucins, frères-mineurs et autres moines mendiants, l'aurait empêché de réaliser ce dessein hardi et d'ailleurs si habilement poursuivi. La pauvreté donc ne signifie que la dépendance matérielle de chaque individu de l'ordre entier, la simplicité de la vie pour la plupart, mais fort souvent aussi une réelle richesse et des jouissances pour ceux auxquels la compagnie voulait donner de l'influence sur les grands et les puissants de la terre, et qui devaient paraître à la cour des princes et au milieu des riches cités commerçantes. Loyola avait expressément défendu de ne rien

changer à ses propres préceptes sur la pauvreté par des déclarations ou innovations ultérieures; tous les profès devaient s'y engager par serment [1] : nous venons de voir de quelle manière cavalière Lainez se mit audacieusement au-dessus de ces restrictions, pour rendre plus facile à sa compagnie d'arriver à ses fins ambitieuses.

Du reste, ni les constitutions, ni les déclarations, ni même les règles ultérieures ne sont le dernier mot pour les jésuites. A côté de l'Institut et des lettres et circulaires des généraux, imprimées, il existe des instructions secrètes données aux supérieurs par les généraux successifs. Les jésuites ont toujours nié ce fait; mais il est suffisamment établi par deux exemplaires manuscrits de ces instructions, qui se trouvent encore aujourd'hui à la bibliothèque de l'Académie de Munich [2].

Le même procédé : règles sévères en apparence et exceptions mal définies qui remettent tout au bon plaisir des supérieurs — se retrouve dans la réception des novices. Les constitutions, par exemple, excluent absolument de la société les hérétiques et schismatiques, les meurtriers et tous autres qui auraient commis une action infamante, les religieux des autres ordres, les hommes mariés, les serfs, ceux qui souffrent de maladies cérébrales. Les empêchements de second ordre, moins absolus, sont les passions trop vives, des sentiments peu sincères, une religiosité exagérée, des défauts physiques, surtout quant à l'extérieur, un âge trop tendre ou trop

(1) *Constit.* VI, 2, 1; *Instit.* t. I, p. 409.

(2) Friedrich, *Beitraege zur Gesch. des Jesuiten-Ordens*; Abhandl. d. Bair. Akad. d. Wissensch., t. XVI (1881), p. 97. Cependant M. Friedrich refuse tout caractère officiel aux fameux *Monita secreta* publiés si souvent par les adversaires des jésuites depuis 1612.

avancé, des dettes. Mais les Déclarations sont bien plus indulgentes (¹). D'après elles, l'hérétique n'est exclu qu'aussi longtemps qu'il persiste dans ses erreurs. L'infâme n'est à repousser que dans la localité où il a commis son crime, dans un autre endroit il peut être parfaitement reçu ! Du reste, si un crime doit être considéré comme un meurtre ou non, s'il est infâme ou non — cela est complètement laissé au jugement du général ! Un homme marié peut entrer dans la société, si la mort ou le consentement de l'épouse l'a délivré du lien matrimonial. Et enfin : tous ces empêchements — même l'hérésie et le crime infamant — peuvent être levés : " Si l'un de ces empêchements, disent les déclarations, se rencontre chez un homme orné par Dieu de telles qualités qu'il sera certain que par lui la société pourrait être avancée considérablement pour le service de Dieu et de N. S. le pape : le général peut consentir à ce qu'il s'adresse au souverain pontife ou à son nonce ou au pénitencier supérieur pour obtenir la permission d'entrer dans la société malgré les constitutions. „ Pour les difficultés de second ordre, le supérieur lui-même peut en dispenser, s'il trouve dans le candidat des dons spéciaux qui compensent ses défauts. — Comme limite d'âge pour l'entrée dans l'ordre on avait fixé un *minimum* de quatorze ans ; mais là encore les Déclarations accordent au général le droit de dispense, de sorte que la séduction d'enfants riches ou nobles en faveur de la compagnie n'était nullement interdite. En tout on voit Lainez violer les constitutions sans beaucoup de respect, lorsqu'il s'agit des intérêts temporels de la société.

(¹) *Exam. gener.*, cap. 2. *Declar.*; *Inst.* I. t. I. p. 343. — *Constit. Declar.*; ibid. I, 362.

Avant d'être admis comme novice, le jeune homme est soumis à un examen destiné à dévoiler au supérieur son caractère et ses véritables tendances. Cette épreuve subie, il lui faut parcourir un stage de deux ans, sous la direction d'un maître, dans une maison ou du moins une partie de maison particulièrement réservée aux novices. Il y a trois sortes de novices : ceux qui veulent devenir des membres religieux, ceux qui n'aspirent qu'à être membres séculiers, et enfin les indifférents qui s'en remettent, pour entrer parmi les uns ou parmi les autres, à la volonté des supérieurs, lesquels du reste ont dans tous les cas le droit de changer, d'après leur propre jugement, la destination de tous les novices.

Les novices [1] sont sévèrement séparés de toutes les personnes qui pourraient leur rappeler le siècle ; ils ne peuvent vivre ni sortir qu'avec les collègues que le supérieur leur impose. Ils ne doivent parler à leur parents mêmes que rarement et sous la surveillance du supérieur : toutes les lettres qu'ils écrivent ou qu'ils reçoivent, sont lues par lui. Ils doivent parler de leurs parents comme s'ils étaient déjà défunts. On leur conseille en général d'interrompre toute communication, même par écrit, avec leur famille, " parce qu'elle ne sert qu'à troubler la tranquillité intérieure de ceux qui s'occupent de choses spirituelles [2]. " On voulait s'assurer de la proie dont on s'était une fois emparé, et détacher l'aspirant jésuite de toute autre considération que celle de l'intérêt et de la volonté de la compagnie.

---

(1) *Constit. III. 1;* t. I p. 370 ss.
(2) *Exam. gener.* 4, 6 et *Declar.* ibid. C.

Chaque action des novices est sévèrement réglée ; ils sont obligés de tenir le supérieur au courant de tous les évènements intérieurs de leur esprit et de leur cœur, et de se soumettre à toutes les pénitences qu'il leur imposera. Les novices doivent exécuter les services les plus humbles et les plus répugnants de la maison, sans murmure, avec une abnégation parfaite. Leur instruction, pendant toute la durée du noviciat, est dirigée plutôt vers cette abnégation, vers les vertus chrétiennes, vers la piété que vers les sciences qui, au contraire, ne sont pas ordinairement enseignées dans les maisons de noviciat. La chose la plus importante est de les initier, pendant un mois ou plus encore, aux Exercices spirituels de Loyola. (1) Entre eux ils ne parleront que des choses les plus nécessaires. Le supérieur doit provoquer les occasions de les exercer aux vertus d'obéissance et de pauvreté, de les soumettre même à des tentations pour qu'ils prouvent les progrès qu'ils y ont faits. On leur compte comme un mérite, si avant le terme de deux ans ils ont fait déjà le vœu, non solennel encore et comme obligation purement personnelle, d'entrer dans la société : on donnera à cet acte plus d'autorité par un procès-verbal en double, dont ils conserveront une copie, tandis que l'autre sera remise au supérieur. (2) Les novices ont leur part des grâces accordées à l'ordre, mais ils ne peuvent pas encore s'en appeler membres. Ils peuvent être facilement renvoyés et exclus de la société, surtout ceux qui n'ont pas encore fait de vœux.

---

(1) *Exam. gener.* 4, 10.
(2) *Constit.* V, 3, 6.

On donne connaissance aux novices des bulles papales qui ont établi la compagnie et les règles que celle-ci s'est données à elle-même. Cependant on ne leur montre point les constitutions complètes, mais seulement un extrait assez court. (¹) Ce sommaire, en effet, (²) ne donne aucune idée des véritables fins et moyens de l'ordre, de sorte que les novices qui ne connaissent que l'extrait, n'ont pas encore de notion suffisante de la société dans laquelle ils sont sur le point d'entrer. Au fond la communication de ce sommaire servait seulement d'excuse pour que la compagnie ne fût pas accusée d'avoir entraîné les novices à prendre aveuglément, sans être éclairés, la résolution importante et décisive de s'obliger aux vœux religieux dans leur société. Le sommaire surtout n'avait garde de faire savoir au novice que, ayant fait don d'une partie ou de la totalité de sa fortune à l'ordre, il n'en retirerait jamais rien dans le cas où il en serait expulsé.

La société a le droit de prolonger le temps du noviciat au delà des deux années règlementaires. Si le novice veut entrer dans la compagnie, et que celle-ci soit prête à l'accepter, il se destine ou au service temporel ou au service spirituel. Dans le premier cas il devient coadjuteur temporel. Le nombre des sujets de cette classe ne doit jamais être plus grand que les besoins des maisons de jésuites l'exigent. Ils servent de cuisiniers, d'économes, de concierges, d'infirmiers, de blanchisseurs, de jardiniers, de distributeurs d'aumônes, d'administrateurs des biens et des maisons de l'ordre. Ils doivent travailler à se rendre

(¹) *Exam. gener.* cap. 4, *Decl.* G.
(²) Imprimé *Instit.* t. II, p. 70, ss.

de plus en plus propres à leurs occupations, et renoncer complètement à la science, contents de leur sort, contents de servir, dans une humble condition, les intérêts de la société et de Dieu. Ils ont à garder une conduite pieuse et édifiante et à exercer une influence salutaire sur leurs subordonnés. Quelques prières leur sont imposées journellement. Ils ne sont jamais admis à l'ordre de prêtrise ; mais quelque basses et serviles que soient leurs occupations, ils participent au mérite de toutes les bonnes actions de la société et à toutes les indulgences et grâces accordées aux profès par les souverains pontifes. Ils font aussi le triple vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance et mendient, pendant trois jours, avant de passer au rang de *Coadjuteurs formés*, c'est-à-dire complets. Ils sont enfin soumis à la juridiction de l'ordre et obligés de rester dans son sein, tandis qu'il a toujours et à tout moment le droit de les exclure.

Ceux des novices qui ont fait preuve d'une certaine capacité pour les lettres, sont admis parmi les *Scholastiques (scholastici)*. On peut les exercer dans les lettres, dès la deuxième année du noviciat, si le supérieur les en croit dignes. Mais après la fin de la deuxième année, ils ont à jurer, d'une manière non solennelle cependant, devant quelques témoins, de garder l'obéissance, la chasteté et la pauvreté, et en même temps de rester dans la compagnie de Jésus et d'en observer les constitutions. Tout celà à la condition tacite que la société veuille les garder. (1) Alors, on les appelle *Scholastiques approuvés (scholastici approbati)*. Ils sont

(1) *Constit.* V, 4, 3, 4, *Decl.* D.

déjà membres de la société et n'en peuvent être exclus que par le père provincial; mais ils ne prennent aucune part aux congrégations de l'ordre et n'ont accès à aucune de ses dignités : ils sont membres passifs. En quittant les maisons de novices, ils vivent désormais dans les collèges de l'ordre. Ils étudient d'abord le latin, puis les arts libéraux, c'est-à-dire les connaissances classiques générales, et pendant quatre ans encore la théologie, tant la théologie scolastique — la théorie — que la théologie positive — l'application. Vers la fin de leurs études, ils doivent dans tous les cas, si l'on les y croit aptes, être ordonnés prêtres; on les habitue en même temps à frayer avec le monde et surtout avec les élèves laïques confiés à la compagnie. On cherche à les stimuler par des combats d'érudition avec leurs camarades, par des discussions de toute sorte, et en envoyant quelques-uns de leurs travaux au provincial et même au général. Pour arriver à un nouveau genre d'études, il leur faut subir chaque fois un examen de passage; et enfin, lorsqu'ils ont terminé leurs études, avant d'entrer réellement dans l'ordre comme membres actifs, ils ont à passer un examen général et détaillé sur les progrès qu'ils ont faits pendant le cours de leur travaux, et sur leur véritable vocation pour les institutions et le but de la compagnie. Du reste, pendant ces longues années les *Scholastiques* ne sont point dérangés par de trop exigeants exercices de dévotion ou de mortification, ni par aucune activité temporelle. Le devoir principal pour eux, c'est de se laisser diriger dans leurs occupations par les professeurs avec la plus parfaite docilité et subordination.

Le scolastique ayant terminé ses études et reçu la

prêtrise, et étant agréé par les supérieurs, est obligé d'abord de mendier de porte en porte pendant trois jours pour bien s'accoutumer à la pauvreté et aux humiliations ; puis il doit faire encore une fois, pendant une semaine, les exercices spirituels. Alors, il répète ses vœux entre les mains du supérieur, en y ajoutant le serment de se dévouer particulièrement à l'éducation de la jeunesse, selon l'obéissance. Après toutes ces formalités il reçoit le titre de *coadjuteur spirituel formé.*

Le coadjuteur spirituel est déjà membre actif de l'ordre. Il n'est plus capable d'hériter, ni de rien posséder, ni de recevoir des bénéfices ecclésiastiques. Il ne peut être renvoyé et exclu que par le général seul, et devient alors libre de toute obligation provenant de ses vœux. Il entend des confessions, prêche — comme les profès — et surtout sert de professeur pour les scolastiques internes et externes de l'ordre. C'est parmi les coadjuteurs spirituels que le général choisit le recteur de chaque collége et les procurateurs qui ont à régler les rapports des colléges avec le monde extérieur. On peut les convoquer — surtout les recteurs et les procurateurs — aux congrégations provinciales et générales de l'ordre, où ils ont voix consultative et délibérative, sauf pour l'élection du général, réservée à la dernière et à la plus haute classe des membres. Il leur est, du reste, expressément défendu comme à tout autre jésuite, de faire quoi que ce soit pour se procurer une position plus élevée dans la société.

Voilà la carrière ordinaire que le jésuite avait à parcourir. Mais les fondateurs de l'ordre étaient assez intelligents et assez expérimentés pour comprendre qu'il se

présenterait des occasions où la compagnie aurait intérêt à accueillir extraordinairement et d'une manière honorifique des hommes qui n'auraient pas été formés par elle. Ils y pourvurent en créant le grade de *Profès des trois vœux*. Ces derniers ne différaient des coadjuteurs spirituels que par cette circonstance que leurs vœux, parfaitement identiques à ceux des coadjuteurs, se faisaient d'une manière plus solennelle. Ils devaient être liés avec l'ordre depuis sept ans au moins, se distinguer par des mérites répondant à ses vues et par des qualités spéciales pour la prédication. On exigeait d'eux, par contre, moins d'érudition que des coadjuteurs spirituels, dont ils partageaient les droits quant à l'administration de l'ordre. Leur nombre devait rester toujours fort restreint. [1] De cette manière la société se réservait le droit de recevoir dans son sein des hommes marquants, importants, bien doués, mais qui seraient déjà d'un certain âge et ne seraient pas sortis des rangs de ses disciples ordinaires et reguliers.

Enfin, ceux qui se distinguaient entre tous les jésuites par leur grande utilité pour la compagnie, et en qui elle pouvait placer une entière confiance, étaient admis par le général dans la plus haute classe de la société, celle des *Profès des quatre vœux*. C'étaient les chefs ou plutôt les seuls membres véritables de la compagnie, remplissant toutes les obligations de l'ordre, et les remplissant seuls, pour ne pas lui ôter trop de son intime connexion avec le monde extérieur. La profession se faisait dans l'église, devant le général ou son mandataire, après une messe solen-

---

[1] *Exam. gener.* 1 D. — Constit. V. 2, 3; V, 2 C; VIII. 3 A.

nelle. Le profès jurait les trois vœux ordinaires au service du général " lieutenant de Dieu „; puis il ajoutait le quatrième vœu d'une obéissance spéciale envers le pape quant aux missions *(circa missiones)*. Le profès des quatre vœux devait être prêtre; cependant le général pouvait le dispenser de cette règle [1] qui, comme toutes les lois des jésuites, se pliait à sa volonté. Le profès devait avoir passé sa 25e année et avoir terminé ses études humanitaires et quatre années de théologie; cependant le général pouvait encore le dispenser de ces conditions. [2] Le nombre de ces profès ne fut jamais fort considérable. Nous avons vu qu'à la mort de Loyola il n'y en avait que trente-cinq; en général, il ne dépassent guère en nombre deux pour cent des membres de la société. Ils ne sont reçus qu'après de dures épreuves de piété et d'abnégation; ils vivent — sauf les faibles, les malades et ceux qui sont envoyés en mission extraordinaire — dans les maisons professes qui ne doivent avoir aucun revenu fixe et ne subsister que d'aumônes. Ils surveillent aussi les colléges, mais ils ne peuvent s'en attribuer les revenus ni y occuper la position de recteur. Il est superflu de dire que dans les occasions extraordinaires le général peut suspendre toutes ces conditions et restrictions, [3] comme nous l'avons déjà fait observer plusieurs fois. C'est parmi les profès des quatre vœux, les profès proprement dits, qu'on choisit les missionnaires de la société. Ils peuvent d'ailleurs être renvoyés comme tout autre jésuite, mais par le général seul, sans la moindre parcelle

(1) *Constit.* V, 3 A.
(2) *Constit.* V, 2 B.
(3) *Constit.* IV, 2 F. 10 A; VI, 2, 3 et C.

de leurs anciens biens et sans moyens de subsistance. Aucun jésuite n'est garanti contre cette terrible puissance qui plane au dessus de lui et qui peut le briser comme un roseau. Et personne n'avait le droit de quitter l'ordre de sa propre volonté; surtout si ceux qui demandaient leur congé, étaient des membres utiles et capables; on devait tout faire pour les retenir, en employant même, dans les cas extrêmes, les moyens de coërcition que les privilèges apostoliques avaient donnés à la compagnie (Cont. II, 4, 2).

Tels sont les différents grades de l'ordre des jésuites. Tout était bien ordonné, bien réglé; un vaste champ était ouvert à toute ambition, à toute faculté intellectuelle. L'enseignement, les affaires politiques, les occupations administratives, la science pure — chacun pouvait trouver là ce qui plaisait à son esprit et ce qui répondait à son talent particulier. Mais tous, quels qu'ils fussent, étaient également soumis à un despotisme dur et impitoyable.

Il nous reste à dire quelques mots sur la hiérarchie des fonctionnaires de la compagnie C'est un mélange extrêmement habile d'absolutisme sans bornes et de contrôle toujours actif, surveillant les plus hauts fonctionnaires encore plus attentivement que les inférieurs. Les deux agents de ce contrôle, sans lequel l'absolutisme du général aurait pu devenir bien dangereux, c'étaient les consulteurs et les congrégations.

Nous avons déjà parlé du maître des novices et du recteur, chef de collége. Les recteurs sont nommés par le général ou bien par le provincial avec l'approbation du général; ce dernier peut destituer les recteurs s'il le croit bon et utile. Le recteur est destiné à surveiller les

intérêts matériels, intellectuels et moraux des professeurs et des scolastiques, et à diriger les affaires temporelles du collége, qui, en réalité, sont confiées spécialement aux soins du procurateur. Cependant, malgré ces règles générales, le pouvoir de tout recteur peut être augmenté ou amoindri par le général selon son bon plaisir. Mais dans aucun cas, il ne peut changer l'ordre régulier des études. Les recteurs dépendent en même temps du général et de leur provincial particulier : au premier ils ont à envoyer chaque année une relation détaillée, au provincial ils en envoient deux par an.

En outre, pour le contrôle permanent, chaque recteur a à ses côtés deux consulteurs; le recteur d'une université de l'ordre en a même quatre. Il est obligé de leur demander leur avis sur toutes les choses importantes et difficiles, sans être forcé à suivre leurs conseils. D'autre part, les consulteurs ont à envoyer des rapports réguliers tant au général qu'au provincial, de sorte qu'ils paraissent des espions placés auprès de chaque recteur.

La maison professe est régie par un supérieur, qui y préside sans limite de temps et aussi longtemps que cela plaît au général (1).Ce supérieur était soumis au provincial, auquel il devait envoyer des relations régulières : il était contrôlé en outre par les consulteurs, comme le recteur du collége. Les provinciaux étaient nommés par le général, ordinairement pour trois ans, plus ou moins, selon la

(1) *Instit.* I, 158. — A l'origine, Loyola avait voulu laisser la nomination des supérieurs du collége et de la maison professe aux membres mêmes qui s'y trouvaient réunis. (Lettres de Loy. du 29 juil.-31 oct, 1547. — MENCHACA, t. II, p. 319 ss.); mais plus tard il a reconnu que, d'après l'esprit de subordination qui devait régner dans l'ordre entier, il fallait qu'ils fussent désignés par le général.

de celui-ci. Le général avait également le droit d'augmenter ou de diminuer leur pouvoir, qui cependant devait toujours rester très large, car ils représentaient le général dans chaque district. Ils avaient à visiter toutes les maisons de l'ordre dans leur province, à envoyer au général sur leur état et leur situation des rapports circonstanciés, à surveiller surtout les recteurs et l'enseignement donné aux scolastiques. Il va sans dire que chacun d'eux s'occupait aussi activement de la direction des affaires politiques de sa province et correspondait sur elles avec le général. Ils convoquaient les congrégations provinciales et les présidaient avec le privilége de deux voix.

La congrégation provinciale se compose des profès des quatre vœux, des recteurs et des procurateurs de la province. Elle choisit les personnes qui, tous les trois ans, sont envoyées par chacune des provinces auprès du général, pour le renseigner pleinement sur les évènements principaux et l'état de la province, et le mettre ainsi à même de controler et de mieux connaître le provincial et ses fonctionnaires principaux. Elle désigne pareillement les délégués à la congrégation générale aussi souvent que celle-ci est convoquée. Mais en dehors de ces élections, le rôle de la congrégation provinciale est fort insignifiant et effacé.

Le plus haut des fonctionnaires enfin, le général, est nommé par la congrégation générale, composée du provincial et de deux membres de chaque province, qui sont élus, comme nous venons de le dire, par les congrégations provinciales. Le général est choisi à vie, parmi les profès des quatre vœux. Nous avons déjà parlé à diffé-

rentes reprises de son pouvoir presque illimité ; mais il nous reste à compléter ce tableau. Il est le maître suprême de tous les membres de l'ordre et du sort et des travaux de l'ordre entier. Toutes les restrictions que les constitutions semblent lui imposer, sont des barrières imaginaires ; car, dans l'immense majorité des cas, il peut agir contrairement aux constitutions, si cela lui semble bon. Il est la source de tous les pouvoirs, de tout avancement, le suprême arbitre des admissions et des démissions, et l'administrateur de la fortune de l'ordre. Il peut envoyer les profès en mission, et les en rappeler, même s'ils ont été envoyés directement par Sa Sainteté [1]. Il possède la liste de toutes les maisons professes et de tous les colléges de l'ordre, de tous les membres et même des novices ; et les nombreux rapports qui, de tous les côtés, affluent chez lui, lui permettent de caractériser chacun de ces innombrables noms, d'y palper une individualité vivante et de pouvoir juger le dernier aussi bien que le premier de ses subordonnés. Les fonctionnaires de l'ordre, surtout les plus importants, et les pères profès doivent lui être connus dans les plis les plus profonds et les plus cachés de leur conscience. On veut qu'il soit à même de mettre partout à sa juste place l'homme qui convient, de faire avancer ceux qui sont utiles à la société, et éloigner ceux qui lui sont à charge. Il a le droit de soustraire autant de membres qu'il veut à leurs supérieurs immédiats pour s'en servir directement. D'un seul mot, il peut briser celui qui, après lui, est le plus influent dans la compagnie. Il doit exercer un contrôle continuel sur les

---

[1] *Constit.* VII. 2 H ; IX. 4 G.

provinciaux et connaître, par leurs rapports, tous les détails de l'état des différentes provinces, pour y faire exécuter ses propres résolutions. Sa résidence est à Rome, d'où les communications sont les plus faciles avec le monde catholique entier et où il est en relations directes avec le souverain pontife; cependant, dans les occasions extraordinaires, il lui est permis de se rendre en d'autres lieux pour visiter les maisons de l'ordre ou pour leur venir en aide. Il est exempté de toute besogne spéciale, n'étant obligé ni de prêcher, ni d'entendre des confessions ou d'administrer une maison particulière de la compagnie, pour ne vaquer qu'à la direction générale de l'ordre. Du reste, il ne doit s'occuper d'aucune affaire, même pieuse, étrangère à la société de Jésus. Sur son lit de mort, il peut nommer un vicaire qui administre la compagnie jusqu'à l'élection d'un nouveau général. Il a sous ses ordres un secrétaire général destiné à dépouiller sa correspondance et à rédiger ses propres lettres, et un procureur général pour les affaires temporelles de la compagnie, résidant à Rome comme son supérieur, mais n'appartenant pas aux profès, exclus des choses séculières.

Mais si le pouvoir du général est illimité autant et aussi longtemps qu'il travaille au bien de l'ordre, ce despote même est soumis à la surveillance la plus stricte et la plus sévère pour être empêché d'entreprendre quoi que ce soit de contraire aux intérêts de la compagnie. Méfiance générale et espionnage mutuel — voilà le principe suivi dans tous les rangs des jésuites. Leur chef est considéré comme le serviteur de la société entière qui est la véritable souveraine [1]; il ne peut rien changer aux constitutions ni

[1] *Constit.* X, 7.

aliéner un collége de l'ordre sans l'assentiment de la congrégation générale qui place à ses côtés des fonctionnaires inamovibles destinés à le surveiller. C'est d'abord l'administrateur, qui doit le rappeler à l'obéissance et à la gloire de Dieu, s'il s'en écarte; il peut être en même temps le confesseur du général, mais il ne l'est pas obligatoirement, tout autre jésuite pouvant être désigné à ce poste important par la congrégation générale. Des fonctionnaires encore plus influents sont les quatre assistants du général, sorte de ministres, nommés, eux aussi, par la même congrégation qui élit le général. Si l'un des assistants meurt ou doit se démettre de ses fonctions, le général ne peut lui choisir un successeur qu'avec l'assentiment de la majorité des provinciaux. Les assistants doivent être profès, et le général ne peut les éloigner de sa personne que pour les raisons les plus graves. Leur occupation ordinaire est d'administrer les affaires importantes des différentes grandes provinces de l'ordre sous l'autorité du général, et de représenter auprès de lui les intérêts particuliers de ces grandes divisions : le premier pour les Indes, le deuxième pour l'Espagne et le Portugal, le troisième pour la France et l'Allemagne, le quatrième pour l'Italie et la Sicile. Mais ils peuvent aussi délibérer ensemble et soumettre à leur chef leurs propositions communes. En toutes choses d'une grande importance, le général doit les consulter, sans être toutefois lié par leur opinion. Il est vrai qu'après avoir entendu les assistants, il peut encore appeler d'autres hommes experts et sages pour solliciter leur avis. Cependant, dans les décisions d'une gravité considérable et dans la rédaction des documents les plus solennels, le général est obligé mora-

lement de ne pas agir sans le consentement et la collaboration des assistants, dont l'adhésion augmente beaucoup l'autorité de ses mesures.

Les assistants ont encore une autre charge, d'une importance même plus grande : c'est à eux qu'est confiée spécialement la surveillance du général au nom de la compagnie. Ce sont eux qui dirigent la conduite personnelle du général en lui fixant sa manière de se nourrir, de se vêtir, son budget particulier, le temps qu'il doit donner aux affaires publiques et privées, sans qu'il puisse se soustraire à leurs instructions. Mais ce qui est bien plus grave : si le général, par ses vices ou par l'état de sa santé, rendait nécessaire sa destitution ou suspension, les assistants auraient le droit, à la majorité de trois contre un, et même le devoir qui leur est imposé par serment, de convoquer la congrégation générale pour déposer le chef de l'ordre. Nous avons vu qu'en automne 1554, les assistants de Loyola, sans vouloir aller envers le fondateur de la société jusqu'à une destitution ou une suspension ouverte et publique, le forcèrent d'abdiquer temporairement entre les mains d'un vicaire.

Si les assistants ne font pas leur devoir envers un général défaillant, les provinciaux doivent s'entendre entre eux pour convoquer de leur propre autorité la congrégation de l'ordre, à laquelle le général doit rendre compte de ses actes en toute humilité. Plus encore : les congrégations provinciales, assemblées tous les trois ans, sont obligées d'examiner, avant toute autre délibération, s'il ne serait pas nécessaire de réunir une congrégation générale. Voilà un ensemble de précautions destiné à retenir le premier fonctionnaire dans les limites du devoir. Pour empêcher toute

intimidation des membres de la congrégation, il leur est ordonné de voter en secret, par écrit, lorsqu'il s'agit de la destitution du général. Il est vrai que celui-ci ne peut être privé de son office que par une majorité des deux tiers; mais la simple majorité suffit pour lui infliger une punition ou même pour lui imposer un vicaire muni de pouvoirs absolus. Sous aucun prétexte, le général n'a le droit de s'opposer à la réunion de la congrégation générale, si elle est résolue par les assistants, par la majorité des provinciaux ou par les congrégations provinciales. Lui, de son côté, ne peut jamais donner sa démission: et jamais la société ne l'autorisera à accepter une dignité ecclésiastique quelconque, incompatible avec sa haute position dans l'ordre. On voulait empêcher ainsi que, par l'appât d'un avancement ecclésiastique, le général ne fût amené à trahir les intérêts de la compagnie, soit en faveur d'un monarque catholique, soit en faveur du pape lui-même!

Les constitutions établissent six cas déterminés où la destitution du général est obligatoire: s'il a commis des péchés mortels de luxure; s'il a blessé quelqu'un grièvement; s'il s'est approprié, pour son propre usage, les revenus des colléges; s'il en a donné à des étrangers et surtout aux membres de sa famille; s'il a aliéné quelques-unes des propriétés foncières de la société: enfin, s'il a des opinions hérétiques. Le général destitué pour un de ces crimes doit même être expulsé complètement de la société.

C'est ainsi qu'a été savamment organisé l'édifice de l'ordre de Jésus. Son principe fondamental, c'était la subordination et l'espionnage sur tous les degrés de l'échelle hiérarchique. Tout jésuite, du plus jeune novice

jusqu'au général, se voyait à chaque moment l'objet d'une suveillance sévère et asservi aux desseins et aux intérêts exclusifs de l'ordre. Aucun d'eux ne pouvait espérer de se soustraire à cet engrenage formidable. Le général qui donnait quelques écus de la société à ses parents indigents, était sans miséricorde destitué et exclu. Pour les autres jésuites, la compagnie ne leur devait aucun éclaircissement, si elle les congédiait. Ce renvoi se faisait sans audition de témoins, sans que l'accusé eût pu se défendre, par le jugement d'un seul, sans appel possible. Et combien était terrible le sort du malheureux proscrit ! Il ne possédait plus de biens ; il était sans ressources ; la société ne lui donnait rien. Partout, au contraire, il se sentait en butte aux hostilités de la compagnie qui l'avait retranché de son sein comme indigne. Cette exclusion infligeait déjà à l'ex-jésuite un stigmate aux yeux de tout bon catholique. Élevé exclusivement pour être jésuite, incapable d'un autre métier, il devait nécessairement périr dans un bref délai !

La constitution de l'ordre était admirable, incomparable même sous le rapport de l'union intime des principes de l'autorité et de la responsabilité. Mais ce but ne pouvait être atteint qu'à la condition d'un espionnage érigé en système, en devoir sacré. C'était l'inquisition en activité permanente. Le novice, avant d'entrer, était averti, que, pour son plus grand progrès spirituel et surtout pour sa plus complète soumission et humilité, il eût à être content de voir ses erreurs et défauts et tout ce qui serait noté et observé en lui, communiqués aux supérieurs par chacun de ceux qui s'en seraient aperçu, en dehors de la confession, qui restait secrète. Il devait " prendre de bonne part d'être corrigé par les autres et aider lui-même à la correction de ces

confrères, en disant tout ce qu'il savait, surtout sur l'ordre et l'interrogation du supérieur auquel il était immédiatement soumis. „ (1) Peut-on se figurer un système de délation mutuelle plus énergiquement développé ? Et malheur à celui qui aurait osé se révolter contre cette tyrannie de tous les instants ! Il était abreuvé d'humiliations ! " Quiconque se montre porté vers l'orgueil, doit être occupé aux choses les plus abjectes qui paraissent utiles pour l'humilier. „ (Const. III, 1, 13). Et dans ces occasions, le jésuite puni avait à montrer la plus grande soumission à tous les serviteurs subalternes de l'ordre, comme par exemple au cuisinier, et voir en lui aussi bien que dans le supérieur même, le représentant de Dieu. (2)

Ainsi toute individualité était brisée sans pitié ; de chaque disciple de l'ordre on faisait un esclave, avec tous les traits odieux ou méprisables de l'esclave : lâche, soumis, espion, dénonciateur, hypocrite — pour pouvoir mieux s'en servir dans les vues de la compagnie. Comme l'indépendance du caractère, l'indépendance des opinions devait être également extirpée en faveur de l'uniformité générale de la société. " Que nous croyions tous de même et que nous parlions tous de même, autant que possible, „ prescrivent les constitutions (III, 1, 18). " En conséquence on ne doit pas admettre des doctrines divergentes, ni de vive voix, dans les sermons ou les conférences publiques, ni par écrit, dans les livres qui ne pourront être publiés sans l'approbation et l'assentiment préalables du général. „ En fait de doctrine, de jugement et de volonté, il faut à l'ordre une

(1) *Exam. gen.* 4, 8.
(2) *Ibid.* 29.

unité absolue (Constit. VIII, 1,8). Des doctrines nouvelles ne doivent pas être reçues sans l'assentiment de la société entière ; même sur des choses où les docteurs catholiques sont de différents avis, il faut adopter l'opinion qui prévaut dans la société : *cette opinion sera toujours celle qui sera la plus utile à l'ordre* (magis conveniens Nostris) (¹).

En face de ces règles si précises, on a parfaitement le droit de rendre l'ordre entier responsable de tout enseignement contenu dans le livre d'un de ses membres et de le déclarer solidaire des doctrines énoncées par chacun des jésuites. Cette solidarité, souvent fort compromettante pour la société, a été mainte et mainte fois repoussée par elle. Mais il suffit de lui montrer ces articles des constitutions primitives et beaucoup de décrets ultérieurs pour la forcer de reconnaître cette responsabilité collective, qu'elle a niée exclusivement dans un intérêt politique chaque fois qu'il lui est arrivé d'avoir énoncé et affiché avec trop peu de circonspection ses principes d'intolérance et de domination universelle.

En fait, les jésuites ont compris eux-mêmes combien ils réussiraient difficilement à convaincre le monde d'un manque de cohésion entre eux. Aussi souvent qu'ils en eurent la possibilité, ils ont cherché à parer autrement les conséquences d'un livre scandaleux sorti de leur société. Ils niaient tout simplement l'existence du livre, en le déclarant forgé par leurs adversaires, ou bien, si cela était impossible, ils contestaient qu'il fût réellement écrit par un des leurs. (²)

(¹) *Declar. in Const.* III, 1 O, VIII, 1 K.

(²) Voir des exemples chez FRIEDRICH, *Beitraege zur Gesch. des Jesuiten-Ordens ;* Abhandl. d. Bair. Akad. d. Wissensch. t. XVI (1881) p. 87 ss.

Ce système de dissimulation leur était bien nécessaire pour cacher le fait incontestable que chacun des jésuites pense et agit, comme pense la compagnie entière. Cette uniformité est sans doute un élément de force ; mais elle est aussi, sous d'autres rapports, un élément de faiblesse. Elle brise les ressorts de l'esprit, de manière à rendre impossible tout souffle grand et créateur dans la société. Non seulement aucun homme réellement grand, aucun génie n'en est sorti, mais aussi, ce qui est pis, elle est condamnée exclusivement à l'esprit conservateur, réactionnaire, qui la fait vieillir de plus en plus au milieu d'un monde qui progresse, qui se développe, qui avance continuellement. Immobiles et hostiles à tout changement, en face des luttes ardentes et vivantes de notre époque, les jésuites sont condamnés à périr enfin d'anémie et de faiblesse sénile.

Voilà l'œuvre de Loyola et de Lainez : création admirable, grandiose, toute d'une pièce, terrible machine de guerre qui n'a jamais, pendant de longs siècles, refusé ses services et a toujours fait merveille contre toute réformation sérieuse de l'Église, contre toute tolérance dans les idées et dans la vie, contre la liberté de l'esprit humain. Alliés tantôt aux rois contre les peuples, tantôt aux peuples contre les rois, les jésuites n'ont connu qu'une seule fin : faire triompher l'orthodoxie traditionnelle dans l'Église catholique, faire triompher l'Église catholique dans le monde entier et triompher eux-mêmes dans le monde orthodoxe. Le jésuite, esclave vis à vis de la Société, se savait soutenu, défendu par des milliers de confrères. Il sentait une armée derrière lui, pour l'assister, pour le dégager, pour travailler au même but ; et le plus humble

d'entre eux pouvait s'écrier fièrement : “ Je m'appelle légion ! „

Un des côtés les plus caractéristiques de l'activité des jésuites était l'enseignement. L'enseignement avait été jusqu'alors entre les mains des humanistes, dont la doctrine avait pris une tendance de plus en plus hostile à l'Église. Les Réformateurs du XVI[e] siècle avaient reconnu toute l'importance de l'école pour la formation des générations nouvelles, et ils l'avaient organisée partout avec un zèle fertile en résultats. L'école était devenue une de leurs armes les plus tranchantes contre le catholicisme. Les fondateurs de l'ordre des jésuites se rendirent parfaitement compte de cet état de choses ; et après l'avoir reconnu avec leur perspicacité ordinaire, ils employèrent immédiatement toute leur énergie pour y porter remède. Cependant ils ne cherchaient point à organiser l'enseignement *populaire*. Dans leur opinion, le peuple, comme tel, ne devait pas être instruit, mais suivre aveuglement l'impulsion qui lui était donnée en première ligne par le clergé, en seconde par les classes dirigeantes de la société laïque. C'est sur ces dernières que se portaient tous leurs efforts. Ils s'emparèrent des esprits dans la noblesse et la haute bourgeoisie, qui devaient les servir et réaliser au besoin leurs idées et leurs intentions dans la vie politique et intellectuelle. De plus, la compagnie apprenait ainsi quelles étaient les personnes qui, plus tard, pourraient lui être particulièrement attachées et sur lesquelles elle pourrait compter d'une manière spéciale. Pour atteindre ce but, elle travaillait avec la plus grande habileté. D'abord, elle cherchait à former non seulement l'esprit, mais aussi les manières de leurs élèves, afin d'en faire de véritables

hommes du monde : chose d'autant plus précieuse que la plupart des autres professeurs étaient alors des pédants auxquels la haute société n'aimait pas à confier ses enfants. La santé des jeunes gens était soignée avec beaucoup d'attention ; les études ne se prolongeaient jamais trop ; elles étaient coupées d'heures de récréation et ne devaient pas empiéter sur le sommeil si indispensable à la jeunesse. ([1])

Ignace a fixé lui-même dans quelques écrits de circonstance ses idées sur l'enseignement. ([2]) On ne saurait dire qu'elles se distinguassent par la nouveauté des conceptions, sauf l'établissement de la gratuité complète qui, il est vrai, contribua puissamment au succès des écoles des jésuites. Mais dans l'enseignement proprement dit, Loyola suit la routine de son époque. Comme objets de l'enseignement, il désigne surtout les langues anciennes : le latin, le grec, l'hébreu ; puis la logique, la philosophie et la théologie, si le nombre d'élèves suffisamment préparés permet de s'attaquer à ces sciences. Il ordonne l'observation d'une stricte et sévère discipline et l'exclusion de tout élève récalcitrant. Pour appliquer les punitions corporelles, on devait engager un correcteur spécial qui n'appartînt pas personnellement à l'ordre. Il recommande enfin pour les élèves un grand développement de la piété extérieure : la messe tous les jours, la prêche les dimanches et jours de fêtes, la confession tous les mois. La compagnie a toujours suivi ces doctrines du maître. La seule idée originale dans le plan des études est peut-être celle-ci : que Loyola prescrit à ses professeurs de ne pas se borner à faire leurs leçons, mais

([1]) *Constit.* IV, 4, 1.

([2]) GENELLI (trad. franç.) II, p. 203 ss.

[redacted]

d'avoir aussi soin d'exercer leurs élèves à des thèmes écrits, à des disputes et conférences, „ qui, dit-il, sont peut-être plus utiles que les expositions des maîtres. „ Il avait grandement raison, et il est à regretter que ce sage précepte soit encore si peu suivi dans notre enseignement actuel ! Quant aux auteurs anciens, Loyola ordonna de ne les faire lire que dans des éditions expurgées, pour ne pas corrompre l'esprit de la jeunesse.

Ce système qui, tout bien considéré, est, si non original, assez ingénieux pour son époque, eut immédiatement beaucoup de succès. Favorisés par les princes, les jésuites pouvaient promettre de hautes positions aux élèves qui auraient fréquenté leurs écoles ; et, en effet, dans l'intérêt de l'ordre, les pères cherchèrent à pousser partout leurs anciens *scolastiques* externes dans les places importantes. „ Celui qui ne faisait pas étudier ses enfants chez les jésuites, n'était pas estimé bon catholique, et ceux qui avaient été dans leurs colléges, avaient leur passe-partout, „ dit un de leurs adversaires, quarante ans plus tard (1). — Enfin, leur enseignement était complètement gratuit ; et étant donnée la nature des hommes, même les plus riches, cette gratuité fut d'une très grande utilité pour les écoles des jésuites, — surtout comme celles-ci n'en étaient pas moins regardées comme parfaitement distinguées.

Du reste, l'activité enseignante des jésuites ne se bornait point à l'instruction des laïques notables, mais s'étendait aussi au clergé. Les princes aimaient beaucoup à leur confier l'éducation des jeunes prêtres, parce qu'ils donnaient, surtout dans les premiers temps de leur ordre,

---

(1) ANT. ARNOULD. *Plaidoyer*, 16b.

l'exemple de l'austérité des mœurs et d'une stricte surveillance. Ils purent bientôt se vanter de leurs succès immenses dans l'enseignement. “ Nous voyons, dit un de leurs plus anciens historiographes (1), briller dans la pourpre cardinalice beaucoup de ceux qui, peu de temps auparavant, essuyaient encore les bancs de nos écoles. D'autres sont parvenus au gouvernement des cités et des États. Nous avons élevé des évêques et leurs conseillers : même d'autres communautés religieuses ont été remplies de nos disciples. „ Bientôt il n'y eut aucune classe de la société, aucun intérêt politique ou spécial, où les jésuites n'eussent pris pied par leur activité enseignante. Par cette seule branche de leurs travaux, ils étaient déjà devenus une puissance universelle.

Ainsi l'ordre de Jésus avança, avança toujours, porté et soutenu par la protection de tous les papes — sauf Paul IV, ennemi des Espagnols en général. Mais, si nous faisons abstraction de lui, le saint siège comprenait fort bien et à toutes les époques, de quelle utilité énorme les jésuites étaient pour lui; il ne comprenait peut-être pas suffisamment que, de plus en plus, les souverains pontifes deviendraient nécessairement eux-mêmes les esclaves de ces redoutables serviteurs.

Paul III, en 1549, accorda au général la faculté d'absoudre de toute peine ecclésiastique tous les membres de la société, excepté pour les cas énormes réservés au saint siège. On voit de quelle d'importance un tel droit était pour l'indépendance et pour la liberté de mouve-

---

(1) ORLANDINO, lib. VI, cap. 70.

ments de la nouvelle société, qui désormais n'avait plus à craindre la colère d'aucun prélat, quelque haut qu'il fût placé. L'ordre n'avait plus à rechercher la faveur de personne ; il se suffisait à lui-même. Paul III dégagea ainsi la compagnie et chacun de ses membres de toute dépendance, sauf celle du siége apostolique. Il leur donna, en outre, la haute faveur de pouvoir célébrer le culte et administrer les sacrements, pour eux seuls, en temps d'interdit. Tout évêque est obligé d'ordonner prêtre celui que le général des jésuites lui présentera dans cette intention. Ces prêtres de la compagnie peuvent prêcher, confesser, célébrer la messe, donner l'eucharistie partout où ils se trouvent, sans avoir besoin de la permission du clergé séculier ou même de l'ordinaire du lieu. Ils ne peuvent pas être astreints, au contraire, à exercer la surveillance des couvents ou à siéger dans les tribunaux ecclésiastiques. Ils sont exempts de toute dîme ou autre contribution, fût-elle même imposée par une bulle papale. Aucun évêque et aucun autre ecclésiastique n'a le droit de les déranger ou empêcher dans établissement et l'administration de leurs résidences. Le public est attiré tout spécialement dans leurs églises : car quiconque, à de certaines dates, va y prier, acquiert une indulgence de plusieurs années ou même une indulgence plénière de tous ses péchés. La société et ses membres sont expressément recommandés à tous les princes et prélats. Jules III, en 1552, leur octroya le privilége de dispenser des jeûnes et nourritures prohibées, d'absoudre de tous les crimes d'hérésie et autres contraires à la foi ; d'accorder enfin des grades académiques, même en dehors de leurs universités.

Ainsi, par leur alliance étroite et spéciale avec les pontifes, les jésuites acquirent immédiatement une position exceptionnelle dans l'Église. Nous les verrons en profiter pour exercer une influence considérable sur les grandes assemblées, qui furent appelées à réorganiser définitivement l'Église catholique : assemblées d'où date le catholicisme actuel. Mais avant d'étudier leur histoire, nous avons à suivre d'abord les actes de répression violente qui ont réussi à rendre à l'Église une base solide et inébranlable dans le midi de l'Europe.



LIVRE II

L'INQUISITION

Chapitre premier.

La réorganisation de l'inquisition romaine.

Les commencements de la réforme religieuse en Italie. — Difficultés qui s'y opposent à la réforme. — Caractère particulier de la réforme italienne. — Valdès et la réforme à Naples. — Bernardin Ochino. — Renée de Ferrare. — Les papes et la réforme italienne. — Le cardinal Caraffa fait réorganiser l'inquisition romaine par le pape Paul III. — Opposition des cardinaux. — La bulle *Licet ab initio.* — Grande activité de Caraffa: les premiers émigrants protestants. — Les Napolitains se révoltent contre l'inquisition. — Edit draconien contre les livres hérétiques. — Ghislieri. — Caraffa et Ghislieri forcent le pape Jules III de favoriser l'inquisition. — Caractère de Caraffa. — Il est élu pape, sous le nom de Paul IV.

La Réforme allemande avait, dès son début, conquis au sud des Alpes, un nombre considérable de partisans. Dès les premières années de sa grande lutte contre la tradition ecclésiastique, Luther avait rencontré en Italie de vives sympathies. Un humaniste allemand qui, en 1519, parcourait la péninsule, en donne à ses amis un témoignage triomphant (1). Et pouvait-il en être autrement? N'était-on pas habitué en Italie depuis longtemps à discuter librement toute sorte d'opinions philosophiques et religieuses, dans l'entourage du pape aussi bien que dans les cercles littéraires de Florence, de Venise et de vingt autres cités? Les opinions hardies et logiques du moine

---

(1) *Jean Hesse à Jean Lange*, 19 nov. 1519, Kolde, *Analecta Lutherana*, (Gotha 1883), p. 10.

de Wittenberg, prêchées avec l'enthousiasme d'une profonde conviction, ne devaient-elles pas entraîner beaucoup de ces esprits pénétrants, accoutumés à une opposition dédaigneuse contre l'église régnante ? Ce fut surtout la doctrine de la Justification absolue par la mort du Christ et par la foi en lui, qui produisit dans la péninsule une impression profonde. La grande ville commerçante de Venise, fort fréquentée par les Allemands, devint bientôt un centre de ces idées nouvelles. Du *Foudaco de' Tedeschi*, qui était à la fois une hôtellerie et un vaste magasin pour les négociants germaniques, la propagation luthérienne s'étendit rapidement dans la cité entière. On y imprimait, sous des noms d'emprunt, les traductions des écrits des réformateurs. Des hommes d'une autorité généralement reconnue et d'une piété sans tâche, comme Ludovic Priuli et Gaspard Contarini, réunissaient autour d'eux de nombreux lettrés qui, sans vouloir se séparer ouvertement de l'Église, étaient convaincus que le mérite du Christ avait racheté pour toujours les péchés de ceux qui croyaient en lui, sans le concours de leurs propres œuvres (1).

En 1520 déjà, un gentil'homme, Messer Antoine de Ferrare, professait publiquement des opinions bien plus audacieuses encore devant un grand concours du peuple, qui l'écoutait avec délice tonner contre les abus des papes et de la curie romaine (2).

Mais Venise n'était pas le seul centre du luthéranisme. Les nombreux Allemands qui arrivaient en Italie comme

(1) QUIRINI. *Epistolae Reginaldi Poli*, III. 57. — SADOLETI *Epistolae lib.* IX, p. 365.

(2) CANTU, *Gli eretici d'Italia*, t. III. (Turin. 1867). p. 130.

étudiants, comme soldats ou diplomates, y répandaient l'hérésie. A Turin et à Pavie, un gentilhomme piémontais, Célio Curione, allait prêcher les doctrines de Luther et de Zwingli.

Il est vrai qu'en Italie une réformation religieuse décisive, radicale, était rendue, par des circonstances particulières, plus difficile peut-être que partout ailleurs. La nation italienne semblait intimement liée à la papauté, qui seule lui maintenait encore, parmi les nations d'Europe, la position prépondérante dont elle venait d'être privée sur le terrain politique et qu'elle était sur le point de perdre dans les arts et dans la littérature. La puissance et la splendeur du siège apostolique rejaillissaient sur le pays entier, envié par les autres nations comme résidence de la suprême autorité catholique. Les familles princières et aristocratiques étaient surtout fortement intéressées au maintien de l'Église et à la splendeur de la Curie : il n'y en avait aucune qui n'eût compté quelques-uns de ses membres parmi les papes, les cardinaux, les innombrables *monsignori* de la cour pontificale, ou du moins parmi les évêques de la péninsule. Un grand écrivain italien de l'époque, Guicciardin, avoue franchement ces motifs égoïstes. " La position, dit-il, que j'ai occupée sous plusieurs pontifes, m'a obligé à aimer personnellement leur grandeur, bien que, sans cette circonstance, j'eusse aimé Martin Luther comme moi-même, pour voir cette foule de scélérats réduits à l'alternative où ils doivent être, c'est-à-dire ou de renoncer à leurs vices ou de perdre leur autorité " (1). Sur les degrés inférieurs de l'échelle sociale,

(1) Guiccardin, *Ricordi ;* Opere inedite, I, 97

des milliers d'individus dépendaient, dans leur existence même, des dignitaires ecclésiastiques, des innombrables couvents, des étrangers qui affluaient en Italie et surtout à Rome pour des affaires d'Église. Le peuple tout entier des artistes était menacé directement par une révolution religieuse qui commençait par la destruction des images ; l'art, à cette époque, s'était identifié avec le culte catholique. Enfin, les classes infimes, peu cultivées, étaient nullement habituées à réfléchir sur leur religion qui, pour elles, consistait surtout en cérémonies pompeuses et qui offrait à leur vénération d'innombrables saints, parmi lesquels chacun pouvait se choisir à sa guise un fétiche particulier et personnel, avec lequel il contractait une amitié intime. Le froid raisonnement de la nouvelle secte et les formes si simples de son service divin n'avaient que peu d'attrait pour une population sensuelle, passionnée, aimant la beauté physique, le tapage, les spectacles publics, vivant au jour le jour sans trop fatiguer son cerveau. Les classes cultivées elles-mêmes, à moitié payennes, étaient en majorité beaucoup trop indifférentes aux questions religieuses, pour témoigner aux nouvelles doctrines plus qu'une bienveillance assez tiède, et surtout pour braver, en leur faveur, la disgrâce et le martyre.

Et pourtant il est incontestable que ce ne sont pas seulement des lettrés, comme on a voulu le prétendre, mais des milliers de personnes de l'aristocratie, de la grande et de la petite bourgeoisie, si non du peuple proprement dit, qui embrassèrent le protestantisme ou, du moins, ses doctrines les plus essentielles (1). Des artisans, des soldats, des

(1) MS. GIUS. CIVITALI, *Storie di Lucca;* cité chez *Cantù, Gli eretici d'Italia*, II, 476 : " Multiplicando in Italia i Luterani, disputandone apertamente fino egli artieri ignoti et ignoranti di lettere, il qual abuso era venuto non meno in Lucca che negli altri luoghi ", etc.

moines n'y adhéraient pas moins que des princes, des cardinaux, des évêques, des professeurs et des académiciens. Il ne faut pas oublier que, s'il y avait en Italie des raisons spéciales pour y fortifier l'Église romaine, il y en avait aussi de particulières pour l'ébranler. Nulle part l'humanisme avec ses habitudes de discussion hardie et irrévérencieuse n'était si généralement répandu et n'avait pénétré si profondément dans la société. Nulle part le doute philosophique n'avait été si hautement goûté par les populations urbaines. Nulle part enfin on ne pouvait si bien juger de la profonde corruption de l'Église et surtout de ses chefs, de cet état-major qui, destiné à commander l'armée de la religion, était le premier à la déserter et à la ruiner, pour vivre dans les plaisirs illicites !

Bref, s'il est certain que le développement historique de l'Italie et le caractère général de son peuple étaient peu faits pour assurer au protestantisme une victoire complète, il n'en est pas moins vrai qu'au commencement du XVI[e] siècle, les circonstances étaient assez favorables à un essor momentané et partiel des doctrines réformatrices.

Cependant le génie national italien était trop fortement accentué pour ne pas imprimer à la réforme italienne un cachet particulier. En dehors de quelques villes de l'Italie supérieure, comme Venise, où le mouvement novateur était en relations immédiates avec l'Allemagne, avec Luther et Melanchton (1), il prit une double direction qui, bien que différente l'une de l'autre, était en même temps opposée aux tendances des réformateurs d'Allemagne et de Suisse.

---

(1) Hase, *Baldisara (Baldassare) Altieri;* Jahrbücher für protestant. Theologie t. III (1877), p. 469 ss.

La première classe de ces novateurs italiens sortie évidemment, par filiation directe, de l'humanisme, était éclairée et rationaliste, douce et tolérante; la seconde, plus populaire, née des ordres mendiants, était mystique et enthousiaste.

Le représentant de la première de ces deux directions était Jean de Valdès, Espagnol de noble origine, qui vivait à Naples [1]. Ayant appartenu à l'entourage de Charles-Quint, il avait accompagné l'empereur en Allemagne, où il était entré en relations avec Érasme et avec les principaux réformateurs. Comme son frère Alphonse, il avait défendu par la plume la politique de Charles-Quint contre la curie romaine et il avait pris, de cette manière, une position hostile à la papauté, position qui n'avait pas tardé à revêtir un caractère dogmatique. Alphonse mourut en 1532 — nous aurons l'occasion de revenir à lui — tandis que Jean, nature fine et délicate, se retirait dans la vie privée, à Naples, ville qui, comme on le sait, se trouvait alors sous la domination des Espagnols. Valdès, qui était d'une santé faible et d'un esprit plutôt éclairé et libéral qu'entreprenant et hardi, évitait de mettre en évidence ses aspirations novatrices; mais il trouva un ami enthousiaste et plus résolu, un véritable prophète dans le Florentin Pierre-Martyr Ver-

---

(1) Les œuvres de Jean de Valdès se trouvent dans la collection des *Reformistas antiquos de España*, t. IV, IX-XI, XV-XVII. Le dernier de ces volumes est pourvu d'un appendize contenant la correspondance des deux frères Valdès, de Pierre-Martyr Vermigli et d'autres. — Notes biographiques et bibliographiques sur les deux Valdès, dans *Ed. Boehmer*, Spanish reformers, t. Ier (Bibliotheca Wiffeniana, Strasbourg et Londres 1874), d'après les matériaux réunis par *Wiffen*. — Le prof. *Berti*, de Rome, a voulu prétendre que Jean Valdès avait été antitrinitaire; mais il a été victorieusement refuté par *Ed. Boehmer* dans la *Rivista cristiana*, de Florence, t. VII 1879), p. 249 ss.

migli, prieur des Augustins de Naples. C'est autour de ces deux hommes que se forma, dans le faubourg de Chiaja, un groupe de partisans nobles ou érudits et surtout d'amies de la réforme religieuse. Nous ne citerons parmi eux que Galéace Caracciolo, chambellan de l'empereur, jeune homme issu d'une des premières familles de Naples, fort aimé pour ses grandes qualités de cœur et d'esprit; l'illustre poétesse Victoire Colonna, marquise de Pescaire, confidente intime de Michel-Ange; Julie Gonzague, duchesse de Trajetti, célèbre alors comme la plus belle femme de son époque. Dans ces réunions d'esprits savants et élégants, on n'entendait point parler de dogmes sévères, de prédestination tyrannique; tout homme, d'après leur conviction, pouvait gagner le salut éternel en reconnaissant le Christ et en croyant en lui. " Je dois éviter comme le feu, disait Valdès, de persécuter qui que ce soit d'une manière quelconque, sous le prétexte de servir ainsi Dieu. „ Toute torture infligée inutilement au corps, toute dureté envers les partisans de doctrines différentes lui semblaient expressément interdites [1].

Une doctrine aussi eclairée, aussi noble et aussi sympathique, devait gagner nécessairement beaucoup de disciples. Un protonotaire apostolique, ancien secrétaire du pape Clément VII, Pierre Carnesecchi, passa résolument aux amis de Valdès. L'archevêque d'Otrante comptait parmi les intimes du réformateur de Naples; il l'assista dans ses derniers instants — Valdès mourut jeune encore, en 1541 — et recommanda partout la lecture de ses écrits. On a dit plus tard que Valdès avait tué plus d'âmes que

---

[1] J. de Valdès, 110 *Considerazioni*, nrs. 69-76-79.

tous les lansquenets ensemble n'avaient détruit de corps. En effet, les idées réformatrices possédaient près de trois mille adhérents à Naples, et parmi eux bien des professeurs et des instituteurs (1). Le mouvement s'étendit jusqu'aux bénédictins de l'antique couvent du Mont-Cassin où le moine Baptiste Folengi, entre autres, embrassa la réforme (2). Elle trouva également de nombreux partisans dans d'autres provinces d'Italie. A Sienne, le savant humaniste et poëte, Aonio Paléario de Veroli, professa hardiment le dogme de la Justification d'après les doctrines allemandes. Paleario fut traduit devant la justice, et quoique acquitté, il dut quitter Sienne; mais il y laissa beaucoup de coreligionnaires. Appelé successivement à Lucques et à Milan comme professeur, il propagea dans ces deux villes les idées réformatrices. A Lucques surtout, une nombreuse communauté de protestants se constitua autour de lui. Ce fut là que Pierre-Martyr, après avoir quitté Naples, fonda un institut qui, en apparence, était destiné aux novices de son ordre, mais qui, en réalité, fut une école protestante, bientôt fréquentée par les jeunes gens des premières familles de la petite république. Le gouvernement lui-même montra, par des actes publics, un penchant pour les convictions nouvelles. Les *Anciens* s'abstenaient de prendre une part officielle aux rites de l'Église; en 1540 on abolit à Lucques l'observation des fêtes des saints (3).

Le principal protagoniste des tendances réformatrices mystiques et populaires était Bernardin Ochino, de Sienne. Cet enthousiaste étrange, qu'une piété ascétique avait fait

(1) K. Benrath, *Bernardino Ochino* (Leipzig, 1875), p. 77.
(2) Il publia des commentaires sur les psaumes, à Bâle, 1557.
(3) Masi, *J. Burlamacchi e Renata d'Este* (Bologne 1876), p. 79, note 3.

entrer dans l'ordre des franciscains de la stricte observance, avait passé à l'ordre encore plus sévère des capucins, immédiatement après sa fondation. Son zèle, ses pénitences, son érudition, sa prédication passionnée et entraînante lui avaient procuré la plus grande célébrité dans l'Italie entière, avec le renom d'un saint, la position de vicaire général de son ordre et le titre honorifique de missionnaire apostolique. Sans se déclarer ouvertement pour la réforme, il ne s'appuyait que sur la bible, tant dans ses livres que dans ses sermons.

Les partisans déclarés de la nouvelle religion trouvaient un appui assuré et des secours efficaces auprès de la duchesse Renée de Ferrare [1]. Cette princesse française, fille du roi Louis XII, possédait une instruction littéraire et même savante. Élevée dans les tendances réformatrices de sa cousine, la reine Marguerite de Navarre, elle était bien plus énergique et plus sincère que celle-ci. Mariée à un prince vulgaire et dissipé, elle avait fait de sa petite cour le centre de réunion des érudits, des poëtes et des protestants persécutés. Depuis 1528, par son influence et celle de son entourage, la population nombreuse de sa résidence, ville grande et brillante à cette époque, avait été gagnée aux convictions hétérodoxes. De la capitale, elles se répandirent dans les autres parties du duché. Modène surtout fut bientôt, non sans cause, regardée comme une ville hérétique [2]. L'évêque Morone lui-même y favorisait les novateurs. L'académie de cette

---

(1) J. Blummer, *Renata von Ferrara* (Francfort 1870). — Masi, *J Burlamacchi e Renata d'Este.*

(2) *Morone au card. Contarini*, 21 mai 1542; *Epistolae Reginaldi Poli*, t. III, p. 267, s. — *Morone au card. Santa-Croce*, 25 juillet 1542; Dittrich, *Regesten und Briefe Contarinis* (Braunsberg 1881), p. 397 s.

ville, composée en partie de célèbres humanistes, appartenait tout entière à la réforme. Les prédicateurs catholiques se voyaient attaqués et bafoués dans l'église même ([1]). Calvin, chassé de France, était resté pendant plusieurs mois à la cour de la duchesse Renée qui entretint ensuite avec lui une correspondance suivie.

Aussi, en 1530, le pape Clément VII s'écriait-il douloureusement : " L'hérésie contagieuse de Luther se montre non seulement chez les personnes laïques, mais aussi chez les prêtres et les moines ! " Il n'avait pas tort : dans toutes les villes d'Italie un peu considérables, il y avait un ou plusieurs hommes éminents qui professaient des opinions plus ou moins hérétiques, Un Florentin, Brucioli, traduisit la bible en toscan et attaqua ouvertement le clergé catholique. Jusque dans la ville papale de Bologne, nous trouvons des communautés protestantes. Mieux encore, à Rome même, capitale du catholicisme, l'hérésie avait pénétré, victorieuse et triomphante, dans les rangs du clergé et fait de plusieurs ecclésiastiques romains, les propagateurs des idées nouvelles ([2]).

La papauté reconnut bien vite tout le danger que l'accroissement continuel de l'hérésie dans la péninsule apportait à sa propre sûreté, voire même à son existence. Déjà Adrien VI, cet homme honnête, simple et sincère, qui n'était resté que trop peu de temps sur le trône des apôtres, avait voulu combattre l'hétérodoxie par des réformes sérieuses, destinées à faire revivre l'ancienne grandeur de l'Église et à faire disparaître le mécontentement des peu-

([1]) CANTU, II, 156.

([2]) BENRATH, dans l'*Allgemeine Zeitung* d'Augsbourg, supplément du 6 avril 1877.

ples. Dans cette intention, il avait appelé auprès de lui, Jean-Pierre Caraffa et Marcel Gaëtan, connus par leur zèle religieux et l'austérité de leurs mœurs. Puis il résolut de réprimer la vente simoniaque des bénéfices ecclésiastiques pratiquée sur une vaste échelle par la Daterie romaine, d'abolir les Expectatives, de détruire le commerce des indulgences. Mais la curie, intéressée au maintien de ces abus lucratifs, avait entravé, par une résistance passive et par mille obstacles, ces innovations salutaires. On était allé jusqu'à accuser le pape de " sentir le luthérien. „ Ainsi, catholicisme et corruption semblaient identiques aux chefs mêmes de l'Église !

Quinze ans plus tard, le pape Paul III reconnut la nécessité de conserver au saint siège les Italiens éminents qui, tout en penchant vers les doctrines nouvelles, ne s'étaient pas encore ouvertement séparés du catholicisme. Il espérait ainsi enlever aux sectaires leurs chefs les mieux doués et les plus estimés et donner à l'Église de nouveaux défenseurs qui pourraient lui être bien utiles dans la lutte qui devenait de plus en plus acharnée et générale. Ce pontife se persuadait, avec raison, que ces grands talents, hésitant encore et peu sûrs du chemin qu'ils devaient prendre définitivement, seraient bientôt entraînés par l'immense organisation ecclésiastique dans laquelle il les attirait, charmés par les honneurs dont il les comblait, et satisfaits de l'activité grande et importante à laquelle il les conviait. Il commença donc, en 1536, à nommer d'abord cardinal ce Vénitien Gaspard Contarini, dont nous avons déjà parlé. Puis, sur le conseil de Contarini, il ajouta au Sacré Collège : le Modénais Jacques Sadolet, poëte et écrivain élégant, mais en même temps prêtre d'une sim-

plicité et d'une admirable austérité de mœurs, qualités qu'il avait déployées sur le siège épiscopal de Carpentras ; l'Anglais Réginald Pole, qui avait quitté sa patrie pour ne pas suivre le schisme de Henri VIII, mais qui avait embrassé la doctrine allemande de la Justification ; Ghiberti, évêque de Vérone, homme non moins capable dans les grandes affaires politiques que dans les affaires religieuses. Le pape consultait aussi avec prédilection Frédéric Frégose, archevêque de Salerne et le Modénais Badia, Maître du Sacré Palais. Tous ces prélats étaient favorables à une réforme fondamentale de l'Église ; presque tous avaient été membres du fameux Oratoire de l'Amour divin. Paul III se les attachait intimement ; ce fut là un coup de maître de la part du pontife : peut-être par ce fait a-t-il sauvé le catholicisme en Italie.

Paul semblait réellement avoir l'intention d'employer ces hommes éminents à réaliser des réformes sérieuses. Il obligea les cardinaux à éviter tout scandale public dans leur conduite. Les réunions du Sacré Collège devinrent plus fréquentes et plus sérieuses. On n'y parlait plus que de changements et d'améliorations ; on y discutait gravement les canons proposés dans ce dessein. (1) Enfin le souverain pontife institua, en 1537, une commission de quatre cardinaux et de cinq prélats pour élaborer un plan général pour l'abolition des abus. Rien ne paraît plus sérieux que les ordres donnés à chacun de ces commissaires : " Nous espérons t'avoir élu pour que tu rétablisses l'autorité du Christ déjà oubliée par les laïques et par nous autres

---

(1) *Card. Contarini au card. Pole*, Rome, 12 mai 1537 ; QUIRINI, II, 30. — *Card. Contarini au card. Farnèse*, 27 juin 1541 ; DITTRICH, 205.

membres du clergé, dans nos cœurs et dans nos œuvres; que tu portes remède à nos maladies; que tu reconduises les brebis du Christ dans leur bercail unique; et que tu éloignes de nous la colère de Dieu et sa vengeance que nous avons méritée et qui est sur le point de tomber sur nous. „ Les commissaires se mirent à l'œuvre, et prenant leur travail au sérieux, ils firent une série de propositions. Malheureusement ils reconnurent que la source principale de la corruption était l'abus du pouvoir suprême par les papes mêmes et leur pratique constante de choisir les plus hauts dignitaires de l'Église, non pour le bien de la chrétienté, mais pour favoriser leurs passions et leurs plaisirs. Ils demandèrent en conséquence la gratuité de toutes les grâces spirituelles accordées par le saint Père, le contraire étant indubitablement un acte simoniaque [1].

Ces reproches adressés directement au saint siége et la menace de le priver d'une source, intarissable jusqu'alors, de revenus, dégoûtèrent entièrement Paul III de cet essai de réformes qui n'eût aucune suite. Toutes les belles phrases, dont le pontife s'était servi avec tant d'emphase, furent complètement oubliées. Le pape permit encore gracieusement à Contarini de lui adresser des épîtres qui attaquaient avec rudesse les abus de la curie et des évêques de Rome, et qui demandaient hardiment le libre usage de la raison humaine dans les questions religieuses. Il causa de ces choses avec le cardinal de la manière la plus aimable. Il institua de nouvelles commissions pour des réformes spéciales. Il nomma en outre cardinaux, en 1538, deux

[1] *Consilium electorum cardinalium et aliorum praelatorum de emendanda Ecclesia: S. D. N Pauli III ipso jubente conscriptum et exhibitum 1538*; Dittrich, p. 279 ss.

savants distingués : Pierre Bembo, chef des *Cicéroniens*, écrivain d'infiniment de goût et de talent, et Jérôme Aléandre qui, à 24 ans, était déjà considéré comme une merveille d'érudition et qui était partisan enthousiaste du dessein de convoquer un concil. Mais au fond, Paul ne fit absolument rien de sérieux ou d'efficace ; tout resta dans le même état. Les éléments conservateurs reprirent courage ; peu à peu ces mêmes hommes dont Paul III s'était entouré au commencement de son règne, furent accusés d'être des réprouvés, des luthériens ; (1) et bientôt la cour pontificale jugea plus commode de combattre les hérétiques, non en les imitant et en les prévenant par des innovations bienfaisantes, mais en les exterminant. Toute contradiction dut être étouffée par le feu et dans le sang : on songea à relever en Italie l'*Inquisition*. Ce fut là qu'aboutirent les essais de réforme de Paul III !

Déjà le 14 janvier 1542 (2) le pape avait ordonné que tous les ecclésiastiques et tous ceux en général qui se prétendaient exempts de la juridiction de l'Inquisition y fussent soumis désormais, sans aucune autre exception que celle d'un bref spécial du saint Père, et que toutes les autorités ecclésiastiques et laïques, sous peine d'excommunication et de perte de tous leurs biens, eussent à assister les inquisiteurs et à exécuter leurs arrêts.

Mais l'essentiel était de faire d'abord de l'Inquisition une institution qui fût réellement en état de rendre des services efficaces à l'orthodoxie romaine menacée de tous les côtés. Or, l'inquisition introduite dans l'Église pendant

(1) *Contarini à Farnèse,* 23 août 1541 ; Dittrich, p. 346

(2) *Bullarium Romanum*, (édit. Luxembourg, 1727), I 751.

le XIIe siècle et confiée, au XIIIe, aux Dominicains, avait rapidement décliné avec la ferveur des convictions religieuses, surtout pendant le XVe siècle. Au XVIe, beaucoup de moines mêmes penchaient vers la réforme religieuse. En Espagne, l'inquisition avait été rescuscitée par les rois catholiques, en 1477, mais subordonnée au pouvoir séculier. En Italie, les restes de l'inquisition dominicaine ou épiscopale se montraient incapables de lutter contre les nouvelles doctrines. Elle n'avait aucune direction centrale; ce n'était que par exception que les papes nommaient quelquefois un inquisiteur général. Elle n'était pas même organisée d'une manière régulière et permanente. Tantôt on avait des inquisiteurs dans une province, tantôt on n'en avait pas. Les évêques et les officiers de la cour papale étaient restés exempts de leur juridiction. Ces circonstances frappèrent vivement Jean-Pierre Caraffa, evêque de Chièti, le fondateur des Théatins. Rappelé à Rome par Paul III, en 1536, il avait été nommé cardinal et avait occupé dès lors une position importante à la cour pontificale. Il songea à y établir un grand tribunal de l'inquisition destiné à étendre son action sur l'Italie entière. Comme, pendant de longues années, il avait été nonce apostolique en Espagne, il s'était imbu de l'esprit fanatique et de la piété fervente de ce pays. Le clergé d'Espagne voulait réformer et rétablir la religion par la sévérité et par les rigueurs, et il avait toujours considéré l'inquisition comme le moyen le plus sûr d'atteindre ce but. Caraffa fut donc tout naturellement porté vers l'imitation de cette institution qu'il avait vu fonctionner en Espagne au grand profit d'un catholicisme sombre, exclusif et farouche. Il s'etait déjà exercé au métier d'inquisiteur pendant son long

séjour à Venise [1]. Il voulait maintenant réaliser sur un vaste plan une inquisition universelle, selon le modèle espagnol; mais exclusivement soumise et obéissante au souverain pontife. Une organisation régulière et stricte devait lui assurer une action permanente, dirigée d'après des règles uniformes et inviolables. Elle devait être à même de procéder contre tout dignitaire de l'Église, sans exception de rang et de grandeur; au contraire, elle aurait surtout à frapper les hommes les plus éminents et par cela même les plus dangereux.

Un jour, Paul III fit venir Caraffa. " Comment ferons-nous, lui dit le pontife, pour vaincre les hérétiques et pour retenir les catholiques dans la foi? [2] „ Le cardinal lui développa alors son plan comme offrant la seule institution qui pût sauver la religion menacée en Italie même par le nombre toujours croissant d'hérétiques et surtout par le fait, que beaucoup de religieux, de prêtres et d'évêques, voire d'inquisiteurs, favorisaient les doctrines hétérodoxes [3]. Il était vivement secondé et appuyé dans cette campagne par frère Jean de Tolède, cardinal-archevêque de Burgos, dominicain espagnol, et comme tel, partisan enthousiaste de l'inquisition.

Paul III, soucieux des intérêts de l'Église et surtout de ceux du St-Siège, à la condition qu'ils ne fussent pas opposés à ceux de sa famille ou de l'Etat pontifical, grand admirateur d'ailleurs de Caraffa, finit par reconnaître l'importance qu'une telle inquisition, réformée et tout puissante,

---

(1) Caraffa à un inconnu, 3 juillet 1536; BRIEGER dans la *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. V (1882), p. 587.

(2) MS. CARACCIOLO, *Vita di Paolo IV*, lib. III, cité par BENRATH, *Bern. Ochino*, p. 112.

(3) BROMATO, t. II, p. 60.

aurait pour la défense de l'orthodoxie contre les empiétements tous les jours plus menaçants du luthéranisme. Mais la majorité des cardinaux ne voulait pas entendre parler de ces mesures de répression. Beaucoup d'entre eux espéraient encore de voir la paix de religion s'établir par le moyen d'un concile général, et réconcilier l'Église avec les protestants. Ce résultat, si désirable pour tous les esprits modérés et bienveillants, aurait été compromis par une persécution sans merci des luthériens et des demi-luthériens. Caraffa, par contre, ne croyait pas à l'efficacité d'un concile, parce qu'il ne voulait faire aucune concession aux hérétiques. Mais comme il n'était pas moins rusé que fanatique, il proposa au parti de la paix parmi les cardinaux de prendre toutes les mesures préparatoires en vue d'un concile général et de faire en même temps un essai de l'inquisition contre les pires des hérétiques. C'est ainsi qu'il l'emporta. Ceux de ses adversaires qu'il n'avait pas pu convaincre, effrayés de son zèle intransigeant et de son influence tous les jours plus considérable auprès du pape, se retirèrent avec le cardinal Pole et se réunirent autour de ce prélat savant et aimable à Viterbe, — désapprobation tacite que Caraffa n'a jamais oubliée ni pardonnée à son collègue.

Au fond, il triompha sur toute la ligne. La bulle *Licet ab initio* qui institua l'inquisition, fut publiée le 21 juillet 1542 (1). Elle établissait une commission suprême du St-Office, composée de six cardinaux et présidée par Caraffa lui-même, en qualité de grand inquisiteur.

---

(1) *Bullar. Roman.* t. I, p. 762 s.

On remarque parmi les membres, le cardinal de Burgos et un autre cardinal dominicain et enfin le vieux cardinal Guidiccioni — l'adversaire des jésuites — connu pour sa longue expérience des affaires et pour sa sévérité incorruptible. La bulle leur donnait des facultés illimitées pour la recherche des crimes contre la religion et leur punition, même par le supplice et la confiscation des biens. La congrégation du St-Office était entièrement affranchie de toute ingérence de la part des ordinaires diocésains. Elle était instituée comme instance d'appel pour les tribunaux des inquisiteurs inférieurs qu'elle avait à nommer. On la destinait non seulement à l'Italie, mais aussi aux pays au delà des monts : et aussitôt un roi étranger, celui du Portugal, reconnut dans ses états l'autorité de l'inquisiteur général de Rome.

Caraffa avait vu juste : l'inquisition qu'il venait de créer, était le seul moyen de maintenir en Italie l'unité religieuse, à la condition que cette arme terrible fût dirigée par une main aussi énergique et vigoureuse que la sienne. L'hérésie, nous l'avons vu, avait fait dans la péninsule, des progrès rapides. Mais la plupart de ceux qu'elle avait gagnés, étaient encore incertains, hésitants, nullement décidés à rompre avec l'ancienne Église. Il était temps encore de les terrifier par des coups formidables, par des mesures régulières et permanentes, par une persécution sans trêve ni merci. Il fallait détruire immédiatement et sans délai tous les hérétiques décidés, tous les chefs du mouvement novateur, pour ôter aux faibles leurs guides spirituels, qui auraient pu les retenir dans les opinions hétérodoxes, afin que le grand nombre, effrayé et sans direction, pût être ramené d'autant plus facilement

dans le giron de l'Église. Aussi Caraffa entra-t-il immédiatement en action.

Quoiqu'il ne fût plus riche, il loua à ses propres frais une maison qu'il arrangea pour servir de résidence au St-Office : avec des chambres pour les officiers et fonctionnaires, et surtout des cachots munis de fortes serrures, de chaînes et de tous les instruments de torture ([1]) ; il étudia ces détails avec un véritable amour de l'art. Rien de plus caractéristique et en même temps de plus efficace que les quatre maximes qu'il établit pour l'activité future de l'inquisition : punir même le soupçon d'hérésie ; n'avoir aucun égard pour la grandeur séculière ou ecclésiastique d'un personnage ; châtier principalement ceux qui veulent s'appuyer sur les puissants ; et n'employer jamais la douceur envers les hérétiques, surtout envers les calvinistes, regardés par l'Église comme ses pires adversaires. Dans ses conversations privées, il énonçait également ce principe important : " Le St-Office doit travailler avant tout à punir les Grands, quand ils sont hérétiques, parce que le salut de la classe inférieure dépend de leur punition. „ Cet inquisiteur, dans son intelligence politique peu scrupuleuse, était évidemment un disciple habile de l'école de Machiavel ! En effet, un des premiers auxquels l'inquisition fit le procès, fut l'évêque de Bergame, Victor Soranzo, appartenant à une des plus nobles familles de Venise. Il fut incarcéré au château St-Ange et privé définitivement de son siège épiscopal. La sévérité déployée envers des hommes considérables, produisit une impression profonde et salutaire, au point de vue de l'Église, sur la

([1]) *Les biographes de Caraffa lui en font la plus grande gloire* ; BROMATO, II, 185.

masse des protestants secrets. Les procédés de Caraffa trouvèrent d'abord beaucoup de contradicteurs, même parmi les cardinaux et jusque chez les souverains-pontifes ; mais il y tenait avec toute son opiniâtreté et toute sa ferveur, et à la fin, il put les réaliser et remporter une victoire, sanglante mais complète, sur les adversaires et sur les amis trop tièdes de l'Eglise romaine.

Avec de telles maximes, Caraffa ne pouvait manquer de délinquants. Peu de temps après le rétablissement de l'inquisition, les prisons regorgèrent de monde. Partout il avait des espions ; les accusations étaient rendues très faciles ; sur le moindre soupçon on incarcérait les gens (1).

Une des premières victimes que visa l'inquisition fut le célèbre prédicateur Bernardin Ochino, vicaire général de l'ordre des capucins. Paul III essaya de se faire livrer cet hérésiarque par la Seigneurie de Venise, mais il échoua. Alors on résolut de le prendre par la ruse (2). Le cardinal Farnèse, petit-fils de sa Sainteté, lui écrivit à Vérone en l'invitant poliment à se rendre à Rome, " pour affaires importantes. „ Ochino qui savait fort bien qu'on avait fait venir à Rome des témoins à charge contre lui, se méfia naturellement de la demande du cardinal. Cependant, après avoir reçu un ordre péremptoire de se rendre dans la capitale de la chrétienté, il se mit lentement en route. Chemin faisant, il reçût tant d'avis qu'on lui préparait le sort le plus terrible, s'il n'abjurait complètement ses convictions hérétiques, qu'à Florence il prit la résolution de désobéir et de quitter l'Italie. Ascane Colonna, frère de la célèbre Victoire, lui donna un cheval et un domestique, la

(1) MURATORI, *Annali d'Italia*, t. X, p. 361.
(2) BENRATH, *Ochino*, p. 114 ss.

duchesse Renée de Ferrare le fournit de vêtements et d'ustensiles de voyage. Il échappa à tous les dangers et arriva à Genève où il trouva un asile assuré contre les persécutions des inquisiteurs. Ascane Colonna continua de lui envoyer des sommes d'argent.

Un autre capucin, célèbre comme prédicateur, frère Jérôme de Melfi, le suivit dans la Rome calviniste. L'ordre tout entier était infecté des idées de son général ; plusieurs de ses membres furent incarcérés par les inquisiteurs, d'autres durent abjurer ; pendant quelque temps l'existence même de la communauté fut menacée, jusqu'à ce que la majorité du collège des cardinaux résolut de la maintenir. Dès lors elle devint un des plus fermes soutiens du catholicisme en Italie.

Un autre des anciens chefs du mouvement protestant à Naples, Pierre-Martyr Vermigli, avait été cité, lui aussi, devant le tribunal de la foi. Ami intime d'Ochino, il le suivit de près dans sa fuite. L'inquisition lança contre lui un mandat d'arrêt et invita les princes d'Italie à le mettre en exécution. Mais il sut échapper aux embûches que ses adversaires lui avaient dressées, et il arriva sain et sauf à Genève.

L'inquisition était inconsolable d'avoir vu ces deux hérésiarques échapper à son pouvoir. Caraffa, qui se croyait spécialement appelé par la Providence à la destruction des hétérodoxes, publia une lettre à Ochino dans laquelle il n'attaqua pas seulement ses opinions, mais aussi son caractère. Cependant, quoique obligée de renoncer à ces deux victimes, l'inquisition avait atteint par leur évasion son but principal : elle avait enlevé au protestantisme italien ses prédicateurs et ses guides les plus consi-

dérables et les plus suivis. Ochino surtout était regardé par les cardinaux mêmes comme le véritable chef du luthéranisme en Italie. Mais qu'importait sa mort et celle de Vermigli aux intérêts du catholicisme ? N'était-ce pas au fond la même chose, de les avoir chassés à jamais de la péninsule ? Leur voix éloquente, leur grand exemple n'étaient plus là pour entraîner des milliers d'âmes pieuses dans leur voie. Ce fut un coup terrible porté à la cause de la réforme en Italie, et jamais elle ne s'en releva.

Un autre de ces premiers propagateurs du protestantisme en Italie, Celio Curione, se vit un jour entouré des sbires envoyés contre lui par le Saint-Office. Mais, comme il était un homme grand et fort, il prit son couteau et, le brandissant, il traversa le cercle des archers qui n'osèrent pas l'attaquer. Puis sautant sur son cheval, il courut vers la Suisse qu'il put atteindre sans obstacle. Après ces évènements, la peur s'empara des protestants secrets, surtout à Modène où ils se trouvaient en grand nombre. Beaucoup d'entre eux cherchèrent à se sauver en accusant leurs compagnons ; d'autres s'enfuirent en Allemagne.

L'inquisition sévit ainsi cruellement dans toute l'Italie. Les haines de famille et les factions politiques, qui divisaient presque toutes les villes, lui vinrent en aide, aussi bien que la haine des moines contre les humanistes ; les adversaires s'accusaient mutuellement ([1]). Partout des luttes, des dénonciations, des craintes ; peu d'héroïsme, beaucoup de lâcheté et de bassesse ! C'était bien déjà l'Italie de la décadence, dégénérée, sans force ni grandeur

([1]) Card. de Ravenne au card. Contarini ; QUIRINI, III, 208.

mortelle ! L'académie de Modène se sépara. On était bien loin dans la presqu'île des Apennins du courage héroïque dont les protestants ont fait preuve en Allemagne, en France et en Écosse.

Comme Vermigli avait été prédicateur de la communauté protestante de Lucques, ce fut contre cette ville que dans l'origine l'inquisition dirigea ses coups. Déjà dans sa première année, en 1542, les persécutions avaient commencé dans la petite république et y avaient forcé un certain nombre de suspects à prendre la fuite [1]. Le sénat s'était d'abord montré fort tiède à prêter main forte aux exigences de Rome ; mais comme la république était constamment menacée par l'ambition de Côme de Florence, qui, avec l'aide de son ami l'empereur, désirait l'incorporer dans son duché, elle ne voulut pas fournir un prétexte à ses dangereux adversaires pour commencer les hostilités contre elle. Un jour, l'agent de la république, Louis Balbani, se trouvant à Bruxelles, avait été, par la faveur du chancelier Granvelle, caché derrière la tapisserie de la chambre de l'empereur et avait écouté un entretien entre Charles-Quint, le nonce apostolique et l'envoyé de Côme de Médicis, entretien dans lequel il s'agissait de dépouiller Lucques de sa liberté, si elle continuait à donner de mauvais exemples en matière de religion [2]. Cette nouvelle inquiéta fort les *Anciens* du petit État. Ils publièrent donc, de temps en temps, des édits sévères contre ceux qui énonceraient des opinions héré-

[1] Cantu, t. II, p. 467 ss.

[2] Ce fait qui, de prime abord, semblerait trop romanesque pour être vrai, est prouvé aujourd'hui par les archives mêmes de Lucques : Masi, J *Burlamacchi!*, p. 84.

tiques ou qui posséderaient des livres hétérodoxes. Ils établirent même, en 1545, de leur propre autorité, un Office de la religion pour rechercher et punir les novateurs.

Le plus célèbre des hérétiques de Lucques était François Burlamacchi qui, unissant le libéralisme politique au libéralisme religieux, voulait en même temps réduire l'Église à la pauvreté primitive par le moyen d'un concile, chasser le pape d'Italie et rétablir la liberté à Florence et à Pise pour former une ligue républicaine de toutes les villes de Toscane [1]. Le sénat fut obligé de le livrer à l'empereur qui, en 1548, lui fit trancher la tête.

Tout cela ne satisfit pas encore le zèle sanguinaire de l'inquisition de Caraffa. Elle essaya à différentes reprises de forcer le sénat de Lucques à recevoir dans sa ville un inquisiteur apostolique. Heureusement, l'évêque de cette ville était un cardinal fort influent à Rome, Guidiccioni. Grâce à son appui et en prenant elle-même, d'un autre côté, l'initiative de quelques persécutions, Lucques réussit chaque fois à écarter les inquisiteurs étrangers qui lui paraissaient, non sans cause, un danger permanent pour son indépendance et pour sa liberté. Nous verrons que plus tard elle eut à soutenir encore une lutte assez vive contre le désir des inquisiteurs romains de fonder dans la petite république toscane un tribunal affilié.

La ville de Naples avait été le théâtre le plus vaste des efforts d'Ochino et de Vermigli. Mais l'accès en était plus difficile pour l'inquisition de Rome, à cause de la domination de l'Espagne qui n'aimait point l'ingérence, dans ses affaires intérieures, d'un pouvoir étranger,

(1) Masi, J. Burlamacchi, p. 37.

mor..e même du saint siège. En revanche, l'Église pouvait attendre en toute confiance les mesures de rigueur que le gouvernement espagnol, fort intolérant de sa nature, prendrait sans doute contre l'hérésie et contre les hérétiques. Charles-Quint chargea en effet son vice-roi, don Pierre de Tolède — frère de ce cardinal de Burgos qui était l'ami intime de Caraffa — de poursuivre avec le plus grand soin l'extinction de l'hérésie (1). Tolède donc défendit d'introduire dans le pays n'importe quel traité théologique ou philosophique qui ne fût expressément approuvé par le saint siège; il brûla, sur des bûchers énormes, des masses de livres défendus; il ferma toutes les académies de la ville de Naples, dans lesquelles l'esprit littéraire avait amené, naturellement, de temps en temps la discussion de questions métaphysiques, et dont quelques membres avaient compté parmi les fauteurs des opinions luthériennes. Enfin, en 1546, au moment même où il espérait, par la guerre de Schmalkalde, venir à bout du protestantisme allemand, Charles ordonna à son vice-roi d'introduire l'inquisition espagnole dans le royaume. Il paraît que ce fut Caraffa, alors archevêque de Naples, qui lui en avait donne l'idée première (2). Mais à Naples comme dans les Pays-Bas et comme à Milan, cette institution fut jugée attentatoire non seulement à la liberté religieuse, à laquelle l'immense majorité de la population napolitaine ne tenait guère, mais aussi et surtout aux derniers restes de la liberté politique. Ce peuple, à la fois gai et frondeur, ne voulait point être soumis, à chaque instant de sa vie,

(1) Giannone, *Storia civile del regno di Napoli*, lib. 32, 33.
(2) Muratori, *Annali d'Italia* (éd. de Monaco), t. X, p. 292.

aux yeux indiscrets des espions espagnols qui auraient pu faire disparaître dans les muets cachots de l'inquisition tous ceux qui, pour un motif quelconque, auraient déplu aux autorités castillanes. Le vice-roi, Pierre de Tolède, s'était toujours montré fort hostile à la population et surtout à la noblesse napolitaine : on craignait donc doublement les rigueurs d'un tribunal secret qui aurait été à ses ordres.

Une véritable révolte éclata à Naples contre le vice-roi, à laquelle prirent part la noblesse et la riche bourgeoisie aussi bien que les classes inférieures. On se battit dans les rues, le tocsin sonna, des barricades furent élevées, les forts tirèrent sur la ville. Le vice-roi ayant remporté une première victoire et pendu quelques nobles des plus estimés, crut tout gagné. Mais le peuple entier s'engagea dans une " Union des nobles et des communes pour le service de Sa Majesté et pour la défense générale ", et cette union s'empara du gouvernement de la ville. A la fin Charles, plus prudent que son fils le fut pour les Pays-Bas, céda à l'opposition populaire : il renonça à l'établissement de l'inquisition espagnole à Naples, et eut en échange la satisfaction de pouvoir décapiter quelques chefs du mouvement insurrectionnel et d'imposer à la ville une amende de cent mille écus d'or.

Le vicaire de l'archevêque de Naples fut dès lors chargé des procès contre les hérétiques. Cette inquisition épiscopale fut de beaucoup moins cruelle que celle d'Espagne ou de Rome; mais elle n'en réussit pas moins à réprimer toutes les hérésies, en punissant leurs partisans ou en les forçant à chercher leur salut dans l'exil. De ces milliers de personnes, princes, grandes dames, militaires, politiques,

évêques, prêtres de tout grade, savants, instituteurs, qui, à l'époque de Valdès et d'Ochino, avaient embrassé les opinions des novateurs, bientôt il ne resta qu'un petit nombre rempli de crainte et prêt à fuir au premier signal d'un danger.

" Nos frères „, écrivait en 1549, à Bullinger, de Zurich, un missionnaire protestant [1], Balthazar Altieri, " nos frères sont persécutés plus cruellement tous les jours. Les uns sont entraînés sur les galères, les autres condamnés à la réclusion perpétuelle. Quelques-uns, hélas, ont abjuré par peur de la mort. Beaucoup sont proscrits avec leurs femmes et leurs enfants. La plupart cherchent le salut dans la fuite. „

C'étaient déjà des résultats assez importants. Mais Caraffa voulait avant tout attaquer le mal dans ses racines, par des mesures générales d'une extrême sévérité. Dès 1543, il avait publié, en sa qualité de grand-inquisiteur, un édit qui, sous peine d'excommunication, de mille ducats d'amende, de confiscation de tous les livres, de bannissement perpétuel et de punitions supplémentaires à la volonté des inquisiteurs, défendait à tous les libraires d'Italie de vendre n'importe quel livre suspect d'hérésie ou écrit par un anonyme et non expressément approuvé par l'inquisition. Il menaçait des mêmes peines et les imprimeurs qui oseraient imprimer des livres nouveaux sans l'autorisation des cardinaux inquisiteurs ou du maître du sacré palais, et ceux qui liraient, achèteraient ou même possèderaient des livres hérétiques.

Ce décret avait produit l'impression la plus pénible par la sévérité qu'il déployait contre toute liberté de la presse

[1] Bonnet, *Aonio Paleario*, chap. III.

ou des études. “ Il nous sera défendu d'avoir même le cerveau d'un bœuf „, se lamenta le savant Busini ([1]). Le décret était d'autant plus rigoureux qu'on n'y spécifiait point les livres prohibés, de sorte qu'en toute innocence et sans avertissement préalable, on pouvait encourir les peines écrasantes qui y étaient édictées. Ce fut un coup terrible pour les sciences et l'érudition en Italie, et en même temps un véritable empiètement sur le domaine du pouvoir temporel, que de prescrire des peines séculières sans le consentement des gouvernements des différents États de la péninsule. Mais tel était Caraffa : il vivait tout entier dans les idées de la suprématie complète de l'Église sur l'État. Il pensait que, si cet édit terrible ne pouvait pas être immédiatement réalisé en entier, l'autorité ecclésiastique réussirait peu à peu, par des efforts constants et suivis, à l'imposer à toutes les provinces d'Italie. De cette manière, l'hérésie qui avait menacé l'Église de destruction, n'aurait servi à la fin qu'à lui procurer un triomphe nouveau et un nouveau progrès vers la domination universelle, une nouvelle victoire sur les pouvoirs temporels ! Quelle importance avaient, en comparaison avec de tels résultats, l'anéantissement des lettres en Italie, les intérêts privés lésés, la mort ou la ruine de quelques milliers de particuliers ?

On prétendait travailler pour le pape, mais Caraffa et ses amis étaient tellement convaincus de la sainteté de leur cause qu'ils n'hésitaient pas à forcer la main au pontife toutes les fois qu'il osait agir contre leur gré. Lorsque, en 1553, le pape Jules III fit mettre en liberté

([1]) *Lettre à Varchi*, 31 janvier 1549 ; Cantu, t. II, p. 361, note 61.

un écclésiastique que Caraffa, en sa qualité de grand-inquisiteur, avait fait emprisonner, le cardinal partit immédiatement de Rome, sans demander congé au St-Père. Et telle était l'autorité dont jouissait cet homme passionné, telle était la crainte qu'il inspirait à tout le monde, jusqu'au pape même, que celui-ci, au lieu de le châtier pour le peu de respect et d'obéissance qu'il lui avait montré, fit tout pour le ramener à Rome, jusqu'à remettre en prison le malheureux abbé qu'il venait d'en tirer.

Cependant, sous Paul III et Jules III, Caraffa ne put pas entièrement réaliser ses desseins. Tous les deux étaient des hommes bienveillants et d'une certaine douceur naturelle, de sorte qu'ils ne laissaient pas le libre essor à cette soif de persécution dont Caraffa était tourmenté. Il aurait volontiers sévi contre quelques cardinaux suspects de *modérantisme*; mais les deux papes ne le souffrirent pas. Il s'en consola en choisissant, en 1549, pour l'office de commissaire général de l'inquisition, le père dominicain Michel Ghislieri que recommandaient à cette position importante les luttes acharnées que, dans l'intérêt du Saint office, il avait soutenues contre des évêques, des chapitres, des gouverneurs et des populations entières. Ce zèle fanatique, cette ardeur de conflits pour le bien de l'Église militante, le rendaient cher à Caraffa. Ghislieri était en effet encore plus sévère, plus hautain, plus ambitieux, plus passionné que l'évêque Théatin lui-même, et bientôt le peuple l'appela avec effroi " père Michel de l'Inquisition. "

Ces deux hommes en arrivèrent à dominer entièrement le faible et bienveillant Jules III. Le pape cher-

chait bien encore à sauver de leurs rigueurs quelques individus, mais en général il n'osait pas les contredire. Ainsi le 15 février 1551, il publia une bulle défendant, sous les peines les plus rigoureuses, à toute personne privée ou publique d'empêcher en quoi que ce fût, les serviteurs du St-Office dans l'exercice de leurs fonctions [1]. Jules aurait volontiers nommé cardinal le patriarche d'Aquilée, Jean Grimani, que la Seigneurie de Venise recommandait chaudement; mais comme les cardinaux inquisiteurs se déclaraient contre ce prélat, autrefois suspect d'hérésie, il n'osa pas passer outre [2]. Il permit à Caraffa, en 1553, de rassembler de tous les côtés des exemplaires du Talmud arrachés aux malheureux Hébreux, et de brûler ces livres publiquement, au Marché des fleurs, à Rome. Par une bulle spéciale, il avait ordonné à tous les juifs de déposer immédiatement leurs exemplaires entre les mains des inquisiteurs. Il est vrai que cet édit eut peu de résultat.

Une autres fois, on vit Caraffa parcourir les rues, un jour de jeûne, accompagné de nombreux sbires de l'inquisition et suivi d'un grand nombre de mules. Il s'arrêta à toutes les auberges, boucheries et boutiques de marchand de comestibles pour confisquer impitoyablement tout ce qu'il y trouvait de viande dont il chargea les mules pour transporter le butin et le distribuer aux hospices. Qu'on se figure les cris de détresse des malheureux boutiquiers, les rires et les lazzi de la foule attirée par ce singulier spectacle, et enfin le cardinal, avec sa sinistre figure d'ascète, passant imperturbablement

(1) *Bullarium Romanum*, t. I, p. 799 ss.

(2) De Leva, *Giovanni Grimani; Atti del R. Istituto veneto*, série V, t. VII

bable au milieu de cette cohue, avec ses sbires et ses bêtes de charge succombant sous le fardeau de plus en plus lourd des victuailles. C'est une scène fort caractéristique de la Rome de ce milieu du XVIe siècle, époque de transition entre le libéralisme payen et le cléricalisme absolu!

Du reste, Caraffa ne sévit pas seulement à Rome, mais aussi dans les autres villes de l'État pontifical. En 1553, il fit amener à Rome le premier propagateur des doctrines réformées à Bologne, Mollio; on lui fit son procès et on le brûla vif. L'inquisition n'agit pas moins cruellement à Ferrare, dont le duc était vassal du saint-siège. Les jésuites s'y introduisirent en 1551, et par leur espionnage ils ouvrirent la voie à toutes les persécutions. Fannio Faentin et George Sicule furent appréhendés et brûlés, d'autres jetés en prison, d'autres exilés. On n'eût égard ni au sexe, ni à l'âge, ni au rang.

Les autres membres de la congrégation de cardinaux pour l'inquisition étaient remplacés chaque année: Caraffa seul y resta toujours en qualité de grand-inquisiteur. Aussi finit-il par réunir entre ses mains tout le pouvoir effectif, les autres ne donnant que leurs signatures pour couvrir ses décisions. Il inspirait de la peur à tout le monde, ce Jean-Pierre Caraffa. Grand vieillard, sain et robuste, marchant, malgré ses soixante-quinze ans, de manière à ne pas sembler toucher à la terre; tout nerf presque sans chair; le mouvement brusque, l'œil ardent et vigoureux; d'humeur colérique, mais d'une gravité et d'une grandeur incroyables dans tout ce qu'il faisait, il produisait sur chacun l'impression d'être né pour le commandement et le règne[1].

---

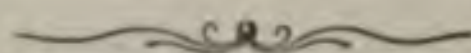
(1) *Relazione di Bern. Navagero* (1558); ALBÉRI, série II, t. III, p. 379.

Il était fort véhément et impatient dans ses relations tant politiques qu'ecclésiastiques, ne supportant point la contradiction. Il faisait peu de cas des princes temporels, croyant que l'Église était fort au-dessus de tous les pouvoirs séculiers. Il suivit plus tard le principe de ne point nommer de cardinaux sur la recommandation des princes [1], ce qu'aucun pape n'avait osé avant lui. Il était fier en outre de sa vie sans tâche, sa moralité était de celles qui sont intolérantes, orgueilleuses, exclusives et méprisantes, sans ménagements pour les faiblesses des autres. Avec tout cela Caraffa était d'une grande science, parlant fort bien le latin, le grec, l'espagnol, très éloquent dans sa propre langue, connaissant par cœur l'Écriture et les principaux commentateurs, et particulièrement saint Thomas d'Aquin, son auteur favori. Sa mémoire était d'une tenacité prodigieuse, n'oubliant aucune circonstance du passé, n'oubliant surtout aucune offense faite à lui-même ou à l'Église.

Enfin, après la mort de Jules III et le court pontificat de Marcel II, les cardinaux comprirent qu'en présence des difficultés de l'Église on avait besoin d'un pilote fort et courageux qui, ne pensant ni à ses propres goûts ni aux intérêts de sa famille, ne songeât qu'à conduire hardiment et droit la nacelle de saint Pierre, assaillie de toutes parts par les tempêtes et les adversaires. Ils élurent donc, le 23 mai 1555, Caraffa, qui prit le nom de Paul IV.

Ce fut le triomphe complet de la réaction catholique et la victoire définitive de l'inquisition.

(1) DE LEVA, *Giov. Grimani*; l. c.



Chapitre II.

Succès et triomphe de l'Inquisition romaine.

Redoublement de rigueurs de l'inquisition sous Paul IV. — Le cardinal Pole. — L'inquisition en France et en Italie. — La ville de Modène. — Procès du cardinal Morone et de deux évêques. — Le premier *Index prohibitorum* et ses effets. — Empiètements de l'inquisition sur les pouvoirs temporels. — Révolte des Romains à la mort de Paul IV. — Pie IV et l'inquisition. — Renée de Ferrare. — Avènement de Pie V. — Persécutions à Naples. — Massacre des Vaudois de Calabre. — Les Vaudois des Alpes. — Résistance des Milanais à l'introduction de l'inquisition espagnole. — Persécutions dans le Milanais. — Antipathies populaires contre l'inquisition. — Influence de l'Espagne sur l'Italie. — Mantoue. — La Valtelline. — Venise et l'inquisition. — Tolérance des Médicis à Florence. — Sienne. — Procès de Carnesecchi. — Procès de Paleario. — Lucques. — L'inquisition amène la décadence intellectuelle et artistique de l'Italie. — Caractère et mœurs de Pie V. — Ses édits intolérants et cruels. — L'inquisition devient indépendante de la papauté elle-même. — Grand nombre de procès religieux à Rome. — Victoire complète de l'inquisition en Italie. — L'alliance entre la papauté et l'Espagne.

Le nouveau pontife resta fidèle à son principe terrible mais aussi efficace que courageux, de frapper surtout les chefs les plus haut placés de l'hérésie. Tout le monde s'y attendait; aussi son élection fut-elle le signal d'un sauve-qui-peut général parmi les évêques et les nobles italiens qui avaient l'habitude d'encombrer les rues de Rome et les antichambres du Vatican. Lequel, dans cette foule élégante,

mondaine et frivole, pouvait se croire sûr de ne pas être suspect à l'austère et terrible inquisiteur qui venait de s'asseoir sur le trône de saint Pierre? Tous les cardinaux qui avaient jadis incliné vers des opinions moderées ou vers la paix avec les protestants, tremblèrent pour leur dignité et même pour leur liberté. Les exemples terrifiants ne manquèrent pas.

Le cardinal Pole avait été chassé d'Angleterre par Henri VIII pour sa fidélité envers l'Église catholique ; renvoyé plus tard dans son pays par Paul III comme nonce apostolique, pour y rétablir la religion traditionnelle avec l'aide de la reine Marie Tudor, il y avait rendu les plus éminents services au catholicisme. Tout cela ne fut compté pour rien. Il suffisait que Pole se fût un peu rapproché autrefois des protestants dans la doctrine de la justification, et qu'il aimât les belles lettres à l'égal de la théologie, pour que Paul IV sévit contre lui. Pole, du reste, s'était opposé, en 1542, à la réorganisation du saint-office, et il avait été deux fois près d'être élu pape et surtout d'être préféré, en 1555, a Caraffa lui-même : cause de haine pour l'ambitieux et rancunier pontife ! Malgré les instances de la reine Marie, si méritante pour la curie romaine, Pole fut révoqué de ses fonctions de nonce et rappelé à Rome, sans aucun doute pour être frappé d'une accusation devant le tribunal de la foi. Cependant la prompte obéissance du cardinal, qui se soumit sans murmure à l'ordre du pape, apaisa un peu la haine du pontife. Pole put mourir tranquillement en Angleterre, le 18 novembre 1558.

Comme on devait s'y attendre, Paul IV donna immédiatement une nouvelle impulsion à l'inquisition de Rome. Il ordonna que dans le délai de trois mois tous les

hérétiques fissent abjuration de leurs erreurs devant leurs évêques, pour recevoir leur pardon; et que, ce délai expiré, l'inquisition agît envers les coupables avec une extrême rigueur [1]. Il commanda en outre à la Congrégation de l'inquisition de se réunir régulièrement une fois par semaine, sous sa propre présidence. Il s'identifia ainsi complètement avec le saint-office. Jamais il ne renonça à cette chère habitude d'assister tous les jeudis à la congrégation; et même lorsque ses ennemis eurent pris Anagni et étaient aux portes de Rome il allait tranquillement la présider [2]. Il voulait qu'elle fût toute puissante; et dans ce but il essaya d'enlever aux évêques d'Italie tout pouvoir de se mêler des affaires de l'inquisition. La centralisation seule lui semblait garantir l'identité des procédés, une surveillance prompte et active, une sévérité toujours égale et sans égard pour les influences locales. Le grand-inquisiteur surtout devait être investi d'un pouvoir terrible, présent partout, craint par l'Italie entière, faisant trembler tout le monde, le pape même, devant ce juge suprême qui était en état de pénétrer jusqu'aux plus secrets mouvements du cœur et de l'esprit, et qui pouvait punir les intentions aussi bien que les actes. Il établit donc dans les différentes villes des inquisiteurs particuliers, ne dépendant que de la congrégation romaine, qui avait à juger en dernier ressort et sans appel tous les faits d'hérésie. Plus encore: il adjoignit aux tribunaux dépendant du saint-office des laïques zélés pour aider et, le cas échéant, pour contrôler et dénoncer

---

(1) Raynaldi, *Annales ecclesiastici* ad an. 1555, nr. 54.
(2) Relaz. di Bern. Navagero (Rome 1558); Albèri s. II t. III, p. 382.

les inquisiteurs : c'était le même système d'espionnage universel comme chez les jésuites ! " Cette résolution fut prise, dit un historien de l'inquisition [1], parce que non seulement un très grand nombre d'évêques, de vicaires, de moines et de prêtres, mais encore beaucoup de gens de l'inquisition même étaient hérétiques. „ Quel singulier aveu ! Il prouve suffisamment, combien est fausse la prétention de bien des auteurs catholiques de vouloir nous persuader que le protestantisme n'avait trouvé que fort peu de partisans en Italie, qu'il y avait été exclusivement une importation étrangère et artificielle, opposée toujours au véritable caractère national. Nous voyons, au contraire, qu'il avait pénétré bien avant dans toutes les classes de la population urbaine, et que seule la force brutale des papes, des inquisiteurs, des princes séculiers, et un terrorisme inouï jusqu'alors dans la péninsule l'y a détruit !

Aussi quelle joie pour Paul IV que la demande de Henri II de France d'établir également dans son royaume l'inquisition apostolique ! Il se hâta d'acquiescer à ce désir du roi très chrétien, et il chargea les cardinaux français d'y organiser le saint-office (1557). Mais le génie de la nation était alors trop opposé à une telle entreprise pour qu'elle pût réussir : Le zèle des inquisiteurs ne répondit pas en France aux espérances de Paul aussi bien qu'en Italie [2].

Mais là il triompha complètement.

Nous savons combien la seconde capitale des Este, la ville de Modène, était infestée d'hérétiques, protégés ou

(1) Caracciolo, *Compendio della Santa inquisizione.*
(2) Raynaldi, ad an. 1557 nr 29.

du moins tolérés par les plus hautes autorités tant ecclésiastiques que séculières. Placés eux-mêmes en grande partie dans une position brillante ou influente, magistrats, nobles, académiciens, ces protestants qui déguisaient à peine leurs doctrines, étaient restés longtemps sans être aucunement inquiétés. Une première alerte avait eu lieu en 1543. Enfin Paul IV intervint d'une manière décisive.

Le 1er octobre 1555, quelques mois seulement après son avènement, il expédia au duc de Ferrare un bret dénonçant les coupables et exprimant la crainte de voir la ville entière corrompue par eux, si l'on ne portait immédiatement remède à cet état de choses intolérable [1]. Il exigeait en conséquence l'arrestation immédiate et le transfert dans la ville papale de Bologne, de quatre personnes parmi lesquelles se trouvait le comte Ludovic Castelvetro, écrivain alors fort célèbre qui avait exercé les plus importantes magistratures de sa ville natale, telle que celle de *conservateur de la cité*. Les habitants de Modène tenaient pour un de leurs privilèges de n'être jugés que dans leur propre ville. Ils protestèrent donc vivement contre la demande du pape; mais le duc Hercule II, craignant la colère de l'irascible pontife, envoya à Rome, après quelques tergiversations, deux des inculpés qui du reste se retractèrent et furent alors remis en liberté. On avait donné le temps de s'enfuir aux deux plus considérables, Castelvetro et Valentin, prévôt de la cathédrale. Le premier fut condamné à mort par l'inquisition de Rome, mais il n'en vécut pas moins tranquillement en Suisse et en Allemagne. Il mourut à Chiavenne, en 1571. Cependant,

(1) Cantu, t. II, p. 168.

le coup avait porté. Bien des Modénais imitèrent l'exemple de Castelvetro, et, effrayés par les rigueurs de l'inquisition, ils se condamnèrent eux-mêmes à un triste exil en Allemagne, en Suisse ou en France.

Les procès contre les Modénais mirent en évidence le fait que l'ancien évêque de leur ville, le cardinal Morone, avait fait preuve de beaucoup d'indulgence envers les coupables. Morone était déjà depuis longtemps suspect au parti zélé; on l'accusait de pencher vers le protestantisme. Les académiciens de Modène, afin de se disculper et de s'attirer des partisans, avaient tout fait pour persuader au monde que leur évêque partageait entièrement leurs doctrines. Sous Jules III, l'inquisition, c'est-à-dire Caraffa, avait voulu s'attaquer à Morone; mais ce pape qui l'estimait beaucoup et l'avait même envoyé en qualité de légat apostolique à la diète d'Augsbourg, le protégea et fit même à cette occasion des reproches violents aux inquisiteurs. Aussi lorsque Caraffa devint pape, saisit-il l'occasion de prendre sa revanche de cet échec. En juin 1557, il fit enfermer Morone au château de St-Ange, en compagnie de deux autres prélats: Foscarari, successeur du cardinal comme évêque de Modène, et Sanfélice, évêque de La Cava. Quel coup terrible de la part de ce pontife fanatique: un cardinal et deux évêques traités comme des hérétiques vulgaires! Quelle formidable affirmation de la toute-puissance de l'inquisition! L'envie, la méchanceté et le désir de faire la cour au pape ou à l'inquisition, ne tardèrent pas à soulever une foule d'accusations contre Morone. Parmi les nombreux témoins à charge qui affluèrent au tribunal, plusieurs varièrent étrangement dans

leurs dépositions, s'avancèrent pour se rétracter immédiatement quand on les pressa, puís, encouragés par les ennemis puissants des accusés, s'avancèrent de nouveau (1). Morone composa une longue justification où il fit valoir avec raison qu'avant le concile de Trente et surtout avant le pontificat de Paul IV, une plus grande liberté de penser sur les points litigieux entre protestants et catholiques avait régné parmi la plupart des théologiens, que principalement pour ses colloques avec les luthériens d'Allemagne, les papes antérieurs lui avaient laissé le choix de trouver lui-même des formules pour tomber d'accord avec eux ; que partant il n'avait pas dépassé les limites de ses instructions. Il dut reconnaître cependant, que quelquefois il s'était exprimé, en Italie même, d'une manière peu orthodoxe sur plusieurs dogmes catholiques; mais qu'après réflexion il s'était toujours retracté. Tout cela démontrait victorieusement qu'au fond Morone était assez porté vers les doctrines luthériennes, mais qu'il n'avait jamais eu le courage de s'en déclarer réellement le partisan.

Paul IV comprit, en effet, que ces accusations ne suffisaient pas à justifier le terrible scandale de déclarer hérétique, devant le monde entier, un cardinal de la Sainte Église. Il ne voulait pas cependant s'infliger le démenti de laisser acquitter un prélat célèbre emprisonné par son ordre. Il lui offrit de le faire mettre en liberté " par bienveillance, quoiqu'on eût trouvé chez lui quelques-unes des erreurs qui aujourd'hui peuvent se dire géné-

---

(1) Qu'on voie entre autres l'exemple de Pergola, CANTU, t. II, p. 173.

rales. „ Mais Morone eut assez de fermeté ou plutôt de prudence pour ne pas accepter une telle faveur qui lui aurait attaché une note d'infamie et qui aurait rendu impossible pour toujours sa position parmi ses collègues les cardinaux. Il demanda donc qu'on reconnût officiellement son innocence. Le pape s'y refusa de son côté par la raison que nous venons d'indiquer : et Morone resta ainsi au château de St-Ange jusqu'à la mort de son adversaire, arrivée en 1559. Alors ses collègues, qui désapprouvaient eux-mêmes les rigueurs excessives de Paul IV, le délivrèrent et le convoquèrent même pour siéger dans le conclave réuni pour l'élection du nouveau pontife. Celui-ci — Pie IV — personnellement enclin à une réforme modérée, l'acquitta formellement en le déclarant “ entièrement innocent „ (*innocentissimum*) de toutes les accusations portées contre lui, ce qui était aussi exagéré. Morone fut même appelé à jouer, comme nous le verrons plus tard, un rôle important pendant la troisième réunion du concile des Trente.

Son successeur comme évêque de Modène, Aegidius Foscarari, fut relâché par Paul IV lui-même, après un emprisonnement de sept mois, les faits mis à sa charge n'étant point prouvés. Mais lui aussi, il ne fut formellement acquitté que sous Pie IV. La sentence finale déclara sans détour, que l'incarcération de Foscarari avait été faite sur l'ordre oral et direct de Paul IV.

Mais il ne s'agissait pas seulement pour Paul de sévir contre des individus, il fallait aussi faire tarir les sources mêmes de l'hérésie, en étendant sur le monde chrétien entier un vaste système d'oppression intellectuelle et d'emprisonnement de l'esprit. Voilà où il voulut en arriver

en décrétant l'*Index librorum prohibitorum*, la première liste générale de livres défendus.

Ce n'était pas là une chose tout à fait nouvelle. Déjà la bulle *In coena Domini* avait excommunié les hérétiques ou ceux qui liraient leurs ouvrages. Paul IV lui-même, lorsqu'il s'appelait encore le cardinal Caraffa, avait publié en 1543, comme nous le savons, en sa qualité de grand-inquisiteur, un édit draconien contre tous imprimeurs, marchands ou détenteurs d'écrits hétérodoxes. Mais comme ces derniers n'étaient détaillés ni dans la bulle ni dans l'édit, personne ne savait quels livres étaient défendus et lesquels ne l'étaient pas. Différents inquisiteurs avaient essayé de combler cette lacune en dressant des listes de livres prohibés; mais ces listes n'avaient aucun caractère général et n'étaient obligatoires que pour la localité même où elles avaient été composées. Charles-Quint fit publier, par l'Université de Louvain, les premiers *Indices* officiels pour tous les Pays-Bas; le duc de Florence suivit son exemple; en 1558, l'inquisition d'Espagne le fit également pour ce grand royaume. Enfin, en 1559, Paul IV fit paraître le premier *Index* romain, valable pour l'Église entière et servant de base et de modèle à tous ses successeurs. Il était divisé en trois parties : la première contenait les auteurs dont on défendait tous les écrits, même ceux qui n'avaient pas de caractère religieux — tous étaient des hérétiques manifestes; la seconde énumérait les ouvrages prohibés spécialement; la troisième tous les livres anonymes publiés depuis 1519. On nommait en outre dans cet *Index* soixante-douze imprimeurs dont toutes les publications furent défendues aux lecteurs orthodoxes; tout libraire qui aurait jamais édité un livre hérétique, fut frappé d'interdit — exagération injustifiable

à tous les points de vue. Des livres lus jusqu'alors généralement et sans scrupules et même des ouvrages approuvés par des papes antérieurs, comme les *Annotations au Nouveau Testament* d'Érasme, trouvèrent leur place dans l'*Index*; des écrits qui tendaient à affaiblir la puissance papale en faveur de l'épiscopat ou des pouvoirs séculiers, subirent le même sort. Des traités très orthodoxes mais commentés par des hérétiques furent également prohibés par l'*Index* de Paul IV. Jamais le monde n'avait vu d'attentat pareil à la littérature et à la science. Le pontife fit figurer dans cet *Index* jusqu'au rapport même qu'en 1538 lui et ses collègues de la commission de réforme avaient composé et présenté officiellement à Paul III! Il est vrai que les protestants s'en étaient emparé et l'avaient imprimé pour prouver combien les chefs de l'Église en avaient eux-mêmes reconnu et condamné la corruption.

Ce premier *Index prohibitorum* eut des conséquences désastreuses. L'inquisition y tenant la main avec la plus persévérante sévérité, presque tous les livres défendus disparurent rapidement de l'Italie. Des ouvrages répandus naguère par 40 ou 50 mille exemplaires, comme celui sur le Bienfait du Christ, devinrent bientôt introuvables. A Rome, à Naples, un peu partout, fumaient les bûchers où les livres proscrits brûlaient en masses énormes. La campagne entreprise par Paul IV contre toute liberté et indépendance de penser avait pleinement réussi. On n'osait et on ne pouvait plus avoir d'autres convictions que celles que l'Église avait marquées de son estampille.

Pendant les premières années de son pontificat, Paul IV avait été très occupé de ses luttes politiques et militaires contre les Habsbourg et des faveurs accordées à ses ne-

veux qu'il voulait enrichir et unir aux familles princières. Mais en 1558, il dut faire sa paix avec Philippe II; et bientôt après, il se convainquit de la profonde immoralité de ses parents qu'il dépouilla alors résolûment de toute autorité et qu'il bannit de sa présence. A partir de ces événements, il ne songea plus qu'à détruire les abus de l'Église; et dans cette œuvre de renaissance l'inquisition, cette création favorite de Paul IV, joua un grand rôle. Il augmenta encore ses privilèges; il lui donna le droit de soumettre les accusés à la torture pour leur arracher l'aveu non seulement de leurs propres fautes, mais aussi de celles de leurs complices. Il enleva, par une bulle du 21 décembre 1558, à tous ceux qui, pour réfuter les livres des hérétiques, l'avaient obtenu du saint-siège lui-même, la permission de lire les livres défendus; autorisation qui, disait-il, avait entraîné plus de personnes en erreur que produit de l'utilité (1). Ce fut ce même pape qui poussa l'inquisition d'Espagne à redoubler de rigueur, à sévir contre tous les suspects d'hérésie, sans distinction de rang ou de sexe; il écrivit en ce sens au roi Philippe II et il livra au saint-office l'archevêque de Tolède, primat des Espagnes (2). Ce fut lui encore qui établit la fête de saint Dominique pour célébrer la mémoire du fondateur de l'ordre inquisiteur par excellence (3). Il éleva enfin au rang de cardinal et de grand-inquisiteur le frère Michel Ghislieri, fameux par sa rigidité inflexible.

Jamais l'inquisition romaine n'avait incarcéré, torturé, décollé ou brûlé tant de personnes, dont plusieurs appar-

(1) RAYNALDI ad. an. 1558 nr. 21.
(2) Ibid. ad an. 1559 nr. 18-21.
(3) *Bullar. Roman.* t. 1, p. 835 s.

tenaient aux classes les plus élevées de la population, tant laïque qu'ecclésiastique, que dans les derniers mois du pontificat de Paul IV. Il avait écrit aux princes et aux gouverneurs d'Italie de faire traduire à son sanglant tribunal tous les malheureux emprisonnés dans les différentes villes pour cause de religion (1). Il eut la hardiesse de déclarer, par une bulle du 15 février 1559, tous les princes, rois ou empereurs qui penchaient vers l'hérésie, dépouillés pour toujours de leurs pays et dominations et passibles de la peine capitale. S'ils venaient à résipiscence, le pape leur octroyait gracieusement la permission de s'enfermer dans un couvent et d'y vaquer à une pénitence perpétuelle " au pain de douleur et à l'eau de la tristesse (2). " Ce défi au pouvoir temporel, renouvelé du XIIIe siècle, est d'autant plus étonnant qu'il fut jeté à une époque où la moitié des princes d'Europe avait abandonné pour toujours le giron de l'Église! On voit à quel degré, presque ridicule, de fanatisme ce vieillard s'était monté! Dans la même année il publia une autre bulle qui aggrava encore les peines édictées antérieurement contre les hérétiques, et cette fois sans aucune exception, même en faveur des souverains pontifes qu'il voulait voir soumis, eux aussi, au saint-office.

Enfin Paul IV mourut le 18 août 1559, mais non sans avoir recommandé spécialement l'inquisition aux soins particuliers du collège des cardinaux. Un cri de soulagement s'éleva de toutes les poitrines, après la disparition de ce fanatique implacable. Le peuple de Rome lui-même,

---

(1) Reynaldi ad an. 1559, n° 22.
(2) *Bullar. Roman*, t. I, p. 840.

tout orthodoxe qu'il était, avait haï ce farouche persécuteur. L'inquisition était profondément odieuse aux Romains et le pape détesté comme aucun pontife ne l'avait été avant lui. Au moment même où il râlait dans l'agonie, le peuple s'assembla sur le capitole, résolut de détruire tout ce qui pût rappeler son nom, brisa la statue qu'on lui avait élevée, et en jeta la tête dans le Tibre. D'autres bandes se dirigèrent vers la maison sur la Ripetta qu'il avait donnée au saint-office, la prirent d'assaut, délivrèrent les prisonniers, pillèrent tout ce qui s'y trouvait, et particulièrement les effets du cardinal Ghislieri, grand-inquisiteur, maltraitèrent les serviteurs du tribunal, en jetèrent les papiers dans la rue et finalement mirent le feu à l'édifice. Les dominicains, spécialement attachés à l'inquisition, se virent attaqués dans leur couvent de la Minerve et échappèrent à peine au sort fait aux inquisiteurs [1]. Des scènes semblables eurent lieu à Pérouse. La fureur populaire s'exhala dans des pamphlets d'une amertume violente contre la mémoire de Paul IV [2]. Un des suspects de cette époque, Carnesecchi, écrivit en triomphant à la princesse Julie Gonzague : „ Votre excellence aura entendu que la sainte inquisition a subi la même mort qu'elle avait l'habitude d'infliger aux autres, c'est-à-dire par le feu „ [3].

On voit bien que l'inquisition était loin de jouir en Italie de la même popularité qu'en Espagne ! Nous avons parlé de la manière victorieuse dont les Napolitains

---

[1] Relation de Luigi Mocenigo (1560); Alberi, série II, t. IV, p. 36 ss. 47. — Raynaldi ad. an. 1559 nr. 36.

[2] George Duruy, *Le cardinal Carlo Caraffa* (Paris 1882), p. XVI et 408.

[3] Hase, *Prozess Carnesecchis;* Jahrbücher f. protest. Theologie, t. III (1879), p. 166.

avaient su se garantir de l'introduction du saint-office ; bientôt nous aurons à mentionner la résistance des Milanais contre le tribunal de la foi.

Les cardinaux eux-mêmes, que Paul IV avait profondément offensés, en persécutant leurs collègues Morone et Pole et en les traitant tous avec mépris et violence, se mirent d'accord pour combattre sa mémoire, en choisissant comme successeur un de ses adversaires personnels, le cardinal de Médicis. Le nouveau pontife, Pie IV, était un homme bienveillant et aimable au fond, quoi qu'un peu facile à mettre en colère. Il n'aimait pas l'inquisition et il ne la favorisa pas outre mesure. Mais le pouvoir et l'influence qu'elle avait acquis dans l'Église étaient déjà tellement considérables qu'il n'osa cependant rien entreprendre contre elle. Se sentant, au contraire, mauvais théologien, il ne voulait pas trancher les questions de foi et s'en remettait plutôt aux décisions de l'inquisition (1). Pie IV savait l'Église menacée de dangers terribles, et en conséquence il croyait nécessaire de ne pas affaiblir l'arme la plus puissante des défenseurs de la foi. Lors de l'émeute populaire qui avait suivi la mort de Paul IV, les papiers de l'inquisition, qui n'avaient pas été jetés dans la rue, avaient été dévorés par les flammes qui détruisaient l'édifice de l'odieux tribunal, et la plupart des prisonniers avaient profité de ces circonstances pour se sauver (2).

---

(1) *Relazione di Girol. Soranzo* (Rome 1563); ALBERI, s. II, t. IV, p. 74.

(2) K. BENRATH dans l'*Allgemeine Zeitung* du 12 avril 1877, supplément. — Cet excellent auteur, le meilleur connaisseur de l'histoire de la Réforme en Italie, a publié ceux parmi les Actes de l'inquisition de Rome qui se trouvent actuellement à Dublin, dans la *Rivista cristiana* de Florence, années de 1879 et 1880. Cependant comme l'*Allgemeine Zeitung* est plus accessible au public, je citerai son intéressant travail plutôt d'après les extraits qu'il en a donnés dans ce dernier journal.

Pie IV, immédiatement après son élection, fit entreprendre une véritable chasse contre ces fugitifs dont un certain nombre furent repris. La peur du saint-office avait été si grande que plusieurs des incarcérés avaient refusé de s'évader : pour les récompenser de cette preuve immense de soumission à l'autorité ecclésiastique, Pie IV les relâcha. Mais il permit que peu à peu l'inquisition, sous divers prétextes, les reprit dans ses filets. De sorte que l'œuvre du saint-office, quoique un peu ralentie, fut continuée par le nouveau pontife.

L'influence de ce tribunal devint d'autant plus considérable que le neveu favori du pape, le cardinal Charles Borromée, fut nommé lui-même membre de la congrégation et se livra à ses nouvelles occupations avec tout le zèle d'une âme entièrement dévouée à l'Église.

Ce fut sous Pie IV que le sort de la duchesse Renée de Ferrare se décida définitivement.

Depuis longtemps en butte aux attaques de l'inquisition et aux hostilités de son propre mari qui ne l'aimait guère et qui en voulait à sa dot, elle avait perdu son dernier protecteur par la mort de son beau-frère, le roi François Ier, en 1547; le nouveau roi de France, Henri II, ne la connaissait pas personnellement et était, du reste, adonné à une bigoterie sans borne. Un jésuite, Palletario [1], fut envoyé à Ferrare pour diriger, avec l'aide du duc lui-même, les opérations contre Renée et contre tout son entourage plus ou moins hérétique. Son confesseur, son aumônier, ses dames, son majordome, tous ceux qui lui étaient particulièrement attachés, furent séparés d'elle, et

[1] F. Blummer p. 133 ss.

on finit par la réléguer au château de Consandole, éloigné de trente kilomètres de Ferrare. Mais, au milieu de ces chagrins et de ces traitements indignes, Renée resta ferme dans ses opinions et continua même, de sa prison de Consandole, la propagande protestante. Alors le duc, dans une lettre astucieuse du 27 mars 1554 (1), s'adressa au roi de France pour lui exposer la conduite de son épouse sous les couleurs les plus sombres, et l'inviter à exercer, par sa haute autorité, une pression efficace sur l'âme corrompue de sa parente.

Henri II était trop inféodé aux tendances de la réaction catholique, il voyait trop dans les errements de Renée un déshonneur de toute sa famille, pour ne pas se prêter entièrement aux désirs d'Hercule d'Este. Il lui dépêcha un inquisiteur français, nommé Du Priz, qu'il chargea (2) d'employer d'abord contre elle tous les moyens d'une contrainte morale jusqu'à la menace d'une hostilité ouverte du roi de France. Si tout cela restait sans effet sur l'esprit opiniâtre de *cette femme*, comme les instructions la nomment rudement à différentes reprises, l'inquisiteur, avec l'asentiment du duc, devait prendre des mesures plus sévères : faire enfermer la princesse dans une place complètement isolée, la séparer de tout commerce humain, lui enlever ses enfants et ses serviteurs, auxquels il ferait leur procès pour cause d'hérésie.

Renée montra d'abord beaucoup de courage. Quoique seule et abandonnée, elle résista à tous les arguments, à toutes les menaces de ses adversaires. Alors on l'enferma

---

(1) CANTU t. II p. 92 ss.

(2) Ses instructions sont imprimées chez *Le Laboureur*, Les Mémoires de Castelnau, t. I, p. 717.

au château d'Este où elle fut étroitement gardée, n'ayant auprès d'elle que deux femmes de chambre. On lui enleva ses enfants ; ses serviteurs fidèles furent incarcérés, torturés, exilés.

Combien étaient vrais alors les vers par lesquels Clément Marot avait plaint le sort malheureux de cette fille des rois :

" De cent couleurs en une heure elle change ;
En ses repas percée d'angoisse mange,
Et en son vin larmes fait mélange,
Tout par ennui ! "

Ces tourments étaient trop douloureux pour les forces de la princesse : après avoir fait si longtemps preuve d'un véritable héroïsme, elle fléchit. Le 23 septembre 1554, elle annonça la volonté de se confesser au jésuite Palletario et de recevoir la communion d'après le rite catholique. Les bourreaux étaient arrivés à leurs fins. Immédiatement, elle rentra en grâce et, profondément humiliée à ses propres yeux, brisée moralement, elle put retourner au palais ducal de Ferrare où on lui rendit ses enfants.

La nouvelle de sa défaillance affligea profondément tous les protestants. " Le diable en a fait ses triomphes ", lui écrivit Calvin dans une lettre remplie de reproches [1]. Elle lui répondit par des excuses et par la promesse de rester, au fond de son cœur, toujours attachée à ses doctrines. En effet, elle continua sa correspondance avec lui ; mais devant le monde, elle n'osa plus jeter le masque qu'on l'avait contrainte de revêtir. Elle fut, du reste, continuellement maltraitée par son mari qui, non content de la désoler par une vie fort déréglée, la dépouilla encore

(1) J. Bonnet, *Lettres françaises de Jean Calvin* (Paris, 1854), t. II, p. 4 ss.

de sa fortune personnelle. Épuisé par ses excès, il mourut en 1559 ; mais sur son lit de mort il lui extorqua la promesse de rester fidèle à l'Église catholique et de cesser d'écrire à Calvin. C'est à ces conditions qu'il lui légua une partie de ses biens : lui faisant ainsi violence jusqu'au delà de sa tombe.

Le successeur d'Hercule, Alphonse d'Este, fils aîné de Renée, était d'abord en bonnes relations avec sa mère ; mais au printemps 1560, il fit un voyage à Rome pour rendre hommage à son suzerain, le nouveau pape Pie IV, et il en revint tout changé dans ses sentiments pour elle [1]. Le souverain pontife l'avait exhorté à ne pas souffrir à sa cour une hérétique relapse qui menaçait d'empoisonner de nouveau la ville de Ferrare de sa doctrine et de sa propagande. Le jeune prince, ambitieux, vain, aimant la pompe et la splendeur, ne voulût pas s'exposer à l'hostilité du pape, et préféra se séparer de sa mère. Il la plaça dans l'alternative ou de donner des preuves de sa fidélité envers le catholicisme ou de retourner en France.

Si Renée choisissait cette dernière résolution, elle avait à se séparer de tous ses enfants. Mais dans ce terrible moment, elle racheta la faiblesse qu'elle avait montrée six ans auparavant. Elle aima mieux déchirer son cœur que de renier encore une fois sa conviction. Quel terrible sort pour une mère : être chassée par son propre fils ; se voir éloignée pour toujours de ses enfants, non seulement par la distance matérielle, mais aussi par la foi religieuse ; car ils étaient tous catholiques convaincus. Le 2 septembre 1560, elle quitta Ferrare pour toujours et se retira au

(1) MURATORI, *Antichità estensi*, t. II, p. 390.

château de Montargis où elle vécut encore quinze ans, professant hautement le calvinisme et se faisant l'aide et la consolatrice de milliers de persécutés. Mais les papes, les jésuites et l'inquisition avaient réussi à détruire, en Renée de France, la protectrice de l'hérésie à Ferrare.

Comme elle, son amie, Olympie Morata, avait quitté Ferrare : femme célèbre par ses brillantes études latines et grecques, par l'élégance de son style et par ses qualités de philosophe et de poète. Gagnée par les opinions protestantes, elle épousa un jeune savant allemand également hérétique, Grunther, et se rendit avec lui à Heidelberg où il professa le grec. Elle y mourut fort jeune encore.

Cependant le protestantisme, bien que gravement atteint, n'était pas encore tué à Ferrare par les persécutions de l'inquisition et par l'éloignement de la duchesse Renée. Plusieurs fois encore, le saint-office eut à y faire des exécutions en masse, comme celle de seize personnes en 1568, et celle de quinze moines en 1571. Le duc Alphonse lui-même, malgré la dureté qu'il avait déployée envers sa mère, n'échappa pas au soupçon de favoriser en secret les hétérodoxes. Jamais l'Église n'avait fait preuve de tant d'intolérance et de tant de cruauté.

Pie IV s'était montré, dans l'affaire de Renée de France, le rigide défenseur de l'orthodoxie romaine : poussé par son neveu saint Charles Borromée, par l'inquisition et par ce que semblait exiger la situation dangereuse de l'Église, il continua le même système. Le 1er novembre 1561 il publia une bulle (1) qui, pour rendre plus efficace les

(1) Bullar. *Roman.* t. II, p. 57.

procès intentés aux hérétiques, dispensait les inquisiteurs de nommer les témoins et de rendre compte eux-mêmes de leur procédure, sauf au pape et à la congrégation romaine. Ce fut donc une nouvelle sanction de l'indépendance et de la souveraineté de l'inquisition ainsi que du complet mystère de ses actes. Le même pape renouvela et étendit encore les édits de ses prédécesseurs qui soumettaient tout le clergé régulier, les évêques, les cardinaux mêmes au grand inquisiteur de Rome ([1]).

Et lorsque ce pontife mourut, le 9 décembre 1565, l'homme de confiance de Paul IV dans les affaires du saint-office, le terrible *frère Michel de l'inquisition*, Michel Ghislieri, fut élu pape sous le nom de Pie V. Son règne de plus de six ans devait être le point culminant de l'institution dont il était l'âme. En embrassant tous les exploits de ce tribunal formidable dans l'Italie entière, depuis le règne de Paul IV, nous verrons que ses succès furent si grands qu'aucun pape n'aurait pu se soustraire à l'obligation de l'aider et de favoriser : jusqu'à ce qu'il arrivât enfin à son plus haut triomphe sous Pie V.

On sait que le peuple de Naples avait empêché l'établissement de l'inquisition espagnole dans sa ville. En 1564, le seul bruit qu'un nouvel essai de l'y introduire était imminent, avait ramené les troubles et presque la révolte. L'Espagne n'insista pas ([2]) ; mais en revanche, on y établit l'inquisition romaine qui, pour être plus nationale, n'était guère plus clémente. Une des habituées du cercle qui s'était réuni autour de Jean de Valdès, la mar-

([1]) Bullar. p. 69 s. 103 s. ; 1er avril 1562, 7 avril 1563.
([2]) Muratori, *Annali d'Ital.*, t. X, p. 381.

quise Isabelle Manriquez, et son fils durent quitter l'Italie en 1558 ; ils se rendirent à Zurich. Un gentilhomme de haute naissance, le marquis Galéas Caraccioli, suivit bientôt l'exemple donné par cette dame courageuse, et préféra se séparer de sa famille, de sa femme même et perdre tous ses biens plutôt que de renoncer à ses convictions les plus sacrées. Ils avaient eu bien raison de fuir ; car, fidèle aux principes de Paul IV, l'inquisition s'attaqua surtout aux personnes notables. En mars 1564, on décapita comme luthériens, sur la place du Marché, à Naples, dans le quartier le plus peuplé de la ville, deux nobles, Jean François d'Alvise, de Caserte, et Jean Bernardin de Gargane, d'Aversa. Beaucoup d'autres avaient pu s'échapper à temps. Toute la ville était en émoi : mais l'inquisition ne s'en laissa nullement intimider (1). Beaucoup de prélats, même des plus haut placés du royaume, tels que les archevêques d'Otrante, de Sorrente et de Reggio, et quantité d'évêques, furent accusés de luthéranisme et en partie frappés de diverses punitions plus ou moins sévères.

Mais ces exécutions isolées disparaissent devant le terrible massacre général des malheureux Vaudois de Calabre, sous ce Pie IV qui était encore considéré comme un pape relativement modéré !

Au commencement du XIVe siècle, plusieurs centaines de Vaudois, quittant les vallées des Alpes, trop pauvres et trop stériles pour les nourrir, avaient émigré vers les côtes alors presque désertes de la Calabre citérieure. Ils s'y étaient fixés sur les pentes de l'Apennin vers la mer Tyrrhé-

(1) SUMMONTE, *Storia di Napoli*, l. X chap. 4.

nienne, autour de la ville de Guardia. Nous les y retrouvons, vers le milieu du XVIe siècle, au nombre de quelques milliers, gens modestes, honnêtes, d'après le dire même de leurs adversaires. Ils faisaient semblant de suivre les rites de l'Église catholique, mais au fond ils étaient restés fidèles à leurs anciennes convictions, fortifiées de temps en temps par l'arrivée de quelques missionnaires vaudois du Piémont. Lorsque Luther eut commencé sa grande réforme religieuse, les Vaudois des Alpes se rapprochèrent de lui, et ils envoyèrent des prédicateurs à leurs frères de la Calabre pour leur inculquer les mêmes doctrines. Les Vaudois du pays de Guardia commencèrent dès lors à se séparer ouvertement des catholiques avec lesquels ils avaient auparavant célébré le culte divin. Ce changement dans leurs habitudes n'échappa pas à la vigilance des gouvernants espagnols de Naples : ils pourchassèrent les missionnaires piémontais, et enfin ils mirent la main sur l'un d'eux, Jean Louis Pasquale, qui, ayant fait ses études à l'académie calviniste de Lausanne, avait traduit et publié en italien le Nouveau Testament et prêché les Vaudois de Calabre. Il fut traîné à Rome, soumis aux plus horribles tortures et étranglé, le 8 septembre 1560, en présence du pape et de ses cardinaux ! Malheureusement cette victime ne suffisait pas à l'intolérance barbare de l'inquisition. En juin 1562, le vice-roi de Naples envoya le marquis Ascagne Colonna, accompagné de plusieurs inquisiteurs et juges, au marquis de Buccianico, gouverneur de la Calabre citérieure, avec l'ordre d'exterminer tous les Vaudois ; six cents fantassins et cent cavaliers devaient leur prêter main forte. Ils détruisirent, en effet, tous les bourgs de ces malheureux, coupèrent les vignes et incendièrent les

maisons. Les habitants furent faits prisonniers, réunis au nombre de plusieurs milliers, puis la boucherie commença : on les tortura de toutes les manières ; on pendit les uns aux arbres, on saigna les autres comme des moutons, on en précipita d'autres du sommet des tours. Leurs cris, leurs larmes, leurs promesses de se convertir, rien ne touchait le cœur de ces bourreaux. Quelques jésuites intervinrent et réussirent à ramener à la religion romaine beaucoup de ces gens simples et ignorants : on ne les en égorgea pas moins ; mais on brûla vifs tous ceux qui avaient résisté à l'éloquence des bons pères. Plus de deux mille personnes inoffensives périrent dans cette occasion ; 1,600 autres furent condamnés à une prison perpétuelle [1]. Où trouver une excuse pour ces horreurs infâmes commises au nom d'une religion qui se vante d'être une religion de l'amour !

L'inquisition avait encore d'autres cruautés à commettre dans les Calabres. En dehors des croyances vaudoises, le luthéranisme proprement dit y comptait également des partisans, surtout aux environs de Reggio, dont l'archevêque, comme nous l'avons déjà indiqué — le franciscain Gaspard Fossa — était lui-même suspect d'hérésie. La lutte entre deux familles luthériennes et les accusations mutuelles qui en furent la conséquence, amenèrent la découverte de cet état de choses ; et dans la même année 1562 qui vit les massacres de Guardia, le vice-roi envoya

---

[1] Les horribles détails racontés par les lettres d'un témoin oculaire (*Archivio storico italiano*, t. IX (1846) p. 193 ss.) sont pleinement confirmés par SACCHINO (*Hist. Societ. Jesu* t. V. nr. 81). Il est donc ridicule de la part de CANTU que de vouloir faire (*Gli eretici d'Italia*, t. II, p. 331, 359) du récit écrit évidemment par un compagnon d'Ascagne Colonna, une œuvre de parti, une relation par ouï dire, comme on en trouve actuellement parfois dans les journaux.

à Reggio l'inquisiteur Antoine Pansa, homme d'une rigueur inflexible. Il incarcéra de nombreuses personnes dont la plupart furent envoyées au bûcher. Ceux qui consentirent à abjurer leurs *erreurs*, durent porter, pendant toute leur vie, sur la poitrine et sur les épaules, un drap jaune traversé d'une croix rouge. — On voit combien de fidèles la Réforme avait comptés dans toutes les parties de l'Italie, même dans celles qui aujourd'hui sont les plus ignorantes et les plus fanatiques.

Une persécution des Vaudois, moins cruelle il est vrai qu'en Calabre, eut lieu vers la même époque dans la partie opposée de la péninsule, en Piémont, véritable patrie de cette secte, qui y vivait depuis trois siècles au fond de quelques vallées des Alpes. Le fameux duc Emmanuel-Philibert de Savoie, que les Français avaient chassé de son pays à cause de son intime alliance avec l'Espagne, y était rentré en 1560, par suite de la paix de Câteau-Cambrésis. Il se montra d'abord favorable aux Vaudois, gens fort tranquilles et honnêtes, et en même temps très courageux, qu'il ne faisait pas bon d'attaquer. Prévoyant l'intervention de l'Église contre eux, le duc essaya de les amener par la douceur à se montrer bons catholiques au moins en apparence. Mais ces simples montagnards ne voulaient pas d'accommodement avec leur conscience; et d'un autre côté la cour de Rome ne cessait d'exhorter le duc à sévir contre les hérétiques. Pour l'y persuader entièrement, Lainez, général des jésuites, lui dépêcha, en 1560, le père Possevin, déjà connu comme un des membres les plus habiles, les plus énergiques et les moins scrupuleux de l'ordre. Possevin parcourut d'abord les vallées des Vaudois, essayant de les convaincre de la

fausseté de leurs croyances. Cependant comme ni ses arguments ni ses menaces n'avaient de succès, il retourna vers le duc et lui fit une si horrible peinture de la méchanceté et de l'opiniâtreté des Vaudois, qu'Emmanuel-Philibert, déjà ébranlé par les demandes du nonce apostolique et de l'ambassadeur d'Espagne, donna à Ferrier, gouverneur de Pignerol, l'ordre de détruire les fortifications des Vaudois et de chasser leurs prédicateurs hérétiques. Ferrier obéit et brûla même quelques chefs des Vaudois qui, effrayés et exhortés même par leurs pasteurs à ne pas verser du sang, se contentèrent de se réfugier dans les montagnes. Alors le duc se persuada qu'il suffisait de montrer de la vigueur pour intimider les Vaudois et il envoya contre eux une petite armée de 2,000 hommes commandée par le comte de la Trinité. Sur sa demande, Possevin accompagnait cette troupe, en la double qualité d'aumônier pour les catholiques et d'inquisiteur pour leurs adversaires. Dans ses propres mémoires, ce jésuite ne parle que de deux ou trois *prédicants*, venus de l'étranger, qui auraient été exécutés d'après l'antique usage de l'Église ; mais en réalité les choses se passèrent bien autrement. Il y eut de véritables batailles, dans la plupart desquelles les Vaudois, connaissant bien tous les détours et tous les passages de leurs montagnes, l'emportèrent pleinement, et à la suite desquelles le duc se vit obligé de conclure avec eux un traité formel (5 juin 1561), qui leur assura une liberté complète de conscience et le renouvellement de tous leurs anciens privilèges. Ainsi, une poignée de braves avaient su défendre leur foi et leurs convictions contre une armée entière, tandis que dans le reste de l'Italie les protestants succombaient sans

résistance sous les coups de leurs adversaires. Il est vrai que Pie IV se plaignit vivement, au consistoire des cardinaux, des concessions faites aux Vaudois par Emmanuel-Philibert [1].

Dans toute l'Italie septentrionale, où le luthéranisme avait gagné de nombreux partisans dans les classes supérieures de la société, l'inquisition se mit à l'œuvre pour le détruire par les moyens les plus violents. A Milan, l'archevêque Arcimbolde commença les persécutions, dès l'an 1554. Le duc d'Albe, devenu gouverneur du Milanais en 1555, soutenait avec le plus grand zèle les efforts de l'archevêque, surtout dans les années de 1558 et 1559, il ne laissa pas se passer de semaine sans infliger des supplices à un ou plusieurs hérétiques [2]. Le successeur d'Arcimbolde, saint Charles Borromée, essaya toutes sortes de moyens pour réformer son Église; mais s'il voulait raviver la foi et améliorer les mœurs du clergé et des laïcs, il entendait aussi exterminer l'hétérodoxie par le feu et le sang. Il se montra tellement sévère qu'il encourut l'hostilité du gouvernement, des nobles, des prêtres et de tout le peuple : mais il ne fléchit pas et remporta à la fin des succès considérables. Philippe II alla plus loin encore; il désirait implanter au Milanais — comme aux Pays-Bas — l'inquisition espagnole. En 1563, il réussit en effet à obtenir du pape Pie IV, Milanais d'origine, l'établissement du terrible tribunal chez ses compatriotes. Mais ceux-ci n'étaient pas moins opposés que les Néerlandais et les Napolitains à l'introduc-

---

(1) *Possevini animadversiones in historiam Thuani*, chez Zachariae *Iter litterarium per Italiam* (Venise 1762), p. 279. — *La vie du père Antoine Possevin* (Paris 1712), p. 29 ss. — DeThou, *Historiae*, lib. XXVII.

(2) Longo, dans la *Rivista cristiana* t. IX (1881), p. 221.

tion dans leur patrie d'un tribunal qui, sous couleur de religion, était plutôt un instrument du plus dur despotisme politique.

On disait publiquement qu'elle n'était destinée qu'à tenir dans la soumission et dans une dépendance complète le peuple de Milan, trop fier et trop hardi selon l'opinion des Espagnols [1]. Or non seulement le sénat de Milan, mais aussi les évêques de la Lombardie protestèrent hautement contre ces dangers ; ils prédirent l'émigration de milliers des meilleures familles du pays, voire la révolte ouverte et l'apostasie générale de tous les Milanais si l'on ne rapportait le décret de Pie IV. La résistance fut si vive qu'à la fin le gouverneur, le duc de Sessa, renonça tacitement a l'établissement de l'inquisition espagnole dans le Milanais.

On y devint d'autant plus sévère dans l'exercice de l'inquisition romaine. Le Milanais était le grand entrepôt du commerce entre l'Italie d'un côté, la Suisse et l'Allemagne occidentale de l'autre. Mais qu'importait au fanatisme le bien-être et l'intérêt matériel du pays ! En 1564, le gouverneur ordonna qu'aucun hérétique ou accusé comme tel d'un pays étranger quelconque ne pût séjourner dans le duché, sous peine d'être puni selon les lois canoniques ; et que tous les hôteliers, gondoliers, etc., fussent tenus à dénoncer les étrangers suspects. C'était interdire à la majorité des Suisses et des Allemands l'accès du pays. Mais aucune réclamation ne fut écoutée. Les inquisiteurs-généraux de Milan, nommés directement par le saint-siège, sévirent contre tous ceux qui penchaient vers les doctrines protestantes, qu'ils fussent étrangers ou indigènes.

---

(1) Relation contemporaine ms., citée par Cantu, t. III, p. 42.

Aucune ville du duché n'était plus exposée au danger d'infection par les opinions hérétiques que celle de Come, située dans le voisinage des Suisses et des Grisons et servant de centre de commerce entre les pays septentrionaux et l'Italie. Des ballots entiers de livres luthériens y étaient expédiés d'Allemagne. Mais avec son flair infaillible, l'inquisition eut vent de la chose, et elle se mit à brûler à Come les fauteurs de l'hétérodoxie, comme Miniccio et Gamba. C'était le dominicain Michel Ghislieri, de Bosco près d'Alexandrie — le futur pape Pie V — qui, en 1549, par l'intermédiaire d'un espion qu'il entretenait au pays des Grisons, avait découvert les menées des luthériens dans cette ville. Mais le chapitre cathédral qui, alors, en l'absence de l'évêque, gouvernait le diocèse de Come, se déclara lui-même contre l'inquisiteur. Le peuple se souleva aussi, lui jeta des pierres et il dut quitter la ville et se retirer à Milan. Cependant l'intrépide et fanatique dominicain ne se tint pas pour battu : il osa pénétrer en pleine Valtelline, province italienne qui appartenait aux Grisons, en grande majorité protestants, et y intenter un procès d'hérésie à l'évêque même de Coïre. Naturellement les autorités lui défendirent tout acte d'autorité dans leur pays ; et comme malgré tout il continuait ses exploits, la population catholique elle-même se tourna contre lui, et il dut se sauver encore une fois par la fuite. Il se rendit alors à Bergame où il suspendit l'évêque Victor Soranzo, accusé d'hérésie. Il put s'y emparer aussi d'un gentilhomme protestant qui jusqu'alors, grâce à sa haute situation, avait pu braver l'Église : George, comte de Mezzolago; le malheureux, réclamé par la seigneurie de Venise, n'en tira pas d'autre avantage que de mourir

dans la prison de l'État, au lieu de mourir par la main des inquisiteurs. Mais le peuple de Bergame était extrêmement hostile à l'inquisition, et, avec l'assentiment tacite du *provéditeur* vénitien, Nicolas da Ponte, il contraignit Ghislieri à quitter la ville. Frère Michel se rendit alors à Rome où les faveurs du cardinal Caraffa et bientôt celle du pape Paul IV le dédommagèrent amplement des avanies que son zèle fanatique lui avait fait subir.

Comme on le voit clairement, l'humeur gaie, tolérante et mondaine des Italiens du nord, s'opposait partout d'abord à la tyrannie violente de la réaction catholique. Malheureusement, il n'y avait eu nulle part assez d'énergie ni des chefs assez habiles pour organiser la résistance qui, par conséquent, ne dura guère. Bientôt le saint-office triompha sur tous les points, forçant les populations entières à une soumission passive et muette.

La cause de ce changement fatal doit être cherchée en grande partie dans la conduite et dans le caractère de Philippe II. C'est son avènement au trône d'Espagne qui marque partout la victoire de l'inquisition. Maître direct de la moitié de l'Italie, pesant sur l'autre moitié par la crainte de sa puissance et de ses armes, il imposa à toute la presqu'île des Apennins les idées fanatiques, les persécutions cruelles qui étaient en vogue chez les sombres Espagnols. Les papes eux-mêmes, presque toujours créatures de l'Espagne, se trouvaient intimement liés avec elle pour la lutte contre l'hérésie. C'est l'Espagne qui, non contente d'opprimer l'Italie et de la ruiner par ses exactions financières, a détruit la libre expansion de l'esprit italien et changé ce malheureux pays en un domaine du bigotisme, de l'obscurantisme,

de la misère intellectuelle aussi bien que matérielle. Et cette influence espagnole a continué à peser sur l'Italie, par les Bourbons de Naples, jusqu'à l'époque actuelle !

Pendant la vie de Charles-Quint, les Gonzague, princes souverains de Mantoue, avaient éte les adversaires du pape, et pour cette raison même, avaient assez penché vers le protestantisme. Beaucoup de leurs sujets les avaient suivis dans cette voie [1]. La ville de Mantoue était considérée par Rome comme un nid d'hérétiques. Michel Ghislieri, devenu pape Pie V, voulait l'attaquer à main armée et n'en fut empêché qu'à grande peine par les autres princes italiens. Philippe II lui-même livra son allié de Mantoue à la discrétion du terrible pontife ; et malgré la résistance du duc Guillaume, de la noblesse, du peuple entier qui, une nuit de Noël, tua deux dominicains, l'inquisition l'emporta. Pie V lança contre Mantoue une bulle sévère et y envoya saint Charles Borromée et le cardinal Commendone, en 1569. Personne n'osa plus s'opposer aux ordres de ces deux hommes aussi considérables que redoutés. Les prisons se remplirent de suspects ; la torture fut employée sur une vaste échelle ; les faibles abjurèrent ; les courageux furent suppliciés. Quelques-uns de ces protestants de Mantoue s'étaient enfuis en différents endroits d'Italie. Mais les sbires de saint Borromée se mirent partout à leurs trousses et les livrèrent à ce zélateur inexorable. Fort peu d'entre ces persécutés purent se réfugier en Allemagne ou en Pologne. Le plus terrible des inquisiteurs de Mantoue était un père Ange de Crémone, dominicain, qui étendit sa chasse aux héré-

---

(1) J. B. Folengi, *Commentarii in psalterium* (Bâle 1557), p. 388.

tiques jusqu'aux villes de Créma et de Crémone, quoiqu'elles appartînssent la première à Venise, la seconde au Milanais ([1]).

Mais Pie V sévit directement contre la maison de Gonzague. Il cita devant l'inquisition la célèbre princesse Julie, femme également distinguée par sa naissance, par sa beauté, par son érudition et son esprit, qui, ayant été gagnée autrefois, à Naples, par Valdès, avait toujours favorisé les idées de réforme religieuse, toutefois sans se déclarer ouvertement pour elle. Julie ne comparut pas devantle saint-office, mais elle mourut bientôt après sa citation, de dépit et de frayeur.

De Milan, l'inquisition romaine chercha toujours, avec l'aide des cantons catholiques et du roi d'Espagne, à combattre l'hérésie dans les vallées italiennes soumises aux Suisses et aux Grisons, et elle y réussit en grande partie, surtout dans les districts qui aujourd'hui composent le Tessin. Pie osa même faire surprendre en pleine Valtelline, province des Grisons réformés, par un inquisiteur et huit spadassins, un malheureux prédicateur protestant, le faire amener a Rome et le brûler dans cette ville. Inutile d'ajouter que les réclamations des Grisons restèrent sans résultat ([2]).

Mais nulle part en Italie le nombre des protestants secrets et de leurs fauteurs n'avait été si considérable qu'à Venise. Cette république commerçante était obligée, par les conditions même de son existence, à entraver aussi peu que possible l'affluence des étrangers de toute nation et de toute croyance. Un excès de sévérité en matière de religion

---

([1]) M. Longo dans la *Riv. crist.*, t. IX (1881), p. 116 s.
([2]) Catena, *Vita di Pio V* (Rome 1587), p. 157 ss.

aurait eu pour résultat de détruire ses relations avec l'Orient, la Suisse et l'Allemagne, c'est-à-dire de tarir les sources mêmes de ses richesses. Pendant près de trente ans, elle refusa donc tout acte de rigueur contre le luthéranisme, de sorte que, en 1532, Jean-Pierre Caraffa, résidant à Venise, s'en plaignit amèrement au pape Clément VII. Les hérétiques dont le nombre allait toujours croissant, se réunissaient souvent et songèrent même à former de véritables congrégations publiques (1).

Venise devint ainsi l'asile de tous les proscrits religieux. Il en était de même dans les provinces de Terre-ferme. Le Frioul, qui appartenait à la république, fut envahi par l'hérésie des pays autrichiens avoisinants où elle était déjà fort développée. Le patriarche d'Aquilée, Jean Grimani, lui-même se déclara ouvertement pour la doctrine de la prédestination éternelle des élus et des reprouvés (2). Un autre prélat du Frioul, Vergerio, évêque de Capo d'Istria, bien qu'il prétendit toujours être resté fidèle au catholicisme, amena peu à peu ses diocésains à abandonner le culte romain et les conduisit imperceptiblement vers les idées protestantes.

Mais enfin, devant les instances et les menaces de Rome, la seigneurie dut renoncer à son système de tolérance. Enfermée entre les possessions des Habsbourgs d'Allemagne, des Habsbourgs d'Espagne et de l'Église, toutes puissances fort catholiques, elle n'aurait pu oser se montrer favorable ou même trop indulgente à l'hérésie.

---

(1) Romanin, *Storia documentata di Venezia*, t. V, p. 331 ss. — M. Jensen dans la *Riv. crist.*, t. VI (1878), p. 281 ss. — Bonnet, *Derniers récits du XVIe siècle* (Paris 1876), p. 71 ss.

(2) de Leva, *Giov. Grimani;* Atti del R. Istituto veneto, série V, t. VII.

Rome déploya encore une fois cette énergie qui, dans son genre, est vraiment admirable. Le nonce della Casa ne cessa d'importuner la seigneurie de ses demandes de sévir enfin contre ces hérétiques de plus en plus audacieux qui menaçaient de corrompre le peuple entier de la Vénétie. Le sénat n'osa pas attirer sur lui en même temps les foudres de l'Église et les armées de la maison d'Autriche. En 1547 donc, le doge, François Donato, nomma trois nobles qui, avec l'auditeur du nonce et l'inquisiteur, devaient rechercher et punir les actes d'hérésie commis dans la ville de Venise. On appela ces trois nobles les Sages de l'hérésie *(Tre savj dell' eresia)*. Quelques luthériens trop marquants, comme Antoine Brucioli, traducteur de la bible, furent punis d'un bannissement de quelques années et d'une amende peu considérable [1].

Ces mesures eurent pour conséquence de faire cesser les réunions tant publiques que privées des protestants, et de déterminer l'abjuration de beaucoup de personnes adonnées jusqu'alors à cette " dépravation diabolique ". Par suite de ce premier succès, le Conseil des Dix résolut, le 21 octobre 1548, d'instituer dans chaque ville de la Terre-ferme une commission, composée des gouverneurs, de deux docteurs en droit, de l'évêque et de l'inquisiteur de la localité, pour l'investigation et la punition des crimes contre la religion. On voit par là que la république de Venise, fidèle à ses principes séculaires, ne laissait pas aux seuls prêtres le droit de poursuivre les hérétiques, mais qu'elle soumettait la juridiction de l'Église

---

(1) M. Pons, dans la *Riv. crist.* de 1875.

au contrôle régulier d'une majorité de fonctionnaires laïcs. Le Conseil des Dix accompagna en outre cette ordonnance d'instructions secrètes destinées à en mitiger beaucoup la rigueur. Il prescrivait aux recteurs de province de l'instruire immédiatement toutes les fois qu'il s'agirait de quelque personne de marque, et, en général, de ne pas laisser prononcer une sentence impliquant la confiscation des biens, la perte d'un membre ou de la vie, avant d'en avoir informé le conseil et d'avoir reçu ses ordres définitifs (1).

Pour satisfaire aux plaintes réitérées du pape, on fit exécuter quelques chefs des hérétiques, surtout à Vicence, et puis à Trevise et à Bergame : en tout dix-neuf ; quarante-quatre furent frappés de peines moins sévères. La plupart des condamnés étaient prêtres, artisans, gens du peuple — ce qui prouve encore une fois la fausseté de l'affirmation si souvent répétée par les historiens catholiques, qu'en Italie les classes supérieures seules avaient été infectées par l'hérésie ! — Ce fut alors que se dispersa l'académie des beaux esprits qui s'était formée à Vicence et qui, comme celle de Modène, avait incliné vers les doctrines nouvelles. Deux de ses membres, hommes également distingués par leur naissance et par leur talent, périrent par la main du bourreau. En tout, on incarcéra à Vicence environ quarante personnes ; et un grand nombre de nobles Vicentins se réfugièrent en Suisse, en Allemagne, en Pologne, même en Angleterre.

Mais bientôt, les autorités vénitiennes, peu cruelles de

---

(1) Romanin, t. v. p. 550 s. — Cecchetti, *La repubblica di Venezia e la corte di Roma nei rapporti della religione* (Venise 1873).

leur nature et n'aimant pas du tout la puissance temporelle de l'Église, se relâchèrent de leurs rigueurs. On vit alors le luthéranisme relever la tête dans toutes les provinces de St-Marc : à Bergame, de simples artisans montaient sur les arbres, les jours de fête, pour prêcher au peuple de la ville et des campagnes la bonne nouvelle selon les réformateurs allemands. A Padoue, un professeur en droit l'enseigna du haut de sa chaire (1). A Venise même, on entra en relations avec Calvin, et Guillaume Postello y ouvrit une école où les doctrines genévoises étaient ouvertement exposées. On y appela un ministre étranger, et des diacres pour l'administration de la bienfaisance et la cure des âmes : on essaya même de s'organiser sur le modèle de l'Église de Genève (2)

Nous ne serons donc nullement étonnés de voir le pape se plaindre vivement, à l'ambassadeur de la république, de la tolérance qu'elle marquait pour les protestants. Mais il n'attaquait pas moins l'usage d'ajouter des laïcs au tribunal de l'inquisition — usage qui paraissait si dangereux à Jules III qu'il publia contre lui une bulle particulière.

Le doge ne put se soustraire entièrement à ces influences papales, surtout après l'avènement du terrible Paul IV. Il livra à ce pontife zélateur Postello et plusieurs autres protestants vénitiens, qui, cela va sans dire, furent solennellement brûlés à Rome. En outre, le doge commanda de nouveau aux gouverneurs de provinces de poursuivre les hérétiques ; mais il maintînt fermement

---

(1) Cantu t. III p. 164 s.

(2) Caracciolo, *Compendium Inquisitorum ;* Riv. Crist. t. IV (1876) p. 129.

l'adjonction des recteurs et des docteurs laïcs à l'évêque et à l'inquisiteur, ainsi que la prescription de soumettre, avant le jugement définitif, les procès d'hérésie au Conseil des Dix. Toutes les fois que ces formalités n'avaient pas été observées, ces procès étaient simplement annulés. Les Vénitiens ne voulaient pas, comme le roi d'Espagne, faire servir l'inquisition à des buts politiques, mais ils ne souffraient pas non plus que l'État devînt le serviteur aveugle des haines et des antipathies ecclésiastiques.

Le même système de lois très sévères, mais d'une exécution modérée, fut observé dorénavant par la république malgré les plaintes toujours réitérées des papes. On ne permettait pas l'exercice du culte protestant sur le territoire de la seigneurie; mais si les hétérodoxes restaient tranquilles — surtout les étrangers — on ne les inquiétait guère. Les Suisses et Grisons protestants séjournaient, trafiquaient et s'amusaient librement à Venise, et un grand nombre de jeunes Allemands étudiaient à l'Université de Padoue. Jacques Brocard, quoique Vénitien de naissance, n'eut d'autre punition, pour ses opinions ouvertement hérétiques, que d'être emprisonné pour quelques mois, puis exilé. De temps à autre, il y eut des procès sérieux contre les protestants, surtout lorsqu'ils devenaient trop nombreux et trop turbulents dans un district, comme en Frioul, en 1558. Mais on put toujours se soustraire à toute peine sévère par l'abjuration; ceux qui voulaient s'enfuir, n'étaient guère recherchés. Seuls ceux qui restaient opiniâtres et qui, en même temps, étaient trop en vue, furent condamnés à mort. La manière dont on exécutait cette sentence reflète fort bien le caractère mystérieux de la justice vénitienne. On les embarquait ordi-

nairement vers minuit, sur deux gondoles; puis, lorsque les gondoles étaient arrivées en pleine mer, on établissait une planche entre les deux et on y plaçait les condamnés, les mains liées et une lourde pierre attachée aux pieds : les navires se séparaient alors de toute la force de leurs rameurs et la planche tombait au fond de la mer avec les délinquants. Aucune trace ne restait pour témoigner de ce lugubre évènement! — Mais ces exécutions furent heureusement fort rares à Venise.

Néanmoins on avait réussi à détruire tous les centres du protestantisme qui s'étaient formés autrefois en Vénétie; et, peu à peu, ceux des hérétiques qui n'avaient pas abjuré, se rendirent tous à l'étranger. L'inquisition était arrivée ainsi à ses fins à Venise aussi bien que dans les autres parties de l'Italie.

A Florence, la Réforme, sans y obtenir un développement égal à celui de Venise, de Lucques ou de Naples, avait trouvé cependant de nombreux partisans dans une population spirituelle, raisonneuse et avide de nouveautés.

En 1527 et 1528, lorsque Florence était encore en république, la seigneurie exila Antoine Brucioli comme suspect de luthéranisme, malgré ses tendances anti-monarchiques [1]. Quelques années plus tard, un des hommes les plus considérés de la ville, Jérome Buonagrazia, fut condamné également au bannissement perpétuel [2].

Après la chute de la république, Côme de Médicis devînt

---

[1] Pons, *Antonio Brucioli;* Riv. Crist., t. III (1875), p. 273 ss.

[2] Passerini, *Il primo processo par la riforma luterana in Firenze,* Archivio storico italiano, t. III, (1879), p. 337 ss. — On voit, par le cas de Brucioli, que M. Passerini se trompe en nommant le procès de Buonagrazia le *premier* de ce genre à Florence.

duc de Florence et plus tard grand-duc de Toscane. Il n'aimait pas non plus l'inquisition romaine et pour les mêmes raisons que les Vénitiens. Il ne voulait souffrir dans l'État aucun pouvoir qui fût indépendant de lui. Paul IV dut abolir, en conséquence, la branche florentine du saint-office de Rome et la remplacer par un unique inquisiteur résidant continuellement à Florence; le nonce même ne pouvait se mêler des affaires de foi. L'effusion du sang répugnait en outre aux mœurs douces des Florentins. En décembre 1551, on célébra dans la capitale de la Toscane un grand *atto di fede*; vingt-deux hérétiques y jouèrent un rôle, mais seulement pour abjurer leurs erreurs et être absous; on ne brûla que leurs livres et leurs écrits. Les Espagnols ou la Congrégation romaine ne se seraient pas contentés de si peu! Les Florentins, même incarcérés à Rome par l'inquisition, se voyaient protégés par les ambassadeurs du grand-duc qui cherchaient toujours à les sauver du dernier supplice. On permit de fuir de Florence à tous ceux qui craignaient le saint-office: savants, prêtres, libraires et imprimeurs. Un grand nombre d'eux se rendit à Venise où on les laissa en paix.

Pendant des siècles, la ville de Sienne avait été la rivale de Florence : mais Côme l'avait soumise, en 1557, avec l'aide des Espagnols, et l'avait réunie à l'État florentin. Les inquisiteurs de Rome se mirent immédiatement à dénoncer au duc l'existence d'un nombre considérable d'hérétiques dans cette malheureuse ville qui, après avoir perdu sa liberté politique, allait être également soumise à la tyrannie religieuse. Côme leur répondit que très souvent ces accusations provenaient d'inimitié personnelle ou bien d'envie et de méchanceté, et qu'avant de punir, il

demandait des indications plus précises [1]. On ne brûla que quelques pauvres sorcières; les hérétiques purent abjurer sans subir aucun châtiment, ou s'enfuir s'ils ne voulaient pas renoncer à leurs opinions. Un essai de l'inquisition romaine, de fonder à Sienne, en 1564, une confrérie de serviteurs volontaires du saint-office, échoua devant la résistance invincible du grand-duc, qui ne voulait dans la ville nouvellement acquise aucune association armée.

Cependant la protection du gouvernement florentin ne suffit pas pour sauver deux hérétiques toscans, qui, par leur haute position même, se signalaient aux craintes et à la vengeance du tribunal de la foi.

L'un d'eux, Pierre Carnesecchi [2], descendant d'une noble famille florentine, avait été l'ami intime du pape Clément VII, qui l'avait nommé secrétaire et protonotaire apostolique et l'avait comblé de bénéfices ecclésiastiques. Il avait reçu de ce pape la permission d'ajouter à son nom celui de Médicis, de la famille du pontife. Il avait joué, même en politique, un rôle considérable. Mais, depuis 1536, le savant théologien s'était laissé gagner par Jean Valdès, et nous le voyons dès lors frayer avec tous les hérétiques d'Italie et plusieurs de l'étranger, même avec Melanchton. Il avait appartenu aux amis réunis autour du cardinal Pole et aux confidents de la princesse Julie de Gonzague. Il n'avait ménagé ni ses conseils ni son argent aux protestants en détresse. Traduit devant l'inquisition, sous Paul III, et une seconde fois pendant un séjour en France, il put se tirer d'embarras, grâce à l'intervention d'amis

[1] Cantu, t. II, p. 449.
[2] Manzoni, *Estratto del processo di Pietro Carnesecchi:* Miscellanea di storia italiana, t. X. — D'après lui : Hase, *Prozess P. C.: Jahrbücher f. protest. Theologie*, t. III (1877), p. 148.

puissants, et il se rendit à Venise. Lorsque plus tard, en 1557, Paul IV le cita encore une fois devant l'inquisition, Carnesecchi se garda bien de se livrer entre les mains de ce terrible pontife. Protégé par l'agent toscan à Venise, il y séjourna tranquillement, bien qu'excommunié par le pape. Des hommes influents, comme Christophe Madruzzo, cardinal-évêque de Trente, intercédèrent chaleureusement en sa faveur auprès des neveux de Paul IV [1], de sorte que celui-ci semble n'avoir pas trop insisté sur le procès de Carnesecchi. Après la mort de ce pape, l'ancien protonotaire se rendit directement à Rome et, en se donnant comme victime de Paul, il obtint du nouveau pontife Pie IV, adversaire de son prédécesseur, d'être reconnu pour bon catholique et fils obéissant de l'Église (1561). Pendant plusieurs années, il vécut ainsi à Florence, fort honoré par le grand-duc lui-même dont il était souvent le convive. Mais en 1566, avec le sombre Ghislieri — Pie V — l'inquisition prit directement possession du saint-siège. Les yeux terribles du frère Michel étaient depuis longtemps fixés sur le malheureux Carnesecchi : le grand-duc n'osa pas refuser cette victime, lorsque le pape en demanda l'extradition. Cette fois-ci, le procès prit une tournure bien plus grave. Le commerce de Carnesecchi avec les hérétiques, ses moindres paroles hétérodoxes furent recherchés et découverts. De tout côté, il est vrai, on intervînt en sa faveur auprès du pape et des cardinaux ; le grand-duc surtout, qui avait dû le livrer, ne ménagea pas les démarches pour le sauver. On l'aurait épargné, s'il avait

(1) Madruzzo au card. Charles Caraffa et à l'évêque de Pola, Trente, 11 avril 1558 ; BRIEGER dans la *Zeitschr. f. Kirchengesch.* t. V (1882), p. 612 s.

voulu abjurer et permettre ainsi aux inquisiteurs de citer son nom célèbre comme un exemple éclatant de la faiblesse des protestants : mais il resta ferme, et alors le pape fut inexorable pour cette *opiniâtreté* de Carnesecchi ; plus on intercéda en faveur de cet hérétique manifeste, moins il voulut l'épargner : même après la condamnation définitive, on retarda l'exécution pendant dix jours afin que les moines l'amenâssent à se rétracter et à se sauver par la honte et par le mensonge. Toutes ces mesures échouèrent devant la résolution et le courage de Carnesecchi qui, en octobre 1567, fut décapité, puis brûlé, en compagnie d'un moine vénitien, probablement son ami.

C'est ainsi que la réaction catholique priva l'Italie de ses meilleurs et plus illustres citoyens. De même qu'à l'époque de Machiavel la papauté avait été le fléau de la péninsule au point de vue politique, elle le devint à son tour sur le terrain intellectuel. Bientôt elle immola une autre victime du même genre que Carnesecchi.

L'université de Sienne avait été illustrée par les cours de l'érudit Aonio Paleario [1] qui, né dans la campagne de Rome, était déjà célèbre dans sa jeunesse par son érudition et par son éloquence irrésistible. A Sienne, il devint l'ami du fameux Bernardin Occhino et adopta, sous son influence, les doctrines allemandes sur la Justification. On l'a supposé auteur du célèbre *Traité du bienfait du Christ* qui, répandu en Italie par milliers d'exemplaires, fut plus tard entièrement détruit par l'inquisition. Ce n'est qu'en 1847 qu'on en découvrit une traduction anglaise, et, en 1855, le texte original. Mais il est prouvé aujourd'hui

---

[1] J. Bonnet, *Aonio Paleario ;* livre fort bien écrit, mais pas toujours entièrement digne de confiance. Il a été traduit en allemand et en italien.

que ce livre fut composé par frère Benoît, prêtre sicilien du couvent de Saint-Sévérin, de Naples, disciple de Valdès, et corrigé, quant au style, par le fameux savant Marc-Antoine Flaminio. Paleario, par contre, était l'auteur d'un traité semblable, mais non publié : *De la plénitude, suffisance et satisfaction de la mort du Christ* — titre qui probablement a induit en erreur ceux qui lui ont attribué l'écrit bien autrement célèbre *Du bienfait du Christ* (1). A cause de ses opinions hérétiques, Paleario dut quitter Sienne et devint professeur d'éloquence à Lucques (1546) où il séjourna neuf ans. De là il se rendit à Milan pour y remplir les mêmes fonctions; car la renommée de ses écrits latins était très grande dans l'Italie entière. Il était resté en même temps en correspondance avec plusieurs chefs du protestantisme, et il écrivit en secret une *Accusation contre les papes* . Après qu'il eut été traduit une première fois devant l'inquisition sous Pie IV, l'inflexible Pie V le fit arrêter et amener à Rome, dans la même année que Carnesecchi (1566). Devant les menaces des inquisiteurs, Paleario resta aussi ferme que le protonotaire apostolique; ses dernières lettres à sa femme et à ses fils font preuve d'un véritable héroïsme et d'une constance étonnante. Il fut étranglé, puis brûlé, le 8 juillet 1570, après une captivité de quatre ans. Il en comptait en tout soixante-dix — on n'avait pas laissé ce vieillard terminer en paix les quelques années qui lui restaient encore à vivre!

A Lucques, Paleario, Ochino, Vermigli avaient répandu les germes de l'hérésie, et nous savons que déjà depuis

(1) Voir K. Benrath dans la *Rivista cristiana*, t. IV (1876).

longtemps l'inquisition avait jeté son dévolu sur la petite république. Sous Paul IV la papauté prit une position si menaçante que beaucoup de ses citoyens les plus considérés et les plus notables quittèrent le pays avec leurs familles pour aller se fixer à Genève et en Suisse, où elles se distinguèrent bientôt dans l'industrie, dans les sciences et dans la vie politique. On leur avait laissé, du reste, le temps de vendre leurs biens. Le sénat et le peuple de la république n'en resistèrent pas moins avec beaucoup de résolution et de courage à tous les essais des papes d'introduire chez eux le st.-office. On faisait de temps en temps des lois fort sévères contre les hérétiques, mais on les observait fort peu. En 1560, le grand-inquisiteur Michel Ghislieri, crut nécessaire de se rendre lui-même à Lucques pour y ranimer le zèle contre les hérétiques. Le résultat de sa présence fut une loi qui interdisait aux Lucquois condamnés pour hérésie, le séjour dans un pays catholique et promettait une récompense de 300 écus d'or pour l'assassinat de chacun de ceux qui contreviendraient à ce statut ([1]). Décret injuste, tyrannique, arbitraire, s'il en fût jamais.

L'avènement de Pie V intimida tellement les derniers réformés de Lucques qu'ils préférèrent quitter leur patrie. Le fils de François Burlamacchi, le grand patriote italien et républicain, prit part à ce second exode. Il en fut de même de la famille Calandrini, qui comptait parmi ses aïeux le pape Martin V. Enfin, malgré une modération relative, les germes du protestantisme, si fertiles autrefois à Lucques, y disparurent entièrement, et cette ville ne redevint pas moins catholique que les autres cités de l'Italie.

([1]) *Arch. stor. ital.* t. x.; Docum. XLVI, 7.

Mais si l'inquisition sévissait si cruellement dans les territoires des puissances séculières, ce fut bien pis encore dans l'État pontifical, principalement sous le règne de Pie V. A Bologne, entre autres, on voyait tous les rangs de la société mêlés dans les mêmes cachots, dans les mêmes tourments, dans les mêmes massacres (1)!

Ainsi toute liberté non seulement d'écrire ou de parler, mais aussi de penser fut supprimée par l'inquisition romaine et par la pression qu'elle sut exercer sur toute la péninsule. Une peur abrutissante, une dévotion bigote et anxieuse envahissaient cette Italie de la Renaissance, si gaie naguère, si tapageuse, si exubérante de vie, d'essor et de génie. Tout, dès lors, change de face. Les grands poètes, les grands érudits, les écrivains illustres, les artistes sublimes disparaissent rapidement et le déclin commence sur tous les points. Il n'y a plus que les ordres de moines et les cérémonies de l'Église qui s'épanouissent. Ces ordres monastiques, les jésuites surtout, accaparent l'enseignement et l'éducation de la jeunesse. Les universités, si florissantes autrefois, de Padoue, de Bologne, de Pise, déclinent sans espoir de retour, la liberté des recherches et de la doctrine scientifiques, élément vital de tout enseignement universitaire, ne pouvant exister à côté de l'autorité sombre, méfiante et envahissante de la curie romaine, de ses évêques et de ses agents qui surveillaient avec jalousie les cours académiques. Les dogmes et même les cérémonies de l'Église mettaient à la science d'étroites barrières, gardées avec sévérité par la censure ecclésiastique et par l'inquisition.

(1) De Porta, *Historia ecclesiarum rhaeticarum*, t. II, p. 460.

Le bûcher de Giordano Bruno, les vingt-sept ans de prison de Campanella étaient là pour effrayer les plus hardis. Bientôt une soumission aveugle à l'autorité de Rome, même envers les jésuites tout-puissants, ouvrait seule l'accès aux chaires universitaires.

Depuis longtemps la presqu'île des Apennins avait perdu l'indépendance et la force politique ; mais en revanche, elle avait toujours occupé parmi les nations une place distinguée et une position honorable par l'ascendant de ses arts et de sa littérature goûtés dans l'Europe entière. Partout, à la cour de Londres aussi bien qu'à Constantinople ou à Vienne, les gens instruits et spécialement le monde élégant comprenaient et parlaient le beau dialecte de Toscane. L'Italie perdit encore cet avantage et elle devint rapidement la dernière et la plus malheureuse de toutes les nations occidentales. Terrible exemple, non moins frappant que celui de l'Espagne, des effets meurtriers de l'omnipotence ecclésiastique. Heureusement l'Italie, plus favorisée que l'Espagne, a trouvé dans l'époque contemporaine une seconde renaissance qui l'a délivrée du joug écrasant de l'étranger, de la papauté, de l'inquisition et de l'*Index !*

Mais qui pouvait prévoir cette délivrance dans ce mois de janvier 1566, à l'avènement du sombre Ghislieri ! Le peuple de Rome savait très bien ce qu'il faisait lorsqu'il se montrait attristé et rempli d'inquiétude à l'élévation du grand-inquisiteur au trône papal (1). C'était un homme entier, convaincu, non moins sévère envers lui-

(1) Catena, *Vita di Pio V* (Rome, 1587), p. 26.

même qu'envers les autres. En vain lui conseillait-on de se modérer, en lui disant qu'il avait à faire à des hommes et non à des anges. Il répondait qu'ayant toujours réussi dans ses entreprises, il était sûr d'avoir de bonnes intentions et d'être favorisé de Dieu (1). Quoiqu'il souffrît de la pierre, il se levait de grand matin et ne se permettait pas de sieste, pour avoir le temps d'accomplir régulièrement toutes les cérémonies religieuses aussi bien que ses devoirs de chef de l'Église et prince temporel. Tous les jours il entendait la messe, souvent il la disait lui-même; il se confessait avec ardeur, quelquefois la figure inondée de larmes : tellement il était ému. Quand il était occupé d'affaires graves, il se levait chaque nuit pour implorer le secours et l'inspiration du ciel. La dépense journalière de sa table ne montait qu'à dix-sept sous. Il ne buvait que de l'eau légèrement rougie. Il mangeait fort peu, et des plats vulgaires (2). Jamais, malgré son grand âge et ses infirmités, il ne se dispensait des jeûnes; jamais non plus il ne se séparait de la chemise de bure qu'il avait portée comme moine. Il semblait vouloir faire pénitence de sa suprême dignité, qu'il disait tout haut être un obstacle pour le salut de son âme et pour la gloire du paradis.

Le pouvoir de l'exemple a toujours été très grand sur les masses. Le peuple de Rome qui l'avait détesté, qui, en 1559, avait pillé sa demeure et l'aurait volontiers tué, se mit à l'estimer et même à l'aimer en voyant le successeur des Borgia et des Médicis marcher dans les processions,

---

(1) *Relaz. di Pietro Tiepolo* (Rome 1569) et *Relaz. di Mich. Soriano* (1572). ALBÉRI, série II, vol. IV, p. 171 ss. 200 ss. — CATENA p. 28 ss.
(2) DE FALLOUX, *Histoire de saint Pie V* (2e éd., Paris 1851), t. I, p. 142.

tête nue et pieds nus, le visage contrit, la longue barbe blanche lui descendant jusqu'à la ceinture. C'était un véritable héros de l'ascétisme, de la tyrannie ecclésiastique et de l'inquisition. Lorsque les intérêts de l'Église n'étaient pas en jeu, ce prêtre fanatique redevenait doux, clément, porté à la miséricorde. Mais pour l'Église il ne connaissait ni ménagements ni faiblesse : et comme il était peu familier avec les affaires du monde, il voulait tout faire d'après ses idées préconçues. Il se portait alors à des extrémités qui souvent amenaient les plus fâcheuses conséquences. Quand on lui faisait des remontrances à cet égard, il avait l'habitude de s'écrier que Dieu lui avait confié sa haute position, et qu'il saurait la lui conserver contre tout autre pouvoir et autorité ; ou bien il disait fièrement qu'il ne craignait point le martyre. Il se faisait, au contraire, une véritable fête de braver les princes temporels et de leur montrer que le saint-siège était bien au-dessus d'eux. Les seuls mots de prudence politique, de raison d'État, le mettaient en fureur (1). Exclusivement occupé, depuis bien des années, des recherches et des procès de l'inquisition, il avait très mauvaise opinion de l'humanité et ne voyait partout qu'impiété, hérésie et crimes. La sévérité la plus rigoureuse lui semblait nécessaire pour extirper définitivement de l'Église les mauvaises semences : il aurait désiré voir tous les catholiques lui ressembler. Jamais les jugements criminels ne lui paraissaient assez durs. Jamais il ne recevait en grâce celui dont il avait une fois conçu mauvaise opinion. Il punissait non seulement les délits de religion récents, mais il faisait rechercher aussi ce qui avait été

(1) Catena, p. 36.

fait dix ou vingt ans auparavant, et Dieu sait que Paul IV y avait déjà mis bon ordre! Tous ses édits font preuve de cet esprit de répression intolérante qui était le fond de son caractère. Ses premiers soins eurent pour objet d'imposer par la force la foi orthodoxe et la vie religieuse. La bulle *Cum primum*, du 1er avril 1566 (1), établit des peines contre ceux qui blasphèment ou qui transgressent le repos dominical. Elle les condamne notamment, en cas d'une seconde récidive, à avoir la langue percée et à être envoyés aux galères. La bulle *Supra gregem dominicum*, du 11 mars 1566, défend aux médecins d'aller voir un malade plus de trois jours consécutifs, s'il ne s'est confessé dans l'intervalle. Nous nous rappelons que saint Ignace avait déjà demandé, en vain, une ordonnance semblable; et l'on voit que les tendances préconisées par l'ordre de Jésus dès son début, avaient fini par triompher dans l'Église. Avant de recevoir le titre de docteur, les médecins durent jurer d'observer cette prescription destinée à avoir force de loi non seulement dans l'État pontifical mais dans le monde catholique entier (2).

Pie V organisa aussi avec ardeur les sociétés de croisés qui s'étaient formées pour défendre la cause de l'inquisition et pour lui prêter main-forte contre les hérétiques et les adversaires de toute sorte. Il dota ces confréries de privilèges précieux (3).

Il rendit enfin l'inquisition complètement souveraine en l'affranchissant même de la suprématie papale. Par la

(1) Bullar. *Roman.* t. II, p. 191 ss.
(2) Ibid. *Roman.* t. II, p. 189 ss.
(3) Ibid. *Roman.* t. II, p. 337; 13 octobre 1570.

bulle *Inter multiplices*, du 21 décembre 1566 ([1]), il abrogea toutes les lettres inhibitoires que les papes avaient pu donner jusque-là contre l'action du saint-office et déclara d'avance de nulle valeur toutes les lettres de grâce ou déclarations d'innocence que ses successeurs pourraient délivrer à des accusés traduits devant le saint-office ou condamnés par lui. C'était priver la papauté de son pouvoir suprême dans les causes de foi et le transférer aux inquisiteurs érigés ainsi en véritables rivaux de la chaire romaine. Pie V évidemment s'intéressait bien plus à son ancien état qu'à sa dignité nouvelle; l'inquisition lui paraissait plus importante et plus digne de ses soins que le vicariat de Jésus-Christ.

Son avènement au trône papal fut naturellement le signal d'une nouvelle émigration des protestants effrayés. Nous l'avons déjà vu, Lucques, Messine, Palerme, Naples, Rome, Florence fournirent également leur contingent à cet exode. André da Ponte, frère du doge, abandonna Venise pour professer en Suisse le culte protestant. Grâce à mille déguisements, ces émigrants réussirent à franchir la barrière des Alpes.

Ils avaient raison de se féliciter de leur évasion; car sous la direction puissante du nouveau pontife, sous l'impulsion de son fanatisme sans bornes, l'inquisition sema partout la terreur et le deuil. L'Italie, si vivace, si remuante, si spirituelle, s'engourdit lentement mais entièment sous l'étreinte du saint-office. Tout homme, que son indépendance intellectuelle rendait suspect de la moindre irrégularité dans les croyances, était arrêté et traduit

([1]) Bullar. p. 214 s.

à Rome, devant la congrégation des cardinaux inquisiteurs [1]. Pendant dix-neuf mois, de mars 1566 à septembre 1567, nous ne trouvons pas moins de 86 jugements du tribunal romain! Ce fut surtout Naples qui livra de nouveau un contingent considérable au martyrologe de l'inquisition. Pie V réalisait à la lettre le principe de son maître Paul IV, de frapper surtout les grands. En juin 1566, le terrible tribunal condamna et livra à la mort don Pompée de Monti, descendant d'une grande famille de Naples et proche parent du cardinal Colonna. Un autre baron de Naples, don Mario Galeotto, dût rester cinq ans en prison et fut banni pour toujours de sa patrie. Un prélat de la même ville, Missanella, évêque de Policastro, fut suspendu de ses fonctions, banni pour dix ans de son évêché et privé en même temps de la moitié de ses revenus. Plusieurs prêtres, de Rome même, de Capoue, du Mont-Cassin, furent incarcérés à vie. On envoya de nombreux coupables aux galères pour cinq ou dix ans; on en enferma d'autres pour toujours dans l'étroite cellule murée d'un couvent. Un docteur en droit de Bologne fut emprisonné à vie pour avoir assisté seulement à des entretiens hérétiques, quoiqu'on eût constaté expressément qu'il n'avait proféré lui-même aucune parole hétérodoxe! Il y eut aussi parmi les condamnés un malheureux prêtre français, dont tout le péché avait été de faire montre de quelques livres hérétiques et de chanter des psaumes chaque fois qu'il s'était trouvé au milieu des huguenots, de peur d'être tué

---

[1] Voir sur ces évènements la série d'articles publiés par M. BENRATH, dans la *Rivista cristiana* de 1879 et 1880, et dans l'*Allgemeine Zeitung*, depuis le 17 mars jusqu'au 15 mai 1877; d'après les dossiers de l'inquisition romaine qui se trouvent à Dublin.

par eux. On voit que le terrible pape ne limitait nullement l'action de ses inquisiteurs aux habitants d'Italie. Nous trouvons encore dans les actes du saint-office d'autres Français, de nombreux Espagnols et un Belge, Jérôme Artesius, d'Anvers, lequel, en février 1567, fut condamné à l'emprisonnement perpétuel. De tous côtés les accusations affluaient au tribunal. L'envie, la haine privée, la soif de vengeance amenaient de nombreuses délations, dans des circonstances où souvent même les inquisiteurs aidés de la torture, ne réussissaient pas à découvrir le moindre délit. Plus personne n'était sûr de ne pas être traduit devant ces juges farouches, auprès desquels l'innocence même n'avait que peu de chance de trouver grâce.

Est-il nécessaire de dire que l'inquisition romaine, en imitant le glorieux exemple de sa sœur d'Espagne, célébra de temps en temps de grands *actes de foi,* pour montrer au monde entier sa puissance et ses rigueurs? De même qu'à Madrid, tous les princes et les princesses de la cour et tous les dignitaires de l'État devaient assister à ce spectacle homicide : à Rome, les cardinaux et les ambassadeurs des puissances étrangères étaient obligés de relever, par leur présence, l'éclat de la victoire de leur *mère l'Église* sur des malheureux sans défense. A peine permettait-on aux cardinaux qui avaient de proches parents parmi les justiciés, de s'abstenir de paraître à cette sanglante solennité !

L'Église a placé Pie V au nombre de ses saints; et elle a eu pleinement raison : non seulement à cause de la vie irréprochable, de la piété ardente de ce pontife, mais aussi à cause des immenses services qu'il a rendus à la puissance

de Rome. Il a réussi à étouffer les derniers restes non seulement du protestantisme, mais encore de toute divergence dans les opinions religieuses en Italie. Un des martyrs protestants brûlés par lui à Rome, s'écriait au moment d'être saisi par les flammes : Victoire, victoire! Ce noble esprit se faisait illusion : le sang des martyrs n'a pas produit de nouveaux germes dans la péninsule. Pie V les avait complètement étouffés. Il a forcé ces populations à se soumettre aveuglement aux doctrines catholiques. Il a donc achevé et conduit à un succès parfait le mouvement de réaction que ses prédécesseurs avaient commencé. L'Italie était reconquise à la papauté : à un prix terrible, il est vrai; mais que leur importait le prix! Ce résultat assurait aux pontifes une excellente position, une base solide et inébranlable, d'où ils pouvaient travailler en toute sécurité à la soumission des pays *ultramontains*. Si les souverains pontifes ont pu venir en aide au catholicisme dans ses luttes en France, dans les Pays-Bas, en Allemagne et en Pologne, ce fut surtout grâce aux efforts victorieux de Paul IV et de Pie V, de Caraffa et de Ghislieri. L'avantage en fut d'autant plus grand pour l'Église qu'en Espagne aussi l'hérésie venait d'être détruite par Philippe II, et que cette première d'entre les grandes puissances de l'Europe d'alors s'alliait étroitement à la papauté, pour combattre avec elle le protestantisme dans les autres pays de l'Occident.

Chapitre III.

La Réforme en Espagne et sa répression.

Pourquoi la Réforme n'a-t-elle pas réussi dans les pays latins? — Origines de la Réforme en Espagne. — Les frères Valdès. — Diaz. — Les frères Enzinas. — Servet. — Séville, premier centre du protestantisme espagnol. — Vaste organisation de la propagande protestante. — Valladolid, centre protestant au nord. — L'inquisition découvre ces menées. — Charles-Quint excite l'inquisition à la rigueur. — Grands *autos-da-fé* à Valladolid et à Séville. — Procès de Carranza, archevêque de Tolède. — Destruction complète du protestantisme espagnol par Philippe II. — Protestants espagnols à l'étranger. — La répression et la reconstruction : l'inquisition et le concile.

Les protestants zélés se sont souvent flattés de l'idée que, si les puissants de la terre, par des motifs égoïstes, n'eussent employé la force brutale contre leur doctrine, celle-ci se fût emparée du monde entier. De ce que dans tous les pays occidentaux il y eut, au XVIe siècle, quelques partisans convaincus de la Réforme, ils en concluent que, si les gouvernants l'avaient permis, les peuples entiers s'y seraient attachés. C'est là une illusion dont un peu de réflexion et de bonne volonté aurait bien vite eu raison. Pourquoi les persécutions n'ont-elles pas pu détruire la nouvelle religion dans les Pays-Bas, en Allemagne, en Angleterre? Pourquoi ont-elles si complètement réussi

en Italie, en Espagne, en France? Pourquoi dans les trois premières nations des milliers d'hommes de toute classe, de toute profession se sont-ils mainte et mainte fois levés pour défendre, le glaive et le pistolet à la main, la conviction qui leur était chère, et à laquelle ils sacrifiaient avec joie leur bonheur et leur vie? Pourquoi, au contraire, en Italie et en Espagne, les sectateurs de Luther ne trouvent-ils que le courage de s'enfuir de leur patrie ou de subir passivement, sans résistance, la mort sur le bûcher, tandis que presque partout les masses restent absolument indifférentes ou même ouvertement hostiles aux novateurs? C'est que l'esprit latin est en opposition même avec les tendances et le caractère de la Réforme, telle qu'elle fut enseignée par Luther et Melanchton, par Zwingle et Calvin. Les populations latines étaient autoritaires dans leur vie religieuse aussi bien que dans leur vie politique; elles subissaient volontiers l'influence absolue d'une autorite supérieure, indiscutable, à laquelle elles croyaient aveuglement; il leur fallait un homme, une phrase, une doctrine toute faite, une idée qui les dominât entièrement. Le principe d'individualisme, de croyance personnelle, de conviction particulière du protestantisme répugnait à l'immense majorité de cette race. De plus, les nations méridionales sont pleines de goût artistique, douées d'une imagination vive et féconde. Or, le culte protestant est simple, d'une certaine sécheresse de formes et dépourvu d'apparat, tandis que le culte catholique, plein de grandeur et de majesté, flatte les sens, parle aux sentiments naïfs, répond au besoin de la beauté extérieure qui est si profondément enraciné dans les âmes méridionales. En France même, le plus septentrional des pays

latins, le protestantisme n'a eu qu'une existence passagère.

L'Espagne, nous l'avons déjà vu, était tout spécialement inféodée au catholicisme ardent et fanatique. Le passé même de la nation la liait intimement à cette religion qui était comme une partie de sa propre essence. On peut le dire hardiment : la Réforme n'a jamais eu la possibilité de réussir dans un tel pays (1). Ce qui ne veut pas dire que des esprits cultivés, sérieux, profondément religieux, hardis n'ont pu, même en Espagne, adopter les doctrines des novateurs allemands et suisses.

Les voies avaient été préparées, pour que la Réforme pénétrât en Espagne, par les réimpressions et les traductions des ouvrages sceptiques et anti-cléricaux

---

(1) Sur ce point nous approuvons pleinement l'opinion exprimée par M. le Docteur **Marcelino Menendez Pelayo** dans son Histoire des hétérodoxes espagnols *(Historia de los Heterodoxos españoles)*, t. I (Madrid 1880), p. 23 ss. Malheureusement, le savant professeur de l'université de Madrid, non content de se placer à ce point de vue d'une justesse indiscutable, gâte sa cause en affichant une intolérance aveugle et presqu'insupportable pour un lecteur moderne qui n'est pas Espagnol. Il avoue naïvement sa partialité contre les hérésies, même comme historien (I, 22 s.); il appelle la Réforme une *barbarie germanique* (I, 24); il parle de *la noble et salutaire intolérance* de l'inquisition *(ibid.)*; il trouve saint Ignace et Lainez beaucoup plus *sympathiques* que Luther ou Calvin (II, 24); il glorifie à chaque instant le saint-office dont il loue la *douceur* et la *magnanimité*. Nous craignons qu'un tel fanatisme ne nuise, aux yeux du lecteur non-espagnol, aux qualités véritables du volumineux ouvrage de M. Pelayo. Il y a fait preuve, en effet, d'une vaste érudition, de recherches infatigables, d'une connaissance approfondie de son sujet difficile. Il a étudié le moindre livre, même une grande partie des articles périodiques français, allemands, anglais et italiens qui ont rapport à la Réforme espagnole. Aussi son œuvre malgré le défaut que nous venons de signaler, est des plus méritoires. Il surpasse de beaucoup en valeur le livre de D. **Adolfo de Castro**, *Historia de los Protestantes españoles*, qui est écrit dans un esprit non moins étroitement protestant que celui de M. Pelayo est dans un esprit exclusivement catholique. Il est vrai que, depuis la publication du livre de M. de Castro, une foule de documents et de recherches spéciales sur leur sujet commun ont vu le jour, de sorte que M. Pelayo s'est trouvé dans une situation bien plus favorable que son prédécesseur.

d'Érasme, et par les controverses qu'ils excitèrent parmi les érudits de la péninsule. Les sarcasmes du grand *humaniste* contre les prêtres, contre les théologiens scolastiques, contre les moines et les nonnes, y trouvaient d'autant plus d'écho, que là, comme dans le reste de l'Europe, la corruption du clergé avait excité beaucoup d'animosité contre lui, de sorte que, déjà au XIVe siècle, une forte opposition s'était manifestée contre les pouvoirs hiérarchiques. Le primat des Espagnes lui-même, Alphonse Fonseca, archevêque de Tolède avec presque tous les professeurs de l'université d'Alcalà et un grand nombre de prêtres de tout rang, s'était déclaré ouvertement pour Érasme et avait propagé ses écrits. Ses adversaires l'attaquèrent devant le grand-inquisiteur, D. Alphonse Marnique: mais ce personnage redoutable était plutôt favorable qu'hostile à l'auteur de l'*Éloge de la Folie.* L'empereur Charles-Quint lui-même lui donna gain de cause (1527). C'est l'antipathie contre la conduite déréglée et mondaine de la plupart des clercs qui explique la vogue dont Érasme jouissait dans ce pays si profondément catholique. Pour satisfaire aux besoins d'une vraie piété, on commença à traduire plusieurs livres de la bible et à les répandre dans le peuple, malgré les défenses de l'inquisition.

Cette circonstance fut aussi la cause de l'introduction, dans la péninsule, d'une marchandise bien dangereuse pour l'Église : les écrits de Luther. L'union politique établie entre l'Allemagne et l'Espagne par l'élévation du roi d'Espagne, Charles Ier, à la dignité d'empereur, sous le nom de Charles-Quint, fit naître presque aussitôt un commerce intellectuel entre les deux pays. Dès 1519, les livres latins du réformateur, et bientôt après quelques-

uns de ses écrits allemands, traduits en espagnol, purent pénétrer en Espagne, de sorte que le pape dut défendre leur lecture en 1521, et que l'inquisition les rechercha activement dans le pays entier. Cependant, bien des années se passèrent, sans qu'il s'y trouvât personne qui avouât ouvertement ses sympathies pour les innovations religieuses. La grande distance qui sépare l'Espagne des centres intellectuels de l'Europe, l'éloignement si caractéristique de ses habitants pour toute influence étrangère, leur entier dévouement aux dogmes et aux traditions de l'Église expliquent en grande partie ce phénomène unique alors dans l'Europe. Ce n'est qu'en dehors de l'Espagne que nous voyons quelques-uns de ses fils se rapprocher des protestants, frayer avec eux et partager leurs idées. Tels sont, entre autres, les deux frères Valdès, distingués tous les deux par leur esprit et par leur position.

Ils étaient fils cadets d'un haut fonctionnaire, D. Ferdinand de Valdès, corrégidor perpétuel de Cuenca et représentant de cette ville aux Cortès. L'aîné des deux, Alphonse [1], homme savant et élégant en même temps, s'éleva, au service personnel de l'empereur, jusqu'au poste de secrétaire principal. En cette qualité, il se fit le défenseur utile d'Érasme auquel il procura de nombreux cadeaux de son maître et l'intervention favorable de Charles et du pape Clément VII dans ses conflits avec les moines. Valdès propagea activement les écrits d'Érasme et en fit publier même quelques-uns à ses frais.

---

(1) Ed. Boehmer, *Spanish reformers*, (Strasbourg et Londres, 1874), t. I p. 65 ss. — Wiffen, *Reformistas antiguos de España*, t. XVI, XVII. — D. Fermin Caballero, *Alfonso y Juan de Valdès* (Madrid 1875).

Il était plus Érasmien qu'Érasme, comme on le disait alors. Après la prise et le sac de Rome par les troupes impériales, en 1527, Alphonse de Valdès écrivit son fameux *Dialogue*, par lequel cet ami d'Érasme et secrétaire de l'empereur, chercha à disculper complètement son souverain de tout ce qui s'était passé dans des évènements, qui scandalisaient le monde catholique, et qu'il représentait au contraire comme une juste punition des vices de Rome et comme le prélude d'une réforme salutaire. Il s'y prononce ouvertement contre la domination temporelle des papes et contre la mauvaise vie des cardinaux et des évêques, en demandant à l'empereur, non au pape, la réunion d'un concile général et le rétablissement de la pauvreté et de la vertu primitives de l'Église. Plus tard, en 1530, il entra en communication intime avec Melanchton ; mais il mourut jeune encore, de la peste, à Vienne, en 1532, avant d'avoir dit son dernier mot. Nous connaissons déjà son frère Jean, qui a été l'un des fondateurs du protestantisme en Italie.

Au Portugal, la haine contre le clergé n'était pas moins grande qu'en Espagne. Le poëte dramatique, Gil Vicente, s'y était fait, depuis la fin du XVe siècle, l'interprête des antipathies populaires contre la dissolution, les vices et les bassesses des prêtres et moines d'alors. Il n'est donc pas étonnant que les doctrines d'Érasme eussent trouvés, là aussi, des admirateurs. L'un d'entr'eux était un savant de noble origine, Damien de Goes, commandeur de l'ordre du Christ, historien et premier archiviste du royaume. Mais il fut forcé par l'inquisition d'abjurer ses opinions : et tel était le terrorisme sous lequel le saint-office tenait ce malheureux Portugal,

qu'aucun essai de révolte religieuse ou même hiérarchique ne se produisit plus dans le pays pendant toute la durée du XVI[e] siècle.

La réaction n'eut donc pas à sévir sérieusement dans ce royaume. Mais la situation était moins favorable pour la domination exclusive du catholicisme, dans l'État voisin, bien plus grand et plus important, celui d'Espagne.

De même que les partisans demi-protestants d'Érasme, Alphonse de Valdès et Damien de Goes, les premiers véritables luthériens, tels que Jean de Valdès et son compatriote Jean Diaz, dont la destinée fut si tragique, séjournaient presqu'exclusivement en dehors du sol ibérien (1). Ce dernier, savant théologien, avait embrassé ouvertement le protestantisme et formé des relations intimes avec Calvin et beaucoup d'autres réformateurs; il fut envoyé, en 1546, par la ville de Strasbourg, comme l'un de ses délégués au colloque de Ratisbonne. Mais là, le malheureux fut assassiné par son propre frère Alphonse, auditeur de la Rote romaine, qui haïssait en lui un traître à sa patrie, à sa famille et à son Dieu. Cet horrible crime, effet en même temps du fanatisme religieux et du point d'honneur castillan, ne fut pas puni par l'empereur; seulement les remords atteignirent enfin le lâche assassin, qui se suicida à Trente cinq ans après son forfait. C'est un des drames les plus terribles et les plus saisissants des guerres de religion.

Plus heureux que Jean Diaz, François de Enzinas joua un rôle bien plus important (2). Ayant terminé ses

---

(1) Voir sur Jean Diaz le chapitre qui lui est dédié dans BONNET, *Récits du XVIe siècle* (2[e] éd., Paris 1875), p. 177 ss..

(2) C. A. CAMPAN, *Mémoires de Fr. de Enzinas*, 2 vol. Bruxelles 1862. — BOEHMER, *Spanish Reformers*, t. I. p. 133 ss.

études à la célèbre université de Louvain, il se rendit à Paris et puis à Wittenberg, et fit dans ces deux villes la connaissance des principaux réformateurs français et allemands. Déjà, en quittant Louvain, il avait la ferme intention de chercher son salut en dehors du catholicisme. Encouragé par Melanchton, il traduisit en espagnol le Nouveau Testament et le publia à Anvers en 1543. Ce travail hardi, il le dédia à Charles-Quint et lui en offrit un exemplaire à Bruxelles ; car on espérait toujours gagner à la cause de la Réforme ce prince qui, par des raisons politiques, se montrait alors fort bienveillant pour les protestants. L'ami de François de Enzinas, François de San Roman, homme jeune, plein de feu et de courage, avait même osé s'adresser plusieurs fois à l'empereur pour le convertir à ses vues et pour fonder, de cette sorte, avec l'aide du puissant monarque, la domination de la nouvelle doctrine dans toute la chrétienté. Mais ils se virent bientôt cruellement détrompés. Charles, tout en feignant pour eux une grande bienveillance, était résolu à détruire ces hérétiques espagnols qui auraient pu devenir dangereux à l'unité religieuse de leur patrie. Il fit secrètement emprisonner San Roman et l'expédia, chargé de chaînes, en Espagne, où il resta pendant trois ans enseveli dans les cachots de l'inquisition, pour être à la fin brûlé par elle comme hérétique opiniâtre.

François de Enzinas n'échappa qu'à grande peine à un sort pareil. Lui aussi avait été reçu gracieusement par l'empereur, et lui aussi fut incarcéré par son ordre ou, du moins, avec son consentement. Mais plus favorisé que San Roman, il put s'évader et se sauva en Allemagne, où Melanchton l'accueillit avec empressement à

Wittenberg. Il vécut paisiblement en Allemagne, occupé de la rédaction de ses Mémoires, écrits d'un style ferme, intéressant et élégant, et de traductions d'œuvres grecques. Plus tard il se rendit en Angleterre, où il devint professeur de langue et littérature grecques à l'université d'Oxford. Il mourut à Strasbourg en 1552, âgé de trente-deux ans seulement.

Plus triste fut le sort de son frère Jacques. D'après l'exemple de François, il avait étudié dans les universités les plus célèbres de l'Europe septentrionale et s'y était laissé gagner au luthéranisme. Il eût la hardiesse de se rendre à Rome et d'y prêcher ouvertement ses doctrines hétérodoxes. Mal lui en prit : il fut saisi par l'inquisition nouvellement organisée et tomba victime de son imprudent courage.

Un autre Espagnol, plus obscur, Pierre Nunez Vela, de Avila, devînt professeur de langue grecque à l'Académie calviniste de Lausanne, dans la seconde moitié du XVI[e] siècle.

Ces partisans des idées protestantes étaient encore dépassés par deux autres Espagnols qu'on peut appeler antitrinitaires ou rationalistes, Alphonse Ligurio et Michel Servet. Peu compris de leur temps, condamnés même par les écoles dissidentes du catholicisme, ils n'ont été suffisamment appréciés que de nos jours.

La vie du premier est fort obscure. On ne connaît de lui que son lieu de naissance — Tarragone — et le fait qu'il publia un livre sur Jésus-Christ comme fils de Dieu, et dans lequel il attaqua la doctrine de la Trinité. Il semble avoir vécu en Pologne.

Bien plus célèbre et plus important que Ligurio, devait

être Michel Servet, cette noble victime de l'intolérance calviniste [1].

Il était né à Tudèle, en 1511, dans le royaume de Navarre. Son père, qui était notaire et qui appartenait à une famille fort considérée dans le pays, lui donna une excellente instruction. Il apprit le latin, le grec et l'hébreu, et fut envoyé à l'université de Toulouse pour y étudier le droit [2]. Mais pas plus que Calvin il ne resta fidèle à cette science. Le hasard ayant fait tomber entre ses mains une bible, il l'étudia attentivement, et cette circonstance décida de sa vie ultérieure. Il commença à s'intéresser vivement aux questions théologiques ; c'était surtout la personne du Christ qui, dans la lumière naïve et populaire des Évangiles, lui inspirait une grande sympathie.

Cependant, malgré ses idées hétérodoxes, il accepta le poste de secrétaire auprès de frère Jean Quintana, confesseur de l'empereur Charles-Quint, théologien, du reste, éclairé et relativement fort libéral. Il fit ainsi la connaissance des grands dignitaires ecclésiastiques, dont la conduite très mondaine et les idées sceptiques le rendirent de plus en plus hostile à son ancienne foi. Accompagnant son patron en Allemagne, il y entra en relations avec les chefs du mouvement luthérien, mais leurs réformes ne

---

(1) Voir sur Servet les nombreux livres et articles de HENRI TOLLIN, qui a consacré tous ses travaux littéraires à Servet ; surtout le *Lehrsystem M. Servet's* (3 vol., Gütersloh 1876-78), et *Charakterbild M. Servet's* (Berlin 1876). — En outre, R. WILLIS, *Servetus and Calvin* (Londres, 1877), surtout pour les mérites de Servet comme naturaliste ; ROGET, *Histoire du peuple de Genève*, t. IV (Genève 1877) ; CH. DARDIER, *Michel Servet, d'après ses plus récents biographes* (Revue historique, t. X.) ; CHEREAU, *Histoire d'un livre : M. Servet et la circulation pulmonaire* (Revue scientifique, 19 juillet 1879).

(2) TOLLIN, *Servet's Kindheit und Jugend* (Zeitschrift für historische Theologie, de KAHNIS, 1875, p. 546 ss). — Le même : *Servet's Toulouser Leben* (Zeitschr. f. wissenschaftliche Theologie, 1877, p. 142 ss.).

satisfirent pas l'esprit pénétrant et logique de ce jeune homme de dix-neuf ans. Animé d'un amour fervent pour la vérité, il s'efforça pendant toute sa vie à fonder la foi sur la raison et sur une philosophie hardie et intrépide. Ayant abandonné sa place et s'étant retiré à Bâle, ville déjà entièrement protestante, il y publia son livre sur les erreurs de la doctrine de la Trinité *(de Trinitatis erroribus libri VII*, 1531*)*. Avec une témérité inouïe alors, il attaqua dans cet écrit les bases mêmes de la religion chrétienne. Jésus y est représenté comme un homme doué spécialement de l'esprit divin. Le saint-esprit, pour lui, est l'ensemble des mouvements élevés et divins de l'âme, l'idée de Dieu dans l'homme. Cet *unitarisme* courageux, à peine déguisé sous des phrases théologiques, déchaîna contre son auteur une tempête d'indignation, non seulement chez les catholiques mais encore chez les réformateurs allemands qui, jusqu'à cette époque, lui avaient montré beaucoup d'estime et d'amitié. Dès lors ils le condamnèrent et se retirèrent de lui, quoique Melanchton ne pût s'empêcher d'admirer encore son esprit et sa science et d'emprunter bien des passages à ses écrits (1). Mais Servet ne se laissa pas intimider par les attaques violentes dirigées contre lui par ses anciens amis, et l'année suivante, il publia un nouveau traité intitulé : *Deux dialogues sur la Trinité*, dans lequel il déclarait le Christ la plus parfaite personnification de l'essence divine sur la terre et faisait consister la perfection de l'homme dans l'imitation entière

(1) Tollin, *Ph. Melanchton und Michel Servet* (Berlin, 1876).

du Christ et dans l'union intime avec lui. C'était rompre en visière avec la " tyrannie „ des réformateurs, qui voulaient contraindre les théologiens et les philosophes à se renfermer dans leurs propres dogmes et dans leur propre manière de comprendre et d'expliquer la bible.

Les hostilités que provoqua contre Servet la publication de ses écrits, l'amenèrent à renoncer temporairement aux travaux théologiques et même à se cacher sous un nom d'emprunt: il prit celui de Michel de Villeneuve, d'après le lieu de naissance de son père. Il se fit correcteur d'imprimerie à Lyon, étudia la médecine, d'abord dans cette ville, puis à Paris, où il fit un cours public de géographie et d'astronomie. Il y publia sur les sciences et sur la médecine plusieurs traités, qui obtinrent l'accueil le plus flatteur, par suite des connaissances profondes et de la netteté d'esprit dont ils faisaient preuve. Michel Servet était un homme de haute valeur qui portait un esprit original dans toutes les branches des sciences humaines. Sa perspicacité et sa logique éclairée lui faisaient chercher et découvrir le principe d'unité dans les faits physiques et surtout physiologiques aussi bien qu'en théologie. Il fut le premier à reconnaître et à juger sainement l'action des poumons et leur influence sur la circulation du sang. C'est aux travaux de Servet que Vésale emprunta une découverte qui valut à ce grand médecin, et plus tard à Harvey, une gloire éclatante mais non entièrement méritée.

Pendant quatre ans notre polygraphe mena ainsi, toujours sous le nom de Michel de Villeneuve, une vie d'aventures, tantôt comme médecin, tantôt s'occupant d'études théologiques. Enfin, de 1542 à 1553, il trouva un pro-

tecteur dans la personne de Paulmier, archevêque de Vienne en Dauphiné, prélat fort doux et ami des lettres. Ce fut de Vienne qu'il entra en correspondance avec Calvin, dont il avait fait autrefois la connaissance à Paris. Il voulait le gagner à ses idées libérales de théologie; mais ses efforts n'aboutirent qu'à faire du réformateur de Genève son adversaire irréconciliable. Comme à la fin, irrité des manières hautaines de Calvin, Servet ne l'avait pas ménagé non plus, l'irascible maître de Genève ne songea qu'à se venger de son adversaire. „S'il vient ici, écrivit-il à son ami Farel, je ne permettrai pas qu'il s'en aille vivant. „ — Repoussé par Calvin, Servet chercha à le réfuter, en publiant, au commencement de l'année 1553, sous le voile de l'anonyme, la Restitution du Christianisme *(Christianismi restitutio)*, titre qui contient une allusion évidente à l'institution chrétienne de Calvin. Ce livre, basé sur la doctrine néoplatonicienne, présente, dans un langage mystique fort obscur, le Christ comme la personnification de la Divinité et le saint-Esprit comme le rapport entre la Divinité et les choses matérielles. Le plus grand bonheur, le dernier but pour l'homme, c'est de recevoir en lui l'essence divine, d'après l'exemple du Christ. Le diable, l'enfer n'ont pour le savant naturaliste qu'une signification symbolique, ce ne sont pas des choses réelles: les remords éternels, l'intelligence de la vraie essence de la Divinité, voilà la punition des âmes mauvaises dans la vie future. Servet ne reconnaît que deux sacrements: le baptême des adultes et la communion. Il s'exprime en termes assez hostiles sur les réformateurs allemands et suisses, qu'il ne traite pas beaucoup mieux que le pape et la hiérarchie catholique.

La publication de cet écrit remplit Calvin de colère. Comme il en connaissait le véritable auteur, il résolut d'amener sa ruine. Dans cette intention, il fit immédiatement, par un intermédiaire, dénoncer Servet aux inquisiteurs de Lyon, comme étant le véritable auteur de la *Restitution ;* et plus encore : il leur fit envoyer un manuscrit de l'ouvrage, dont autrefois Servet lui avait fait présent, et même des lettres du malheureux, pour prouver que les idées et les expressions de la Restitution étaient bien celles de Servet ou Michel de Villeneuve. Ce fut de la part de Calvin une lâcheté et un abus de confiance dont il est impossible de laver la mémoire du réformateur de Genève. Il reconnut plus tard lui-même le caractère ignoble de sa conduite, en niant tout avec une désinvolture incomparable. Malheureusement, ses propres lettres sont là pour le convaincre.

Sur la dénonciation de Calvin, Servet fut incarcéré par le saint-office ; mais il put se soustraire par la fuite à une condamnation indubitable. Son dessein était de se rendre à Naples et d'y vivre de son art médical. Cependant, il erra longtemps dans le sud-est de la France, poursuivi partout par l'inquisition ; à la fin il put atteindre Genève, d'où il voulait passer les monts pour arriver en Italie. Mais à Genève on le reconnut, et ce fut encore Calvin qui le fit arrêter. Après une procédure honteusement illégale, le malheureux fut brûlé, le 27 octobre 1553, comme un hérétique niant la Trinité et surtout la divinité du Christ. Cette exécution laisse une tache cruelle sur l'histoire de la Réforme. Seulement, les défenseurs zélés du catholicisme n'ont aucun droit de lui en faire un reproche, eux qui trouvent

parfaitement en règle les massacres bien autrement formidables du saint-office ([1]).

Quoique tous ces hérétiques espagnols eussent vécu hors de leur pays, la Réforme parvint à s'établir et à se maintenir aussi sur le sol brûlant de la péninsule ibérienne. Il s'y trouva des hommes, des femmes même, qui osèrent, au milieu du fanatisme catholique de toute la population, s'attacher à des doctrines qui les exposaient à une mort presque certaine.

Le premier centre du protestantisme en Espagne fut la grande et riche cité de Séville, alors entrepôt général du commerce de l'Amérique espagnole avec la mère-patrie. Des milliers d'étrangers, marchands, marins, soldats, aventuriers, érudits, affluaient de tous côtés : il n'est donc pas étonnant de voir la semence de l'hérésie s'y répandre bientôt. Les premiers apôtres de la réforme qui s'y montrèrent étaient, en réalité, peu faits pour exercer une grande influence. Ce fut d'abord Rodrigue de Valer, jeune homme riche et noble qui pendant plusieurs années avait mené une vie dissolue, scandaleuse, et qui tout d'un coup, comme frappé d'inspiration ou de folie, se jeta dans un ascétisme exagéré et repoussant, et parcourut les rues de Séville pour y prêcher l'Évangile et pour y disputer avec les moines. On le croyait fou, en effet, et probablement non sans cause; longtemps l'inquisition le traita avec douceur, les pères dominicains se contentant de confisquer une partie de ses biens. Mais à la fin, comme il ne cessait pas de prêcher,

([1]) Il est presque amusant de voir M. *Menendez Pelayo* condamner sévèrement Calvin et la Réforme entière (*No es Calvino el culpable, es toda la Reforma !* t. II, p. 305) pour le meurtre de Servet, lui qui glorifie sans cesse l'inquisition comme l'institution la plus morale et la plus salutaire.

l'inquisition perdit patience et l'enferma dans un couvent où il finit ses jours. Quelques autres personnages, plus raisonnables mais moins constants que Rodrigue de Valer, ecclésiastiques distingués ou professeurs, qui penchaient également vers le luthéranisme, préférèrent se soumettre après les premières menaces du saint-office.

Les nouvelles opinions trouvèrent un défenseur plus autorisé et plus considérable dans la personne de Jean Gil, docteur en théologie, appelé habituellement le docteur Ægidius. Il était chanoine de Séville et célèbre par ses connaissances et sa science théologique. Il fut amené par Valer à étudier la bible et, dès lors, il fut gagné à la cause de la Réforme. S'entourant de certaines précautions, il en prêcha les doctrines, à la cathédrale même de Séville, devant un immense auditoire et avec beaucoup de succès. Il se lia d'amitié avec deux autres ecclésiastiques fort considérés qui inclinaient vers les mêmes idées : Vargas et le docteur Constantin Ponce de la Fuente. Ce dernier surtout (1), homme d'un esprit vif, enjoué, élégant, se distinguait par sa profonde connaissance des langues anciennes, par la pureté et la beauté de son style et par une éloquence hors de pair. Les savants et la foule l'admiraient également ; on cherchait une place à l'Église, depuis trois heures du matin, pour pouvoir l'entendre. Ces trois hommes qui s'étaient connus à l'université d'Alcalà, se concertèrent pour faire ensemble de la propagande protestante ; et telles étaient l'autorité et l'influence dont ils jouissaient, que l'inquisition n'osa pas s'attaquer à eux. Ponce de la Fuente alla même, dans des livres populaires de théologie et de

(1) BOEHMER, *Spanish reformers*, t. II (Strasbourg 1883), p. 3 ss.

morale, jusqu'à énoncer publiquement des opinions sur la justification évidemment conformes à celles de Luther. Mais quelques années après, Vargas mourut et Ponce fut appelé comme chapelain à la cour de l'empereur. Ægidius resta seul exposé à la haine de ses nombreux adversaires. Leur envie et leur colère éclatèrent, lorsque l'empereur voulait le nommer évêque de Tortose, et ils l'accusèrent formellement devant le saint-office. Gil fut mis en prison (1550); mais comme le chapître cathédral de Séville et Charles-Quint lui-même intervinrent en sa faveur, on se contenta d'une rétractation publique du malheureux (1552) et d'une captivité ultérieure d'un an. En 1553 il recouvra sa liberté. Il ne renonça pas cependant à ses opinions luthériennes, et se remit en rapport avec d'autres protestants secrets, il mourut déjà en 1556.

Son ami Ponce de la Fuente eut le courage de briguer sa succession comme chanoine magistral de Séville, et il obtint cette position distinguée, malgré un grand nombre de compétiteurs. Ceux-ci cherchèrent alors à le convaincre d'hérésie; et ce qui finit de le perdre, ce fut son opposition à l'ordre des jésuites. Ces bons pères parvinrent à trouver la place où il avait caché ses livres prohibés et les manuscrits peu orthodoxes où il combattait la papauté, les doctrines des Indulgences, du Purgatoire, etc. Il fut pris par l'inquisition (1557), et il resta trois ans, dans ses cachots jusqu'à ce que les mauvais traitements et l'air infect de la prison amenèrent sa mort. Il avait été au moins plus courageux et plus sincère que son ami Ægidius, et devint un des premiers martyrs de la Réforme en Espagne. Mais sa captivité ne mit pas fin à la propagande protestante à Séville.

Il s'y trouvait un muletier se nommant Julien Hernandez, qui, parce qu'il était fort petit et si maigre qu'il ne semblait n'avoir que la peau et les os, était communément appelé Julianillo, le petit Julien. Cet homme, ayant vécu longtemps en Allemagne et à Genève, s'y était enthousiasmé pour la doctrine nouvelle ; il employa une ruse et une habileté incroyables pour la faire pénétrer en Espagne et notamment dans la cité de Séville. Au moyen de deux grands tonneaux, il y introduisit des Nouveaux Testaments, traduits en espagnol par le Docteur Jean Perez. Il gagna ainsi à sa cause beaucoup de personnes préparées déjà par les prédications d'Ægidius et de Ponce de la Fuente. Tous les moines d'un couvent de Hiéronymites, celui de SaintIsidore, don Jean Ponce de Léon, fils du comte de Baylen, jeune homme d'une des familles les plus aristocratiques de la péninsule, doña Élisabeth de Bàena, le célèbre médecin Christophe de Losada, le prédicateur Jean Gonzalez et un grand nombre d'autres Espagnols, hommes et femmes, embrassèrent le protestantisme ; c'étaient surtout des descendants des Juifs et des Maures. Ils tenaient des assemblées régulières, ordinairement dans des cavernes, comme les chrétiens primitifs. Les libraires d'Anvers leur envoyaient des barriques remplies de livres hérétiques en latin et en castillan, imprimés en Allemagne. Des dépôts de ces livres furent établis à Séville et à Medina-del-Campo ; un Anversois nommé Tilman, était leur agent principal dans ces deux villes d'Andalousie. Le nord de l'Espagne fut pourvu de livres calvinistes par la voie de Lyon et des Pyrénées ; Jean Perez de Pineda entre autres, Espagnol réfugié à Genève, puis en Allemagne, y expédia 30,000 exemplaires de la traduction espagnole de l'Institution chré-

tienne de Calvin et une version basque du même livre [1].

Si Séville était le centre de la nouvelle doctrine au sud de la péninsule ibérique, au nord c'était la ville de Valladolid, alors capitale des Espagnes et une des cités les plus florissantes et les plus animées de la péninsule. Là comme à Séville, l'affluence des étrangers de toutes les parties de l'Europe devait favoriser considérablement la propagation des idées réformatrices. Le fondateur de la communauté protestante à Valladolid fut don Carlos de Seso, capitaine d'origine italienne, qui était fermement convaincu de la vérité des doctrines allemandes. Il y gagna, entre autres, toute la famille des Cazalla, dont le membre le plus fameux était l'éloquent Augustin de Cazalla, ancien prédicateur et chapelain de l'empereur qu'il avait accompagné en Allemagne et aux Pays-Bas. La famille noble des Rojas, beaucoup de femmes, toutes les religieuses de Belen se rangèrent du même côté. De Valladolid, la propagande luthérienne se répandit sur les régions voisines, et principalement la ville de Zamora. A Valladolid même, les hérétiques tinrent des réunions secrètes.

Ce fut à Zamora qu'on découvrit en 1558, par un hasard, combien étaient nombreux les partisans des nouvelles doctrines. A peine leurs chefs fûrent-ils emprisonnés, que beaucoup de luthériens de Valladolid cherchèrent à se sauver par la fuite. Mais ils se trahirent ainsi eux-mêmes, et la plupart d'entre eux furent pris et incarcérés par l'inquisition. L'instruction qu'on suivit contre eux fit connaître un grand nombre de leurs

[1] BOEHMER, *Spanish reformers*, t. II p. 64 s.— RAHLENBECK dans le *Bibliophile belge*, t. XII (Bruxelles 1856), p. 20.

partisans, de sorte que bientôt les prisons du saint-office regorgèrent de ces malheureux. Peu de temps après, le même sort échut aux protestants de Séville; l'inquisition de cette ville était tellement affolée de terreur et de colère qu'elle incarcéra plus de 800 personnes (1).

L'inquisiteur général rendit compte de son importante capture au vieil empereur qui était alors dans sa retraite de Juste. Charles-Quint, exaspéré par les défaites qu'il avait subies en Allemagne devant l'hérésie, craignant de voir la discorde religieuse s'introduire aussi en Espagne et y affaiblir le pouvoir royal, fut impitoyable envers ses sujets égarés. Il écrivit à la princesse Jeanne, gouvernante de l'Espagne pendant l'absence de Philippe II, et en même temps à son fils aux Pays-Bas, pour les exhorter à déployer contre les délinquants la plus grande rigueur. Philippe et l'inquisition n'avaient pas besoin d'être encouragés dans leurs actes de cruauté envers les hérétiques espagnols. Le roi allait conclure avec la France la paix de Câteau-Cambrésis, dont le but principal était de permettre aux deux monarques de réunir tous leurs efforts pour étouffer les germes du luthéranisme et du calvinisme dans leurs propres pays. Philippe notamment avait déjà décidé d'établir dans les Pays-Bas neuf évêchés nouveaux destinés spécialement à y organiser l'inquisition de la foi sur une vaste échelle? Comment aurait-il supporté l'hérésie dans son pays natal d'Espagne? L'inquisition espagnole fut encouragée aussi par le pape Paul IV, qui, par une bulle spéciale, lui donna l'autorisation de livrer au bras séculier, c'est-à-dire à la peine de mort, tous

(1) Ce chiffre est donné officiellement par Granveile dans sa dépêche à l'évêque d'Aquila, 17 nov. 1559; Kervyn de Lettenhove, *Relations des Pays-Bas et de l'Angleterre*, t. II (Bruxelles 1883) p. 93.

les hérétiques, même ceux qui ne seraient pas encore relaps et qui abjureraient leurs erreurs " non volontairement et par pureté et sincérité de conscience, mais par peur du supplice et pour se délivrer de la prison [1]. „ Le même pape, par bulle du 7 janvier 1559, lui accorda, pour couvrir les frais de ces nombreux procès, plusieurs centaines de milliers de ducats, pris naturellement sur les revenus de l'Église d'Espagne. Ainsi appuyée à la fois par la couronne et par la papauté, l'inquisition put sévir comme elle l'entendait contre ses victimes.

Charles-Quint ne cessa pas de stimuler l'ardeur des juges, ou plutôt des bourreaux. Au seuil même du tombeau, il ne songeait qu'à allumer d'innombrables bûchers, et quoiqu'il soit mort (21 septembre 1558) avant que des autodafés eussent eu lieu, leurs flammes sanglantes jettent une lueur sinistre sur ses derniers jours.

Les procès se firent avec une grande rapidité, en employant souvent des tortures de tout genre. Le 21 mai 1559 avait été choisi pour un premier *auto* solennel. De toutes les parties de la Castille les populations affluèrent à ce triste spectacle, devenu la plus vive jouissance pour les véritables Espagnols qui s'y plaisaient mieux encore qu'aux combats de taureaux. Tel était, à cette époque, l'esprit de la nation que voir les douleurs suprêmes d'un malheureux qui avait eu la hardiesse de penser autrement que l'Église, lui paraissait le comble du bonheur et de la satisfaction. Toute la cour, la gouvernante Dona Juana et le jeune prince royal Don Carlos en tête, assis-

[1] Modesto Lafuente, *Historia generale de Espana*, 1re édition t. XIII p. 63.

tèrent à l'*auto*. Les curieux qui n'appartenaient ni à la cour ni aux corps constitués, payèrent une place dans les tribunes jusqu'à vingt réales, à peu près cent cinquante francs de notre monnaie, d'après la valeur actuelle de l'argent. Le célèbre dominicain Melchior Cano, évêque élu des Canaries, prononça le sermon. Le grand-inquisiteur, Ferdinand de Valdès, archevêque de Séville, fit jurer à la gouvernante et au prince de toujours venir en aide au saint-office. On brûla alors, vifs ou étranglés, des centaines de luthériens; les restes de la mère de Cazalla, qui était morte depuis des années, furent arrachés à son tombeau et jetés sur le bûcher. Mais une partie des condamnés fut réservée jusqu'au jour où Sa Majesté Philippe II, de retour des Pays-Bas, pourrait assister à leur supplice.

Ce fut le 8 octobre 1559 que le roi, accompagné de son fils, de son frère Don Juan d'Autriche, et des plus hauts dignitaires séculiers et ecclésiastiques, assista à ce nouvel *auto*. Près de 200,000 personnes, dit-on, y étaient accourues. Le roi tira l'épée et jura de défendre l'inquisition, ses serviteurs et ses décisions. " Si mon fils, dit-il, tombait dans l'hérésie, j'apporterais moi-même des ramilles pour le brûler. „ Prédiction terrible qui s'est réalisée plus tard, quoique dans des circonstances un peu différentes: Quelques-uns des délinquants furent menés au bûcher le baillon à la bouche, parce qu'ils ne cessaient de prêcher hautement leurs doctrines hétérodoxes.

Beaucoup de protestants de moindre importance qui, ne pouvant supporter l'idée de la mort par le feu, avaient abjuré leurs convictions, furent condamnés à l'emprisonnement perpétuel. Les jésuites surent encore profiter du sort des malheureux condamnés; ils s'approprièrent la

place où la maison des Cazalla s'était élevée et y construisirent un nouveau collège. L'esprit des Loyolites triomphait en Espagne sur toute liberté de pensée et de religion.

Le jour du supplice arriva aussi pour les protestants de Séville. Tous les 800 qu'on y avait incarcérés, furent punis d'une façon ou d'autre. Les femmes montrèrent un courage admirable. Doña Marie Bohorgnes, âgée de 21 ans seulement, ne cessa de professer ses opinions religieuses au milieu des tourments et de discuter courageusement avec les bandes de moines qu'on lui expédia dans sa prison. Elle fut brûlée vive avec D. Jean Ponce de Leon, Jean Gonzalez et dix-huit autres, le 24 septembre 1559. Un second auto eut lieu le 22 décembre 1560; on y brûla encore onze protestants, entre autres le Petit Julien et pas moins de huit femmes, dont trois jeunes filles! On eût dit que ces moines trouvaient une volupté particulière à torturer et à voir périr dans les flammes des femmes jeunes et chastes! Dans les années suivantes, des luthériens furent encore brûlés à Tolède, à Sarragosse, à Logroño, et dans d'autres villes importantes.

La répression exercée contre les doctrines nouvelles ne ménagea pas même les premiers dignitaires de l'Église d'Espagne.

Barthélemy de Carranza, la plus illustre de ces victimes, était né à Miranda, au royaume de Navarre, d'une famille de la petite noblesse. Il entra dans l'ordre des dominicains; mais il se consacra tout spécialement aux études de théologie. Bientôt il devint professeur célèbre à l'université de Valladolid et théologien consultant de l'inquisition. Charles-Quint qui l'estimait beaucoup, l'envoya

en qualité de théologien au concile de Trente, où, dans les deux sessions de 1546 à 1547 et de 1551 à 1552, il joua un rôle considérable comme nous le verrons plus loin. Philippe II le prisait à l'égal de son père; il l'appela auprès de lui et s'en fit accompagner en Angleterre pour y travailler, sous l'égide de la reine Marie Tudor, au rétablissement du catholicisme. Comme récompense, le roi, qui lui avait déjà offert en vain deux évêchés, le força d'accepter, en 1557, l'archevêché de Tolède, le premier de toute l'Espagne; et telle était la renommée de Carranza que le sombre et fanatique Paul IV approuva immédiatement cette nomination, sans faire faire l'examen ordinaire sur la vie et les opinions du candidat. Ce fut entre les bras du nouvel archevêque-primat que mourut à Juste l'empereur Charles-Quint. Carranza était arrivé au faîte des grandeurs; et jusque-là il ne s'était pas fait faute de prendre part aux procès intentés aux luthériens de Valladolid et de Séville.

Mais il avait des ennemis puissants et habiles : son propre confrère, Melchior Cano, qu'il avait empêché longtemps de devenir provincial des dominicains espagnols, et surtout Ferdinand de Valdès, archevêque de Séville et grand-inquisiteur, qui avait espéré lui-même obtenir l'archevêché de Tolède, le premier de la chrétienté entière en autorité et en richesse. Pour le perdre, ces deux hommes profitèrent de quelques phrases ambiguës relevées dans les *Commentaires sur le catéchisme chrétien* qu'il avait publié en 1558. Valdès arracha, par la torture, à quelques protestants incarcérés des dépositions qui inculpaient Carranza. On alla jusqu'à défigurer même les

paroles que l'archevêque avait prononcées pour consoler Charles-Quint dans ses derniers moments. En vain les évêques les plus considérés, les théologiens les plus célèbres, les premières universités de l'Espagne prirent la défense du primat. Cano composa des mémoires qui énuméraient 141 propositions hérétiques dans le seul catéchisme de Carranza; Valdès, après en avoir obtenu l'autorisation du pape et du roi Philippe II, qui ne fit rien pour sauver l'homme auquel il avait donné les plus hautes preuves de sa confiance, fit arrêter l'archevêque au mois d'août 1559. Inutile de dire qu'il se trouvait alors quantité de personnes qui, se réjouissant de la chute terrible d'un prélat si haut placé naguère, cherchèrent par tous les moyens à aggraver sa situation, surtout parce qu'elles étaient sûres de complaire ainsi à la toute-puissante inquisition. Carranza, au contraire, suivit une voie très digne et en même temps très habile, en en appelant de l'inquisition au tribunal suprême de Rome, en accusant Valdès de partialité et de passion contre lui et de violation des décrets de l'Église et surtout du concile de Trente. Valdès se vengea en maltraitant son prisonnier de la manière la plus indigne, " pis que s'il était Maure ou Juif, „ ce qui étaient, pour un bon Espagnol, les êtres qu'il aimait le plus à maltraiter.

Heureusement pour Carranza, le concile de Trente, en 1562, approuva pleinement son cathéchisme et décida le pape Pie IV à demander l'extradition de l'accusé et la transmission de son procès à Rome. Mais Philippe II ne voulait jamais permettre à un pouvoir ecclésiastique étranger de se mêler des affaires de l'inquisition d'Espagne. Celle-ci étant la meilleure arme du despotisme

royal, il désirait la faire dépendre exclusivement de lui, et la garder entre ses mains. On pense bien que Valdès fit tout pour confirmer le roi dans cette idée, de peur de voir sa proie échapper à son étreinte. Les choses traînèrent ainsi aussi longtemps que vécut le faible Pie IV, mais à peine Pie V, homme énergique et absolu, fut-il monté sur le trône de saint Pierre, qu'il força Philippe II, en le menaçant de frapper l'Espagne d'interdit, à lui livrer le prisonnier. En 1567, après huit ans d'emprisonnement, l'archevêque partit pour Rome, y attendre son jugement. Le pape était évidemment favorable à Carranza qu'il regardait comme une victime de la haine et de l'envie de ses adversaires. Il présida lui-même les réunions de la commission nommée pour le procès de l'archevêque; et il força les inquisiteurs espagnols qui y assistaient de se tenir debout, humblement, souvent pendant trois heures consécutives. Le *catéchisme* se vendit librement à Rome.

Valdès et ses partisans étaient furieux de voir Carranza sauvé d'entre leurs mains et de se voir menacés eux-mêmes d'une profonde humiliation par l'acquittement de leur adversaire. Ils employèrent tous les moyens pour ajourner le jugement définitif du souverain pontife. Tantôt ils retardaient l'expédition des documents ou des livres que la commission romaine leur demandait; tantôt ils envoyaient de nouveaux théologiens qui la forçaient de recommencer toute la procédure; tantôt ils faisaient intervenir le roi et ses diplomates par des protestations et des exigences de tout genre. Ils atteignirent enfin leur but. Après que l'archevêque fut resté cinq ans à Rome, au moment où la sentence d'acquittement allait être pro-

noncée, Pie V mourut subitement le 1er mai 1572. Tout était remis en question.

Le nouveau pontife, Grégoire XIII, n'osa pas, comme son prédécesseur, braver ouvertement le puissant roi d'Espagne. Après bien des hésitations, il rendit son jugement le 14 avril 1576. Carranza était à Rome depuis neuf ans, et il avait passé dix-sept ans en prison! Il fut condamné à abjurer seize parmi les propositions qui avaient été incriminées dans son catéchisme, à rester enfermé cinq ans encore, mais avec un train digne de sa haute position, et à faire certains actes de pénitence : à ce prix il fut absous de toutes les censures ecclésiastiques.

Il faut en convenir, ce jugement donnatt raison aux inquisiteurs. On savait que l'archevêque était sur le point de mourir ; c'est pour cela que, selon les paroles mêmes du pontife, la condamnation n'avait pas été plus sévère. Les temps étaient bien changés depuis la mort de Charles-Quint; ce qui alors avait semblé permis, était maintenant regardé comme criminel par la réaction toujours grandissante dans l'Église. Carranza n'avait fait qu'exprimer les opinions de Contarini, de Pole, de Morone et de tant d'autres cardinaux et évêques de la première moitié du XVIe siècle: mais la doctrine catholique était maintenant rigoureusement délimitée et fermée à toute influence du dehors. L'intolérance avait fait des progrès rapides. Carranza, en mourant—le 2 mai 1576, trois semaines après son jugement — jura en face de la mort qu'il croyait n'avoir jamais péché contre l'orthodoxie romaine. Il avait peut-être raison d'après sa propre conviction ; mais l'orthodoxie romaine était devenue bien plus étroite depuis l'époque de sa jeunesse et de

son âge viril. L'hérésie avait développé chez ses adversaires l'exclusivisme et l'intolérance. Ce qui autrefois avait été admissible, ne l'était plus dans l'Église renouvelée. Et cette réaction catholique ne ménageait personne, pas même un archevêque, un primat des Espagnes, le prélat le plus considérable après l'évêque de Rome. Il y a sans doute beaucoup de passions lâches, honteuses, vulgaires dans ce procès de Carranza; l'envie, l'avidité, la politique y ont joué incontestablement un rôle important : mais à côté de cela on y découvre la ferme intention de ne souffrir aucun écart de la voie étroite de l'orthodoxie, de briser tous ceux, fussent-ils les chefs mêmes de l'Église, qui se rendraient coupables d'une certaine faiblesse, d'un penchant quelconque vers l'hérésie. C'est terrible, c'est cruel, c'est inhumain, mais cela ne manque pas de grandeur et cela a eu, en outre, des conséquences énormes pour l'Église catholique.

On ne saurait nier que l'énergie sanguinaire, déployée à cette occasion par Philippe II et l'inquisition, n'ait entièrement détruit le protestantisme espagnol. Nous rencontrons encore, il est vrai, çà et là, jusqu'à la fin du XVIe siècle, quelques condamnations pour hérésie luthérienne, — mais cette hérésie n'a jamais pu depuis prendre une extension tant soit peu considérable. Personne en Espagne n'osait plus penser autrement que l'Église et que l'inquisition. En revanche, le mouvement intellectuel de la nation espagnole fut complètement enrayé par cette oppression lourde et impitoyable et par la peur constante qu'elle répandait dans toutes les classes du peuple.

Ceux qui ne voulaient pas renoncer entièrement à la liberté de penser, se réfugiaient à l'étranger. Philippe II

essaya de leur ôter encore ce dernier refuge. En 1559, il défendit à ses sujets d'étudier ou de professer dans des écoles ou universités étrangères, sous peine de perte de la nationalité espagnole et de tous leurs biens, et enfin de bannissement perpétuel (1). Il voulait qu'un mur infranchissable séparât l'Espagne de la vie intellectuelle de l'Europe.

Cependant, quelques milliers d'hommes courageux et résolus préférèrent renoncer pour toujours à leur patrie, plutôt que de mentir à leurs convictions. Les protestants espagnols se rendaient à Genève, en Allemagne, en Angleterre, où on les recevait à bras ouverts. Il y avait parmi eux bon nombre d'anciens prêtres. La foule de ces émigrants devint tellement considérable que les diplomates espagnols commencèrent à en ressentir des craintes pour les intérêts et même pour la sûreté de leur pays (2). Des communautés espagnoles se constituaient à Londres, à Francfort. On traduisait la bible et on publiait des traités théologiques en langue castillane. Mais l'espoir de raviver par ces moyens le mouvement protestant dans l'ancienne patrie fut complètement déçu. La peur et une orthodoxie farouche rendaient impossible un tel résultat. La répression était trop cruelle. Bien des hommes même et des femmes, placés plus tard par l'Église catholique au nombre des saints, furent enfermés, pendant un temps plus ou moins prolongé, dans les prisons de l'inquisition : tels qu'Ignace de Loyola, François de Borja, Jean de Ribera, Thérèse de Jésus, Jean de la Cruz — *le docteur extatique* — Joseph de Calasanz, et beaucoup d'autres : parce qu'ils avaient osé

(1) LAFUENTE t. XIII. p. 75 s.
(2) L'évêque d'Avila au comte de Feria, Londres, 17 janvier 1560; KERVYN DE LETTENHOVE. *Relations politiques des Pays-Bas avec l'Angleterre*, t. II (Bruxelles 1883), p. 188.

sortir des croyances vulgaires. On sait à quel prix Philippe II acheta ainsi l'unité politique et religieuse des pays d'Espagne. Le développement, non seulement intellectuel, mais aussi matériel du peuple espagnol fut écrasé sous le poids d'un double despotisme, séculier et religieux! Ce fut la condamnation à mort de la grandeur et du bien-être de la péninsule.

Certes, ces mesures de rigueur, en Espagne et en Italie, ces violences de l'inquisition royale et papale n'auraient pas suffi à rendre la puissance sociale au catholicisme, si celui-ci n'avait fait en même temps un essai vigoureux de se pénétrer d'une nouvelle vie intérieure. La force brutale s'appuyait sur une véritable renaissance religieuse et morale au sein du catholicisme. La réaction toute matérielle, sanglante, que nous venons d'exposer, fut accompagnée d'une réaction dogmatique et disciplinaire, plus importante, plus efficace encore : ce fut l'œuvre du concile de Trente, dont nous allons nous occuper maintenant.



LIVRE III

LE CONCILE DE TRENTE



Chapitre Premier.

La Convocation du Concile.

Importance de l'idée du concile à la fin du moyen âge — La réformation ne renonce pas à cette idée. — Opposition de la papauté. — Charles-Quint espère d'un concile le retablissement de l'unité religieuse. — Ses négociations avec les papes pour amener la réunion d'un concile. — Premier essai d'un concile à Trente, en 1542. — Convocation définitive pour l'an 1545. — La ville de Trente et son évêque. — Les légats présidents. — Pourquoi les protestants refusent de prendre part au concile. — Charles-Quint cherche à ajourner encore l'ouverture du concile. — Le pape menace de le transférer dans une ville d'Italie. — L'empereur consent à l'ouverture du concile.

Dans les tribulations de leur vie sociale, politique et religieuse, les peuples aiment à chercher un remède universel, une panacée, dont ils attendent la guérison immédiate et radicale de tous leurs maux. D'après la nature de leurs souffrances et des idées prédominantes à chaque époque, ce grand remède, cet idéal, vers lesquels les regards se dirigent de toute part, sont fort différents. De notre temps, où les esprits sont tournés surtout vers le progrès politique et social, on invoque comme but à atteindre l'affermissement de la liberté ou de l'égalité, la souveraineté populaire ou une distribution plus juste des biens matériels, la destruction de l'arbitraire dans le gouverne-

ment ou la disparition des différences entre les diverses classes de la société. Mais autre était l'idéal des siècles du moyen âge et de l'époque de la Réformation, où prévalaient les sentiments religieux, où en meme temps ces sentiments se trouvaient violés et aigris par la démoralisation profonde de l'Église officielle, par son oubli complet de ses devoirs, et où l'on voyait avec un doute anxieux la lutte des partis opposés dans l'Église et dans la religion. De quelle manière pouvait-on espérer améliorer cet état de choses? Est-ce que les pouvoirs ordinaires de l'Église n'étaient pas eux-mêmes corrompus, divisés, suspects? Alors on mettait toutes ses espérances dans la représentation extraordinaire de l'Église entière, dans le concile. Ce concile qu'on croyait égal voire même supérieur à la papauté, semblait l'unique autorité qui pût réformer l'Église dans son chef et dans ses membres, *in capite et membris*, lui rendre l'unité, la moralité, les mœurs sévères d'autrefois, la direction vers les choses spirituelles; tandis que, dans les siècles précédents, elle n'avait suivi que des tendances mondaines, vers la richesse, la puissance, les jouissances matérielles.

Déjà à la fin du XIVe siècle, lorsque le grand schisme divisait la chrétienté, en la scandalisant profondément, que deux, et plus tard trois papes se combattaient par toutes les armes écclésiastiques, la bannière du concile avait été déployée par l'université de Paris. Des théologiens célèbres, tels que Jean Gerson, Pierre d'Ailly, Nicolas de Clemangis, devinrent les chefs de ce grand mouvement. La France entière, la plus grande partie de l'Allemagne, tout l'épiscopat hors de l'Italie avaient adopté ce cri de ralliement: réforme par le concile.

Au fond, cet espoir d'être sauvés par une telle assemblée était bien trompeur et dénué de raison suffisante. Jamais les conciles n'avaient joué, avant l'époque dont nous parlons, le rôle qu'on voulait leur attribuer. Pendant les premiers siècles de l'Église, dans cette période antérieure à Constantin, qu'on dépeignait comme l'état idéal de l'Église, auquel il fallait revenir, jamais un synode œcuménique ne s'était réuni. Plus tard, c'était le pouvoir séculier, c'étaient les empereurs romains qui avaient convoqué, dirigé et protégé les conciles généraux. Les pères de l'Église ne leur avaient jamais attribué l'infaillibilité : quelques-uns d'entre eux, au contraire, comme Grégoire de Naziance, les avaient formellement condamnés. Ces assemblées, du reste, n'avaient jamais été vraiment universelles. Au concile de Constantinople, en 381, il n'y eut qu'un évêque latin contre cent-quarante neuf prélats grecs. A Nicée, il y en avait eu trois contre trois cent quinze ; à Chalcédoine, encore trois contre trois cent cinquante. C'est Rome qui a doté ou dépouillé les conciles du titre pompeux d'œcuméniques, selon qu'il lui convenait ou non d'en accepter les décrets. Comment se fier à l'infaillibilité de telles assemblées, dont les décrets sont souvent contredits par ceux d'autres conciles, auxquels la papauté, dans l'intérêt de sa cause, contester sans autre raison le caractère obligatoire? Pendant deux siècles et demi, de 869 à 1123, aucun concile œcuménique n'avait été réuni. Et depuis leur renouvellement ils n'avaient servi qu'à aider le pape dans ses luttes contre les empereurs et les rois. Bien loin de posséder une autorité propre, ils avaient été plutôt dans une dépendance complète de la cour romaine, et l'écho complaisant de ses aspirations et de ses ordres.

Pouvait-on réellement espérer sauver, unir, réformer l'Église par cette autorité extraordinaire et irrégulière, malgré et contre la papauté?

Néanmoins, l'alliance de la puissante maison de Bourgogne et de l'empereur Sigismond, et plus tard les revers de la lutte contre les Hussites, avaient déterminé, dans la première moitié du XVe siècle, la réunion des trois conciles, de Pise, de Constance et de Bâle. Mais quelle amère déception! Le premier n'avait servi qu'à instituer un troisième pape à côté des deux autres qui se partageaient déjà le monde catholique. Le deuxième, tout en mettant un terme au schisme, n'avait rien fait de sérieux pour la réforme et avait provoqué la sanglante guerre des Hussites. Le troisième avait hardiment entrepris la lutte contre le pouvoir absolu du saint-siège, mais avait été complètement vaincu. Après ces efforts, le pape était devenu plus puissant, l'Église plus corrompue, le haut clergé plus mondain que jamais. L'humanisme avait triomphé à Rome même et fait des souverains pontifes de véritables payens grecs ou latins.

Ce fut alors que Martin Luther commença à prêcher cette Réforme qui devint une révolution générale, bienfaisante et terrible à la fois, pour le monde chrétien tout entier. Cependant, ce serait une erreur de supposer que Luther et ses disciples eussent voulu, de prime abord, se séparer de l'Église. Bien au contraire : ils ne tendaient qu'à la ramener à l'état des siècles apostoliques. Ils ne voulaient pas la scinder, mais la reconstituer plutôt sur ses bases primitives. Dans cette voie, ils se heurtaient à la résistance invincible de la papauté et de princes puissants qui, tout en déclarant

nécessaire la réforme, ne se séparaient point de la tradition du moyen âge. Au lieu de s'unir sous le drapeau de la réformation, les nations chrétiennes étaient à la veille d'un dangereux conflit. Pour le conjurer, à quelle autorité se confier si ce n'est à celle d'un concile général ?

Déjà à la diète de Nuremberg, en 1524, on avait proposé de résoudre la question religieuse par un concile. Mais comme la réformation ne s'était guère propagée encore en dehors de la Germanie, on ne parlait que d'un synode national. L'empereur Charles-Quint, qui ne voulait pas de division dans le monde catholique, rejetait absolument cette idée. Il aimait mieux proposer un concile général, qui, en remédiant aux abus de l'Église, apaisât les mécontents et rétablit ainsi l'unité chrétienne. Pendant quelque temps, à Rome même, on se montra favorable à ces propositions qui, en effet, auraient peut-être enrayé si non étouffé le mouvement anti-catholique.

Mais le pape et plus encore sa cour craignaient le concile comme leur ennemi le plus redoutable. Est-ce qu'une telle assemblée, dans les dispositions où se trouvaient alors les esprits, ne reprendrait pas immédiatement les errements des assemblées précédentes de Constance et de Bâle, en se déclarant supérieure au pape, et en restreignant son pouvoir en faveur de l'indépendance épiscopale et nationale ? Dans tous les cas, elle devrait combattre et détruire bien des abus qui étaient, pour la cour romaine, autant de sources de revenus assurés. A la première mention de la convocation du concile, le prix de tous les emplois négociables de la curie diminua considérablement [1]. Tous ceux qui se

---

[1] *Lettre de Sanga à l'archevêque Pimpinello ;* PALLAVICINI, l. III, chap. 7, § 1.

trouvaient menacés dans leurs intérêts, et c'était presque tout l'entourage du pape, intriguaient pour l'empêcher. Il y avait encore, pour les papes d'alors, une raison spéciale d'éviter cette réunion. C'était la crainte de voir Charles-Quint déjà si puissant, renouveler les exigences des anciens empereurs et exercer une influence considérable sur l'assemblée. Or, Charles, tout en combattant la réformation radicale de Luther, était partisan d'une réforme de la discipline et de la hiérarchie ecclésiastiques, aux dépens du saint-siège et de ses cardinaux et fonctionnaires.

Clément VII donc, au lieu d'acquiescer à la demande de l'empereur, aima mieux se liguer avec l'adversaire des Habsbourg, François Ier de France. Mais il fut vaincu avec son nouvel allié, et le sac de Rome brisa sa force de résistance. Par le traité de 1527 et dans la célèbre entrevue de Bologne, entre l'empereur victorieux et le pape humilié, en 1530, les deux souverains s'accordèrent en principe sur la réunion d'un concile ; Charles, quoiqu'il le destinât ostensiblement à la destruction de l'hérésie luthérienne, caressait en secret le dessein de s'y montrer comme chef suprême de toutes les nations chrétiennes, d'y faire réformer le clergé par des lois sévères et de changer la constitution de l'Église en faveur de l'indépendance nationale et de l'influence impériale [1]. Après la fameuse diète d'Augsbourg où les protestants avaient publié leur profession de foi, le pape, quoiqu'hésitant et malgré lui, dut accepter officiellement le concile [2]. Satisfait de ce succès, Charles exigea des protestants qu'ils se soumissent d'avance aux

---

(1) Lanz, t. I, p. 341, 360.
(2) *Documentos inéditos para la historia de España*, t. IX, p. 82 ss.

décisions de l'empereur, du pape, de l'Église tout entière, réunie en synode.

Il est vrai que les luthériens avaient demandé depuis longtemps une assemblée générale pour remédier aux maux de l'Église et pour rétablir son unité. Mais ils comprenaient le concile d'une toute autre manière que Charles-Quint et Clément VII. Luther n'avait pas hésité à rejeter l'autorité des synodes présidés par le pape ou ses légats. Il n'était pas douteux que, pour le présent, un tel concile condamnerait la doctrine luthérienne et approuverait, à quelques réformes près, tout l'édifice de la doctrine et même de la hiérarchie catholiques? Se soumettre à ses décrets, aurait été pour les protestants renoncer à toutes leurs convictions religieuses. Ils demandaient donc toujours un concile général, mais libre, se basant exclusivement sur l'Écriture sainte, et permettant aux laïques d'exposer leurs idées et leurs vœux. Ils le refusèrent, au contraire, tel que l'empereur le proposait; et comme Charles voulait employer la force contre eux, ils s'allièrent par la ligue de Schmalkalde. Menacé également par les Turcs, sûr à peu près de trouver François I[er] allié aux protestants, l'empereur, à la grande joie du pape, dut renoncer pour le moment à la réalisation de ses desseins.

Cependant les princes allemands, les catholiques encore plus que les protestants, désiraient vivement amener une réconciliation entre les partis religieux, dont le conflit menaçait de détruire l'existence même de leur patrie. A la diète de Ratisbonne, en 1532, les deux camps opposés se réunirent pour demander un concile libre et impartial, et déclarèrent que, s'il ne leur était pas accordé, ils exigeraient un synode national. Une telle perspective était

également désagréable à l'empereur qui ne voulait pas renoncer à ses idées de domination universelle, et au pape, qui craignait de ce synode la défection de toute l'Allemagne et sa séparation du saint-siège et même de l'Église catholique. Charles, en conséquence, exhorta de nouveau le pape à convoquer enfin le concile. Clément chercha longtemps à se soustraire à cette démarche désagréable et dangereuse pour les intérêts de Rome; puis, à la fin, il accepta, mais sous des réserves qui rendaient sa promesse à peu près illusoire. D'après le conseil du cardinal Farnèse, qui bientôt devint pape sous le nom de Paul III,—ce vieux cerveau renardique, comme l'a appelé irrévérencieusement un diplomate français, — Clément mit comme condition que toutes les puissances européennes consentiraient et que la diplomatie réglerait d'avance l'ordre entier des délibérations. De cette manière, il espérait éviter les assemblées nationales et, néanmoins, faire naître tant de difficultés que le concile général ne se réunirait jamais. Cependant, le collège des cardinaux était plus zélé pour les intérêts de l'Église que Clément VII, et après la mort de ce pape, Paul III n'obtint la tiare qu'en promettant de réunir bientôt l'assemblée si longtemps attendue et désirée. Le 12 juin 1536, il publia la bulle qui convoquait, pour le mois de mai de l'année suivante, le concile œcuménique à Mantoue. Mais dans cette même année, la guerre éclata de nouveau entre l'empereur et la France, et la réunion du concile devint impossible. Une mauvaise étoile pesait évidemment sur cette affaire, dont Charles et tous les catholiques modérés et consciencieux appelaient la réalisation de leurs vœux ardents!

Un trait caractéristique de l'esprit de Charles-Quint

était la fermeté, pour ne pas dire l'opiniâtreté, de ses résolutions. Une fois qu'il avait proposé un but à sa politique, il y revenait sans cesse, et aucune défaite, aucune déception ne lui faisait abandonner ses plans. Le concile lui tenait tout particulièrement à cœur. Il voulait se montrer, par la réunion de cette auguste assemblée, le véritable chef de la chrétienté, le vrai empereur, protecteur de l'Église et par cela même la dirigeant et la dominant. Il voulait y faire triompher ses idées religieuses, catholiques mais réformatrices et conciliatrices, les faire adopter par le monde chrétien, qu'il réunirait sous sa suprême autorité. Idée glorieuse, superbe, mais qui le mettait en opposition avec trois adversaires également formidables : le pape Paul III, ce *cerveau renardique*, qui ne reculait devant aucune intrigue pour ne pas céder à l'empereur la première place dans la chrétienté ; les protestants, nullement enclins à se soumettre de nouveau au catholicisme, même tempéré ; et enfin les nations étrangères, surtout la France, impatiente de se soustraire à la prépondérance autrichienne.

Le pape, de sa part, employa la ruse. Malgré toutes ses protestations de vouloir réunir réellement le concile, il y était toujours opposé ; c'était la ferme conviction de ses intimes [1].

Lorsque la troisième guerre entre Charles et François I[er] fut terminée par la paix de Nice, Paul III convoqua de nouveau le concile pour le 1[er] mai 1538, à Vicence. Mais il profita de l'opposition des protestants contre

---

[1] *Relazione di Antonio Suriano ;* ALBÉRI, série II, t. III, p. 314.

cette idée et de nouveaux dissentiments s'élevant entre les monarques d'Espagne et de France, pour ajourner l'assemblée à différentes reprises et, à la fin, pour un temps indéterminé. Il ne cacha nullement qu'il craignait avant tout l'ambition de l'empereur. Quand le bruit de la mort de Charles se répandit à Rome, tout le monde y exprima le désir de voir la nouvelle se confirmer [1]. Cependant, les dangers qui menaçaient l'existence même du catholicisme, augmentèrent tellement que le pape, tout en gardant son antipathie contre l'empereur, commença à changer d'avis relativement au concile. En Allemagne, le protestantisme faisait des progrès rapides ; chaque année d'autres princes, d'autres villes impériales adoptaient la nouvelle religion. L'Angleterre s'était définitivement détachée de Rome, toute la Scandinavie était luthérienne. En Italie et en France, malgré toutes les persécutions, les idées luthériennes ou calvinistes avaient recruté un grand nombre d'adhérents. Les prélats romains les plus intelligents, le nonce d'Allemagne, Morone, conseillaient vivement depuis 1536 de réunir le concile pour ne pas ruiner complètement le catholicisme [2]. Morone osa dire que, même abstraction faite des hérétiques, il était nécessaire de le convoquer, pour détruire les innombrables abus de toutes les classes du clergé et pour renouveler la religion déformée. Le cardinal Sadolet croyait que, l'espoir du concile évanoui, tous les adversaires de l'Église seraient en-

---

(1) Ribier, *Mémoires d'État*, t. I, p. 557.

(2) Qu'on voie, entre autres, les lettres de Morone à Paul III, du 26 déc. 1536, à Durante de Duranti, 6 juillet 1539, au card. de Santa Fiore, du 18 avril 1540 ; Læmmer *Monumenta Vaticana*, p. 180, 242 s., 256 ss.

couragés et récomfortés (1). Cette opinion était partagée par les catholiques d'Allemagne les plus dévoués et les plus zélés. Les évêques allemands insistaient à chaque occasion sur la nécessité de cette assemblée (2). L'empereur, dans une entrevue qu'il eut avec Paul III à Lucques, en 1541, réussit enfin à le gagner à cette cause. Le 22 mai 1542, au milieu des préparatifs que Charles et François faisaient pour une quatrième guerre, le pape convoqua le concile à Trente, pour le mois de novembre de la même année. La ville qu'il avait choisie était une nouvelle concession de la part du pape en faveur de l'empereur. Les Allemands avaient toujours lutté pour que la réunion eût lieu dans leur pays, parce que c'était surtout l'état de leur nation qui rendait sa convocation nécessaire, qu'ainsi les évêques et les théologiens allemands des deux partis pourraient s'y rendre facilement, et les pères du concile être à même de juger, en connaissance de cause, les plaintes et les vœux de la nation germanique. Cependant le pape n'avait jamais voulu entendre parler d'une ville allemande ; d'abord parce qu'il craignait que l'influence de l'empereur ne devint trop considérable dans une assemblée réunie sur son propre territoire, et puis parce qu'il ne voulait pas que les hérétiques allemands pussent, par le nombre ou même par les armes, amener le concile à prendre une position hostile au saint-siège. Déterminé maintenant par les dangers extrêmes dont le catholicisme était menacé en Allemagne, il choisit Trente, ville qui, habitée en

(1) *Lettre de Sadolet à l'archev. d'Upsala*, déc. 1538; *Opera Sadoleti*, t.I,p. 277.

(2) *Lettre de Cochlée à Contarini*, 1er juillet 1539; DITTRICH, *Regesten und Briefe Contarini's* (Braunsberg, 1881), p. 116. — *Contarini à Farnèse*, 18 juin, 19 juillet 1541; ibid. p. 216, 337.

majeure partie par une population italienne, appartenait néanmoins à l'empire et se trouvait sous la protection du roi Ferdinand, frère de Charles-Quint. La majorité catholique des États de l'empire l'avait elle-même désignée au choix du pape. Paul III espérait ainsi rendre le concile agréable aux Allemands et s'assurer en même temps la bonne volonté de l'empereur, dont l'aide lui était indispensable pour le mener à bonne fin.

Le pape, en publiant la bulle de convocation, avait exhorté les souverains chrétiens à la concorde. Ce fut en vain ; la guerre éclata encore une fois, plus ardente, plus implacable que jamais, et le concile s'en ressentit. Le pape y avait nommé comme légats, des personnages très distingués et très conciliants, notamment les cardinaux Pole et Morone — tous les deux suspects de s'accorder avec les luthériens sur certains articles de foi, particulièrement sur la doctrine de la Justification. En arrivant à Trente, ils n'y trouvèrent que quelques prélats italiens et allemands, aucun Français, aucun Espagnol, l'empereur désirant voir le concile ajourné jusqu'après la conclusion de la paix avec la France. Néanmoins le pape fit ouvrir les séances d'une manière solennelle et demanda de nouveau à tous les princes de l'Europe d'y envoyer leurs prélats. Mais comme pendant six mois les légats attendaient en vain l'arrivéede nouveaux évêques, Paul dut ajourner derechef le concile, par une bulle du 6 juillet 1543 [1].

L'empereur, en effet, était très mal disposé à cette époque contre les Farnèse, parce que ceux-ci ne voulaient

---

[1] A. VON DRUFFEL, *Kaiser Karl V u. die römische Kurie* (Abhandlungen der Bair Akad., historische Classe, t. XIII, 1877), p. 145, n'a pas pu me

pas l'assister contre l'alliance franco-turque et qu'ils cherchaient plutôt à créer des embarras à Charles-Quint, qui, à leur gré, ne faisait pas assez pour la gloire de leur maison. Il s'adressa donc aux protestants afin de trouver auprès d'eux le secours que le pape lui refusait. Ce secours, il devait le payer évidemment d'une manière ou d'une autre, et il le paya de la manière la moins coûteuse, par de belles promesses. Il s'obligea, à Spire (1544), envers les luthériens à amener la convocation d'un " concile général, libre et chrétien ", c'est-à-dire sans attaches papales; et il se déclara prêt, s'il ne réussissait pas dans cet essai, à régler les affaires religieuses de l'Allemagne dans une diète impériale — ce qui aurait, sans aucun doute, amené un schisme. Déjà on racontait dans les cours allemandes que l'empereur s'était fait luthérien [1]. Quant à la cour pontificale, on y croyait surtout très dangereuse la possibilité de voir l'empereur convoquer un concile sans le pape et contre le pape. Les victoires que Charles venait de remporter sur les Français, rendaient vraisemblable la réunion de presque toutes les nations dans un tel synode, qui, en effet, aurait marqué la fin de la puissance papale. L'angoisse n'était pas petite à Rome, quand la nouvelle de ces négociations y arriva, et le pape en montra la plus vive colère. Malheureusement pour lui, il n'avait aucun moyen de faire repentir Charles des concessions que celui-ci avait faites aux protestants, car l'empereur signa la paix

convaincre que la convocation du concile en 1543, n'eût été qu'une nouvelle feinte de la part du pape. Cet estimable et consciencieux écrivain me semble s'appuyer un peu trop sur les récits des hommes d'État impériaux, fort irrités à cette époque contre les Farnèse et prêts à voir dans toutes leurs actions des ruses diaboliques.

(1) Von Druffel, Abhandl. t. XIII, p. 172.

avec la France le 14 septembre 1544, paix avantageuse pour lui, qui lui assurait l'assistance de ce pays pour tous ses desseins politiques. Dans ces conditions, Paul crut devoir plutôt gagner l'empereur que de s'obstiner contre lui. Il envoya donc en Allemagne le cardinal Alessandro Farnèse, qui réussit à rentrer dans les bonnes grâces du monarque tout-puissant, en lui promettant que le saint-père lui serait agréable quant aux affaires du concile, et l'aiderait de toutes ses forces à soumettre les protestants, " même en vendant la tiare, si c'était nécessaire."

La paix entre les deux chefs du monde chrétien était rétablie, et rétablie en grande partie dans l'intention de sauver la religion catholique en péril, et de combattre l'hérésie, dont Charles avait subi les lois avec la plus grande répugnance. Cette circonstance fut fatale pour l'esprit qui devait diriger les discussions du concile. Si l'empereur eût été en bonnes relations avec les protestants, s'il eût gardé sa position hostile vis-à-vis de Paul III, l'assemblée aurait pu être amenée à tenter une réconciliation entre les catholiques et les protestants, aux dépens de la papauté. Mais du moment que l'empereur revenait à son penchant naturel de rechercher plutôt l'alliance du pape et de s'entendre avec lui pour combattre à outrance les protestants, la voie du concile était toute tracée dans une autre direction. Il se placerait au point de vue du catholicisme exclusif et traditionnel; et en partant de là, on pouvait réussir, il est vrai, à réformer l'Église, à la délivrer de nombreux abus, à lui rendre la conviction et la religion — mais on ne pouvait pas arriver à une paix avec les luthériens, les *desviados*, les égarés, comme Charles lui-même avait coutume de les appeler.

Le but que Charles posa au concile, fut surtout de guérir les maux intérieurs dont souffrait l'Église catholique. Cela lui paraissait beaucoup plus important que d'en proclamer à nouveau les dogmes, ce qui ne ferait qu'irriter, avant le temps voulu, les protestants. Tout l'épiscopat d'Espagne partageait cette manière de voir, et il se prépara à la défendre avec énergie, par ses meilleurs représentants à Trente, où Paul III avait, le 17 septembre 1544, convoqué encore une fois tous les évêques du monde, pour le 14 mars 1545. Il avait également invité tous les princes chrétiens à y assister personnellement, ou du moins par leurs ambassadeurs, et à exécuter les résolutions contre les hérétiques.

La ville de Trente qui, par ces événements, devint pour quelques années le centre de la vie religieuse de l'Europe et le point de mire de toutes les nations chrétiennes, est située dans une vallée large et fertile, traversée par l'Adige et dominée par d'immenses montagnes. Le climat italien qui y prévaut est mitigé par l'air frais des Alpes. Ses champs ensoleillés, couverts de maïs, de vignes, de châtaigniers et d'oliviers, forment un admirable contraste avec les cimes abruptes de ses montagnes, étincelantes de neige pendant la plus grande partie de l'année. A cette époque, la ville avait 1,050 maisons et à peu près 10,000 habitants (1). Une partie de la population se composait d'Allemands qui, aujourd'hui, en ont presque complètement disparu; ils se distinguaient des Italiens autant par leurs costumes et mœurs nationales que par leur langue; ils habitaient des quartiers séparés. Le nombre des

(1) *Journal de Massarelli;* dans DÖLLINGER, Ungedruckte Berichte und Tagebücher zur Geschichte des Concils von Trient (Nœrdlingen 1876), t. I, p.67

beaux palais y était considérable; on remarquait surtout le magnifique château de Buon-Consiglio, résidence de l'évêque, et, parmi les églises, sa splendide cathédrale, bâtie dans le style roman. Une autre église remarquable était celle de Sainte-Marie Majeure, construite tout entière en marbre rose, qui fut destinée aux séances du concile, et dans laquelle on voit encore aujourd'hui de nombreux portraits des prélats qui ont assisté à cette assemblée.

L'évêque était le souverain nominal du pays; mais il dépendait de la maison d'Habsbourg, non seulement en sa qualité de prince de l'empire, mais aussi parce que le comte du Tirol avait de nombreux droits politiques dans la ville : et le comte du Tirol était alors Ferdinand, frere cadet de Charles-Quint et roi des Romains, de Bohême et de Hongrie.

En 1545, le prince-évêque de Trente se nommait Christophe, baron de Madruzzo. C'était le fils d'un des principaux généraux de l'empereur, lui-même serviteur dévoué de la maison d'Autriche, qui l'avait fait nommer, à 19 ans, évêque de Trente et de Brixen, et peu de temps avant l'époque dont nous parlons, à l'âge de 35 ans, cardinal de la sainte-Église.

Paul III aurait eu un certain intérêt à présider personnellement aux discussions du concile. Sa présence en eût augmenté l'éclat et l'autorité, et il eût pu imposer plus directement ses intentions aux pères réunis. Mais il n'avait plus les forces nécessaires pour tenter le voyage long et fatigant de Rome à Trente et braver les rigueurs d'un hiver passé au pied des Alpes : presqu'octogénaire, il aurait succombé à une telle fatigue. Paul n'avait, d'ailleurs, aucune envie de voir sa personne impliquée

dans la lutte des partis, de s'exposer peut-être à des attaques directes et aux reproches amers qu'on élèverait sans doute contre la curie romaine. Étant père de plusieurs enfants dont il avouait lui-même un fils et une fille, sa conscience n'aurait pas été tranquille en face des austères évêques espagnols. Il préférait apparaître au loin, comme pouvoir jugeant et décidant en dernière instance, tenir la papauté distinctement séparée et dans un certain sens au-dessus du concile et de ses dissensions. A sa place, il chargea trois cardinaux de diriger, avec le titre de légats apostoliques, les débats de Trente. Le premier de ces présidents était le cardinal Jean-Marie de' Monte, homme de basse extraction et de peu de capacité ; non sans érudition, mais impatient, colérique et s'abandonnant aux impressions du moment. Le deuxième légat, bien plus habile et plus digne de son emploi, était Marcel Cervino, cardinal de Sainte-Croix, prélat fort estimé à cause de sa piété et de son zèle pour la religion. Il avait été le précepteur des jeunes Farnèse petits-fils du pape, et l'ami intime du cardinal Caraffa, chef du parti de la réforme, mais d'une réforme catholique, papale et intolérante. Ce parti avait voulu l'envoyer, en 1540, au lieu de Contarini jugé trop modéré, au colloque officiel de Ratisbonne. Cervino désirait, en effet, une réforme efficace, mais dans le sens d'une hiérarchie rigoureuse, de la toute-puissance du saint-siège et de la destruction des hérétiques. Malgré la sévérité de ses mœurs, il était prêt, en véritable Italien, à employer dans l'intérêt de sa cause tous les moyens de la diplomatie : il voulait arriver à ses fins, ainsi qu'il le disait lui-même, par des récompenses et des répressions adroitement

combinées (1). Le troisième légat avait été choisi pour donner une apparence de satisfaction au parti conciliateur. C'était le cardinal Réginald Pole, Anglais de sang royal, chassé de sa patrie par le roi Henri VIII à cause de sa fidélité envers l'Église romaine. Doué d'une grande intelligence et de connaissances fort étendues, il désirait, comme son ami Contarini, trouver des moyens-termes pour rendre possible une réconciliation avec les protestants ; malheureusement, la force de son caractère était bien au-dessous de ses qualités intellectuelles. Du reste, les choses étaient arrangées d'une telle manière que Pole était annihilé d'avance. Les trois légats avaient à diriger en commun les travaux du concile, et ils ne devaient être au fond que les aveugles instruments du pape qui leur donnait les instructions les plus minutieuses et se réservait, dans toutes les affaires importantes, la dernière décision.

Le 13 mars 1545 eut lieu l'entrée solennelle des légats à Trente. Mais il devint impossible d'ouvrir le concile à la date fixée par la bulle papale. A cette époque où les communications étaient si difficiles, personne n'aimait à se hâter. Les évêques, d'ailleurs, étaient obligés à recourir à leur clergé pour les moyens pécuniaires du voyage et du séjour de Trente (2). Les prélats n'arrivèrent donc que lentement et un à un. Le 14 mars, jour destiné à l'ouverture du concile, il n'y avait encore que les légats, le cardinal Madruzzo et l'évêque de Feltre (3). Vers la fin de l'été, ils n'étaient qu'une trentaine. Il est

---

(1) Quirini, *Epistolæ Poli*, t. IV, p. 302.

(2) Un exemple des nombreuses démarches et formalités necessaires dans cette intention est donné par l'évêque de Cambrai ; Le Plat, vol. III *passim*.

(3) Raynaldi, *Annales ecclesiastici*, *XXI*, t. I (Cologne 1727), p. 236, n° 4.

vrai que des circonstances importantes mettaient encore une fois en question l'existence même du concile.

Les protestants, en effet, ne pouvaient pas se soumettre à cette assemblée. Ce qu'ils avaient demandé, c'était un concile complètement libre, où les théologiens protestants n'auraient pas moins siégé que les évêques catholiques; où le pape, loin de diriger et de présider, n'aurait été qu'une partie et même un accusé; où rien n'aurait été résolu d'avance, où tout serait laissé à la décision de la majorité. Voilà le concile que l'empereur leur avait encore promis dans l'été de 1544. Mais que pouvaient-ils attendre d'une réunion formée exclusivement de leurs adversaires, régie par un pouvoir qui était leur ennemi mortel, sinon la condamnation de leurs doctrines et de leurs personnes [1]? Évidemment tant qu'ils avaient encore la langue assez libre pour pouvoir protester et les bras assez forts pour tenir le glaive, ils devaient se défendre contre un tel concile. Celui-ci les menaçait même directement. On ne leur avait accordé aucune paix de religion que jusqu'à l'époque d'un concile général. Est-ce que leurs adversaires ne profiteraient pas de la réunion de Trente pour déclarer toutes les concessions périmées et le luthéranisme hors la loi? Ils demandèrent, en conséquence, à l'empereur de leur assurer leurs droits et de confirmer leurs traités, sans égard pour le concile. L'empereur refusa [2]. Et ce refus était d'autant plus significatif, qu'à la même époque Charles redoublait de rigueurs envers les luthériens néerlandais et que François I[er] faisait égorger des milliers de malheu-

(1) Voir lettre de Sleidan à Sturm, 4 avril 1545; BAUMGARTEN, *Sleidans Briefwechsel* (Strasbourg, 1881), p. 40 s.
(2) RANKE, *Werke*, t. IV, p. 259.

reux Vaudois. „ C'est donc cela la réformation de l'Église qu'ils veulent faire, et cela la base de leur concile! „ s'écrie douloureusement l'historien protestant Sleidan ([1]).

Le concile, qu'on avait espéré être une œuvre d'unification et de paix, devenait une torche de discorde et de guerre.

Cependant Charles lui-même n'était pas satisfait de la manière dont l'assemblée avait été organisée. Non plus que les protestants, il ne voulait la voir aveuglement soumise à la dictature romaine. D'après son idée, le concile, supérieur à la papauté, comme les pères de Constance et de Bâle l'avaient déclaré, aurait surtout à réformer les abus commis à Rome et par Rome. Loin de fortifier la puissance papale, il devait la diminuer en faveur de l'indépendance nationale et épiscopale, en faveur de l'influence des princes. Lui, l'empereur, était surtout appelé, en sa qualité de protecteur de l'Église, à la ramener à sa pureté primitive par son action légitime sur les prélats réunis. Son ambassadeur à Rome le disait clairement : le concile aurait à commencer par la réforme et surtout par la réforme de la curie romaine ([2]).

Charles-Quint n'était donc pas très bien disposé pour le concile de Trente, d'après la direction que le rusé Farnese lui avait donnée. Cette réunion lui était, au contraire, fort désagréable pour le moment. Quoiqu'après la paix de Crespy il se montrât bien moins favorable aux protestants qu'avant cet événement, il ne se trouvait pas encore assez fort, il ne voyait pas ses ressources pécuniaires et

---

([1]) BAUMGARTEN, p. 51.

([2]) *Le cardinal Othon Truchsess au card. Farnèse*, 21 mars 1545 ; DRUFFEL, dans les *Abhandlungen der histor. Klasse der Bair. Akad.* t. XVI (1881), p. 48 ss.

militaires, épuisées par trois ans de guerre, assez rétablies pour commencer immédiatement le combat contre les hérétiques allemands. Il voulait les tenir en suspens jusqu'à ce qu'il eût réussi à réunir assez d'argent et de soldats pour jeter le masque. En outre, on craignait, pour l'année 1545, une nouvelle attaque des Turcs en Hongrie : comment l'empereur aurait-il pu leur résister sans le secours des luthériens d'Allemagne ? (²) Il désirait donc différer les discussions et les décisions du concile qui, sans doute, auraient irrité les protestants ; et il permit à ces derniers de traiter encore une fois la question religieuse à la diète de Worms, en 1545, et de faire succéder à la diète un nouveau colloque entre leurs théologiens et ceux des catholiques — colloque qui, il est vrai, n'était destiné qu'à amuser les protestants par de vaines tentatives de réconciliation. Il demanda à Paul III de remettre encore, jusqu'à la clôture de la diète impériale, l'ouverture effective du concile. Il ne voulait pas en entendre parler, si le pape ne lui assurait des moyens suffisants pour pouvoir résister avec succès à une attaque protestante, imminente sans doute, aussitôt que les pères se seraient prononcés contre le luthéranisme (¹).

Mais pour le pape et ses partisans, la diète et le colloque de Worms étaient une concurrence insupportable et pernicieuse du concile, " une chose contraire aux lois divines et humaines. „ Pouvait-on préférer à la représentation officielle de l'Église une assemblée, convoquée et formée en grande partie par des laïques, où les hérétiques

(¹) *Le cardin. Farnèse à Paul III*, Worms, 22 mai 1545; DRUFFEL, Abhandl., t. XVI, p. 57 s.

(²) Voir sur cette question les documents publiés par DRUFFEL *Monumenta Tridentina* (Munich 1884) fascic. I, p. 15-19-41.

prenaient part de plein droit? Cela semblait révoquer en doute les principes mêmes du catholicisme, être un acte d'hostilité contre le concile et le pape. Sans doute, les princes protestants chercheraient, par ce moyen, à séparer définitivement " l'illustre nation germanique „ du monde orthodoxe. Beaucoup de catholiques mêmes semblaient préférer un synode national. Paul pria donc Charles plusieurs fois et avec beaucoup d'instance de renoncer à la diète et au colloque de Worms, et de remettre toutes les affaires religieuses à la décision du concile général, dont l'autorité souffrirait sans cela trop de diminution [1].

Ce fut en vain; car l'empereur ne voulait pas encore démasquer ses batteries contre les hérétiques. Le cardinal-légat lui-même, Alexandre Farnèse, malgré les promesses de secours qu'il apportait à l'empereur de la part de son grand-père, en mai 1545, ne réussit pas mieux à détourner du colloque Charles et son frère Ferdinand. Il en fut tellement irrité qu'il quitta subitement l'Allemagne et revint à Rome pour mettre le saint-père au courant de cette opiniâtreté des Habsbourgs [2].

Il n'est pas étonnant que dans ces conditions les légats de Trente, ne connaissant guère les véritables intentions de l'empereur, fussent devenus très soupçonneux à l'égard de Charles. Ils se trouvaient dans une situation peu agréable. Pendant six mois ils étaient restés presque seuls à Trente; la réunion du concile devenait dès lors bien douteuse. Ils n'avaient pas de plan, pas de règlement, pas

[1] *Paul III au roi des Romains*, 12 mars 1845; Le Plat, t. III, p. 261. — *Le card. Farnèse au card. Truchsess*, 3 avril; Druffel, *Abhandlungen* t. XVI, p. 51 ss. — *Le nonce Mignanello au card. Farnèse*, 4, 9, 13 avril; Druffel, *Monumenta Tridentina*, t. I, p. 35, 43, 51, etc.

[2] Maurenbrecher, *Karl V u. die deutschen Protestanten*, p. 23.

la moindre idée sur l'étendue et la direction des discussions, s'il devait se réunir un jour. Quelle honte que le concile fût ainsi ajourné indéfiniment par égard pour les protestants, pour les hérétiques ! (1) Ils s'en prenaient de cette fâcheuse position à l'empereur. Ils comprirent que, dans la ville de Trente, dans la sphère directe de sa puissance, on dépendait trop de sa volonté. Est-ce qu'il ne cherchait pas à renforcer autant que possible " sa bande ", en commandant, de par sa propre autorité, au grand scandale des légats, à ses créatures fidèles parmi les évêques d'Espagne et de Naples, de se rendre au concile ? Les cardinaux craignaient donc avant tout l'influence impériale sur la future assemblée. Pour cette raison, ils conseillèrent de transférer le concile dans une ville papale — à Rome ou à Bologne. Sinon, on se trouverait emprisonné comme des oiseaux dans une cage, et forcé ou de se faire torturer à mort ou de se faire conduire sur le sol allemand (2). En effet, l'empereur, soit qu'il en eût l'intention sérieuse, soit pour gagner les luthériens ou seulement pour les tromper, fit demander aux légats, par l'intermédiaire du cardinal de Trente, de transférer le concile dans une ville réellement allemande (3) ; exigence dont la réalisation aurait, d'après les idées romaines, livré l'Église aux luthériens. " Nous nous opposerons " écrivirent les légats au cardinal-neveu Farnèse, " à toute translation en Allemagne, sous quelle couleur que ce soit, même si

(1) *Les legats au card. Farnèse*, 26 mai 1545 ; Druffel, *Abhandlungen*, t. XVI, p. 59 s.

(2) Massarelli *(Döllinger, Zur Geschichte des Concils von Trient)*, t. I, p. 101, 116 ss. — Lettre des légats du 19 juillet 1545, citée par Mendham, *Memoirs of the Council of Trent*, p. 27 s.

(3) *Les légats au card. Farnèse*, 7 août 1545 ; Quirini, *Epistolae Reginaldi Poli*, t. IV (Brescia, 1752), p. 276 s.

l'on nous donne cent ôtages et cent gages de sécurité „ (1). Au contraire, pour la translation du concile dans une ville italienne, ils avaient le prétexte commode des prétendues difficultés des communications et de la rareté des vivres dans ce pays montagneux. Aussi le pape s'empressa-t-il de proposer, sous ces prétextes, à l'empereur ou de suspendre le concile ou de l'ouvrir dans une ville d'Italie, peut-être à Rome même.... (2) Là, sous la pression immédiate de la cour pontificale, les discussions du concile n'auraient plus offert aucun danger pour la puissance et pour les revenus du saint-siège! Paul III munit ses légats de pleins pouvoirs secrets, leurs permettant de transférer l'assemblée, si cela leur semblait bon, dans toute ville qu'ils choisiraient.

L'empereur s'effraya de ces menées de la cour romaine. La translation du concile dans une ville d'Italie aurait eu pour lui des conséquences désastreuses. Non seulement elle aurait été la condamnation de sa politique de réforme modérée, mais elle aurait amené sans doute une hostilité instantanée de la part des protestants allemands qui se seraient crus dupés et trompés par l'empereur, en parfait accord avec le pape. Les princes catholiques de l'empire eux-mêmes n'auraient jamais approuvé une telle mesure. Il refusa donc avec énergie son approbation, en faisant remarquer que les Allemands n'accepteraient jamais d'autre concile que celui réuni sur le sol de l'empire. D'autre part, il s'était convaincu qu'il devait lui-même se montrer plus complaisant envers le pape, et lui prouver qu'il prenait le concile au sérieux. En outre, la diète de Worms

(1) Le 20 juillet 1545; Druffel, *Abhandlungen*, t. XVI, p. 79.
(2) *Instruction donnée à Mgr. Beccatello;* Quirini, t. IV, p. 281.

touchait à sa fin, et les préliminaires du concile n'avaient pas interrompu les travaux, du reste parfaitement stériles, des princes allemands ([1]). Il fit donc savoir à Paul III que toutes les négociations des diètes sur les questions religieuses et tous les colloques n'avaient lieu que pour tromper et occuper les hérétiques jusqu'à l'achèvement de ses préparatifs militaires ([2]). Il renonça, en effet, non seulement au retardement des sessions du concile, mais aussi à ses exigences antérieures, quant au règlement des travaux de l'assemblée. Il ne demanda au pape que d'ouvrir les séances aussi vite que possible (octobre 1545 ([3]).

Ces concessions de l'empereur furent pour le pape une véritable victoire. Il en profita avec l'habileté ordinaire de la curie, pour diriger le concile d'après ses propres intentions. Les princes séculiers, les évêques et fidèles de France et d'Allemagne attendaient du concile avant tout une réforme totale de l'Église, de son chef et de ses membres, et partant ils demandaient principalement de corriger les abus nombreux qui y prévalaient. Mais le but de la cour romaine était justement le contraire. Elle ne voulait concéder aux prélats réunis aucun pouvoir sur le saint-siège. Elle ne voulait pas laisser détruire la foule des prétextes sous lesquels, depuis des siècles, elle pillait les évêchés, les monastères et les nations en général. Rome attendait du concile une nouvelle et solennelle publication des dogmes catholiques, qui amènerait la condamnation des protestants par la représentation de la chrétienté entière.

([1]) Cf. Druffel, *Abhandlungen*, p. 32.
([2]) Maurenbrecher p. 57.
([3]) *Instruction impériale pour Jean de Vega;* L. Maynier, *Étude historique sur le concile de Trente*, t. I. (Paris 1874). p. 192, note 1. — Massarelli.

Ce résultat obtenu, le pape voulait dissoudre le concile, et la réforme des abus devait être réservée à lui-même comme juge universel des choses ecclésiastiques, c'est-à-dire renvoyée aux calendes grecques. C'est dans ce sens que Paul III donna ses instructions aux légats : " Quant à la réforme, il ne faut la traiter ni avant les dogmes ni ensemble avec eux d'aucune manière, parce que cela n'est qu'une cause secondaire et la moins importante de la convocation du concile. Mais vous devez agir dans cette affaire avec l'habileté la plus circonspecte " [1]. L'instruction ordonnait en outre, en opposition avec les conciles antérieurs, de dresser tous les documents exclusivement au nom du saint-siège et des légats.

En caractérisant la réforme comme étant d'une importance secondaire et en mettant le concile dans une dépendance complète du saint-siège, le pape avait contrecarré, dès le commencement, les vœux de l'empereur et des nations *ultramontaines*, comme on nommait alors en Italie tous les peuples étrangers d'au delà des monts. Les protestants étaient donc parfaitement dans leur droit en ne déléguant personne au concile, " parce que, comme le disait un des leurs [2], il ne s'y trouve que ceux qui se sont obligés par serment envers le pape, et qu'on ne veut point souffrir qu'un laïque y ait un vote ou une voix, de sorte qu'ils ne diront ni ne résoudront rien qui ne soit agréable au pape. Comment une bonne réforme pourrait-elle être faite par ceux qui en ont le plus besoin eux-mêmes, et qui retirent le plus grand avantage du défaut de toute réforme sérieuse ? "

(1) Le Plat, t. III, p. 295.
(2) *Le landgrave de Hesse à l'Empereur*, 28 mars 1546 ; Druffel, *Briefe und Akten zur Geschichte des XVI. Jahrhunderts*, t. III, p. 5.

CHAPITRE II.

La première assemblée de Trente.

L'assemblée de Trente d'abord peu nombreuse. — La curie cherche à amoindrir l'autorité du concile. — Le vote par tête assure la victoire aux Italiens. — Le droit de vote. — Le rôle des Espagnols à Trente. — Leur lutte contre les légats et le parti papal. — Les trois commissions. — La Bible et la Vulgate. — La cour romaine n'approuve pas l'importance accordée par le concile à la Vulgate. — Règlement de la prédication entre évêques et moines. — Discussion sur le péché originel. — La doctrine de la Justification. — Attaque menaçante des alliés de Schmalkalde. — Conflit passionné entre les légats et les partisans de l'empereur. — Nouveaux desseins de transférer le concile dans une ville pontificale. — La question de la Justification décidée contrairement aux opinions des protestants. — Importance de cette décision. — Le parti papal l'emporte aussi sur la question de la résidence des évêques. — Succès militaires de l'empereur contre les protestants. — Paul III, jaloux des victoires de Charles-Quint, s'éloigne de lui. — Il décide la translation du concile à Bologne, qui est, en effet, résolue par la majorité de l'assemblée.

Le pape, croyant n'avoir plus rien à craindre du concile et voulant être agréable à l'empereur, avec lequel il était sur le point de conclure une ligue contre les protestants, rejeta définitivement la demande des légats de transférer l'assemblée dans une ville d'Italie, et ordonna que l'ouverture solennelle eût lieu le 13 décembre 1545. Pour montrer qu'il s'y intéressait sérieusement, il commanda

aux quarante évêques italiens, qui alors séjournaient à Rome, de se rendre à Trente [1] — ordre qui, il est vrai, ne fut que médiocrement obéi. Tous les catholiques bien pensants se trouvèrent, par ce grand événement, délivrés d'un lourd fardeau, ainsi que le disait le cardinal Pole [2]. Ils avaient regretté comme une honte profonde le long ajournement du concile, qui pendant six mois n'avait pu ni vivre ni mourir. L'Église semblait être devenue stérile et impotente [3]. Ils espéraient maintenant se trouver au seuil d'un temps meilleur et plus heureux.

Mais pour le moment le concile n'offrait pas encore un aspect bien glorieux ; il ne ressemblait guère à une représentation de l'Église universelle. Plusieurs des évêques qui étaient déjà arrivés à Trente, las d'attendre pendant des mois leurs collègues qui ne paraissaient pas, l'avaient quitté de nouveau. Quatre cardinaux, quatre archevêques, vingt-et-un évêques, cinq généraux d'ordre : voilà tout ce qui se trouvait présent à l'ouverture solennelle de l'assemblée ! Il n'y avait que deux Français et cinq Espagnols, et pas un Allemand, excepté Madruzzo. La Suède, l'Angleterre, l'Écosse, pays déjà plus ou moins perdus pour l'Église, n'étaient représentés chacun que par un évêque *in partibus*. Aucun abbé n'était venu. Parmi toutes les puissances séculières, seuls

---

(1) Lettre de l'évêque de Lucère au cardinal Cervino, 22 nov. 1545 ; BALUZE-MANSI, t. III, p. 493. — *Bref de Paul* III *au card. de Trani*, RAYNALDI ad an. 1545 nr. 29.

(2) *Pole à Paul III* ; QUIRINI, t. IV, p. 34 s.

(3) Les légats eux-mêmes avaient écrit au cardinal Farnèse, le 26 juillet 1545 : *Quelli che non sono infetti d'heresia gridano e chiamano il concilio, benchè nessuno puo credere nè si vol lassar persuader che si habbia mai da celebrare; il che resulta tutto à carica della conscientia et honore di sua Santità et della sede Apostolica.* (DRUFFEL, *Abhandl*, t. XVI, p. 79).

l'empereur et le roi Ferdinand avaient envoyé des *orateurs* (1).

Dans ces conditions, l'espoir du succès diminua rapidement, surtout comme le pape prouvait par des actes manifestes que, malgré tout le zèle qu'il prétendait avoir pour l'assemblée, il n'avait en réalité pour elle aucun égard. A peine fût-elle ouverte que Paul III voulut montrer qu'il ne lui était pas soumis, que — d'après ses propres paroles — il pouvait nommer des cardinaux et, en général, faire ce qui lui plairait, sans consulter aucun mortel. La coutume exigeait qu'il ne fût pas nommé de cardinaux pendant la durée du concile et surtout pas de membres du concile même ; il en désigna quatre, dont l'un, Pacheco, évêque espagnol de Jaën, se trouvait à Trente. La coutume exigeait qu'on n'admît pas deux frères à la fois au sacré-collège, Paul le fit expressément, " pour prouver que le pouvoir papal est illimité. „ Pacheco fut exhorté par le légat de Monte à prendre immédiatement et sans scrupule les signes de sa nouvelle dignité (2). Ainsi Rome bravait ouvertement tous ceux qui rêvaient une coordination ou même une suprématie du concile sur le pape.

Le désir du parti romain, d'amoindrir, dès le commencement, l'autorité du concile, en la soumettant à celle du pape, se manifesta également dans la forme qu'on donna aux décisions de l'assemblée. Les évêques partisans de la réforme sérieuse, avaient proposé de donner au synode le titre de " représentant l'Église universelle „,

---

(1) Procès-verbal de la première session; THEINER, *Acta genuina concilii Tridentini*, t. I, p. 27.
(2) DRUFFEL, t. III, p. 256, note 18.

Ecclesiam universalem repraesentans. Une telle dénomination aurait, pour ainsi dire, exclu le pape de la suprême représentation du monde chrétien : elle l'aurait subordonné au concile, au moins dans la forme. Mais elle fut victorieusement combattue par les légats (13 janvier 1546). Ils prétextèrent que cette dénomination était superflue et contenait une provocation à l'adresse des luthériens, qui ne prenaient aucune part au concile; mais leur véritable motif était, comme ils l'écrivirent eux-mêmes au pape, qu'elle était contraire à l'autorité universelle du saint-siège et qu'elle renouvelait le souvenir détesté des conciles de Constance et de Bâle qui s'étaient arrogé ce titre [1]. De Monte surtout avait bien mérité, dans cette occasion, des intérêts de la papauté. On prétendait qu'il n'avait pas agi ainsi sans égoïsme, car il croyait être assuré depuis longtemps, par des prédictions astrologiques, de conquérir la tiare après la mort du vieux Paul III [2].

Non contents de maintenir la supériorité de la cour pontificale, les légats cherchèrent aussi à rester les maîtres du concile même, en y détruisant l'influence des prélats anti-romains. A Constance et à Bâle, on avait voté par nations, pour ne pas livrer au hasard du nombre des évêques présents de chaque pays les intérêts les plus sacrés de la chrétienté. Mais les légats adoptèrent le vote par tête. Or, on sait, qu'en Italie il y a plusieurs centaines d'évêchés, très souvent fort exigus, tandis que les autres nations catholiques n'ont qu'un nombre relativement restreint de vastes diocèses. Le rang d'un évêque

---

(1) Lettre des légats du 5 janvier 1546; MENDHAM, p. 38.

(2) *Laurentius Pratanus, Epilogus rerum in synodo Tridentino gestarum*; LE PLAT. t. VII, II, p. 8.

italien, qui dirigeait peut-être cinq à six mille âmes, étant égal à celui d'un Allemand, Français, Espagnol qui gouvernait au moins 150,000 ou 200,000 fidèles, le vote par tête assurait toujours la victoire aux évêques italiens, fidèles satellites du pape, avec lequel ils étaient unis par la communauté de race, de langue, de nombreux intérêts, et qui choisissait parmi eux les archevêques, les nonces apostoliques, les cardinaux. Tout l'avenir de ces petits prélats dépendait de la bonne volonté du saint-siège. Un grand nombre d'entre eux s'étaient liés, du reste, envers le pape par un serment qui les obligeait, sous peine de parjure, à une entière obéissance au pontife. " Je m'engage à conserver, à défendre, à augmenter et à favoriser les droits, les honneurs, les privilèges et l'autorité de la sainte-Église romaine et de notre seigneur le pape et à ne prendre part à nulle délibération, à nul acte ni négociation dans lesquelles se machine, contre notre dit seigneur ou ladite Église romaine, quoi que ce soit de contraire ou de préjudiciable à leur droit, honneur, position ou pouvoir. " Des gens qui avaient juré de la sorte, pouvaient-ils être autre chose que les esclaves obéissants de la curie ?

Pour augmenter encore la supériorité numérique des Italiens, pour empêcher surtout les Allemands, portés à la réforme, d'entrer en grand nombre au concile, le pape refusa de la manière la plus formelle, contre tous les précédents, le droit de vote aux procureurs d'évêques absents. Cette mesure, comme nous venons de l'indiquer, était surtout dirigée contre les Allemands, fort mal famés alors à Rome; car leurs évêques, retenus dans leurs diocèses par le combat perpétuel contre les hérétiques,

ne pouvaient être présents à Trente que par procureurs. C'est pour cela que l'empereur avait vivement demandé l'admission de ces derniers à tous les droits des pères du concile; et les légats du pape eux-mêmes avaient appuyé la proposition. Ce fut en vain : on n'admettait d'autres procureurs que ceux qui étaient au moins évêques *in partibus* (1). Le pape aimait mieux mécontenter l'Allemagne entière, même la partie qui en était restée catholique, que d'entendre émettre en plein concile, devant toute la chrétienté, les vœux hardis de la nation germanique.

On fortifia encore l'influence papale à Trente, en accordant, sur la proposition des légats, de fortes pensions à un certain nombre d'évêques pauvres, durant leur séjour au concile. D'autres évêques indigents, surtout ceux qui étaient exclus de leurs diocèses par les hérétiques, espéraient des emplois plus lucratifs de la recommandation des légats (2).

Les effets de ces mesures habiles et hardies ne se firent pas attendre. L'esprit hiérarchique prévalut fortement dans l'assemblée. A Constance et plus encore à Bâle, non seulement les abbés et prieurs, mais aussi les docteurs en théologie, même de simples prêtres et jusqu'à des laïques avaient été admis à prendre part au vote. Cette question se présenta immédiatement après l'ouverture de la session. Mais cette fois l'intérêt du saint-siège de ne pas permettre aux idées révolutionnaires du clergé inférieur de se faire valoir dans l'assemblée, et le désir de la maintenir plus facilement dans l'obéissance par

(1) Lettre de Charles-Quint au card. de Jaēn, 7 février 1546; MAYNIER, t. I, p. 209, note 2. — DRUFFEL, *Monum. Trident.*, fasc. I, p. 89, 95 s, 109.
(2) QUIRINI, t. IV, p. 14 ss.

un nombre restreint de votants, était d'accord avec l'esprit exclusif de l'épiscopat. Il fut donc résolu, dans la congrégation générale du 29 décembre, de n'attribuer voix délibérative, en dehors des évêques, qu'aux seuls généraux d'ordres; les trois abbés du Mont-Cassin ne devaient avoir qu'une voix commune. Les ambassadeurs des princes eurent la permission de faire des propositions, les nobles et les docteurs en théologie purent assister aux réunions, mais sans prendre part aux délibérations ni aux votes. Les évêques allèrent encore plus loin que les légats qui, volontiers, se seraient servis des abbés, les monastères ayant été toujours les plus fortes citadelles de la toute-puissance papale contre les évêques et les laïques. Mais les évêques se déclarèrent avec véhémence contre tout essai de faire des abbés leurs égaux. " Les privilèges des moines, " s'écria l'évêque de Chioggia, " sont fort désagréables aux évêques; nous ne nous sommes pas réunis pour les approuver ou les augmenter, mais plutôt pour les détruire ou au moins pour les changer " (1); et sur cette question, les légats durent céder malgré eux.

L'empereur s'était bien vite aperçu du parti pris, manifesté par les légats, de tenir le concile dans la dépendance du saint-siège et de l'amener à se subordonner à l'autorité du pontife, pour le fond et dans la forme, contrairement à l'esprit des assemblées de Constance et de Bâle, qui avaient fait valoir le principe opposé. Or, Charles n'était nullement porté à augmenter le pouvoir de Rome. Il ne cessa donc d'exhorter le chef des évêques espagnols à Trente, le cardinal de Jaën, à résister courageusement et sans relâche aux usurpations de la cour papale et d'em-

(1) Theiner, p. 35 s.

pêcher tout progrès de sa puissance [1]. Il ordonna, en outre, aux évêques d'Espagne de se rendre en plus grand nombre au concile. Les Espagnols y ont, en réalité, joué un rôle fort important. Pendant la première époque de cette assemblée, ils étaient les seuls *ultramontains* qui y fussent arrivés en nombre considérable. Ils s'opposèrent avec énergie et habileté aux plans du saint-siège et aux menées du parti papal et italien. Ce qui leur manquait pour égaler en nombre leurs adversaires, ils le remplaçaient par l'éclat de leur érudition, de leur zèle, de leur austère piété. Dès la fin du XV[e] siècle, le grand cardinal Ximenès avait commencé la réforme de l'épiscopat espagnol, et il avait pleinement réussi, avec l'aide d'Isabelle, de Ferdinand et de Charles-Quint. Au milieu de la corruption générale du clergé, l'épiscopat espagnol brillait d'une lumière plus éclatante, par le contraste même, par sa vertu et par sa science théologique. De nombreuses universités répandaient parmi le clergé supérieur et parmi les ordres savants, les connaissances et le goût des études. A Trente, ces évêques étaient assistés par des théologiens de premier ordre, tels que Dominique de Soto et Barthélemy Carranza, les meilleurs professeurs, celui-là d'Alcala, celui-ci de Salamanque. Dévoués corps et âme à la foi catholique, les Espagnols voulaient la délivrer de la tyrannie romaine et des abus séculiers introduits par la négligence et la cupidité de la cour papale. Leurs intentions se résument très bien dans les paroles de l'archevêque Fonseca, de Tolède : “ Il faut travailler à frapper à la fois les dogmes erronés de nos adversaires et les

[1] Instructions de Ch. Qu.; MAYNIER.

mœurs corrompues des nôtres. „ Ils ne croyaient pas moins que l'Église gallicane, que le concile était au-dessus du pape, et le représentant de Charles à Trente, le célèbre Diego de Mendoza, poète, général, homme d'État, érudit, et excellent dans tous ses rôles, était parfaitement du même avis ([1]).

L'arrivée des prélats espagnols et leur fier maintien ne laissa pas d'inquiéter profondément les légats. Ils ne voyaient dans le concile qu'un champ de bataille où ils désiraient augmenter, contre des adversaires redoutables, le nombre de leurs propres troupes. Ils prièrent donc instamment le saint-père de leur envoyer sans retard dix ou douze prélats italiens capables et d'une fidélité éprouvée, pour tenir tête aux *ultramontains* ([2]) : tellement la cause de la papauté paraissait une cause exclusivement italienne ! Les intérêts du saint-siège n'étaient plus identiques avec ceux du monde chrétien en général.

Cette lutte éclata pour la première fois au moment où il s'agit de décider de l'ordre à observer dans les travaux du concile. Le pape et ses légats exigeaient avec instance qu'on commençât par la définition des dogmes, ceux-ci étant la partie la plus importante de la religion. Leur intention était claire comme le jour. Après que le concile aurait, de nouveau, hautement proclamé les dogmes catholiques et rendu impossible pour jamais la réconciliation avec les hérétiques, et avant qu'il pût arriver à discuter les abus de l'Église et surtout ceux de la cour romaine,

([1]) Su parecer es segun lo que colige de los concilios antiguos y modernos y de otros scriptores, que el concilio es sobre el papa ; MAURENBRECHER, p. 79.

([2]) Lettres des légats au cardinal Farnèse, 14 janvier 1546 ; QUIRINI, t. IV, p. 233.

on l'aurait tout simplement clôturé. L'empereur, au contraire, souhaitait que l'assemblée ne se déclarât pas encore ouvertement contre les protestants, que bien loin de là, elle s'efforçât par de sages réformes à aplanir le chemin de la réconciliation [1]. Car Charles-Quint se doutait si peu de l'importance du grand mouvement réformateur qu'il croyait pouvoir l'étouffer par quelques concessions relatives aux formes extérieures du culte et à la discipline du clergé. Le cardinal Madruzzo était le principal représentant de cette politique impériale. Les évêques espagnols et ceux parmi les Italiens qui ne s'étaient pas livrés sans restriction à la cour romaine, tout en ne partageant pas complètement les vues de Charles-Quint, tenaient à voir d'abord une réforme sérieuse venir en aide à la conscience inquiétée et ébranlée des fidèles. Ils dirent sans ambages aux légats : qu'ils n'avaient aucune envie de se laisser duper, comme le concile de Pise l'avait été par Alexandre V et le concile de Constance par Martin V [2]. L'empereur, de son côté, fit valoir dans ses lettres : que c'était seulement en travaillant avec zèle à la réforme de l'Église corrompue et ruinée, qu'on pouvait espérer de ramener les hérétiques et d'empêcher la défection des mécontents et des indécis. Alors les légats usèrent d'un stratagème dont ils avaient résolu depuis longtemps l'emploi [3] : ils prétendirent que la réforme devait être générale et s'étendre aux laïques, et surtout aux princes,

---

[1] Lettres de l'empereur à Tolède : Que ze hiziesse un tal reformacion, que los protestantes no tuviesen ocasion de perseverar en sus errores fundados sobre los abusos ; MAURENBRECHER, p. 276.

[2] PALLAVICINI t. VI, p. 7, 14.

[3] Lettre des légats au cardinal Farnèse, 5 janvier 1546; QUIRINI, t. IV, p. 235.

non moins qu'aux clercs. De cette manière, ils espéraient retarder indéfiniment les affaires de réforme et particulièrement intimider l'empereur. Mais cet artifice ne fit aucune impression. Un excellent discours de Madruzzo exerça, au contraire, une influence très favorable à la priorité de la réforme ([1]).

Dans ces circonstances, les légats, craignaient de s'exposer à une défaite certaine, s'ils voulaient insister, selon l'ordre du pape, sur la priorité des dogmes. Ils préférèrent donc se servir de l'expédient que Thomas Campeggio, évêque de Feltre, leur avait suggéré : de traiter dans des commissions différentes les deux questions en même temps. Malgré l'opposition du cardinal Madruzzo, qui eut une altercation très vive et échangea même des personnalités amères avec le premier légat de Monte, cette proposition fut acceptée par la majorité du concile, le 22 janvier 1546. Elle peut être considérée comme une défaite du parti papal absolu qui dut renoncer dès lors à son projet favori de réserver au saint-siège la décision exclusive de toutes les affaires hiérarchiques et disciplinaires, en empêchant les pères assemblés d'y toucher aucunement.

Il n'est pas étonnant que Paul III fût fort indigné du cours que les choses venaient de prendre. Tout n'était pas rose dans le métier de légat. Le pape ordonna à ses trois représentants, par une lettre remplie de reproches amers, d'amener le concile à rapporter sa décision du 22 janvier. Mais les légats lui représentèrent qu'une telle pression, exercée ouvertement sur les résolutions de l'assemblée,

---

([1]) Laur. Pratanus, p. 11.

aurait pour conséquence probable une révolte ouverte de la majorité contre l'autorité papale et un nouveau succès du parti impérial (1). Le pape dut comprendre la vérité de ces observations. Il se convainquit que les légats n'avaient pas pu agir autrement, et pour éviter des défaites plus dangereuses encore, il se contenta de leur recommander de ne souffrir aucune proposition de réforme ayant rapport à la cour romaine. Du reste, les légats, d'après ce qu'ils écrivaient eux-mêmes, le 7 février, au cardinal-neveu Farnèse (2), eurent toujours soin de traîner en longueur la discussion des dogmes jusqu'à ce qu'ils eussent reçu du pape l'expression de sa volonté quant aux questions de réforme qu'on étudiait en même temps. De cette sorte, diaisent-ils, nous arriverons sans bruit au but que nous nous sommes proposé, c'est-à-dire d'empêcher toute résolution du concile qui serait désagréable au saint-père. Quelle admirable chose que cette diplomatie des prêtres italiens qui, de chaque défaite, savent tirer des avantages nouveaux !

On institua trois commissions différentes, pour travailler à la préparation des décrets que l'assemblée avait à rendre. Cette division du synode en congrégations particulières semblait aux légats un moyen excellent pour tenir chacun des prélats sous une surveillance et une direction sévère. Toute question était discutée d'abord par les docteurs en théologie, puis par la congrégation spéciale à laquelle elle était attribuée, et enfin résolue en congrégation générale. Les sessions solennelles et publiques ne devaient servir qu'à la publication des décrets. On ne

(1) Lettres des légats au cardinal Farnèse, 2 février; Quirini, t. IV, p. 238

(2) Mendham, p. 49; cf. p. 51 et la lettre du 15 mai 1546, p. 69.

saurait nier ainsi que les décisions du concile ne fussent bien et mûrement préparées. Cependant, si l'on se place à un point de vue impartial, il faut reconnaître qu'elles étaient sans aucun doute entachées d'un grave défaut. A quelques rares exceptions près, l'assemblée n'était composée que d'Italiens et d'Espagnols. L'alliance que le pape et l'empereur étaient sur le point de conclure, avait créé le concile, et elle seule y était représentée. Pouvait-on dire que ce fût là l'Église tout entière appelée à décider les questions les plus importantes de la religion, du culte, de la vie morale? Certainement non. La France, les nations germaniques et slaves n'y prenaient aucune part. Et l'assemblée de théologiens, qui étaient les véritables auteurs des décrets, était composée exclusivement de moines et surtout de dominicains, bien connus en tout temps comme défenseurs de l'orthodoxie et des idées scolastiques. L'esprit qui prévalait dans cette première période du concile de Trente, était celui de saint Thomas d'Aquin, dont la *Somme* y était ardemment étudiée et consultée par les légats aussi bien que par les théologiens (1).

La base de toutes les confessions chrétiennes étant la Bible, il était naturel que le concile commença ses travaux par la discussion de la question de la doctrine de l'Église quant à chacun des livres de l'Écriture sainte, à leur texte et aux traductions canoniques. Il va sans dire que tous les prélats furent unanimes à déclarer, comme faisant partie du canon biblique, tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. Cependant quelques-uns parmi eux, et entr'autres le cardinal de Trente et l'évêque

(1) Ranke, *Werke*, t. IV, p. 347 s.

de Fano, désirèrent en voir discuter les raisons, pour réfuter les adversaires et pour convaincre les indécis. Deux des présidents mêmes, Cervino et Pole, partagaient cette manière de penser. Mais le 15 février elle fut rejetée par la majorité des pères, de sorte que les livres sacrés furent tout simplement approuvés et énumérés, sans justification aucune. On ne repoussa pas moins une autre proposition tendant à faire déclarer que quelques livres de l'Écriture n'étaient pas obligatoires pour la foi, mais seulement utiles et édifiants.

Ainsi, le concile avait décrété que toutes les parties de la bible, y compris les Apocryphes, étaient indispensables à la doctrine catholique. Un tel résultat n'avait rien de surprenant et ne compromettait encore en rien les relations avec les protestants qui, comme on le sait, faisaient aussi de la bible entière la base de leurs croyances. Mais la seconde question qu'on eut à débattre était bien plus importante et plus décisive : il s'agissait de décider si la tradition de l'Église était pour le catholique fidèle de même valeur que la bible, ou si non, quel était le degré d'estime qu'il fallait lui attribuer? Si nous nous rappelons le principe fondamental du protestantisme, que la bible seule oblige le chrétien, et que l'explication des livres sacrés doit être abandonnée à la conscience de chaque individu éclairée par le saint Esprit — nous comprendrons qu'on se trouvait alors en présence d'un des points essentiels sur lesquels les travaux du concile avaient à porter. La congrégation générale du 26 février s'occupa de cette question intéressante. A cette date, il ne se rencontra qu'un seul prélat assez courageux pour prétendre que la

bible était complètement suffisante pour le salut de l'âme, et que partant on n'avait nul besoin de mentionner la tradition de l'Église : c'était Nacchiante, évêque de Chioggia. Un mois plus tard (27 mars), plusieurs évêques : ceux de Fano, de Termoli et de Vigornie, prirent le parti de Nacchiante ; on peut les appeler hardiment des semi-protestants. Le cardinal Madruzzo, qui était lui-même partisan d'une réforme modérée, n'avait-il pas confié aux légats que parmi les pères du concile il en connaissait sept ou huit *très luthériens* (¹), qui lui avaient avoué leurs croyances hérétiques sous le sceau de la confession ? Lors du vote définitif, le 1er avril, sept évêques se déclarèrent contre l'autorité de la tradition — on le voit, juste le nombre des luthériens que Madruzzo avait indiqué trois mois auparavant. Il y avait, en outre, un parti modéré qui ne reconnaissait de valeur religieuse qu'à la tradition réellement apostolique et qui refusa de frapper d'anathème ceux qui repousseraient la tradition en général, — mais ce parti n'eut pas plus de succès que les amis de Nacchiante. La tradition ecclésiastique dans toute son étendue fut déclarée obligatoire à l'égal de la bible elle-même. Par cette résolution, toute perspective d'arriver à une réconciliation avec les protestants disparut et la scission entre l'ancienne doctrine et la nouvelle devint irrémédiable.

En effet, en accordant une valeur illimitée à la tradition de l'Église, on se soumettait à toutes les résolutions des conciles antérieurs, on adoptait toute la doctrine et toute

---

(¹) Lutheranissimi : Massarelli, *Diarium*, 11 janvier 1546. Döllinger, *Zur Gesch. d. C. v. Trient*, t. I, p. 226.

la hiérarchie catholique, telles qu'elles étaient sorties du moyen âge. En acceptant cette base, on pouvait encore opérer quelques améliorations dans les formes extérieures de l'Église, on pouvait mieux expliquer les dogmes et les rendre plus clairs — mais tout changement fondamental était écarté et avec lui toute idée de satisfaire aux véritables tendances réformatrices qui prévalaient dans le nord de l'Europe. C'étaitt là le point le plus important pour la cour de Rome. On peut le dire hardiment: toutes les autres résolutions du concile de Trente furent la conséquence inévitable de cette décision.

On s'occupait en même temps ,des abus se rapportant à l'usage de l'Écriture sainte, et on y apportait un esprit non moins conservateur, non moins étroit et exclusif. Le 17 mars le rapporteur, l'archevêque d'Aix, proposa d'empêcher les soi-disants abus, en déclarant la ***Vulgate*** la seule traduction authentique, en la faisant publier à Rome dans une édition épurée par la critique, en défendant toute explication arbitraire de la bible, en prohibant même, sous les peines les plus sévères, l'impression ou la vente de bibles ou d'ouvrages religieux non approuvés par l'autorité ecclésiastique. On voulait ainsi placer sous la surveillance la plus stricte des théologiens toute la littérature religieuse et philosophique, on voulait condamner complètement toute discussion indépendante des textes bibliques. On voulait changer, par un véritable coup d'État ecclésiastique, en œuvre infaillible la Vulgate, dont les erreurs nombreuses et les expressions fautives n'étaient pas moins manifestes et connues alors qu'elles le sont aujourd'hui. Les légats, vraiment, n'étaient pas emplis d'une trop grande confiance ni trop arrogants,

lorsqu'ils répétaient, dans leurs lettres adressées à Rome, qu'on pouvait y être tranquille, que les choses marchaient très bien à Trente [1].

Il y avait au concile un prélat qui allait encore plus loin, plein de cette intolérance qui caractérisait les Espagnols. C'était Pacheco, le cardinal de Jaën. Ce chef des prélats espagnols à Trente n'était pas le premier venu. Sorti d'une famille noble et fort considérée — il était le fils du comte de la Puebla de Montalban — il s'était distingué, bien jeune encore, par son érudition de théologien et par son éloquence. L'Espagne entière le connaissait et l'estimait comme le réformateur de l'université de Salamanque. Animé de tout l'orgueil mais aussi de tout le fanatisme de sa race, il demanda aux pères d'interdire, en général, toute traduction de la bible en langues vulgaires. Le cardinal de Trente qui, comme nous l'avons déjà dit, partageait les convictions modérées de l'empereur, s'opposa avec énergie à une telle mesure. " Que ne diront pas nos adversaires „ s'écria-t-il, " à leurs partisans aveugles, quand ils apprendront que vous voulez arracher aux mains des hommes ces Écritures, dont l'apôtre saint Paul a dit, à plusieurs reprises, qu'elles ne devaient pas quitter nos lèvres ? „ Et comme Pacheco répondit que pour l'Espagne le pape Paul II avait établi une défense semblable, Madruzzo n'hésita point à lui répliquer que Paul II et tous les autres pontifes pouvaient se tromper, mais non pas l'apôtre! Un langage si hardi, ne choqua pas même, alors, les légats romains qui, évidemment, ne croyaient pas encore à l'infaillibilité papale. Bien loin de là, quelques jours après,

(1) Quirini, t. IV *passim.*

ils envoyèrent chez Pacheco le secrétaire Massarelli pour l'empêcher de revenir sur ce sujet; qui, disaient-ils, ne ferait que provoquer la discorde parmi les pères réunis, et dont on pourrait abandonner tranquillement la décision à la législation particulière des différents États. Pacheco, homme obstiné s'il en fût jamais, ne céda point. Il insista sur la nécessité que le concile statuât sur un point si important; et plus encore, il demanda qu'on épurât des erreurs qui s'y trouveraient, tous les livres qui avaient jamais été publiés, même par des catholiques pieux et orthodoxes. Cependant, les légats ne se soucièrent ni de sa première proposition ni de la seconde qui, en effet, était tout à fait monstrueuse et impossible à réaliser sans bruit, ils les écartèrent de l'ordre du jour. Lorsque, plus tard, Pacheco revint sur ses opinions dans une congrégation générale, il se vit combattu par les légats et resta presque isolé. On ne supprima donc pas les différentes traductions catholiques de la Vulgate.

Si dans cette circonstance, les légats s'étaient alliés au parti modéré, c'était parce que le pape était à la veille de former avec l'empereur une alliance intime. Les légats se défirent donc de leur ancienne méfiance envers l'empereur et cherchèrent plutôt à lui complaire. Le concile avait résolu d'intenter un procès à tous les évêques qui, sans excuse suffisante, s'étaient abstenus de paraître à Trente. L'envoyé impérial, D. François de Tolède, protesta auprès des légats contre cette mesure, par égard pour les prélats allemands, retenus chez eux non pour des raisons spéciales, mais par la situation politique générale de l'empire. Les légats allèrent si loin dans leur amabilité pour Charles-Quint qu'ils passèrent simplement

sous silence la décision du concile, quant aux évêques absents. Dans la quatrième session publique (8 avril 1546), un nombre considérable de prélats, jaloux de leur dignité et de l'efficacité de leurs résolutions, s'élevèrent avec véhémence contre cet escamotage ; ce ne fut qu'avec peine que les légats parvinrent à calmer la tempête. On publia, du reste, dans cette session les décrets du concile quant aux livres bibliques, à la tradition et aux abus qui s'y rattachent.

Les décrets de la quatrième session ne plurent nullement au pape Paul III. En premier lieu, il était mécontent de voir le concile prendre des décisions sur les points les plus importants de la foi, sans réserver l'approbation et le consentement du saint-siège. Le concile avait l'air de vouloir se placer au-dessus de la papauté ! Et puis, il semblait impossible aux savants théologiens de la cour romaine de déclarer infaillible, sans aucune restriction, la Vulgate, traduction reconnue partout comme fautive. Le cardinal-neveu Farnèse, lui-même, ne se gêna pas pour s'exprimer très clairement à ce sujet dans une lettre adressée aux légats [1]. Paul commanda donc à ces derniers de faire rapporter par le concile et soumettre à un nouvel examen les décrets de la quatrième session. Les légats ne furent pas peu effrayés de l'ordre du pape. Ils étaient sûrs de rencontrer là une résistance opiniâtre de la part du concile qui, en effet, sans commettre une sorte de suicide, ne pouvait révoquer, sur un simple ordre de Rome, ce qu'il avait mûrement discuté. Quel aurait été le rôle du saint Esprit qui était censé inspirer toute résolution de l'assemblée ? Peut-être le concile se serait-il dis-

---

[1] MENDHAM, p. 63.

sous, à la grande joie des hérétiques. Les légats, en conséquence, se hâtèrent d'excuser le concile auprès du saint-père. Ils dirent qu'on n'avait voulu déclarer l'authenticité de la Vulgate qu'en général, non pas au point de vue philologique, mais exclusivement pour les dogmes et pour les préceptes moraux, afin de mettre un terme aux explications arbitraires des sceptiques et des hérétiques. Quel danger de prononcer un blâme sur un texte de la bible adopté officiellement par l'Église depuis un temps immémorial, à une époque où celle-ci était attaquée et calomniée de toute part (1) ! Ils persuadaient au pape que les décisions du concile formaient un ensemble fort important et indispensable pour le maintien de la paix et de l'unité parmi les catholiques. Ils lui rappelaient enfin, et avec raison, que la majorité des pères assemblés à Trente avait voué des sentiments trop respectueux au saint-siège pour menacer son autorité d'aucun danger (2). Paul III se laissa convaincre par ce raisonnement et permit la continuation des débats du concile. Il fit plus : ce fut à cette époque même qu'il insista auprès des Suisses pour qu'ils envoyassent leurs prélats et leurs ambassadeurs au concile et rétablissent par ce moyen l'unité religieuse dans leur nation.

Si Paul III montra dans cette occasion un esprit si conciliant, ce fut probablement pour être agréable à l'empereur, avec lequel il était dans les meilleurs termes. Il persista dans cette manière d'agir. Autrefois il avait voulu

---

(1) Lettre du card. Cervino au card. Maffei, 24 avril; QUIRINI, t. IV, p. 297 ss. — Voir aussi la défense du point de vue du concile, chez PHILIPS, *Life of Reginald Pole*, t. II, p. 317 ss.

(2) SARPI, p. 145. — RAYNALDI ad an. 1546, nr. 30-31.

limiter l'action du concile à la seule discussion des questions de dogmes et réserver, par contre, au saint-siège toutes les résolutions sur la discipline ecclésiastique. C'est pourquoi il avait préparé une bulle portant abolition des abus les plus criants dans l'administration de l'Église. Mais lorsque les légats lui firent voir que cette bulle ne satisferait point les pères et que ceux-ci ne renonceraient jamais à traiter des sujets pour lesquels ils croyaient être principalement assemblés, Paul céda encore. Il accorda aux délibérations une liberté entière, à la condition que le concile soumettrait toujours ses décrets à l'approbation papale avant de les rendre publics. (avril 1546) (1).

Pendant les deux mois suivants (mi-avril à mi-juin) le concile s'occupa en même temps d'une question de dogme fort grave et d'une question de discipline non moins importante. Cette dernière, qu'on traita d'abord, avait pour objet de régler la prédication. Bien d'autres sujets s'y rattachaient : il s'agissait de donner de la régularité à la lecture publique des évangiles, de publier un catéchisme et d'organiser l'instruction religieuse dans chaque diocèse ; d'obliger les évêques et les curés à prêcher eux-mêmes ou à se faire remplacer par un prédicateur capable ; de limiter, en faveur de l'ordinaire de chaque diocèse, la licence des moines de prêcher où cela leur plaisait. Ce dernier point donna lieu surtout à de très vives discussions. Le concile se divisa en deux partis hostiles. Les évêques désiraient soumettre complètement à leur discrétion le clergé régulier. Les moines, au contraire, re-

(1) Cf. la dépêche de Vega à l'empereur, Rome 23 mars 1546 ; Maynier, t. I, p. 291 note. — Pallavicini, VI, 13, 6 ; VII, 2, 1.

présentés à Trente par un grand nombre d'hommes habiles et éloquents, essayèrent de se rendre aussi indépendants que possible. Ils furent assistés par les légats, parce que la papauté avait toujours trouvé parmi les moines les défenseurs les plus dévoués et les plus zélés de sa toute-puissance. Dans les congrégations, les évêques et les généraux d'ordres, les prélats et les légats échangèrent des paroles amères. Les évêques reprochèrent aux moines de se soustraire à toute surveillance canonique et de répandre des doctrines dangereuses; leurs adversaires répondirent que la paresse et les tendances mondaines des évêques avaient forcé le clergé régulier à prendre souci de la prédication complètement négligée et abandonnée. Tout le monde avait un peu raison. Entre les évêques et le cardinal de Monte, homme fort colérique, il s'agit surtout de la liberté de la parole dans le concile. L'autorité du premier président sortit passablement meurtrie de ces débats. Les pères s'arrogèrent même le droit de faire des propositions contre les cardinaux et les légats. Les scènes les plus passionnées eurent lieu à cette occasion. La parole fut retirée à l'évêque d'Astorga. Celui de Fiesole qualifia une décision du concile d'impie et en appela du synode au jugement de Dieu — offense énorme qu'il dut retirer comme sentant l'hérésie. Monte dit d'un discours du même prélat qu'il était " calomnieux, injurieux, séditieux et schismatique „. Le malheureux prélat fut si profondément humilié qu'à la fin il demanda pardon en pleurant. Néanmoins, les légats prièrent le cardinal-neveu de faire rappeler du concile, par le pape, les évêques de Fiesole et de Chioggia, comme séditieux. Ils haïssaient le premier à cause de son hostilité envers

les moines ([1]), et ils étaient d'autant plus exaspérés contre Nacchiante de Chioggia qu'il recevait une pension de la caisse papale pendant son séjour de Trente ([2]). Cependant Paul III, plus prudent que l'irritable de Monte, évita le danger de compromettre la prétendue liberté du concile par une violence trop manifeste. D'ailleurs, les idées d'indépendance épiscopale ne vivaient pas que dans les deux prélats dont nous venons de parler. Beaucoup d'évêques voulaient profiter de l'occasion qui leur était offerte par leur constitution en concile souverain, pour forcer le pape à leur rendre les anciens privilèges de leur ordre et pour soumettre en même temps le clergé régulier à leur juridiction. Tout évêque devait, pour ainsi dire, être pape dans son diocèse. On exigeait surtout que le devoir de l'évêque de résider dans son diocèse fût qualifié de droit divin et que, par conséquent, toute dispense en fût interdite ; car jusqu'alors, pour de l'argent, on pouvait être dispensé à Rome de tout ce qu'on voulait. L'évêque de Lanciano accusa la cour romaine de prendre sous sa protection, moyennant finance, des assassins et des fornicateurs. Celui de Badajoz n'hésita pas de dire que les obstacles d'un bon règlement contre les abus provenaient surtout de Rome, et qu'il fallait en appeler à l'empereur qui aurait à prendre la défense de l'épiscopat ([3]). On demanda de déclarer incompatible avec l'épiscopat la dignité de cardinal, qui forçait son possesseur de séjourner à Rome continuellement ou au moins temporairement. Comme à l'ordinaire, le zèle

---

([1]) Raynaldi ad an. 1546, nr 65.

([2]) Gen. Calenzio, *Documenti inediti sul Concilio di Trento* (Rome, 1874), p. 3.

([3]) 10 juin 1546, Theiner, t. I, p. 140 s.

exagéré de quelques évêques et leurs paroles trop blessantes donnèrent au premier légat le moyen d'éluder les attaques dirigées contre le saint-siège. Il se plaignit que plusieurs pères eussent reproché au pape d'avoir *usurpé* certains droits et parlé de lui comme de leur égal. Il prétendit que le concile n'avait pas le droit de commander au saint-père; seules les décisions communes du concile et du souverain pontife étaient, dit-il, revêtues d'une autorité universelle. Les cardinaux ne peuvent être jugés ou soumis à de nouveaux règlements que par le pape lui-même.

La plupart des évêques s'effrayèrent de l'exagération de leurs collègues radicaux. Ils comprenaient, du reste, que dans la situation dangereuse où l'Église se trouvait, ils ne pouvaient pas rompre avec la papauté, et que l'union était seule capable de sauver encore la religion catholique. On accepta donc volontiers la proposition du cardinal Cervino d'ajourner la question de la résidence. On trouva de même un parti mitoyen dans la lutte entre les évêques et les moines : on accorda aux derniers le droit de prêcher dans les églises de leur ordre sans la permission épiscopale, mais dans les autres églises seulement avec l'autorisation de l'ordinaire du diocèse.

Ainsi, l'habileté et la prudence des légats l'avait emporté dans la plupart des cas sur le zèle maladroit et le manque d'unité des évêques. Les privilèges abusifs de la cour romaine n'étaient pas abolis, les moines restaient dans une large mesure, indépendants pour leur prédication. Les évêques, en effet, avaient les mains liées. Attaquée de tout côté par l'hérésie, l'Église ne

pouvait pas se permettre le luxe d'un schisme. Si le pape prononçait la dissolution du concile, les pères, pour ne pas travailler au profit des luthériens, étaient obligés à se soumettre et à se séparer, tandis que la dignité et l'autorité pontificale n'en restaient pas moins intactes. Aussi, en règle générale, l'assemblée, tout en se soulevant de temps en temps contre la volonté du pape, finit toujours par s'y soumettre chaque fois que des raisons particulières n'amenaient pas le saint-père à céder volontairement devant les exigences de l'assemblée. Combien ils s'étaient trompés ceux qui avaient espéré du concile une révolution radicale dans l'Église et dans la hiérarchie !

Le pape obtint aussi un succès complet sur une autre question où son point de vue était en opposition directe avec celui de l'empereur. Nous savons que Charles, quoique déjà résolu à commencer la guerre contre le landgrave de Hesse et l'Électeur de Saxe, ne voulait pas se compromettre avec ses amis protestants et tenait à éviter encore de donner à la lutte le caractère général d'une guerre de religion (1). Il demanda donc à plusieurs reprises qu'on ne s'occupât point des dogmes où la doctrine catholique serait en conflit ouvert avec les convictions luthériennes : et surtout qu'on écartât la question du péché originel. Le pape, au contraire, désireux de rendre irrémédiable la rupture avec les hérétiques, voulait faire condamner leurs opinions par le concile. Il avait, en conséquence, plusieurs fois ordonné, et de la manière la plus précise, d'ouvrir la discussion sur le sujet que nous venons de mentionner; et naturellement les légats lui

(1) *Lettre du nonce Verallo aux légats de Trente*, 13 juin 1546 ; Quirini, t. IV, p. 304.

avaient obéi malgré les protestations et même les menaces de l'ambassadeur impérial ([1]). Eh bien, les légats, assistés par tous les Italiens et les Français, remportèrent ici une victoire complète. L'empereur qui ne voulait pas encore démasquer ses batteries contre les protestants, fit une diversion : ses théologiens et évêques essayèrent d'enrayer la discussion sur le péché originel en soulevant la question difficile et beaucoup débattue alors de la conception immaculée de Marie. Les franciscains surtout et les dominicains se chamaillaient constamment à ce sujet. Mais la majorité du concile s'aperçut du piège et refusa d'entamer le débat sur ce point litigieux. On proposa alors ouvertement d'ajourner la discussion du dogme du péché originel, mais sans obtenir un meilleur résultat. Il va sans dire que les résolutions du concile quant au dogme précité furent en opposition directe avec les vues des réformés. En vain l'empereur chercha-t-il à faire retarder au moins la publication du dogme pour ne pas trop effrayer ses alliés protestants ; le concile passa outre encore une fois ([2]).

Les résultats des délibérations laborieuses des deux derniers mois furent publiés d'une manière solennelle dans la cinquième session, qui eut lieu le17 juin 1546. La victoire que la cour pontificale avait obtenue sur la presque totalité des points débattus, rendit facile à Paul III de se montrer magnanime. Dans la cinquième session, Massarelli, secrétaire du concile, homme habile, actif, tout à fait dévoué à la cause papale, put lire un bref du

([1]) RAYNALDI, ad an. 1546, nr 69, 70. — PALLAVICINI, VII, 3, 1
([2]) MAURENBRECHER, t. I, p. 80.

saint-père, approuvant et ratifiant tous les décrets du synode sur la prédication de la parole divine, quoiqu'ils fussent contraires aux ordonnances des conciles antérieurs et à quelques privilèges du saint-siège. Par cette même lettre d'approbation, Paul III faisait valoir encore une fois la prétention du saint-siège, que son assentiment était indispensable pour donner force de loi aux décisions du concile. Mais les prélats furent tellement enchantés de l'idée de se savoir en parfaite harmonie avec le saint-siège, que seul l'infatigable évêque de Fiesole eut le courage de protester formellement contre l'usurpation de la cour romaine.

Le concile marchait donc très bien selon les vues du pontife. L'autorité et l'importance du synode augmentèrent par l'arrivée non seulement d'un plus grand nombre d'évêques, mais surtout des ambassadeurs du roi de France. Comme l'empereur, le roi des Romains et le Portugal étaient déjà représentés à Trente, tous les grands États catholiques, à l'exception de la Pologne, y avaient leurs plénipotentiaires.

L'assemblée, en conservant l'ordre adopté depuis longtemps de traiter toujours à la fois une question de dogme et une question de discipline, s'occupa alors de deux points fort importants : la doctrine de la Justification et la résidence des évêques. Par la première on touchait à la partie la plus grave et la plus originale de toute la doctrine protestante qui, comme on le sait, plaçait le salut de l'homme exclusivement dans la foi en Jésus-Christ et dans les mérites du Sauveur, en ne voyant dans les bonnes œuvres qu'une affirmation de cette foi. Par la seconde, si l'on obligeait les évêques à résider dans leurs diocèses, on mettait un terme à la pluralité des

hauts bénéfices ecclésiastiques, à une riche source de revenus pour les cardinaux, à un pouvoir arbitraire de la cour romaine.

Comme la discussion sur le premier de ces points devait nécessairement aboutir à une nouvelle condamnation du protestantisme et rendre impossible la paix, si désagréable au pape, avec les hérétiques, elle fut saluée avec joie par les légats. Il leur importait peu que l'empereur exhortât avec instance le concile à avoir plus de soin de la réforme de l'Église et à abandonner la discussion des dogmes qui empêcheraient entièrement les protestants de se rendre à Trente [1]. Au contraire, les faibles tendances de réforme qui s'y faisaient valoir, étaient fort désagréables aux légats qui les auraient volontiers étouffées ou au moins affaiblies. Cependant, pour arriver à ce but, on avait à vaincre deux obstacles : d'un côté, l'influence de l'empereur, qui ne pouvait pas être évitée dans une ville faisant partie de l'empire ; et puis, l'influence directe du cardinal Madruzzo, évêque et seigneur de Trente, gagné complètement aux idées réformatrices de Charles-Quint. C'est pourquoi nous voyons les légats chercher à réaliser deux desseins : l'un de rendre impossible à Madruzzo la participation ultérieure au concile ; l'autre de transférer l'assemblée, de Trente, dans une ville réellement italienne et même, si cela était possible, dans une ville papale. Ce fut probablement dans cette dernière intention que les légats prièrent de nouveau le saint-père de leur envoyer encore plus d'évêques italiens [2] car les *ultramontains* leur semblaient toujours

(1) MASSARELLI.
(2) *Lettre des légats au cardinal Farnèse;* QUIRINI, t. IV, p. 271.

des ennemis à combattre, parce qu'ils ne voulaient pas suivre aveuglement le drapeau de Rome.

Ces plans machiavéliques furent secondés par la marche des événements politiques et militaires.

L'empereur avait hésité plus d'un an à conclure l'alliance offensive que le pape lui offrait contre les luthériens. C'était surtout l'hostilité montrée par la cour romaine contre toute réforme sérieuse de l'Église, qui empêchait Charles de signer le traité avec le saint-siège. Mais la conduite insolente et la désobéissance manifeste des princes protestants l'exaspérèrent tellement, qu'en juin 1546 l'alliance fut enfin conclue : alliance destinée à détruire les protestants. L'empereur promit de ne leur faire aucune concession religieuse sans l'autorisation du saint-père. Mais il n'en cacha pas moins son véritable but aux yeux du monde. Comme il avait gagné à sa cause un certain nombre de princes protestants, il prétendit que la guerre n'était nullement destinée à amener une réaction religieuse, mais simplement le châtiment des rebelles, et surtout de l'Électeur de Saxe et du landgrave de Hesse. Le pape, au contraire, n'hésita pas un instant à proclamer la guerre sainte contre les hérétiques, au grand chagrin de Charles, en invitant les États catholiques les plus importants, la France, entre autres, à y prendre part. Une armée pontificale, commandée par Alexandre Farnèse, un des petits-fils de Paul III, marcha vers le nord pour passer près de Trente et renforcer l'empereur. En attendant, celui-ci qui avait peu de troupes, se trouvait dans une très mauvaise position. Les alliés de Schmalkalde avaient réuni des forces supérieures, avec lesquelles ils le tenaient enfermé en Bavière, après

s'être emparés de la forteresse d'Ehrenberg qui défendait l'entrée du Tyrol. Leur général, Schärtlin, montra l'intention de marcher vers le sud, peut-être contre Trente même. Quelle prise pour une armée protestante que celle de la représentation de l'Église catholique et des légats du pape! Beaucoup des pères ne se crurent plus ou prétextèrent de ne plus se croire en sûreté à Trente. Pendant que les discussions théologiques se poursuivaient lentement et avec peine, l'archevêque de Corfou, dans la congrégation générale du 15 juillet, insista sur le fait que le séjour de cette ville était trop dangereux, et demanda la prorogation du concile. L'archevêque de Sienne approuva pleinement cette proposition. A partir de ce moment, les légats ne cessèrent de travailler directement ou par des moyens occultes au même but.

Ils le firent avec d'autant plus d'empressement que des opinions hétérodoxes et audacieuses se firent entendre au synode. On sait que de nombreux dignitaires de l'Église, tels que les cardinaux Pole, Contarini, Morone et bien d'autres, partageaient les idées de saint Augustin et de Luther sur la Justification. Dans la congrégation générale du 17 juillet, San Feliz, évêque de la Cava, se prononça si ouvertement et si distinctement pour cette opinion que les pères n'en furent pas peu émus et effrayés. Après la fin de la séance, l'évêque grec de Chiron, un des *ultras* de l'orthodoxie et un partisan dévoué de la cour romaine [1], s'écria à haute voix que son collègue de la Cava était ou d'une grande ignorance ou d'une grande arrogance. A ces paroles,

---

[1] Comparez les événements de la congrégation générale du 29 décembre 1546, dans THEINER, t. I, p. 347.

le champion passionné de la grâce divine se jeta sur le Grec, lui prit la barbe et lui en arracha plusieurs poils ([1]). On se figurera aisément le scandale que cette gaminerie provoqua dans la sainte assemblée. L'évêque trop violent fut incarcéré, accusé devant le concile et condamné à en être exclu et à se rendre près du pape pour lui demander pardon de son forfait. Mais Paul III gràcia San Feliz qui, autrefois, avait rendu des services importants au saint-siège, et qui put se retirer tranquillement dans son diocèse.

Cet événement fut une nouvelle raison pour les légats de travailler à la translation du concile. Ils cherchèrent donc d'abord à fatiguer les pères, en empêchant la fixation d'un jour déterminé pour la sixième session, dans laquelle les décrets sur la Justification et sur la résidence des évêques auraient dû être achevés. Leurs partisans remettaient toujours sur le tapis la question de la translation du concile. Les cardinaux impériaux, Madruzzo et Pacheco, en étaient très mécontents, et à la congrégation du 30 juillet, une scène des plus violentes eut lieu entre eux et le président de Monte. Pacheco accusa sans détour les légats de falsifier les votes et de se passer arbitrairement de la volonté de la majorité du concile. De Monte, toujours prêt à prendre feu, répondit en parlant d'une partie plus saine et d'une partie moins saine de l'assemblée. Une immixtion de Madruzzo donna à Monte l'occasion désirée de lui chercher querelle pour rendre impossible au concile le séjour ultérieur dans sa ville épiscopale. En vain les évêques s'en mêlèrent-ils pour ex-

([1]) Theiner, t. I, p. 192.

horter les cardinaux à la modération ; en vain vit-on l'archevêque de Palerme s'agenouiller au milieu de l'assemblée pour demander, les larmes aux yeux, le rétablissement de la concorde et de la tranquillité. De Monte traita le cardinal de Trente d'une manière injurieuse, que Madruzzo sortit en disant : " Prenez mes paroles comme vous voudrez, je suis un gentilhomme, „ — c'était une allusion blessante à la basse extraction du premier légat. Mais de Monte avait obtenu ce qu'il cherchait depuis longtemps. " Si vous êtes noble, lui répondit-il, je ne suis pas vil, moi ; et je me rendrai dans un endroit où aucun gentilhomme ne pourra me tyranniser. „ Il prédit ainsi la translation du concile dans une ville placée sous la juridiction papale. En effet, les légats reçurent un bref pontifical, daté du 3 août, qui les autorisait à transférer le concile dans n'importe quelle ville, à la condition d'être approuvés par la majorité des pères : il leur recommandait surtout la ville de Lucques [1].

En parcourant la correspondance des légats, on arrive à cette conclusion indubitable, que la colère de Monte était pour la plus grande part artificielle, voulue, destinée à créer par un conflit avec les cardinaux impériaux et surtout avec l'évêque de Trente, un excellent prétexte pour quitter cette ville [2]. L'impression que ces événements produisirent sur ceux qui n'étaient pas initiés aux vrais motifs fut déplorable. Le général des Augustins, Seripando, homme savant, zélé, modéré, écrit dans son journal à la

(1) Pallavicini, VIII, 8, 4.
(2) Mendham, p. 85 ss. — Raynaldi ad an. 1546, nr. 127.

date du 30 juillet : " Querelles puériles et sottes des Grands, de Monte, de ceux de Trente et de Jaën „ (1).

C'était moins puéril et moins sot que le bon Seripando le pensait. De Monte avait réussi à supprimer complètement Madruzzo, chef du parti indépendant, réformateur et impérial. Car il éleva contre lui auprès du pape des accusations si graves d'irrévérence envers les représentants du saint-père, que Madruzzo se vit attaqué et maltraité à Rome d'une manière réellement menaçante. Ce ne fut qu'à grande peine qu'il obtint sa grâce, et à la condition qu'il ne donnerait plus aux présidents l'occasion de se plaindre de lui. Nous voyons le concile épuré, de plus en plus, de tous ceux qui professaient des idées de réforme et une indépendance relative envers la cour romaine. L'évêque de Fiesole était profondément humilié; celui de la Cava, quoique homme de confiance de l'empereur, et son représentant même, jusqu'à un certain point, au concile (2), était ignominieusement chassé; le cardinal Madruzzo était enchaîné. " Nous accordons une liberté complète de s'exprimer — c'est ainsi que les légats écrivent le 2 octobre 1546 (3) — pour découvrir toutes les intentions, et parce que nous voyons qu'ils se blessent ainsi eux-mêmes aux pieds. „ Le cardinal Pole ne prit aucune part à ces intrigues et menées. Quoiqu'il fût nominalement un des présidents, il se tenait éloigné d'une assemblée, qui abandonnait de plus en plus ses propres idées, modérées et conciliatrices. Sur la doctrine de la Justification, il s'était exprimé d'une manière qui devait le rendre suspect aux

(1) CALENZIO, p. 189
(2) Cela est prouvé par QUIRINI, t. IV, p. 265-268.
(3) MENDHAM, p. 90.

orthodoxes (1). Depuis ce temps, vers la fin de juin, il s'était retiré à Padoue, sous prétexte d'une santé affaiblie. Cette même raison lui servit pour ne pas obéir aux injonctions de Paul d'avoir à retourner à Trente (2) et pour obtenir, au mois d'octobre, un congé définitif. Il refusa dorénavant, de la manière la plus formelle, de dire même son opinion sur les sujets traités au concile (3). La méfiance envers le pape était si grande que l'empereur se montrait convaincu que Pole avait été nommé un des légats, exclusivement pour tromper le monde par ce personnage, connu pour être animé d'un esprit conciliant et favorable au synode (4).

Débarrassés de tous ces adversaires, Monte et Cervino espéraient pouvoir briser facilement la résistance de quelques prélats contre la translation du concile. Les protestations des ambassadeurs de l'empereur n'eurent pas d'autre conséquence que de les irriter, de sorte qu'ils travaillèrent encore plus assidûment à la réalisation de leur dessein (5). On promit sa grâce complète au cardinal Madruzzo à la condition qu'il favoriserait auprès de l'empereur l'éloignement du concile de sa propre ville. Dans leurs lettres confidentielles, adressées à des collègues influents à Rome, les deux légats dirent franchement que la guerre d'Allemagne n'était qu'un prétexte pour la translation.

---

(1) Pallavicini, VIII, 2, 2.

(2) Lettre de Pole à Paul III, 26 août 1546; Quirini, t. IV, p. 37.

(3) Quirini, t. IV, p. 182, 189, 199.

(4) Lettre de l'empereur à Jean de Vega, 3 avril 1546; Maynier, t. I, p. 408 note.

(5) Lettres des légats au cardinal camérier (Raynaldi ad. an. 1546, nr. 128); au cardinal Farnèse, 25 juillet (Quirini, t. IV, p. 275); au cardinal Maffei, 25 juillet (Quirini, t. IV, p. 276).

Cela nous rappelle évidemment la colère artificielle de Monte contre Madruzzo! Ils ajoutèrent que cela était d'autant plus important qu'il s'agissait maintenant de décider les droits de l'épiscopat vis-à-vis du saint-siège, et qu'on serait bien plus sûr des décisions du concile dans une ville papale, comme Bologne, que dans la ville impériale de Trente. —Tels étaient les procédés de cette diplomatie romaine qui aimait tant à se prévaloir de motifs pieux et religieux ! Ayant gagné le pape, les légats furent sur le point de proposer la translation à la congrégation générale (1).

Mais alors l'empereur entra en scène de la manière la plus résolue et décisive. Il avait résisté avec succès aux protestants et réussi à se joindre aux troupes espagnoles, italiennes, papales. Il était devenu plus fort que ses adversaires. Sa position était très bonne maintenant, et avec elle son autorité avait grandi. Lui, le champion de l'Église et de la papauté elle-même, ne pouvait pas être négligé dans ce moment. Or, il déclara péremptoirement au pape et à ses propres ambassadeurs à Trente, qu'il ne souffrirait jamais la suspension ou la translation du concile. Il proféra des menaces directes contre le cardinal Cervino qu'il croyait son adversaire le plus zélé et le plus dangereux, et demanda même son rappel au saint-père (2). Il fit savoir à celui-ci qu'il ne porterait plus aucun secours à l'Église, si le concile ne continuait ses délibérations à Trente même, et qu'il ne souffrirait en aucun cas que les évêques espagnols quittassent cette ville pour prendre part à un synode assemblé dans une autre.

(1) PALLAVICINI, VIII, 8, 5.

(2) Lettre de l'empereur à Jean de Vega, son ambassadeur à Rome, 31 juillet; MAURENBRECHER, p. 72.

Le pape et ses légats n'eurent pas le courage de rompre ouvertement avec le monarque puissant qui tenait entre ses mains le sort de l'Église. Ils aimèrent mieux céder pour le moment et attendre un temps plus propice à la réalisation de leurs desseins. Dans la congrégation du 13 août, Monte déclara, à la surprise générale : que dans les dernières semaines on avait peu fait, à cause du passage des troupes et du cardinal Farnèse, se rendant à la cour de l'empereur ; mais que maintenant, les affaires marchant très bien en Allemagne, il fallait reprendre sérieusement les travaux de l'assemblée, et que personne n'aurait à quitter Trente, toute crainte d'un danger ayant disparu. Les évêques qui étaient déjà partis, furent rappelés par des exprès envoyés par les légats [1].

En effet, Cervino, bien meilleur politique que l'irascible de Monte, avait imaginé un nouveau plan de campagne et persuadé à son collègue de l'accepter. Leur intention était de faire agréer et publier les décrets concernant la Justification, qui devaient rendre impossible pour toujours au luthéranisme de s'infiltrer dans la doctrine catholique. L'hérésie, vaincue sur les champs de bataille allemands par les armes de l'empereur, serait ainsi battue de même sur le terrain dogmatique. Ce résultat obtenu — après deux mois environ — on pourrait reprendre les essais de transférer le concile ou de le suspendre indéfiniment.

Les légats gagnèrent à ce nouveau dessein l'assentiment du pape. Le cardinal Farnèse fut chargé de préparer le terrain auprès de l'empereur. Il eut à lui

(1) Pallavicini, t. VIII, p. 10, 4.

parler encore une fois de la translation de l'assemblée (août 1546). Comme il ne pouvait plus alléguer les dangers de la guerre, il choisit comme prétexte la violation de la liberté du concile, qu'il disait avoir été violée par la conduite impérieuse et arrogante du cardinal de Trente et par les menaces proférées de Charles lui-même contre le légat Cervino. Il prétendait que la majorité des pères exigeait ce changement, de sorte qu'en cas d'une mort subite du vieux pontife, il y aurait danger de schisme pour le concile et pour le monde chrétien entier. Toutes ces choses, disait Farnèse, militent en faveur de la translation du synode à Lucques, à Ferrare ou dans une autre ville italienne, indépendante du pape et agréable à l'empereur (1).

Ses raisonnements n'obtinrent pas l'assentiment de Charles-Quint. En effet, lui et les prélats qui obéissaient à ses ordres, partaient d'un point de vue diamétralement opposé (automne 1546). Ils voulaient que le concile continuât à Trente même, mais qu'il s'occupât d'abord exclusivement des travaux de discipline et de réforme, en laissant de côté la doctrine de la Justification et les dogmes en général, pour ne pas prouver trop tôt aux protestants, qu'en réalité il s'agissait, dans la guerre actuelle, de leur religion et de leurs consciences ; avant que l'empereur eût achevé sa victoire par la destruction de la Saxe, de la Hesse et de leurs alliés (2). On vit donc à Trente les papistes hâter les travaux sur la Justification, et les impériaux les retarder autant que possible.

(1) Lettre de l'empereur à Vega, 30 avril 1546; MAURENBRECHER, p. 78*.
(2) Instructions impériales ; MAYNIER, t. I *passim*.

Le cardinal de Sainte-Croix — Cervino — dont l'imagination fertile ne manquait jamais d'expédients, eut alors une nouvelle idée, destinée à réconcilier les intérêts de l'empereur et du pape par des concessions mutuelles. Il offrit de renoncer à la publication momentanée de la doctrine de la Justification, pour donner à l'empereur le temps d'anéantir complètement les armées protestantes. Charles, de son côté, devait permettre la suspension du concile, d'abord pour six mois, et la remise de toute réforme disciplinaire au pape. Les légats conclurent dans ce sens un projet de traité avec les représentants de l'empereur à Trente. Mais cette convention ne fut pas approuvée par Charles-Quint (décembre 1546). Alors les légats, irrités de se voir contrecarrés continuellement par ce prince, rompirent les négociations, et de Monte exhorta les pères, dans l'après-midi du même jour (20 décembre), à fixer une date pour la publication solennelle des décrets sur la Justification. En vain Pacheco et les autres prélats espagnols s'y opposèrent-ils ; en vain échangea-t-on de nouveau des paroles aigres et blessantes, jeu dans lequel de Monte et Pacheco excellèrent comme à l'ordinaire : la majorité italienne, toujours servile, décida que la publication aurait lieu à la sixième session, le 13 janvier suivant (29 décembre). C'était une nouvelle preuve du peu de fondement de l'affirmation que le concile était, à Trente, trop sujet à l'influence de l'empereur. Les légats, à cette occasion, obtinrent encore un autre succès, en empêchant pour la seconde fois l'achèvement d'un décret sur la résidence des évêques. Car d'un côté, ils ne voulaient pas laisser arracher au pape le droit de

dispenser de la résidence et d'accorder à un prélat plusieurs évêchés, soit par faveur soit moyennant finances; et d'autre part ils craignaient qu'on ne déclarât à cette occasion l'institution des évêques faite par Jésus-Christ directement, tandis que la cour romaine ne leur accordait qu'une institution indirecte, par l'intermédiaire du pape.

Malgré l'absence des ambassadeurs de toutes les puissances séculières — car elles voulaient encore ménager les protestants d'Allemagne — la sixième session fut de la plus haute importance. On y publia les chapitres et canons sur la doctrine de la Justification, qui sanctionnaient à jamais la division du monde chrétien en deux grandes Églises hostiles. Ce fut un moment décisif. Le concile statuait, par le cinquième chapitre, que le commencement de la Justification est la grâce prévenante de Jésus-Christ, qui s'accorde sans aucun mérite préalable de l'homme, mais que celui-ci peut accepter ou repousser, de sorte qu'il a lui-même un mérite dans sa justification (chapitre VI); que, par sa bonne disposition pour la foi, par le repentir, par les bonnes résolutions, par la mortification de la chair, par l'obéissance envers les commandements de l'Église, par les bonnes œuvres (chapitres X et XVI), tout croyant peut espérer obtenir la grâce divine, mais que personne n'est sûre de la posséder (chap. IX); qu'un péché mortel a pour conséquence la perte de la grâce, même si la foi est restée intacte (ch. XV). Or, toutes ces propositions sont diamétralement opposées à la doctrine protestante. Elles furent affirmées et expliquées d'une manière encore plus précise par 33 canons, qui contenaient des anathèmes contre toutes les opinions contraires.

Le concile n'eut plus, dès lors, aucun égard pour l'empereur, l'assemblée était complètement sous la direction de Cervino, dont le zèle clérical était augmenté par sa haine et son désir de vengeance contre Charles. Dans la même session, on résolut de faire le procès à tous les evêques qui ne se seraient pas présentés à Trente, sans pouvoir alléguer d'excuse suffisante. La majorité ne cacha point qu'elle voulait surtout frapper les évêques d'Allemagne ([1]). On défendit aussi aux prélats présents de quitter la ville jusqu'à la prochaine session, sous peine d'excommunication et de perte de tous les bénéfices et revenus ecclésiastiques.

Le pape non seulement approuva les décrets de la sixième session, mais pour récompenser le concile de ne pas s'être occupé de la résidence des évêques, il publia aussi, de son propre mouvement, une bulle prescrivant aux cardinaux qui possédaient plusieurs évêchés, d'en choisir dans six mois ou, à certaines conditions, dans une année, celui qu'ils désiraient conserver, et de se démettre des autres. Il est vrai que cette bulle, destinée à tromper l'opinion, resta lettre morte. Sous des prétextes différents, les cardinaux continuèrent à se procurer un nombre aussi considérable que possible de riches bénéfices ([2]). Quelques-uns d'entr'eux renoncèrent, il est vrai, à la pluralité des évêchés ; mais ils se réservaient sur ceux qu'ils cédaient, tant de pensions et de revenus qu'ils n'y perdirent presque rien au point de vue pécuniaire ([3]).

([1]) PALLAVICINI VIII. 18. 13 ; IX. 1. 1.2.

([2]) Lettre de Diego de Mendoza à l'empereur, 14 juillet 1547 ; MAYONIER, t. I. p. 459, note.

([3]) Lettre du cardinal du Bellay au roi Henri II ; v. DRUFFEL, t. I. p. 115.

Les pères assemblés à Trente travaillaient avec zèle et diligence pour entourer le système dogmatique de l'Église de remparts nouveaux contre toute invasion de l'hérésie. Combien s'étaient trompés tous ceux qui avaient espéré que cette réunion amènerait une réconciliation avec les protestants! Tandis que le décret de réforme sur la résidence des évêques, repris maintenant pour la troisième fois, ne progressait que péniblement, on développa avec une rapidité surprenante un nouveau décret dogmatique sur les sacrements. Dans les conciles antérieurs, on n'avait pas attaqué les hérésies en général, mais les hérésiarques personnellement, et de cette sorte on leur avait donné le droit et l'occasion de défendre leur manière de voir devant l'assemblée même. A Trente, on procéda autrement. Paul III craignait qu'en appelant les protestants devant le concile, il ne s'y produisît des dissentiments, et qu'on ne montrât au monde qu'un certain nombre d'évêques penchaient au fond vers plusieurs doctrines des luthériens. Il ordonna donc de ne mentionner aucun nom, excepté celui de Luther lui-même qui venait de mourir et qui partant ne pouvait plus nuire, et d'éviter toute procédure juridique et contradictoire. De cette manière, on pouvait battre et exécuter facilement des ennemis absents! Le concile décréta quatorze articles sur les sacrements en général, dix-sept sur le baptême et quatre sur la confirmation. On y statua de nouveau, que le nombre de sacrements était de sept, que les prêtres seuls avaient le droit de les administrer, qu'ils étaient indispensables pour la grâce divine, qu'ils différaient en rang selon leur dignité et importance, que le baptême était nécessaire et effectif pour la rémission des péchés,

et que la confirmation avait un caractère sacramentel. La discussion des théologiens et des prélats porta principalement sur la question de savoir, s'il était nécessaire pour la validité d'un sacrement, que celui qui le dispensait, le fît avec une complète intention? A la fin, la majorité décida que cette dernière condition était oqligatoire : en opposition avec l'opinion des réformateurs et même de quelques-uns des évêques.

Le combat fut plus vif et plus acharné sur le décret de la résidence des évêques. Le pape peut-il ou non dispenser les prélats de ce devoir? Il le peut, si cette obligation est de droit humain, historique; il n'a pas le privilège de le faire, si Dieu même a imposé aux évêques la résidence. Cette dernière opinion fut surtout défendue par les Espagnols. Le plus célèbre de leurs théologiens, le dominicain Barthélemy Carranza, plus tard archevêque de Tolède et primat de toutes les Espagnes, écrivit à Trente sur cette matière un livre spécial qu'il dédia aux évêques de sa nation [1]. Ce n'était pas une pure question de théorie, sans valeur pratique, comme les légats le voulaient faire croire. Six fois déjà les conciles avaient défendu l'absence des évêques de leurs diocèses : mais ces lois étaient restées sans aucun résultat, parce que les papes avaient accordé toujours des dispenses avec la plus grande facilité. En 1538, les cardinaux eux-mêmes avaient constaté qu'il n'y avait presque aucun évêque qui résidât régulièrement! [2] Évidemment, il fallait mettre un terme à un état de choses si pernicieux!

[1] Il fut publié à Anvers, en 1554; on le trouve chez LE PLAT, t. III, p. 522-584.

[2] LE PLAT, t. II, p. 601.

Les prélats indépendants désiraient en outre imposer au pape le choix d'évêques dignes et capables, tandis que les légats et leurs partisans ne voulaient entendre parler que d'une humble demande à adresser au saint-père (¹).

Malgré la longue durée de ces luttes, le résultat final était facile à prévoir. Tandis que le nombre des *ultramontains*, c'est-à-dire des non-Italiens, n'augmentait que fort peu, une quantité de plus en plus considérable d'évêques italiens se rendaient à Trente. Ils savaient qu'ils étaient sous les yeux du pape et de l'inquisition romaine; et que s'ils se comportaient bien, ils pouvaient espérer des récompenses, de l'avancement, même le cardinalat, but de toutes les ambitions. Ils étaient unis par les liens de la nationalité à cette papauté qui, de plus en plus, avait pris un caractère exclusivement italien. Ils étaient peu touchés du désir ardent des autres peuples, de voir opérer des réformes sérieuses. Aussi firent-il valoir à Trente, avec une hardiesse de plus en plus grande, leur supériorité numérique contre tous les vœux et toutes les propositions des prélats étrangers. Déjà l'évêque de Saluces avait osé contester au concile l'autorité universelle, parce que le pape n'y assistait pas, et parler des " renardeaux espagnols " qui travaillaient clandestinement à soumettre le pontife au synode (²). Le stratagème, par lequel les *curialistes* avaient déjà réussi plusieurs fois à vaincre leurs adversaires en les intimidant, fut employé de nouveau. Dans la congrégation du 24 février 1547, Braccio

(¹) Raynaldi ad. an. 1547, n° 3.
(²) Congrégation générale du 15 janvier 1547; Theiner, t. I, p. 383.

Martelli, évêque de Fiesole, qui, quoiqu'Italien, était un des prélats les plus indépendants et les plus courageux du concile, se plaignit que, pour certains cas, on voulait faire des évêques les délégués du saint-siège dans leurs propres diocèses, tandis que, en réalité, ils y possédaient tous les droits spirituels sans aucune restriction. Alors, tout à coup, Pighino, évêque d'Alife, conseiller le plus intime du cardinal de Monte [1], se leva impétueusement et, en sa qualité d'auditeur de la chambre pontificale, exigea de Martelli, avec des imprécations passionnées, le manuscrit du discours qu'il venait de prononcer, pour pouvoir lui faire le procès pour paroles hérétiques contre l'autorité du saint-siège. Cette déclaration déchaîna dans l'assemblée un orage terrible. Avec beaucoup de raison, tous les prélats étrangers et impériaux protestèrent contre cette procédure qui devait détruire toute liberté dans le concile. Le cardinal de Jaën, les évêques de Calahorra et de Castellamare défendirent ardemment les droits du synode. Mais un autre auditeur de la chambre pontificale, Cicala, évêque d'Albengue, vint au secours de son collègue, en appelant l'évêque de Fiesole un hérétique relaps. Et, il semblait que Monte lui-même voulait profiter de cette occasion, pour soumettre le concile au bon plaisir du parti papal. Car, en menaçant plusieurs fois Martelli d'excommunication, il le força à lui livrer son manuscrit. Mais les *curialistes* étaient allés trop loin. L'archevêque titulaire d'Armagh (en Irlande), qui avait été jusqu'alors un de leurs sectateurs les plus dévoués, remarqua qu'il avait entendu récem-

---

[1] Relazione de Matthieu Dandolo; ALBÉRI, *Relazione veneti al Senato*, t. VII, p. 354.

ment de la bouche du pape lui-même, que celui-ci voulait laisser au concile une liberté illimitée de paroles et de propositions. L'évêque de Calahorra demanda la permission de quitter un concile où l'on ne pouvait plus parler et voter selon la conscience. Alors, les légats s'aperçurent qu'ils avaient dépassé le but. De Monte, quoique de la manière la plus réfrognée et avec des reproches amers contre le concile et surtout contre Martelli, rendit à l'évêque son manuscrit. Le cardinal de Sainte-Croix — Cervino — blâma même les deux auditeurs de leur zèle mal placé, et d'avoir usurpé les droits des présidents. Cependant, malgré cette retraite simulée, une victoire, partielle au moins, resta à la faction papale. Le parti indépendant, intimidé par les coups qu'on ne cessait de lui porter, fléchit sur toutes les questions pendantes. Les légats réussirent à écarter du décret de la résidence, la mention des cardinaux, demandée continuellement et avec la plus grande instance par les évêques espagnols. Il est vrai que le pape lui-même avait cru la chose assez importante pour adresser sur cette question aux Espagnols, une lettre pleine de reproches (1). Quant à Pighino, que les légats avaient blâmé publiquement devant le concile, ils le recommandèrent en secret au pape qui continua à lui prodiguer des récompenses.

La septième session solennelle eut donc lieu le 5 mars 1547. On y publia les décrets sur les sacrements et sur la résidence des évêques. Ce dernier décret évitait de décider la question si importante : si l'obligation de résider était d'origine divine ou humaine ? Il défendait seulement

(1) Le Plat, t. III, p. 509 ss.

de réunir dans la même personne plusieurs évêchés, paroisses ou autres bénéfices ecclésiastiques. Il ordonnait, que tout évêque élu, eût à se faire consacrer dans le délai de six mois. Il soumettait les candidats à la prêtrise à un examen devant l'évêque diocésain, et il donna à ce dernier le droit de visiter et de réformer toutes les églises de son district et même le chapitre de sa cathédrale. Tout cela, c'étaient des prescriptions excellentes. Mais comme les légats avaient obtenu qu'on fit précéder le décret de la formule : sans diminuer en aucune manière l'autorité du saint-siège, — ils avaient rouvert grandement la porte à tous les abus de la cour romaine ; surtout en omettant la déclaration que la résidence était imposée aux évêques par Dieu même. Le droit du pape de dispenser de ce devoir resta debout, l'intrigue et l'argent purent se moquer de nouveau des lois les plus sévères et les plus nécessaires de l'Église !

La séance du 5 mars était destinée à clore provisoirement les travaux du concile. Sans s'en douter, l'assemblée était à la veille d'une véritable catastrophe.

On a vu qu'elle avait dû son existence à la conviction de Paul III, qu'il ne pouvait plus se passer de la bonne volonté de l'empereur, pour sauver l'Église des dangers qui, de tous les côtés, s'élevaient contre elle, et qui surtout menaçaient l'existence du catholicisme en Allemagne, en Hongrie et en Pologne. Pour assurer à la papauté l'assistancee du glaive puissant de Charles-Quint, il avait réalisé le désir de l'empereur, en convoquant la représentation de l'Église dans une ville située dans l'empire et se trouvant sous l'influence directe des Habsbourgs.

Cependant, depuis quelques mois la situation avait bien changée.

L'empereur avait tenu tête aux troupes nombreuses de ses adversaires, jusqu'à ce que son armée néerlandaise, forte de 20,000 hommes à peu près, se fût réunie à lui. Le roi Ferdinand et le duc Maurice de Saxe attaquèrent alors le pays de l'Électeur de Saxe. A cette nouvelle, l'armée protestante quitta l'Allemagne méridionale, qui tout entière tomba au pouvoir de l'empereur (novembre, décembre 1546). La conquête de l'Allemagne septentrionale paraissait ne faire aucun doute pour l'année suivante.

Cette victoire de Charles-Quint était plus décisive que le pape ne l'avait attendu. Dès lors, Paul n'eut plus aucune crainte des protestants allemands qu'il croyait perdus, et qui, en tout cas, étaient en hostilité irrémédiable avec l'empereur. Mais Charles-Quint commença à lui inspirer de la peur et de la jalousie. Est-ce que, après s'être rendu maître absolu de l'Allemagne, il n'allait pas peser d'une double force sur l'Italie et sur la papauté ? Il avait déjà institué gouverneur de Milan, Ferdinand Gonzague, ennemi acharné de la maison de Farnèse ; et des difficultés sérieuses avaient éclaté entre lui et Pierre-Louis Farnèse, fils du pape, et créé par son père duc de Parme et de Plaisance. Cependant, il serait injuste de prétendre que les motifs séculiers seuls, le soin de sa position de souverain italien ou les égards pour sa famille, eussent fait prendre au pape une position hostile envers Charles-Quint victorieux. Ce fut aussi, et peut-être pour la plus grande partie, la peur de voir tomber le saint-siège dans une dépendance complète des Habsbourgs,

même pour les questions de dogmes; de voir triompher les tendances réformatrices de Charles-Quint sur le conservatisme hiérarchique, représenté par la cour romaine — ce fut cette peur qui amena Paul III à changer de position envers l'empereur, sur le terrain tant ecclésiastique que séculier. Les intérêts des deux pouvoirs s'étaient montrés de plus en plus opposés, au concile de Trente même. L'empereur n'était point satisfait de la marche des délibérations: il blâmait qu'on fût parti d'un point de vue orthodoxe trop exclusif, sans avoir égard aux opinions des protestants; qu'on insistât sur les dogmes sans s'occuper sérieusement de la réforme. Son ministre et confident, Granvelle, se moquait ouvertement de ces quelques évêques italiens qui voulaient dicter la loi au monde entier (1). Les Espagnols se montraient indociles; ils proposaient une série d'articles qu'ils intitulaient des *censures*, et qui tous étaient contraires au pouvoir papal. Les légats durent redire souvent dans leurs lettres confidentielles : qu'ils ne pouvaient se fier qu'aux Italiens. Avec leur aide, ils avaient jusqu'alors remporté la victoire à Trente. La publication des décrets sur la Justification, à la sixième session (janvier 1547), semblait à tout le monde un véritable acte d'hostilité envers l'empereur (2). Et déjà l'opposition se faisait sentir aussi dans les affaires politiques.

Quelle surprise désagréable pour Charles-Quint, lorsqu'en janvier 1547, le pape non seulement rappela ses troupes de l'armée impériale, mais lui annonça, en outre, que le trésor pontifical n'était plus en mesure de lui

(1) Ranke, *Werke*, t. IV, p. 353.
(2) Ribier, *Mémoires d'État*, t. I, p. 607.

payer les subsides promis par le traité de juin 1546. L'empereur n'avait-il pas violé lui-même ce traité, en cachant soigneusement le caractère religieux de la guerre, en faisant des concessions religieuses à différents États de l'empire, sans l'assentiment du pape ou de son nonce? Paul fit plus encore: il refusa à Charles-Quint de mettre de nouveau à contribution l'Église d'Espagne, dont les richesses avaient surtout entretenu jusqu'alors les armées de l'empereur. Enfin, les neveux du pape, les Farnèse, commencèrent à entrer en négociations avec François I[er], roi de France, qui malgré ses promesses solennelles du traité de Crespy, avait l'intention de mettre un terme aux progrès militaires et politiques de Charles-Quint et faisait, en effet, des préparatifs de guerre (1). Déjà les deux monarques et leurs ambassadeurs échangeaient des paroles aigres-douces. L'empereur et sa sœur, la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, armaient de leur côté. Le roi de France cherchait à former une vaste ligue contre l'empereur, avec Venise, le Danemarck et l'Écosse. Dans les cours du landgrave de Hesse et de l'Électeur de Saxe les ambassadeurs de France encourageaient les princes protestants à résister encore à Charles, en leur promettant, de la part du roi François I[er], un subside de 40,000 écus par mois (2). De cette manière le pape s'alliait, indirectement il est vrai, aux hérétiques contre l'empereur, champion de la doctrine catholique

(1) Dépêche de Mesnage, ambassadeur français près de Charles-Quint, du 20 janvier 1547; Bucholtz, *Geschichte Kaiser Ferdinand des Ersten*, t. VI, p. 518 ss.

(2) Dépêches des différents ambassadeurs français, des mois de janvier et de février 1547; Ribier, *Lettres et Mémoires d'État* (Paris 1677), t. I, p. 593 ss., 595 ss., 600, 606 ss., 610, 613, 617 s., 627 ss.

contre les hétérodoxes ! L'empereur croyait le soupçon bien fondé, que non seulement les Français, mais aussi Pierre-Louis Farnèse et Paul III lui-même eussent trempé dans la conjuration de Fiesque, à Gênes, contre les Doria, amis des Espagnols (janvier 1547).

Charles se montra fort irrité contre son allié infidèle, le pape, qui menaçait de lui arracher le prix de ses victoires au moment même où il croyait le tenir entre ses mains. Il déclara au nonce apostolique, avec une franchise peu obligeante : que s'il ne mentionnait pas le souverain pontife dans ses manifestes et ses traités actuels, c'était parce que le nom de sa Sainteté était extrêmement odieux non seulement en Allemagne, mais aussi dans beaucoup d'autres parties du monde chrétien, à cause de ses mauvaises actions [1]. Il annonça nettement qu'il lèverait des contributions sur le clergé d'Espagne et vendrait des biens ecclésiastiques, même sans le consentement du pape; car il s'agissait, disait-il, d'une lutte contre les hérétiques ; et qu'il y apporterait moins de scrupules que sa Sainteté n'en devrait sentir à garder, dans de telles circonstances, son argent en coffre, pour l'employer à enrichir et à agrandir sa famille. Charles menaça même, pour le cas où l'on continuerait de lui opposer des difficultés, de faire sa paix et peut-être une alliance avec les protestants, et de se " venger ainsi de ses ennemis par ses ennemis, „ d'après la parole du psalmiste.

Après de telles déclarations, une bonne entente était devenue impossible entre les deux chefs de la chrétienté. Le pape craignait surtout de voir l'empereur réaliser sa

(1) Por ser su nombre tan odioso y no solo en esta Germania mas aun en muchas otras partes de la christiandad por sus malas obras. L'empereur à Mendoza, 11 février 1547; Maurenbrecher, p. 92 *.

menace de venir lui-même en Italie pour mettre ordre aux affaires de religion. Il résolut donc de reprendre ses desseins antérieurs et d'acquiescer enfin au désir des légats, c'est-à-dire de soustraire le concile à l'influence de l'empereur et de ses Espagnols, en le plaçant sous l'autorité directe de la cour romaine. Cependant Paul III était trop fin politique pour donner à Charles une occasion de l'accuser personnellement devant le monde chrétien entier. Il approuva donc la proposition de Monte et de Cervino, de transférer le concile à Bologne, ville papale, mais il leur commanda de ne pas prendre eux-mêmes cette résolution, de la faire voter plutôt par la majorité des pères assemblés à Trente [1]. Quelques évêques d'une fidélité éprouvée envers le saint-siège, qui s'étaient rendus à Venise, reçurent l'ordre de retourner sans délai à Trente[2] pour y travailler à la translation.

Un prétexte fut facilement trouvé. Dans les premières semaines de l'année 1547, deux membres du concile et quelques serviteurs et théologiens des prélats étaient morts, comme cela est bien naturel dans une réunion si nombreuse de personnes, pour la plus grande partie avancées en âge. Les légats prétendirent immédiatement qu'une épidémie de rougeole avait éclaté à Trente, et ils firent faire une enquête détaillée, dont ils chargèrent surtout Fracastor, médecin officiel du concile. Cet homme de confiance des légats s'empressa, cela va sans dire, à constater qu'on était en présence d'un grand danger de

---

(1) L'explication donnée à ces événements par SARPI, livre II (p. 253 dans l'édition originale de Londres, de 1619) est presque complètement erronée et fantasque.

(2) MENDHAM, p. 114.

contagion et même de peste [1]. Une douzaine d'évêques se servirent avec plaisir de ce prétexte pour quitter Trente, dont la situation éloignée et le climat peu constant et souvent rigoureux leur étaient fort désagréables. Les légats étaient ainsi arrivés à leurs fins. Le 9 mars 1547, ils parlèrent à la congrégation générale des ravages de l'épidémie et de la désertion irrésistible des évêques. Leur conduite fut un vrai modèle de la diplomatie fine et sans scrupule de Rome. " Nous ne voulons pas, disaient-ils, vous donner des conseils, au contraire, nous ne ferons qu'exécuter vos décisions ; nous ne nous opposerons qu'à la dissolution du concile. „ Ils savaient bien que la majorité était déjà gagnée à l'idée de quitter le Tyrol. La dernière phrase, celle qui repoussait la dissolution, pouvait même être citée comme un mérite spécial aux yeux de l'empereur [2].

Ce que les légats avaient prévu, se réalisa entièrement. Madruzzo, évêque de Trente, ne pouvait plus y contredire, car, fatigué de se voir continuellement en butte aux attaques malveillantes des légats, il s'abstenait depuis longtemps de paraître dans l'assemblée. En vain les prélats impériaux, sous la direction de Pacheco, s'opposèrent-ils à la translation. En vain les médecins de Trente nièrent-ils, en s'appuyant sur la statistique, l'existence de l'épidémie. La majorité papale marcha avec unanimité et avec une grande rapidité vers le but qu'on lui avait

[1] RAYNALDI lui-même, malgré son entier dévouement envers la cour romaine, dit expressément : Testimonia (de morbo) relata sunt Fracastori et Balduini medicorum, quæ ex magna parte fuisse fallacia secutus rerum exitus comprobavit. — Mendoza, ambassadeur de l'empereur à Rome, accuse ouvertement les légats, en écrivant à son maître : Puede ser certa V. M[d] de que los legatos anduvieron secretamente hablando y subornando á los obispos come á los medicos; RANKE, *Werke*, t. IV, p. 361.

[2] Les documents concernant la translation du concile à Bologne se trouvent chez LE PLAT, t. III, p. 584 ss.

désigné. Il fallait se hâter afin que l'empereur ne fût pas renseigné de ce qui se passait à Trente et n'eût pas le temps d'employer les grands moyens contre ce coup de main de Rome. Les légats étaient entourés d'une garde fidèle de quinze à seize évêques, tous payés et pensionnés par le trésor pontifical ([1]), — et c'était là presqu'un tiers des prélats présents. Ils s'écrièrent qu'on ne pouvait pas mettre sur le même rang un savant célèbre comme Fracastor et les " médecins à la douzaine „ de Trente. Le 11 mars, en huitième session publique, la translation dans l'État pontifical fut votée par 38 voix contre 14 opposants et 4 abstentions ([2]). Les légats soulevèrent un peu le masque dont ils s'étaient couverts jusqu'alors, en proposant comme lieu de réunion la ville papale de Bologne; il va sans dire que ce conseil fut adopté par la majorité docile, qui résolut qu'on y tiendrait déjà la session publique, fixée au 21 avril. Les légats avaient été tellement sûrs de leur succès qu'ils avaient tout préparé pour le départ et se trouvaient à même de l'effectuer dès le jour suivant, 12 mars. Leurs partisans les suivirent aussi vite que possible; ils avaient paru déjà à la session en habits de voyage, pendant qu'on sellait leurs chevaux dans la rue ([3]). " A Bologne, nous sommes passés de l'esclavage d'Égypte à la terre promise, „ c'est ainsi qu'un des leurs s'exprime en triomphant, quelques mois plus tard ([4]). Cependant, Pacheco et les évêques impériaux restèrent à Trente, comme Charles le leur avait commandé depuis longtemps. Un véritable schisme s'était produit dans le concile!

([1]) Leur liste se trouve dans CALENZIO, p. 29 ss.
([2]) SARPI, p. 262, ajoute ces dernières tout simplement aux voix négatives!
([3]) *Journal de Laurent* PRATANUS, p. 30.
([4]) BALUZE-MANSI, t. III, Appendice p. 145.

CHAPITRE III.

La deuxième assemblée de Trente.

Triomphe et joie du parti papal. — Colère et menaces de l'empereur. — Conduite habile de Charles-Quint. — Nullité de l'assemblée de Bologne. — Meurtre de Pierre-Louis Farnèse, fils du pape. — Paul III veut former une vaste ligue contre l'empereur. — Forte position de celui-ci. — Lutte de l'État contre l'omnipotence de l'Église. — Protestation des ambassadeurs impériaux contre l'assemblée de Bologne. — L'*Interim*. — La question de Plaisance et la question religieuse. — Les prélats restés à Trente. — Dissolution du concile de Bologne. — Défection d'Octave Farnèse et mort de Paul III. — Le cardinal de Monte, pape sous le nom de Jules III. — Il passe au parti de l'empereur et convoque de nouveau le concile à Trente. — Hostilité de Henri II de France. — Les nouveaux présidents du concile. — Difficultés qui s'opposent à la réussite du concile. — Question de l'Eucharistie et du calice laïque. — La juridiction des évêques. — Le légat Crescenzio s'oppose aux aspirations des évêques impériaux. — L'œuvre de réforme n'avance guère. — Les protestants arrivent au concile. — Leur conduite hautaine et peu conciliante. — Malveillance du pape contre le concile. — Dangers politiques. — Les princes protestants attaquent l'empereur et menacent la ville de Trente. — Dissolution du concile. — Causes du mauvais succès de la deuxième assemblée de Trente.

Sans aucun doute, les prélats restés à Trente avaient tort dans la forme. Les légats du pape avaient produit le bref pontifical qui les autorisait à transférer le concile dans une autre ville quelconque. Mais ils n'en avaient pas même fait usage, et c'étaient les pères eux-mêmes qui, à une majorité de plus des deux tiers, avaient résolu l'exode à Bologne. Cependant, il était clair comme le jour que cette résolution avait été prise non seulement

avec l'assentiment, mais sur l'instigation des légats et aussi du saint-père. Aurait-on osé sans cela fixer les réunions futures du concile dans une ville de l'État pontifical? Des gens bien renseignés prétendaient même que Julien Ardinghello, frère du cardinal du même nom, qui était venu à Trente en février 1547, ostensiblement pour exprimer à Madruzzo la condoléance du pape à l'occasion de la mort de son frère, avait eu pour véritable mission de convenir avec les légats de la translation du concile [1]. Le savant évêque Giovio félicita d'un ton triomphal son ami Cervino de cet événement. Il reconnaît dans l'abandon de Trente une victoire des Italiens sur les Allemands, du pape sur l'empereur, qui aurait voulu jouer au saint Christophe, portant seul le monde entier. Et le légat ne laisse pas de lui répondre en approuvant sa manière de voir [2].

Le pape, du reste, s'était préparé à une rupture complète avec l'empereur. Il avait offert à François Ier un mariage entre son propre petit-fils, Horace Farnèse, et Diane, fille naturelle du dauphin Henri. Il avait conseillé lui-même au roi de France d'assister les hérétiques allemands contre l'empereur, " disant que Sa Majesté ne saurait faire une dépense plus utile. „ Il se réjouissait publiquement de tout avantage remporté par l'Électeur de Saxe sur ses adversaires [3]. Il est vrai que Paul III n'avait pas prévu que les choses marcheraient si vite à Trente. Il

---

(1) Dépêche de Mendoza, de Rome, 18 septembre 1547; DOELLINGER, *Beitraege zur polit. kirchl. u. Kulturgesch.* (Ratisbonne 1862) t. I, p. 115.

(2) *Lettres de Giovio à Cervino*, 29 mars, et de *Cervino à Giovio*, 4 avril 1547; BALUZE-MANSI, t. III, p. 505.

(3) François Ier à Dumortier, son ambassadeur à Rome, 28 mars, et dépêche de Dumortier, 31 mars 1547; RIBIER, t. I, p. 633 s. 637.

annonça cependant au collège des cardinaux son acquiescement à tout ce qui venait de s'y passer (¹). Mais il fut déjà frappé de l'opposition hardie qu'il rencontra auprès de quelques membres du sacré-collège ; et après avoir réfléchi plus mûrement sur ces faits, il commença à s'effrayer de leurs conséquences, d'autant plus que coup sur coup il reçut des nouvelles peu rassurantes pour la position qu'il venait de prendre. D'abord le prétexte de la translation avait perdu toute sa force, car à peine la majorité des prélats avait-elle quitté Trente que la prétendue épidémie y disparut comme par enchantement. Les " médecins à la douzaine " avaient eu raison contre le célèbre Jérôme Fracastor. Malgré les ordres et les promesses venus de Rome, tous les prélats impériaux, à l'exception d'un seul, restèrent à Trente, en déclarant vouloir y attendre la réouverture du seul concile légal. Ensuite, François Ier, sur lequel Paul avait placé tout son espoir, mourut le 31 mars 1547, et son successeur Henri II, se trouvant d'abord sous l'influence du très catholique connétable de Montmorency, prit une position assez favorable à l'empereur. Le nouveau roi conseilla lui-même au pape affligé, de suspendre le concile jusqu'à une réconciliation avec l'empereur, pour ne pas provoquer un schisme (²). Les Vénitiens ne montrèrent aucune envie d'entrer dans la ligue contre l'empereur (³). Charles-Quint devenait plus puissant, plus victorieux, plus redoutable que jamais : le 24 avril 1547

(¹) RAYNALDI ad an. 1547, nr. 55 : Paulus Pontifex accepto translationis nuntio, rem gestam coacto Cardinalium Senatu comprobavit.

(²) RAYNALDI, ad an. 1547, nr. 60.

(³) Dépêche de Morvilliers, ambassadeur français à Venise, 29 avril, 30 juin 1547 ; RIBIER, t. II, p. 10 ss. 144 s.

il remportait la grande victoire de Mühlberg, qui lui livra l'Électeur de Saxe et bientôt après le landgrave de Hesse, et qui plaça à ses pieds l'Allemagne entière. En même temps le Sultan, sur lequel le pape avait beaucoup compté pour une attaque contre les Habsbourg, fit sa paix avec l'empereur. Paul III crut bon alors de dépêcher vers Charles-Quint le cardinal Sfondrato, afin de le gagner à la cause du concile de Bologne.

Un tel espoir n'avait aucune chance de se réaliser. Charles, en recevant la nouvelle des événements de Trente, avait montré le plus grand courroux et menacé de prendre des mesures de rigueur. L'affirmation du pape, que la translation du concile avait eu lieu sans son assentiment et partant moins encore sur son ordre, rencontra chez Charles une incrédulité complète. Lorsque le nonce essaya de lui démontrer, qu'il était indispensable dans tous les cas que les prélats restés à Trente se rendissent à Bologne, pour maintenir l'autorité du concile et pour éloigner le danger d'un schisme, l'empereur lui répondit qu'il les ferait aller non seulement à Bologne, mais aussi à Rome, mais qu'il les accompagnerait lui-même pour assurer leur liberté [1]. Menace peu déguisée qui rappelait la prise et le sac de Rome par les troupes impériales, vingt ans auparavant.

La conduite de l'empereur, dans cette situation difficile et délicate, était aussi prudente que ferme. Son intention était de ne jamais sortir du giron de l'Église catholique, de ne pas se brouiller définitivement avec le saint-siège, mais pourtant de le forcer à se soumettre à sa manière de voir, à la réintégration du concile dans la ville

(1) Instruction impériale pour Diégo de Mendoza, 27 avril 1547; MAURENBRECHER, p. 107 *.

de Trente, à la réconciliation avec les hétérodoxes d'Allemagne. Il déclara sèchement au cardinal Sfondrato qu'il ne consentirait jamais à autre chose qu'à un retour simple et sans phrase à Trente. Lorsque le pape essaya de détourner son attention et son énergie des affaires du concile, en l'invitant à attaquer l'Angleterre schismatique, Charles refusa avec mépris de donner dans ce piège trop grossier. L'empereur, comme tout homme d'État habile, savait exagérer au besoin sa colère et l'hostilité de ses intentions. Son ambassadeur à Rome, Don Diégo Hurtado de Mendoza, dut menacer le pape d'un véritable schisme, si les prélats ne retournaient pas à Trente (¹). Mais ceci n'était destiné qu'à intimider le pontife. Charles ordonna en même temps au cardinal Pacheco et à ses évêques fidèles restés à Trente, de ne quitter cette ville sous aucun prétexte, mais aussi d'éviter tout acte conciliaire pour ne pas provoquer de schisme. Les prélats de Trente ne devaient pas intituler leur réunion le *concile de Trente*, mais seulement le *saint concile, en quelque lieu qu'il soit.* L'histoire de l'assemblée de Bâle était là pour démontrer combien peu de succès on pouvait attendre d'un synode antipapal et, par conséquent, schismatique. Imiter ces procédés n'aurait eu de sens que dans le cas où Charles aurait été décidé à suivre l'exemple donné par Henri VIII d'Angleterre et à constituer une Église à part. Mais une telle résolution était contraire à toutes les idées et aux desseins universels de ce monarque. Du reste, jamais l'Espagne, vraie base et fondement de sa puissance, ne l'aurait suivi dans cette voie. Ce ne fut donc

(¹) Dépêche de Mendoza, 3 mai 1547; DÖLLINGER, *Beiträge zur polit. etc. Geschichte*, t. I, p. 53 ss.

que pour effrayer le pape, qu'il le menaça de la convocation d'un concile particulier. Le séjour des impériaux à Trente ne devait servir qu'à protester contre l'assemblée de Bologne et à faciliter le retour des autres prélats dans la première de ces villes.

En effet, l'assemblée de Bologne n'avait même plus l'apparence d'un concile général. Les représentants du clergé de France et de Portugal, en quittant Trente, ne s'étaient pas rendus à Bologne. On y trouvait à peine une trentaine d'évêques, tous Italiens, dont la moitié pensionnaires des légats (1). Aucun ambassadeur séculier ne s'y était présenté. En vain Paul essaya-t-il, par des avantages pécuniaires et autres, d'amener à Bologne un plus grand nombre de prélats. En vain Thomas Campége, évêque de Feltre, composa-t-il une longue dissertation pour légitimer la translation (2). L'empereur resta ferme; il ne cessa de dire qu'il avait besoin d'un concile sur le territoire de l'empire pour réconcilier d'une manière durable les protestants allemands avec l'Église et pour satisfaire d'une manière quelconque à leurs justes vœux. Il était dans l'heureuse situation de pouvoir annoncer que Maurice de Saxe, Joachim de Brandebourg (3) et en général les plus puissants parmi les princes luthériens, s'étaient obligés solennellement à se soumettre à un tel concile. Quant aux autres, fit-il dire au pape, qui ne voudraient pas s'y rendre volontairement, il saurait bien les y contraindre (4).

---

(1) Leur liste se trouve dans CALENZIA, p. 40 ss. — Le nombre de ceux qu'on payait régulièrement est de 14.
(2) Cet écrit se trouve chez LE PLAT, t. III, p. 612-624.
(3) V. DRUFFEL, t. I, p. 59.
(4) MAURENBRECHER, p. 115.

Abandonné de tout secours, effrayé des menaces de l'empereur, Paul III crut devoir céder un peu. D'après le désir du saint-père lui-même, l'assemblée de Bologne dut ajourner, provisoirement jusqu'au mois de septembre, ses séances publiques et renoncer à la formation de tout décret (1). Elle n'osa point anathématiser les prélats désobéissants qui séjournaient à Trente : au contraire, elle resta avec eux en correspondance continuelle.

Mais une telle concession était bien loin de satisfaire Charles-Quint. Ce signe de faiblesse de la part de son adversaire l'encouragea plutôt à insister sur l'accomplissement de ses volontés. Il repoussa tous les moyens-termes offerts par le pape. Il fit demander de nouveau par son ambassadeur à Rome, le retour du concile à Trente, sans condition et sans restriction (2). Il fit menacer encore une fois le pape de la convocation d'un concile, opposé à celui de Bologne (3). Le cardinal Sfondrato, se trouvant sous l'influence personnelle de l'empereur et de son entourage, adjura le pape de ne pas risquer une telle mesure, en le blâmant de s'être aventuré si avant, contre la volonté du monarque le plus puissant du monde (4). Paul fut exaspéré par tant de mécomptes ; ne voulant pas s'humilier entièrement, il chercha du secours. Il espérait toujours en trouver auprès du roi de France. Henri II, de plus en plus influencé par la famille ambitieuse des Guise, avait, en effet, commencé à prendre une position plus décidée

(1) Raynaldi, ad an. 1547, nr. 60, 62, 65.

(2) Dépêche de Diégo de Mendoza, 19 juin 1547 ; Döllinger, *Beitraege*, t. I, p. 85.

(3) Instruction pour Diégo de Mendoza, 23 août 1547 ; Maurenbrecher, p. 112*.

(4) Pallavicini, X, 7, 1.

contre l'empereur; comme marque d'entente entre le roi très chrétien et le pontife, quelques ambassadeurs et évêques français se rendirent à Bologne. Encouragé par ces événements, Paul résolut d'augmenter le nombre des évêques de Bologne jusqu'à une centaine et de prendre alors au sérieux le concile réuni dans cette ville [1].

La situation se compliquait pour Charles. Comme au fond il ne voulait pas de schisme, il n'aurait pu s'opposer aux décisions prises par l'assemblée de Bologne. Alors, pour intimider de nouveau le pape, il s'arrêta à une action violente, destinée à frapper Paul dans ses plus chères affections. Par l'intermédiaire de Ferdinand Gonzague, il fit surprendre Pierre-Louis, duc de Parme, son adversaire le plus dangereux dans la famille Farnèse, à Plaisance (septembre 1547), et occuper cette forteresse importante par des troupes espagnoles; Pierre-Louis trouva même la mort dans la bagarre.

Ce fut là un terrible coup pour le vieux pontife. Ses sentiments de père et ses ambitions de famille étaient également blessés. Malgré toutes les précautions prises par l'empereur, il ne douta pas un instant d'où le coup était parti. Il ne tarit pas de menaces et de bravades de tout genre. Le cardinal Farnèse dit à l'ambassadeur d'Espagne: Si l'empereur ne nous donne pas satisfaction et ne nous rend ce qui nous appartient, nous nous donnerons au diable. Dans sa première colère, Paul voulut conclure une ligue offensive et défensive contre Charles, avec la France et Venise; une alliance même avec les

---

[1] Dépêche de Mendoza, 27 août 1547; DÖLLINGER, *Beitraege*, t. I, p. 107.

Turcs et les Barbaresques entra dans les plans du vicaire de Jésus-Christ (1). La France devait s'emparer de Gênes et obtenir la Sicile et le royaume de Naples au sud du Garigliano, tandis que la partie de Naples au nord de ce fleuve devait faire partie de l'État pontifical. A Rome et à Paris, on traita avec les mécontents et les exilés napolitains, qui s'y réunirent en foule, surtout à Rome. On offrit aux Vénitiens une des villes principales du duché de Milan (2). Le jeune roi Henri II se passionna d'abord beaucoup pour ce dessein (octobre 1547) et négocia sur ces entreprises avec le saint-père, à Rome, par l'intermédiaire des cardinaux de Guise et du Bellay (3). Mais le projet trouva un accueil très froid auprès des Vénitiens, toujours prudents et circonspects, qui ne voulaient point se compromettre dans des affaires si importantes et de si longue haleine, sur l'instigation d'un vieillard maladif, dont la mort évidemment était prochaine. L'ambassadeur impérial à Venise faisait de son côté, tout ce qui lui était possible pour leur ôter la crainte d'entreprises hostiles de la part de son maître (4). Charles menaça par contre Paul III de le traiter de la manière la plus rigoureuse, s'il n'abandonnait pas ses intrigues contre la paix de l'Italie et les possessions de Sa Majesté (janvier 1548) — et le pape avait fait une triste expérience de l'efficacité des menaces impériales.

(1) MAURENBRECHER, p. 163.

(2) DRUFFEL, t. I, p. 77 ss. — DÖLLINGER, *Beitraege*, t. I, p. 86 s., 117 s., 121 ss.

(3) DRUFFEL, t. I, p. 74 ss.

(4) Instruction pour Don Juan de Mendoza, ambassadeur de l'Empereur à Venise, 7 juillet 1547; MAURENBRECHER, p. 110*. — Dépêche de Morvilliers, 17 décembre 1547; RIBIER, t. II, 95.

L'alliance française elle-même ne réussit pas au malheureux pontife. Sa politique religieuse était en contradiction flagrante avec sa politique séculière. Les évêques gallicans, dont il avait salué avec joie l'arrivée à Bologne, se montrèrent encore plus récalcitrants envers le saint-siège que les Espagnols. Ils commencèrent à parler hautement de la supériorité des conciles sur le pape, dont la participation, d'après eux, n'était point nécessaire aux travaux du concile; et le légat Cervino, autrefois si prompt à la réplique en pareil cas, n'osa leur répondre que fort doucement (1). Les ambassadeurs français au concile étaient munis d'instructions qui demandaient la suppression de presque tous les revenus que le trésor papal et les officiers de la cour romaine tiraient des pays ultramontains. Ce fut tout le résultat de la translation si désirée et opérée avec tant de peine! Pendant ce temps, Jules Cibò, marquis de Massa, qui avait voulu livrer Gênes entre les mains des Français, laissa découvrir ses trames, fut pris et décapité sur la place publique de Milan. Cet événement déjoua tous les plans de Henri II, qui commença à se refroidir relativement à la ligue papale. Comme il s'intéressait vivement aux affaires d'Écosse et qu'il était engagé ainsi dans une lutte avec l'Angleterre, il fit comprendre au pape que, pour le moment, il n'était pas à même de faire la guerre à l'empereur. Au contraire, il fit savoir à Charles qu'il voulait entrer avec lui en bonne amitié, s'il avait l'intention de s'y prêter sincèrement (2). Voilà pourquoi Paul, à son grand regret,

(1) Pallavicini, X, 7, 3.

(2) *Lettre de Henri II au cardinal Du Bellay*, 15 janvier 1548; Ribier, t. II, p. 113 s.

dut renoncer à tirer vengeance de la mort de Pierre-Louis; et Plaisance resta au pouvoir de Charles-Quint.

L'empereur avait pris l'offensive sur le terrain politique; il commença aussi l'attaque sur le terrain religieux. A la diète d'Augsbourg, en automne 1547, les chefs du protestantisme réitérèrent leur promesse de se soumettre à un concile nouvellement convoqué à Trente. L'empereur, de son côté, sans mentionner seulement le pape, leur garantit la sécurité personnelle durant leur séjour de Trente, et une liberté complète dans l'exposition de leurs opinions. L'Allemagne était unie sans le pape, et dans un certain sens même contre le pape. Le cardinal Sfondrato essaya, par des promesses de tout genre, de détourner de l'empereur les électeurs ecclésiastiques et le duc Guillaume de Bavière, pour les attirer vers le souverain pontife. Mais l'influence impériale et le besoin de réformes étaient trop forts : ses démarches échouèrent complètement et ne servirent qu'à aigrir encore le gouvernement impérial contre Rome (1).

Ces mêmes princes ecclésiastiques que Sfondrato avait voulu gagner, adressèrent d'Augsbourg au pape une demande énergique de ramener le concile à Trente, comme un acte non seulement de justice, mais aussi de toute nécessité. Ils allaient même jusqu'à des menaces : " si le saint-père retire sa main de l'Allemagne, ils prendront d'autres conseils et ils chercheront d'autres moyens pour assurer la pacification de leur pays. " Le primat de Pologne, l'archevêque de Gnesne, s'associa à la démarche de ses collègues d'Allemagne, en contestant

(1) Druffel, t. III, p. 77.

sèchement, dans une lettre adressée au pape, qu'un concile assemblé dans l'État pontifical pût être considéré comme étant libre (1). La cour romaine se trouvait dans l'embarras le plus cruel.

L'empereur, fort de son excellente position militaire, politique et religieuse, croyait le pape malade et assez brisé par la terrible mort de son fils, pour pouvoir lui dicter ses conditions. Il envoya à Rome le cardinal Madruzzo (novembre 1547), demander péremptoirement le retour immédiat des prélats de Bologne à Trente, puisque lui — Charles—avait pleinement satisfait à la condition posée par le pape, d'amener les protestants à se soumettre aux décisions du concile. Il exigea, en outre, l'envoi en Allemagne, de nonces apostoliques, munis de pouvoirs suffisants, pour accueillir et absoudre tous ceux qui, remplis d'un pieux repentir, voudraient rentrer dans le giron de l'Église. Il demanda enfin que le concile eût à s'occuper principalement de la réforme des mœurs et de la discipline du clergé. En retour de toutes ces concessions, Charles promit qu'en cas de vacance du saint-siège, il tiendrait la main à ce que l'élection d'un nouveau pontife restât au collège des cardinaux, à l'exclusion du concile. Si, au contraire, Paul n'agréait pas les propositions de l'empereur, ses ambassadeurs avaient l'ordre de protester d'une manière solennelle, tant à Rome qu'à Bologne, contre tout acte du prétendu concile.

Paul III était moins bas que Charles ne le croyait. Il était plutôt outré de la manière violente et suffisamment brutale dont on le traitait, et de ce que, pour l'affaire de Plaisance, le cardinal de Trente ne lui apportait

(1) Ces deux documents se trouvent chez RAINALDI, ad an. 1547, nr. 84-86 et chez LE PLAT, t. III, p. 653 ss.

que des promesses vagues (1). Il en résulta entre lui et l'ambassadeur d'Espagne des querelles personnelles et des scènes souvent scandaleuses (2). La perspective de voir les protestants arriver à Trente — quoique le pape eût insisté toujours là-dessus—ne pouvait le séduire. C'était, au contraire, une de ses raisons principales contre le retour du concile, car il craignait de leur présence une reprise d'hostilités contre le saint-siège et la victoire des ***ultramontains*** (3). Enfin, après trois mois (1er janvier 1548), il répondit aux évêques d'Allemagne, sur un ton extrêmement aigre ; puis il leva des troupes pour protéger au moins l'État pontifical contre une mesure violente de l'empereur. C'est pour la forme seulement qu'il ménageait : lui et le concile se montrèrent disposés à revenir à Trente, mais à des conditions parfaitement inacceptables pour l'empereur et les protestants. Cette réponse qui contenait au fond le refus des propositions faites par Charles-Quint, était surtout l'œuvre du parti qui, parmi les cardinaux, désirait reconstituer l'Église sur les bases du moyen âge, et ne voulait point entendre parler de mettre sur le même rang les pouvoirs séculiers et ecclésiastiques. Caraffa, ce Napolitain fanatique, et Cervino y avaient travaillé. C'étaient donc deux grands principes d'une importance universelle, qui luttaient entre eux à cette occasion ; et on ne s'y trompait guère de part et d'autre : voilà la raison de l'opiniâtreté montrée des deux côtés. Ce fut alors que Charles-Quint écrivit dans son testament politique, adressé à son fils Philippe, le passage suivant : " Quant au pape actuel,

(1) Cf. les documents chez MAURENBRECHER, p. 125* ss.
(2) LAFUENTE, *Historia general de España*, t. XII, p. 511 ss.
(3) PALLAVICINI l'avoue ingénûment, X, 7, 3.

Paul III, vous savez déjà comment il s'est conduit envers moi, et spécialement combien il a mal accompli son traité pour la dernière guerre, en m'abandonnant au milieu du combat. Vous connaissez le peu de bonne volonté qu'il a montré et montre encore pour les affaires publiques de la chrétienté, et surtout quant à la célébration du concile [1]. „

Lorsque l'empereur écrivit ces lignes, il avait déjà ordonné de frapper un grand coup contre ce pape récalcitrant. Le 18 janvier 1548, le fiscal général de Castille, François Vargas, et Martin Vélasquez protestèrent, dans les termes les plus énergiques, devant les pères assemblés à Bologne, contre tous leurs actes, qu'ils déclarèrent nuls et d'aucune valeur aussi bien que la translation du concile elle-même. Ils annoncèrent que l'empereur prendrait en ses propres mains les intérêts de l'Église, menacée dangereusement par la négligence du pape et par les usurpations d'un concile illégal. Et cette même protestation, d'autant plus violente qu'elle était entourée de formes solennelles, fut renouvelée à Rome devant le souverain pontife et tous les cardinaux réunis, par Don Diégo Hurtado de Mendoza, ambassadeur impérial.

Quelle position superbe Charles venait de prendre ! Encore une fois, il opposait à la papauté le pouvoir impérial le plus étendu, tel qu'il avait existé dans l'ancienne Rome et pendant la première moitié du moyen âge, comme pouvoir protecteur de l'Église. Il le fit avec énergie et persévérance, et, disons-le aussitôt, avec un succès surprenant. Depuis Henri III, depuis cinq siècles, aucun empereur n'avait vu un pape et un concile s'hu-

(1) Ce testament est daté du 18 janvier 1548 ; Weiss, *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. III, p. 267.

milier si profondément devant lui comme on le fit devant cet *Imperator*. En vain, Paul III proposa-t-il l'expédient de ne traiter à Trente que les affaires allemandes et le reste dans une ville d'Italie. Mendoza repoussa ce plan avec une superbe ironie, en disant qu'il n'appartenait ni à Sa Majesté ni à Sa Sainteté de mettre des brides au saint Esprit, qui était essentiellement libre et qui pouvait inspirer au concile toutes les résolutions qui lui plairaient (1). Le pape se vit battu dans toutes ses espérances. L'alliance avec la France, " en laquelle il avait cru plus qu'en Dieu „ ne fit pas de progrès. Il eut beau écraser la pauvre population de l'État pontifical de contributions nouvelles, surtout d'un impôt sur la farine, pour pouvoir réunir des troupes de plus en plus nombreuses: sans le secours des Français, il ne pouvait jamais braver la formidable puissance de l'empereur. A Bologne on craignait déjà de voir arriver les troupes espagnoles qui venaient de s'emparer si facilement de Plaisance, et on renforça la garnison de 500 hommes. L'empereur effraya Sfondrato en lui manifestant l'intention de ratifier d'une manière définitive la protestation de ses agents et d'en appeler du pape à un concile légitime (18 février 1548). Cette menace n'était pas trop sérieuse pour le moment : le cardinal de Trente, intervenant comme médiateur, écrivit à Rome qu'il avait beaucoup adouci l'empereur, et qu'il espérait le contenir, pourvu toutefois qu'on suspendît l'assemblée de Bologne et qu'on sursît en même temps au jugement de la légalité de la translation, sans chagriner les évêques restés à Trente (2).

(1) Dépêche de Diégo de Mendoza, 2 février 1548; DÖLLINGER. *Beitraege* t. I, p. 135.

(2) PALLAVICINI, X, 14, 1. 3.

Paul III, pour sauver un semblant d'indépendance, exigea, que l'assemblée de Bologne (février 1548) lui envoyât des ambassadeurs pour se justifier du changement de lieu, que les ambassadeurs pontificaux avaient pourtant amené eux-mêmes. Il voulait se poser en juge — *si justi judicis partes postponere voluissemus*, écrivait-il au légat [1] — dans une occasion où, en réalité, il n'était qu'un adversaire vaincu, en pleine retraite. Le concile ne tira aucun avantage de ce que le roi Henri II le reconnut publiquement et solennellement, en juin 1548. Au contraire, les séances de cette assemblée demeurèrent toujours suspendues, si non pour la forme, du moins réellement.

Mais Charles ne voulait entendre parler d'aucun subterfuge. Ce fut à cette époque que le sénat de Milan, sur l'ordre de l'empereur, dut priver le cardinal de Monte, sous des prétextes spécieux, de tous les revenus de son évêché de Pavie [2]. Comme le pape n'obtempérait pas à sa demande de reconstituer le synode de Trente, il réalisa sa menace de prendre en mains lui-même la cause de l'Église. Le pape hésita d'envoyer en Allemagne des cardinaux, comme Charles l'avait désiré, avec des pouvoirs suffisants pour autoriser dans ce pays la communion sous les deux espèces, le mariage des prêtres et la sécularisation partielle des biens ecclésiastiques [3]. Alors l'empereur publia de sa propre autorité l'*Interim*, destiné à devenir provisoirement la loi religieuse pour l'Allemagne. Et cet Interim non seulement différait quant à la lettre, sous beaucoup de rapports des décisions de

(1) RAYNALDI ad an. 1548 nr. 32; et LE PLAT, t. IV, p. 1 ss.
(2) PALLAVICINI, X, 17, 3.
(3) DÖLLINGER, *Beitraege*, t. I, p. 151-153. — DRUFFEL, t. I, p. 113 ss.

Trente, mais il permettait aussi, sans l'assentiment préalable de Rome, la communion *sub utraque* et le mariage des prêtres (mai 1548). Le mois suivant, l'empereur et la diète publièrent, sans en demander l'autorisation à Rome, un nouvel édit sur la réforme ecclésiastique, qui contenait beaucoup de choses louables et ordonna surtout de fréquents conciles provinciaux, ce qui était fort odieux à la cour romaine comme un danger pour sa toute-puissance. En effet, pendant ces années, on célébra en Allemagne de nombreuses assemblées provinciales et diocésaines du clergé qui, en partie, déployèrent une activité importante et salutaire pour les quatres provinces archiépiscopales restées encore au catholicisme, celles de Mayence, de Cologne, de Trèves et de Salzbourg. Le décret de réforme de juin 1548 étendit son influence même au delà des frontières de l'Allemagne proprement dite. Pendant l'automne de la même année, il fut accepté d'une manière officielle par plusieurs diocèses des Pays-Bas [1].

En vain la cour romaine protesta-t-elle contre cette ingérence du pouvoir séculier dans les affaires de l'Église. En vain le cardinal Farnèse avait-il dit qu'il pourrait indiquer sept ou huit hérésies dans l'Interim, et que l'empereur avait provoqué un scandale dans la chrétienté ; Charles s'en soucia peu et continua à repousser toutes les offres de médiation de la part du saint-siège. C'est alors que Paul lui proposa de faire, par un bref pontifical, venir les évêques à Rome, tant de Bologne que de Trente, pour délibérer sur la réforme à la cour papale elle-même (juillet 1548) [2].

---

(1) De Ram. *De la part du clergé belge au concile de Trente*, p. 23 ; *Nouveaux mémoires de l'Académie de Belgique*, t. XIV.

(2) Druffel, t. I, p. 125 ss. — Döllinger, *Beitraege*, t. I. p. 138.

Son intention secrète était de faire déclarer légitime, par les évêques se trouvant sous son influence directe, la translation du synode de Trente à Bologne et enfin de leur faire prononcer l'ouverture du concile à Rome même. " Nous voulons tromper les trompeurs, „ dit confidentiellement le cardinal Caraffa au cardinal du Bellay. Car de cette manière le concile aurait été soumis complètement à la direction du saint-siège.

L'empereur n'avait garde de tomber dans les filets que le *cerveau renardique* de Paul III lui avait tendus. Il fit pour le moment abstraction du concile pour travailler à l'exécution de l'Interim. Malheureusement, il ne pouvait pas se passer du pape. Car pour que les évêques admissent des prêtres mariés à l'exercice du culte, qu'ils accordassent la communion sous les deux espèces, et que, d'un autre côté, les princes protestants n'eussent plus rien à craindre pour les biens ecclésiastiques qu'ils avaient confisqués — pour tout cela on avait besoin de concessions spéciales du pape. D'après le désir exprimé plusieurs fois par l'empereur avec beaucoup d'instance, Paul commanda, en septembre 1548, à Pighino, auditeur de la Rote et en ce moment évêque de Ferentino, et à Lippomano, coadjuteur de Vérone, de se rendre en Allemagne pour y travailler à la réconciliation des hérétiques repentants, ensemble avec le nonce apostolique, l'évêque de Fano, et conformément aux pouvoirs que le pape leur donnera. Cependant, tout cela était plutôt un semblant de concession qu'une réalité. Charles avait souhaité de voir chargés de cette commission importante des princes de l'Église, des cardinaux; Paul ne la donna qu'à de simples évêques. De plus, ils avaient l'ordre de ne permettre

le mariage aux prêtres et la possession des anciens biens ecclésiastiques aux laïques que dans des cas particuliers, mais point d'une manière générale, pour ne pas scandaliser les âmes pieuses et orthodoxes. Enfin les légats retardèrent d'abord leur départ pour l'Allemagne et puis la publication de leurs pouvoirs pendant bien des mois, de sorte que les diocèses d'Allemagne se trouvèrent dans le plus grand embarras et que l'exécution de l'Interim fut suspendue partout. Par ces machinations le pape voulait forcer l'empereur de lui rendre d'abord la ville et le territoire de Plaisance [1]. Il était convaincu que l'empereur avait besoin de lui pour régler les affaires d'Allemagne. Et afin de les tenir en suspens pendant plus de temps encore, Paul conseilla sans vergogne au roi de France, de sacrifier les catholiques écossais et de faire la paix avec le gouvernement hérétique d'Angleterre, pour pouvoir alors assister de toutes ses forces les protestants allemands contre l'empereur orthodoxe ! [2] Tellement les intérêts de la politique primaient, chez Paul III, ceux de la religion, dont la défense était cependant la raison et le véritable but de sa haute position. Mais il avait encore une fois compté sans son hôte. La France demeura tranquille du côté de l'Allemagne. La mission de Laubespine, secrétaire d'État français à Rome, resta sans résultat heureux; elle eut plutôt pour conséquence un rapprochement entre la France et l'empereur. Le gouvernement français se méfiait profondément du pontife, et des offres de paix et de

(1) DÖLLINGER, *Beitraege*, t. I, p. 155 ss.
(2) Dépêche du cardinal du Bellay, 28 mars 1549; DRUFFEL, t. I, p. 211

bonne entente s'échangeaient sans cesse entre lui et Charles-Quint. Le pape se vit forcé à reculer de nouveau, mais il ne céda le terrain que pied à pied. En mai 1549, les pouvoirs des trois légats furent conférés aux différents évêques d'Allemagne ([1]). Mais ils étaient tellement entourés de restrictions cauteleuses qu'ils ne promettaient que peu de succès. " Je veux saigner l'empereur sans qu'il voie son sang, „ dit le pape (8 août 1549) à d'Urfé, ambassadeur de France. Aussi l'empereur ne donna qu'un espoir très vague pour la reddition de Plaisance.

Combien cette politique, principalement de la part du vicaire de Jésus-Christ, est indigne, dépourvue de toute intention un peu élevée, de tout point de vue général, et dirigée exclusivement par des intérêts égoïstes et personnels! Quoique l'empereur et le pape l'eussent constamment nié, il n'est que trop clair qu'ils firent toujours dépendre leurs décisions sur les affaires religieuses, de la dispute de quelques petites forteresses dans l'Italie supérieure!

Paul III avait déjà une nouvelle flèche à son arc. Comme l'empereur n'avait pas voulu entendre parler de la translation du concile à Rome, il imagina une autre manière de se réserver la décision des affaires de religion. Ayant formé à Rome une commission de réforme, composée de cardinaux, il ordonna à quatre prélats de Bologne et de même au cardinal Pacheco et à trois évêques espagnols de Trente, de venir à Rome dans le terme de 40 jours, pour s'adjoindre à cette commission

([1]) Le Plat, t. IV, p. 121 ss. — Druffel, t. I, p. 224 ss.

et donner leur avis sur la situation difficile de l'Église (1). Mais cette mesure ne lui procura qu'une nouvelle humiliation. Les quatre prélats de Trente s'adressèrent à l'empereur pour lui demander ses ordres à ce sujet. Charles vit bien où le pape voulait en venir, et résolut de l'empêcher de faire de Rome le centre de réformes qui, sans doute, n'auraient servi qu'à augmenter le pouvoir papal. En vain le nonce apostolique chercha-t-il à persuader les ministres de l'empereur à accepter ce plan qui, d'après l'évêque de Fano, supprimerait les dissensions provoquées par les deux conciles rivaux. Charles supposait, et probablement avec raison, que la curie cherchait surtout à mettre définitivement un terme à l'assemblée de Trente et à faire sanctionner de nouveau la toute-puissance pontificale dans l'Église et ses privilèges pécuniaires abusifs (2). Il ordonna donc aux quatre prélats de Trente de refuser l'invitation du pape, en disant qu'à son commandement ils étaient venus à Trente pour travailler dans un concile général au bien de la chrétienté, et qu'ils devaient maintenant attendre que le concile reprit ses travaux (3). Il leur envoya la réponse toute faite, en latin, et les prélats obéissants l'expédièrent à Rome. En même temps, Charles se plaignit amèrement au nonce, et par son ambassadeur Mendoza au pape lui-même, que celui-ci eût écrit le bref de

(1) Copies des brefs pontificaux au cardinal Pacheco et aux évêques de Palerme, de Badajoz et de Calahorra, 18 juillet 1549, aux Archives du Royaume, à Bruxelles.

(2) *Relacion de lo del concilio* ; MAURENBRECHER, p. 130.

(3) MS. Copie de la lettre de l'empereur aux trois évêques, 17 août 1549, *Archives du Royaume*, à Bruxelles. — *Lettre de l'empereur à Mendoza*, DRUFFEL t. I, p. 277.

convocation aux quatre prélats de Trente, sans lui en avoir donné connaissance [1].

Paul ne renonça pas facilement à son dessein, mais il vit bien qu'il fallait y gagner l'empereur. Dans cette intention, il se décida à un sacrifice assez pénible : il suspendit formellement et définitivement l'assemblée de Bologne (17 septembre 1549), en motivant cette mesure par son intention de dresser les décrets de la réforme à Rome même. Le concile de Bologne, pendant sa durée de trente mois, n'était pas arrivé à publier un seul décret ! C'était une victoire signalée pour l'empereur.

La commission des cardinaux, Cervino même, avait conseillé au pape de ne pas pousser les choses plus loin, surtout parce que la France avait dirigé tous ses efforts du côté de l'Écosse [2]. Néanmoins, l'inactivité des pères de Bologne, la circonstance que le pape n'avait jamais osé déclarer légitime la translation du concile, et enfin sa suspension — tout cela constituait une grave défaite de la papauté. Ainsi en jugèrent les partisans *ultra* du saint-siège, entr'autres le cardinal de Monte. Le parti de la réforme à Rome, ayant à sa tête le cardinal Pole, ne fut pas moins chagriné et terrifié par la fin humiliante d'une assemblée qu'il avait saluée, quatre ans auparavant, avec des espérances si vives [3]. Il semblait que l'Église fût frappée de stérilité, qu'elle mourût lentement de faiblesse sénile.

Le pape n'avait en vue que ses mesquines intrigues

---

(1) Pallavicini, XI, 4, 3.
(2) Pallavicini, XI. 5, 2.
(3) Quirini, *Epistolæ Poli*, t. IV, p. 68.

et les petits avantages matériels de la cour romaine. Il fit semblant de croire que l'empereur était satisfait par ses excuses et par la suspension du concile, et il renouvela ses ordres aux quatre prélats de Trente, en leur commandant expressément de se rendre à Rome dans un court délai. Les prélats se trouvèrent fort embarrassés devant un ordre aussi péremptoire. Ils écrivirent à l'empereur [1] pour lui expliquer qu'ils se sentaient inquiétés dans leur conscience s'ils n'obéissaient pas à l'ordre de leur supérieur, puisqu'il ne contenait rien d'injuste. Ils craignaient, en outre, disaient-ils, des censures sévères de la part du pape. Ils mirent à l'empereur le marché en mains : qu'il amène le pape à les tenir pour excusés ou qu'il leur permette de se rendre à Rome!

Or, Charles ne pouvait faire l'un et ne voulait pas faire l'autre. C'était une situation semblable à celle où il s'était trouvé deux ans auparavant, à la veille de la prise de Plaisance. L'empereur résolut alors de ne plus ménager ce vieillard opiniâtre, de le frapper encore une fois dans ses affections personnelles et son ambition de famille. Il déclara nettement que Parme et Plaisance n'appartenaient pas à l'Église, qu'elles faisaient partie intégrante du duché de Milan. Au lieu de rendre Plaisance, il demandait en plus Parme, se montrant prêt à dédommager Octave Farnèse, que son grand-père, Paul III, avait investi du duché de Parme et de Plaisance : mais seulement après que le pape et le collège des cardinaux auraient cédé ces deux villes au duché de Milan dans

(1) 20 septembre 1549, Copie *Archives du Royaume*, à Bruxelles.

toutes les formes. Ce dédommagement, très riche en effet, devait être composé de plusieurs terres, non pas dans l'Italie centrale, mais dans le royaume de Naples, partant sans aucune souveraineté. Cette offre paraîtra une véritable dérision, si l'on se rappelle que Paul ne pensait qu'à fonder pour sa famille un pouvoir indépendant. Remplis de fureur, le pape et les cardinaux se jetèrent sans restriction entre les bras des Français. Mais un coup terrible frappa encore une fois le vieux pontife : le même Octave Farnèse, pour lequel il luttait, craignant d'être privé du duché de Parme au profit de son frère, favori de son grand-père, renonça à la suprématie féodale de l'Église et reconnut l'empereur comme son suzerain. Paul III qui, par des motifs égoïstes, avait toujours cherché à empêcher la vraie réforme de l'Église, qui en avait sacrifié les intérêts à un népotisme honteux, fut puni cruellement par la chose même par laquelle il avait péché. Ces malheurs et ces humiliations, tant de fois répétés, finirent par briser le cœur du vieillard. Il mourut le 10 novembre 1549, âgé de 83 ans.

Paul III était imbu des idées et des tendances d'une époque qui avait déjà disparu lorsqu'il arriva au pontificat. Il portait peu d'intérêt aux essais d'améliorer la situation intérieure et extérieure de l'Église : ce qui l'occupait surtout, c'était le désir de maintenir tous les privilèges, utiles ou nuisibles, de la papauté, et de procurer en même temps à sa famille de nombreuses principautés souveraines. Il avait de grandes qualités intellectuelles, notamment celles d'un fin diplomate, jamais à court d'expédients, peu scrupuleux mais fort habile dans le

choix de ses moyens. C'était en même temps un bon administrateur, point méchant, aimé de ses sujets. Mais il avait lutté contre les tendances de son temps, et pour cette raison il avait été vaincu, et la papauté avait été humiliée avec lui plus profondément qu'on ne l'avait vu jusqu'alors.

L'empereur s'était attendu depuis longtemps à cet événement, et il y avait compté. Qui sait si ses dernières mesures, celles dont nous venons de parler, n'étaient pas destinées à hâter la fin du vieux pontife qui s'était souvent vanté de survivre à l'empereur malade? Charles aurait beaucoup désiré de voir nommer successeur de Paul III un cardinal porté aux réformes, surtout Réginald Pole, sur lequel tout le parti libéral et *ultramontain* de l'Église avait placé ses espérances. En effet, ce parti parvint à faire jurer par les cardinaux une capitulation, qui obligeait celui d'entre eux qui serait élu pape, à reprendre le concile et à le conduire à terme. Au commencement du conclave, Pole avait même beaucoup de chances d'être élu; il ne manquait que de deux voix pour réunir sur lui les deux tiers du collège, nécessaires à l'élection. Mais au moment décisif, les cardinaux tant Français que dévoués à la France, qui généralement faisaient tout pour contrecarrer les vues de l'empereur, s'opposèrent à Pole de la manière la plus décidée, et il fallut renoncer à son élection. Les impériaux, de leur côté, se déclarèrent contre le cardinal le mieux doué du parti zélé, contre Cervino, qu'ils avaient toujours considéré comme leur adversaire le plus dangereux à Trente et dans l'entourage de Paul III. L'autre légat de Trente et de Bologne, de Monte, s'était montré encore plus

ardent et plus extrême, il est vrai, mais on savait qu'il était bien inférieur en capacité au cardinal de Sainte-Croix, et qu'il était plus facile à gagner et à diriger, justement à cause de son égoïsme, de son impressionnabilité et de ses passions turbulentes. Aussi Don Diégo de Mendoza ne s'opposa-t-il pas à son élection, qui eut lieu le 7 février 1550; il prit le nom de Jules III.

Le diplomate espagnol ne s'était point trompé. Arrivé au faîte des honneurs ecclésiastiques, le nouveau souverain pontife s'adonna avant tout aux agréments mondains et littéraires de sa nouvelle position. Pour les pouvoir goûter sans interruption et pour procurer du bien à sa famille, il chercha à rester en paix avec tout le monde, surtout avec le puissant et terrible empereur qui, par ses coups réitérés, avait précipité dans la tombe son prédécesseur. Lorsque, au lendemain de son élévation, l'ambassadeur d'Espagne entra dans sa chambre exprimant dans sa figure un peu de crainte, le pape lui cria : " Seigneur Don Diégo, pas tant de peur (1)." En effet, il fit tout pour se concilier les bonnes grâces de Charles-Quint. Il eut peu d'égards pour les promesses, qu'avant son élection il avait faites aux cardinaux français (2). Au contraire, quelques jours après son élévation, il promit à l'empereur de rouvrir le concile; et cela de son propre mouvement (3). Deux mois plus tard, il obtint des cardinaux que ceux-ci consentissent à ramener le concile à Trente (4). Jules écrivit lui-

(1) *Relation de Mathieu Dandolo*, Rome 1551; Albéri, t. VII, p. 347.
(2) Druffel, t. I, p. 355.
(3) Druffel, t. I, p. 364-393. — Pallavicini, XI, 8, 1.
(4) Massarelli chez Döllinger. *Zur Geschichte des Concils von Trient*, t. I, p. 273.

même aux électeurs protestants des lettres fort polies pour les rendre plus enclins à la réconciliation et pour les convier au concile. ([1]) Il entra donc parfaitement dans les idées de l'empereur. En revanche, il lui demanda quelques concessions que Mgr Pighino, évêque et auditeur de la Chambre pontificale, qui lui aussi s'était défait de ses opinions extrêmes, était personnellement chargé d'obtenir de la part des ministres impériaux. Ses instructions étaient datées du 1er juillet 1550 ([2]). Le pape exigea, que pour gagner le roi de France à la cause du concile, on lui promit de s'y abstenir de toutes les affaires séculières et de tout amoindrissement des privilèges de la couronne et de l'Église de France. Il posa comme condition indispensable pour le retour à Trente, l'assurance formelle que les Allemands y paraîtraient, et que, si cela était nécessaire, l'empereur les y forcerait; enfin que l'autorité papale resterait complètement intacte. Granvelle, ministre favori de l'empereur, accorda facilement toutes ces conditions, et un traité formel fut conclu entre lui et Pighino. On y convint de passer sous silence tous les anciens points litigieux et de rouvrir tout simplement le concile à Trente au printemps prochain, en y conviant les luthériens. Le pape promit, en outre, de travailler immédiatement à la réformation indispensable de la cour romaine; l'empereur, de rester dans la proximité de Trente et d'y empêcher toute attaque contre l'autorité papale. On avait gardé un silence prudent sur la question de savoir si la translation du concile à Bologne avait été légale : sur les instances de l'empereur, le pape consentit de même à ce que,

([1]) Raynaldi, ad an. 1550, nr. 4.
([2]) Druffel, t. I, p. 423 ss.

provisoirement, on ne dirait pas qu'on voulait maintenir comme obligatoires les décisions de l'ancienne assemblée de Trente. L'empereur, en effet, n'avait aucun doute sur leur validité, mais il voulait d'abord amener au nouveau concile les protestants qui n'auraient jamais accepté d'emblée les décrets des premières sessions.

Jules III semblait tout gagné à la cause de la réforme. Il se réconcilia parfaitement avec Pacheco, chef des prélats restés à Trente. Il institua une commission de six cardinaux pour réformer les conditions de nomination aux bénéfices ecclésiastiques; Sfondrato et Pole, tous les deux enclins au progrès modéré, en faisaient partie. Une seconde commission fut chargée de supprimer les abus des conclaves, destinées à l'élection d'un nouveau pontife ([1]).

Malheureusement, il était fort difficile, sinon impossible, d'associer dans la même entreprise les deux grandes puissances rivales de cette époque.

Henri II, roi de France, plus décidé que jamais à ne pas permettre une nouvelle extension des forces de l'empereur, s'était adressé à Jules III, élu surtout, comme nous le savons, par l'influence française, et il lui avait proposé de reprendre les négociations de son prédécesseur au sujet d'une alliance à conclure contre Charles, entre le saint-siège, la France et les Vénitiens. Jules III ne songeait nullement à s'exposer à des complications aussi vastes et aussi dangereuses. Il répondit au roi très chrétien : qu'aussi lontemps que l'empereur n'attaquerait pas son autorité, il ne lui chercherait point

([1]) RAYNALDI, ad an. 1550.

querelle [1]. Ce refus indisposa Henri II contre lui, et comme Jules se montrait au fond très favorable à l'empereur, l'indignation du monarque français augmenta chaque jour. Il refusa donc sèchement d'envoyer au concile ses ambassadeurs et ses évêques : son prétexte principal était que Trente, ville soumise au pouvoir des Habsbourgs, n'offrait pas assez de garanties pour la liberté du concile, ainsi que sa Sainteté l'avait expérimenté elle-même, étant premier légat, en 1546 et 1547 [2]. Le pape le pressa par des messages réitérés en lui promettant de vouloir obtempérer à tous ses vœux et à toutes ses propositions : ce fut en vain. Henri le menaça même d'un concile national français — perspective qui était toujours très désagréable à la courromaine. Mais Henri était loin, et les garnisons impériales de Sienne et de Plaisance, de Gaëte et de Capoue étaient bien près. Aussi, Jules III, négligeant les protestations de la France, convoqua de nouveau, par une bulle du 14 novembre 1550 [3], le concile de Trente, pour le premier mai de l'année suivante.

Le choix des présidents destinés à diriger cette assemblée fut fort significatif. Jules nomma premier président le cardinal Marcel Crescenzio, Romain de noble naissance, bon canoniste, réputé partisan de l'empereur, mais au fond défenseur zélé et même trop acariâtre des prérogatives du siège apostolique. Il était convaincu que

---

(1) Dépêche de Mendoza, 27 mai 1550 ; DRUFFEL, t. I, p. 400.

(2) *Lettre du cardinal de Tournon au Connétable*, 20 avril, et *Lettre de Henri II à d'Urfé*, 5 août 1550. RIBIER, t. II, p. 275 s. 279.

(3) THEINER, t. I, p. 476 indique la vraie date de la bulle, mais en écrivant 1551, au lieu de 1550.

tous ceux qui doutaient de la supériorité du pape sur les conciles étaient de véritables hérétiques [1]. Pour éviter, entre les représentants de la cour de Rome, les collisions qui avaient eu lieu dans la première assemblée de Trente, on ne lui associa pas d'autres cardinaux-légats, mais de simples évêques, sous le titre de nonces, qui pouvaient l'assister mais non le contrecarrer : c'étaient Pighino, alors archevêque de Siponto ou Manfrédonia, et Lippomano, évêque de Vérone. Tous les deux, connus de l'empereur par leur ambassade en Allemagne, étaient pourtant avant tout entièrement dévoués aux intérêts du saint-siège.

Tel était le point faible de toute cette combinaison, telle la circonstance qui rendait au fond impossible une issue heureuse du concile. Comme à l'époque de Paul III, le pape et l'empereur s'étaient encore une fois réunis pour le convoquer. Jules paraissait si zélé qu'il proposa à Charles une entrevue personnelle à Trente même. Mais en réalité, les intentions des deux monarques étaient bien différentes sur cette matière. Le pape désirait avant tout voir les dogmes de l'Église fixés de nouveau d'une manière si claire et si péremptoire que les protestants fussent complètement vaincus et se trouvassent en opposition non plus avec le saint-siège seul, mais avec l'Église entière, pour être à la fin forcés par l'empereur à une soumission complète et sans restriction. Charles, au contraire, souhaitait surtout des réformes assez importantes et efficaces pour contenter les luthériens et les réconcilier volontairement avec la religion

(1) Maurenbrecher, p. 277.

romaine (1). On se convainc facilement qu'une entente était impossible sur ce point, et que le concile devait, de toute nécessité, amener tôt ou tard une nouvelle rupture de l'alliance entre le pape et l'empereur.

Ces difficultés furent augmentées par le fait que, malgré toutes leurs promesses, ni les protestants ni les évêques d'Allemagne ne s'empressèrent de se rendre au concile, qui pourtant avait été transféré de nouveau à Trente, principalement pour leur en faciliter l'accès. La raison en était bien simple. C'est que l'épiscopat allemand et plus encore les luthériens, éprouvaient l'antipathie la plus décidée contre une assemblée, qui non seulement était convoquée par le pape, mais qui était complètement et sans aucun doute possible, soumise à l'influence papale par la qualité et le caractère de ses présidents et par la prépondérance numérique des Italiens. A la diète d'Augsbourg, dans l'été de 1550, les protestants avaient soulevé de nouvelles difficultés contre leur entrée au concile (2). En vain Charles se donna-t-il toutes les peines imaginables pour amener, par des ordres directs, par des lettres de sa main, par des assurances de sauf-conduit pour les catholiques et les luthériens, les princes de l'empire à se rendre à Trente. On était indigné de ce que le pape et son légat désignaient, quoique en mots couverts, le nou-

---

(1) Voyez l'instruction de l'empereur à son orateur près du concile, François de Tolède, du 5 janvier 1552 (Maurenbrecher, p. 276) : Considerando que la principal causa porque se congrego el concilio no fue solo por lo tocante à los dogmas, que estas ya estavan determinadas por otros muchos concilios, sino perque se hiziesse una devida y tal reformacion que los protestantes no tuviesen ocasion de perseverar en sus errores fundados sobre los abusos.

(2) *Lettre de l'archevêque de Siponto à l'évêque d'Imola*, 21 août 1550; Laemmer, *Meletematum Romanorum Mantissa*, p. 165 ss.

veau concile comme une continuation de l'ancien, et que, partant, ils reconnaissaient comme valables les décrets de 1546 et 1547, abhorrés de la presque totalité des Allemands. Bien des mois se passèrent avant que le premier évêque allemand se montrât au concile, forcé par la pression, tous les jours plus odieuse, de la puissance impériale.

Et ce ne furent pas là les seuls obstacles s'opposant à la marche heureuse du concile. La situation politique lui devint de plus en plus défavorable. Les deux alliés, le pape et l'empereur, eurent un conflit sérieux avec la France au sujet du duché de Parme. Pendant l'été de 1551, la guerre éclata encore en Italie; elle ne fut pas déclarée ouvertement, mais on se battit. Le roi défendait d'envoyer, sous aucun prétexte, de l'argent à Rome et repoussait toute censure ou interdiction que le pape pourrait formuler contre la France. La participation des Français au concile était devenue impossible. Henri II empêcha même les Suisses d'y envoyer leurs représentants (1).

Lorsqu'on voulut inaugurer les séances du concile, le 1er mai 1551, il n'y avait à Trente que quatorze prélats, abstraction faite des présidents et du cardinal Madruzzo. Tenant compte de cette situation peu encourageante, la majorité de la petite assemblée avait résolu d'ajourner la session publique jusqu'au 1er septembre de la même année. En vain Charles se fatigua-t-il à décider au moins dans son royaume héréditaire d'Espagne un nombre considérable de prélats à entreprendre le voyage de Trente (2).

(1) De Thou, lib. 8.
(2) *Documentos inéditos para la historia de España*, t. IX, p. 88 ss.

On se sentait si abandonné dans la petite ville alpestre qu'on n'y fit rien du tout. Alors le pape, ne récoltant de son alliance avec l'empereur que des conflits et des dangers, le menaça, en mots peu déguisés, d'une rupture complète, s'il ne pouvait réaliser sa promesse d'amener au concile les évêques et les princes d'Allemagne [1].

Charles dut reconnaître que les plaintes du souverain pontife étaient fondées. Il employa les grands moyens: et deux jours avant la session publique, les archevêques-électeurs de Mayence et de Trèves, puis le jour suivant, deux autres évêques allemands et deux prélats espagnols arrivèrent à Trente. On y était surtout heureux de l'arrivée des deux Électeurs, princes qui jouissaient d'une importance européenne. On leur accorda parmi les archevêques les premières places, deux sièges plus ornés et un peu éloignés de ceux de tous les autres prélats [2]. Le pape lui-même attacha tant de prix à cet événement qu'il envoya à l'Électeur de Mayence une lettre spéciale de remerciments. Le roi des Romains, Ferdinand, dépêcha aussi à Trente les évêques de Vienne et d'Agram, qui devaient y siéger en même temps comme ses ambassadeurs [3]. Enfin, on y vit entrer cinq députés de l'université de Louvain, théologiens de premier ordre, qui jouèrent comme prédicateurs un rôle important dans les délibérations du concile; les plus célèbes parmi eux étaient Franz Sonnius, Renaud Tapper et Josse Ravenstein.

Cependant, on n'avait rien préparé pour la session du

---

(1) *Lettre olographe de Jules III à l'empereur*, 27 juillet 1551; MAURENBRECHER, p. 154*.
(2) Massarelli, chez DÖLLINGER, *Zur Gesch. d. C. v. Trient*, t. I, p. 325.
(3) DRUFFEL, t. I, p. 711.

1er septembre 1551. Elle n'aurait eu aucun résultat, si en l'ajournant jusqu'au 11 octobre, on n'avait résolu de commencer les délibérations au point où les sessions antérieures les avaient laissées. C'était déclarer sans ambages qu'on reconnaissait comme valables tous les décrets du premier concile de Trente, malgré le désir contraire de l'empereur et des protestants! Et cette décision importante fut prise à un moment où l'empereur et le pape étaient étroitement alliés et où l'on s'attendait chaque jour à l'arrivée des luthériens. Combien était faible alors l'espoir de voir les deux confessions chrétiennes réunies autrement que par la force du glaive et du bûcher!

La session du 1er septembre eut encore un intérêt pour ainsi dire dramatique par l'intervention d'un ambassadeur du roi de France, qui, par une lettre écrite, il est vrai, d'un ton très poli, protestait contre la réunion du concile et lui contestait tout caractère obligatoire pour la France. Il va sans dire que l'assemblée y répondit par une contre-protestation. Le roi Henri II exposa à cette occasion, devant ses sujets, le soupçon que le pape, en inaugurant une politique de guerre juste au moment de la réunion du concile, avait voulu empêcher les prélats gallicans de prendre part aux délibérations de Trente [1]. En effet, l'hostilité s'était développée à un tel dégré que, dès le commencement, l'issue heureuse du concile était devenue bien douteuse. Jules III, non moins passionné alors que lorsqu'il n'était que cardinal de Monte, ne demanda pas seulement de nouveau à l'empereur une

---

(1) Le Plat, t. IV, p. 244.

entrevue à Trente même (octobre 1551), mais il voulait aussi faire le procès au roi de France et prononcer sa déchéance, soit avec, soit sans l'assentiment du concile (1). De tels rêves puérils s'occupait l'imagination de ce pontife crédule et colérique !

Après la première session, tenue plutôt pour la forme, on traita surtout à Trente la doctrine du sacrement de l'eucharistie. On sait que les réformateurs eux-mêmes différaient beaucoup sur ce sujet, très difficile et très litigieux à toutes les époques. Mais, justement en opposition aux diverses opinions hétérodoxes, il fut facile de s'en tenir à la doctrine de l'Église sur cette matière qui était à peu près fixée depuis cinq siècles, et de dénoncer, pour les condamner en bloc, dix propositions hérétiques. On repoussa la doctrine de Zwingle qui ne voyait dans la communion qu'une cérémonie sans réalité, ainsi que celle de Luther, qui, tout en reconnaissant la présence réelle du Christ dans l'eucharistie, niait cependant la transsubstantiation, et celles des modérés qui voulaient concilier toutes ces dissidences. On repoussa la supposition que Jésus-Christ n'était contenu que dans le pain et le vin ensemble, et non dans chacune des deux espèces, etc. Il n'y eut qu'un article qui soulevât des difficultés, ce fut le huitième : il s'agissait de la concession du calice aux laïques, de la communion sous les deux espèces. L'Église primitive avait toujours accordé le vin aussi bien que le pain à tous les fidèles, jusqu'au XIIe isècle. Ce fut alors que l'usage se répandit de refuser le calice aux laïques. Depuis le quatrième concile du Latran, il est

(1) DRUFFEL, t. I, p. 622, t. III, p. 239 et ss.

vrai, on croyait le Christ présent dans chaque parcelle de l'hostie, de sorte que la communion sous les deux espèces n'était plus nécessaire, le sang du Christ étant déjà goûté avec son corps dont il est le compagnon *(concomitans)* inséparable. Pour éviter donc la profanation qui résulterait des gouttes de vin répandues sur le sol, on restreignit l'usage du calice aux seuls prêtres officiants. Mais depuis, l'Église avait fait, sur cet article, mainte concession. Pour parfaire la paix avec les Hussites, le concile de Bâle avait décidé, " que, pour des causes raisonnables, on pouvait accorder la permission de faire communier le peuple sous les deux espèces " ([1]). La même autorisation avait été donnée aux Grecs soumis à la seigneurie de Venise. D'accord pour le reste avec l'Église catholique, ils avaient gardé, avec l'assentiment de Rome, l'usage du calice pour les laïques. Il y avait alors à peu près 600,000 de ces Grecs unis. En France aussi, quelques monastères et la famille royale avaient des privilèges à ce sujet. Même dans ces derniers temps, l'usage du calice avait été accordé en Allemagne aux laïques, par l'Interim, et le pape Paul III lui-même y avait acquiescé dans les pouvoirs dont il avait investi les trois évêques envoyés par lui en Allemagne en 1548.

Il y eut par suite au concile un parti assez considérable qui demandait qu'on eût égard aux vœux des protestants, en renouvelant l'ancien usage de l'Église en ce sens qu'on ne prescrirait pas, mais qu'on permettrait la communion sous les deux espèces. Cependant, parmi les théo-

---

([1]) Mansi, t. XXX, col. 695.

logiens chargés de préparer les délibérations des prélats, pas un seul n'osa contredire les jésuites Lainez et Salmeron, que le pape avait envoyés au concile comme ses propres théologiens, et qui naturellement déclarèrent hérétiques les articles 8 et 10, dont le dernier parlait de l'administration de la communion aux enfants. Il est assez curieux de les voir se tordre et se tourner, pour atténuer le fait incontestable que l'Église, pendant plus de mille ans avait distribué aux laïques la communion sous les deux espèces. Ce fut aussi le point d'attaque pour les évêques allemands. Le cardinal Madruzzo, les archevêques de Mayence et de Trèves, les évêques de Vienne et d'Agram exhortèrent le concile à remettre en vigueur, dans l'intérêt de la paix et de la concorde, ce vieil usage de l'Église, pour l'Allemagne, la Bohême et la Hongrie. L'archevêque de Grenade, les évêques de Castellamare, de Syracuse, d'Orense, de Badajoz, de Calahorra voulaient l'accorder sous certaines conditions. Le suffragant de Wurzbourg et l'évêque de Verdun conseillèrent de renoncer tout à fait à la discussion de cet article et de ne pas prendre de décision immédiate sur cette matière. Mais la majorité des évêques espagnols et surtout italiens ne voulaient d'aucune concession, parce que, d'après eux, c'eût été donner à l'Église l'apparence de l'inconstance et de l'incertitude et encourager les mécontents à élever de nouvelles exigences. Il était évident, d'autre part, qu'une telle résolution rendrait impossible avec les protestants, une réconciliation réelle et sérieuse, autre que celle imposée momentanément par les armes victorieuses de l'empereur.

Les évêques, en même temps, continuaient la discussion de la réforme. Ils restreignirent l'abus des

appels trop fréquents à la cour romaine contre les décisions épiscopales et augmentèrent de cette manière l'influence de l'évêque sur ses ouailles et sur ses prêtres subordonnés. Les évêques se garantirent aussi contre les accusations et surtout les destitutions arbitraires; ces dernières ne pouvant être prononcées désormais que par le pape en personne et non plus par ses tribunaux ou officiaux. C'étaient en partie d'anciens griefs de la nation allemande qu'on redressait par ces résolutions.

A la fin on satisfit les Allemands au sujet de l'eucharistie. Le représentant de l'empire à Trente, le comte de Montfort, pria les présidents, sur l'ordre de l'empereur, d'écarter provisoirement les articles 8 et 10 de la doctrine sur la cène, pour ne pas rebuter les protestants, qui en partie étaient déjà en route pour Trente; il demanda en même temps au concile une lettre de sauf-conduit pour ces protestants. Comme pour le moment on n'était pas à même de refuser à l'empereur quoi que ce fût, les présidents et prélats adoptèrent les mesures proposées par Montfort.

En effet, à la treizième session du concile, le 11 octobre 1551, on vit paraître déjà deux ambassadeurs de Joachim II, Électeur de Brandebourg. Ils déclarèrent même, en termes un peu vagues, il est vrai, que leur prince était prêt à agir en fils fidèle de l'Église et à se soumettre aux décrets du concile. Cette démarche d'un prince protestant s'explique tout simplement par le fait, que Joachim désirait voir son fils Frédéric reconnu par le pape archevêque de Magdebourg et évêque de Halberstadt, quoique le jeune homme n'eût pas encore atteint l'âge canonique. Néanmoins l'ambassade fut saluée avec

joie (1), comme l'indice d'une soumission prochaine de tous les autres protestants et de leur participation au concile.

L'importance de cette assemblée et sa confiance en son propre avenir furent augmentées par l'arrivée du troisième Électeur ecclésiastique, Adolphe de Schauenburg, archevêque de Cologne. Ce prélat savant et éloquent a joué à Trente un rôle bien plus considérable que ses deux collègues de Mayence et de Trèves, qui n'ont eu qu'une part insignifiante dans les délibérations. Les prélats assemblés le considéraient " comme un oracle terrestre de la sagesse divine. „ On n'admirait pas moins les députés de l'université de Cologne, les docteurs Jean Gropper et Evrard de Billik (2). Ces théologiens et ceux de Louvain eurent souvent l'occasion de faire corriger par le secrétaire, au procès-verbal du concile, les définitions fautives des pères révérendissimes (3).

A la session du 11 octobre, on proclama les canons et décrets sur l'eucharistie et sur la juridiction des évêques. On ajouta aux décisions sur la première de ces matières la déclaration que le concile avait omis les articles sur la communion sous les deux espèces, " parce que ceux du très noble pays de Germanie, qui s'appellent protestants, désirent être entendus par le sacré concile avant la définition décisive de ces articles „ (4). Pour leur faciliter le voyage de Trente et le retour dans le giron de l'Église,

---

(1) *Lettre de l'évêque d'Orense à Granvelle*, 12 octobre ; Levassor, p. 156.

(2) De Ram, p. 37 s.

(3) *Lettres de Malvenda*, 12 oct., *et de Vargas*, 28 nov., *à Granvelle ;* Levassor p. 66. 146.

(4) Voyez la lettre de Guillaume de Poictiers, ambassadeur des Pays-Bas, à la reine Marie, gouvernante de ces pays, du 10 oct.; *Archives du Royaume*, à Bruxelles.

l'assemblée leur accorda un sauf-conduit général, une liberté illimitée de paroles et même le droit à une juridiction particulière devant des juges qu'ils auraient à choisir eux-mêmes.

Tout semblait donc marcher à souhait. Cependant la joie de ceux qui parmi les pères n'étaient pas exclusivement dévoués aux intérêts de la cour romaine, et leur espoir d'un succès heureux furent fortement diminués par la conduite arrogante et impérieuse du légat Crescenzio. Il était évidemment irrité qu'on eût tant d'égards pour les protestants, et que les évêques commençassent à étendre leurs droits aux dépens du saint-siège. Le pape et ses représentants étaient désagréablement impressionnés par le fait que les ambassadeurs et les théologiens que l'empereur avait envoyés au concile, avaient pris, d'accord avec la politique de l'Interim, une position anti-papale et, sur beaucoup de questions, même favorable aux protestants. On est surpris, en effet, de voir ces doctes canonistes, comme Vargas, Malvenda et d'autres, se mettre, dès le commencement des débats, en opposition directe avec Rome, ses légats et ses nonces. Est-ce que Charles aurait déjà craint à cette époque une nouvelle révolte des protestants, si l'on n'en tenait pas suffisamment compte au concile? Dans tous les cas, cette conduite devait être très blessante pour la curie, et déjà le pape appelait les pères de Trente " des hommes passionnés et partiaux " [1].

Dans ces circonstances, Crescenzio, qui n'attendait plus rien de bon du concile, résolut de conduire à terme les délibérations aussi rapidement que possible, en exerçant

---

[1] *Instruction papale à Camajano* (sept. 1551); Druffel, t. III, p. 242.

d'une manière plus sévère et plus restrictive les droits de la présidence. Il voulait surtout empêcher les théologiens hérétiques de paraître dans l'assemblée et d'y exposer, devant le monde entier, leurs griefs, leurs idées et leurs aspirations. Crescenzio disait, qu'en juillet 1552 le concile devrait être terminé sans contestation; et que, par conséquent, après la session prochaine, on ne pourrait plus discuter les réformes, mais exclusivement les dogmes (1). Quant à l'empereur, il le craignait peu maintenant, et avec raison. Car Charles, se trouvant, dans une situation très difficile entre les Français, les Turcs et les protestants, évitait soigneusement toute pression trop forte sur le pape, de crainte de le jeter entre les bras des Français (2). Jules et son légat avaient donc les coudées franches pour traiter le concile selon leur bon plaisir.

Crescenzio proposa tout simplement à la congrégation générale du 5 novembre, que les pères se contentassent des articles tels que les théologiens les auraient établis auparavant. Or, ces théologiens se trouvaient complètement sous l'influence des deux jésuites qui, en leur qualité d'envoyés du saint-père, parlaient toujours les premiers et avec beaucoup d'ampleur. Quant aux évêques, le légat ne leur voulait laisser aucun autre droit que celui de dire lesquels de ces articles leur plaisaient, et lesquels ils rejetaient. Mais cette fois il subit une défaite douloureuse. Sur

---

(1) *Vargas à Granvelle*, 13 oct., LEVASSOR, p. 162 s.

(2) *Instruction de Granvelle à l'évêque d'Orense*, 9 nov. 1551 (LEVASSOR, p. 185 s.); Bien es verdad que hay muchas cosas que se podian pedir, y que seria bien que fuesen concedidas. Sobre las quales qui en apretasse à Su Santidad podria causar rotura, que seria la cosa de mayor inconveniente que se podria hazer.

le conseil de Guerrero, archevêque de Grenade, qui, comme la grande majorité du clergé espagnol de cette époque, était, malgré son fanatisme catholique, peu enclin à reconnaître la toute-puissance papale, la pluralité des voix rejeta la proposition du légat en réservant aux prélats eux-mêmes l'énonciation et la rédaction définitives des canons.

Cette humiliation jeta l'orgueilleux légat dans une violente colère, et il ne manqua aucune occasion de se venger. Tantôt il reprochait à un prélat d'être un ignorant et de ne pas savoir ce qu'il disait ; tantôt à un autre, d'être un hérétique manifeste. Il croyait pouvoir tout se permettre, ayant perdu toute crainte de l'empereur. Un tel traitement parut insupportable aux fiers princes ecclésiastiques de l'empire, aux évêques d'Espagne, remplis d'orgueil national et d'un esprit indépendant. Tous désiraient partir aussitôt que possible de ce coin reculé des Alpes, où ils se voyaient livrés sans protection à l'insolence et aux injures du légat. Celui-ci, du reste, invitait lui-même les prélats les plus importants à abandonner le concile[1]. D'autres circonstances augmentèrent la défiance des évêques. Le nombre des prélats restait toujours très restreint, et ce fut à peine s'il dépassa la cinquantaine. Les Français se tenaient constamment éloignés ; et le fait que 120 évêques italiens séjournaient à Rome au lieu de se rendre au concile, semblait la meilleure preuve que le pape y était hostile ou que, du moins, il avait l'intention de le transférer de nouveau dans l'État pontifical. Jules se montra, en effet, de plus en plus mal disposé pour une

(1) *Lettre de Vargas*, LEVASSOR, p. 67.

assemblée trop peu docile à son gré. La coutume exigeait que, durant le concile, le souverain pontife s'abstînt de tout exercice extraordinaire de son autorité, pour ne pas paraître séparé de l'assemblée ou même au-dessus d'elle. En violation de ces convenances, Jules III, après en avoir toujours nié le dessein, nomma subitement six cardinaux nouveaux (20 novembre 1551). C'était une véritable offense au concile. Aucun des Électeurs ecclésiastiques, aucun des nombreux candidats de l'empereur n'était compris dans cette promotion. — Tout espoir que le légat permettrait de contenter les protestants, semblait devenir une chimère. Par contre, dès la fin de novembre 1551, on vit se repandre à Trente des bruits sur les intentions hostiles des protestants et des Français contre l'empereur et partant contre le concile.

De plus, si pour continuer les décrets dogmatiques, qui traitaient alors les sacrements de la pénitence et de l'extreme-onction, on s'entendait facilement, il n'en fut pas de même pour la réforme. " En la matière de réformation nest besogné si ferventement que en celle de la foy et religion, pource que les prelats et peres nosent presser le legat touchant icelle, comme aussy ne font les ambassadeurs, attendant ordonnance et le commandement de sa majesté. „ C'est ainsi qu'un théologien néerlandais s'exprime dans son récit officiel à la gouvernante Marie[1]. Crescenzio ne permit la discussion que sur des articles relativement insignifiants, et même ceux-là furent traités de manière à laisser toujours à la curie le moyen d'y faire de nouveaux empiètements ; seulement

(1) *Lettre de G. de Poictiers*, 30 nov.; *Archives du Royaume*. Bruxelles.

d'une manière plus prudente que jusqu'alors. “ Ce serait se mettre dans la tête des choses impossibles que d'entreprendre de faire décider ici n'importe quoi contre la volonté du pape ; „ écrivirent à leur maître, les théologiens de l'empereur indignés (1). Le 25 novembre, dans la quatorzième session, on proclama les canons et décrets dont nous venons de parler. Les treize chapitres de réforme concernant la collation de dignités ecclésiastiques, la réception des novices dans les monastères et la juridiction extraordinaire, ne contentèrent personne : car les *curialistes* trouvaient qu'on allait trop loin, et les indépendants se plaignaient du contraire. Le fiscal de Castille, Vargas, écrivait à l'évêque Granvelle : “ Avec notre réforme honteuse et inepte, nous devenons la fable et la risée du monde entier (2). „ Et le fameux Jules Pflug, évêque de Naumbourg, s'exprime ainsi dans une lettre envoyée de Trente à un ami (3) : “ Pour vous dire la vérité confidentiellement, il me semble que de certaines gens d'ici sont plus enclins à condamner qu'à détruire les causes du schisme : observation qui me donne beaucoup à penser. „

Le seul qui s'intéressât encore réellement au concile comme à sa création personnelle, comme à l'unique moyen d'arriver à la paix religieuse, c'était l'empereur Charles-Quint. En effet, si cette assemblée se séparait encore une fois avant d'avoir amené un résultat satisfaisant, l'œuvre tout entière de la vie de ce monarque

(1) *Lettres de Vargas*, 26 nov. 1551, et de *Malvenda*, 26 févr., 1552, à *Granvelle*.
(2) Levassor, p. 208.
(3) 26 nov., Druffel, t. I, p. 831.

était mise en question. Il s'agissait de bien autre chose que de satisfaire l'ambition personnelle de Charles. Une dissolution prématurée du concile aurait placé les protestants devant ce dilemme : ou de se soumettre aveuglement à la papauté, ou de recommencer la lutte contre l'empereur catholique. Or, il était sûr qu'ils choisiraient la seconde de ces alternatives, et cela à une époque où la guerre avait déjà éclaté de nouveau entre Charles et la France, et où les relations entre l'empereur et le pape empiraient de jour en jour, à cause du concile même. La position politique et la position religieuse de Charles étaient donc également menacées par sa suspension. Cependant, il ne croyait pas pouvoir employer l'unique moyen à sa disposition d'obtenir une influence salutaire et positive, celui d'exercer une contrainte sur le pape. Il ne lui restait donc que des palliatifs destinés à le montrer comme non responsable du mauvais résultat des délibérations du concile. Ce fut dans cette intention qu'il empêcha, par des blâmes et des menaces, le départ, même momentané, des prélats allemands et espagnols qui se trouvaient à Trente. Une maladie même ne lui paraissait pas une excuse suffisante pour s'éloigner. D'un autre côté, il poussait sans cesse les États de l'empire à suivre l'exemple donné par l'Électeur de Brandebourg et à envoyer leurs ambassadeurs et théologiens au concile. On lui obéit en partie, probablement plutôt pour ne pas l'irriter avant le temps, que dans un véritable espoir et avec une intention sincère d'arriver par ce moyen à la paix de religion. Le duc de Wurtemberg, l'Électeur Maurice de Saxe et un certain nombre de villes impériales de l'Allemagne meridionale, chargèrent leurs diplomates et théologiens de partir pour

Trente. Strasbourg y fut représenté par le célèbre historien Sleidan [1].

Crescenzio, par contre, nourrissait des vues bien différentes. Comme le concile avait à s'occuper alors du sacrifice de la messe et du sacrement de l'ordre, il voulait se servir de cette seconde matière pour introduire, à l'occasion de la hiérarchie sacerdotale, quelques articles sur le pouvoir papal — articles qui devaient établir et fixer la suprématie du pontife sur les conciles et la dépendance complète de l'épiscopat vis-à-vis du saint-siège. Il proposa entre autres : " que les fonctions sacerdotales se repartissent entre tous les membres de l'Église d'après la volonté du vicaire de Jesus-Christ, afin que toutes les fonctions fussent établies dans un ordre bien gradué et exercées par chacun pour l'utilité de l'Église entière, en paix et ordre satisfaisants. „ Mais les théologiens, évêques et ambassadeurs de l'empereur s'opposèrent de toute leur force à ce dessein, en s'appuyant sur l'institution divine de l'épiscopat. Car d'un côté, les souverains d'Espagne avaient toujours favorisé l'indépendance de leur Église nationale vis-à-vis de Rome, pour la tenir soumise à la seule royauté ; et de l'autre, on craignait d'amener, par une nouvelle extension théorique du pouvoir papal, la défection complète des Allemands.

Ainsi, l'empereur et le pape étaient de nouveau en opposition irréconciliable quant à leurs intérêts respectifs. Cette conséquence presque inévitable d'un concile

---

[1] Les lettres de Sleidan, écrites pendant sa présence au concile, ont été publiées par BAUMGARTEN, Strasbourg, 1881). Ces lettres ne contiennent rien de bien nouveau. Mais ce qui est remarquable, c'est que, dès son arrivée, Sleidan augure mal de l'issue des délibérations. En cela, il était plus pénétrant que l'empereur et ses hommes d'État.

ne tarda pas à éclater au grand jour. Pendant que Crescenzio craignait d'être malmené par l'empereur à cause de sa conduite, il reçut du pape une approbation entière de sa manière d'agir et même la promesse de sa succession à la tiare papale. En envoyant à Trente l'évêque de Montefiascone, Jules lui enjoignit principalement : " Avant tout, donnez tout contentement possible à notre cher et aimé cardinal Crescenzio, en l'assurant que les cardinaux que nous venons de nommer, et tous, dussions-nous en élire encore cent, comprendront notre intention comment ils auront à agir en sa faveur en toute occasion! (1) „ Un pape ne pouvait pas parler plus clairement à un cardinal plus jeune que lui. Comme le légat, le plus important des nonces eut aussi sa récompense. Pighino, pour les services rendus à Crescenzio, fut nommé cardinal *in petto.*

Une lutte ouverte semblait donc inévitable entre l'empire et la papauté, et avec elle la fin prématurée du concile. La situation de l'assemblée empira encore par le fait que les protestants n'y arrivèrent point avec les idées de conciliation que l'empereur leur avait supposées. Ils étaient outrés de la domination complète que le pape y exerçait, et ils trouvaient que l'empereur les avait trompés et que ce n'était pas là le concile qu'il avait promis aux Allemands (2). Ce fut pour eux une raison de se raidir davantage contre toute concession envers le système papal. Ils ne rendirent aucune visite au légat et aux nonces du pape, pour ne pas avoir l'air de

(1) Instruction pour Montefiascone, 23 nov. 1551 ; DRUFFEL, t. I, p. 821.
(2) Dépêche de Sleidan, 29 nov. ; BAUMGARTEN, p. 176.

reconnaître le pontife de Rome. Ils ne négocièrent avec le concile que par l'intermédiaire des ambassadeurs impériaux, des Électeurs ecclésiastiques et du cardinal de Trente [1]. Les envoyés du Wurtemberg présentèrent, au nom de leur duc, une confession de foi, rédigée par Jean Brenz, qui sur les doctrines de la Justification, des bonnes œuvres, des saints, des sacrements et surtout de l'eucharistie, du mariage, du pape, etc., contenait des idées entièrement incompatibles avec les vues des catholiques. Une position non moins absolue fut prise par la " confession saxonne „ écrite par Melanchton et agréée par les professeurs et les pasteurs des pays obéissant à l'Électeur Maurice, au markgrave d'Anspach, aux ducs de Poméranie et aux comtes du Harz. Les Strasbourgeois avaient signé les deux confessions qui, en effet, se ressemblaient beaucoup. Les ambassadeurs protestants énoncèrent, en outre, des demandes auxquelles le concile ne pouvait aucunement satisfaire, parce qu'elles reposaient sur un fondement diamétralement opposé à celui de la religion catholique. Ils exigaient surtout le choix de juges impartiaux qui auraient à décider entre leurs doctrines et celles de Rome. Il va sans dire que tous les décrets antérieurs du concile de Trente devaient être regardés comme non avenus et soumis au jugement des mêmes arbitres ; les protestants désignaient même certains de ses décrets comme complètement erronés et contraires à l'Écriture sainte. Le concile n'avait à accorder aucun pouvoir au pape et à ses légats, mais il devait relever tous les pères assemblés du serment de fidélité prêté auparavant au

---

[1] Sleidan, lib. 23.

saint-siège. Qu'on était loin des conditions mises par Jules III à l'admission des protestants au concile. Le pape avait exigé qu'ils eussent préalablement à reconnaître l'unité de l'Église, soumise au pape comme au vicaire de Jésus-Christ, ainsi que le pouvoir législatif et toutes les décisions du concile ([1]). On voit qu'aucune entente n'était possible entre des opinions et des intentions aussi divergentes. Et le fait est que les ambassadeurs de l'empereur craignaient une rupture dès le commencement même de la nouvelle année ([2]).

Toutes ces circonstances et en même temps les tendances de réforme de quelques évêques désireux de rétablir, à l'occasion du sacrement de l'ordre, au moins en partie, l'ancienne élection des évêques par les populations et par le clergé, produisirent à Trente une confusion inextricable. Le légat se refusa de la manière la plus formelle à admettre les protestants à la congrégation publique s'ils ne se soumettaient d'avance à toutes les résolutions du concile. Les tentatives des orateurs impériaux et du cardinal de Trente de procurer aux ambassadeurs du Wurtemberg et de Strasbourg une audience officielle restèrent stériles ([3]). L'empereur exigeait, d'accord avec les protestants, qu'on ne continuât pas la définition des dogmes jusqu'à ce que leurs théologiens, déjà en route pour Trente, fussent arrivés et eussent pu exposer leurs opinions devant l'assemblée. Crescenzio, au contraire, refusa péremptoirement de laisser publier

---

([1]) LE PLAT, t. IV, p. 147.

([2]) *Lettre de Vargas à Granvelle*, 11 janv. 1552; LEVASSOR, p. 394.

([3]) Dép. de Sleidan du 10 décembre 1551, 7 janvier 1552; BAUMGARTEN, p. 184, s., 197 ss.

des décrets de réforme sans le corollaire de définitions dogmatiques. Il en résulta que la session publique du 25 janvier 1552 n'apporta qu'un décret d'ajournement et une nouvelle lettre de sauf-conduit pour les protestants, plus explicite et plus détaillée que la première. Mais les ambassadeurs hétérodoxes, dont les maîtres préparaient déjà en secret leur révolte contre l'empereur, soulevèrent tous les jours des difficultés nouvelles, qui répandirent beaucoup de doutes sur leur bonne volonté réelle d'arriver à une conciliation. Les deux ambassadeurs saxons exigèrent surtout, qu'à l'instar des Hussites au concile de Bâle, les protestants eussent le même droit que les pères du synode, de discuter, conclure et décréter, et plus encore, que les laïques y eussent les mêmes droits que les évêques, n'étant pas moins qu'eux membres de l'Église universelle (1).

Charles-Quint avait ordonné à ses *orateurs* d'amener le concile à entendre avec bienveillance les protestants, en alléguant l'exemple des conciles antérieurs qui, eux aussi, avaient écouté tranquillement les hérétiques et avaient cherché à les convaincre par la douceur et par une autorité clémente (2). L'empereur voulait, dans tous les cas, convaincre les protestants de sa bonne volonté personnelle et les conserver en bonne disposition à son égard. "Notre cause et la vôtre sont identiques „ disaient, aux ambassadeurs protestants à Trente, les orateurs de Charles-Quint (3). Ils finirent, en effet, par surmonter la résistance du légat, de sorte que les envoyés protestants,

(1) Dépêche de Sleidan, 16 janvier 1552; p. 206.
(2) L'Empereur à ses orateurs, 18 janvier 1552; MAURENBRECHER, p. 160* s.
(3) Dépêche de Sleidan du 29 janvier; p. 211.

sans avoir rempli les conditions demandées par le pape, purent parler librement devant la congrégation générale du 24 janvier 1552. Mais ce fait n'eut d'autre conséquence que celle d'amener de nouveaux dangers. Les deux principes, catholique et protestant, se heurtèrent là avec beaucoup de violence. Le concile protesta au préalable que tout ce qu'il ferait par complaisance pour les protestants, en écoutant leur députés, ne porterait aucun préjudice à la religion. Le légat surtout fut péniblement ému à cette occasion, car les discours des luthériens ne manquèrent pas de produire une profonde impression sur les prélats, même celui des Saxons, qui ne demandaient rien de moins que de baser toutes les décisions du concile sur la seule autorité de la bible. Un prêtre espagnol, l'évêque d'Orense, écrivait à Granvelle que les luthériens avaient dit dans les congrégations beaucoup de bonnes choses que les pères du concile n'osaient pas exprimer eux-mêmes. „ Quel bonheur, s'écrie-t-il, que le peuple ne les ait pas entendues ! „ — „ Bien des prélats — c'est le théologien Malvenda, qui s'adresse ainsi au même ministre — bien des prélats se sont fort réjouis des demandes des protestants „ [1]. En revanche, le légat et ses fidèles différèrent indéfiniment toute réponse nette et décisive à leurs adversaires. Quant au saint-père et à ses adhérents, ils éprouvaient une véritable horreur de la conduite hardie des protestants, qui aurait pu exercer une influence contagieuse sur les évêques eux-mêmes. Ils étaient décidés à dissoudre plutôt le concile qu'à souffrir plus longtemps

---

(1) Lettres du 24 et du 27 janvier 1552; LEVASSOR, p. 468 s., 477.

de telles scènes [1]. Dans aucun cas, on ne voulait faire aux protestants des concessions de quelque importance.

Par suite de ces résolutions, Jules III commanda au légat de ne pas souffrir que le concile renonçat à son rôle de juge suprême. Il pourrait se montrer modéré dans la forme, mais il devait faire preuve de fermeté et d'assurance quant aux choses mêmes. Le pape se plaignit auprès de l'empereur de " l'impudence, de l'impiété et de l'injustice „ des protestants, et lui déclara qu'il ne permettrait jamais qu'on accordât des sièges et des voix au concile à des hérétiques età des schismatiques [2]. Et il ne se contenta pas de vaines paroles. Malgré les vives plaintes des protestants, on n'attendit pas leurs théologiens, et on précipita les résolutions du concile. Les présidents firent commencer la discussion de la doctrine du mariage, dans la ferme intention de décider autant de matières que possible avant l'arrivée et sans la participation des théologiens protestants. On essaya d'apaiser les luthériens en leur disant que tous ces sujets seraient examinés encore une fois, comme tous les décrets antérieurs du concile, de concert avec leurs théologiens. De fait, le pape, la curie et tous leurs partisans étaient bien décidés à ne pas laisser changer un iota à aucun décret du concile. Et pour être juste, il faut dire qu'ils ne l'auraient pu sans abandonner le point de vue catholique. Tout l'espoir de Charles-Quint d'arriver à une solution satisfaisante de la question religieuse, par un concile présidé et influencé par Rome, était une vaine chimère !

---

[1] *Lettre de D. François de Tolède à Granvelle*, 28 janv.; Levassor, p. 501.
[2] Le Plat, t. IV, p. 533 ss.

Le pape infligea même un blâme au légat, malgré sa protestation préalable, pour avoir permis aux luthériens de s'expliquer publiquement. Le légat, exaspéré et intimidé, refusa d'accepter même le manuscrit de la confession de foi, lue par les Wurtemburgeois. Pélargue, théologien de l'Électeur de Trèves, prêcha devant tout le synode sur l'ivraie qu'il fallait sarcler d'entre le froment, sur les hérétiques qu'il fallait extirper d'entre les catholiques. Les protestants s'en plaignirent amèrement auprès des ambassadeurs impériaux, et le théologien catholique dut leur demander pardon (1).

Le parti papal se montrant ainsi de plus en plus exclusif, l'opposition augmenta au lieu de s'apaiser. On n'arriva donc à aucune conclusion. Le concile ne fit absolument rien pendant les semaines suivantes. Les savants théologiens de l'Électeur de Cologne étaient fort mécontents de la manière dont à Trente on fabriquait les dogmes (2). Les Espagnols qui, en grande partie, avaient quitté leur patrie et leurs églises depuis plus de six ans et qui perdaient maintenant tout espoir d'un résultat favorable du concile, ne pouvaient plus être retenus. Pour la première fois, ils se révoltèrent ouvertement contre les ambassadeurs de l'empereur, en demandant hautement et avec instance la suspension du concile. Les Électeurs allemands, celui de Mayence surtout, étaient fort irrités de se voir déçus dans leur espérance d'avoir leurs places dans la promotion de cardinaux (3). Ils ne pouvaient plus attendre de cette assemblée que des conséquences défa-

---

(1) *Lettre de Sleidan à Roger Asham*, 29 février 1552.
(2) *Lettres de Vargas à Granvelle*, 26-28 novembre.
(3) Instruction papale pour Camajano; Druffel, t. III, p. 244.

vorables et un mécontentement plus grand dans toute l'Allemagne. Ils avaient désiré d'amener le concile à rétablir l'unité de l'Allemagne, en faisant aux protestants quelques concessions dont on espérait un succès complet pour la pacification des luttes religieuses : notamment sur l'eucharistie sous les deux espèces et sur le mariage des prêtres. Le patriotisme n'était pas encore totalement étouffé dans le cœur de ces princes ecclésiastiques ([1]). Mais, avertis de l'alliance secrète qui venait d'être conclue entre la France et les protestants d'Allemagne, et craignant pour leurs propres possessions, ils donnèrent hautement raison aux Espagnols et, malgré tous les ordres contraires de l'empereur, ils partirent en effet au mois de février 1552. L'évêque de Naumbourg les suivit de près. Le cardinal de Trente abandonna lui-même le concile. Le pape, qui était sur le point de faire sa paix avec Henri II, n'était pas d'une opinion différente à cet égard. Déjà, en janvier 1552, Jules III s'était plaint qu'on voulût le priver de son autorité légitime, que les évêques espagnols ne fussent pas moins hostiles au pouvoir papal que les luthériens eux-mêmes. „ Mais je ne souffrirai pas „, s'écria-t-il, „ qu'à titre d'abus, on nous arrache ce qui n'est point un abus, mais un attribut essentiel de notre pouvoir. Cela ne sera pas, nous ne le permettrons nullement, nous laisserons plutôt le monde s'effondrer „ ([2]). Les évêques italiens qui se trouvaient à Trente, s'apercevant très bien d'où le vent soufflait à la cour romaine, quittèrent le synode l'un après l'autre, de sorte

---

([1]) Dépêche de Sleidan du 7 janvier; BAUMGARTEN, p. 197 ss.
([2]) RANKE, *Werke*, t. XXXVII, p. 180.

qu'à la fin il n'en restait que cinq ou six. A Rome, il y avait alors plus de 120 prélats italiens, mais le pape ne fit rien pour les faire aller à Trente. Ce concile que les Français avaient recusé, que les Italiens avaient peu fréquenté et enfin quitté complètement, qui n'était formé que de quelques Espagnols et Allemands, n'avait plus aucun droit de s'arroger la qualité d'une représentation de l'Église universelle. Il n'était plus que la réunion de quelques prélats, sujets de l'empereur, qui s'y étaient assemblés sur son ordre (¹).

Comment une telle réunion pouvait-elle donner des lois à la chrétienté entière! Que les Allemands ne se soumettraient jamais à un concile qui ne leur avait pas fait la moindre concession, qui ne leur avait accordé ni la communion sous les deux espèces ni le mariage des prêtres — cela ne pouvait faire une ombre de doute pour tout homme raisonnable et non prévenu. Est-ce que l'empereur n'aurait pas mieux fait, même pour ses propres intérêts, comme le lui conseillait depuis longtemps l'Électeur de Mayence, de faire ajourner le concile jusqu'à des temps meilleurs, quand la paix en Allemagne et entre la France et l'empereur aurait été rétablie? Car déjà Charles était menacé de l'attaque combinée des protestants et de Henri II! Mais il était comme aveuglé à cette époque par la longue série de ses succès. Il ne voulait ni croire aux trames perfides de Maurice de Saxe, dont on l'avisait de toutes parts, et à la révolte prochaine des protestants, prévue par tout le monde, ni comprendre que le concile n'avait plus aucune chance de succès. Au con-

(¹) Dépêches de D. François de Tolède, 7-25 décembre 1551; MAURENBRECHER, p. 154* ss.

traire, lorsque tout le monde désespérait du concile, il s'y cramponna encore pendant quelque temps. Il fit des efforts fiévreux pour arriver avec Crescenzio, par l'intermédiaire de ses ambassadeurs à Trente, à une entente sur les réformes les plus nécessaires [1]. Enfin on comprit à la cour impériale que c'était chose impossible. Granvelle exposa alors la situation avec beaucoup de justesse [2]. On ne peut plus espérer voir les théologiens protestants arriver à Trente. " Tout se prépare pour la rupture du concile; les catholiques eux-mêmes désirent le voir fermé. Ils disent tout haut qu'ils ne veulent pas se soumettre à l'arbitrage d'une seule nation, les Italiens. Ils demandent qu'on ne le continue pas, parce qu'il est certain qu'on n'y fera rien pour la réforme, et que tout le résultat se bornera à limiter encore plus l'autorité des conciles. En Allemagne, du reste, on n'acceptera d'aucune manière ses décrets. „ A quoi bon alors persister encore plus longtemps dans cette comédie? Bien malgré lui, l'empereur se vit forcé de permettre enfin la suspension de l'assemblée (5 mars 1552). Le sort du concile n'était plus douteux, la décision en était déjà prise. Mais pendant de longues semaines, il prolongea encore une existence inutile, parce que ni les représentants du pape ni ceux de l'empereur n'osaient prendre devant la chrétienté la responsabilité de la dissolution. Chacun des deux partis aurait voulu que l'autre se chargeât de cette besogne impopulaire et du blâme qui devait en résulter. Ce furent les protestants qui les tirè-

(1) MAURENBRECHER, p. 282.
(2) *Lettre à Vargas*, 5 mars; LEVASSOR, p. 556 s.

rent d'embarras tous les deux. Les Saxons partirent d'abord le 13 mars, en cachette, comme chassés par leur mauvaise conscience [1]. Puis les ambassadeurs du Wurtemberg et de Strasbourg, retenus jusqu'alors par les paroles obligeantes et les promesses des orateurs impériaux, se plaignirent d'un ton courroucé de ne pas recevoir de réponse à leurs propositions et leurs griefs (22 mars), et, au commencement d'avril, ils quittèrent Trente. A cette époque, les troupes de Saxe, de Hesse, du marquis Albert de Brandebourg-Culmbach étaient déjà en pleine marche vers le midi pour chasser l'empereur de l'Allemagne. Le 4 avril, ils s'emparèrent d'Augsbourg. En même temps, le roi de France reçut les clefs de la ville de Metz. L'Électeur de Saxe était aux portes du Tyrol. Ces événements décidèrent enfin le pape à commander aux présidents de suspendre le concile et d'envoyer à Rome quelques prélats pour aider le saint-père à continuer lui-même l'œuvre de la réforme. Cependant les présidents préférèrent tenir secret cet ordre pour ne pas offenser la susceptibilité des pères, qui peut-être ne se seraient pas soumis sans protestation à un commandement si important du pontife. Ils aimèrent mieux proposer au concile même une suspension de deux ans, période qui pourrait être abrégée ou prolongée d'après les exigences de la situation politique et religieuse. Cette proposition, en effet, fut acceptée le 28 avril 1552 par toutes les voix, à l'exception de celles de douze Espagnols qui voulaient faire acte de dévouement envers leur malheureux empereur. Crescenzio qui déjà, depuis le 20 mars, était tombé gra-

(1) *Mémoire de Sleidan ;* BAUMGARTEN, p. 243.

vement malade ([1]), se fit transporter à Vérone où il expira peu de jours après, sans avoir obtenu la brillante récompense de ses services que Jules III lui avait promise. Les pères du concile, ceux qui avaient résisté à la suspension aussi bien que ceux qui y avaient adhéré, à la nouvelle de l'entrée de Maurice à Innsbruck et de la fuite de l'empereur, se dispersèrent bien vite vers le midi. Les habitants de Trente eux-mêmes, craignant l'arrivée des protestants, quittèrent leurs habitations pour chercher un asile dans les montagnes et les forêts. La ville de Trente, quelques semaines auparavant pleine de vie, d'affaires et de fêtes, était devenue vide, abandonnée et déserte ([2]).

L'empereur avait subi une défaite complète sur le terrain de l'Église aussi bien que sur celui de la politique. Le concile suspendu dans la forme jusqu'à des temps meilleurs, était en réalité dissous. Se réunirait-il jamais de nouveau ? Cela paraissait bien invraisemblable.

Les causes de ce résultat malheureux du deuxième synode de Trente ne sont pas difficiles à trouver. Si Jules III avait aquiescé complètement au désir de l'empereur de le convoquer, ç'avait été surtout parce qu'il croyait que Charles viendrait facilement à bout de toute résistance de la part de la France et des protestants. Maître de l'Italie, l'empereur était trop dangereux pour que ce pape, faible et adonné aux plaisirs, osât lui résister. Il espérait, au contraire, que par l'alliance de l'empereur il deviendrait lui-même l'arbitre du sort de la France

---

([1]) Guillaume de Poictiers à la Reine de Hongrie, 30 avril ; *Archives du Royaume*, Bruxelles, Inventaire de 1864, 8.

([2]) Raynaldi ad. an. 1552, nr. 30.

qui osait s'opposer à ses desseins politiques et personnels. Il s'attendait à voir Henri II chassé de son pays par l'action combinée des foudres de l'Église et des armes temporelles de Charles-Quint. D'après ses calculs, l'emreur aurait forcé en même temps les protestants à se soumettre aux décisions du concile présidé et dirigé par les représentants du saint-siège. Mais toutes ses espérances chimériques furent trompées. Charles qui n'avait nulle envie de combattre en même temps les luthériens et les Français, avait tout fait, au contraire, pour se concilier les hérétiques et s'était constitué au concile leur champion et leur avocat. Ils avaient pu y exposer librement et publiquement leurs idées, leurs blasphèmes au point de vue romain, et ils y avaient même produit une impression profonde et pas trop défavorable sur les prélats De plus, les évêques d'Espagne et d'Allemagne y avaient fait preuve d'insubordination, de sourde rébellion envers la cour romaine. Et en même temps les affaires politiques et militaires n'avaient nullement marché d'après les souhaits de Jules III. Les Français avaient fait des progrès en Italie. Au lieu d'être attaqué dans son propre royaume, Henri en avait franchi les frontières et s'était emparé des évêchés lorrains. L'empereur s'était montré fort tiède pour la cause de son ami, le pontife. Le pape s'était vu refuser son offre plusieurs fois répétée d'une entrevue personnelle avec son allié, qui n'avait jamais voulu entendre parler d'un procès canonique à entreprendre contre le roi de France pour le déclarer déchu de son royaume. Charles nétait pas fait pour subordonner ainsi les monarques séculiers au bon plaisir de l'évêque de Rome. Jules III, très

avare, était fatigué de sacrifier le trésor et les revenus du saint-siège pour une guerre qui n'apportait que des revers, et qui même dans le cas le plus heureux n'aurait été utile qu'à l'empereur. Du reste, les succès des Français en Italie, leurs alliés établis aux portes mêmes de l'État pontifical, rendaient le malheureux pape très craintif. D'une nature extrêmement mobile, sans système politique ou ecclésiastique bien arrêté, se livrant aux impressions changeantes du moment, il commença bientôt à virer de bord. Déjà en octobre 1551, peu de temps après l'ouverture véritable du concile, il avait entamé des négociations avec les Français. Elles avaient abouti enfin à une trêve conclue entre eux au mois d'avril 1552.

Depuis lors, le pape n'avait plus aucun intérêt à ménager l'empereur. La position que Charles et ses prélats avait prise au concile l'aigrit considérablement. Il résolut de mettre un terme à ce synode, si dangereux au pouvoir et aux intérêts de la papauté. Et ses adversaires irréconciliables, les protestants d'Allemagne, se firent eux-mêmes les exécuteurs de ses décisions! Leurs progrès rapides menacèrent, en effet, tellement la ville de Trente, que les pères, avec plus de raison que six ans auparavant, furent remplis de terreur et se dispersèrent de leur propre volonté. Si Charles avait rencontré chez ses peuples et chez les catholiques d'Allemagne assez de bonne volonté pour pouvoir réunir des forces suffisantes, peut-être aurait-il joué encore une fois le drame de la guerre de Schmalkalde; il aurait pu vaincre ensuite les Français, et le pape aurait pu être obligé de nouveau à réunir un troisième concile à Trente. Mais les événements prirent une marche bien différente. Charles

fut abandonné de tout le monde, même de son frère qui, s'il ne lui était pas ouvertement hostile, ne voulait pas dans tous les cas fortifier l'influence espagnole en Allemagne, influence qui le menaçait lui-même dans son droit à la succession de l'empire. Les exigences des protestants furent ratifiées et sanctionnées par les deux traités de Passau et d'Augsbourg — l'espoir de les voir forcés à rentrer dans l'ancienne Église avait disparu pour toujours. Et en même temps, Charles ne réussit point à entamer sérieusement le territoire français, ni même à arracher à Henri II ses dernières conquêtes. Brisé par tant de déceptions et tant de déboires, voyant échouer tout son système religieux et politique, il renonça, en 1556, à tous ses royaumes et seigneuries pour s'enfermer et s'éteindre bientôt dans le couvent de Saint-Yuste. Avec lui semblèrent disparaître les causes et les aspirations qui avaient amené deux fois la convocation du concile de Trente.



Chapitre IV.

Pie IV, les puissances temporelles et le concile.

Mort des papes Jules III et Marcel II. — Paul IV hostile à l'Espagne et aux conciles. — Grandes pertes subies par le catholicisme. — Un concile reconnu nécessaire pour sauver l'Église. — Le nouveau pape Pie IV se montre enclin à réunir de nouveau le concile de Trente. — Les exigences des gouvernements impérial et français rendent le pape incertain. — La menace d'un synode national de France le décide à convoquer pour la troisième fois le concile général à Trente. — Concile nouveau ou renouvellement du concile ancien? — Les protestants hostiles au concile. — Le gouvernement de Catherine de Médicis et le concile. — Idées religieuses de l'empereur Ferdinand Ier. — L'empire se tient éloigné du concile. — Le *libelle de réformation* de l'empereur; l'opinion publique au nord des Alpes. — Programme du roi de Portugal pour le concile. — Philippe II, peu favorable au concile, y adhère pour éviter le synode national de France. — Intentions de Philippe : maintien des dogmes catholiques, réforme de la hiérarchie et abaissement de la toute-puissance papale. — Pie IV, pour résister aux nations *ultramontaines*, envoie au concile de nombreux évêques italiens. — Les légats. — Ouverture du concile.

Charles-Quint avait été plus qu'aucun autre le représentant et le fauteur des idées et tendances conciliaires. Lorsque, par ses malheurs à la guerre et par ses traités de paix avec les protestants, il eut perdu toute autorité à Rome, personne n'y pensa plus à réunir de nouveau un synode général. Une telle assemblée devint d'ailleurs impossible par la longue et terrible guerre qui, pendant huit ans, à partir de 1551, sévit entre les deux premières puissances

catholiques et entraîna dans son tourbillon le monde chrétien presque entier. Comment les prélats et les ambassadeurs espagnols, français, anglais, allemands auraient-ils pu siéger paisiblement les uns à côté des autres?

Dans l'intervalle, Jules III était mort, en 1555. Son ancien collègue au premier concile de Trente, Cervino, cardinal de Sainte-Croix, lui avait succédé sous le nom de Marcel II, mais il ne porta la tiare que pendant trois semaines. Avec lui s'évanouirent les brillantes espérances que tout le monde avait placées dans ce prince, habile diplomate, savant, bien intentionné et fort modéré au fond. Après sa mort, un homme bien différent s'assit sur le siège de saint Pierre; le cardinal Caraffa, Napolitain passionné, fougueux, entêté. Ennemi déclaré de toute réconciliation avec les idées tant soit peu libérales. Paul IV — c'est le nom qu'avait pris Caraffa — jeta en prison des cardinaux et des évêques comme suspects d'hérésie, rappela Pole, soupçonné de modérantisme, de sa légation d'Angleterre, sévit contre tous ceux qui n'étaient pas partisans zélés de la toute-puissance papale et de la plus stricte orthodoxie romaine. Un tel pape ne pouvait incliner vers un concile, et en effet, nous le voyons essayer de réaliser par la curie même les réformes les plus nécessaires et les plus indispensables de la discipline ecclésiastique. Mais sans aucun succès : on put se convaincre ainsi que l'autorité d'un concile seule était à même de faire triompher les tendances sérieuses de réforme. Pourtant Paul IV ne put être amené à accorder la convocation d'un nouveau synode général. Il s'intéressait, du reste, beaucoup moins aux affaires de religion qu'à la guerre qu'il avait entreprise, avec plus de passion que de succès,

contre les Espagnols, contre l'empereur et son fils Philippe II. Ennemi déclaré des Habsbourgs, il refusa toujours de reconnaître Ferdinand Ier comme empereur, après l'abdication de son frère.

En combattant l'une des deux grandes puissances catholiques et en favorisant la lutte entre elles, au lieu de rétablir la paix pour tourner toutes leurs forces contre l'hérésie, Paul IV a énormément contribué à l'extension du protestantisme ; le catholique zélé, exclusif, persécuteur a aidé plus qu'aucun autre au développement rapide du luthéranisme et du calvinisme. Les lansquenets allemands les propagèrent en France et dans les Pays-Bas. Philippe II et Henri II n'eurent pas le temps de s'en occuper, ils étaient pris tout entiers par leurs soucis militaires et politiques. Le pape s'était montré tellement arrogant et impérieux envers l'Angleterre, où la reine Marie Tudor avait toute la peine imaginable pour rétablir le catholicisme, qu'une réaction de plus en plus forte prévalut en faveur des idées protestantes, et que la nouvelle reine Élisabeth qui, en 1558, succéda à sa sœur, put soustraire son royaume pour toujours à la suprématie papale et en même temps à la religion catholique. Cette révolution enlevait du même coup l'Écosse au catholicisme. Bientôt l'hostilité du pape contre les Habsbourgs et les attaques continuelles des Turcs forcèrent l'empereur Ferdinand Ier à rechercher l'amitié des princes protestants, qui étaient de beaucoup les plus puissants dans l'empire. Ce furent eux qui désormais conservèrent une suprématie incontestable dans l'Allemagne et qui étendirent leur doctrine dans ce grand pays. Les neuf dixièmes des Allemands étaient alors protestants ; la Bavière

même était sur le point de passer au luthéranisme ([1]). Ferdinand laissa la nouvelle religion s'emparer aussi de ses pays héréditaires : en Bohême, en Autriche, en Hongrie la majorité des nobles et des bourgeois appartenaient déjà aux croyances nouvelles. Le propre fils de l'empereur, son successeur présomptif, Maximilien, roi de Bohême, inclinait visiblement vers elles. Cet exemple ne fut pas perdu pour un pays voisin, la Pologne. La noblesse de ce royaume voulait éloigner les évêques de la diète parce qu'ils étaient trop dépendants de Rome; elle demanda avec instance la réunion d'un concile national, et permit à la Réforme de s'étendre avec une grande rapidité dans les populations. L'est de l'Europe, comme le centre germanique et le nord scandinave, menaçait d'abandonner le catholicisme.

Ces événements, se succédant dans toutes les parties du monde chrétien, s'expliquaient par la corruption du clergé catholique, plus profonde, plus générale que jamais. Nous ne voulons point citer comme preuves les accusations de ses adversaires, mais les plaintes des plus fervents et des plus dévoués de ses défenseurs, les professeurs de théologie de Louvain. Les décrets du concile de Trente, disent-ils, dans un mémoire adressé en 1558 au roi Philippe II ([2]), ne sont nullement observés. " Pour remédier aux maux des restes de l'Église, pour ôter aux hommes pieux l'occasion de gémir et de déplorer les péchés si graves et si scandaleux de la plupart des membres de l'Église, non seulement des humbles, mais aussi des plus haut placés, nous croyons fort

---

([1]) RANKE. *Zur deutschen Geschichte*, p. 80 s.

([2]) 11 mai 1558 ; *Archives du Royaume*. Bruxelles. Inventaire de 1864, 8.

nécessaire une réformation profonde et sérieuse. Il faut que l'avarice ne règne plus, elle qui, jusqu'à présent, a pénétré le corps presque entier de l'Église, de sorte que toutes choses, tant sacrées que profanes, sont devenues vénales et se donnent au plus offrant et que les lois les plus nécessaires sont relâchées pour de l'argent. Il faut que la face de l'Église ne soit plus défigurée par la conduite impure et lascive des clercs. Est-ce que les prêtres qui servent Dieu notre Seigneur et qui administrent le sacro-saint sacrifice de la messe, n'exécutent pas les offices divins avec la plus grande négligence et irrévérence, en vivant honteusement comme des gens mariés, avec leurs concubines et leurs enfants naturels? Est-ce que les moines et les nonnes ne s'adonnent pas à la luxure, contre toute religion et contre les vœux qu'ils ont offerts à Dieu? Est-ce que l'on ne convertit pas avec prodigalité le patrimoine de l'Église en pompes mondaines, en festins, vêtements, palais, jeux de dés, chiens, oiseaux, mimes et histrions, tandis que les pauvres membres et héritiers du Christ meurent de faim? „ Pour mettre un terme à tous ces malheurs qui détruisent l'Église, il n'y a qu'un seul remède : il faut observer les décrets de Paul III contre les abus de la curie romaine. C'est elle que les théologiens de Louvain rendent directement responsable des maux qui affligent le catholicisme.

Les deux rois, Philippe II et Henri II, furent frappés de terreur par les coups portés partout par le protestantisme à la religion catholique. Est-ce qu'aux portes mêmes de l'Italie et de la France, l'hérésie n'avait pas sa plus forte citadelle, à Genève, résidence de Calvin,

qui de là envoyait partout ses messagers, ses livres et ses lettres incendiaires? Les deux monarques montrèrent plus d'intérêt pour la religion catholique que le pape lui-même. Ils résolurent de mettre fin à la guerre qui divisait depuis si longtemps le monde catholique, et conclurent, au printemps de 1559, la paix de Càteau-Cambrésis, dans la ferme intention d'unir leurs forces pour supprimer, dans leurs propres pays et au dehors, cette hérésie qui levait la tête tous les jours avec plus de hardiesse. Mais ils reconnurent comme tout le monde que les mesures de rigueur seules ne suffiraient pas à opposer une digue aux flots envahissants de l'hétérodoxie. Les bons catholiques étaient unanimes sur ce point : si l'on ne satisfaisait pas les vœux ardents des nations chrétiennes pour une bonne et véritable réforme du clergé, de l'Église, des dogmes, par un concile général, le catholicisme était menacé d'une ruine totale. Il fallait enfin abolir les abus, restaurer le pouvoir épiscopal, rétablir les devoirs sacerdotaux, rendre à la doctrine la clarté, la précision et la sûreté par une meilleure définition des dogmes, inspirer aux fidèles une meilleure assurance, un nouvel espoir, un nouvel enthousiasme par un synode œcuménique. Telle était l'opinion du roi de France. L'ambassadeur de Venise à Rome, Louis Mocenigo, l'exprime dans un document officiel lu devant le sénat de sa patrie qui, sans aucun doute, la partageait entièment (1). Le duc de Florence, Côme Ier, ne cessait d'exhorter les souverains pontifes à réunir enfin le concile indispensable au monde chrétien (2). Et comme ces

(1) Albéri, t. X, p. 24.

(2) Cantu, *Gli heretici d'Italia*, t. II, (Turin 1866), p. 419

Italiens fins et éclairés, les princes catholiques de l'empire reconnurent pareillement, à la diète d'Augsbourg de 1559, que le seul espoir de salut pour le catholicisme reposait sur un concile général (1).

Heureusement pour la religion traditionelle, Paul IV mourut bientôt après la conclusion de la paix de Câteau-Cambrésis, le 18 août 1559. Le collège des cardinaux ne pouvait se soustraire entièrement à l'influence des considérations adoptées partout dans le monde catholique. Dans le conclave, chacun des cardinaux prit l'engagement formel, pour le cas où la tiare lui serait échue, de convoquer le concile, de réformer la curie elle-même et d'abolir une quantité d'abus dans l'Église (2). Mais l'élection d'un nouveau pontife fut extrêmement longue et laborieuse. L'interrègne ne dura pas moins de quatre mois. A la fin, le 26 décembre 1559, Jean-Ange Médicis, Milanais et, par conséquent, sujet de Philippe II d'Espagne, fut élevé à la dignité papale ; il prit le nom de Pie IV.

Jean-Ange Médicis, né en 1499, n'appartenait nullement à l'illustre famille florentine de ce nom. Au contraire, il était de basse extraction et devait toute sa fortune à son frère Jean-Jacques, homme de guerre aussi intrépide et habile que fourbe et cruel. Devenu général au service de l'empereur et nommé par celui-ci marquis de Marignan, Jean-Jacques avait introduit son frère, Jean-Ange, dans l'entourage des papes à Rome ; ayant épousé une Orsina, belle-sœur de Pierre-Louis Farnèse, il le fit nommer, par l'intermédiaire de ce fils de Paul III, cardinal de la sainte

(1) Bucholtz, *Geschichte Ferdinand des Ersten*, t. IX, p. 564 ss.

(2) La formule véritable de cette *confirmation* est donnée par Sickel, *Zur Geschichte des Concils v. Trient* (Vienne 1872), p. 12 s.

Église romaine (1). Jean-Ange, du reste, n'était pas indigne de son nouveau rang. C'était un bon canoniste, docteur en droit, homme bienveillant, aimable, cherchant à être en excellents rapports avec tout le monde, facile à mettre en colère, mais non moins facile à la réconciliation. Sa figure douce provoquait la confiance. Très emporté lorsqu'on le contredisait, il était prêt à tout accorder quand on le prenait par la douceur, ou quand il commençait à avoir honte de sa véhémence. Marcheur infatigable, buvant les vins les plus forts, mangeant de prédilection les mets ordinaires et difficiles à digérer; il était au fond un caractère vulgaire, égoïste, n'aimant personne particulièrement, mais faible, point méchant, peureux, craignant de blesser les puissants, prêt à se donner à tout le monde. Tandis que Paul IV disait qu'il était de la dignité du pontife de marcher sur les empereurs et les rois, Médicis prétendait qu'il fallait s'appuyer sur eux pour maintenir, dans les tempêtes de l'époque, l'autorité du saint-siège; et il n'avait pas tort. Haï de Paul IV à cause de son attachement pour la maison d'Autriche et de sa modération, il avait dû quitter Rome et avait vécu d'une manière brillante et utile en même temps, à Pise et à Milan, en s'occupant de littérature, en construisant un superbe palais, en prodiguant les bonnes œuvres. Revenu à Rome pour prendre part au conclave, après la mort de Paul IV, il disait hautement qu'il fallait regagner l'Allemagne, en lui accordant le calice et le mariage des prêtres, comme le premier avait été accordé aux Bohémiens par le concile de Bâle, et le second aux

(1) *Relaz. di Girol. Soranzo* (Rome 1563), ALBERI, série II, t. IV, p. 72 ss — *Relaz. di Giac. Soranzo*; ibid. p. 129 ss.

Orientaux [1]. Par ses sympathies pour l'empereur, par la modération de ses idées, il se posa comme adversaire du farouche Paul IV ; et c'est probablement pour cette raison que les cardinaux l'élurent pontife.

Pie IV se montra d'abord résolu à exécuter l'obligation qu'il avait souscrite avec les autres cardinaux, de convoquer sans retard un concile général ; il confirma les résolutions prises pendant le conclave. Il décida même, au mois de janvier 1560, de reprendre comme lieu de réunion la ville de Trente, et il en fit part officiellement au sacré-collège [2].

Mais il rencontra à ses intentions des obstacles sé-sérieux, de la part de princes qui, tout en approuvant hautement l'idée du concile, voulaient lui donner une direction contraire aux intérêts du saint-siège. L'empereur Ferdinand et le roi de France demandèrent une série de concessions importantes ; ils exigèrent, en outre, que le pape laissât au concile une liberté absolue dans ses délibérations et décisions; ils prièrent enfin Pie IV de convoquer l'assemblée dans une ville impériale, réellement allemande, et non presque italienne, comme Trente. Ils proposèrent Cologne, Ratisbonne, Constance ou même Besançon, très commodément situé pour les Espagnols, les Français et les Néerlandais : dans une de ces villes on serait sûr de la participation des évêques allemands, on pouvait espérer même l'arrivée des protestants. Et cela, ajoutaient-ils, serait d'autant plus à souhaiter que le concile se réunirait surtout pour les

---

(1) SICKEL, *Zur Gesch. de Konz. v. Trient*, p. 17 ss.

(2) *Lettre du cardinal de Siguenza à Philippe II*, 18 janvier; DÖLLINGER, *Beitraege*, t. I, p. 328.

besoins de la nation allemande et pour la réconciliation des protestants (1).

Le cardinal de Médicis avait été un homme modéré et enclin à la concorde et aux mesures pacifiques. Mais comme pape ce n'étaient pas seulement ses penchants personnels qu'il avait à suivre. Il se sentait le successeur d'une série immense de pontifes et obligé d'adopter la politique millénaire qu'ils avaient pratiquée avec tant de suite et de conséquence. Sa responsabilité comme chef de l'Église l'empêchait de faire des concessions que comme cardinal il aurait facilement approuvées. Se sachant très faible en théologie, il n'osait point trancher lui-même les questions de ce genre et aimait plutôt à s'en remettre aux cardinaux. Quoique adversaire personnel de l'inquisition, évitant toujours de s'occuper de ces affaires qui avaient fait les délices du sombre Paul IV, il la laissait agir, parce qu'il croyait que c'était son devoir (2). Le fils de sa sœur, Charles Borromée, dont il fit son secrétaire d'État, son favori, son oracle, le fortifiait dans cette manière de penser. On connaît ce Charles Borromée que, plus tard, Paul V a canonisé : homme d'un noble cœur, versé dans l'érudition littéraire et ecclésiastique, dépourvu de tout égoïsme, simple et pauvre au milieu de l'opulence et de la puissance, plein d'une conviction fervente, ne vivant que pour l'Église catholique, pour ses devoirs d'évêque et de cardinal. Il n'était pas fait pour céder aux hérétiques et à leurs fauteurs. Nous voyons donc

---

(1) Le Plat, t. IV, p. 631. — Bucholtz, *Gesch. Ferdin. d. Ersten*, t. IX, p. 672.

(2) *Relaz. di Girol. Soranzo*; p. 72 ss. — *Relaz. di Giacomo Soranzo* (1565), p. 129 ss.

Pie IV s'opposer de toutes ses forces aux exigences de Ferdinand Ier et du jeune roi François II. Il croyait que dans une ville allemande le concile dépendrait trop de l'influence des Allemands, ou hérétiques ou trop avides de réformes radicales, surtout comme l'empereur était faible et sous la direction de son fils Maximilien, à moitié luthérien. Il était d'avis qu'en Italie seule l'orthodoxie était sûre de l'emporter au concile; et pour cela, disait-il, il était résolu à sacrifier son sang et sa vie. Il ne voulait entendre parler ni d'un concile libre, comme l'empereur le demandait, ni d'un concile nouveau, comme les protestants le désiraient, mais exclusivement d'un concile œcuménique en général, qui serait la continuation des deux assemblées antérieures de Trente, et en accepterait d'emblée tous les décrets (1).

Les exigences des gouvernements impérial et français le dégoûtèrent même complètement du concile. Il commença à dire qu'il préférait lui-même traiter la réforme par le moyen de congrégations de cardinaux. Il est vrai qu'il ajoutait que, en cas de besoin, il ne manquerait pas d'accéder au concile, mais seulement à la condition que tous les princes de la chrétienté seraient unanimes sur ce point. C'était en réalité le renvoyer aux calendes grecques. Dès lors, ni lui ni les prélats romains ne manifestèrent plus aucun désir réel du concile, quoique leurs démonstrations publiques semblassent dirigées vers ce but (2).

---

(1) E. Reimann. *Unterhandlungen Ferdinands des Ersten mit Pius IV*; *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. VI, (1866), p. 591. — Sickel. l. c. p. 50.

(2) *Relazione de Louis Mocenigo*; Albéri, s. II, t. IV, p. 25. — Mocenigo quitta Rome en juillet 1560.

C'est alors qu'eut lieu un événement qui amena une nouvelle évolution dans les décisions de la curie.

La reine-mère, Catherine de Médicis désirait ardemment rétablir la paix intérieure en France. Elle croyait alors que les mesures de rigueur ne feraient qu'exaspérer les huguenots et amener toujours de nouveaux désordres, de nouvelles rébellions. Elle voulait donc réconcilier les calvinistes français avec la majorité catholique du pays, par des concessions religieuses qui rapprocheraient le catholicisme même des idées protestantes, de sorte que des deux côtés on pourrait se réunir derechef dans la même communion. Sous l'influence de sa mère et suivant l'opinion du conseil d'État, le jeune roi François II convoqua à Fontainebleau une assemblée de notables pour délibérer sur l'état malheureux de la religion en France. Tout le monde voyait dans cette assemblée une préparation à un concile national, et on ne s'y trompait guère. A Fontainebleau, des prélats mêmes articulèrent les accusations les plus violentes contre le saint-siège et demandèrent de porter remède à la religion affligée et aux désordres de l'État par un concile national, sans se soucier aucunement du pape. En effet, l'assemblée résolut de convoquer les États-Généraux à Orléans, pour le 10 décembre 1560 ; et si le pape ne voulait pas satisfaire aux désirs unanimes de la chrétienté, les évêques français devaient se réunir le 10 janvier 1561 pour préparer immédiatement le concile national. Le pape fut averti officiellement de cette dernière résolution.

Déjà l'annonce de l'assemblée de Fontainebleau avait rempli de terreur tous les catholiques orthodoxes. Le

pape avait envoyé le vieux cardinal de Tournon, autrefois si influent auprès de François Ier et de Henri II, pour dissuader le gouvernement français du concile national, dont on craignait une défection complète de la France comme celle de l'Angleterre sous Henri VIII. Philippe II envoya aussi Antoine de Tolède à Paris pour démontrer au jeune roi qu'un synode national serait fort nuisible, voire même pernicieux. Il lui offrait toutes les forces de l'Espagne pour combattre les hérétiques et les schismatiques de la France. " Si le roi ne peut pas renoncer au concile national, que du moins il le suspende aussi longtemps que possible „ (1). Tout fut en vain, le gouvernement français persista dans ses résolutions.

Dans ces circonstances, le pape comme Philippe II ne voyaient plus qu'un seul moyen pour éviter la réunion de ce terrible synode de l'Église gallicane : c'était le concile général. Pie IV le dit sans beaucoup d'ambages à un de ses confidents, l'ambassadeur vénitien Marc-Antoine Mula : c'était pour combattre l'idée d'une assemblée du clergé français qu'il voulait convoquer aussi tôt que possible le concile œcuménique (2). Charles Borromée s'exprime encore plus clairement dans une lettre adressée au nonce de Vienne (3) : Le pape, quoique désirant en général la réunion du concile de Trente, avait voulu attendre l'invitation formelle de l'empereur, auquel il

---

(1) Weiss, *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. VI, p. 137 ss.

(2) Raynaldi ad an. 1560 nr. 57. — Le successeur de Mula, Girol. Soranzo, ne comprend pas autrement la résolution de Pie IV ; Albéri t. X, p. 117.

(3) Cyprianus, *Tabularium ecclesiae Romanae saeculi XVI* (Francfort et Leipzig 1743), p. 84 : VII Kal. Junias.

avait eu l'intention de laisser tout organiser d'après sa libre volonté et ses convenances. Mais alors le danger d'un synode national français s'était fait entrevoir, et pour prévenir un tel danger, le pape avait résolu la convocation immédiate du concile général. — Après avoir obtenu de cette manière l'assentiment de l'empereur (1), considéré toujours, au moins dans la théorie du droit public, comme défenseur et protecteur suprême de l'Église, Pie IV, le 2 juillet 1560, avertit officiellement de sa décision les autres ambassadeurs qui se trouvaient à Rome.

Mais avant de publier la bulle de convocation, il avait encore deux grosses difficultés à résoudre.

La première était celle du lieu qu'on choisirait pour la réunion de l'assemblée. Nous savons qu'à ce sujet les idées du pape étaient tout opposées à celles de l'empereur et de François II. Heureusement pour le pontife, ses adversaires étaient faibles et maladroits, ne sachant jamais agir avec ensemble. Pie IV concentra d'abord tous ses efforts sur l'empereur, spécialement intéressé dans la question et plus important, d'un côté parce que Trente était sous sa puissance, de l'autre parce qu'il jouissait en Europe d'une plus grande autorité que le gouvernement, faible et tiraillé de toutes parts, du jeune roi de France. La cour romaine combla Ferdinand de politesses, elle lui envoya une épée et un chapeau consacrés et produisit, par ces moyens, une profonde impression sur l'esprit de l'empereur, qui avait amèrement regretté de ne pas être

(1) *Lettre du cardinal Borromée* (20 juin) *et du cardinal Othon Truchsess* (3 juillet) *à Hosius* : CYPRIANUS, p. 95 ss. 101 s.

reconnu dans sa dignité par Paul IV. Après ces habiles mesures préparatoires, on lui dépêcha un nouveau nonce, Delfin, évêque de Fano, fin Vénitien, qui sut employer aussi bien les promesses que les menaces. Il lui assura qu'on tranquilliserait les protestants en leur octroyant toutes les sûretés qu'ils pourraient et voudraient demander pour leur séjour à Trente ; et en même temps il déclara à l'empereur que, s'il refusait cette ville, le pape convoquerait le concile à Rome même. Par des négociations de plusieurs semaines, il amena ainsi Ferdinand à accepter Trente comme lieu de réunion [1]. C'était un mauvais augure pour la réussite des autres vœux de réforme que l'empereur avait émis ! Nous aurons plusieurs fois encore à regretter son manque absolu de fermeté dans presque toutes les questions importantes. Après que l'empereur eut cédé, la résistance de la France fut facile à vaincre : elle accepta pareillement la ville de Trente [2]. Premier grand triomphe de la diplomatie romaine !

Sur le second point, l'empereur, et le gouvernement français se montrèrent plus forts et plus persévérants. Ils désiraient que le concile fût expressément déclaré une assemblée nouvelle et non la continuation des synodes antérieurs. Ce n'était pas là une simple question de forme, car si on l'acceptait en ce dernier sens, les décrets votés en 1546, 1547 et 1551 rendaient impossible, en grande partie, les propositions de réforme que les deux gouvernements avaient l'inten-

(1) BUCHOLTZ, t. VIII, p. 373 s.

(2) *Lettre du cardinal de Lorraine à l'évêque de Rennes*, 11 novembre 1560 LE LABOUREUR, *Mémoires de Castelnau*, t. I, p. 475 s.

tion de faire au concile. Ils prévoyaient, en outre, que leurs sujets luthériens et calvinistes, qu'ils voulaient réconcilier avec l'Église, ne se rendraient qu'à un nouveau concile et nullement à la continuation d'une assemblée qui avait déjà repoussé rudement leurs principales doctrines. Le roi et le clergé d'Espagne, au contraire, dont les représentants avaient joué un rôle si considérable dans les anciennes réunions de Trente, et qui en outre, tenaient à l'orthodoxie immaculée de la foi, étaient fermement résolus à ne reconnaître qu'une continuation du concile (1). Il est certain que les sympathies de la curie étaient acquises à la tendance espagnole (2), surtout parce qu'elle ne voulait ni faire aucune concession aux hérétiques, ni permettre de révoquer en doute la légalité des anciennes assemblées de Trente et de leurs décisions. Cependant, on ne pouvait pas célébrer de concile général sans et contre les Allemands et les Français. Ces derniers n'avaient jamais accepté la seconde assemblée de Trente et refusaient obstinément de la laisser déclarer légitime par le seul fait de l'annonce de sa *continuation*. L'empereur, d'autre part, était empêché de plier encore une fois devant le désir du saint-siège, par la faiblesse même de son caractère. Il avait peur des protestants, qui annonçaient hautement que, si l'empereur et les États catholiques de l'empire prenaient part à une continuation de l'ancien concile qui leur avait été si hostile, ils regarderaient ce fait

(1) *Acta concilii Tridentini a cardinale Paleotto conscripta*; THEINER, t. II, p. 527.

(2) *Lettre du cardinal Puteo à Hosius*, 2 novembre 1560; CYPRIANUS, *Tabularium*, p. 119.

comme une rupture de la paix de Passau et, par conséquent, comme une déclaration de guerre (1). C'était une menace que Ferdinand ne pouvait pas braver.

Pour n'offenser personne, le pape employa dans sa bulle de convocation des mots ambigus, n'affirmant ni ne rejetant la continuation. La bulle parut le 29 novembre 1560. Il y invitait tous les prélats et tous les princes de la chrétienté à se rendre à Trente, où le concile s'ouvrirait à la fête de Pâques de l'année suivante, le 6 avril 1561. Quel triomphe posthume pour les idées de Charles-Quint! Ce fut un événement d'une énorme importance pour l'Église catholique présente et à venir.

Le pape croyait alors nécessaire à son autorité de donner au concile qu'il venait de convoquer, un caractère vraiment œcuménique. Plus scrupuleux que Paul III, moins inconstant que Jules III, il avait la sérieuse intention de faire une réalité du synode général qu'il avait reconnu indispensable. Il chargea ses nonces d'adresser partout ses lettres d'invitation, non seulement aux princes et États catholiques, mais aussi aux schismatiques d'Europe, d'Asie et d'Afrique, aux Russes, aux Grecs, aux Coptes, aux Arméniens, etc., et surtout aux princes et villes protestants, comme l'empereur le lui avait conseillé. Mais les protestants montrèrent peu d'empressement à déférer à cette invitation. Les luthériens allemands avaient obtenu, par la paix de religion d'Augsbourg, bien plus qu'aucun concile n'aurait pu leur accorder. Ils étaient outrés, d'ailleurs, non sans raison,

---

(1) BUCHOLTZ, *Geschichte Ferdin. d. Erst.*, t. VIII, p. 377 ss.

des persécutions cruelles dont Rome frappait, précisément à cette époque, leurs coréligionnaires d'Italie. Ce pape qui les exhortait à chercher un mode de réconciliation entre eux et l'Église catholique, faisait égorger, dans la même année de 1561, des centaines de malheureux Vaudois du Piémont et des milliers de Calabrais, suspects de doctrines protestantes ! (1) Contre un tel adversaire, on ne pouvait prendre trop de précautions. Les luthériens posèrent donc des conditions, très naturelles à leur point de vue, mais impossibles à accepter de la part du pape : ils voulaient que les évêques fussent délivrés du serment de fidélité prêté au saint-siège ; que la parole divine, c'est-à-dire la bible, fût la base unique des résolutions de l'assemblée, et que leurs théologiens jouissent d'une égalité entière avec les prélats réunis. Ils disaient que, s'ils se rendaient au concile sans ces engagements préalables, cela serait " comme si les lièvres allaient prêcher parmi les lions. „ Ils armèrent pour se défendre de toute contrainte qui aurait pu être exercée contre eux sur l'ordre du concile (2). Les calvinistes français, qui depuis la mort de Henri II et de François II (décembre 1560), espéraient obtenir une victoire complète en France, ne montrèrent pas plus de déférence. Les souverains du nord restèrent également inaccessibles. Le roi de Danemark fit déclarer ouvertement au nonce, par l'intermédiaire de l'ambassadeur impérial, qu'il ne

(1) V. p. 215 ss.

(2) Comparez les récits détaillés de Commendone et de Delfin, faits au cardinal Borromée, Naumbourg, 8 février 1561 ; *Miscaellnea distoria Italiana*, (Turin 1864), t. VI, p. 54 ss. — *Lettre de Delfin à l'empereur*, Naumbourg, 10 février 1561 ; Bucholtz, t. IX, p. 673 ss. — Les documents donnés par Raynaldi ad. an. 1561, nr. 19 ss.

désirait ni le voir dans son pays ni avoir la moindre relation avec le pape [1]. La reine d'Angleterre refusa également l'entrée de son royaume au messager du pape. Eric XIV, roi de Suède, pour éviter la visite du nonce, se servit du prétexte d'un voyage à entreprendre en Angleterre à l'effet d'obtenir la main de la reine Élisabeth [2].

Ces événements firent prévoir que le concile serait exclusivement catholique, fréquenté seulement par les peuples et les princes restés fidèles à l'Église romaine. Mais quels étaient les vœux et les tendances que les différentes puissances catholiques chercheraient à réaliser par le concile ? La marche ultérieure des événements ne serait pas comprise, si nous ne considérions d'abord les résolutions et les vues des princes catholiques quant à la grande assemblée qui allait s'ouvrir.

Le gouvernement français avait montré beaucoup de zèle et de bonne volonté pour la réalisation du concile. C'était bien naturel de sa part, car il espérait arriver par cette assemblée à une réconciliation entre ses sujets catholiques et protestants qui, jusqu'alors, s'étaient combattus sans cesse, et au rétablissement de la paix intérieure du royaume. Peu de temps après son avènement à la couronne, François II avait adressé au pape et au roi d'Espagne la demande que le concile se réunit aussi vite que possible [3]. Et lorsque Pie IV se fut montré favorable à cette idée, François II, quoique fort bon catho-

---

(1) RAYNALDI ad an 1561, nr. 49.

(2) *Lettre de Commendone à Borromée*, Lubeck, 1er septembre 1561; *Miscell. di storia Ital.* t. VI, p. 231 ss.

(3) *Lettre de Philippe II à l'empereur Ferdinand Ier*, 12 mai 1560; *Docum. inéditos*, t. II, p. 554.

lique, avait exigé, dans l'été de 1560, la convocation d'un concile nouveau, qui devait s'assembler, non pas à Trente, mais dans une ville allemande, d'un côté pour gagner les protestants d'Allemagne, de l'autre pour montrer clairement qu'il s'agissait en effet d'un synode tout à fait nouveau. Car — disait François II — si l'Allemagne n'est pas satisfaite, il n'y a pas d'espoir de salut pour le monde chrétien ([1]). Nous savons que ces démarches n'eurent pas de succès.

Après la mort prématurée de François II, la reine-mère, Catherine de Médicis, régente pour son jeune fils Charles IX, essaya de toutes ses forces d'arriver à une entente avec les huguenots et de rétablir la paix et l'ordre dans le royaume déchiré par les factions religieuses. Dans cette intention, elle sollicita du pape, même avant l'ouverture du concile, d'accorder à la France la cène sous les deux espèces, — proposition qui, du reste, était pleinement approuvée par les évêques gallicans ([2]). Par cette mesure, elle espérait amener la réconciliation de la grande majorité des calvinistes français avec l'Église. En revanche, elle promit d'envoyer immédiatement à Trente vingt-cinq des évêques les plus savants et les plus considérables du pays, ainsi que des ambassadeurs représentant le roi son fils. En outre, elle exhorta le saint-père à faire commencer sans retard les séances du concile ([3]). Comme le gouvernement de Catherine était en bons termes avec

---

([1]) Instruction pour l'évêque de Rennes, ambassadeur français près l'empereur, 23 mai 1560; LE LABOUREUR, t. I, p. 466. -- RAYNALDI ad an. 1560, nr. 52.

([2]) Instruction pour M. de Lisle, ambassadeur de France à Rome, 24 octobre 1561; LE PLAT, t. IV, p. 725 ss.

([3]) Les détails de ces négociations sont donnés par LE LABOUREUR, t. Ier.

les princes protestants d'Allemagne, il résolut de leur faciliter autant que possible l'accès du concile. Il leur demanda donc (novembre 1561), quelle ville leur serait le plus agréable pour y transférer le synode général (¹).

Cependant, la cour romaine avait peu d'égards pour Catherine de Médicis, qu'elle ne craignait guère à cause de sa position précaire en France, et à qui elle reprochait sa faiblesse envers les hérétiques. Pie IV assura, il est vrai, à l'ambassadeur de France que personnellement il n'avait aucune antipathie contre l'admission du calice, et même du mariage des prêtres, choses qu'il avait toujours considérées être plutôt du droit positif et historique que du droit divin; c'était pour cela qu'au dernier conclave, il avait été accusé d'être luthérien. Mais il ajouta que, sur une matière si grave, il devait consulter d'abord ses frères les cardinaux. Pie IV, en effet, avait l'intention de soumettre l'affaire au sacré-collège, pour en renvoyer la décision définitive au concile. Mais il rencontra immédiatement la résistance opiniâtre de la partie intransigeante du sacré-collège et de l'ambassadeur d'Espagne. Philippe II était bien éloigné des idées conciliantes de son père; il voulait, au contraire, le maintien de la stricte orthodoxie. Son ambassadeur à Rome, François Vargas, supplia le pape de ne céder en rien à une exigence si " criminelle " (²) qui ne méritait pas d'être traitée en plein consistoire, et encore moins, d'être présentée au concile, parce

(¹) Le Plat, t. IV, p. 730 s.
(²) *Vellaca;* Dépêche de Vargas du 21 novembre 1561; Weiss. *Papiers d'État du cardinal Granvelle*, t. VI, p. 429.

que ce serait déjà en quelque manière une admission tacite de la demande. Pie IV, oubliant de plus en plus ses premières promesses presque formelles à M. de Lisle, ambassadeur de France, et se méfiant de ses propres connaissances en matière de théologie, adopta les opinions de la majorité des cardinaux et du roi d'Espagne qu'il croyait, non sans raison, le plus ferme soutien de la cause catholique. Il finit par répondre que, sans désobéir à l'Église, on ne pouvait pas administrer les sacrements dans un royaume d'une manière différente que dans les autres, et il donna au gouvernement français le conseil de s'adresser directement au concile (10 novembre 1561) [1].

Cette conduite peu prévenante de la part du souverain-pontife dans une affaire qui ne touchait en rien au dogme catholique, et dans laquelle, 130 ans auparavant, on avait pleinement contenté les Hussites, fit une très mauvaise impression sur le gouvernement français et diminua beaucoup son espoir d'un résultat heureux des délibérations du concile (janvier 1562). Il menaça donc Rome d'une assemblée d'évêques et de théologiens français, qui seraient chargés d'examiner eux-mêmes les points de divergence existant entre les protestants et les catholiques et d'amener, sans se soucier ni du concile ni de Rome, une entente entre les deux sectes [2]. En conséquence, on ne fit pas mine d'envoyer des prélats français à Trente. On se contenta d'y expédier, sans trop

[1] Le Plat, t. IV, p. 733, 739 ss. — Sickel, p. 234. — Döllinger, *Beitraege*, t. p. 366 ss.

[2] Instruction pour M. de Lisle, 26 janvier 1562; Le Plat, t. V, p. 11 ss.

se hâter, trois ambassadeurs, MM. de Lansac, du Ferrier et de Pibrac, pour soumettre au concile le programme détaillé des réformes projetées par le gouvernement de Catherine (¹). Les instructions données à ces ambassadeurs nous représentent l'image fidèle des intentions de la reine-mère sur les différents ecclésiastiques. On y demandait encore une fois la déclaration, que le concile était une assemblée nouvelle, sans rapport avec les deux réunions antérieures de Trente. Les ambassadeurs avaient même ordre de protester formellement et de quitter le concile, si malgré tout on y décidait la continuation. Ils avaient en outre à proposer, en faveur des protestants allemands, français et anglais, de transférer le concile dans une ville impériale de l'Allemagne méridionale, et à demander une liberté complète pour tous ceux qui voudraient y paraître et y exposer leurs opinions religieuses. Ces demandes étaient déjà passablement hardies, mais le gouvernement français allait encore plus loin. Il n'exigeait rien de moins qu'une émancipation totale du concile de l'influence du pape et de ses légats, la déclaration formelle que le saint-père n'aurait pas le droit de changer quoi que ce soit dans les décrets du synode ou d'en donner dispense. D'après ces instructions, la tâche principale du concile devait être de réformer la discipline et les mœurs du clergé, du chef de l'Église aussi bien que de tous ses membres, et de ramener la hiérarchie à l'état de l'Église primitive. Une foule de griefs particuliers, soulevés contre l'arbitraire et les abus financiers de la curie, furent exposés à cette

(¹) Le Plat, t. V, p. 148 ss.

occasion. Enfin la reine-mère, au nom de son fils, recommanda aux ambassadeurs de conserver toujours des relations cordiales avec les *orateurs* de l'empereur, également enclins à une réforme radicale, pour y arriver plus facilement et plus sûrement. Dans cet état de choses, tout le monde était curieux de voir quelle serait la position que l'empereur prendrait au concile. Les amis de la réforme espéraient tout de lui ; Rome et ses partisans dévoués le craignaient.

Ferdinand, né et élevé en Espagne, grandi sous la tutelle du fameux cardinal Ximenès, avait été dans sa jeunesse un partisan zélé de la religion catholique, plus bigot et plus intolérant que son frère, l'empereur, lui-même. L'Allemagne lui avait d'abord fort déplu, et il n'en avait appris la langue qu'avec peine. Mais en avançant en âge, ses idées s'étaient modifiées. Chargé par son frère du gouvernement d'un pays allemand assez considérable et du détail des affaires de l'empire, il s'était peu à peu adapté aux idées et aux mœurs germaniques. Il s'était convaincu qu'en restant exclusivement attaché au point de vue traditionnel, on ne réussirait jamais à regagner les protestants allemands à l'Église, et que, dès lors, on n'arriverait pas non plus à tarir la source des guerres civiles continuelles. Déjà il avait dû accorder à Passau et à Augsbourg, une liberté religieuse presque complète aux États de l'empire. Ses pays héréditaires d'Autriche l'avaient eux-mêmes forcé de leur permettre la prédication d'après la parole divine. Doué d'un caractère franc et gai, quoique colérique, aimant la pompe et les splendeurs, et peu persévérant dans ses résolutions, Ferdinand n'était pas fait pour être un héros ou un mar-

tyr; la politique lui fit comprendre la nécessité d'une grande réforme. Par des concessions de forme, il espérait pouvoir regagner encore les dissidents : c'est pourquoi il favorisait de tout cœur le progrès religieux, quoique restant toujours au fond catholique convaincu. Il est vrai qu'ainsi sa position avait quelque chose d'incertain, de mal assuré, qu'il changeait souvent d'avis sur les questions ecclésiastiques, prêtant l'oreille tantôt aux catholiques zélés, tantôt aux novateurs. Son fils aîné, Maximilien, au contraire, qui portait alors le titre de roi de Bohême, était protestant dans l'âme, et ne s'en était pas caché autrefois. Calvin, Vergerio et d'autres protestants l'avaient déjà regardé comme un des leurs (1). Un nonce apostolique à Vienne, l'evêque d'Alife, s'était toujours abstenu de lui adresser la parole, le considérant comme un fauteur manifeste d'hérésie (2). Prince fort instruit, du reste, connaissant à fond la littérature et les particularités des diverses nations européennes, aimant la musique, les sciences, très-spirituel, il devait être favorable aux idées nouvelles. D'autre part, cet esprit fin, délicat, poétique manquait de fermeté et de résolution. En ce moment, sous la double influence de son père et de son cousin et beau-frère, Philippe II d'Espagne, il dissimulait; mais n'était-il pas à craindre de le voir se déclarer ouvertement pour l'hérésie, si l'on ne faisait quelques concessions à sa conscience alarmée (3)?

(1) BOEHMER, *Spanish reformers*, t. II, p. 78 s.
(2) MAURENBRECHER, *Beitrage zur deutscher Geschichte*, *Historische Zeitschrift*, 2e série, t. XIV, p. 58.
(3) REIMANN, Maximilian 1554-1564; *Historische Zeitschrift*, 1re série, t. XV, p. 1 ss.

Jusqu'à l'ouverture du concile, l'empereur avait été malheureux dans tout ce qu'il avait sollicité du pape. Il l'avait prié d'accorder à son fils Maximilien la communion sous les deux espèces, exigée par les convictions de ce prince ; et plus tard il avait renouvelé cette demande pour tous ses sujets. Mais les cardinaux n'y avaient jamais voulu consentir. Il avait proposé enfin, comme le roi de France, la réunion du concile dans une ville réellement allemande et l'acceptation, de la part du pape lui-même, du calice et du mariage des prêtres dans le programme des réformes que le concile aurait à fixer ([1]). Mais il se voyait rebuté sans aucun ménagement par les Romains. Nous verrons ces procédés se répéter encore maintes fois. C'était le caractère de Ferdinand I[er] de soulever de grandes exigences libérales pour les laisser tomber bien vite et sans beaucoup de résistance, s'il trouvait des difficultés auprès du pape ou chez ses partisans.

A l'ouverture du concile, les orateurs impériaux furent les premiers à se présenter. Ils étaient chargés, comme les Français, de faire écarter tout ce qui pourrait désigner le concile comme étant la continuation des assemblées antérieures ([2]). Ils avaient à le prier en outre qu'on s'abstînt de toute condamnation directe et expresse de la confession d'Ausgbourg et qu'on

---

([1]) REIMANN dans les *Forschungen zur deutsch. Gesch.* t. VI, p. 592 ss. — SICKEL, p. 53 ss. — *Docum. inéd.*, t. III, p. 560 ss.

([2]) Instruction pour les ambassadeurs impériaux, 1[er] janvier 1562, SICKEL, p. 252. — *Articuli legatis exhibiti per oratores Caesareos*, 13 février; LE PLAT, t. V, p. 33 ss.

accordât aux protestants un sauf-conduit dans les formes les plus explicites et les plus rassurantes. Ils avaient enfin à s'opposer énergiquement à tout essai de transférer ou de suspendre le concile ou de limiter ses libertés.

Bientôt l'empereur fit des propositions plus importantes, soulevant de graves questions de principes. Malheureusement, il n'y avait presque personne au concile pour les défendre et pour les faire triompher. Les protestants, qu'elles étaient destinées à satisfaire, n'avaient pas paru. Les princes catholiques de l'empire avaient déclaré immédiatement au nonce Commendone, que si les protestants n'allaient pas à Trente, ils ne s'y rendraient pas non plus, à cause des dangers dont ils étaient ménacés par le voisinage des hérétiques, et parce qu'ils craignaient que la contagion ne gagnât leurs propres sujets [1]. Comme moyen terme, l'évêque d'Osnabruck avait proposé de convoquer en Allemagne des conciles provinciaux qui pourraient députer à Trente un ou deux évêques de chaque province ecclésiastique, tandis que ceux qui restaient protégeaient les diocèses de ceux qui seraient partis; mais le nonce apostolique, jugeant de pareilles réunions trop dangereuses, surtout en Allemagne, avait décliné cette offre [2]. Enfin, en mars 1562, les trois électeurs ecclésiastiques, annoncèrent ouvertement à l'empereur ne pouvoir prendre aucune part au concile sans les protestants, de

[1] *Lettre de Commendone au card. Borromée,* 13 janvier 1561; *Miscellanea di storia Italiana,* t. VI, p. 40.

[2] *Lettre de Commendone au card. Borromée,* 25 avril 1561; *Miscellanea di storia Italiana,* t. VI, p. 111 s.

peur que ceux-ci n'y vissent un acte d'hostilité contre eux (¹).

L'empire entier restait donc étranger au concile, et Ferdinand était réduit à y faire représenter tant bien que mal ses pays héréditaires, gagnés pour la plupart à la cause du protestantisme. Cependant sa dignité impériale elle-même lui donnant une certaine autorité, il résolut de l'employer en faveur de la réforme et de la réconciliation. Il institua une commission formée de plusieurs évêques et docteurs en théologie qui, en septembre 1561, lui présenta un mémoire détaillé sur les améliorations à introduire dans l'Église (²). On y demandait, entre autres choses, d'amoindrir l'autorité des cardinaux, trop favorisés jusqu'alors, de sorte qu'elle fût inférieure à celles des évêques : de diminuer aussi leur nombre et de les répartir d'une manière équitable entre toutes les nations catholiques : de leur ôter même le droit d'élire les papes. On désirait voir le concile mettre un terme à la toute-puissance papale, limiter son pouvoir par des décrets précis, émanciper de la tyrannie romaine les églises nationales et particulières. Si le synode n'y pourvoit pas, disaient-ils, les princes ont, de par la grâce divine, le droit de combattre les abus du clergé et de distribuer aux pauvres ses richesses superflues. Un mariage chaste des prêtres vaut mieux que leurs concubinats. Enfin la commission conseillait de restreindre les excommunications et les interdits.

(¹) SICKEL, p. 274 s.

(²) LE PLAT, t. V, p. 213 ss. — M. SICKEL a prouvé, dans l'*Archiv für œsterreich. Gesch.* t. XLV (1871) p. 24 ss., que ce mémoire n'a pas été fait par le fameux Staphylus, mais par une commission à laquelle appartenaient entre autres les évêques de Prague et de Merseburg

Telles étaient les opinions qu'une commission de théologiens et d'évêques osait exprimer, au milieu du XVI[e] siècle, à un empereur très catholique! On voit quel chemin le concile de Trente a fait faire plus tard aux fidèles!

Ce mémoire parut à l'empereur aller trop loin. Il demanda donc à plusieurs de ses conseillers de lui présenter des propositions nouvelles, en vue des réformes à obtenir du concile; d'abord au vice-chancelier Seld et à son confesseur Cithardus, puis au conseiller intime, D[r] Gienger, et à l'évêque de Gurk, dont les opinions modérées répondaient le plus à ses propres tendances religieuses. Singkhmoser, secrétaire de Ferdinand, et Staphylus, autrefois protestant et, après sa conversion au catholiscime, professeur à Ingolstadt, ont travaillé ensuite à la rédaction définitive du soi-disant *libelle de réformation* de l'empereur. Cet écrit (1) était plus modéré quant à la forme et au contenu, mais d'autre part bien plus détaillé encore et plus vaste que le mémoire de la première commission. Il demandait de réformer complètement la curie, de diminuer le nombre des cardinaux jusqu'au chiffre infranchissable de 26, d'abolir les dispenses et exemptions scandaleuses et illégales, ainsi que la pluralité des bénéfices qui était loin encore d'être supprimée; d'imposer la résidence à tous les dignitaires ecclésiastiques et de faire disparaître la simonie dans la nomination aux bénéfices; de limiter les excommunications, d'améliorer le culte divin tout entier, de rédiger de nouveaux livres de prières et de cérémonies, avec élimination de toutes les

(1) Le Plat, t. V, p. 232 ss.

choses indignes et superflues; d'employer la langue vulgaire à l'église; de soumettre les clercs aux règles d'une vie morale et austère; d'accorder la communion sous les deux espèces, de manger de la viande pendant le carême, enfin le mariage des prêtres, " dont la justice peut être démontrée par l'Écriture sainte. „ Beaucoup de conseils pratiques étaient donnés pour faciliter le retour des princes et des peuples protestants dans le sein de l'Église.

Ce mémoire fut envoyé par l'empereur à ses ambassadeurs à Trente, le 22 mai 1562, pour être soumis au concile comme proposition officielle de Ferdinand, sous le titre de " libelle de réformation „ [1].

Peut-être ces demandes auraient-elles pu être réalisées, si en effet les ambassadeurs impériaux s'étaient étroitement unis aux Français, mieux soutenus au concile par le nombre toujours croissant de leurs évêques. Malheureusement, cette union et la persistance faisaient défaut au parti réformateur. C'est par suite de leur peu d'énergie et d'habileté que les gouvernements français et impérial avaient dû céder déjà sur la question importante du lieu de réunion; c'est par suite des mêmes inconséquences qu'ils furent vaincus au concile.

Et pourtant la plupart des catholiques d'alors partageaient les opinions de Ferdinand et de Catherine de Médicis. Le duc Albert V de Bavière, qui avait introduit les jésuites dans son pays, adhérait à la plupart

---

(1) E. Reimann a démontré dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte* t. VIII (1868), p. 177 ss., que le " libelle de réformation „, cherché depuis longtemps, n'est autre que le mémoire de la commission. — La date a été mieux établie par Sickel, *Arch. fuer oester. Geschichtsforsch.*, t. XLV, p. 39.

des vœux exprimés par l'empereur. Il avait demandé, comme Ferdinand, la convocation d'un nouveau concile (1), ainsi que le mariage des prêtres et une réforme radicale des mœurs du clergé. Il fit exposer au concile que, dans la dernière inspection faite en Bavière, on avait constaté qu'il n'y avait que trois ou quatre prêtres qui ne fussent des concubinaires publics et avérés. Il avait demandé d'employer les possessions ecclésiastiques superflues, ne servant qu'au luxe et à la débauche, à fonder des séminaires de jeunes prêtres (2). Combien les idées des catholiques les plus zélés étaient libérales alors en Allemagne! Et ce fut un docteur en théologie qui les développa devant le concile de Trente.

Les mêmes observations avaient été faites par le duc de Clèves au nonce Commendone, au printemps de 1561 (3).

Bref, on peut dire que tous les catholiques au nord des Alpes, à quelques exceptions près, étaient unanimes à exiger des réformes radicales ayant évidemment pour conséquence de rapprocher l'Église ancienne de l'Église nouvelle.

Le midi de l'Europe était peu affecté des doctrines des réformateurs allemands et suisses. Mais là aussi on ressentait le besoin de grands changements à introduire dans la hiérarchie pour satisfaire aux griefs des nations et des particuliers, et pour rendre à l'Église

---

(1) SICKEL, *Zur Geschichte des trienter Concils*, p. 128 ss. Lettre du duc Albert à l'empereur, 3 novembre 1560.

(2) LE PLAT, t. V, p. 335 ss.

(3) *Lettre de Commendone au cardinal Borromée*, 5 mai 1561; *Miscell. di st. Ital.* t. VI. p. 121.

la vie qui menaçait de s'en retirer complètement. Tout fanatique qu'il fût, le roi de Portugal lui-même, formula une série de demandes peu faites pour plaire au souverain pontife (1) : réformation et diminution des officiers de la cour papale, réduction du nombre des cardinaux qui ne seraient plus choisis par le saint-père au-dessous de l'âge de trente ans ni sans l'assentiment du sacré-collège, obligation de la résidence; renonciation du pape aux expectatives et réservations, aux dispenses et exemptions trop nombreuses, à la nomination d'évêques purement titulaires ; une indépendance et une liberté plus grandes pour l'épiscopat, la restriction des excommunications et interdits, — tout cela faisait partie du programme que le roi soumettait au concile. Ces vœux étaient partagés par le monde catholique entier, et pourtant ils ne furent réalisés qu'en faible partie par le synode !

Mais un prince bien plus important que le roi de Portugal, le puissant monarque espagnol, ce Philippe II, que l'on considérait et qui se considérait lui-même comme le meilleur et presque l'unique soutien de l'Église attaquée et minée de toutes parts, n'était d'abord nullement partisan du concile. Philippe croyait avoir bien plus de prise sur le pape seul, comme particulier et comme prince séculier d'Italie, que sur une assemblée nombreuse où, sans doute, il y aurait un nombre considérable d'évêques entichés d'hérésie (2). Il ne pouvait

(1) Le Plat, t. V, p. 78.

(2) En novembre 1561, l'ambassadeur d'Espagne à Trente dit franchement, qu'au commencement, son roi n'avait pas voulu entendre parler d'un concile ; Pallavicini, XXIII, 6, 12.

cependant combattre le concile en principe. Mais il prétendit qu'on ne devait pas y parler de réformes, au moins pour longtemps [1]. Une telle exigence était si opposée aux intentions de l'empereur et des Français, et aux désirs ardents de toutes les nations chrétiennes, qu'évidemment à cette condition le concile ne se serait jamais réuni. La meilleure preuve que Philippe ne le voulait pas au fond, c'était que, malgré la condition qu'il y mettait, il faisait dépendre son assentiment de celui de l'empereur et du roi de France [2]. Il ne cachait pas, du reste, sa véritable intention dans ses épanchements confidentiels adressés à ses ambassadeurs [3]. Les événements lui donnèrent, en outre, bientôt une raison spéciale d'être désagréable au pape. Celui-ci voulant gagner à la cause du catholicisme le chef de la maison de Bourbon, Antoine de Vendôme, l'avait reconnu comme roi de Navarre, pays qui, en réalité, était occupé par l'Espagne depuis cinquante ans. Ce fait indigna fortement Philippe contre le souverain pontife. C'est pourquoi, sur le conseil de l'archevêque de Séville, il refusa obstinément d'accepter pour lui et pour l'épiscopat d'Espagne, la bulle de convocation du pape. Il donnait comme prétexte qu'elle ne désignait pas expressément le concile nouveau comme étant la continuation des assemblées antérieures. Il ajoutait qu'il y avait là une telle confusion, un tel danger pour la religion, que dans de pareilles conditions, il vaudrait mieux ne pas assembler

---

(1) Instruction pour Vargas, ambassadeur espagnol à Rome, 22 novembre 1560; Döllinger, *Beitraege*, t. I, p. 344 s.

(2) Raynaldi, ad an. 1560, nr. 58.

(3) Voyez l'instruction secrète pour D. Juan d'Ayala, du 13 mars 1561; (*Docum. ined. para la hist. de Esp.*, t. IX, p. 94.)

du tout le concile. Comment pouvait-on soumettre encore une fois aux doutes et aux discussions le décret sur la Justification, le plus solide rempart contre l'hérésie ! (1) Pour exposer ces objections au saint-père, il envoya D. Juan de Ayala à Rome, au mois de mars de 1561.

Mais l'annonce d'un concile national en France produisit sur lui une impression si profonde qu'elle renversa toutes ses résolutions. Comme ses démarches pour prévenir ce dernier événement restaient stériles et que le colloque de Poissy était indiqué en effet, il se décida à choisir le moindre des deux maux. Il se montra donc, à dater du mois de juin 1561, fort zélé pour l'assemblée de Trente (2). Non seulement il accepta la bulle de convocation, qu'il avait repoussée jusqu'alors, mais il ordonna même, pour acquérir de l'influence sur les décisions du concile, aux prélats d'Espagne de se rendre à Trente aussi nombreux que possible (3).

Car une fois le concile assuré, Philippe voulait le diriger à son gré. Malgré les demandes contraires de son oncle l'empereur (4), il désirait voir maintenus tous les décrets des réunions antérieures et, comme signe manifeste de ce fait, voir déclarer en termes précis la continuité du concile. Ses ambassadeurs ne cessèrent pas d'y travailler par les prières et par les menaces. Il s'opposait, en outre, à toute concession à faire aux novateurs quant aux dogmes et même aux cérémonies catholiques, pour ne pas amoindrir l'auto-

(1) Döllinger, *Beitraege*, t. I, p. 358 ss.
(2) Le Laboureur, t. I, p. 459 ss.
(3) L. c. p. 781 : Instruction pour l'évêque de Rennes, 30 juin 1561.
(4) *Lettre de l'emp. à Philippe II*, 27 juin 1560; *Doc. ineditos*, t. II, p. 559 ss.

rité et la dignité de l'Église. Pour la même raison, il combattait avec énergie et obstination, malgré l'intimité existant entre lui et la branche allemande de sa maison, les demandes des impériaux et des Français sur l'admission de la communion sous les deux espèces et du mariage des prêtres. Si tous les efforts de ces deux gouvernements ont échoué, ce fut surtout grâce aux obstacles suscités par Philippe II, qui, il est vrai, ne faisait à cet égard qu'exprimer fidèlement les idées qui prévalaient parmi ses sujets et surtout dans son clergé, imbus du plus pur fanatisme catholique.

De ce côté là, les intentions de Philippe se rencontraient bien avec celles de la curie, mais elles leur étaient fort opposées sur le point de la répartition des pouvoirs dans l'Église. Les Espagnols, avec leur orgueil personnel et national, ne voulaient pas entendre parler d'un asservissement de l'Église à la dictature du saint-siège. Cette fois encore, ce n'était pas le roi Philippe qui donnait le ton ; c'étaient ses hommes d'État et prélats qui lui montraient la route à suivre pour les affaires de Trente [1]. Comme représentant de ces tendances nationales, Philippe II, aussi bien que les Allemands et les Français, exigeait une liberté entière du concile. On permettait qu'il fût présidé par les députés du pape comme chef de l'Église, celui-ci ne pouvant y paraître personnellement ; mais on demandait en même temps que le synode restât complètement libre

[1] Qu'on compare les nombreux documents relatifs à ce sujet, donnés par DÖLLINGER, *Beitraege*, t. Ier *passim*.

de toute ingérence et direction de la part du pontife. D'après cette manière de voir, le pape avait délégué son autorité dans le concile à ses légats, et l'assemblée formait avec eux le pouvoir suprême, légitime et infaillible, de toute l'Église. L'Espagne demandait en conséquence la déclaration non ambigue que le concile représentait l'Église universelle, elle demandait que tout prélat et prince y pût formuler librement ses propositions, et que le pape n'eût que le droit, plutôt de forme que de fond, d'approuver et de publier, mais non pas d'examiner effectivement les décisions de l'assemblée.

Les trois grandes puissances catholiques étaient donc unanimes à réclamer cette liberté illimitée du concile. Et pourtant elles furent vaincues par les usurpations de la curie, assistée d'une partie seulement de l'épiscopat italien. C'est que Rome était conséquente, savait nettement où elle voulait arriver, ne reculait devant aucun artifice d'une diplomatie rusée, tandis que la France, l'empereur et l'Espagne n'étaient jamais d'accord, et même souvent opposés et hostiles entre eux, sur les questions religieuses aussi bien que sur les questions politiques. Et puis, l'Espagne seule, dès le commencement, représentait effectivement ses vues au concile, en y envoyant un grand nombre de prélats capables, savants et austères. Si la France et l'Allemagne avaient suivi cet exemple, la cour romaine et l'Italie auraient été vaincues, et l'avenir du monde chrétien aurait été changé. Mais d'Allemagne il n'arrivait presque personne à Trente, et de France un nombre peu considérable d'évêques y vint très tard, sous la direction d'un prince de l'Église, égoïste et peu constant dans ses idées générales. C'est

ainsi que les trois grands États succombèrent dans la lutte contre les efforts du saint-siège.

Il est vrai que les Espagnols, se basant sur l'importance et sur l'activité de leur roi et de leur État pour les intérêts de la cause catholique, et sur le rôle important qu'ils jouaient eux-mêmes au concile, prétendaient à exercer une influence toute spéciale et prépondérante sur ses résolutions et par elles sur tout le développement ultérieur du dogme et de la hiérarchie catholiques. Ils s'y conduisaient très souvent en maîtres, et même en maîtres arrogants et orgueilleux. On ne saurait nier qu'ils n'aient réellement empêché le concile et le pape, enclin personnellement à une réforme modérée, de satisfaire aux demandes, mêmes les plus modestes, des Français et de Ferdinand Ier. Cependant ils n'y ont réussi que parce que, sur ce point là, ils étaient d'accord avec presque toute la curie romaine et avec l'immense majorité des évêques italiens. Toutes les fois qu'ils se mirent en opposition avec ces deux dernières puissances, ils échouèrent sur la question de l'indépendance du concile aussi bien que sur celle de sa durée!

Pie IV, cependant, avait une peur terrible des intentions hostiles des nations *ultramontaines*. Les Italiens avaient montré d'abord peu d'envie de prendre part à ce concile qu'ils considéraient comme un danger pour l'Église et principalement pour les intérêts particuliers de Rome. Mais Pie craignait de voir les nations étrangères prévaloir à Trente : c'est pourquoi, malgré toutes les protestations des Italiens, il les força de s'y rendre en nombre très considérable. Pour les y encourager et pour mieux résister aux attaques des Espagnols et des Français,

il ne nomma pas moins de cinq légats (février 1561). Il avait eu d'abord l'intention de choisir comme premier légat le cardinal Morone qui, autrefois, avait été partisan plus décidé encore que lui-même, de la réforme ecclésiastique, et dont la nomination aurait été d'un bon augure pour le succès du concile. Mais ce fut là précisément une raison pour que les autres cardinaux, désireux avant tout de maintenir intacts les privilèges et les droits pécuniaires de la cour romaine, se déclarassent contre Morone, et leur résistance l'emporta : Morone fut écarté, au moins momentanément (1).

Cependant, même sans lui, les légats formaient une représentation digne, sous tous les rapports, du saint-siège, une présidence brillante du concile général.

Le plus haut placé par sa naissance et par conséquent désigné comme premier président, c'était Hercule Gonzague, cardinal de Mantoue, frère du duc régnant de ce petit État, prince animé d'excellentes intentions et fort dévoué à l'empereur. Puis venaient le cardinal Jacques Puteo, Niçois très versé dans le droit canon; Jérôme Seripando, autrefois général des Augustins, qui s'était distingué au premier synode de Trente par son érudition, par sa connaissance des langues, par son éloquence et en même temps par une certaine modération. Depuis, malgré la résistance du parti zélé, Charles-Quint l'avait nommé archevêque de Salerne, et Pie IV l'avait élevé au cardinalat. Le quatrième était le cardinal Louis Simonetta, canoniste célèbre, homme de confiance du parti conservateur dans le sacré-collège; le cinquième, Stanislas Hosius, fils d'un

(1) Dépêche de Vargas, 13 octobre 1560; DÖLLINGER, *Beitraege*, t. I, p. 341.

bourgeois de Cracovie, qui, après avoir fait des études brillantes à l'université de Padoue, avait combattu, comme évêque de Varmie, avec beaucoup de succès, la réformation dans l'Europe orientale. Ayant été pendant plusieurs années nonce apostolique près de l'empereur, Hosius connaissait à fond les intentions de ce monarque et l'état des choses en Allemagne. Quelques mois plus tard, quand Puteo tomba malade, le pape le remplaça par le fils de sa sœur, le cardinal Marc d'Altemps, prélat fort jeune encore et complètement inexpérimenté, occupé alors à apprendre le *pater noster* en langue latine (1). Son choix à des fonctions si importantes produisit un étonnement général ; mais Pie allégua pour excuse, qu'Altemps étant Allemand de naissance et évêque du diocèse allemand de Constance, on l'avait nommé par égard pour l'empereur et pour la nation germanique.

Ces cardinaux étaient entourés d'une troupe nombreuse de prêtres, très versés les uns dans la théologie proprement dite, les autres dans le droit canon, et tous rompus aux affaires. Un tel état-major leur assurait dans tous les cas une influence considérable sur les délibérations et les décisions du concile. Les plus connus en étaient Gabriel Paleotto, auditeur de la Rote, et Scipion Lancelotti, avocat du collège des cardinaux, deux des officiers les plus érudits et les plus capables de la cour romaine, et tous les deux revêtus plus tard de la pourpre cardinalice. Le premier, qui a laissé une histoire très sincère de la troisième époque du concile de Trente, fut un jour fort près d'être élu pape.

Ceux parmi les légats qui se rendirent les premiers à

(1) Sickel, p. 235.

Trente, n'y arrivèrent néanmoins que dix jours après le terme que la bulle avait indiqué pour l'ouverture du concile; et ils n'y trouvèrent pas plus de neuf prélats, tous Italiens. La raison principale de ces hésitations était que Philippe II résistait encore au concile. Avant de l'avoir gagné, lui qui était alors le plus orthodoxe et en même temps le plus puissant des princes catholiques, Pie IV suspendit effectivement le concile, en n'y envoyant plus d'évêques italiens et en déclinant aussi l'arrivée des ambassadeurs impériaux [1], de sorte qu'on recommença à douter du bon vouloir du pontife.

Ce ne fut que le 13 juin 1561, que Philippe accepta la bulle de convocation. Immédiatement, Pie IV infligea un démenti complet à tous ceux qui avaient douté de sa sincérité : il exhorta de nouveau les évêques du monde entier et surtout ceux d'Italie à entreprendre le voyage de Trente. Il fit tout pour rendre Philippe de plus en plus favorable à l'idée du concile. Pour lui plaire, il refusa au roi de Navarre de se porter médiateur entre lui et le roi d'Espagne, qui ne voulait pas traiter d'égal à égal avec Antoine de Vendôme. Pie IV et le cardinal Borromée promirent aussi formellement à l'ambassadeur Vargas, que Simonetta, qui ne partit pour Trente que le 19 novembre, y apporterait l'ordre exprès et tous les pouvoirs nécessaires pour décréter la *continuation* du concile et la validité des décisions antérieures [2]. Les prélats arrivant à Trente en nombre de plus en plus

---

[1] *Le cardinal Borromée à Hosius*, 16 avril 1561 ; CYPRIANUS, *Tabul.* p. 163 ss.

[2] Dépêches de Vargas du 30 septembre, 7 octobre, 7-21 novembre 1561 ; WEISS, *Papiers de Granvelle*, t. VI, p. 342 s., 380 ss., 407, 427 s.

considérable, se voyaient accueillis avec grande amabilité par le jeune baron Louis Madruzzo, auquel son oncle, le cardinal Christophe Madruzzo, bien connu de nos lecteurs par sa participation à la première réunion du synode, avait cédé l'évêché de Trente, et que le pape venait de revêtir également de la dignité de cardinal.

En attendant la venue des prélats espagnols et autres, on ajourna les séances à un temps indéfini et on s'occupa, pendant les mois de l'été et de l'automne, de petits démêlés sur le rang et l'ordre des différents prélats, sur les costumes que les évêques auraient à porter et sur d'autres mesures d'étiquette. Vers la fin de l'année, l'assemblée était déjà fort nombreuse, mais il n'y avait encore personne de la France ni de l'Allemagne. L'empereur, toujours optimiste dans ses espérances de réussir auprès des Allemands, avait obtenu pour quelques semaines l'ajournement ultérieur des délibérations Mais à la fin le pape perdit patience. La situation en France devenait de plus en plus menaçante pour l'Église catholique. L'assemblée du clergé de France, les vœux de réforme radicale qu'elle venait d'émettre, le colloque de Poissy joint à cette assemblée, son résultat très favorable aux huguenots — tout cela remplit le pape de terreur. Il était grandement temps de faire parler la représentation officielle de l'Église entière [1]. Après s'être concerté avec les légats, il fixa au 18 janvier 1562 la première session du concile renouvelé.

---

[1] *Acta Massarelli;* THEINER, t. I, p. 671. — Instruction pour M. de Lisle, ambassadeur français à Rome, 24 octobre 1561 ; LE PLAT, t. IV, p. 728.

CHAPITRE V.

Les commencements de la troisième assemblée.

Activité et desseins des prélats espagnols. — La question de la *continuation*. — La formule *proponentibus legatis*. — Irritation des Espagnols. — *L'Index*. — Nouvelle invitation des protestants. — La question de la résidence épiscopale. — Lutte entre les partis papal et épiscopal. — Le pape fort mécontent de quelques-uns de ses légats. — Le concile menace de se dissoudre. — L'empereur et la France luttent contre le pape et l'Espagne sur la déclaration de la *continuation* du concile. — Discours menaçants des orateurs français. — La demande du calice pour les laïques. — Pie IV fort mécontent de la marche du concile et des puissances temporelles. — Il veut de nouveau transférer le concile en Italie. — Intervention des grandes puissances. — Pie IV se laisse apaiser et le concile continue. — La messe. — La question du calice est renvoyée à la décision du pape. — Articles de réforme peu importants. — Satisfaction de Pie IV.

Le pape, par nécessité politique, se montra plein de zèle. Il écrivit de sa propre main aux légats : " Nous désirons comme gentilhomme, comme bon pape et comme bon chrétien qu'il se tienne un bon concile. Nous voulons mener à terme ce concile, approuver et exécuter ses décisions " (1). En même temps, il fit partir pour Trente la plupart des évêques italiens qui se trouvaient à Rome (2).

(1) *Lettre de Pie IV aux légats de Trente*, 19 décembre 1561 ; BECCADELLI. *Monumenti*, t. II, p. 304.

(2) S. S. haze yr los mas obispos que aqui se quedaran; Dépêche de Vargas, 21 novembre 1561 ; WEISS, t. IV, p. 428.

Les Espagnols restaient encore seuls en face du nombre considérable de petits évêques italiens que le pape expédiait sans cesse à Trente. Mais, malgré leur isolement et leur infériorité numérique, ils déployèrent immédiatement une fermeté et une résolution qui, jointe à leur indubitable orthodoxie et à leur pureté de mœurs, leur assura une influence encore plus forte que celle qu'ils avaient exercée seize ans auparavant. Leur chef était encore une fois l'intrépide archevêque de Grenade, le même Guerrero qui, autrefois, avait été déjà si désagréable au parti papal. C'est chez lui qu'ils avaient l'habitude de se réunir pour délibérer sur la conduite à tenir dans chacune des questions pendantes, afin de remplacer par l'union et par la fermeté la force numérique qui leur manquait. Comme autrefois, ils partaient d'un double point de vue qu'ils ne perdaient jamais des yeux, d'un côté rendre l'épiscopat et le concile lui-même aussi indépendants que possible du souverain pontife, ne laisser à celui-ci qu'une espèce de présidence d'honneur dans l'Église ; d'autre part, empêcher tout changement soit dans les dogmes soit dans les cérémonies importantes de la religion catholique. Sûrs, dans cette double tendance, de l'approbation de leur roi, ils ne se faisaient pas scrupule de s'opposer très souvent aux intentions de l'empereur, chef de la branche cadette de la maison d'Autriche, qu'ils accusaient de poursuivre des avantages temporels et même de pencher vers le protestantisme. Ce conflit dangereux qui, au fond, désarma l'opposition contre le saint-siège et décida la victoire de la curie, éclata peu après le commencement des délibérations.

Les Espagnols demandèrent, comme Pie IV l'avait promis en effet, à leur ambassadeur Vargas, qu'on déclarât, dès la première session publique, que le concile était la continuation des réunions antérieures. Cependant les légats étaient plus prudents que le saint-père. Ils prévoyaient qu'une telle déclaration, publiée au début même de l'assemblée, amènerait une protestation énergique de l'empereur et des Français, probablement même leur opposition au concile, qui alors perdrait tout à fait son caractère œcuménique. Ils arrachèrent donc, à grande peine, aux prélats espagnols la promesse de se taire provisoirement sur ce point délicat.

Mais sur une autre affaire, une partie des Espagnols opposèrent aux légats une résistance plus énergique. Les cardinaux avaient soumis à chaque prélat un décret concernant l'ouverture des séances du concile, où l'on disait que les décisions seraient prises sous la présidence des légats (*praesidentibus legatis*). Après l'approbation du décret ils remplacèrent subrepticement cette dernière formule par une phrase bien différente : *sur les propositions et sous la présidence des légats (proponentibus legatis ac praesidentibus)*; de sorte que tout ce que le concile ferait, paraissait exclusivement une conséquence des propositions des légats, et que les pères assemblés auraient été privés de l'initiative parlementaire, du droit de faire eux-mêmes des propositions. Le but de cette mesure était double : les légats voulaient diminuer l'autorité du concile vis-à-vis de celle du pape ; et ils voulaient être à même de pouvoir repousser *a limine* toute proposition des pères dirigée contre les intérêts ou la toute-puissance de la curie. Dès qu'il s'agissait des

tendances dominatrices du saint-siège, on n'avait aucun égard pour les protestants qui, par une telle clause, devaient être rebutés définitivement de prendre part au concile. A la première congrégation générale du 15 janvier 1562, quelques Espagnols, surtout Guerrero, furent les seuls à protester contre cet artifice peu scrupuleux des légats. Mais ceux-ci donnèrent des explications, ils enjolivèrent la chose par des promesses vagues, et la majorité n'eut pas le courage de faire retrancher cette phrase, dangereuse au plus haut degré pour la liberté du concile. Ce fut là une première victoire du parti papal, victoire qui ne manquait pas d'importance. On sait, en effet, combien est grande, en matière de religion et surtout de hiérarchie, l'influence des formes et des formules sur le fond même des choses !

Si les Espagnols demeuraient seuls en face du nombre écrasant d'évêques italiens, ils étaient sûrs de n'obtenir en rien un résultat meilleur. Ils le sentaient fort bien. Un mois plus tard, Guerrero écrivit à son roi (1) : " Si Votre Majesté ne nous vient pas en aide, il vaudra mieux que vous nous commandiez de partir d'ici pour retourner à nos églises, parce qu'ici nous n'obtiendrons rien. Sa Sainteté signifie ses résolutions aux légats, ceux-ci proposent, et immédiatement tous les Italiens et même quelques non-Italiens approuvent. „ C'était une allusion amère de la conduite de Guerrero à plusieurs de ses collègues espagnols. Le pape, pour briser ou du moins pour affaiblir la résistance des Espagnols, avait recouru à la ruse. Il avait fait représenter aux évêques d'Espagne les plus

(1) 16 février; DÖLLINGER, *Beitraege*, t. I, p. 399 ss.

nobles de naissance, combien il serait malséant pour eux de se soumettre servilement à la direction d'un homme de basse extraction, comme Guerrero. Cependant, on fit encore plus d'impression sur eux en leur montrant au loin les grâces apostoliques, qui pourraient leur échoir en cas d'obéissance, même l'espérance du chapeau de cardinal. Les trois prélats, dont le plus noble était l'évêque de Salamanque, Pedro Gonzalez de Mendoza, fils du duc d'Infantado, se laissèrent gagner en effet et furent d'une grande utilité à la cause papale, en ne s'opposant pas seulement aux propositions de leurs compatriotes, mais aussi, en dénonçant d'avance aux légats leurs intentions et leurs résolutions (1).

L'ambassadeur Vargas était encore plus irrité que l'archevêque de Grenade. On l'avait indignement trompé par de fausses promesses. Il envoya à Trente de longs traités théologiques pour prouver aux prélats espagnols qu'ils ne devaient céder ni sur la question de la continuation ni sur la formule de *proponentibus legatis*. Il écrivit à Granvelle : " Les affaires du concile marchent jusqu'à présent à mon grand déplaisir, parce que *neque*

---

(1) MUSOTTI, Sommario, chez DÖLLINGER, *Zur Gesch. des Concils v. Trient*, t. II, p. 10. — Musotti était un des serviteurs les plus intimes des légats (PALLAVICINI, XV, 13, 1), et surtout de Seripando. Ses récits sont en général bons et sûrs. Son livre n'est pas écrit sans une certaine prétention de style littéraire. Il le termine à la mort de Seripando, lorsqu'il passe lui-même au service du cardinal de Lorraine; " car dès lors, dit-il, je ne peux pas rendre compte des événements avec la même assurance de vérité que je l'ai fait jusqu'ici. " — Que ses données sur l'affaire des trois prélats espagnols sont complètement véridiques, ceci est prouvé en outre par le journal du plus important des trois, de l'évêque Mendoza de Salamanque lui-même (DÖLLINGER, ouvr. cité, t. II, p. 64 ss.) Il se montre sur toutes les matières importantes en opposition avec la grande majorité de ses collègues espagnols, en *curialiste* enragé (voir p. 64, 73, 80, 156). Par conséquent, les autres Espagnols lui étaient fort hostiles (p. 74, 159).

verbo neque facto il n'y a continuation, mais bien le contraire; elle s'est en allée en fumée malgré le travail, les sueurs, les négociations et promesses (¹). „

Philippe II était assez porté, par ses propres intentions, à épouser les griefs de ses prélats et de son ambassadeur : il fit donc des instances auprès du pape pour qu'il retirât la formule de *proponentibus legatis* — ce fut d'abord sans le moindre succès. Tandis que le pape prétendait constamment qu'elle n'avait aucune importance réelle, il se donnait à lui-même un démenti manifeste en la conservant opiniâtrement. Il reprochait au roi d'Espagne de le torturer sans cesse, plus que les Allemands et les Français, et de lui demander des choses impossibles, et se plaignait surtout des prélats espagnols de Trente, " dont chacun voulait jouer au pape „ (²).

La première session publique, du 18 janvier 1562, ne fut qu'une réunion préparatoire, consacrée aux affaires intérieures du concile. Mais le nombre des prélats qui y assistaient était déjà considérable : on y comptait 5 cardinaux, 104 patriarches, archevêques et évêques, 4 abbés, 4 généraux d'ordres — plus qu'il ne s'en était jamais rencontré à Trente ou à Bologne. La raison de cette différence est que cette fois le saint-siège voulait sérieusement le concile. Mais tous ces pères réunis appartenaient à la race latine, et plus encore, aux seuls Latins méridionaux. Et cette partie assez restreinte du monde chrétien voulait imposer des lois à toute l'Europe gallicane, germanique, scandinave et slave ! Plus que jamais, la papauté se sentait

(¹) *Lettres de Vargas* du 31 janvier, 11-28 février 1562 ; Weiss, t. VI, p. 470-502, 505-510, 517 s.

(²) Dépêche de Vargas, 4 mai, Döllinger, *Beitraege*, t. I, p. 415 ss.

italienne, et les Italiens se sentaient les maîtres de l'Église entière.

On résolut d'agir comme la nature, en procédant du plus facile et du moins grave au plus ardu et au plus important. L'assemblée décida en conséquence, après de longs débats, de reviser et de compléter d'abord le premier Index des livres prôhibés, dressé autrefois par Paul IV; elle voulait même inviter les auteurs des écrits incriminés à venir défendre leurs ouvrages devant le concile. Pour parfaire cet Index, on nomma une commission de dix-huit prélats, dont faisait partie l'archevêque de Prague, premier *orateur* de l'empereur Ferdinand. On avait résolu d'accorder, à cette occasion, un sauf-conduit général et illimité à tous les hérétiques qui voudraient paraître à Trente pour y justifier leurs opinions. Mais les Espagnols objectèrent qu'alors tous ceux que leur inquisition avait accusés et incarcérés, pourraient exiger d'être envoyés à Trente libres et sans entraves — chose extrêmement pernicieuse pour l'état religieux de l'Espagne et opposée, en outre, au strict commandement de leur roi, qui avait défendu de toucher en aucune manière aux affaires de l'inquisition. Les légats reconnurent l'importance de ces raisons, et au fond ils n'avaient eux-mêmes aucune envie de donner aux prisonniers de leur propre inquisition romaine ce prétexte pour recouvrer la liberté. On chercha longtemps un moyen de mettre d'accord les intérêts de l'inquisition avec le sauf-conduit promis aux protestants, mais on ne trouva rien de satisfaisant. A la fin, on s'arrêta à l'expédient tout à fait dérisoire d'assurer à ceux qui seraient exclus de l'Église

un accueil favorable et clément à Trente [1]. De sorte que le cardinal de Mantoue, après qu'on eut refusé aux dissidents la garantie d'un véritable sauf-conduit, dut inviter, sur les instances des ambassadeurs de l'empereur [2], les protestants à se rendre à Trente pour le 14 mai, où l'on voulait célébrer la troisième session. Pour beaucoup de pères, et surtout pour les Espagnols, ce long délai de presqu'un trimestre, entre la deuxième et la troisième session, semblait exclusivement destiné à enrayer de nouveau le concile. Ils accusaient principalement l'empereur de faire avorter leurs travaux, par des égards non mérités pour les protestants, qui cependant n'y viendraient point. Ils étaient blessés, en outre, de ce que les légats, sur la demande de Ferdinand Ier, s'abstenaient de condamner expressément la confession d'Augsbourg et ne la rangeaient point parmi les livres de *l'Index prohibitorum* [3].

Les résolutions dont nous venons de parler, furent publiées dans la seconde session, qui eut lieu le 26 février 1562.

A cette époque, les légats, vivement attaqués par les Espagnols, cherchaient encore à mériter les bonnes grâces de l'empereur. Ils firent donc connaître les griefs des Espagnols aux ambassadeurs de l'empereur (commencement d'avril) [4], et ils se mirent immédiatement à délibérer avec leurs conseillers intimes sur les moyens de trouver une

---

(1) Paleotto chez THEINER, t. II, p. 544 s.

(2) Leur proposition du 13 février se trouve chez RAYNALDI, t. XXI, vol. II, p. 325 s.

(3) Dépêche de Vargas, 8 avril; DÖLLINGER, *Beitraege*, t. I, p. 413.

(4) SCIKEL, p. 289 ss.

forme de sauf-conduit qui, tout en ménageant l'inquisition, satisfît aussi les protestants; ils ne voulaient pas même mentionner le nom de l'inquisition, pour ne pas scandaliser les hérétiques. A la fin, on convint d'accorder aux Allemands le même sauf-conduit qu'ils avaient obtenu, en 1561, sous Jules III, et dont alors ils s'étaient parfaitement contentés, et de l'étendre aux dissidents de tous les pays où ceux-ci n'étaient pas justiciables de lois pénales expresses. C'était leur position en Espagne, en Portugal et en Italie, de sorte que les protestants de ces États furent tacitement exclus du sauf-conduit et abandonnés aux rigueurs du saint-office. Le roi Philippe, très jaloux des privilèges de son inquisition, dont il était le protecteur et le véritable maître, avait témoigné beaucoup de crainte relativement à ce sauf-conduit ; les légats lui assurèrent, par une lettre spéciale, " que personne, de quelque condition qu'il fût, qui aurait été traduit devant la sainte inquisition d'Espagne, ne pourrait être admis à traiter de ses affaires devant le concile de Trente " [1]. De cette manière, l'inquisition et ses victimes étaient mis hors cause.

Tout cela pouvait être très habile, très ingénieux, très bien conduit, mais n'était ni honnête ni franc, et par cela même restait complètement inefficace. Est-ce que réellement les présidents du concile avaient attendu de leurs mesures une influence sur les protestants ? Cela n'est guère vraisemblable. Ils ne voulaient que pouvoir dire plus tard qu'ils avaient donné aux hérétiques une occasion de se réconcilier avec l'Église, et rejeter sur

(1) *Lettre des légats à Philippe II*, 10 mai 1562 ; *Docum. ineditos*, t. IX, p. 183 s.

eux la faute de ne pas en avoir profité. Le sauf-conduit, en effet, fut affiché publiquement et répandu par toute la France et l'Allemagne en nombreux exemplaires imprimés.

Cette matière de pure formalité terminée, on s'attaqua avec zèle à la réforme de la discipline ecclésiastique. Seripando surtout, qui avait toujours poursuivi avec conviction et même avec enthousiasme le bon ordre et la régularité dans l'Église, se donna la plus grande peine pour faire marcher cette affaire. Mais, sous le prétexte que Simonetta était le meilleur canoniste parmi eux, la majorité des légats confia à celui-ci le soin de rédiger les articles de la réforme. C'était la faire avorter d'avance, les idées conservatrices de ce cardinal étant fort bien connues ; la commission proposa douze articles de réforme qui furent soumis à la discussion des pères. Le premier s'occupait du devoir de la résidence pour les évêques et les curés ; le troisième défendait toute simonie à ceux qui avaient à conférer les ordres de prêtrise ; les cinquième et sixième réglaient la répartition des ecclésiastiques dans les différentes paroisses ; le septième ordonnait d'adjoindre un bon vicaire aux curés incapables ; les dixième et onzième traitaient la question des mariages clandestins.

Le seul article réellement important était le premier, celui de la résidence ecclésiastique ; et cet article, Simonetta, après mûre réflexion, proposa de l'écarter complètement, de peur de voir se produire des discussions qui pourraient devenir dangereuses à l'autorité du saint-siège. On voit clairement combien l'intérêt prétendu de la papauté primait, aux yeux des légats, les intérêts les plus

urgents de l'Église, même pendant cette troisième phase du concile, la seule où la cour romaine le voulût sérieusement. Cependant les ambassadeurs de l'empereur déjouèrent cette intrigue, en déclarant d'une manière catégorique : que supprimer le seul point important de tout le programme de réformes serait convaincre l'empereur qu'on voulait se moquer de lui et du monde chrétien, et le forcer de se retirer complètement du synode. Effrayés par cette menace, les légats soumirent les douze articles, sans restriction, à la congrégation générale du 11 mars. Mais ils ne pardonnèrent jamais à l'empereur son intervention inopportune; et ils cherchèrent une occasion de lui montrer leur mauvaise humeur envers lui et les siens. Son deuxième *orateur*, l'évêque des Cinq-Églises, en Hongrie, avait exhorté l'assemblée à aider l'empereur dans ses efforts consciencieux pour amener à Trente de nombreux évêques allemands, en déployant contre les retardataires une plus grande sévérité. Les légats s'opposèrent à cette mesure parfaitement juste et recommandable, sous prétexte que le nombre des prélats présents était si considérable qu'on n'avait aucune raison de déployer envers les absents une plus grande rigueur que les conciles antérieurs ne l'avaient fait. Il est vrai que les légats avaient de très bonnes raisons qu'ils ne pouvaient pas dire publiquement, pour ne pas désirer l'arrivée de beaucoup de prélats *ultramontains :* c'est qu'ils ne voulaient pas fortifier le parti indépendant et perdre ainsi la solide majorité que leur assuraient les évêques Italiens.

Ce que les légats, et surtout Simonetta, avaient craint, se réalisa du reste pleinement. La question de l'obligation

de la résidence qui déjà, lors de la première réunion du concile, avait soulevé les plus grandes difficultés et pour cette raison même n'y avait pas reçu de solution définitive, déchaîna, dans l'assemblée de 1562, un orage qui menaça de la disperser tout entière.

Un grand nombre des prélats présents croyaient, non sans cause, que l'obligation de la résidence était la base indispensable de toute réforme sérieuse dans l'Église, et par conséquent, ils voulaient lui voir attribuer une origine divine, afin que dans l'avenir le pape n'en pût plus, comme dans le passé, tolérer la transgression ou même en accorder ouvertement la dispense. Que de fois des évêques, même de simples curés n'avaient-ils pas acheté du pape, ou obtenu par faveur, le droit de ne voir jamais leurs ouailles et de les faire administrer par des mercenaires incapables, en se moquant de l'évêque qui aurait voulu les contraindre à la résidence? On estimait en Espagne le nombre de ces non-résidents au dixième de tous les curés (1). Bien des pères de Trente trouvaient que, par une réforme si fondamentale et si nécessaire, l'intérêt et l'autorité du saint-siège même seraient mieux servis (2). D'autres évêques, et surtout les Italiens, considéraient, et ils n'avaient pas tout à fait tort non plus, une telle déclaration comme une innovation qui tendrait à limiter beaucoup le pouvoir pontifical. Ils ajoutaient que, si leurs adversaires l'emportaient sur ce point, ils feraient bientôt interdire au saint-père la libre décision de bien

(1) *Lettre des archevêques de Grenade et de Messine* et de *l'évêque de Ségovie à Philippe II*, 10 juin 1562; VILLANUEVA, *Vida literaria*, t. II, p. 422.

(2) *Lettre de l'évêque de Gérone à Philippe II*, 18 avril; *Doc. ineditos*, t. IX, p. 121 ss

d'autres choses dont il avait disposé jusqu'alors, sous prétexte qu'elles étaient de droit divin. Avant tout, les heureux possesseurs de plusieurs bénéfices ecclésiastiques craignaient de voir priver le pape du pouvoir de les dispenser des interdictions, prononcées contre l'abus du cumul par les réunions antérieures de Trente. Les légats eux-mêmes n'étaient pas unanimes sur ce sujet, les cardinaux de Mantoue et Seripando étant disposés à se soumettre là-dessus à la décision que le concile prendrait, tandis que Simonetta était résolu à ne pas céder et exhortait le pape à s'opposer à toute usurpation de la part du synode. Le concile entier se divisa bientôt en deux camps hostiles, se combattant non seulement par des arguments, mais aussi par des injures et par des calomnies. Un des conseillers attitrés des légats, auditeur de la Rote et plus tard cardinal, dit lui-même : „ Cette épidémie de calomnies avait gagné à peu près tout le monde. Car presque aucun des légats, des prélats ou des autres n'avait échappé à la contagion, de sorte que souvent un mauvais génie semblait avoir déversé sur eux son poison de méchanceté (1). „

Enfin, le 7 avril 1562, on commença à discuter publiquement les articles de réforme. Les délibérations se prolongèrent pendant un grand nombre de jours, parce que chacun des pères se complaisait en de longs discours. Tout le monde était unanime à reconnaître la nécessité de la résidence, et — comme le dit malicieusement le cardinal Paleotto — ceux-là étaient les plus zélés qui n'avaient pas l'habitude de demeurer dans leur diocèse.

(1) Paleotto, chez Theiner, t. II, p. 551.

Subitement l'inflexible Guerrero, archevêque de Grenade, souleva (¹) la redoutable question de savoir si cette obligation était de droit divin; il va sans dire qu'il opinait pour l'affirmative. Dès lors, la discussion sembla ne devoir jamais finir, et elle devint de plus en plus passionnée. Chaque parti essaya d'interrompre les discours des adversaires en trépignant des pieds; on se taxa mutuellement d'hérésie, d'insolence, d'humeur insupportable (²); et chaque fois que les légats s'en mêlèrent pour rétablir l'ordre, on les accusa de vouloir amoindrir la liberté du concile.

Alors, les cardinaux de Mantoue et Seripando prirent une résolution inattendue. Soit qu'ils ne sussent plus comment se tirer autrement d'embarras, soit qu'ils fussent réellement disposés à déclarer de droit divin l'obligation de la résidence, ils résolurent de soumettre directement au vote du concile la question de savoir : s'il voulait, oui ou non, faire une telle déclaration? Tout le monde s'étonna que les légats proposassent à la décision du synode un sujet si délicat, qu'ils auraient dû chercher plutôt à assoupir. Les partisans enthousiastes du saint-siège surtout furent furieux de voir le concile placé dans l'alternative : de se montrer ou indifférent envers la plus importante de toutes les réformes, ou hostile à l'autorité papale. Et lorsque, après un long tumulte, on procéda au vote, on put se convaincre que leurs craintes avaient été suffisamment justifiées. Il n'y eut que la quatrième partie des pères — une trentaine — qui eurent le courage de nier ouverte-

(¹) Acta Massarelli; THEINER, t. I, p. 697.
(²) *Lettre de l'archevêque de Zara au cardinal Cornaro,* 13 avril; BALUZE-MANSI, *Miscellanea,* t. IV, (2ᵉ édition, Lucques 1764) p. 223 s.

ment le caractère divin de l'obligation de la résidence. Presque la moitié d'entre eux — 66 ([1]) — l'affirmèrent sans restriction. Mais un peu plus du quart votèrent dans le sens de soumettre la matière à la décision du pape.

Il est évident qu'au fond la majorité, même dans ce concile composé en plus grande partie d'Italiens, était favorable à la déclaration de l'origine divine de la résidence. Mais comme dans la forme elle ne l'avait pas emporté, les légats en profitèrent pour choisir un terme moyen, celui de laisser la matière à la décision du saint-père. C'était la pire de toutes les solutions. Car, comment pouvait-on attendre de la curie qu'elle prononçât elle-même une telle limitation de sa puissance? Plus encore; le concile, en renonçant volontairement à se déclarer sur une affaire si importante, s'était placé sous la tutelle de Rome, et avait fourni à ses adversaires le prétexte de désigner désormais les pères comme d'humbles esclaves du pape. L'archevêque de Prague dit hautement, dans la séance du lendemain, en sa qualité de premier représentant de l'empereur : qu'il était faux et nuisible de transférer au pontife ce qui devait être traité en concile; que c'était là une chose indigne, que le pape désapprouverait lui-même.

En effet, presque tous les prélats étaient fort mécontents de la manière dont l'événement avait tourné, et on chercha à s'en disculper en rejetant la faute sur autrui et en l'attribuant surtout, tantôt à l'un tantôt à l'autre des légats;

([1]) Nous acceptons les données du procès-verbal officiel de Massarelli. Les chiffres indiqués par Paleotto et par un document des archives de Simancas (*Doc. inéditos*, t. IX, p. 131) en diffèrent un peu. Sarpi (l. VI) cite des chiffres tout à fait fantastiques, qu'il a modifiés, à ce qu'il paraît, lui-même, avec intention.

Hosius était le seul qui n'eût pris que fort peu de part à ces discussions. La guerre de calomnies continua vivement à Trente, et de nombreuses lettres d'accusation, surtout contre Gonzague et Seripando, furent adressées à Rome par les partisans aveugles de la cour romaine, par les ambitieux et les chasseurs de bénéfices (1).

Il fallait attendre la décision de Rome sur la question de la résidence, réponse qui ne pouvait pas être arrivée au jour fixé pour la session suivante, le 19 mai. Du reste, les autres articles de réforme qui offraient moins de difficulté, avaient été confiés néanmoins à des commissions spéciales pour en terminer la rédaction définitive. Ces travaux traînèrent quelque temps encore, de sorte que la troisième session, la dix-neuvième du concile entier, ne fut remplie que par un décret d'ajournement, jusqu au 4 juin.

Mais dans l'intervalle, on reçut des lettres de Rome qui produisirent une profonde émotion.

Le pape avait d'abord assuré en plein consistoire des cardinaux qu'il était convaincu du caractère divin de l'obligation de la résidence (2). Mais cet esprit mobile et peu conséquent ne pouvait jamais se soustraire aux influences de son entourage. La cour romaine était résolue à n'accorder aux évêques, sous aucune condition, un droit propre et indépendant de la papauté : on craignait de voir en sortir une rébellion de l'épiscopat et un amoindrissement des revenus pontificaux dans chacun des diocèses

(1) PALEOTTO donne, en termes très énergiques, une description vive et détaillée de ces intrigues; p. 555 s. — Comparez la lettre, de l'arch. de Zara au cardinal Cornaro; BALUZE-MANSI, t. IV, p. 232.

(2) Dépêche de Vargas du 4 mai; DÖLLINGER, *Beitraege*, t. I, p. 422

du monde catholique. On disait tout haut à Rome que le roi d'Espagne se servait du concile pour diminuer l'autorité du pape. (1). D'un autre côté, on n'osait pas résoudre par la négative une matière qui paraissait la plus importante à la chrétienté entière, et en faveur de laquelle toutes les nations étrangères, et même une partie considérable des Italiens s'étaient déclarés. Pie IV, qui avait autrefois assuré au concile une liberté complète dans ses délibérations et résolutions, se rangeait tout à fait à l'avis des cardinaux et des officiers de sa cour et se laissa mettre en colère par eux contre les légats qui avaient permis d'introduire cette question délicate et pénible, particulièrement contre Gonzague et Seripando, et ensuite contre tous ceux qui avaient voté pour l'origine divine de la résidence. Simonetta, qui ne pensait qu'à faire sa cour à la majorité du collège des cardinaux, attisa le feu autant que possible par des lettres secrètes qu'il envoya en grand nombre à Rome (2). Il y accusait nettement ses collègues d'avoir trahi les intérêts du saint-siège, de s'être alliés aux *ultramontains*, " conjurés contre le Seigneur et son oint. „ Même à Trente, il contredisait partout ses collègues, de sorte qu'il était en très mauvais termes avec les cardinaux Seripando et de Mantoue (3). Ces derniers furent couverts d'opprobre à Rome. Le pape qui, à cette époque, se montrait en général fort irrité et impatient de toute contradiction, accusa publiquement Seripando de se laisser diriger exclusivement par Gon-

(1) Dépêche de Lisle, 6 mai; LE PLAT, t. V, p. 165.
(2) C'est PALLAVICINI qui, tout papal qu'il est, nous communique (XVI, 9, 7 ss.) le contenu de ces lettres qu'il a eues lui-même entre les mains.
(3) MUSOTTI, *Sommario*, p. 17. Musotti se range, cela va sans dire, du côté de son patron Seripando et de Mantoue.

zague. " Il me cuit, disait-il, d'en avoir fait un homme important, j'aimerais mieux payer 50,000 ducats et ne pas l'avoir nommé cardinal ; c'est un ennemi du saint-siège " (1). Tel était le caractère de ce pape ; homme bienveillant au fond, mais prompt à la colère, se sentant blessé par la moindre opposition, prenant ses résolutions politiques à l'instant, et n'aimant pas à consulter beaucoup de gens. " Le saint Esprit est avec moi, avait-il l'habitude de dire, donc je n'ai pas besoin du conseil d'autrui " (2). Il avait tellement oublié la doctrine qu'il avait professée lui-même auparavant, qu'il prétendait maintenant que lui seul, comme pasteur universel, avait le droit de forcer les évêques à leur devoir de résidence (3). Il reprocha aux légats, à l'exception de Simonetta, de s'être conjurés avec les Espagnols contre le saint-siège et d'avoir commis ainsi un gros péché (4). C'est pourquoi il annonça qu'il allait envoyer trois légats nouveaux à Trente pour mettre fin à ces contestations ; l'un d'eux, San Clemente, en sa qualité de cardinal-prêtre, supérieur en rang à Gonzague, devait présider désormais le concile. En attendant leur arrivée, il fit savoir à Simonetta, par l'intermédiaire de son neveu Borromée, que toutes les choses seraient conduites comme il l'entendrait lui-même, et il lui ordonna de s'opposer ouvertement et énergiquement à ceux de ses collègues qui voudraient nuire aux privilèges du saint-siège (5).

---

(1) Dépêche de Vargas, 23 mai ; Döllinger, *Beitraege*, t. I, p. 438.
(2) *Relaz. di Girol. Soranzo* (1563), p. 75 ; de Giac. Soranzo (1565), p. 130.
(3) *Mémoire de Lisle*, 29 mai 1562 ; Le Plat, t. V, p. 196.
(4) Lettre de l'évêque de Lerida à Vargas, 18 mai ; *Docum. ineditos*, t. IX, p. 188.
(5) Pallavicini, XVI, 8, 13.

Cette mesure, telle que le pape avait l'intention de la prendre, aurait eu des conséquences très graves. Non seulement elle aurait forcé le premier président actuel, le cardinal de Mantoue, qui jouissait d'une grande autorité et était très estimé par l'empereur et le roi d'Espagne, à se démettre de toutes ses fonctions au concile, mais elle aurait aussi démontré d'une manière irréfutable la dépendance complète du concile de la cour romaine. Une dissolution totale de l'assemblée en aurait pu résulter, car ni les Espagnols, ni les Allemands, ni les Français ne se seraient soumis à une telle humiliation. L'*orateur* français, Louis de Saint-Gelais, seigneur de Lansac, ne se plaignait-il pas déjà que le concile n'était pas libre, comme on l'avait promis, et qu'on y envoyait le saint Esprit par la malle de Rome (1) ?

Les légats, à l'exception bien entendu de Simonetta, qui triomphait hautement, étaient comme pétrifiés, " comme des statues, „ ainsi que le disait un Espagnol, témoin oculaire (2). La discorde, les conflits, les calomnies, la défiance — tel était l'état du concile, qui menaçait à chaque instant de se dissoudre. Le public en général s'attendait déjà à cet événement, car les embarras intérieurs du synode étaient assez bien connus dans l'Europe entière (3).

Pour atténuer la colère du saint-père et pour sauver au moins l'apparence de la liberté de l'assemblée, les légats s'adressèrent aux partisans du droit divin de la résidence, en les priant avec instance de laisser mettre de côté provisoirement le premier article de réforme. Mais ils rencon-

(1) *Lettre de Lansac à de Lisle*, 19 mai; Le Plat, t. V, p. 169.
(2) L'évêque de Lerida, 18 mai; l. c.
(3) *Lettre de Cromer à Hosius*, 8 juin; Cyprianus, *Tabul.*, p. 233.

trèrent une résistance opiniâtre, surtout de la part des Espagnols. Ceux-ci et leurs collègues portugais menacèrent de faire une protestation formelle en congrégation générale, si la question de l'origine du devoir de résidence n'était enfin soumis à une résolution décisive comme premier objet de l'ordre du jour (1). Placé ainsi entre les exigences des prélats et la colère du pape, le cardinal de Mantoue, désespérant de trouver une issue honorable, offrit à Rome sa démission, parce qu'il avait perdu la confiance du saint-père. Évidemment, Pie IV ne reconnaissait de liberté au concile qu'aussi longtemps qu'il agissait d'après sa volonté.

Ce n'était malheureusement pas la seule difficulté qui menaçât les légats et avec eux le synode. On se rappelle que Philippe d'Espagne voulait le voir considéré simplement comme continuation des réunions antérieures, tandis que l'empereur et le roi de France désiraient lui voir attribuer le caractère d'assemblée nouvelle, générale et réellement œcuménique. Mais jusqu'alors, peu d'évêques allemands et français et aucun protestant n'avaient paru à Trente. Philippe II et les Espagnols, au contraire, s'étaient montrés pleins de zèle, et le roi avait encore une fois insisté directement auprès du pape et auprès des légats, par l'intermédiaire du marquis de Pescaire, gouverneur de Milan, pour qu'ils acquiesçassent enfin à son désir (2). Il n'est donc pas éton-

---

(1) Lettres de l'évêque de Tortose et d'Hercule Pagnano au marquis de Pescaire, 26 mai ; *Doc. ineditos*, t. IX, p. 216 ss.

(2) Instruction pour Vargas, 30 mars ; SICKEL, p. 305. — Dépêche de Vargas, 4 mai ; DÖLLINGER, *Beitraege*, t. I, p. 415 ss. — Pescaire avait envoyé pour ce but un messager spécial aux légats; *Docum. ineditos*, t. IX, p. 127 ss.

nant que, sur un ordre exprès du pape, les légats eussent promis au marquis de Pescaire, d'une manière solennelle et par un document en forme, de désigner expressément, dans la session prochaine du concile — la quatrième ou, pour mieux dire, la vingtième — le synode comme continuation des assemblées antérieures de Trente [1].

Mais à cette nouvelle, les ambassadeurs de l'empereur déclarèrent, sur un ordre strict de leur prince, que si l'on effectuait une telle promesse, ils ne prendraient plus aucune part aux séances du concile; et que les évêques allemands et hongrois présents à Trente suivraient leur exemple [2]. Les ambassadeurs français s'associèrent immédiatement, pour eux et pour leurs prélats, à cette déclaration des impériaux [3]. Ces Français étaient, du reste, une cause permanente de soucis pour les malheureux légats. Deux d'entre les trois ambassadeurs, le président du Ferrier et le conseiller au parlement de Toulouse, Fabre, étaient fort suspects d'incliner vers l'hérésie [4]. En effet, eux et même le premier orateur, M. de Lansac, avaient pris dès le commencement une attitude presqu'hostile au synode. Le discours qu'ils prononcèrent devant lui, après leur admission à ses séances, fut fort différent du texte qu'ils avaient soumis auparavant au sécretaire du concile, et il était tellement sévère et tranchant [5] que beaucoup de pères proposèrent de ne pas

---

(1) *Lettre de Pescaire à Philippe II*, 14 mai; *Doc. ineditos*, t. IX, p. 173.

(2) Instruction de l'empereur, 22 mai; SICKEL, p. 314 ss. Ce fut surtout la peur des protestants qui fit l'empereur agir ainsi.

(3) LE PLAT, t. V, p. 184.

(4) *Le cardinal de Ferrare au cardinal Borromée*, 4-8 avril; BALUZE-MANSI t. IV, p. 401.

(5) LE PLAT, t. V, p. 176 ss.

l'insérer dans les actes du concile, d'autres, au moins de n'y pas répondre. Ils exhortèrent les prélats à ne pas céder aux séductions du diable, qui facilement pourrait exciter leur égoïsme contre les réformes tant désirées. Ils firent remarquer combien les synodes antérieurs à celui de Trente avaient apporté peu d'utilité au monde chrétien, parce qu'ils n'avaient été ni légitimes, ni libres, mais étaient restés sous l'influence exclusive d'un seul : le pape. Ils prièrent donc l'assemblée actuelle de se tenir loin de toute intrigue et de toute brigue de la faveur des hommes. On ne devait chercher le saint Esprit autre part qu'au ciel. Ces allusions n'avaient assurément rien de flatteur ni pour les évêques, ni pour les légats, ni pour le pape! Les ambassadeurs français s'identifiaient complètement avec ceux de l'empereur; ils disaient qu'on devait tenir compte avant tout des vœux et des griefs de la Germanie. C'était, en effet, ce que leur gouvernement leur avait prescrit (1). Ils avaient même ordre de suivre les orateurs impériaux, dans le cas où ceux-ci se verraient obligés de protester et de quitter définitivement le concile. Comme conséquence d'une telle éventualité on devait prévoir la réunion presqu'immédiate de synodes nationaux en France et en Allemagne, et par cela même peut-être la conversion de ces États au calvinisme ou au luthéranisme (2).

Dans cet embarras extrême, menacés du départ subit des Allemands et des Français, les légats ne virent pas

(1) *Lettre du cardinal Ferrare au cardinal Borromée*, 18 juin, 28 juillet 1562; Baluze-Mansi, t. IV, p. 421-435.
(2) *Lettre du pape à Philippe II*, 1er juin 1562; *Doc. ineditos*, t. IX, p. 242 ss.

d'autre issue que de demander au pape la permission de violer la promesse qu'ils avaient faite au roi d'Espagne et au marquis de Pescaire. Pie IV semblait favorable à cette proposition, imposée par la nécessité. D'un autre côté, ils réussirent à convaincre les ambassadeurs des princes qu'il faudrait ajourner encore un peu, jusqu'à un moment plus opportun, les points les plus difficiles de la réforme. Ils agirent de la même manière pour tranquilliser momentanément les prélats espagnols et portugais par des négociations dilatoires et peu sincères sur la résidence ecclésiastique, et ils semblaient avoir échappé ainsi, au moins provisoirement, au danger pressant de la situation.

Mais le 2 juin, l'avant-veille de la session publique, arriva une dépêche du saint-père prescrivant la déclaration immédiate de la continuation. Cet ordre avait été arraché au pape par ceux d'entre les cardinaux qui désiraient la dissolution du concile et qui croyaient qu'elle résulterait tout naturellement d'une telle mesure. Pie IV avait, en effet, l'intention de suspendre le concile qui lui paraissait de plus en plus dangereux à l'autorité papale. Sa colère éclata au grand jour dans une lettre qu'il adressa au roi Philippe ; où il l'exhortait à veiller à ce que ses ministres cessassent " d'offenser et de crucifier continuellement le saint-père " [1]. Les légats, terrifiés, résolurent néanmoins de temporiser dans la session du 4 juin et d'envoyer un prélat auprès du pape pour essayer de le faire changer d'avis. Ils célébrèrent donc, au milieu d'une émotion indicible, la vingtième session, sans grands résultats. Les légats appartenant au parti modéré

---

(1) Bref à Philippe II, 23 mai; *Doc. ineditos*, t. IX, p. 197 s.

avaient réussi à faire donner aux ambassadeurs français une réponse assez douce. On n'avait rien dit sur la question de la continuation.

Tout le monde était mécontent. Le concile était ouvert depuis six mois et il n'avait encore pris aucune décision d'un caractère général. Les prélats surtout qui ne dépendaient pas du saint-siège, et les ambassadeurs des princes temporels se plaignaient hautement, que les légats n'admissent que ce qui plaisait au pape, et que les nombreux petits évêques italiens, dont une partie considérable étaient les pensionnaires de la cour romaine, l'emportassent toujours au vote sur les amis de la réforme. [1]. Les espérances d'un heureux résultat du concile disparaissaient de plus en plus. A chaque demande, les légats se retranchaient derrière la volonté du pontife; et si l'on s'adressait à ce dernier, il parlait avec onction de la liberté parfaite du concile! Six mois s'étaient passés inutilement à jouer cette comédie qui commençait à révolter tous les hommes bien pensants. Les articles de réforme dont l'empereur avait désiré la lecture publique devant le concile, avaient été simplement envoyés à Rome comme des matériaux précieux pour le pape. Et pendant que Pie IV condamnait ainsi le synode à une inaction complète, il publiait de son propre mouvement — comme pour montrer qu'on ne pourrait attendre le salut de l'Église que du saint-siège — trois bulles de réforme (4-27 mai): la première sur les pénitenciers, la deuxième sur la chambre apostolique, la troisième sur l'office du correcteur de la chancellerie.

---

(1) Dépêche de Lansac du 7 juin; LE PLAT, t. V, p. 211.

Cependant les choses ne pouvaient plus continuer de la sorte si Rome ne voulait soulever une véritable rébellion des puissances non italiennes. Les légats reconnurent qu'il fallait aborder des travaux plus utiles et plus importants; ils entrèrent donc dans la discussion des articles concernant l'eucharistie, qui étaient restés sans résultat définitif dans la deuxième réunion de Trente. Il s'y agissait surtout de la question de savoir si l'on pouvait accorder la communion sous les deux espèces, et à quelles conditions? Les légats rencontrèrent, sur ce point, la résistance la plus opiniâtre de la part des Espagnols : conduits de nouveau par l'inflexible archevêque de Grenade, ils prétendirent que la doctrine de l'eucharistie était déjà résolue suffisamment par des conciles antérieurs, et qu'il ne convenait pas à l'Église de faire des concessions aux hérétiques et aux malcontents; qu'il fallait plutôt s'occuper sans retard de la question importante de l'obligation de la résidence. Ces exigences déchaînèrent encore une fois, dans les congrégations, les orages les plus violents, de sorte qu'il fallait toute l'autorité et toute l'habileté des légats pour écarter cette matière scabreuse et pour conserver à l'ordre du jour, d'après les désirs de l'empereur et des Français, la doctrine de l'eucharistie. Ils n'y réussirent qu'en promettant de revenir bientôt sur la résidence; et, en effet, ils dépêchèrent vers le pape, pour le prier de prendre sans retard une décision sur cette question, parce que sans cela on tiendrait difficilement en bride l'humeur belliqueuse des évêques espagnols.

Dans les délibérations préparatoires des théologiens

sur l'eucharistie, on nia que la communion sous les deux espèces fût d'institution divine mais on dut reconnaître, à l'unanimité, que l'Église pouvait accorder le calice aux laïques. Devait-elle le faire ? sur ce point les opinions étaient bien partagées. Il ne se trouva qu'un docteur qui fût d'avis de le permettre en général, tandis qu'un très grand nombre, pour sauver la continuité et l'autorité de l'Église, voulaient ne pas le concéder du tout. Les autres conseillèrent de n'en accorder l'usage qu'à de certaines conditions et qu'à ceux qui, pour le reste, se soumettraient en tout aux préceptes de l'Église catholique. En effet, non seulement les Hussites, mais aussi de nombreux Grecs unis n'avaient-ils pas obtenu du pape même la concession du calice? Est-ce que Paul III n'avait pas permis temporairement aux évêques allemands d'accorder à ceux qui le désireraient la communion sous les deux espèces ? Il n'était donc pas étonnant que, dans la congrégation générale du 27 juin, les orateurs de l'empereur fissent des instances auprès du concile pour qu'il prît une résolution analogue, surtout par égard à l'état de choses en Bohême, en Allemagne et en Hongrie. La Bavière elle-même, si rigoureusement catholique, recommanda cette innovation.

Mais, quoiqu'ils se donnassent l'apparence de vouloir obtempérer aux désirs de l'empereur et des Français quant à l'eucharistie, les légats essayèrent néanmoins, par des voies détournées, d'éviter cette concession. D'un côté, ils craignaient l'opposition du roi d'Espagne ; de l'autre, se plaçant à un point de vue plus général, ils ne voulaient pas exposer de nouveau l'Église, comme devant les Hussites, à un semblant de défaite. Ils

croyaient, d'ailleurs, qu'en cédant sur ce point, on risquerait de voir surgir des exigences de plus en plus hardies et dangereuses. Il n'y avait enfin personne à la cour de Rome, à l'exception du pape lui-même, qui voulût permettre l'usage du calice aux laïques (1). Le temps de la condescendance était passé depuis Paul IV; la curie suivait désormais la maxime : " qui n'est pas pour moi, est contre moi. " Et on ne saurait nier qu'elle n'ait obtenu les plus grands succès par cette conduite hardie et constante. Déjà à cette époque, les résultats favorables se montraient partout. L'empereur Ferdinand ne trouva donc pas grâce aux yeux des légats, avec son " libelle de réformation ". Ils crurent qu'il ne ferait que produire du scandale et de la confusion dans le concile et qu'il serait fort nuisible à l'autorité du saint-siège. Par conséquent, ils le mirent tout simplement de côté. Le nonce résidant à Vienne fut chargé de communiquer ce message désagréable à l'empereur et de lui dire d'adresser plutôt ses vœux au pape, directement (2). Eh bien, Ferdinand n'osa pas insister sur ce libelle, préparé avec tant de soin et tant d'apparat ! Il se contenta d'envoyer aux légats (30 juin) une faible réponse (3), ressemblant, à s'y méprendre, à une excuse, et réclament seulement en définitive, l'augmentation du nombre des prêtres en Allemagne et l'amélioration des mœurs du clergé ! On comprend que les Français ne voulussent rien risquer pour un tel allié. Quoique favorables à la concession du calice, ils se tenaient sur la réserve, d'autant plus que leur roi avait alors

(1) Dépêche de l'envoyé bavarois; LE PLAT, t. V, p. 345.
(2) RAYNALDI, ad. an. 1562, nr. 59.
(3) BALUZE-MANSI, t. IV, p. 466 ss.

besoin de l'assistance du pape contre ses sujets protestants rebelles. Les légats avaient ainsi gagné d'avance la partie. Par des retards et des objections de tout genre (1) ils surent persuader aux ambassadeurs de l'empereur, qui, dans cette affaire, ne se montraient pas moins maladroits et faibles que leur maître, de se contenter d'une perspective sur l'avenir et de la promesse écrite que la question si et à quelles conditions le calice pourrait être concédé aux laïques, serait traitée et décidée à la première occasion. On ne fit donc, pour le moment, que condamner, par des canons spéciaux, ceux qui affirmeraient la nécessité du calice des laïques, l'insuffisance de la communion sous une seule espèce et l'institution divine de la communion des enfants — déclarations inutiles au fond, ne contenant que des choses bien connues et publiées déjà à Trente même, en 1551 ! Le parti de la réforme s'était encore une fois laissé duper et repousser à l'arrière-plan !

Et pourtant la nécessité de la réforme s'imposa de nouveau au synode ! Le 27 juin, l'ambassadeur du duc Albert V de Bavière, parut devant le concile (2), et ce représentant d'un prince rigoureusement catholique ne recula pas devant la déclaration : que l'extension rapide de l'hérésie en Allemagne était due principalement „ aux crimes, à la négligence et à la paresse extrême du clergé „ et à „ l'immoralité indicible „ des évêques et des abbés. Lui aussi, il fit remarquer : „ que toute amélioration de la doctrine resterait stérile, si l'on

(1) Paleotto, p. 562.
(2) Le Plat, t. V, p. 335 ss.

ne montrait auparavant au peuple ses docteurs et ses instituteurs, qui sont regardés comme les vases de la foi, nettoyés et polis de toute saleté et corruption des mœurs. „

Mais au cri des peuples et des princes pour une réformation prompte et efficace, Rome opposait sa diplomatie aussi habile qu'égoïste. Les légats, pour faire semblant d'exécuter leurs promesses, revinrent sur les articles antérieurs de réforme, mais seulement en en laissant soigneusement de côté le plus important ou plutôt le seul important, celui de la résidence ecclésiastique! Les Allemands et les Espagnols protestèrent avec véhémence contre cette habitude de ne parler que de choses insignifiantes et d'écarter les affaires les plus pressantes ; ce fut en vain. La majorité italienne continua les discussions sur des matières de second ordre, jusqu'à ce que le pape lui-même eût communiqué sa volonté sur la résidence.

Lorsque les légats avaient été si effrayés de l'ordre de sa Sainteté de déclarer le concile actuel continuation des deux synodes antérieurs de Trente, ils avaient dépêché à Rome en toute hâte l'archevêque de Lanciano (8 juin) ; lequel, avec l'aide des cardinaux les plus âgés et les plus prudents, avait réussi à faire changer le pape d'avis et à lui faire approuver la conduite des légats. Ceux-ci, à l'exemple de Pie IV lui-même, s'excusèrent de cette violation de leurs promesses par des lettres spéciales adressées au roi Philippe II. Le saint-père, il est vrai, avait eu soin d'en jeter tout le blâme sur les légats et particulièrement sur Mantoue. Les légats, en revanche, promirent de reprendre la discussion des dogmes au point même

où on l'avait interrompue en 1552, de sorte que la continuité du concile fût démontrée par les faits mêmes [1].

Pie IV, ayant cédé de mauvaise grâce aux légats sur ce point, n'en fut que plus irrité lorsqu'il fut averti de la promesse du cardinal de Mantoue de remettre, l'occasion venue, à l'ordre du jour la question de la résidence qu'à Rome on avait cru abandonnée à la décision du pape, lequel sans doute ne se serait pas empressé de se prononcer sur cette matière scabreuse. La fureur du pontife et celle de sa cour dépassaient les bornes. On appela de nouveau Gonzague et les partisans de l'institution divine de la résidence " des traîtres. „ En vain le premier président offrit-il encore une fois sa démission; en vain, parmi les prélats indépendants, les uns demandèrent la permission de quitter Trente, les autres adressèrent au saint-père une lettre d'excuses [2]. Simonetta travailla de nouveau contre ses collègues qui, tout naturellement, le détestaient. Gonzague vit avec colère que des évêques et des moines qu'on croyait être les hommes de confiance du pape à Trente, l'y représentaient hautement et publiquement comme étant en pleine disgrâce auprès du pontife [3]. En attendant sa démission, il se tenait éloigné des réunions du concile, sous prétexte de santé. Seripando qui n'était presque pas moins maltraité par les Romains, avait l'intention de se rendre à Rome pour justifier sa

(1) Les pièces originales de cette correspondance sont imprimées dans les *Documentos ineditos*, t IX, p. 226-227; elles modifient à plusieurs égards le récit de *Paleotto*.

(2) Le Plat, t. V, p. 199 ss.

(3) *Lettre de Mantoue à Arrivabene*, son chargé d'affaires à Rome, du 6 juillet 1562; Musotti, p. 396 s.

conduite (1). Le concile entier menaçait de tomber en pièces. Les membres les plus influents du parti indépendant parmi les Italiens, tels que Beccadelli, archevêque de Raguse, Calino, archevêque de Zara, Foscarari, évêque de Modène — qui pour cette raison perdit l'espoir du chapeau de cardinal qu'on lui avait promis — furent exhortés par leurs amis de Rome à abandonner leurs opinions, " parce que les grands personnages en étaient fort peu contents „ (2), c'est-à-dire pour ne pas compromettre leur avancement futur. On reprocha à ces évêques de faire des conciliabules, de se conjurer clandestinement contre le saint-siège, d'ourdir des trames de toute sorte. Un des ambassadeurs de l'empereur, l'évêque des Cinq-Églises, George Drascovics, fut même si vivement attaqué à cause de son discours trop franc sur le devoir de résidence qu'il demanda à l'empereur la permission de partir de Trente (3). Les évêques, au contraire, qui avaient opiné contre le caractère divin de la résidence, furent comblés d'éloges et eurent la promesse d'obtenir, après la fin du concile, une digne récompense de leurs mérites. Ils purent se permettre les plus graves injures, les provocations les plus outrageantes, tandis qu'on ne permettait à leurs adversaires qu'un départ précipité (4). Et on parlait toujours avec emphase d'un concile libre!

---

(1) Musotti, p. 20 : Seripando voulait envoyer Musotti à Rome pour l'annoncer.

(2) *Lettres de Morone à Beccadelli*, 20 juin, et de *Foscarari à Morone*, 18 mars ; *Monumenti de Beccadelli* (Bologne 1797), t I, p. 327 ss.

(3) Sickel, p. 324 s.

(4) *Lettre de l'archev. de Zara au card. Cornaro*, 16-25 mai, 22 juin ; Baluze-Mansi, t. IV, p. 232 ss. 240 s.

On essaya de la même pression envers les puissances étrangères. Le pape se plaignit amèrement des ambassadeurs de Charles IX, en disant que Messieurs les Français semblaient plutôt être les orateurs des huguenots ([1]). Le cardinal de Ferrare, qui résidait à la cour de France comme légat apostolique, fut chargé de porter officiellement plainte de la conduite de Lansac. On lui ordonna de ne plus insister, comme il avait dû le faire jusqu'alors, sur l'envoi des prélats français à Trente, parce que ceux-ci ne feraient qu'augmenter le nombre des malveillants ([2]), c'est-à-dire des indépendants. A la cour papale, on aimait si peu à entendre parler de réformes sérieuses qu'on préférait renoncer à la participation au concile d'une nation aussi importante que la nation française ! Ce fut par un reflet de ces dispositions de Rome qu'à Trente même on accusa ouvertement les ambassadeurs français d'hérésie ([3]).

Pie IV n'était pas moins irrité contre le roi d'Espagne, parce que celui-ci demandait constamment pour le concile une autorité et une liberté plus grandes. Il se laissa aller plusieurs fois, envers l'ambassadeur Vargas, à de véhémentes explosions de colère, et à la fin réclama formellement, auprès de Philippe, le rappel de Vargas, par l'intermédiaire du cardinal de la Cueva ([4]). Tout était confusion, contradiction et mécontentement.

([1]) *Lettres de Lansac à de Lisle*, 6 juillet; LE PLAT, t. V, p. 270.
([2]) *Lettre du card. Ferrare au card. Borromée*, 22 juin ; BALUZE-MANSI, t. IV, p. 422.
([3]) *Lettre de l'archev. de Zara au card. Cornaro*, 1[er] juin ; BALUZE-MANSI, t. IV, p. 235.
([4]) *Lettre du card. de la Cueva à Philippe II*, 2 juin ; DÖLLINGER, *Beitraege*, t. I, p. 441.

Le roi d'Espagne tirait d'un côté, l'empereur et la France tiraient de l'autre; le pape et les cardinaux ne désiraient que conserver leur propre autorité et leurs revenus sans le moindre sacrifice. Le synode général semblait destiné, comme les assemblées de Constance et de Bâle et les deux réunions antérieures de Trente, à devenir la cause de conflits universels, sans aucun résultat positif.

Le pape alors, mécontent des prélats et mécontent des princes, résolut de transférer le concile dans une ville italienne. Il était sur le point de commander des armements pour le protéger contre un coup de main, si, comme cela était à prévoir, les Allemands et les Français le quittaient dans de telles conditions [1]. Une lutte ouverte aurait éclaté entre la papauté d'un côté et les pays " ultramontains " de l'autre.

Cependant des résolutions si violentes rencontrèrent immédiatement la contradiction des hommes raisonnables. Les Vénitiens, à l'opinion desquels le pape attachait beaucoup d'importance, se prononcèrent sans détour, auprès de sa Sainteté, contre une conduite si passionnée. Les ambassadeurs de toutes les puissances à Trente, sans exception, montrèrent beaucoup d'estime et d'attachement au cardinal de Mantoue et non moins d'exaspération contre la curie romaine. L'empereur s'écria indigné : " Il paraît que toute l'autorité du concile réside non pas à Trente, mais à Rome " [2]. Le comte d'Arco, ambassa-

---

[1] *Lettres d'Arco à l'empereur*, 24 juin, et de *Cusano au roi Maximilien*, 24-27 juin; SICKEL, p. 339 s. — Dépêche de Vargas, 1er juillet; DÖLLINGER, *Beitraege*, t. I, p. 446. — MUSOTTI, *Sommario*, p. 15.

[2] Instruction de l'empereur à ses orateurs du concile, 4 juin; SICKEL, p. 326.

deur impérial à Rome, se plaignit auprès du pape lui-même, que celui-ci privait le synode de toute liberté. L'homme de confiance de Pie à Trente, Charles Visconti, évêque de Vintimille, lui conseilla énergiquement de ne plus montrer tant de sévérité envers le premier légat et envers le parti de l'indépendance épiscopale. Une telle conduite, disait-il, aurait pour conséquences inévitables la dissolution du concile et par suite les dangers les plus terribles pour l'Église, comme la défection de la moitié du monde chrétien.

Pie IV et ses conseillers crurent devoir faire un pas en arrière. Ils le pouvaient d'autant plus facilement qu'au fond la campagne de la cour romaine contre l'indépendance des pères de Trente avait amené des résultats importants. Ceux qui avaient eu le courage de s'opposer à la dictature pontificale, étaient complètement découragés et abattus. Se voyant en butte aux attaques les plus violentes de la part de ceux qu'ils vénéraient comme leurs supérieurs et dont dépendait tout leur avenir, les évêques libéraux italiens renoncèrent pour la plupart à la lutte. Le succès n'était pas moins décisif à l'extérieur. Philippe II commanda à ses prélats présents à Trente, de laisser s'endormir la question de l'origine divine de la résidence. Il accorda aussi, pour être agréable à son oncle l'empereur, que celle de savoir si le concile actuel était un nouveau synode ou la continuation des synodes antérieurs, ne fût pas décidée (1).

Pie IV, aussi triomphant maintenant qu'il avait été irrité et colère un peu auparavant, voyait tout en rose.

(1) Instr. de Philippe II, 6 juillet; SICKEL, p. 352 s.

Après de telles concessions du roi catholique, il croyait être sûr de lui définitivement, et par cela même de la domination du concile. Comme, en outre, la première guerre de religion éclatait en France justement à cette époque, il estimait n'être plus tenu à aucun égard pour le gouvernement de ce pays. Quant à l'empereur, il avait suffisamment constaté sa faiblesse pour ne pas le craindre outre mesure. Le pape avait donc toute raison de témoigner de sa joie et de sa confiance en l'avenir.

Dans ces circonstances, il résolut de se montrer bon prince envers les prélats trop indépendants de Trente. Il apaisa le cardinal de Mantoue et les évêques opposants par des lettres extrêmement aimables et bienveillantes. Simonetta, dont on n'avait plus besoin, reçut des ordres qui décidaient, sous des formes gracieuses et obligeantes, de sa défaite personnelle. Elles l'exhortaient à faire preuve du plus grand dévouement, et même de soumission envers le premier président, à l'avertir de tout, à éviter toute apparence comme si lui — Simonetta — jouissait à Rome d'un crédit particulier. Le pape, peu modéré en tout ce qu'il faisait, combla de témoignages, d'amitié et d'estime ce même Mantoue, qu'il avaitpublique-vilipendé et humilié une semaine auparavant, et il le désigna comme le chef et le recteur de ses collègues et du concile entier [1]. Les cardinaux influents à la cour romaine écrivirent à leurs amis de Trente, et surtout aux légats, que la nouvelle que le pape eût l'intention de suspendre ou même de dissoudre le concile, était complètement fausse ; que le saint-père, au con-

[1] PALLAVICINI, XVII, 5, 1 ; d'après les lettres de Borromée et du pape lui-même.

traire, était d'avis de voir conduire toutes les affaires de Trente avec douceur et amour mutuel ([1]). Pie IV se contenta, en effet, de recommander aux légats d'éviter la discussion de l'affaire de la résidence, chose très facile après l'ordre identique donné par Phillippe II aux prélats espagnols. Sur le commandement du pape, les cardinaux de Mantoue et Simonetta durent se réconcilier publiquement.

En réalité, malgré toutes ces démonstrations bienveillantes, la curie romaine ne pardonna jamais aux prélats récalcitrants. Aucun des Italiens qui avaient voté pour l'institution divine de la résidence ecclésiastique, ne reçut plus tard un avancement et encore moins, malgré les plus chaudes recommandations, la pourpre cardinalice. Camille Olivo, secrétaire du cardinal de Mantoue, pour punition de la conduite de son patron, fut arrêté par l'inquisition après la mort de celui-ci et gardé en prison pendant plusieurs années ([2]). Simonetta, par contre, resta odieux aux autres légats, malgré sa réconciliation officielle avec le cardinal de Mantoue, et pendant toute la durée du concile il fut l'objet de l'antipathie de tous ceux qui n'étaient pas les serviteurs aveugles de la cour romaine ([3]).

La tempête qui avait menacé de disperser l'assemblée de Trente s'était apaisée et la tranquillité était revenue! On put célébrer sans grande émotion la cinquième — ou vingt-unième — session publique. On y proclama les

---

([1]) *Lettres des cardinaux d'Augsbourg et Borromée à Hosius*, 14, 15 juillet; CYPRIANUS, *Tabul.* p. 234 ss.

([2]) PAOLO SARPI l'a connu personnellement; *Concilio di Trento*, *l.* VI.

([3]) PALLAVICINI, XIV, 4, 1.

canons relatifs à l'eucharistie et neuf chapitres de réforme. — C'était un assez maigre résultat de huit mois de travail d'un concile général !

En revanche, on s'imposa une tâche considérable pour la session suivante, qu'on avait fixée au 17 septembre. Il s'agissait de la doctrine du sacrifice de la messe; des abus et améliorations qui s'y rapportaient; de la réforme de la discipline ecclésiastique; et enfin, du point délicat du calice. On savait d'avance qu'on accorderait ce dernier tout au plus à titre exceptionnel.

Les articles de la messe furent terminés sans grande difficulté. La question la plus débattue fut celle: de savoir si l'on énoncerait la doctrine seulement en quelques brefs canons, ou si on la développerait avec soin, en répétant les résolutions des conciles antérieurs. Ce fut cette dernière opinion qui prévalut à la fin, parce qu'on désira donner un guide sûr et précis aux catholiques fidèles, et surtout aux indécis et qu'on voulut en même temps réfuter les raisons des adversaires. On détermina, dès lors, dans les canons, sous menace d'anathème, le caractère de la messe comme celui d'un sacrifice expiatoire général pour les morts et pour les vivants; la possibilité de la célébrer en l'honneur d'un ou de plusieurs parmi les saints, et l'emploi exclusif de la langue latine pour ce service.

La matière la plus importante était celle du calice. L'empereur avait exigé de nouveau qu'on travaillât enfin à la réforme, en ajoutant une menace facile à comprendre : il était possible, disait-il, que l'Italie n'eût pas besoin de réformes, mais il serait fâcheux de voir la religion

catholique limitée à ce petit coin de la terre [1]. Comme toujours, les ambassadeurs français appuyèrent les propositions de l'empereur. Mais la matière sur laquelle il insista d'une façon particulière, ce fut la concession du calice, et son premier orateur, l'archevêque de Prague, qui venait de retourner de Vienne à Trente, recommanda énergiquement aux pères de prendre enfin une décision à ce sujet. Malheureusement les Français, quoiqu'ils vinssent en aide à l'archevêque par une requête spéciale [2], avaient peu d'espoir d'obtenir un résultat heureux. L'un d'eux écrivait à cette époque à Catherine de Médicis [3] : „ Les légats avec les évêques italiens qu'ils ont amenés de Rome, l'emportent toujours au vote sur tous les autres, et ils ne se soucient aucunement des propositions des princes séculiers. On veut tout régler, non pas d'après la bible et les usages de l'Église primitive, mais d'après les ordres du pape. Ainsi on n'applique aucun remède aux mœurs et à la discipline, et on aime mieux établir des dogmes qui ne font qu'exaspérer inutilement les protestants. Si les évêques français n'arrivent pas bientôt pour mettre dans la balance leur autorité, il vaudrait mieux que le concile fût dissous. „

Cependant l'affaire du calice, quoique peu populaire au concile, était moins désespérée que M. de Lansac et ses collègues le pensaient. Car depuis des semaines le pape avait autorisé le premier président de la mettre à l'ordre du jour, et il désirait réellement qu'on obtempérât cette

(1) Le Plat, t. V, p. 454.
(2) Raynaldi, ad. an. 1562, nr. 66.
(3) Le Plat, t. V, p. 456 ss.

fois à la demande de l'empereur (1). On se souvient que Pie IV avait toujours considéré cette affaire comme une question plutôt de forme que d'une importance réelle ; et l'état des choses en Allemagne et en Autriche lui semblait conseiller une concession pas trop décisive. Donc, le 22 août, le cardinal de Mantoue soumit au concile la proposition de Ferdinand Ier, en l'accompagnant de beaucoup d'éloges du zèle et de la piété de l'empereur. On aurait du reste à entourer cette faveur de bien des précautions : elle ne serait faite qu'aux Allemands, aux Bohémiens et aux Hongrois, et seulement à ceux qui, à tous les autres égards, seraient de bons catholiques. Les ecclésiastiques devaient enseigner expressément que la communion du pain seul n'était pas moins efficace ; et il faudrait conserver soigneusement l'ordre hiérarchique, du diacre jusqu'au pape. Pour tranquilliser les Italiens, qui craignaient de voir ces innovations s'introduire dans la péninsule, l'évêque des Cinq-Églises déclara encore qu'il ne s'agissait nullement des fiefs de l'empire en Italie. Le cardinal de Mantoue qui, en général, favorisait les réformes modérées et qui, en outre, était lié à l'empereur par l'amitié et par la parenté, fit tout pour gagner l'assemblée à son intérêt. Un autre des légats, Hosius, qui connaissait bien l'Allemagne par suite de son ambassade de Vienne et de ses nombreuses relations dans le pays, le soutint aussi sous main (2). Enfin les procurateurs de l'archevêque de Salzbourg appuyèrent fortement la demande des ambassadeurs impériaux.

(1) PALLAVICINI. XVII, 7. 1. 14. 10.

(2) *Lettre du card. d'Augsbourg à Hosius*, 31 oct. ; CYPRIANUS *Tabul.*, p. 255 ss.

Mais, lorsque le 28, les discussions commencèrent sur ce sujet, on put se convaincre immédiatement qu'il avait peu de chances de réussir au concile. Un grand nombre de pères, et entre autres presque tous les Espagnols, rejetaient absolument l'emploi du calice pour les laïques; beaucoup d'autres voulaient remettre l'affaire au pape, comme autrefois le devoir de la résidence. Il n'y avait pas même un tiers des prélats qui fussent complètement favorables au vœu de Ferdinand et des Allemands. Malgré la disposition conciliante du pontife, Lainez, général des jésuites, qui assistait au concile en qualité de théologien du pape, ne prononça pas seulement contre la proposition impériale un long et amer discours, mais employa encore toute son influence personnelle auprès des évêques pour la faire rejeter [1].

Le vote eu lieu le 6 septembre [2]. Il n'y eut que 29 pères qui approuvèrent l'admission du calice en Allemagne et dans les pays qui en dépendaient, 19 pour la Hongrie et la Bohême seules, 38 la repoussèrent absolument, 14 déclarèrent que la question n'était pas encore mûre, 31 opinèrent pour qu'on la recommandât au pape, 10 votèrent contre, mais en laissant la décision définitive au saint-siège, 24 la remirent tout simplement à la volonté du pontife. Un resta indécis. On avait en tout 48 voix pour l'acceptation, 52 pour la négative, 65 pour le renvoi au pape.

L'évêque des Cinq-Églises fut absolument découragé par ce résultat. Comme pour aucune des solutions il

---

[1] Dépêche des orateurs impériaux, 18 septembre; LE PLAT, t. V, p. 504.
[2] J'adopte encore une fois les chiffres officiels de Massarelli; THEINER, t. II, p. 115.

ne s'était trouvé de majorité, la proposition semblait définitivement enterrée. C'est ainsi que la majorité des pères comprit la situation. Cependant Drascovics reprit contenance et, grâce aux dispositions favorables de Gonzague et, probablement aussi d'Hosius, il obtint, que les légats soumettraient au concile un décret recommandant au pape le vœu de l'empereur. On pouvait espérer de l'emporter ainsi à une petite majorité, les 31 qui avaient voté pour la recommandation le 6 septembre, se réunissant aux 48 qui avaient adopté le projet. Mais les prélats ne voulaient plus entendre parler de cette question; la forme du décret rédigé par Drascovics leur déplut d'ailleurs beaucoup, et ils le repoussèrent par 79 voix contre 69 (1).

Heureusement, le cardinal de Mantoue tenait à ne pas voir rejeter absolument le projet de l'empereur et à atteindre à un résultat quelconque, qui laissât à la cause défendue par les Allemands un espoir de réussite. Or, après le double vote du concile, le pape lui-même n'aurait rien pu accorder à Ferdinand sur ce point. C'est pourquoi il rédigea un nouveau décret abandonnant tout simplement l'affaire au souverain pontife. Il le proposa à la congrégation générale, la veille de la session, 16 septembre, en justifiant cette nouvelle démarche par les instances des ambassadeurs impériaux et par la crainte d'offenser l'autorité impériale. Mais alors éclata une scène orageuse. Beaucoup de pères s'écrièrent qu'on les violentait ouvertement, qu'on voulait leur imposer des résolutions qu'ils avaient déjà

(1) Paleotto, p. 586.

refusées ; quelques-uns menacèrent même de quitter le concile, parce qu'il n'était plus libre. Dans cette situation critique, Simonetta vint au secours de son collègue de Mantoue : il fit remarquer que l'empereur s'attendait à une décision expresse, et que, par conséquent, on pouvait voter en toute sécurité ! Il agit ainsi parce qu'il savait que Pie IV n'était pas personnellement défavorable à l'idée d'accorder le calice aux sujets de l'empereur. Et comme on voyait travailler pour le projet le légat, qui était regardé comme l'homme particulièrement cher au pape et à la curie romaine, il fut accepté enfin par la majorité considérable de 98 voix contre 38 (1).

On ne pourrait affirmer que les ambassadeurs de l'empereur eussent agi avec beaucoup d'habileté. Au commencement, ils avaient laissé retarder et ajourner l'affaire, de sorte que beaucoup de prélats avaient cru qu'au fond l'empereur n'y portait pas un très grand intérêt. Et puis, subitement, ils l'avaient précipitée, au lieu de la remettre jusqu'après l'arrivée des évêques français, positivement attendus pour octobre ou novembre, qui, suivant la volonté de leur gouvernement, auraient sans aucun doute voté en masse pour la concession du calice. Il est vrai que l'empereur leur avait ordonné de nouveau de faire décider immédiatement ce point par le concile (2). Mais comme ils étaient sur les lieux et en conséquence mieux en état de juger de la situation, ils auraient dû néanmoins suivre les conseils du cardinal de Mantoue et de tous ceux qui leur voulaient du bien, en ajournant la discussion de cette question

(1) L'archev. de Zara prétend que plus de 40 pères s'étaient déclarés contre," avec colère et mécontentement. „ *Monumenti di Beccadelli*, t. II, p.38.

(2) Instruction de l'empereur du 16 juillet; SICKEL, p. 358.

pour quelques mois, afin d'être assistés par l'épiscopat français. Maintenant l'intervention des légats seule les avait sauvés d'un refus humiliant. Les orateurs écrivaient eux-mêmes à leur maître ([1]), que le dernier décret avait été " extorqué aux pères quasi par la force. " Ils firent, du reste, bonne mine à mauvais jeu en se prétendant fort satisfaits du résultat, puisqu'ils étaient sûrs que le pape leur accorderait l'emploi du calice pour les laïques, le concile ne s'étant pas prononcé contre ([2]).

On procéda alors à ce qu'on appela pompeusement la " réformation. "

Les ambassadeurs de Ferdinand I[er] et de Charles IX avaient demandé qu'on entreprît une véritable transformation de l'Église, d'après les désirs des nations *ultramontaines* et dans le sens d'un rapprochement avec le protestantisme. Ceux-là voulaient voir soumettre au concile le " libelle de réforme " du mois de mai 1562, ceux-ci les résolutions du synode de Poissy. Mais, accepter ces propositions diverses aurait été changer foncièrement le caractère de l'Église catholique, tel qu'il s'était formé depuis le XI[e] siècle. Elles comportaient, entre autres nouveautés, le mariage des prêtres; la renonciation aux biens ecclésiastiques occupés par les hérétiques; la permission aux prêtres protestants d'administrer les sacrements là où il n'y aurait pas de prêtres catholiques; une limitation générale des droits financiers et juridiques de la curie pour tous les pays non italiens, et bien d'autres choses également contraires aux

([1]) Le 18 septembre; Le Plat, t. V, p. 204.
([2]) Lettre de Lansac à Catherine de Médicis, 20 septembre; *ouvr. cité*, p. 505.

intérêts particuliers du saint-siège. Sur cette base peut-être serait-on arrivé, sinon à réunir de nouveau les deux Églises opposées, au moins à établir une entente paisible entre elles. Mais les légats qui n'étaient pas sans reconnaître l'importance immense et universelle de ce moment décisif, détruisirent le plus clairement possible toute chance d'une telle perspective. Ils déclarèrent qu'ils aimeraient mieux mourir que d'admettre au débat la proposition de tels articles, si directement hostiles à la piété chrétienne. En revanche, ils obtinrent du pape et du cardinal Borromée la permission de soumettre au concile quelques points fort insignifiants du *libelle* impérial et des actes de Poissy, exclusivement " pour fermer la bouche aux Allemands et aux Français " [1], ainsi qu'ils le disaient eux-mêmes.

En effet, le premier des quatorze canons qu'ils avaient rédigés et dont on en accepta onze, était emprunté au fameux *libelle de réforme*. Mais on ne l'avait introduit que pour donner à l'empereur une satisfaction spécieuse. Il exhortait, en termes très vagues, les clercs à vivre moralement et religieusement, et reproduisait les peines édictées depuis longtemps contre les transgresseurs de ces préceptes. De cette manière, à cause même de son manque de précision, il était destiné à rester sans valeur pratique. Les autres de ces canons n'avaient rapport qu'à des détails de l'ordre hiérarchique : tel que, par exemple, le précepte, que les gradués des universités pourraient seuls désormais obtenir la dignité épiscopale. D'un autre côté, cette " réformation " tendait à augmenter

---

[1] Ut obstruantur eorum ora; RAYNALDI ad an. 1562, nr. 63.

considérablement le pouvoir des évêques aux dépens des autorités séculières, en attribuant aux évêques seuls le droit de casser les testaments, de surveiller et d'inspecter les hospices et les monts-de-piété, d'examiner et de destituer les notaires. Il était peu probable que les gouvernements se soumissent à ces usurpations hardies en faveur du clergé !

Enfin, trois canons ultérieurs condamnèrent plusieurs abus dans la célébration de la messe. Beaucoup d'entre les pères eux-mêmes trouvaient qu'il était peu digne d'un synode général de s'occuper de choses si mesquines.

On arriva ainsi au jour de la publication solennelle de tous ces décrets, le 17 septembre, date de la sixième ou vingt-deuxième session. Il s'y trouva encore 31 pères pour voter hautement contre le renvoi de la matière du calice des laïques au pape : et presque tous les Espagnols furent du nombre. L'un d'eux, l'évêque de Gérone, protesta formellement contre le décret comme " inconvenant, novateur et superflu," et il exigea que cette protestation fût inscrite dans les procès-verbaux du concile.

La curie était évidemment fort satisfaite de voir le concile prendre des résolutions si peu importantes et laisser au souverain pontife le jugement définitif de toutes les affaires considérables. Pie IV se montra devant le sacré-collège enchanté de la conduite du cardinal de Mantoue. Il accorda aux prélats obéissants plusieurs avantages destinés à les maintenir dans la bonne voie, celle d'une soumission aveugle à la volonté de la cour papale. Les récalcitrants, au contraire, surtout les Espagnols furent vivement morigénés, et ils étaient profondément décou-

ragés de voir échouer tous leurs efforts. Dans un moment de colère et de chagrin, Guerrero lui-même demanda au pape la permission de retourner à son église (1); cependant il revint de cette résolution, et nous le retrouvons bientôt aussi hardi et intrépide que jamais.

---

(1) *Lettre de l'archev. de Grenade à Vargas*, 12 octobre; *Doc. ineditos*, t. IX, p. 303 ss.



CHAPITRE VI.

L'opposition des Espagnols, des Allemands et des Français.

Allemands, Français, Espagnols demandent la réforme des abus de la hiérarchie ; les Italiens et la curie romaine s'y opposent. — La grave question de l'institution *divine* de l'épiscopat. — Arrivée à Trente du cardinal de Lorraine et des évêques français. — Craintes que Lorraine inspire au parti papal. — Scènes scandaleuses entre Italiens et Espagnols. — *Libelle de réforme* français. — Opposition de la curie à toute réforme fondamentale. — La formule de *Rector universalis Ecclesiae*. — Les travaux du concile complètement enrayés par la discorde. — L'empereur à Innsbruck. — Grande affluence de princes et de prélats à Innsbruck. — Délibérations à la cour impériale sur la situation du concile. — Ferdinand Ier, désespérant du concile, s'adresse directement au pape pour exiger des réformes sérieuses. — Fermeté du pape. — Les propositions françaises également repoussées. — Mort de deux légats. — Ils sont remplacés par Morone et Navagero.

La prochaine session avait été fixée au 12 novembre. La curie espérait qu'elle serait la dernière ou du moins l'avant-dernière, et qu'on pourrait clore les séances du concile en décembre au plus tard (1). Cependant elle n'eut lieu que beaucoup plus tard et sous la présidence d'autres légats, après des difficultés qui souvent avaient semblé insurmontables !

---

(1) Dépêche de Lisle, 28 septembre ; LE PLAT, t. V, p. 514. — Dépêche de Vargas, 8 octobre, DÖLLINGER, *Beitraege*, t. I, p. 450.

Pour que le parti papal les pût vaincre, Pie IV comptait surtout sur ses théologiens favoris, les jésuites. En effet, à Trente, les jésuites se conduisaient en maîtres. Ils montraient toute l'intrépidité, pour ne pas dire l'arrogance, qui a toujours caractérisé leur position dans l'Église. Un des leurs, Salmeron, y assistait dès le commencement en qualité de théologien du pape, et — le 21 juillet 1562 — il avait profité de cette situation pour enfreindre l'ordre des votes et même les commandements des légats, en parlant pendant toute une réunion de la congrégation générale, en dehors du rang qui lui avait été attribué. Il déclara effrontément qu'il n'avait pas à obéir aux légats. Ceux-ci s'en étant plaints à Pie IV, le pontife avait humilié un peu l'orgueil du bon père. Lainez, en arrivant à Trente, avait exigé immédiatement une place au-dessus des généraux des ordres mendiants, et les présidents s'étaient empressés de lui accorder un siège tout à part ; ce qui avait indisposé beaucoup de prélats, hostiles à cette superbe du jésuite [1]. Il se montra continuellement l'adversaire acharné du pouvoir épiscopal et de toute concession aux novateurs, le défenseur passionné de l'omnipotence papale et de la plus stricte orthodoxie traditionnelle.

La première matière que les légats proposèrent à la discussion, fut le sacrement de l'ordre. On avait réuni, pour les faire condamner par le concile, sept maximes hérétiques: telles que de soutenir que l'ordre de prêtrise n'était pas un sacrement, que tous les chrétiens étaient prêtres, qu'au-

---

[1] DÖLLINGER, *Berichte und Tagebuecher*, t. II, p. 22, 24 : *Journal de Musotti.*

cun ordre de prêtres n'était mentionné dans le Nouveau Testament, que les évêques étaient les égaux des prêtres ordinaires, etc.

Mais aussitôt on vit surgir des obstacles nouveaux de la nature la plus dangereuse.

D'abord les ambassadeurs français et impériaux qui toujours marchaient ensemble, se rendirent auprès des légats pour se plaindre que l'on continuât la discussion de dogmes qui, puisque les protestants n'assistaient pas au concile, n'étaient combattus par personne, et dont la fixation définitive se ferait bien mieux après l'arrivée des évêques français, polonais et allemands qui se trouvaient déjà en route (1). Est-ce qu'il ne serait pas beaucoup plus utile, disaient-ils, de s'occuper sans retard des réformes réellement essentielles et dont l'Église avait un besoin si pressant ? Les légats répondirent, comme à l'ordinaire, que le concile avait adopté la coutume de traiter les deux matières à la fois. Mais les ambassadeurs blâmèrent, en outre, que les légats ne leur communiquaient les articles de réforme, à eux et aux prélats, que deux jours avant les congrégations, de sorte que personne n'avait le temps de les examiner suffisamment. Enfin ils réclamèrent qu'on accordât, comme aux synodes antérieurs, aux plénipotentiaires des puissances temporelles le droit de soumettre eux-mêmes leurs propositions aux pères assemblés, et ils menacèrent de conseiller le vote par nations (2), mode qui était détesté des Romains, parce qu'il aurait enlevé la majorité aux Italiens serviles pour la donner aux indépendants.

(1) Paleotto, p. 591.
(2) Musotti, p. 25.

On n'en craignait que plus à Rome l'arrivée à Trente des évêques français et surtout celle du cardinal de Lorraine, qui devait leur servir de guide et de chef. On avait peur qu'ils ne vinssent exiger non seulement une réforme fondamentale de la discipline et une diminution de l'autorité papale, mais encore l'admission universelle du calice pour les laïques et du mariage des prêtres. Ils devaient probablement appuyer, en outre, tous les griefs de l'empereur, lesquels déplaisaient tellement à Pie IV qu'il venait de commander aux légats de ne soumettre au concile aucune des propositions importantes de Ferdinand Ier (1). Le pape, effrayé, dépêcha également en Espagne un courrier exprès pour obtenir de Philippe II qu'il ordonnât à ses évêques de s'opposer tous à de telles usurpations (2). Le marquis de Pescaire, gouverneur de Milan, représentant nominal du roi dans les affaires conciliaires, que la cour romaine avait su gagner depuis longtemps, donna en effet des ordres dans ce sens aux évêques espagnols (3). Mais ceux-ci, sachant très bien que le marquis n'exprimait nullement les véritables intentions de Philippe, ne tinrent aucun compte de ses avertissements. — Le pape, du reste, obligea tout ce qu'il pouvait ramasser de petits évêques italiens, gens sans valeur personnelle, très souvent fort mondains, manquant de toute instruction et n'ayant jamais vu leur diocèse, de se rendre à Trente ; tandis que ceux parmi les prélats qui avaient fait preuve d'indépen-

---

(1) MUSOTTI, p. 27.
(2) Dépêches de Lisle du 10-17 octobre ; LE PLAT, t. V, p. 521 s., 524. — Dépêches de Vargas, 24 octobre ; DÖLLINGER, *Beitraege*, t. I, p. 455.
(3) *Journal de Mendoza*, DÖLLINGER, *Berichte und Tagebücher*, t. II, p. 95.

dance au concile — et il y en avait plusieurs qui s'étaient fort distingués par leur érudition et par l'austérité de leurs mœurs — se voyaient octroyer leur congé et la permission de quitter Trente ([1]). Les Espagnols, et surtout Guerrero, furent de nouveau assaillis de reproches amers à cause de leur conduite hostile, comme on la qualifiait à Rome. C'est ainsi que Pie IV chercha à renforcer son parti et à affaiblir celui de ses adversaires. C'est par ces procédés de ruse et d'art diplomatiques, où la religion n'était pour rien, qu'on se proposa de diriger le saint Esprit. Mais ce qui est admirable, c'est la naïveté des mêmes évêques de la minorité qui, en se plaignant sans cesse de toutes les menées de la curie de Rome pour guider à son gré l'assemblée, criaient à l'hérésie aussitôt que quelqu'un faisait mine de vouloir douter de l'infaillibilité d'un concile, préparé, composé et dirigé avec tant d'astuce et de mauvaise foi !

L'évêque d'Orléans écrivait, à cette époque, de Trente à son collègue de Rennes ([2]) : « L'Italie entière est résolue à maintenir les choses à l'état où elles se trouvent actuellement, et de ne pas souffrir, même de la largeur d'un cheveu, la diminution de l'autorité des prétentions papales et d'autres belles choses qu'on appelle des abus. Car ils croient être sûrs que, quand on aura une fois commencé, on ne finira pas avant de l'avoir dépouillé jusqu'au haut de chausses : et je suis d'avis qu'ils ne s'y trompent guère. »

([1]) Ces faits nous sont racontés par des témoins qui certes ne sont pas suspects d'hostilité envers la cause de la papauté, deux cardinaux enfin : Paleotto, p. 592 s. et Pallavicini, XIX, 2, 3.

([2]) Le Laboureur, t. I, p. 806.

L'augmentation de la légion papale semblait d'autant plus nécessaire que les Espagnols venaient de mettre encore une fois sur le tapis un sujet fort désagréable au saint-siège. Nous touchons ici à la cause principale qui frappa de stérilité les travaux du concile pendant presque dix mois : ils demandaient d'introduire dans les canons sur le sacrement de l'ordre, la déclaration de l'institution divine et du droit divin de la dignité épiscopale. Ce n'était là ni une question de pure forme, ni de vaines paroles ; c'était, au contraire, une matière qui touchait aux principes les plus importants de la hiérarchie, et sur laquelle on combattait depuis mille ans, au sein du monde catholique. Car le pape et ses partisans entendaient que le pouvoir judiciaire et administratif des évêques dérivait exclusivement du souverain pontife, en sa qualité de vicaire du Christ sur la terre. Selon la première opinion, le pape n'était que le premier parmi ses pairs ; selon la seconde, il était l'évêque universel et tout-puissant, et les évêques particuliers n'étaient que ses fonctionnaires et ses instruments. Ceci est de la théorie ; quant à la pratique, le droit divin des évêques avait pour conséquence naturelle et inévitable, qu'ils possédaient aussi, *de jure divino*, tout ce qui était nécessaire au gouvernement de leurs églises et des âmes qui leur étaient confiées ; que, partant, le siège apostolique n'était pas autorisé à se réserver, soit des cas spéciaux de la juridiction épiscopale, soit la nomination à la totalité ou à une partie des bénéfices ecclésiastiques.

En même temps, les partisans inébranlables du caractère divin de l'obligation des évêques à la résidence, rappelèrent aux légats leur promesse de mettre de nouveau ce sujet sur le tapis, à l'occasion du sacrement de l'ordre. En

effet, les deux questions tenaient étroitement ensemble, et la seconde ne pouvait guère être tranchée au fond, sans qu'on eût décidé préalablement la première. Car si l'épiscopat n'était pas d'origine divine, l'obligation de l'évêque de résider ne pouvait pas l'être non plus [1].

Ce n'était pas tout encore. Le roi d'Espagne venait d'engager l'empereur et les rois de France et de Portugal à s'unir à lui dans un commun effort pour obtenir la disparition, dans les actes du concile, de la formule : *proponentibus legatis* [2].

On peut facilement se figurer la terreur dont furent saisis les légats par suite de cette accumulation de circonstances menaçantes. Ils se trouvaient, en effet, dans une très pénible situation, entre le parti de l'indépendance et les tendances despotiques de la cour romaine. Dans leur disposition à l'aigreur, ils coupaient brutalement la parole à des orateurs incommodes et se plaignaient de l'hostilité de beaucoup de prélats, et des choses désobligeantes qu'on prononçait contre sa Sainteté [3]. Tout naturellement, pour éviter de nouveaux reproches, ils dépêchèrent vers le pape afin de lui demander les instructions nécessaires pour mettre un terme à cette terrible question de la résidence. Pie IV conseilla qu'on établît seulement des peines sévères contre les évêques et curés négligents, sans toucher au caractère divin de la résidence. C'est d'après cet ordre que fut rédigé le décret que le

---

(1) *Lettre de l'évêque de Tortose à Gonz. Perez*, 20 août 1562 ; VILLANUEVA. *Vida litteraria*, t. II, p. 453.

(2) *Lettre d'Albe à Vargas*, 14 décembre 1562 ; DÖLLINGER. *Beitraege*, t. I, p. 471.

(3) MENDOZA, p. 97.

cardinal de Mantoue soumit au concile le 6 novembre [1]. Se basant sur une décision semblable de la première assemblée de Trente contre les évêques et curés non résidents, il détaillait les légitimes raisons d'absence, menaçait les négligents de la perte de tous leurs revenus et de la déclaration d'incapacité à exercer jamais une fonction ecclésiastique ou même une action en justice. D'un autre côté, il attribuait aux évêques réellement résidents la décision d'un certain nombre de cas, réservés jusqu'alors au saint-siège, et leur procura quelque sécurité contre les exactions papales.

On pouvait donc espérer en avoir fini avec cette question gênante. Mais il restait encore bien des points litigieux !

Pie IV cependant avait été de plus en plus ému de ces événements. Son ancienne assurance avait disparu. " Tous les évêques ", s'écriait-il, " que je fais vivre de mes bienfaits à Trente, sont mes adversaires ; j'y nourris une armée d'ennemis. " Les officiers de la curie commencèrent à élever contre les prélats défenseurs de l'institution divine de l'épiscopat les mêmes reproches qu'ils avaient formulés, six mois auparavant, contre les partisans du précepte divin de la résidence ; on les accusa d'orgueil et de vouloir briller à tout prix. Pie IV envoya à Trente deux évêques de l'État pontifical pour y surveiller le cardinal de Lorraine [2] qui était sur le point d'y arriver et dont on se défiait profondément.

---

[1] *Acta Massarelli;* Theiner, t. II, p. 161.

[2] Lettre de l'archev. de Zara au cardinal Cornaro, 5 novembre; Baluze-Mansi, t. IV, p. 268. — Dépêche de Lisle du 20 novembre et lettre du cardinal de Lorraine du 27 novembre; Le Plat, t. V, p. 547, 569.

Guerrero avait déjà ouvert la bataille, le 3 novembre, en demandant que, par le septième canon, on statuât que les évêques étaient de droit divin les vicaires du Christ sous son vicaire suprême, le pontife de Rome. Les archevêques de Sorrente, de Braga (en Portugal), de Gênes, de Nicosie, de Messine, de Palerme, furent du même avis. En vain l'archevêque de Lanciano prétendit-il que si le pape donnait un pouvoir, c'était comme si Jésus-Christ le donnait directement. Bien des évêques espagnols et même italiens se rangèrent du côté de Guerrero, et quelquefois avec beaucoup d'énergie. Le conseil du cardinal de Mantoue, de renoncer plutôt à définir ce point litigieux, resta sans résultat et ne put refroidir le zèle enflammé des deux partis. D'autres projets de conciliation, comme celui de l'évêque de Chioggia, furent repoussés. La plus profonde impression fut produite par le discours de l'évêque de Ségovie, qui prouva, d'une manière irréfutable, que dans l'Église primitive il y avait eu des évêques, mais point de suprématie du pape de Rome. L'évêque d'Orense ajouta que les clefs du royaume céleste avaient été confiées, non seulement à saint Pierre, mais aussi à tous ceux qui devaient être pasteurs dans l'Église. Un des pères prétendit que tout évêque avait le suprême pouvoir dans son propre diocèse, et que seule la surveillance de ses actions était confiée au métropolitain et, en dernière instance, au souverain pontife. Un discours passionné de Lainez, général des jésuites, par lequel il chercha à amoindrir, en faveur du pouvoir papal, le pouvoir épiscopal jusqu'à en faire une ombre impuissante, exerça par son exagération et son hostilité manifeste contre l'épiscopat, l'impression justement contraire à celle que

les légats en avaient espérée. Des évêques, obséquieux jusqu'alors, tel que celui de Paris, se révoltèrent contre cet asservissement honteux de leur propre ordre, contre ce renversement sans vergogne des institutions chrétiennes primitives. Tous les théologiens, tous les évêques prononcèrent d'interminabes discours, de sorte qu'il fallut décréter l'ajournement de la prochaine session.

Au milieu de cette bagarre, le cardinal de Lorraine, désiré vivement par les uns, sujet de crainte pour les autres, était enfin arrivé à Trente, le 13 novembre 1562, accompagné de dix-huit évêques et de trois abbés français. Charles de Lorraine-Guise, cardinal-archevêque de Reims, appelé ordinairement le cardinal de Lorraine, était un prélat et un homme d'État, aussi remarquable par la culture la plus raffinée, par un esprit vif et pénétrant que par un manque complet de sentiments moraux et élevés. Tout chemin lui semblait bon, pourvu qu'il menât au pouvoir et à la richesse. Avide, vindicatif, rusé, il n'employait sa profonde connaissance des affaires publiques et son éloquence vraiment littéraire que pour son intérêt personnel. Mais il s'efforçait de cacher l'abominable égoïsme de son cœur sous le voile d'une vie extérieure irréprochable, d'une grande dignité de maintien et d'une piété hypocrite ; car au fond il n'avait pas la moindre religion.

Dans ce moment, le vent était aux réformes en France, et la reine-mère, Catherine de Médicis, s'y montrait favorable. On ne pouvait donc s'étonner de voir Charles de Guise se ranger du même parti. La curie avait la plus grande peur de ce prélat. On l'avait désigné, dans l'été de 1560, comme le principal auteur

de l'idée d'un concile national (¹). Dans l'automne de 1560, il avait exhorté le roi de France à refuser la bulle de convocation, parce qu'elle ne donnait pas expressément au concile le caractère d'un synode nouveau (²). Et après le colloque de Poissy, il avait prié la régente, à la tête d'un grand nombre de prélats français, d'engager le saint-siège à accorder le calice aux laïques. Il s'était montré fort indulgent envers des ecclésiastiques suspects d'hérésie. Plus tard encore, il avait fait mine de vouloir demander au concile l'autorisation du mariage des prêtres. On prétendait, en outre, qu'il voulait abolir la vénération des saints et des images et soumettre au pape et au concile une longue liste d'abus à supprimer. N'était-ce pas un signe manifeste de mauvais vouloir que, justement au mois de juillet 1562, lorsque le pape avait cessé d'exiger le départ des prélats français pour Trente, le cardinal s'était résolu à y venir. On disait à Rome et à Trente, que son ambition ne tendait à rien moins qu'au rôle d'un primat indépendant des Gaules (³).

Pendant plusieurs jours après son arrivée, une indisposition le força de garder la chambre, de sorte qu'il ne put paraître devant les pères assemblés que le 23 novembre. Sa première harangue sembla justifier pleine-

(¹) Instruction de Philippe II à Antoine de Tolède, 2 septembre 1560; WEISS, *Papiers d'État de Granvelle*, t. VI, p. 137 ss.

(²) *Lettre du card. Borromée à Hosius*, 13 janvier 1561 ; CYPRIANUS, *Tabular*. p. 139 avec note 141.

(³) Lettres du cardinal de Ferrare au cardinal Borromée, du 30 janvier, 18 juin, 8-28 juillet 1562 ; SALA, *Documenti circa S. Carlo Borromeo*, t. III, (Milan 1861) p. 113, 190, 211, 219. — Dépêches de Santa-Croce, nonce apost. en France, du 5 août, 28 septembre ; CIMBER et DANJOU, *Archives curieuses*, 1re série, t. VI, p. 108 ss. — Lettre de l'évêque de Lérida à Vargas, 18 mai 1562 ; *Docum. ineditos*, t. IX, p. 189.

ment les appréhensions de la cour romaine. Il y exposait longuement l'état désespéré de la France, auquel le concile seul pouvait porter remède par une réforme foncière des mœurs et de la discipline ecclésiastiques. Le second ambassadeur de France, Du Ferrier, répéta cette demande dans un discours emphatique, farci de versets de la bible et contenant des allusions assez désagréables à l'état actuel de l'Église et du concile. Les instructions que le conseil privé de Charles IX avait données au cardinal, contenaient une série d'exigences fort radicales. On y réclamait l'établissement d'un culte pur, délivré de toute superstition et de toutes cérémonies inutiles; l'amélioration de la discipline hiérarchique; l'emploi général des langues nationales dans l'administration des sacrements; la prédication et la catéchisation des enfants régulières en langue française; le chant de psaumes français; et, s'il était possible, l'admission du mariage des prêtres ainsi que toutes les concessions qu'on pourrait obtenir, afin de rétablir l'unité de l'Église.

Mais comment pouvait-on espérer amener les *papistes* italiens et les fanatiques d'Espagne à céder sur des questions d'une telle importance?

Pour se protéger autant que possible contre les desseins du cardinal de Lorraine, les légats établirent autour de lui un véritable système d'espionnage, organisé par Charles Visconti, évêque de Vintimille, homme de confiance du cardinal-neveu Borromée. Il acheta, au prix de l'or, plusieurs serviteurs de Lorraine. Armes singulières dont le saint Esprit se servait pour diriger le concile général! Lorraine, de son côté, ne se gênait

nullement pour montrer à tout le monde une extrême antipathie à l'égard de Simonetta et de son entourage de fanatiques et de querelleurs, qui, du reste, lui rendaient ces sentiments avec usure [1]. Plus le nombre des *ultramontains* augmenta au concile, plus leurs adversaires firent preuve d'arrogance et de résolution. Ainsi, des luttes passionnées ne pouvaient être évitées.

Comme les évêques continuaient à lire au concile des traités sans fin pour prouver ou réfuter l'institution divine de l'épiscopat, le jour de la session dut être de nouveau différé, et cette fois jusqu'à une époque indéterminée. Les esprits modérés parmi les légats : Gonzague et Seripando, auraient fait volontiers aux Espagnols quelques concessions sur le point de l'institution épiscopale, et ils eurent plusieurs conférences avec eux; [2] mais la foule des Italiens s'y opposaient, en partie par animosité nationale contre les Espagnols, en partie pour s'assurer la faveur de la curie et par suite un avancement ultérieur [3]. Un discours de Melchior de Vosmediane, évêque de Cadix (1er décembre 1562) leur sembla une excellente occasion de terroriser leurs adversaires. Pour prouver que les évêques n'étaient pas nécessairement les créatures du pontife, l'orateur cita l'exemple de plusieurs suffragants de l'archevêque de Salzbourg, qui, librement élus par le chapitre de leurs diocèses, n'étaient institués que par leur métropolitain et non par le pape, et n'étaient pourtant pas des évêques moins

(1) Pallavicini, XIX, 4, 1.
(2) Beccadelli, t. II, p. 45 s.
(3) C'est le cardinal Paleotto qui nous indique ces raisons, p. 597.

légitimes que ceux que le saint-père avait approuvés. Alors Simonetta lui objecta [1] : “ Révérend père, veuillez vous rappeler que ce que l'archevêque de Salzbourg fait, il le fait par autorisation pontificale. „ Lorsque les Italiens virent le légat, qu'on croyait le véritable confident du pape [2], se tourner ainsi contre l'Espagnol, ils s'insurgèrent tous à la fois comme sur un ordre donné. Ils criaient : “ A la porte, à la porte, ne l'écoutez pas „ ; d autres : “ Qu'il soit maudit „ ; d'autres encore : “ Tous les Espagnols sont des hérétiques maudits ! „ Sur quoi l'archevêque de Grenade se leva et leur cria : “ Vous êtes maudits vous mêmes. „ La tenue hardie des Espagnols et surtout de l'évêque de Cadix, qui continua tranquillement son discours en reconnaissant pleinement la suprématie du pape, mais en se plaignant en même temps de ceux qui l'avaient interrompu, déjoua le dessein des Italiens. Les quatre ou cinq évêques espagnols que les légats avaient gagnés, leur annoncèrent même que, si l'on continuait à injurier leur nation, ils voteraient désormais avec leurs compatriotes [3]. Le

---

(1) Le secrétaire officiel du concile, Massarelli, présente l'événement comme si d'abord les évêques italiens avaient interrompu l'Espagnol, et qu'alors seulement le légat Simonetta était intervenu. Cependant ce n'est qu'un essai officiel de le disculper. Paleotto, Musotti (Journal p. 30), l'archev. de Zara, dans son journal (chez Beccadelli, t. II, p. 50 s.) et dans sa lettre du 3 décembre (Baluze-Mansi, t. IV, p. 275) et enfin Mendoza, quelque dévoué qu'il soit à Rome (p. 101) rendent unanimement témoignage du contraire : c'est Simonetta qui donna le signal de l'orage. L'archevêque dit même expressément que ce scandale fut dû à une révolution antérieure des légats de mettre un frein aux Espagnols. Pallavicini lui aussi, (XIX, 5, 5) raconte que Simonetta aurait commencé, quoique *dolcemente*, le tolle général contre Vosmediane.

(2) Dépêche des orateurs impériaux du 7 juillet 1562 : Est hic inter cardinales legatos unus Simonetta, a cuius nutu pendant omnes isti episcopi, idque ob id maxime quod ipsi Smi D. N. (papæ) sensum et cardinalium in Urbe agentium mentem probe cognitam esse persuasum habent. Sickel, p. 348.

(3) Pallavicini, XIX, 7, 1.

cardinal de Mantoue et, après lui, Lorraine adressèrent des paroles sévères à ceux qui troublaient le concile, et l'évêque de Paris proposa même d'édicter contre eux un canon particulier. Une impression profonde fut produite par les discours du cardinal de Lorraine et de l'archevêque de Prague, en faveur du droit de l'épiscopat. Pour l'affaiblir, les légats eurent recours à une nouvelle scène turbulente. Le cardinal Hosius qui, d'ailleurs, était le plus modéré d'entre eux, prononça (le 3 décembre) une censure violente contre l'évêque d'Alife à cause d'une affaire peu importante ; et lorsque celui-ci voulut se justifier, Simonetta lui coupa la parole par la remarque orgueilleuse : que personne n'avait le droit de répondre aux légats apostoliques (1). A Rome, on approuva de tout cœur ces procédés tyranniques des légats, en les exhortant à agir de plus en plus énergiquement contre les mécontents et les rebelles (2).

Cependant, ces petits coups d'État n'eurent pas le succès qu'on en avait espéré. Les débats se prolongèrent pendant des semaines, sans qu'on eût trouvé au septième canon une forme faite pour contenter tout le monde. Les membres du parti romain recommencèrent alors à interrompre les orateurs incommodes du parti contraire, en toussant et en se mouchant bruyamment, ce qui fit dire à M. de Lansac, en souriant, qu'il était curieux de voir le rhume produit par le *jus divinum* (3).

---

(1) *Lettre de l'archev. de Zara au card. Cornaro*, 3 décembre ; BALUZE-MANSI, t. IV, p. 276.
(2) *Lettre de Borromée à Hosius*, 9 décembre ; CYPRIANUS, *Tabul.* p. 264.
(3) MENDOZA, p. 107.

Enfin, selon la coutume, on soumit l'affaire au pape, qui répondit que, d'abord et avant tout, il fallait reconnaître expressément la suprématie et le pouvoir illimité du saint-siège. Mais ce principe fut repoussé par les Français et les Espagnols, les premiers surtout prétendant que la réunion des évêques en concile n'était pas soumise au pontife. On était donc plus que jamais éloigné d'une entente.

Pie IV croyait devoir en attribuer la faute principalement aux Français et parmi eux au cardinal de Lorraine (1). Ses partisans dévoués se permettaient de discours si offensants envers les Français que ceux-ci s'en plaignirent à diverses reprises (2). Le pape eut même un moment l'intention de se rendre à Bologne afin de se rapprocher du concile et d'y exercer une influence plus directe. Pour éviter une telle démarche qui aurait pu avoir l'air d'une pression sur l'assemblée, les légats envoyèrent à Rome un favori du pape, l'évêque de Vintimille (fin décembre 1562) (3). Les esprits étaient tellement irrités que le premier ambassadeur de France, M. de Lansac, fit conseiller au pape par Visconti, de ne pas se laisser séduire par quelques malveillants, auxquels il n'accordait que trop de confiance, et qui pourtant ne poursuivaient que leur propre avantage. Il l'exhortait à sacrifier quelques-uns de ses privilèges, pour conserver le reste et pour sauver la France et lui-même de grands dom-

(1) *Lettre du card. de Lorraine au pape*, 11 janvier 1563 ; LE PLAT, t. V. p. 653.

(2) *Lettre de Visconti*, 10 décembre 1562 ; BALUZE-MANSI, t. III, p. 434.

(3) Voir son instruction, du 26 décembre, chez MUSOTTI, p. 42 ss.

mages ([1]). L'autorité de ces Français si peu respectueux fut encore singulièrement augmenté par la nouvelle de la victoire que l'armée royale venait de remporter sur les huguenots, à Dreux, le 19 décembre. Encouragés par ce succès et chargés par Catherine de Médicis de la manière la plus péremptoire de tout faire pour amener une réforme sincère ([2]), ils présentèrent aux légats, le 2 janvier 1563, un long *libelle de réforme*, suivant en cela l'exemple donné par l'empereur ([3]). Ce libelle en 34 articles, demandait : qu'on ne donnât l'ordre de prêtrise qu'à des hommes d'un âge mûr et de mœurs irréprochables; qu'on ne choisît comme évêques que des prêtres d'un âge canonique et doués des capacités nécessaires, comme abbés et prieurs que des docteurs en théologie. Il exigeait, en outre, qu'on ordonnât des prêches fréquentes et régulières, qu'on rétablît l'activité enseignante et bienfaisante des couvents, qu'on rédigeât un bon catéchisme, qu'on défendît le cumul de bénéfices ecclésiastiques, qu'on abolît les droits casuels des clercs, qu'on ajoutât au service régulier des passages en langue vulgaire, qu'on accordât le calice aux laïques, qu'on se déclarât contre les benéfices sans devoirs spirituels ainsi que contre les pensions attachées aux bénéfices, qu'on supprimât les dispenses matrimoniales vendues pour de l'argent, au grand scandale des fidèles, qu'on limitât les excommunications et qu'on introduisît des conciles diocésains annuels, des conciles provinciaux biennaux, des conciles généraux décennaux.

([1]) PALEOTTO, p. 624 s.
([2]) NICOL. PSALMAEUS, *Acta concilii Tridentini*; LE PLAT, t. VII. II. p. 109.
([3]) LE PLAT, t. V, p. 629 ss., avec les réponses des légats et des cardinaux de Rome.

Ces réclamations assez modestes n'entamaient en rien les dogmes ni la hiérarchie catholiques. Mais Rome et le clergé en général auraient dû se priver de bien des sources de richesses, mettre un terme au favoritisme, la meilleure arme de la cour romaine, et se donner bien plus de besogne et de travail que jusqu'alors. Ces raisons suffirent pour rendre le *libelle de réforme* désagréable aux Romains ; et ce qui ajouta encore à leur irritation, c'est qu'il fut immédiatement imprimé à Riva et à Padoue et soumis de cette manière à l'appréciation de toute la chrétienté ([1]). On ne montra dès lors aucun ménagement pour les propositions si modérées de la reine-mère, qu'on traita plus mal encore que l'empereur. Les légats opposèrent aux différents articles des projets de réponse repoussant presque tous les articles un peu importants et envoyèrent ces documents à Rome. Là, ils furent soumis à la délibération d'une congrégation de cardinaux qui refusa encore le peu que les légats avaient cru pouvoir accorder, et qui se plaignit amèrement de ce que le libelle français ne parlait toujours que du concile, jamais du pape, dont l'autorisation seule pouvait cependant lui donner une valeur légale.

La curie s'opposait donc à toute réformation importante de l'Église et proclamait en même temps le principe de sa suprématie sur le concile. Dans quel esprit elle voulait diriger les délibérations du synode, une lettre des légats mêmes au cardinal Borromée, du 13 janvier 1563, l'indique suffisamment. Ils y disaient qu'ils n'avaient en vue que deux choses : d'une part de faire affermir encore plus

---

([1]) Sarpi, lib. t. VIII.

fortement par le concile le pouvoir papal; et ceci obtenu, d'amener aussi vite que possible la dissolution du concile.

Le pape, de son côté, donnait à ce moment même un exemple frappant de son mépris complet des décisions les plus explicites de l'assemblée, en même temps qu'il jetait un orgueilleux défi à toutes ces nations *ultramontaines* qui se fatiguaient à réclamer une réformation *in capite et membris*. En violation des décrets formels du concile, il fit cardinaux, deux enfants appartenant à des maisons princières, nomma évêques des gens ne possédant ni l'âge canonique ni les grades académiques, et chargea beaucoup d'églises de pensions écrasantes pour ses favoris [1].

Cependant le parti indépendant du concile, considérablement augmenté et encouragé par l'arrivée des Français et par leur fière conduite, montrait peu d'inclination à se soumettre aux exigences tyranniques de Rome. Il avait repris la discussion d'une question presqu'aussi dangereuse que celle du droit divin de l'épiscopat : la résidence ecclésiastique. L'ancienne lutte se renouvela immédiatement entre le droit positif, humain et le droit divin. Ces débats, qui, du reste, se tenaient en dehors des violences ordinaires des deux partis, se prolongèrent jusqu'au delà de la fin de l'année 1562.

Les peuples chrétiens commençaient à s'inquiéter de ces discussions interminables, restant sans aucun résultat important. On disait partout, en faisant allusion aux deux matières de l'institution divine de l'épiscopat et

---

(1) C'est encore le cardinal PALEOTTO qui nous rapporte ces actions inexcusables de Pie IV; p. 625.

de l'origine divine de la résidence : que le concile avait ouvert une guerre entre le Sauveur et le pape (1).

Une troisième difficulté était venue se joindre aux deux autres. Le pape avait exigé qu'au huitième canon de l'ordre, qui traitait de l'épiscopat, le souverain pontife fût expressément déclaré chef de l'Église universelle, *rector universalis ecclesiae.* Mais cette formule semblait impliquer la supériorité du pape même sur l'Église universelle réunie, c'est-à-dire sur le concile. Les Français, toujours partisans inébranlables de la souveraineté des conciles, s'y opposèrent obstinément. Le cardinal de Lorraine qui au fond ne voulait pas rompre tout à fait avec le pape et le sacré-collège, crut pourtant ne pas pouvoir accueillir de tels termes. Et les ambassadeurs français déclarèrent hautement : que, après avoir admis de choses si énormes, ils seraient lapidés dans leur patrie. Sans tenir compte de ces difficultés, le pape, impatient comme toujours, était mécontent que les légats n'eussent pu faire triompher sa volonté à ce sujet, et des lettres fort aigres furent échangées entre le cardinal Borromée et les légats (2).

La session publique dut être ajournée de mois en mois. Le cardinal de Lorraine était d'avis que, pendant le temps qu'on perdait inutilement, on aurait déjà pu terminer le concile, que ces retards continuels étaient un scandale pour toute la chrétienté. L'évêque d'Alife s'écria en pleine congrégation : « Il me paraît quelquefois que l'antéchrist est venu, tellement sont confuses les agitations des

(1) *Lettre du cardinal de Lorraine*, 14 janvier 1563; Le Plat, t. V, p. 655.
(2) Pallavicini, XIX. 13, 2.

pères „ (1). Évidemment les légats cherchaient à traîner en longueur les délibérations pour éviter une décision des points concernant l'institution de l'épiscopat et la résidence. Cette conduite fut couronnée à la fin d'un succès complet. Les adversaires, cependant, s'apercevaient bien du véritable but des légats. L'archevêque de Grenade et l'évêque de Ségovie, dans des lettres adressées au marquis de Pescaire, se plaignent amèrement que le pape ne voulait pas de décision et que les légats opprimaient la liberté des délibérations (2). Et ce grief n'était que trop fondé. Vers le milieu de janvier, les congrégations générales cessèrent complètement, parce que dans aucune des deux grandes questions pendantes on ne pouvait arriver à un accord. Pour avoir l'air de faire quelque chose, on institua une commission chargée de délibérer sur la question de résidence. Mais quelques jours après, le cardinal de Lorraine y déclara que les agissements de la commission étaient tellement scandaleux qu'il ne prendrait plus part à ses séances, n'ayant pas envie d'y ruiner l'autorité de son nom (3). Et pendant que les délibérations officielles languissaient ainsi sans espoir d'amélioration, de nombreuses assemblées privées se formaient qui ne faisaient que fomenter l'intrigue et la discorde. " Au concile, tout est sens dessus dessous ! „ c'est ainsi que l'archevêque de Prague s'exprime dans une de ses dépêches à l'empereur. (4).

---

(1) Paleotto, p. 642.
(2) Raynaldi ad. an. 1562, nr. 103.
(3) Nic. Psalmæus, p. 116.
(4) Du 1er février 1563 ; Bucholtz, t. IX, p. 681.

D'autre part, les légats, dans leurs correspondances avec Rome, se plaignaient de leur situation difficile, de la désobéissance et de la résistance des évêques qui prétendaient être particulièrement dévoués au saint-siège. Ils demandaient à sa Sainteté des instructions pour le cas probable où le concile irait se dissoudre. Le pape, qui n'était pas du tout mécontent de voir le concile s'humilier et se ruiner lui-même, s'empressa de montrer la curie sous un jour d'autant plus favorable. Le 29 janvier 1563, il publia en consistoire des cardinaux huit articles réformant les pires abus de l'administration papale des finances, de la distribution des bénéfices et des dispenses matrimoniales (1). En même temps, sur le conseil du cardinal Saint-Clément, il exhorta chacun des ambassadeurs des princes séculiers à Rome, à soumettre ses vœux particuliers non pas au concile, mais à lui, le pontife, qui chercherait à les réaliser immédiatement (2). C'était un moyen très habile d'enrayer le concile et de faire paraître en outre toute concession comme un pur résultat de l'autorité papale et, dès lors, essentiellement révocable.

Vers cette même époque, l'empereur se rendit à Innsbruck, pour voir de plus près l'état des choses au concile, dont il avait une très mauvaise opinion. Aussitôt la cour romaine résolut d'envoyer auprès de lui l'un des légats pour le gagner à l'idée de clore les séances du synode; mais elle ne put se mettre d'accord tout de suite sur le choix du personnage qu'on chargerait

(1) Dépêche de Lisle du 2 février; LE PLAT, t. V, p. 670.
(2) *Relaz. di Girol. Soranzo;* ALBÉRI, t. V, p. 118.

d'une mission si importante. Mantoue et Seripando étaient suspects à la curie; Simonetta était odieux à Ferdinand; Hosius trop peu au courant des affaires. Les légats, de leur côté, craignant de se trouver exposés aux accusations de Drascovics et de Lorraine, dont on prévoyait le départ pour Innsbruck, y dépêchèrent de leur propre mouvement l'évêque Commendone, connu de l'empereur depuis 1561. Mais le prélat revint quelques jours après, sans avoir obtenu aucun succès. Il avait trouvé Ferdinand „ douloureusement ému „ de la marche que les événements avaient prise à Trente, et il croyait qu'il fallait s'attendre, de la part du monarque, à des actes d'hostilité ouverte envers le synode (1).

Pour faire au moins quelque chose et en même temps pour détourner les esprits des questions irritantes et malencontreuses, on résolut à Trente, sur la proposition des légats, de s'occuper du sacrement du mariage et de l'abolition des abus de l'ordre de prêtrise.

Mais les Français ne voulurent plus se contenter de matières d'une importance tellement secondaire. Ils demandèrent avant tout que le concile prît en considération le libelle de réforme de leur roi et discutât les propositions qui y étaient contenues. Le 11 février, 1563 ils parurent dans la congrégation générale, pour présenter une lettre de Charles IX se rapportant au libelle. Du Ferrier fit un nouveau discours rempli, selon sa coutume, de nombreuses citations bibliques, par lequel il exigeait qu'on donnât enfin de bonnes lois et, ce qui serait plus impor-

(1) *Lettres de Visconti*, de février 1563; Baluze-Mansi, t. III, p. 438-442. — *Lettre de l'archev. de Zara au card. Cornaro*, 18 février; ouvr. cité. t. IV, p. 298. — *Relation de Commendone;* Pallavicini, XX, 4, 3.

tant, qu'on en assurât l'exécution d'après les propositions de son maître. Sans cela, ajoutait-t-il, le concile deviendra l'objet de l'exécration des catholiques et des sarcasmes de ses adversaires. Le cardinal de Lorraine parla d'une manière encore bien plus décidée : " C'est la troisième et dernière fois que le concile est invité à prêter l'oreille aux justes demandes et griefs du roi très chrétien. Nous n'avons plus besoin de paroles, mais de faits. Je vous le jure devant Dieu, pères du synode, si l'affaire est encore retardée, je ferai tout ce qui me sera possible pour convaincre les Français que j'ai fait mon devoir „ ([1]). Il menaça de quitter Trente immédiatement après Pâques ([2]) — et ce départ serait devenu le signal d'un synode national en France. La réponse du concile se borna à des promesses vagues, à des exhortations au roi de continuer le combat contre les hérétiques.

Le pape était tellement irrité de l'opposition des Français et des Allemands et de la rébellion prétendue des évêques, qu'il songea sérieusement à mettre de suite un terme au concile. On croyait alors que Lorraine allait attirer à Trente encore 60 autres évêques français — et la cour romaine n'en était que plus pressée de hâter la fin de l'assemblée.

La situation était désespérée. Charles de Lorraine voulant essayer d'y remédier avec le concours de l'empereur, se rendit auprès de lui, le 12 février. Il fut, en effet, parfaitement accueilli par Ferdinand, avec lequel il restait en excellents termes.

([1]) Cette dernière phrase, omise par Raynaldi et, en conséquence par Le Plat, se trouve chez Paleotto, p. 643.

([2]) *Lettre de Visconti*, février; p. 438.

Le véritable centre des affaires ecclésiastiques dans ce moment n'était pas Trente, c'était Innsbruck. Le roi des Romains, le duc de Bavière, le cardinal Madruzzo, l'archevêque de Salzbourg s'y trouvaient également pour discuter les questions religieuses. L'évêque des Cinq-Églises y était allé immédiatement pour faire à l'empereur un rapport fidèle. Mais Ferdinand, dans cet instant décisif, ne sut pas encore prendre de résolution. Selon la coutume des politiques faibles, il forma de nouveau une commission où se trouvèrent réunis les éléments les plus divers ([1]). Naturellement, ces différents personnages y discutèrent à perte de vue sur le chemin qu'il fallait suivre pour arriver à un résultat heureux avec le concile. A cette grande assemblée se joignait encore le cardinal de Lorraine. Les amis de Rome n'attendaient rien de bon de toutes ces délibérations ([2]). Dans un mémoire présenté à l'empereur le 22 février ([3]), Lorraine désigna quatre faits comme étant les principaux obstacles à l'efficacité du concile : le premier, que seules les matières déjà approuvées à Rome fussent réellement décidées à Trente ; le second, que la nation italienne, qui avait autant d'évêques que les autres nations de doyens, l'emportât sur toutes les autres au vote ; le troisième, que les légats s'arrogeassent exclusivement le droit de proposition ; et, enfin, qu'un seul notaire, en l'honnêteté duquel on avait même peu de confiance, rédigeait les

---

([1]) Voir sur ces événements SICKEL, p. 431 ss. qui redresse les erreurs commises par SARPI et par PALLAVICINI.

([2]) *Mémoire de Visconti pour le cardinal Borromée*, BALUZE-MANSI, t. III, p. 440.

([3]) SICKEL, p. 434 s.

procès-verbaux et recueillît les votes. Il proposa donc, pour changer cet état malheureux des choses, qu'on fît venir à Trente, d'Espagne, de France, d'Allemagne un nombre aussi considérable que possible d'évêques et d'abbés pour contrebalancer les Italiens; que les ambassadeurs des princes présentassent leurs réclamations, non pas aux légats, mais directement dans les séances du concile, près duquel ils étaient accrédités; et que l'empereur se rendît personnellement à Trente pour influencer le concile dans son propre sens et dans celui du parti de la réforme.

Mais ces propositions du cardinal de Lorraine étaient plus faciles à énoncer qu'à réaliser. La dernière idée avait déjà été repoussée par Ferdinand, avec beaucoup de raison; car probablement sa présence à Trente n'aurait amené d'autre résultat que de donner aux papistes le prétexte de crier à la violence, exercée par l'empereur sur le concile, et d'indisposer contre lui même beaucoup de prélats bienveillants. Quant à trouver encore un grand nombre d'évêques non-Italiens prêts à se rendre à Trente — c'était un espoir très invraisemblable. L'essai des ambassadeurs de se faire entendre en congrégation générale sur des projets non approuvés par les légats, serait resté infructueux sans aucun doute et n'aurait amené que la dissolution du concile.

Ces délibérations stériles ne firent donc qu'accroître la mauvaise opinion que Ferdinand Ier avait depuis longtemps de l'assemblée. A cette même époque (1), les procurateurs envoyés à Trente par des évêques alle-

---

(1) Le Plat, t. V, p. 635.

mands, se plaignaient vivement qu'on leur refusât la voix délibérative qui leur avait été accordée dans les mêmes circonstances aux réunions précédentes. Ils disaient avec beaucoup de raison qu'il était à craindre que les Italiens et Espagnols, dont les sentiments et les besoins étaient si différents de ceux des Allemands, ne réglassent tout exclusivement d'après leur bon plaisir, de sorte qu'au bout du compte l'empire serait obligé de refuser d'adhérer aux décrets du concile.

On ne tarda pas à se convaincre à Innsbruck que la majorité de cette assemblée de Trente ne donnait plus lieu aux espérances les plus modestes! Une partie des mémoires présentés à l'empereur par ses conseillers le disaient, en effet, en toutes lettres. C'était d'autant plus dangereux pour le concile que le pape, par peur des Français et des Espagnols, commençait à se donner toute la peine du monde d'attirer l'empereur à lui, et de lui faire abandonner la cause du synode, en lui promettant tous les avantages possibles et particulièrement la concession du calice aux laïques après la fin du concile.

Le résultat définitif de ces circonstances fut que l'empereur, dans ses demandes ultérieures, s'adressa non plus au concile mais au souverain pontife. Quant à l'assemblée de Trente, il se contenta d'y renvoyer l'évêque des Cinq-Églises, chargé de lui exprimer son plus haut mécontentement, sans lui apporter aucune proposition (commencement de mars 1563). De tous les côtés, du reste, arrivaient des nouvelles indiquant qu'on désespérait du concile et qu'on condamnait ses hésitations et ses discordes éternelles [1].

---

(1) Paleotto, p. 644.

Les démarches que l'empereur faisait auprès du pape étaient d'une bien autre importance.

Il lui adressa deux lettres, dont une publique, destinée à être communiquée aux légats du concile et aux monarques étrangers [1], et une secrète, écrite exclusivement pour le saint-père (3 mars 1563).

La première de ces épîtres dissuadait encore le pape, avec beaucoup d'instances, du dessein qu'on lui attribuait, de dissoudre ou de suspendre le concile. Il priait, au contraire, de permettre au concile de commencer enfin une réforme sérieuse de l'Église, en pleine liberté, comme celle qui avait régné dans les synodes antérieurs. C'est d'autant plus nécessaire, disait l'empereur, que partout les esprits se détournent déjà de plus en plus du pape et du concile. Enfin, pour mieux régler toutes ces affaires, l'empereur proposait au pape une entrevue à Trente même.

La lettre secrète, beaucoup plus détaillée, est un témoignage intéressant de l'opinion qu'un catholique pieux et éclairé se faisait alors de la situation de l'Église. L'empereur mentionnait d'abord encore une fois les plaintes universelles, et qui n'étaient que trop fondées, sur les retards apportés à la réforme, et disait qu'elle devait s'étendre surtout au mode d'élection des papes et aux cardinaux, dans le nombre desquels il ne fallait plus accueillir des enfants sans jugement ou des ignorants manifestes; allusion aux dernières promotions faites par Pie IV lui-même, qui ne la comprit que trop bien [2]. Il fallait agir d'après les

[1] Visconti, 11 mars, p. 451.
[2] Sickel, p. 453.

mêmes principes dans l'élection des évêques. Quant au concile, la lettre énumérait trois classes de prélats : les premiers, cherchant à obtenir le cardinalat ; les seconds, pauvres et par cela même dépendant des grâces et des libéralités du pape ; les troisièmes, assez riches pour n'écouter que leur conscience. Seuls ces derniers étaient réellement libres, tandis que les deux premières classes, par espoir ou par crainte, s'opposaient à toute réforme décisive. Les résolutions du concile n'étaient-elles pas, avant leur acceptation définitive, soumises au pape et décidées par sa Sainteté, avec une commission de cardinaux ? de sorte qu'il semblait qu'il y avait deux conciles, l'un à Rome, l'autre à Trente. Il vaudrait donc mieux que le pontife se rendît lui-même dans cette dernière ville, où l'empereur irait volontiers s'aboucher avec lui.

Après l'arrivée d'un message papal, l'empereur s'adressa une troisième fois à Pie IV (8 mars), en termes encore plus énergiques. Il n'est pas étonnant, y disait-il, que les luthériens ne veuillent pas se montrer à Trente, puisqu'il est bien constaté que le concile est dirigé et conduit d'après les caprices de Rome, que les messagers ne font qu'aller et venir entre Rome et Trente, que les pères sont influencés par des dons, des promesses ou des menaces. Le concile perd ainsi toute son autorité, et il est abaissé au niveau d'une réunion purement délibérante. — En vain le nonce pria-t-il l'empereur de s'opposer aux efforts de quelques évêques français et espagnols qui voulaient ébranler le pouvoir et l'autorité du pape. Ferdinand répondit froidement (9 mars) : qu'il blâmait, lui aussi, les discussions

inutiles, mais qu'il ne souffrirait pas non plus qu'aux dépens du concile et de l'épiscopat, le pontife agrandît sa puissance.

Mais la cour romaine était résolue à ne pas céder devant cette attaque simultanée du parti indépendant du concile et des princes temporels. Elle savait très bien que la réunion du synode général était une circonstance décisive pour sa propre grandeur, pour son influence et sa position matérielle. Elle savait, en outre, qu'aussi longtemps qu'on voudrait rester catholique, on ne pourrait pas se séparer résolument de la papauté, seul centre de ralliement pour les fidèles contre les hostilités des hérétiques. Est-ce que Ferdinand et Charles IX pouvaient réellement lutter contre le souverain pontife au même moment où ils combattaient les luthériens et les calvinistes? C'était au fond impossible. Là était le côté faible du parti de la réforme; la curie le connaissait et s'en autorisait pour s'opposer radicalement à tous les essais de diminuer son prestige et son autorité. Pour l'instant du moins, il fallait renoncer à l'idée de dissoudre le concile; mais toutes les réclamations de l'empereur restèrent parfaitement stériles. Les légats lui répondirent — non sans raison — que le retard apporté aux délibérations n'était pas de leur faute, mais de celle de quelques pères qui avaient mis en avant des points théoriques litigieux parfaitement inutiles, et — avec moins de raison — que le concile ne pourrait pas être plus libre, s'il était réuni au milieu de la Saxe. Ils déclarèrent que, chaque fois qu'il s'agissait de l'autorité et de la dignité du siège apostolique, ils étaient obligés de le consulter avant la résolution définitive. Pie IV lui-même usa de toute sorte

de subterfuges devant l'ambassadeur impérial. Si l'empereur voulait peser par la force sur les délibérations du concile, la cour romaine était décidée à recourir aux mesures extrêmes. Elle résolut de transférer alors le concile à Bologne; elle fortifia en même temps le château Saint-Ange et leva des troupes pour donner aux décisions du pape l'appui matériel nécessaire (1). Le pontife, par un projet de lettre du 18 mars, protestait avec force contre l'intention qu'on lui attribuait de dissoudre ou de suspendre le concile. Il alléguait les réformes sérieuses, introduites par lui-même dans sa cour, pour démontrer sa ferme résolution de travailler à la restauration de l'édifice ecclésiastique. Il prétendait qu'il lui était trop difficile d'aller à Trente, et invitait l'empereur à se rendre avec le concile à Bologne, où il obtiendrait la couronne impériale et un pouvoir égal à celui du pontife même. Par une réponse secrète, il promettait que, pour la nomination de cardinaux nouveaux, il se dirigerait désormais d'après les conseils de la lettre impériale et, pour la nomination des évêques, d'après les décrets du concile.

C'étaient là du moins quelques concessions, mais peu importantes et assez vagues. En réfléchissant plus mûrement à la situation des affaires, la curie crut que cela était encore trop. On espérait gagner à meilleur marché le faible empereur. On n'expédia donc pas les deux lettres : le pape se contenta d'un bref fort laconique par lequel il lui annonçait l'arrivée prochaine à la cour impériale d'un cardinal, chargé d'aplanir toutes les difficultés (2).

---

(1) Sickel, p. 452 ss.
(2) Pallavicini, XX, 8, 8.

Quand Pie IV faisait preuve de tant de fermeté, il est facile de se figurer l'accueil que devait trouver auprès de lui la nouvelle proposition du roi de France, de transférer le concile dans une ville d'Allemagne ([1]). Le gouvernement français, inquiété dans son propre pays par les troubles religieux, et assez favorable, à cette époque, aux protestants, n'avait aucune autorité à Rome. S'il avait compté, pour appuyer ses démarches, sur l'assistance zélée de Ferdinand I[er], il se trompait complètement. En vain Catherine lui envoya le président Birague pour gagner sa coopération (printemps 1563 ([2]), Ferdinand agissait seul, sans se soucier de la France, et par cela même n'obtenait aucun succès. La cour romaine lui avait, du reste, fait entendre que les Français n'avaient d'autre but, avec leur proposition, que de se concilier les sympathies des protestants allemands pour les déchaîner à un moment donné contre la maison d'Autriche ([3]). Enfin le roi d'Espagne s'opposa fortement à Rome à une telle translation ([4]) ; il prêchait des convertis! Ainsi le saint-siège vainquit tous ses adversaires avec facilité : ils n'étaient jamais d'accord, il pouvait les combattre les uns par les autres!

Cette profonde désunion des nations catholiques se manifestait à Trente même d'une manière très significative. On y voyait tous les jours les serviteurs des prélats se battre entre eux. On s'égorgeait dans les rues, aux

---

([1]) Le Plat, t. V, p. 792, t. VI, p. 8.
([2]) Le Laboureur, t. I, p. 800 s.
([3]) Dépêche de l'évêque de Rennes ; ouvr. cité, p. 804.
([4]) *Instr. pour Zuniga*, 10 mars. Döllinger, *Beitraegt.* t. I, p. 491 s. — *Lettre de Philippe II à l'empereur*, 9 juin ; *Doc. ineditos*, t IX, p. 325.

cris de : Espagne, Italie, France. Pendant plusieurs jours, même les prélats n'osèrent plus quitter leurs demeures pour ne pas être exposés aux attaques de ces combattants furieux.

La suspension des débats qui durait depuis le milieu de janvier 1563, fut prolongée encore par deux événements sinistres : d'abord — le 2 mars — le cardinal de Mantoue, et, quinze jours plus tard — le 17 mars — le cardinal Seripando, moururent après une courte maladie, tous les deux fort aimés et vénérés par les pères, pour lesquels ils s'étaient toujours montrés pieux, charitables et conciliants. Altemps était retourné depuis longtemps à Rome. Les deux autres légats, Simonetta et Hosius, osèrent d'autant moins agir sous leur propre responsabilité, que le premier se savait haï de tous les prélats du parti indépendant, et que le second avait toujours joué un rôle fort effacé. Par conséquent, en énumérant encore une fois au pape toutes les difficultés de la situation, ils le prièrent de choisir, aussitôt que possible, deux nouveaux légats à la place des défunts.

Pie IV s'empressa d'obtempérer à leur demande. La situation était assez difficile pour conseiller une prompte résolution. Il nomma deux cardinaux qui jouissaient depuis longtemps de sa confiance particulière : Morone et Navagero.

Morone fut choisi comme premier légat et successeur du cardinal de Mantoue, malgré la résistance du parti orthodoxe dans le sacré-collège. Né en 1509, il était le fils du dernier chancelier du duché indépendant de Milan. Après avoir fait ses études à l'université de Padoue, il avait reçu les ordres ; et comme son père

avait réussi à délivrer le pape Clément VII de son emprisonnement au château Saint-Ange, en ménageant un accord entre lui et les impériaux, en 1527, Morone fut nommé évêque de Modène, à peine âgé de 20 ans. A 33 ans, en 1542, il fut revêtu de la pourpre romaine. Mais, par suite de ses légations répétées en Allemagne, de ses efforts pour amener une réconciliation entre catholiques et luthériens, et de ses conseils de plus en plus pressants de convoquer un concile, il était devenu suspect de pencher vers le protestantisme. Le fanatique et sombre Paul IV l'avait fait arrêter pour cette raison et enfermer au château Saint-Ange. Délivré immédiatement après la mort de ce pontife, il chercha à faire oublier, par un grand zèle pour la cause papale, les accusations qu'on avait autrefois élevées contre lui. Il avait su gagner en effet le faible Pie IV, mais il était devenu antipathique aux cardinaux de toutes nuances qui méprisaient la versatilité de son caractère. On l'appelait le " puits de Saint-Patrice „ qui, d'après la légende, n'a pas de fond [1].

Bernard Navagero, le second des légats nommés par Pie IV, était un noble vénitien, de la famille du célèbre humaniste Naugerius. Né en 1507, il entra au service de la République et fut consécutivement ambassadeur en Dalmatie, à Constantinople, à Paris, à Rome et près de l'empereur. Mais, après la mort de sa femme, fille du doge Pierre Lando, il quitta l'habit mondain pour devenir prêtre et, immédiatement après — en 1561 — il fut créé

---

[1] *Il pozzo di S. Patrizio ; Relaz. di Girol. Sorranzo* (Rom. 1565); ALBÈRI, t. X, p. 141.

cardinal par Pie IV, qui le connaissait et l'estimait depuis longtemps. Il est évident que ce fut moins une vocation intérieure que les promesses de son ami le pape, qui l'amenèrent à se faire ecclésiastique. Auteur, du reste, de plusieurs écrits et bon prédicateur, il était odieux à ses compatriotes qui n'aimaient point que leurs hommes d'État devinssent les serviteurs des papes, envers lesquels, malgré toute leur piété, les Vénitiens conservaient de grandes défiances politiques. Navagero ne s'était rangé que plus résolument du côté de ses nouveaux collègues et restait presqu'en hostilité avec les pouvoirs temporels.

En choisissant Morone, le pape voulait satisfaire le parti de la réforme modérée qui, par erreur, le comptait encore parmi ses membres; en choisissant Navagero, il plaisait aux *papistes* zélés, dont les opinions étaient partagées par ce cardinal. Dans tous les cas, on gagnait, par la nomination de Morone, l'empereur Ferdinand Ier qui le croyait son ami et qui exprima hautement sa joie de le voir élu légat (1). C'était, en effet, sur les relations de ce cardinal avec l'empereur que la curie romaine basait son espoir d'arriver à une victoire définitive dans les affaires du concile. Il n'y avait pas de temps à perdre, si l'on ne voulait assister à une dissolution humiliante du concile, à une révolte de la France et peut-être à la défection de la monarchie autrichienne.

(1) SICKEL, p. 452.

CHAPITRE VII.

Victoire de la curie romaine. — Fin du concile.

Voyage de Morone à Innsbruck. — Situation difficile du pape. — Il est sauvé par le manque d'union entre les puissances temporelles. — Faiblesse de l'empereur; il se laisse gagner, par des promesses, à soutenir le parti papal au concile. — Triomphe des légats. — Reproches universelles adressées à l'empereur. — L'opposition cède; victoire du parti papal. — Arrivée de l'ambassadeur espagnol Luna et altercations qui s'ensuivent avec la France et avec le pape. — Institution des séminaires épiscopaux. — Renouvellement de la lutte entre Français et Espagnols d'un côté, et le parti de la curie de l'autre. — Celle-ci gagne le cardinal de Lorraine qui trahit son gouvernement. — Les évêques français passent à la majorité papale : la conclusion prochaine du concile est décidée. — Le sacrement du mariage. — Canons de la réforme générale : empiètements sur les droits des pouvoirs temporels ; ceux-ci protestent. — Les ambassadeurs français se retirent du concile. — La curie hostile à quelques-uns des articles de la réforme générale. — Le roi d'Espagne prend en main cette réforme très modérée. — Les Espagnols seuls ont quelques succès contre la résistance du parti de la curie. — On travaille à clore les séances du concile ; Luna s'y oppose. — Modération des prétentions cléricales contre les pouvoirs temporels. — On feint une maladie grave du pape pour amener la fin du concile. — Dernière séance et ses décisions. — Séparation définitive du concile.

Morone partit immédiatement pour Trente. Le 13 avril, il y prononça son discours d'introduction où, naturellement, il émit des sentiments de conciliation et de la bonne volonte — et puis il repartit sans retard pour Innsbruck, rejoindre l'empereur. Il hâtait ce voyage, parce que le jésuite Canisius qui s'était introduit dans la commission de réforme de Ferdinand, seulement pour y servir d'espion à

la cour romaine, envoyait des messages de plus en plus anxieux sur la disposition et les intentions de l'empereur [1]. Et pourtant le pape avait d'autant plus besoin de l'appui de Ferdinand que de toutes parts on l'attaquait, le menaçait, lui adressait des réclamations auxquelles il était résolu d'avance à ne pas céder. Le gouvernement français venait précisément d'envoyer à Trente le président Birague pour proposer formellement la translation du concile dans une ville rhénane de l'Allemagne méridionale; Allègre avait été dépêché à Rome et Doysel à Madrid dans le même but [2]. Jamais Pie n'aurait permis la translation du synode dans un pays où les catholiques mêmes étaient portés à la révolte contre le saint-siège et à l'introduction de réformes étendues et profondes dans la hiérarchie.

Des difficultés d'un autre genre se présentèrent de la part de l'Espagne.

Philippe II venait de dépêcher à Rome — mars 1563 — D. Louis de Zuniga, grand commandeur de Castille, pour servir, comme second ambassadeur, à côté de Vargas qui avait excité si souvent la colère du saint-père. Dans l'instruction principale qu'il lui avait donnée [3], le roi, en opposition directe avec les intentions bien connues du pape, insistait sur la nécessité d'une longue durée du concile, pour que toutes les doctrines nécessaires de la foi fussent traitées et exposées avec

---

(1) AYMON, *Lettres et mémoires de Visconti*; t. I. p. 34.

(2) *Instr. pour Birague*, 15 avril: LE PLAT, t. VI, p. 10 ss; cf. p. 31 et *Discours d'Allègre au pape*, p. 44.

(3) Elle datait déjà du 28 décembre 1562; DÖLLINGER, *Beitraege*, t. I, p. 478 ss. — une seconde instruct. du 10 mars 1563; ouvr. cité, p. 493.

soin et clarté et que toutes les erreurs modernes fussent énoncées et condamnées spécialement et expressément, même si elles avaient été déjà jugées dans des occasions antérieures. Comme la réforme n'était encore que fort peu avancée, il fallait y travailler avec beaucoup de zèle et de persévérance. Le roi protestait vivement contre la permission du calice aux laïques, comme l'empereur la demandait, car par une telle concession on ne gagnerait point les hérétiques, tandis qu'on rendrait incertain ou offenserait gravement les bons catholiques, qu'on pousserait ceux qui doutaient à des erreurs nouvelles et provoquerait une espèce de schisme par la différence des rites. Ce fut encore une allusion désobligeante pour le pape qui, comme nous le savons, était assez favorable à cette demande de Ferdinand. Plus encore : D. Louis avait l'ordre exprès d'insister avec la plus grande énergie sur l'abolition de la formule : *proponentibus legatis*, parce que, sans l'apparence extérieure d'une liberté entière, le concile ne pourrait produire aucun avantage. Cet ordre était donné également au comte de Luna, que le roi avait choisi depuis longtemps pour son *orateur* au concile. Déjà, en octobre 1562, le monarque avait écrit dans ce sens à l'empereur son oncle, en témoignant subitement beaucoup d'égards pour les hérétiques qui ne reconnaîtraient jamais un concile dépendant des légats apostoliques (1).

Philippe s'opposait donc nettement et avec énergie à toutes les décisions du saint-père en matière conciliaire. Et on pouvait prévoir qu'il y apporterait plus

(1) *Lettre de Philippe II à l'empereur*, 20 oct. 1562; *Doc. ineditos*, t. II, p. 562 ss.

de fermeté que Ferdinand ou que les Français. Il menaçait déjà de rappeler ses ambassadeurs de Rome, immédiatement après la fin du concile, parce que le pape n'avait pas assez d'égards pour ses désirs (¹).

Il y avait dans les demandes de l'empereur, des Français et de Philippe un nombre considérable de points où, en oubliant leurs divergences sur le reste, ils auraient pu tomber d'accord et imposer leur volonté au pape : notamment dans tout ce qui se rapportait à la liberté parfaite du concile et à la réforme de la discipline et de la hiérarchie ecclésiastiques. C'était ce que la curie craignait avant tout. Moment décisif, dangereux pour Rome ! Pour sortir de cette situation pénible, il ne restait au pape qu'à s'adresser à celui parmi les monarques dont autrefois les vœux de réformes avaient été les plus larges et les plus radicaux, mais qu'on avait connu toujours pour le moins persévérant et le plus conciliant, et qui depuis avait donné des preuves suffisantes de son humeur pacifique, de sa facilité et même de sa faiblesse : l'empereur. Déjà, depuis le commencement du mois de mars, la cour romaine l'avait assailli de prières de protéger l'autorité du saint-siège contre l'opposition factieuse des Français et des Espagnols. Ferdinand avait d'abord refusé absolument. Il avait répondu qu'il devait protéger avant tout l'indépendance du synode. Il avait reproché au pape de promettre tout ce que les princes demandaient, et encore davantage, mais de n'en rien exécuter (²). Il avait même, sur la proposition de son neveu, com-

---

(¹) Résolution du duc d'Albe du 5 mars, *Instr. pour Vargas et Zuñiga* du 10 mars, DÖLLINGER, *Beitraege*, t. I, p. 486, 489 ss.

(²) Mémoire de Visconti, du commencem. d'avril; BALUZE-MANSI, t. III, p. 455.

mandé à son ambassadeur de Rome de se joindre aux Espagnols pour protéger la liberté du concile. Cependant la curie ne perdit pas l'espoir d'arracher, par l'influence personnelle du premier légat, ce qu'elle n'avait pu obtenir par des lettres et par des messages, et de pratiquer ainsi une brèche dans ce mur d'hostilité qui menaçait de l'entourer de tous les côtés.

Morone resta à Innsbruck un mois entier, durant lequel on ne fit absolument rien à Trente. Il n'y revint que le 27 mai ; mais il est vrai que " l'ami le plus cher „ de Ferdinand — c'est ainsi que ce dernier l'appelle lui-même dans une lettre adressée à ses orateurs (1), — avait remporté une victoire complète sur le faible empereur.

D'abord Ferdinand s'était montré inaccessible. Mais il y avait à sa cour même un agent discret, zélé, habile de Rome, le jésuite Canisius. Cet homme qui avait — comme nous le savons — complètement captivé sa confiance, lui représenta adroitement que par de bons procédés il obtiendrait bien plus du saint-père qu'en l'importunant et en le menaçant ; que, par sa résistance, il troublerait le concile, empêcherait tout résultat heureux, détruirait l'Église, favoriserait la propagation de l'hérésie (2). Ces raisons spécieuses ébranlèrent la résolution de l'empereur. Et puis, il était mécontent de la marche que les choses avaient prises jusqu'alors, et ne croyait pas pouvoir espérer un développement plus

(1) Planck, *Anecdota ad historiam conc. Tridentini pertinentia*, fascic. 4, p. 13.
(2) Sacchino, *Historia Societatis Jesu*, t. II, p. 276.

l'avenir. Il était profondément découragé dans ses tendances de réforme. En vain avait-il prié mille fois son neveu Philippe d'avoir égard à ce fait que l'empire germanique et les États héréditaires allemands et hongrois des Habsbourgs ne se trouvaient pas dans la situation heureuse de l'Espagne qui avait conservé son unité religieuse, et que, pour les accorder de nouveau, il fallait réformer foncièrement, non seulement la discipline mais aussi le culte et les cérémonies de l'Église [1]. Philippe II ne s'était pas laissé émouvoir; au contraire, à Rome comme à Trente, il s'était toujours opposé énergiquement aux désirs de l'empereur quant au calice, au mariage des prêtres et à l'admission des langues nationales dans le culte. Le résultat de sa conduite avait été le rejet de ces propositions et la tenue réactionnaire de la majorité du concile. C'est pourquoi Ferdinand commençait à croire qu'il vaudrait mieux s'attacher à la cour romaine, se la rendre favorable, chercher à obtenir auprès d'elle ce qu'on lui refusait partout ailleurs. Or, Morone était précisément chargé de lui promettre, de la manière la plus formelle, la concession du calice, *aussitôt que le concile serait terminé* [2]. Cette promesse décida l'empereur à changer tout à fait de conduite envers une assemblée qui s'était montrée moins libérale et moins conciliante que la cour papale elle-même. Il permit dès lors que le nonce apostolique, Delfin, revisât et corrigeât tous les documents impériaux, destinés à lui-même ou au pape, avant leur expédition définitive

---

(1) Entre autres lettres, l'empereur à Philippe II, 30 décembre 1562; *Doc. ineditos*, t. II, p. 578 s.

(2) *Relaz. di Giac. Soranzo* (Rome 1565); Albèri, t. X, p. 141, 146.

et officielle ! ([1]). Il avait encore une autre raison de se montrer favorable au pontife : il travaillait assez anxieusement à faire reconnaître par la curie, comme roi des Romains, son fils Maximilien, connu partout comme catholique peu orthodoxe. Il ne fallait donc pas trop la brusquer.

Ferdinand se montra tout d'un coup " merveilleusement „ satisfait de la bulle de Pie IV, sur la réforme du conclave, et n'exprima que le désir modeste, que cette mesure louable fût au moins exécutée réellement. Morone, fort bien instruit par Canisius de l'état des choses à la cour impériale ([2]), lui exhiba une foule d'articles de réforme qu'on proposerait bientôt au concile — ce qui plongea l'empereur dans le ravissement. Morone agissait ainsi de la manière la plus adroite, selon la maxime qu'il avait établie lui-même comme devant guider sa négociation : " qu'il était nécessaire de trouver un expédient qui semblât donner quelque satisfaction à l'empereur, sans amoindrir en rien l'autorité du pape et de ses légats, de sorte que le concile restât dans la dépendance du pontife. „ Devant ces promesses assez vagues, Ferdinand renonça avec complaisance à faire soumettre les propositions faites au concile à des députations nationales, qui auraient enlevé aux Italiens le bénéfice de leur majorité numérique; il consentit, sous de certaines réserves, que la formule : ***proponentibus legatis*** fût placée à la tête de tous les

([1]) Sickel, p. 466 s.

([2]) Morone a écrit lui-même une relation de toute cette ambassade. Ranke (*Werke*, t. XXXVII, p. 218 ss.) en a donné des extraits en la croyant inédite. Mais elle a été publiée depuis longtemps par Schelhorn, *Sammlung für die Geschichte* (Nœrdlingen 1779), t. I, p. 205-225.

décrets du synode général ; il désapprouva la recherche des difficultés soi-disant théoriques, telles que le droit divin de l'épiscopat, et promit de donner ordre à ses orateurs d'assister là-dessus les légats. Tout en exprimant son désir, que dans le courant des affaires ordinaires le pape abandonnât la direction du concile aux légats, il avoua que, si des circonstances toutes nouvelles et imprévues se présentaient, les légats pouvaient et devaient demander la décision du saint-père, et que les princes séculiers n'avaient pas le droit d'exercer une influence quelconque sur les résolutions de chacun des pères : de sorte que, tandis qu'il parlait de cette liberté seulement en forme de souhait, il se liait lui-même par une promesse formelle [1]. Les instructions qu'il envoya à ses orateurs de Trente, le 15 mai 1563, écrites sous l'influence directe de Morone [2], sont une triste preuve de son peu d'intelligence et de caractère ; on les dirait dictées personnellement par le pape à un de ses nonces. On peut s'imaginer quel effet écrasant un document pareil dut exercer sur ses orateurs capables et bien pensants, sur tous les amis sincères d'une vraie réforme parmi les membres du concile ! [3] L'unité du parti de la réforme, du parti indépendant était brisée ; une brèche était pratiquée, par laquelle la cour romaine pouvait aisément passer pour planter sa bannière triomphante sur les ruines de la liberté ecclésiastique !

---

(1) Voir sur ces négociations de l'empereur avec Morone les actes originaux chez BUCHOLTZ, t. IX. p. 686 ss., et SCHELHORN, *loc. cit.*

(2) SICKEL, p. 503.

(3) Il n'y a rien de plus caractéristique que les éloges dont RAYNALDI, dans son histoire ecclésiastique, comble cette lâcheté de Ferdinand; ad. an. 1563 nr. 95.

Il n'y avait qu'un seul point sur lequel l'empereur était resté ferme. Le pape lui avait proposé encore une fois, par l'intermédiaire de Morone, la translation du concile à Bologne. Pie IV et Ferdinand Ier pourraient s'y rendre personnellément afin d'amener l'assemblée à un résultat satisfaisant pour tout le monde. Peut-être le roi d'Espagne y viendrait-il aussi — fantasmagorie à laquelle Pie, probablement, ne croyait pas lui-même. Il promit, en outre, d'y poser la couronne impériale sur le front de Ferdinand, au même lieu où Charles-Quint l'avait reçue 33 ans auparavant. Cependant, ce leurre ne séduisit nullement l'empereur qui repoussa le projet entier (1). Mais il n'insista pas non plus sur la translation du synode dans une ville d'Allemagne laquelle, dès lors, n'avait aucune chance d'être adopté. Les légats, au contraire, sûrs de l'assentiment de l'empereur, voulaient donner une réponse sévère et hostile au président de Birague (7 juin). Ce ne fut qu'à grande peine que le cardinal de Lorraine, qui, du reste, attribuait avec raison toute la faute de ces événements à la trop grande condescendance de Ferdinand, obtint une forme plus modérée de la réponse (2). Pour l'en punir, la curie travailla, en vain il est vrai, à le faire rappeler par le gouvernement français (3).

Grâce à la faiblesse de l'empereur, les légats se considéraient donc de plus en plus comme les maîtres

---

(1) L'empereur s'exprime longuement sur ce point des négociations, dans une lettre à Philippe II, du 2 août 1563; *Docum. inéditos*, t. IX, p. 348 ss.

(2) *Torelli, Diarium;* Le Plat, t. VII, II, p. 224.

(3) Dépêche de Santa-Croce du 27 juin, p. 145.

de la situation. Ce fut alors qu'ils envoyèrent Nicolas Ormetto au duc de Bavière pour l'exhorter à ne pas accorder de sa propre autorité le calice à ses sujets [1]. Ils disaient hautement qu'ils ne comprenaient la liberté du concile qu'autant que chacun pourrait exprimer librement son opinion, mais que pour toute résolution, il fallait d'abord s'assurer de la volonté du saint-père [2]. En effet, sur tout article important de la doctrine de l'ordre, ils demandèrent d'abord des instructions à Rome, et quelquefois le pape repoussa des décisions qui avaient paru parfaitement acceptables aux légats mêmes [3]. Et l'on demandait aux protestants de prendre part à un tel concile !

L'empereur qui avait agi malgré l'avis de tous ses conseillers, fut dignement récompensé de sa soumission aveugle : le pape, son but obtenu, retarda indéfiniment cette reconnaissance de son fils Maximilien comme roi des Romains, qu'il lui avait promise avec tant d'effusion ! " L'empereur était homme de peu de courage, „ disait de lui, d'un ton railleur, le secrétaire du cardinal de Lorraine [4]. Et Maximilien n'avait pas tort de reprocher à son père en termes amers, que pour prix de toutes ses humiliations, qui n'auraient pas été convenables même de la part d'un prince moins puissant, il s'était laissé duper par le pape et les cardinaux. Il lui rappelait que Morone

---

(1) *Lettre de l'archev. de Zara à l'archev. de Raguse*, 31 mai; BECCADELLI, t. II, p. 82. — Le cardinal de Varsovie (Hosius) avait encore écrit personnellement dans le même sens au duc Albert V; BALUSE MANSI, t. II, p. 509.

(2) Dépêche des orateurs impériaux du 12 juin; SICKEL, p. 540.

(3) *Cf.* SICKEL, p. 549.

(4) MUSOTTI, p. 35.

à Innsbruck " avait laissé tomber le masque et avoué que la curie romaine ne voulait aucune réforme sérieuse. Et pourtant, son père avait cédé au cardinal en toutes choses! „ Il priait donc instamment Ferdinand de ne plus prendre d'égards pour un concile stérile et un pape opiniâtre, et d'accorder enfin aux peuples impatients de l'Autriche les réformes promises depuis longtemps [1]. Nulle part, en dehors de l'Italie, on n'avait plus d'opinion favorable sur les délibérations de Trente !

Aussitôt que Morone y était revenu, on avait recommencé plus sérieusement les travaux interrompus depuis quatre mois. Le premier président avait dû reprendre la discussion difficile de l'institution divine directe de l'épiscopat, et l'avait discutée dans des conférences particulières des cardinaux, des ambassadeurs et des prélats principaux. Il y eut là encore des scènes violentes entre Italiens et Français, surtout au sujet du huitième canon, qui traitait de la suprématie papale [2]. Cependant peu à peu, comme on discutait ses sujets déjà depuis plusieurs mois, une certaine fatigue se fit sentir et avec elle le désir de mettre tout simplement de côté les points litigieux. Il est vrai que pour arriver à un tel résultat on aurait pu s'épargner les travaux et les luttes d'une année presqu'entière! On se contenta donc de définir, par le sixième canon de l'ordre, la nécessité de la hiérarchie; par le septième, le pouvoir légal des évêques; par le huitième, la légitimité des évêques approuvés

(1) 24 mai 1563; BUCHOLTZ, t. IX, p. 689 ss.
(2) *Lettre de l'archev. de Zara au card. Cornaro*, 7 juin; p. 315.

par le pape. Il y eut alors quelques querelles encore sur les mots. Les Espagnols désirèrent sauver au moins les apparences, en désignant expressément, au sixième canon, la hiérarchie comme " instituée par le Christ, " tandis que les légats ne voulaient admettre que la formule vague et insignifiante " par la Providence divine " (1). Enfin, à la veille de la session publique, les Espagnols cédèrent encore, contre la promesse qu'à la fin du concile on énoncerait le caractère divin de l'épiscopat, ce que les légats approuvèrent à la condition qu'on y définirait en même temps et d'une manière suffisante l'autorité du pape sur les évêques. Le décret sur la résidence des évêques fut de même rendu acceptable, par le fait qu'on laissa tout simplement de côté la question de savoir de quel droit était cette résidence. On avait donc discuté pendant dix mois sans aucun résultat positif.

Le saint-père était tellement satisfait de la tournure que les choses avaient prises au concile, après la défection de l'empereur, qu'il fit envers l'assemblée une démarche exceptionnelle de condescendance. Le 24 juin, il avait proposé aux cardinaux cinq canons sur la réforme du sacré-collège. D'après ce projet le nombre des cardinaux ne serait jamais trop grand et ne serait complété que par des hommes d'un âge canonique. Jamais on ne devait recevoir au sacré-collège le frère d'un cardinal vivant encore. On leur prescrivait une conduite exemplaire et l'administration soigneuse des églises qui leur seraient confiées. Aucun cardinal ne pouvait obtenir plus

---

(1) Paleotta, p. 622 ss.

d'un seul évêché en dehors de la province de Rome; chacun devait résider dans son diocèse, au moins pendant une partie de l'année. Enfin, les négligents étaient menacés de la perte de leur dignité Mais les cardinaux étaient trop égoïstes pour se soumettre à de telles lois. Ils avaient donc traîné la délibération en longueur. Alors le pape, prenant une résolution soudaine, envoya les canons au concile, qu'il chargea de les rédiger aussitôt que possible en forme de décret. Ainsi, pour la première fois, et contrairement à bien des déclarations antérieures, Pie IV soumit au synode général les affaires de la cour romaine.

On n'était pas encore venu à bout des difficultés dont nous avons parlé précédemment, lorsqu'une altercation d'étiquette menaça le concile d'une fin violente. Tout le monde sait quelle importance était attachée alors à des questions de ce genre. Depuis longtemps déjà, les rois de France et d'Espagne luttaient pour la préséance; on avait versé des deux côtés des flots d'encre, on avait épuisé tous les moyens et employé toutes les ruses de la diplomatie, naturellement sans avancer d'un pas, parce que aucune des parties ne voulait céder. A la cour de Rome surtout, ce conflit se poursuivait avec acharnement. Au milieu du mois d'avril, le comte de Luna était arrivé à Trente comme ambassadeur spécial du roi d'Espagne. C'était un digne représentant des Castillans et de leur monarque : d'une piété catholique extrême allant jusqu'au fanatisme, mais convaincu en même temps que l'Espagne était le seul rempart solide du catholicisme, le roi d'Espagne son défenseur et protecteur le plus sûr et pour cela même son

véritable représentant et juge suprême. Lorsque les légats demandèrent son conseil sur ce qu'il croyait être le plus utile pour la cause de la foi en Allemagne, où il avait résidé si longtemps comme ambassadeur, — il répondit : d'y envoyer de nombreux bons prédicateurs et surtout des jésuites qui se distinguent tant par leur activité et leur vie austère (1). Il était résolu, d'un autre côté, à lutter énergiquement pour le prestige et l'autorité de la couronne d'Espagne ; et le nombre de ses fidèles était encore augmenté par trois évêques belges qui parurent à Trente vers cette même époque (2).

Par l'arrivée de Luna, l'ancien combat pour la préséance se renouvela tout naturellement entre la France et l'Espagne. Dans la salle même du concile, on éluda la difficulté en accordant une place spéciale à l'ambassadeur du roi catholique, en face des légats. Mais comment faire à l'occasion de processions publiques, et surtout à l'église ? Philippe II, par son ambassadeur à Rome, avait menacé le pape de rappeler de Trente son représentant et ses prélats, si l'on ne faisait pas d'après sa volonté ; de sorte qu'il avait obtenu de la part de Pie IV un ordre aux légats d'acquiescer aux désirs de l'Espagne. Les légats protestèrent à différentes reprises. Ils se trouvaient, en effet, dans une position des plus désagréables, les Français ayant annoncé que, dans un cas pareil, ils quitteraient tous Trente, en appelleraient à un concile plus libre et se placeraient en même temps hors de l'obédience de Pie IV. Pour une question

(1) Raynaldi, *ad. an.* 1563, nr. 66.
(2) Ce furent les évêques d'Arras, de Namur et d'Ypres ; De Ram, p. 58.

de pure forme, ils faisaient ainsi preuve d'une énergie qu'ils n'avaient jamais déployée pour obtenir des innovations réellement importantes et rendant possible le rétablissement de l'unité ecclésiastique! Le pape recommanda alors de traiter les deux ambassadeurs sur le pied d'une égalité complète. Mais les Français ne le voulurent nullement admettre, parce que, depuis des temps immémoriaux, ils avaient possédé la préséance. Enfin, comme tous les prélats employèrent leurs bons services et que les évêques espagnols surtout montrèrent beaucoup de complaisance et d'abnégation nationale, on trouva un expédient qui mit un terme à ces luttes puériles.

Mais Philippe II, déjà exaspéré contre le saint-siège, était fort aigri de voir méconnu sa volonté d'imposer à la cour romaine et au synode général au moins l'égalité entre ses ambassadeurs et ceux de la France. Il se vengea en travaillant plus que jamais à prolonger la durée du concile, toujours fort incommode au saint-siège. Sur son ordre, le comte de Luna proposa à Trente d'inviter encore une fois les hérétiques d'Allemagne et de France et d'ajourner les séances du concile pour attendre d'abord le succès de cette mesure : car le synode est surtout convoqué, disait-il, pour regagner les égarés (1). Philippe lui-même avait exhorté l'empereur à s'associer à lui avec zèle, pour obtenir ce but qui devait intéresser si vivement le chef de l'empire (2). Quelle tendresse surprenante pour les hérétiques, de la part du roi catholique!

---

(1) *Lettre de Vargas et de Zuniga à Luna*, 27 juin, DÖLLINGER, *Beitraege* t. I, p. 531 ss.

(2) *Lettre de Philippe II à l'empereur*, 9 juin; *Doc. ineditos*, t. IX, p. 327 ss.

Le pape était fort irrité de ces démarches de l'Espagne qui, évidemment, ne visaient qu'à prolonger les séances du concile. En même temps, Philippe mit de nouveau sur le tapis, tant à Rome qu'auprès des princes séculiers, la suppression de la formule *proponentibus legatis*, affaire qui, comme il le savait très bien, était particulièrement désagréable au pape. Aux plaintes du pontife, au sujet de la conduite peu convenable des prélats espagnols, il riposta en demandant de nouveau la liberté complète des délibérations conciliaires, quoique pour la forme il exhortât ses évêques à respecter l'autorité du saint-siège (1). L'aigreur du monarque espagnol se manisfestait aussi par la conduite du comte de Luna, qui à chaque moment causait aux légats les embarras les plus graves, et les accusait à Madrid, ainsi qu'à Rome.

Dans ces nécessités de la curie, Morone s'adressa, par une lettre lamentable, à son ami Ferdinand, le priant avant tout d'amener son neveu, le roi, à renoncer à la prolongation du concile, " chose si dangereuse pour la paix de toute la chrétienté „ (2).

Quelle chance pour le pape de pouvoir compter désormais sur l'empereur! Ferdinand ne songeait plus qu'à être agréable à la cour romaine. Il repoussa la demande du roi Philippe de convoquer encore une fois les hérétiques, comme inutile et plutôt nuisible. Avec une division aussi insensée des puissances séculières, la

---

(1) Voir sur toutes ces affaires : les instructions pour Luna, 9 juin 1563. *Doc ineditos*, t. IX, p. 339 ss.

(2) Le Plat, t. VI, p. 161.

victoire des tendances papales ne pouvait être évidemment qu'une question de temps!

Le concile n'avait plus à discuter pour le moment que les canons relatifs aux abus dans l'administration de l'ordre de prêtrise. Ils étaient, il est vrai, d'une haute importance. Le premier statuait qu'on ne devait élire évêque que celui qui était ou suffisamment connu au lieu de son activité future ou recommandé par plusieurs évêques le connaissant personnellement. De même, le pape ne devrait instituer un évêque élu qu'après avoir soumis sa vie et ses capacités à l'examen de quatre cardinaux. Le deuxième et le troisième obligeaient l'évêque d'entrer en fonctions six mois après sa nomination, et d'administrer conscienscieusement son diocèse. Le quatrième défendait, à quelques exceptions près, de nommer des évêques *in partibus in fidelium*. Les autres s'occupaient des abbés et du bas clergé, sur lequel ils renforçaient considérablement la surveillance épiscopale. Le dernier canon, le plus important et le plus efficace, a peut-être plus fait pour la restauration du catholicisme que tous les autres décrets du synode de Trente ensemble. C'était celui qui commandait d'ériger dans chaque diocèse un séminaire pour l'éducation et l'instruction des jeunes prêtres. On a dit, non sans raison, en se plaçant au point de vue catholique : que si du saint concile il n'était résulté aucun autre fruit que ce canon, cela suffirait pour rendre l'assemblée extrêmement utile et féconde.

Mais dès qu'il s'agissait des intérêts de la cour romaine, les pères du concile, malgré des déclarations pompeuses, finissaient toujours par céder complète-

ment[1]. La discussion s'engagea surtout sur le premier canon — l'élection des évêques — et sur le quatrième — l'abolition des évêques titulaires. Le cardinal de Lorraine voulait exclure en général le pape de toute ingérence dans l'élection des évêques ; il nomma les évêques titulaires " des monstres „ dont le nom était déjà un mensonge. Ce sont en effet des prélats désignés et payés exclusivement par le pape et, en conséquence, toujours et partout ses serviteurs les plus dévoués. D'autres pères les appelèrent même " des monstres pernicieux „, et opinèrent qu'ils avaient été inventés par l'artifice du diable. De telles paroles aigrirent les *papistes*, de sorte qu'on échangea de nouveau des paroles acerbes. Ce fut alors que le roi des Romains conseilla à son père de quitter Innsbruck, le concile ne donnant aucun espoir de réformes [2]. On demanda pour les évêques les anciens privilèges, l'ancienne indépendance. Le représentant de l'empereur ne se gêna pas pour dire, qu'à la cour romaine on ne s'inquiétât, dans l'approbation des évêques, que des sportules réglementaires et des cadeaux pour les serviteurs, les ostiaires et beaucoup d'autres hommes de ce genre. Le cardinal de Lorraine dit à Morone qu'il ne fallait proposer que des réformes réellement capables de détruire les abus, et qu'il ne se contenterait pas de moins. Les Espagnols s'écrièrent qu'ils ne quitteraient pas le concile, quand même ils y devraient vieillir et mourir, avant qu'on n'eût fait de telles institutions que les plaies

---

(1) Voir sur ces discussions, PALEOTTO, p. 651 ss.
(2) REIMANN *dans les Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. VIII (1868), p. 13.

de l'Église fussent guéries [1]. Lainez, général des jésuites, vota, au contraire, pour qu'on abandonnât simplement au pape tout le soin des réformes. " Il ne faut pas toujours, dit-il, avoir en vue l'Église primitive, ni l'exemple de l'un ou de l'autre des saints, mais ce que la charité chrétienne conseille dans les circonstances actuelles. „ — Toute l'élasticité de la morale jésuitique se montre dans ces paroles! — Mais Lainez alla encore plus loin. Il attaqua de la manière la plus violente et la plus offensante tous ceux qui avaient demandé des réformes. Comme son ordre l'a toujours fait, il se montra plus papal que le pape lui-même. "Qu'avons-nous besoin, s'écria-t-il, de nous occuper ici de réformes! Le pontife seul a le droit de sanctionner des mesures réformatrices. Ceux qui en demandent sans cesse par des discours séditieux, feraient beaucoup mieux en priant humblement le saint-père de vouloir bien les accorder. Cette affaire appartient au pape et à nul autre. „ Il eut même la hardiesse de se mettre à la place du souverain pontife, en menaçant le concile d'une prompte dissolution, si les pères assemblés continuaient à exiger des innovations et à oublier qu'ils étaient de simples créatures du pape. Sans apporter aucune raison sérieuse, il affirma hautement la supériorité de l'évêque de Rome sur le concile, l'impossibilité de concéder le calice aux laïques, etc. Ainsi il chercha à aigrir et à humilier en même temps les Allemands, les Français, les partisans

---

[1] *Lettre de l'archev. de Zara à l'archev. de Raguse*, 22 juillet ; BECCADELLI, t. II, p. 96.

des réformes les plus modérées. Il n'eut aucun scrupule d'injurier toute la nation française, en disant, qu'au fond, déjà depuis un siècle, elle était schismatique et séparée du saint-siège [1]. Que ne devait-on pas attendre d'un ordre qui, dans ses premières années, osait déjà se placer au-dessus des évêques, des conciles, d'une grande nation catholique, et enfin du pape lui-même!

L'irritation entre le parti de réforme et les *papistes*, c'est-à-dire la plus grande partie des Italiens, était redevenue très violente. L'archevêque d'Otrante et le cardinal de Lorraine se disputèrent vivement, lorsque ce dernier, selon la coutume des Français, eut plaidé en phrases pompeuses la supériorité des conciles sur le pape. Comme un évêque français tonnait contre les abus de la curie, l'évêque d'Orvieto dit : “ Écoutez comme le coq chante „ (en latin *gallus*, coq et Français). A quoi un prélat français répondit : “ Au chant de ce coq, que saint Pierre — le pape — s'éveille et pleure chaudement ! „ Un autre Italien s'écria : “ que le synode était tombé de la gale espagnole dans le mal français. „ Les légats cherchèrent à apaiser ces colères, mais évidemment en vue d'en faire payer les frais par le parti de la réforme. Ils y réussirent enfin, grâce au prélat qui avait été considéré jusques là comme le pire adversaire de Rome — le cardinal de Lorraine.

Depuis longtemps la cour papale s'était convaincue que les actes des Français étaient loin de répondre à

---

(1) *Brus et Drascovics à l'empereur*, 18 juin 1563 ; SICKEL, p. 547 s. — *L'archev. de Zara au card. Cornaro*, 17 juin ; BALUZE-MANSI, t. IV, p. 217.

leurs paroles. Au dernier moment, eux et leur roi cessaient toujours la résistance qu'ils avaient si pompeusement annoncée. Ils ne proclamaient des principes fort indépendants que pour se soumettre à la fin : l'opposition des huguenots dans leur propre pays les paralysait. En conséquence, les Romains ne considéraient que les Espagnols comme des ennemis vraiment dangereux. La conduite fière et ferme de leurs prélats à Trente, les conseils orgueilleux et les exigences de leur roi à Rome, exaspéraient le pape au plus haut degré (1). Il résolut de s'adresser à leurs rivaux, les Français ; et comme ceux-ci suivaient tous, presque sans exception, les avis du cardinal de Lorraine, les diplomates de la curie crurent bon d'essayer de gagner ce prélat par l'appât des honneurs et de la flatterie. Le nonce à Paris, Prosper de Santa-Croce, qui jugeait très bien son homme, avait donné ce conseil, en faisant valoir la circonstance que, la position du cardinal en France étant ébranlée par la mort de son frère, le duc de Guise, il s'efforcerait de contenter sa Sainteté plus que la cour de Paris (2). Sûr de l'empereur et des Français, on pourrait dédaigner les attaques des Espagnols. Déjà depuis le mois de février (3), le pape avait suivi cet avis et, tout en désignant officiellement Lorraine comme un homme dangereux et l'adversaire du saint-siège (4), il s'était donné toutes les

---

(1) Dépêche de Zuñiga et de Vargas du mois d'avril 1563 ; DÖLLINGER, *Beitraege*, t. I, p. 496 ss.

(2) Dépêche de Santa-Croce du 28 mars, 1563 ; *Archives curieuses*, s. I, t. VI, p. 140.

(3) *Lettre de Visconti au card. Borromée*, 1er février, BALUZE-MANSI, t. III, p. 437.

(4) Dépêches de Zuñiga du 3 avril ; DÖLLINGER, *Beitraege*, t. I, p. 498 s.

peines possibles pour l'attirer à lui par les preuves les plus flatteuses de confiance. La curie avait alors très adroitement profité de la situation nouvelle, créée au cardinal par le traité d'Amboise qui, en rendant le gouvernement de France aux modérés, aux " politiques „ et aux Bourbons, en avait exclu pour longtemps les catholiques zélés et le parti des Guises. L'évêque Gualtieri, de Viterbe, attaché au cardinal par le pape comme surveillant, lui avait représenté que seules la protection et l'amitié du saint-siège pouvaient promettre un avenir assuré à lui et à sa famille(1). Pendant plusieurs mois, Lorraine avait résisté, principalement parce que le gouvernement français faisait tout pour le satisfaire et se le rendre favorable. Mais il se convainquit bientôt que, momentanément, il ne pouvait songer à une nouvelle domination de sa famille en France ; le pontife lui faisait sans cesse des promesses et des offres ; il voyait l'empereur déserter honteusement la cause de la réforme : alors il fléchit également et passa au parti papal. Bientôt, Pie IV ordonna à ses légats de demander dans toutes choses le conseil de Lorraine, d'accorder la plus grande importance à ses opinions, et il l'invita lui-même plusieurs fois et avec beaucoup d'instances à venir à Rome, ayant fortement besoin de le consulter sur les affaires du concile. Pour récompense de ses services, il fit miroiter devant ses yeux la légation en France, avec des pouvoirs fort étendus (2). Tout cet art diplomatique fut couronné à la fin d'un succès complet.

---

(1) PALLAVICINI, XX. 10. 1. 2.

(2) Voir entre autres les lettres de Visconti ; MENDHAM p. 281 s., et BALUZE-MANSI. t. III, p. 483 ss.

Charles de Lorraine, qui n'agissait jamais que dans un but égoïste, ne voulant pas voir sa famille et lui-même exclus des affaires et sachant que la reine-mère le haïssait, crut devoir chercher son appui dans la cour de Rome. A la fin de juin, il y envoya son secrétaire Musotti, qui avait servi autrefois le légat Seripando et connaissait très bien l'état des choses dans la ville éternelle, pour discuter avec le saint-père les bases d'une entente (1). Cette conduite du cardinal décidait du résultat définitif du concile.

Pour marquer sa conversion, Lorraine pesa tellement sur les prélats français, que ceux-ci renoncèrent à résister plus longtemps aux désirs du parti papal quant aux canons sur les abus de l'ordre (2). Le premier canon, traitant de l'élection des évêques, fut ajourné; le quatrième, décrétant la suppression des évêques titulaires, fut entièrement rejeté. Les Espagnols, les Allemands et quelques prélats italiens étaient vaincus par la majorité, renforcée des Français.

Ainsi, on put célébrer enfin, le 15 juillet 1563, la septième — 23e — session du concile, attendue en vain depuis si longtemps. Les décrets et les canons sur l'ordre de prêtrise furent adoptés sans beaucoup de résistance. Les décrets de réforme, surtout celui concernant la résidence, firent surgir encore plusieurs protestations qui n'empêchèrent pas leur adoption définitive. Le concile avait fait quelques pas importants.

---

(1) *Lettre de l'archev. de Zara au card. Cornaro*, 1er juillet; p. 320.
(2) Pallavicini, XXI. 11, 4.

Pie IV se réjouit vivement de ces succès [1], d'autant plus qu'ils rapprochaient le terme où l'on pouvait espérer de se débarrasser du concile. Dès ce moment, il se mit à y travailler avec zèle. Pour obtenir un tel résultat, il fallait avant tout gagner l'empereur et le gouvernement français, afin de pouvoir concentrer tous les efforts sur Philippe II, dont on ne connaissait que trop bien le désir de voir durer le concile et de tenir ainsi en échec le saint-père.

Ce fut à cette occasion que, pour une seconde fois, Charles de Lorraine rendit au pape des services précieux. Vers la fin de juillet, il s'était résolu à suivre l'invitation du pape de se rendre à Rome, et dès lors, il devint le serviteur le plus zélé du parti pontifical qu'il avait combattu autrefois avec tant de phrases pompeuses ! Il joignit ses efforts à ceux des légats pour persuader à l'empereur, qu'on ne pouvait jamais espérer que la majorité italo-espagnole du concile accordât à la France, et surtout à l'Allemagne, les réformes tant désirées du calice, du mariage des prêtres, etc. ; qu'au contraire, le pape était disposé à les réaliser après la fin du concile qui n'offrait plus que des embarras. L'empereur avait d'abord résisté, et il avait même répondu au Lorrain sur un ton plein d'ironie. Mais alors Pie IV usa d'un argument irrésistible : il cessa subitement son opposition contre la forme assez inusitée et offensant les droits du saint-siège, dont Maximilien II aurait été élu roi

---

(1) *Lettres du cardinal Borromée au cardinal Hosius*, 24-28 juillet 1563 ; BALUZE MANSI, t. III, p. 510, et CYPRIANUS, *Tabul.* p. 315 ss.

des Romains (1). Cette gracieuseté du pontife décida l'empereur. Malgré les avis contraires de son neveu d'Espagne, il promit de ne plus s'opposer à la clôture du concile, à la condition que les réformes qu'on lui avait fait entrevoir, seraient réalisées auparavant (2). Ce premier résultat important obtenu, la curie s'adressa au gouvernement français, par l'intermédiaire du cardinal de Lorraine. Celui-ci réussit sans peine auprès du faible gouvernement de Catherine de Médicis, désireuse de se faire pardonner par le chef du catholicisme la paix qu'elle venait de conclure avec les huguenots. Elle consentit à voir se terminer promptement les séances du concile, aux mêmes conditions que Ferdinand Ier (3). Le pontife, enchanté, combla le cardinal d'éloges en plein consistoire; il n'y eut pas d'expressions assez hyperboliques pour fêter ses exploits.

Quel triomphe, en effet, pour le pape et pour toute la cour romaine! Par la défection du cardinal, venant après celle de l'empereur, la bataille était gagnée. Aussitôt que les prélats français eurent renforcé, contre toute attente, les rangs de la majorité papale, la cause de la réforme sérieuse était perdue! Les Espagnols seuls étaient trop faibles pour la sauver. La fortune et la diplomatie habile de Rome s'étaient réunies pour amener ce résultat.

Encouragé par ce succès auprès de deux grands monarques du monde catholique, le pape écrivit au

---

(1) Reimann, ouvr. cité, p. 14.
(2) Le Plat, t. VI, p. 166 ss. — Sickel, p. 563 ss.
(3) *Lettre du cardinal de Lorraine à Pie IV*, 16 août; Le Plat, t. VI, p. 180.

comte de Luna une lettre pressante pour le dissuader de troubler encore la paix de la chrétienté et de suspendre l'achèvement des travaux du concile [1]. L'empereur s'adressa (12 août) [2], en termes analogues, à son neveu le roi catholique. Mais ces missives demeurèrent sans résultat. Luna continua à intervenir dans les débats d'une manière impérieuse, à exiger, avant toute décision, l'arrivée des ordres de son roi, à commander aux prélats espagnols comme à des subalternes et à les tancer à l'occasion [3]. Et les événements montrèrent bientôt que le roi lui-même n'était point favorable aux désirs de la curie.

Après la vingt-troisième session, le concile s'occupa d'abord du sacrement du mariage. Sur ce sujet, trois points seulement peuvent nous intéresser : le neuvième canon, qui défendait le mariage des prêtres ; le dixième qui déclarait le célibat meilleur et plus salutaire que le mariage ; et le décret qui privait de validité les mariages secrets et fixait le *minimum* d'âge pour les mariages contractés sans le consentement des parents : vingt ans pour les garçons et dix-huit pour les filles. Ce décret contre l'abus des mariages clandestins fut rédigé sur le désir du gouvernement français et il fut principalement défendu par le cardinal de Lorraine. Cependant un grand nombre de pères étaient d'avis qu'un mariage conclu d'une manière même coupable était indissoluble à cause de son caractère sacra-

---

(1) 4 août; Raynaldi ad an. 1563. nr. 142.
(2) *Doc. ineditos*, IX. p. 353 ss.
(3) Raynaldi ad. an. 1563, nr. 156.

mental, quoique ceux qui l'avaient contracté fussent passibles des peines les plus sévères. Hosius et Simonetta furent les principaux défenseurs de la validité des mariages secrets [1]. La majorité des pères résolut enfin, par 133 voix contre 59, d'invalider ces unions.

L'admission du mariage des prêtres ne trouva plus, à l'exception des orateurs impériaux, aucun défenseur. Grâce à une véritable trahison des prélats français contre leur gouvernement, contre les États généraux de leur pays et contre les résolutions de l'assemblée du clergé français lui-même, cette juste exigence des nations germanique et française fut écartée presque sans discussion, avec une sorte de mépris !

Les légats avaient commencé en même temps une autre œuvre fort importante : la réforme générale des mœurs et de la discipline du clergé. Ils avaient proposé quarante-deux canons, parmi lesquels six furent renvoyés à une autre époque, sur la demande de l'ambassadeur espagnol, comme étant trop difficiles et peu adaptés aux circonstances actuelles. Le premier canon de ceux qu'on discuta concernait l'élection et l'institution des évêques, qui avait soulevé tant de difficultés dans la session précédente et qui, pour cette raison, avait été ajourné. Dans sa rédaction nouvelle, il exigeait que le patron d'un bénéfice ecclésiatique présentât toujours plusieurs candidats, parmi lesquels l'ordinaire du diocèse aurait à choisir. Les droits des patrons séculiers furent amoindris encore

---

(1) Lettre de l'archev. de Zara au card. Cornaro, 13 septembre ; p. 333.

par le treizième canon, qui en privait tous ceux qui ne pourraient démontrer leur possession légitime par des documents authentiques. Le deuxième canon ordonnait la réunion régulière de conciles provinciaux, le troisième une surveillance sévère de la part des évêques sur leurs subordonnés ecclésiastiques, le quatrième la fréquente prédication, le cinquième traitait des délits des évêques, le sixième, le septième et le vingt-unième réglaient leur juridiction. On restreignait les exemptions, ainsi que les libertés des chapitres vis-à-vis des évêques. On prescrivait de réunir plusieurs évêchés trop petits et trop pauvres en un diocèse plus grand et plus riche. Toute vente ou licitation de dignités, toute exaction envers les ecclésiastiques étaient sévèrement interdites aux évêques. On y réglait enfin l'administration des biens diocésains pendant la vacance des sièges. Le dix-huitième canon défendait même aux cardinaux la pluralité des bénéfices, sauf le cas où l'unique bénéfice serait trop mince pour l'activité et pour les revenus de son propriétaire. Le dix-neuvième instituait un examen rigoureux pour tous les prêtres destinés à une cure. Le vingtième abolissait les expectatives que jusqu'alors la cour romaine avait largement accordées sur un grand nombre de bénéfices, pendant le vivant des détenteurs.

Tout cela était fort utile et contenait en partie, pour la curie, de véritables sacrifices assez considérables. Mais le pouvoir temporel était encore plus mal partagé, les canons précités voulant lui ôter la nomination des évêques, l'acquisition des dîmes ecclésiastiques, les revenus des bénéfices vacants et limiter de beaucoup le droit

de patronage. Le dernier canon surtout, très long et très détaillé, était une attaque directe contre les gouvernements temporels. A l'exception de quelques cas rares, il leur défendait de traduire les prêtres devant la juridiction séculière, affranchissait celle-ci de tout contrôle des juges séculiers, tel qu'il existait depuis longtemps dans la législation d'Espagne et de France; il donnait aux tribunaux ecclésiastiques une extension exorbitante, jusque sur les sujets laïques d'un propriétaire foncier ecclésiastique. Il interdisait, en outre, à l'État de s'approprier les revenus spirituels pendant la vacance des sièges, et abolissait le *Placet regium*, qui était d'usage dans la plupart des pays pour les bulles et brefs pontificaux, à l'exécution desquels, au contraire, le bras séculier devait être toujours prêt. Ainsi, par ce seul canon, les légats cherchaient à regagner pour l'autorité pontificale, aux dépens des pouvoirs temporels, tout ce que la cour romaine avait dû céder aux évêques; ils essayaient de soumettre de nouveau le pouvoir séculier à l'Église, sous le spécieux prétexte, bien usé depuis des siècles, des libertés et des immunités spirituelles [1].

L'attaque était un peu trop brutale. Les ambassadeurs protestèrent de la manière la plus énergique contre un coup de main audacieux qui voulait priver l'État d'une foule de droits légitimement acquis et possédés depuis des siècles, et en partie indispensables aux pouvoirs publics. Pour le sauver, les légats employèrent d'abord leur moyen favori d'in-

---

(1) Theiner, II, p. 371 ss

timidation : ils jetèrent les hauts cris contre ce prétendu attentat à la liberté du concile et demandèrent même au pape la permission de suspendre le synode général [1]. Mais peu à peu, ils dûrent se convaincre qu'ils ne viendraient pas à bout de cette résistance, et ils se montrèrent même prêts à retirer tout à fait le dernier canon. Cependant les prélats italiens, et surtout ceux d'entre eux qui se trouvaient sous la domination dure et avide des Espagnols, refusèrent de souscrire à cet abandon. Ils disaient qu'on réformait tous les clercs, qu'on les soumettait à des règlements rigoureux, et que, par conséquent, il fallait réformer aussi les princes et les empêcher de tyranniser les prêtres. La question était seulement de savoir si le concile général, convoqué pour régler la doctrine et la discipline de l'Église, avait le droit de s'ingérer dans les affaires des princes et dans les matières politiques ! Les légats obtinrent à la fin qu'on adoptât un terme moyen : la congrégation générale eut à s'occuper d'abord des 21 premiers articles de réforme, tandis qu'on réservait le reste à une délibération ultérieure. La discussion de ces 21 articles et leur rédaction définitive en vingt canons n'offrirent pas de graves difficultés.

Dans l'intervalle, le 18 septembre, le cardinal de Lorraine était parti pour Rome. Comblé par le pape de flatteries et de promesses, il abandonna complètement son ancienne manière de voir. On lui assura de nouveau la légation apostolique en France avec des pouvoirs fort étendus, tant politiques que religieux, qui l'auraient

(1) Sickel, p. 586 ss. — Pallavicini, XXII, 6, 4.

rendu dans sa patrie l'arbitre de la situation. Et de plus, on lui promit encore la succession au siège de saint Pierre !

Avant son départ, il avait adressé à son roi une lettre hypocrite pour le tranquilliser sur ce canon trente-six, — le trente-cinquième dans la rédaction définitive, — lettre pleine de réticences et de contre-vérités. Mais aucun souverain ne prit cette affaire à la légère. Malgré les avis du cardinal de Lorraine, le roi de France écrivit à son ambassadeur à Trente, que pas plus que ses prédécesseurs il ne laisserait un concile abolir ses ordonnances, le menacer de l'excommunication et soulever ses sujets contre lui. Il lui ordonna de protester contre une telle entreprise et, si l'on ne satisfaisait à cette protestation, de quitter Trente immédiatement (1). Le roi d'Espagne, par ses ambassadeurs Vargas et d'Avila, réclama auprès du pape lui-même contre la conduite du concile. Pie IV et son neveu Borromée, intimidés par toutes ces démarches menaçantes des princes temporels, prescrivirent en effet aux légats de se montrer prudents et conciliants (2). L'empereur, lui aussi, insista auprès de son ami Morone contre l'acceptation d'un décret, opposé à toutes les lois et institutions de l'empire, qui aurait pour conséquence une lutte passionnée des laïques contre un clergé déjà odieux à la majorité du peuple et des grands.

Cette affaire du 35e canon devait amener, à la congrégation du 22 septembre, une véritable catastrophe. L'am-

---

(1) Le Plat, t. VI, p. 194 ss.
(2) Raynaldi ad. an. 1563, nr. 163-164.

bassadeur de France avait été averti par les légats mêmes que la plupart des prélats avaient signé une déclaration, qu'ils ne permettraient pas le vote de la réforme du clergé, si l'on ne statuait en même temps sur la réformation des princes. En conséquence, il crut le moment venu de frapper un coup décisif. Selon l'ordre de son prince, il accusa en général les articles de la réforme d'être complètement insuffisants et incapables de remplir leur destination. Il protesta surtout contre le 35e canon, qui tendait à détruire l'antique liberté de l'Église gallicane, à amoindrir la majesté et l'autorité des rois très chrétiens et à susciter des troubles et des révoltes (1). Son discours était tellement violent et passionné qu'il excita le plus vif mécontentement des pères, mécontentement qui alla en augmentant de jour en jour (2). Mais, peu de temps après, une nouvelle protestation arriva de la part de l'empereur, dont les orateurs demandèrent l'ajournement de l'article incriminé; et les représentants de la république de Venise se joignirent à cette proposition.

Ce n'était pas la seule difficulté qui menaçât, à la dernière heure, l'œuvre de réforme. Les cardinaux étaient furieux de ce que les 35 articles voulaient restreindre la puissance et les ressources pécuniaires de la cour romaine. En leur nom, le cardinal Farnèse, neveu de feu le pape Paul III, et quelques-uns de ses confidents écrivirent à Trente des lettres pleines d'amertume et de menaces. Ces épîtres produisirent une grande

(1) Dépêche du 25 septembre; Le Plat, t. VI, p. 249.
(2) Lettre de l'archev. de Zara au card. Cornaro, 27 septembre, p. 335.

impression sur les prélats italiens ([1]), qui, comme nous l'avons fait remarquer, étaient presque tous intimement liés à la curie ou en dépendaient même complètement. Et les Italiens étaient d'autant plus les maîtres de la situation que la plupart des Français, las de ces luttes continuelles, étaient déjà partis de Trente. Les Espagnols seuls, qui se sentaient fortement grevés par les préventions et l'évocation à Rome des procès en première instance, s'opposaient aux usurpations des *curialistes*, comme on appelait les serviteurs aveugles de la cour romaine ([2]). Le général des jésuites, Lainez, s'exprima sur le pouvoir épiscopal avec tant de mépris et d'hostilité que beaucoup de prélats italiens l'accusèrent d'aller trop loin ([3]). En vain l'évêque des Cinq-Églises déclara-t-il avoir entendu de la bouche même du saint-père, que celui-ci voulait qu'on prît au concile des décisions sur la réforme du cardinalat ([4]). En vain le cardinal-neveu Borromée donna-t-il pleinement raison à Morone, attaqué à ce sujet par la faction des Farnèse. En vain Pie IV lui-même exprima-t-il un blâme sévère contre les cardinaux qui avaient osé écrire à Trente contre les innovations ([5]). Les prélats italiens croyaient plus prudent d'obéir à la volonté de la curie, qui durait, qu'à la volonté d'un pape, vieux et maladif. La commission des réformes, composée principalement d'Italiens, inséra tant de réserves et d'exceptions dans les articles

---

([1]) Paleotto, p. 669. — Pallavicini XXIII. 7, 45.

([2]) Ms. Lettre de Richardot, évêque d'Arras, à Marguerite de Parme, gouvernante des Pays-Bas, du 26 octobre 1563; *Archives de Belgique.*

([3]) L'archev. de Zara à l'archev. de Raguse, Beccadelli, t. II, p. 131. — Le même au cardinal Cornaro, 4 octobre 1563; Baluze-Mansi, t. IV, p. 336.

([4]) Theiner, t. II. p. 317 s.

([5]) Paleotto *ut supra*, — Raynaldi, ad. an. 1563, nr. 128.

que tous ces décrets devaient rester sans résultat. Les Espagnols et les Français s'en plaignirent. Mais à ces derniers, on objecta la conduite de Lorraine, qui, à ce moment même, toujours dans l'espoir de son pontificat futur, cherchait à se concilier les cardinaux les plus influents en leur procurant des évêchés français et des réservations pécuniaires sur d'autres églises ([1]). Les légats mêmes étaient profondément blessés de cette violation brutale des décisions conciliaires ([2]). La conduite de Lorraine qui, à Trente, avait toujours figuré parmi les premiers et les plus fougueux partisans des réformes foncières, découragea naturellement tous les partisans du progrès et prouva une fois de plus l'odieuse frivolité de son caractère! Dès lors, les plus confiants renoncèrent à l'espoir d'arriver, par ce prince de l'Église, à rien de sérieux contre la volonté de la cour papale. L'attitude générale des Français apparaît sous un mauvais jour, comparée à celle des Espagnols, fanatiques, il est vrai, mais gens convaincus, sérieux, de mœurs austères et en même temps fort dévoués à leur cause nationale.

Le gouvernement espagnol vint, en effet, au secours du parti indépendant. Le comte de Luna, sur un ordre exprès de son roi, recommença à demander sérieusement la suppression de la formule *proponentibus legatis* dans tous les décrets du concile, en menaçant les légats d'une protestation formelle au nom de son roi. On ne pouvait pas la risquer au moment où les ambassadeurs de France se retiraient

---

([1]) Paleotto, p. 671 s.
([2]) Pallavicini, XXIII, 4, 12.

à Venise, outrés de l'hostilité qu'on leur avait montrée à Trente. Luna, encouragé par la peur manifeste des présidents, alla plus loin encore. Il se plaignit officiellement des légats auprès du pape et le pria de leur ordonner une plus grande condescendance pour les désirs du roi catholique ([1]). Il était parfaitement dans son droit; car, quoique Pie IV eût déjà permis, par un bref du 4 mai, de rayer le *proponentibus legatis* ([2]), Morone avait cru bon de mettre tout simplement cet ordre de côté.

Les démarches des ambassadeurs ne demeurèrent pas sans résultat. La plupart des prélats étaient assez intelligents et prudents pour ne pas risquer la défection des grandes puissances catholiques, la dissolution du concile, peut-être un schisme qui aurait été la condamnation à mort, si non de l'Église catholique, mais certainement de l'Église romaine. Quoique quelques zélateurs criassent encore bien fort contre l'arrogance des princes et sur le besoin de réformer les pouvoirs séculiers, la majorité, sur la proposition de Morone, ajourna le plus contesté parmi les canons, le trente-cinquième, jusqu'à une session ultérieure (9 octobre). Surtout on ne voulait pas blesser l'empereur, auquel le pape adressait, vers la même époque, une lettre de remercîments fort chaleureuse, parce qu'il s'était montré prêt à consentir à la clôture prochaine du concile ([3]).

Si, par cette concession, les légats avaient espéré l'emporter sur le reste des articles de réforme, ils se

([1]) Lettre de l'archev. de Zara au card. Cornaro, 28 octobre, p. 343.
([2]) Raynaldi, ad. an. 1563, nr. 87.
([3]) Raynaldi, ad. an. 1563, nr. 176.

virent bientôt détrompés par l'énergie et la conviction sincère des Espagnols. Si le concile de Trente a été réellement salutaire à l'Église catholique, si l'on y a fait autre chose que de condamner les protestants et de resserrer les liens de la hiérarchie, le mérite en est presque exclusivement aux Espagnols. Les prélats français, au contraire, y jouaient un rôle assez triste. Tandis qu'ils se montraient, depuis la conversion du cardinal de Lorraine, les humbles serviteurs des légats, ils ne réussissaient point à faire revenir à Trente les ambassadeurs de leur roi, qui se trouvaient toujours à Venise. Leur trahison avait donc abouti à mettre le royaume de France en opposition manifeste avec le concile et à rendre bien incertaine l'acceptation de ses décrets par le monarque très chrétien. La conduite des Espagnols était bien autrement énergique et ferme. Lorsque, le 2 novembre, on commença la discussion des articles de réforme, modifiés dans le sens de la réaction romaine par la commission de rédaction, ils se levèrent comme un seul homme contre ces changements qui menaçaient d'une dissolution intérieure complète l'œuvre des réformes. L'archevêque de Braga, revenu à ce moment même d'un voyage de Rome, put faire observer que le pape, qui, en effet, se montrait bien plus honnête que la plupart des cardinaux, s'était déclaré dans le sens d'une réforme rigoureuse; qu'il avait dit avoir perdu déjà ainsi deux cent mille ducats par an, mais consentir à perdre plus encore par elle, si cela était nécessaire, et que dans le cas d'une trop grande négligence de la part du concile, il était résolu à effectuer lui-même des améliorations sérieuses et efficaces. L'évêque de Ségovie

accusa directement de fraude les membres de la commission [1]. " Ils ont introduit, disait-il, dans les articles des choses complètement opposées aux volontés du concile. La majorité de la commission se compose d'Italiens, de sorte que tout est décidé d'après la volonté d'une seule nation. La députation devrait être formée selon la justice, de toutes les nations, et elle ne devrait pas travailler sous la surveillance et la direction continuelle des légats — autrement le concile n'est pas libre et il faut que je proteste contre ses agissements. „ — L'évêque d'Orense ajouta à ces paroles: " Dans ce concile, on n'a aucun égard pour les ambassadeurs des princes et pour les nations non-italiennes. Il vaudrait mieux pour nous ne pas y être venus, que d'y assister seulement comme temoins. „ L'évêque de Vigo ne se prononça pas moins vigoureusement : " Les décrets sont défigurés de leur sens primitif et n'ont maintenant aucune valeur. „ En même temps, les Espagnols protestèrent tous contre la clause proposée par les légats : " sans préjudice de l'autorité papale, „ qui détruisait d'avance toute la réforme. Ils ajoutèrent que le pape avait la juridiction suprême, non pas pour l'employer mal, mais pour l'appliquer au bien de l'Église.

Comme cette résistance des Espagnols trouva un écho auprès de quelques Italiens et de la plupart des Français, le parti romain dut céder en effet. La commission qui avouait elle-même avoir formulé bien des choses contre la volonté de la majorité des pères [1], dut rayer la plus

(1) THEINER. II, p. 444 ss.

(2) MENDOZA, p. 156. Nous savons que Mendoza appartient au parti papal.

grande partie de ses changements anodins. Plus encore, le premier président qui, jusqu'alors, s'était énergiquement opposé à toute concession, même en offrant sa démission, et après lui tout le synode, déclarèrent, pour satisfaire le roi d'Espagne : que par les mots " sur la proposition des légats „ on ne voulait nullement établir un préjudice contre la liberté du concile, ni introduire un nouveau privilège pour personne, ni priver qui que ce soit d'un ancien droit. Philippe II et ses prélats l'avaient donc emporté aussi sur ce point important.

Ainsi, les plus grandes difficultés étaient pour le moment ou écartées ou du moins ajournées, et on put célébrer, le 11 novembre 1563, la huitième — 24[me] — session du concile. Cependant elle n'offrit point un spectacle agréable et édifiant. Deux des légats présidents et plus de cinquante prélats y votèrent contre le décret invalidant les mariages secrets. Au dernier moment, la majorité demanda encore une plus grande indépendance des évêques vis-à-vis des archevêques, de sorte qu'il fallait changer dans ce sens les 21 articles de réforme. Les autres quatorze articles, de 22 à 35, furent réservés à la session prochaine.

Le pape désirait vivement qu'elle fût la dernière du synode général. Déjà au mois de septembre, les légats lui avaient fait expliquer, par l'évêque de Vintimille, les raisons qui en conseillaient la clôture prochaine (1) : la longue absence des évêques de leurs églises ; les grandes dépenses de la caisse pontificale ; l'irritation et l'insolence croissantes des prélats ; la tendance des princes à poursuivre

(1) Raynaldi ad. an. 1563, nr. 156.

leurs propres buts sous prétexte du concile. Ils avaient ajouté que surtout l'ingérence et les exigences continuelles de l'ambassadeur d'Espagne étaient insupportables.

Pie IV souhaitait lui aussi d'être débarrassé du concile après les réformes indispensables. Le 14 octobre, il avait envoyé aux légats les pouvoirs nécessaires pour le terminer quand ils le jugeraient à propos (1). Pour faire approuver cette décision, il écrivit, le 22 octobre, à l'empereur, Morone s'adressa au roi Maximilien, et Visconti, évêque de Vintimille, fut envoyé à Madrid. L'empereur abandonna encore une fois son neveu d'Espagne et commanda à ses ambassadeurs d'obtempérer au désir des légats. Il adressa même des lettres dans ce sens au comte de Luna et directement à Philippe II. C'était maintenant le serviteur le plus zélé de la curie romaine (2). Mais la nation allemande ne suivait pas Ferdinand dans sa nouvelle conduite vis-à-vis du concile. Depuis longtemps, elle s'était détournée avec indifférence du synode général dont elle n'espérait plus rien de salutaire. La curie, au contraire, était enchantée des procédés de l'empereur. Le pape et Morone lui firent parvenir les remercîments les plus chaleureux. Ce fut le nonce apostolique à Vienne, qui dicta lui-même les instructions adressées aux orateurs impériaux à Trente. Le revirement complet du gouvernement impérial s'explique aussi par le fait que le vice-chancelier de l'empire, Seld, avait cédé une partie importante des affaires au vice-chancelier de la cour, Jean-Baptiste Weber, qui s'était laissé gagner

(1) PALLAVICINI, XXIII, 6, 9.
(2) SICKEL, p. 628 ss. — DÖLLINGER, *Beitraege*, t. I, p. 568.

[redacted]

par des faveurs ou des présents de la part du nonce. Voilà les gens qui avaient voulu vaincre la curie et procurer une réforme foncière à la chrétienté!

Le 13 novembre, les légats convoquèrent une congrégation particulière de vingt-cinq prélats éminents et ambassadeurs de toutes les nations, pour leur recommander la clôture prochaine du concile. Immédiatement, le cardinal de Lorraine prononça un long discours en faveur de cette proposition, en désobéissant formellement aux ordres de son roi, qui venait justement de lui commander de faire délibérer auparavant sur le libelle de réforme français (1). Il dit, que le concile avait éte convoqué principalement à la requête du roi de France, et que si l'empereur et le roi catholique y avaient consenti, c'etait seulement pour condescendre à sa demande. Or le roi l'avait faite pour éviter un synode national, qui eût pu amener la séparation de son pays de l'Église. Maintenant, à cause de la longueur du concile général, les Français importunaient de nouveau leur roi pour avoir un synode national, qui serait la ruine totale de la religion dans ce royaume. C'est pourquoi Lorraine suppliait les légats et les pères de mettre bientôt fin au concile, s'ils voulaient retenir le pays de France dans la religion catholique. — Nous n'avons pas besoin de le dire : ce discours, du commencement jusqu'à la fin, était un tissu de mensonges. Il n'y avait pas un mot de vrai dans tout ce que le cardinal avançait. Mais ses paroles firent une pro-

(1) Lettre de l'évêque de Namur à Marguerite de Parme, 15 novembre. *Original aux archives du Royaume*, Bruxelles.

fonde impression sur l'assemblée dont la majorité était gagnée d'avance à l'idée de terminer ses travaux aussi vite que possible. Les Espagnols mêmes n'osèrent pas le contredire. On établit trois commissions, composées chacune de cinq évêques et de cinq théologiens, pour rédiger encore en toute hâte les canons les plus nécessaires sur le purgatoire, les indulgences, la vénération des images et des saints.

Mais l'objet le plus important des discussions ultérieures, c'étaient les quatorze articles de réforme restant encore, et principalement le dernier qui se rapportait aux princes temporels. Le gouvernement français se prononça encore une fois de la manière la plus vigoureuse contre cet article, par une dépêche du 9 novembre, adressée au cardinal de Lorraine, qui, après la retraite des ambassadeurs français à Venise, était son unique représentant à Trente, et dont on ne connaissait pas encore à Paris les perfides agissements. De même, Luna et les orateurs de l'empereur et de Venise s'y opposaient avec instance. Ces gouvernements s'étaient aussi adressés directement au pape pour obtenir une modification radicale de cet article. Il était impossible au saint-père de se brouiller avec tous les souverains catholiques. Il désirait vivement, en outre, la fin du concile qui aurait été retardée par l'opposition des prélats espagnols et français ainsi que des ambassadeurs, contre cet article 35. Il préféra donc ordonner définitivement aux légats et à tous les prélats de leur parti d'obtempérer aux désirs des puissances séculières. En conséquence, ce canon menaçant fut affaibli jusqu'à ne plus être qu'une formule inoffensive, qui n'avait d'autre but que de masquer convenable-

ment la retraite de la majorité du concile. En trois jours, la discussion des quatorze articles de réforme était terminée, " de manière, dit le cardinal Paleotto, que plusieurs choses semblaient à quelques-uns être plutôt précipitées qu'examinées. „ Il tardait à tout le monde d'en finir avec ce long synode, réuni déjà depuis dix-huit ans.

On délibéra avec plus de rapidité encore sur six nouveaux canons disciplinaires, qui prescrivaient une vie simple et austère aux évêques et cardinaux, limitaient les excommunications, imposaient le paiement régulier des dîmes ecclésiastiques, etc. Et l'on définit vingt-trois canons sur la réforme du clergé régulier, six sur les couvents de femmes; toutes choses qui furent terminées en six congrégations générales.

Aucun obstacle ne semblait donc plus s'opposer à la clôture du concile : lorsque subitement le comte de Luna renouvela sa résistance, et d'une manière plus violente que jamais. Il alléguait que, d'une part, la notification de la volonté de son roi quant à la clôture du concile n'était pas encore arrivée à Trente, et qu'il serait malséant de passer outre sans la connaître; et que d'autre part, il était indigne — et ici il n'avait pas tout à fait tort — de terminer en quelques jours, sans préparation indispensable, les décrets qui restaient à définir sur le purgatoire, les saints, les indulgences, tous traitant de matières très difficiles et fort contestées. Il demanda donc de remettre la prochaine session au deuxième jour après Noël.

Les légats furent atterrés par cette démarche de l'Espagnol. Ils venaient précisément de recevoir, de la part

du cardinal-neveu, l'ordre formel (1) de terminer le concile le 9 décembre au plus tard et de faire alors partir immédiatement de Trente tous les évêques. Ils réunirent donc chez eux, à la hâte, cinquante des prélats les plus éminents de toutes les nations. Les Français annoncèrent alors que, dans tous les cas, ils quitteraient Trente au commencement de décembre, " à cause des affaires importantes de leur pays. „ C'était un nouveau coup du cardinal de Lorraine. Nous savons que son roi l'avait chargé de faire discuter sans retard son libelle de réforme, et Charles était sur le point de faire revenir du Ferrier de Venise à Trente, pour insister sur la même question. Dans ces circonstances, le cardinal aurait été dans un grand embarras, obligé de s'opposer ou à son roi ou aux intérêts de la cour romaine, à laquelle il s'était complètement vendu lors de son séjour de Rome. C'est pour sortir de cette impasse qu'il demandait une clôture immédiate. Les évêques français qui savaient que Lorraine recevait les instructions directes de leur cour, le suivirent aveuglement. Les Italiens, cela va sans dire, acceptaient tous les vues des légats, à l'exception de quelques Napolitains, sujets d'Espagne, qui n'osaient pas résister à la volonté du roi catholique et qui demandèrent au moins une prolongation de deux semaines pour pouvoir délibérer plus à fond sur les décrets proposés et sur quelques questions importantes, auxquelles on n'avait pas même encore touché (2). On comprendrait dif-

(1) Daté du 18 novembre ; RAYNALDI ad. an. 1563, nr. 202.

(2) PALEOTTO, p. 677 s.

[redacted]

ficilement pourquoi les légats ne leur accordaient pas ce court délai, que même l'ambassadeur impérial demandait pour qu'on reformât foncièrement la doctrine des indulgences — si nous ne nous rappelions qu'ils voulaient éviter le retour de l'orateur de France et avec lui de nouvelles réclamations pour la réalisation des exigences françaises.

Cependant Luna n'était pas facile à dérouter. Il assembla chez lui itérativement les évêques tant espagnols qu'appartenant aux possessions italiennes de son maître, pour ne pas laisser, comme il disait, piétiner, par la clôture précipitée du synode, sur l'honneur du roi catholique.

Or, sans la signature des Espagnols on ne pouvait pas, évidemment, clore le concile. Les légats se trouvaient dans l'embarras le plus pénible. Mais la diplomatie romaine ne manquait jamais de ressources ingénieuses. Subitement, des dépêches du secrétaire d'État, cardinal Borromée, répandirent à Trente la nouvelle alarmante, que le pape était tombé gravement malade et qu'il était à toute extrémité. Quelques-uns racontèrent même qu'il était déjà mort (1). " Je crois qu'il ne s'est jamais porté mieux, " remarqua, quelques jours plus tard, un des partisans les plus zélés du saint-siège au concile (2). " La nouvelle venait tellement à propos pour amener la fin du synode qu'après l'événement on ne put échapper au soupçon, qu'elle avait été imaginée avec intention. " Il est clair que la mort du pontife, pendant la durée du

(1) Nicol. Psalmæus, p. 133.
(2) Mendoza, p. 168.

concile, aurait causé une grande confusion : les pouvoirs des légats auraient été périmés, quelques prélats auraient essayé d'attribuer au concile l'élection d'un nouveau pape, les Français et les Espagnols auraient renouvelé, en faveur d'une réforme fondamentale, des réclamations qui ne portaient nullement sur les mêmes objets. Pour éviter ces troubles menaçants, presque tous les prélats et ambassadeurs votèrent pour la clôture immédiate. Luna même ne s'y opposa plus que pour la forme. Une assemblée de prélats, convoquée à la hâte le matin du 2 décembre 1563, décida, que la dernière session aurait lieu déjà le lendemain et le surlendemain et qu'on lui soumettrait les décrets sur le purgatoire et l'invocation des saints ; quant à la doctrine, particulièrement difficile, des indulgences, on la remettrait à un temps plus opportun. Il est à peine nécessaire de dire que, ce résultat obtenu, le pape se trouva jouir de la meilleure santé du monde (1).

Et les choses se passèrent ainsi. Seuls, quelques Espagnols et trois Italiens maintinrent leur opposition. On s'embrassa, les larmes aux yeux, pour témoigner sa joie de voir achevée la grande œuvre qui si souvent avait été près d'échouer.

Le 3 décembre, s'ouvrit la neuvième ou vingt-cinquième session. Les deux décrets sur le purgatoire et sur l'invocation des saints passèrent sans débat. Mais quarante pères votèrent contre le quatorzième chapitre du décret disciplinaire sur les prêtres réguliers, quarante

(1) Serventio, aide du secrétaire Massarelli, voit naïvement dans cette coïncidence un miracle divin ; DÖLLINGER, *Zur Gesch. des Konz. v. Trient*, t. II, p. 61.

firent de même contre la défense de donner des couvents en commende à des séculiers. Les légats, dans leur zèle d'en finir, n'eurent aucun égard pour un nombre si considérable de votes négatifs. Ils se croyaient, au contraire, libres maintenant de toute crainte. Ils annoncèrent donc aux prélats que, heureusement, le pape dont on avait annoncé la mort, se trouvait de nouveau en parfaite santé [1]. Le tour était joué.

Le lendemain (4 décembre), de grand matin, la congrégation générale fut réunie encore une fois. Sur les instances des orateurs impériaux et des Français, on proposa hâtivement un décret sur les indulgences, et on le discuta bien vite en y joignant plusieurs autres décrets de moindre importance. Après cela, on se rendit de nouveau à l'Église pour continuer la session publique du 3 décembre. Là on accepta définitivement les décrets sur lesquels on venait de délibérer, et on lut encore une fois toutes les décisions des deux synodes antérieurs de Trente. De cette manière, la grande question : si l'assemblée actuelle était la continuation des réunions précédentes, était enfin vidée dans le sens de l'affirmative, et le point de vue, pour lequel Philippe II avait combattu dès le commencement, était reconnu comme le seul juste. On adopta alors la proposition des légats de prier sa Sainteté de confirmer sans délai toutes les ordonnances du concile. Seul l'intrépide archevêque de Grenade, Guerrero, eut le courage de s'écrier : " Je ne crois pas nécessaire l'approbation papale ! " 234 cardi-

---

(1) Nic. Psalmaeus, p. 134. — Forelli, p. 250.

naux, évêques, généraux d'ordre, abbés et procurateurs signèrent les procès-verbaux du concile, dont les décrets furent ensuite approuvés et promulgués par le souverain pontife, dès le 26 janvier 1564. Le concile de Trente fut clos par des prières et des actions de grâces.



CHAPITRE VIII.

Caractère et conséquences du concile de Trente.

La doctrine catholique déterminée et élucidée pour toujours par le concile de Trente. — Les décrets disciplinaires et hiérarchiques rencontrent beaucoup de résistance. — Soumission absolue de l'empereur. — L'empire fait des réserves sur les décisions de Trente. — Le concile n'est pas reconnu en France. — Philippe II ne publie ses décrets qu'en réservant les droits de l'État et des laïques. — Venise agit de la même manière. — Le Portugal, la Pologne et les Suisses catholiques se soumettent sans condition — Confusion des idées religieuses parmi les catholiques avant le concile. — Elle est complètement écartée par le concile. — La doctrine catholique fort bien développée dans les deux premières assemblées de Trente. — La hiérarchie et la discipline ecclésiastiques rétablies par la troisième réunion de Trente. — La papauté l'emporte pleinement sur les nations *ultramontaines*. — L'autorité papale reconnue supérieure aux conciles et fortement augmentée. — Le collège des cardinaux. — Le clergé inférieur soumis complètement aux évêques. — Les réformes du culte repoussées par le concile. — Nouveau caractère de la papauté; réformation de l'Eglise entière. — Les séminaires épiscopaux. — L'enseignement. — Les mœurs du clergé. — Les couvents. — Conclusion : énorme essor de l'Eglise catholique comme conséquence du concile de Trente.

Le concile terminé, se présentait naturellement cette importante question : ses décrets seraient-ils acceptés par les nations catholiques?

Il y a ici une distinction générale à faire. En tout ce qui concerne la doctrine proprement dite, les décrets d'un concile général sont obligatoires sans restriction pour l'étendue entière de l'Église. Il ne pouvait donc être question, sous ce rapport, d'une résistance

quelconque de la part des pays qui ne s'étaient pas séparés encore du giron de l'Église. La doctrine était déterminée et élucidée pour tout jamais par le synode général, et nous aurons l'occasion de revenir sur l'importance de ses décrets de foi. Mais la situation était bien différente pour les ordonnances qui traitaient de la discipline et de l'organisation hiérarchiques et des cérémonies du culte. Celles-ci avaient besoin d'être accueillies et publiées dans les différents pays et diocèses pour être valables dans chacun d'eux. Et sur ce point, on pouvait, dès l'origine, s'attendre à des résistances opiniâtres et difficiles à vaincre.

Le premier en dignité parmi les souverains catholiques, était l'empereur. On n'avait eu presque aucun égard pour ses pétitions. Il s'était plaint à diverses reprises, autant que les Espagnols et les Français, que la nation italienne cherchât à soumettre, par le nombre de ses voix, tous les autres peuples catholiques. [1]. Le 12 août encore, à une époque où depuis longtemps il était gagné à la curie romaine, il avait regretté, dans une lettre adressée au roi d'Espagne, que tous ses efforts pour assurer la liberté du concile fussent restés sans résultat. " Car les légats ne cessent pas de consulter sa Sainteté pour toutes les affaires qui surgissent au concile, et réussissent par des promesses, des dons, menaces, artifices et intrigues de tout genre à obtenir

[1] Qu'on voie entre autres la lettre de l'empereur au comte de Luna, 30 juillet 1563 (Sickel, p. 570) : *Quidquid tamen vos una cum Gallis efficere in hac parte poteritis, ut debita aequalitas ubique servetur neve sola Italica natio multitudine suffragiorum nos omnes adeo passim superare conetur, id oratores nostri ex mandato nostro non solum non impedient, verum etiam... diligenter praemonebunt.*

[redacted]

que rien ne s'y fait ni s'y résout, que ce qui est du goût et de la volonté de sa Sainteté. Ceci et les mauvais conseils apporteront, comme il est à craindre, une diminution de l'autorité des conciles précédents, des empêchements et de la confusion pour le progrès du synode actuel et peut-être des dommages encore plus considérables „ (1).

N'est-il pas naturel de supposer qu'après s'être exprimé de la sorte sur les procédés du concile, l'empereur ne se serait soumis que sous certaines conditions et exceptions aux décrets de cette assemblée? Mais ce serait une erreur. Comme dans tout ce qui se rapporte au synode de Trente, Ferdinand Ier n'eut de courage qu'en paroles et que de la faiblesse dans ses actes. D'après ses ordres, ses orateurs, l'archevêque de Prague et l'évêque d'Olmutz, signèrent en son nom et pour ses pays héréditaires les décisions du concile. Il en fut récompensé quelques mois plus tard, lorsque le pape permit aux évêques d'Allemagne (avril 1564) d'accorder, avec quelques restrictions, le calice aux laïques. C'était presque tout ce qui restait des demandes du fameux *libelle de réformation*.

Mais ni l'empire allemand ni la Hongrie ne se crurent liés par l'assentiment donné par Ferdinand Ier aux décrets de Trente. Le second de ces pays y avait été à peine représenté, le premier ne l'avait pas été du tout. Ni l'un ni l'autre n'ont jamais accepté officiellement les décisions du concile, ils ne s'y sont soumis que peu à peu et tacitement. Après avoir obtenu l'usage

(1) *Documentos ineditos*, t. IX, p. 359.

du calice, l'empereur fit tout ce qui lui fut possible pour amener les évêques d'Allemagne à publier les décrets. En 1566, Commendone qui venait d'être nommé cardinal, arriva à la diète impériale d'Augsbourg pour appuyer par son éloquence et par son autorité personnelle les démarches de Ferdinand I[er]. Mais l'archevêque de Mayence lui déclara, au nom des princes catholiques : qu'ils acceptaient tous et sans restriction ce que le concile avait décidé concernant la doctrine, la foi et le culte divin ; mais qu'il y avait certains points de discipline dont ils souhaitaient être dispensés, et qu'ils se trouvaient en présences d'usages établis qu'il n'était ni sûr ni à propos d'abolir dans un temps de licence et de divisions ([1]). Et les choses restèrent dans cet état sans changement.

Suivant l'exemple donné par les représentants de l'empereur, les ambassadeurs des rois de Pologne et de Portugal, du duc de Savoie, de la république de Venise, du Grand Maître de l'ordre de Saint-Jean, et des cantons catholiques de la Suisse signèrent les actes de Trente. Le cardinal de Lorraine avait eu la hardiesse de les accepter pour la France, au nom du roi très chrétien, en l'absence des ambassadeurs français et sans y être aucunement autorisé ([2]). Seul, le comte de Luna, résolu et courageux comme toujours, refusa sa signature jusqu'à une décision expresse de son souverain.

Et l'on dut voir bientôt que même la seconde grande puissance catholique, que la France n'était nullement disposée à ratifier l'arrogance de Lorraine et à se sou-

---

([1]) GRAZIANI. *Vita di Commendone*, liv. III, chap. 2.

([2]) LE PLAT. t. VI, p. 302.

mettre aux résolutions de la majorité de l'assemblée. Du Ferrier avait immédiatement écrit à Paris : il n'avait pas voulu assister a la clôture du concile, disait-il, parce qu'on n'avait pas eu égard à son opposition, qu'on avait soumis les évêques français en première instance au tribunal papal, maintenu les pensions et provisions romaines sur les évêchés, enfin déclaré ouvertement le concile une continuation des assemblées précédentes de Trente, par la lecture de leurs décrets dans la dernière session. Il ajouta qu'on ne pouvait accepter non plus, au point de vue gallican, que les décrets conciliaires fussent soumis à l'approbation papale.

Aussi, dès que le cardinal de Lorraine revint en France, se vit-il très mal accueilli par le gouvernement de Catherine de Médicis. Dans une réunion des principaux conseillers du roi, à laquelle il assistait, on résolut de surseoir pour un temps indéterminé à la publication des décrets du concile, comme contraires à l'autorité du roi et préjudiciables aux privilèges de l'Église gallicane (1). On traita le cardinal avec une antipathie si peu déguisée qu'il crut bon de se renfermer dans son diocèse de Reims, où il prêcha son « peuple » et fit appliquer, sans l'autorisation royale, les décrets du concile sur la foi et la doctrine religieuse (2). Quant aux décrets de réforme, il ne put les faire accepter par la province métropolitaine de Reims, mais il en fit résoudre quelques nouveaux par un concile provincial,

---

(1) *Lettre de Catherine de Médicis à l'évêque de Rennes,* 27 février 1564 LE PLAT, t. VI, p. 320.

(2) DE BOUILLÉ, *Histoire des ducs de Guise,* t. II, liv. 4, chap. 1.

en 1564 ([1]). Aucune des promesses qu'on lui avait faites à Rome ne fut réalisée. La reine-mère, de son côté, opposa la force de l'inertie aux instances de plus en plus pressantes que lui fit le nonce Santa-Croce de publier les décrets du concile dans le royaume de France; elle usa de prétextes toujours nouveaux pour ne pas les accepter. Il y avait surtout deux raisons qu'elle alléguait contre cette promulgation : d'abord la défense de donner les bénéfices en commende à des séculiers, parce que le gouvernement avait l'habitude de gratifier de cette manière des hommes influents, chose doublement nécessaire dans une époque de troubles; et la peur des huguenots, qui auraient vu dans une telle publication la déclaration d'une nouvelle guerre. Mais il y avait bien d'autres raisons plus importantes et plus durables pour empêcher les souverains de France, même quand ils étaient en lutte ouverte avec les huguenots, d'accepter les décisions de Trente. On les croyait, et non sans cause, opposées aux libertés de l'Église gallicane et surtout aux droits de la couronne. On repoussait particulièrement le droit de visite des hospices, l'exécution ou la cassation des testaments, la connaissance du droit de patronage, l'examen des notaires royaux, la juridiction sur les adultères, octroyées aux évêques par le concile; la connaissance de toutes ces choses appartenant aux juges royaux. On repoussait la suppression de l'appel comme d'abus, action judiciaire qui soumettait toute peine ordonnée par un juge ecclé-

---

([1]) MIGNOT, *Histoire de la réception du concile de Trente* (Amsterdam 1756), t. I, p. 339.

siastique à l'approbation des cours royales de justice, si le condamné s'adressait à elles. On repoussait l'excommunication du souverain temporel, admise, dans certains cas, par le concile. On repoussait la formule *salvâ semper in omnibus sedis apostolicae auctoritate.* On repoussait la déclaration du caractère divin des dîmes ecclésiastiques comme opposée aux opinions des anciens docteurs et aux décisions des cours souveraines de France. On repoussait enfin la soumission, en première instance, des évêques français et même des ecclésiastiques ordinaires à la juridiction romaine, et l'ingérence de l'autorité apostolique dans les affaires intérieures des diocèses, comme contraires aux lois gallicanes et aux arrêts des parlements (1).

En vain les nonces du pape, les pontifes eux-mêmes, les assemblées du clergé de France, depuis les États-Généraux de 1576 jusqu'à ceux de 1614, ont-ils sans cesse importuné les rois de France de soumettre le royaume aux décrets et canons de Trente. Ni Charles IX, ni Henri III, ni Henri IV, ni même la bigote Marie de Médicis n'ont osé reconnaître un concile qui visait à l'augmentation indéfinie du pouvoir ecclésiastique, aux dépens de l'État et du monde laïque, et qui, à tout moment, pouvait rallumer les torches des luttes intestines. Le concile de Trente n'a donc jamais été accepté ni publié en France.

La conduite du comte de Luna qui, seul de tous les

---

(1) Voir l'Écrit de l'avocat général d'Espesses sur la réception du concile ; et Mémoire du président Le Maître sur les décrets du concile ; MIGNOT, *Histoire de la réception du concile de Trente*, t. II, p. 104 ss. 207 ss.

personnages présents à la clôture du concile, avait refusé de la signer, ne présageait rien de bon pour l'accueil que les décrets disciplinaires et hiérarchiques du synode général trouveraient en Espagne (1). En effet, Philippe II, quoique très content de la tournure que le concile avait prise dans toutes les questions dogmatiques, où les idées conservatrices de l'Espagne avaient pleinement vaincu les tendances opposées des Allemands et des Français, était fort peu satisfait de quelques décisions des articles de réforme, qui semblaient amoindrir le pouvoir royal sur le clergé d'Espagne (2). Il s'agissait surtout d'une résolution de la vingt-quatrième session (*De reform.*, cap. 1) qui ordonnait que tout prélat nouvellement nommé fût examiné quant à son orthodoxie et à l'austérité de sa vie par le synode provincial, et en dernière instance par le saint-père lui-même. Vargas avait immédiatement parlé de cet article comme d'une chose " peu décente " et pleine de dangers pour Sa Majesté et ses royaumes, parce qu'il tendait à faire tout dépendre du pape et à diminuer et affaiblir les droits royaux de patronage. Vargas n'était pas moins irrité des chapitres V et VI du décret de réforme de la même session, comme préjudiciables à l'inquisition et montrant trop de clémence envers les hérétiques. Il qualifiait ces chapitres " d'œuvre du diable ", dénomination certes peu respectueuse pour les décisions d'un saint concile. L'extension donnée à la

---

(1) PALLAVICINI a montré sa profonde partialité en représentant le roi d'Espagne comme acceptant, presque sans difficulté, toutes les résolutions de Trente.

(2) Voir mon article : Philippe II et la papauté, dans la *Historische Zeitschrift*, série II, t. III, p. 302 ss.

[redacted]

juridiction ecclésiastique, la suppression de l'appel comme d'abus qui existait en Espagne aussi bien qu'en France, donnaient d'autres sujets de plainte au roi catholique, qui oubliait son dévouement envers le saint-siège chaque fois qu'il s'agissait des privilèges de sa couronne.

Malgré toutes les demandes, tous les reproches et toutes les plaintes du pape, l'année de 1564 s'écoula sans que Philippe II eût permis, dans ses possessions d'Espagne, d'Italie, des Pays-Bas et de Bourgogne, la publication des décrets de Trente. Enfin, en 1565, comme pour plusieurs affaires financières, il avait besoin de la bonne volonté de Rome, il résolut de les publier, mais avec ces restrictions expresses et fort importantes: " que rien ne serait changé ni aucune innovation établie quant aux droits royaux, privilèges de Sa Majesté ou de ses vassaux, lois et sujets, surtout relativement à la juridiction temporelle, au droit reconnu de patronage ou de nomination, ainsi qu'à la connaissance des causes et de la possession de bénéfices, à la législation sur les dîmes possédées ou demandées par des laïques, à l'administration des hospices, et autres fondations pieuses et à tous les droits semblables. " Par ces réserves, on avait écarté toutes les décisions de Trente qui auraient pu amoindrir l'influence du roi catholique sur la nomination des prélats et sur la juridiction ecclésiastique. Du reste, les jurisconsultes espagnols suivaient constamment le principe qu'aucun règlement général ne pouvait abolir les privilèges spéciaux dont jouissait le roi catholique, soit par concession expresse du saint-siège, soit par tradition immémoriale. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, le chapitre *Causae*

omnes du concile, qui réserve aux ordinaires la juridiction ecclésiastique de première instance et, par conséquent, défend aux légats apostoliques de s'en mêler, ne fut pas reçu en Sicile, où, d'après des privilèges pontificaux, le roi était légat né du saint-siège. Là, après comme avant le concile, le roi attira devant ses tribunaux tous les procès ecclésiastiques déjà en première instance. Tandis qu'en Espagne, en se basant sur le concile, il défendait strictement au nonce du pape cette ingérence dans la juridiction des évêques, en Sicile il n'hésitait point lui-même, quoique laïque, à violer constamment les prescriptions du concile. La défense du cumul des bénéfices ne fut non plus observée dans aucune partie de l'empire espagnol, parce qu'elle était contraire au droit royal de patronage. En général, tous les gouverneurs des provinces et vice-rois furent chargés de n'admettre aucune innovation hiérarchique ou religieuse par suite des règlements de Trente (1).

Ce fut à cette même condition que la république de Venise les accepta. Il est vrai qu'elle fit, dès l'année 1564, un acte d'obéissance envers l'Église ce qui lui valut de la part de Pie IV de pompeux éloges et un splendide cadeau, celui du magnifique palais construit par Paul II et habité aujourd'hui par l'ambassade d'Autriche. Mais, comme l'Espagne, la république réserva ses usages anciens et tous ses droits de souveraineté (2).

Le roi de Portugal, Sébastien, élevé par les jésuites et

(1) Pour les difficultés nombreuses que la réception du concile de Trente rencontra aux Pays-Bas et en Franche-Comté, voir Le Plat, t. VII, l. Nous ne pouvons pas entrer ici dans ces détails qui rendraient notre travail fort fastidieux.

(2) Morosini, *Histor. Venet.* lib. VIII, p. 324. — Mignot, t. I, p. 22.

[redacted] [redacted]

complètement dévoué au parti papal fanatique, ne mit aucune condition à la réception des décrets conciliaires; à l'immense joie du souverain pontife, il lui notifia cette décision par une lettre enthousiaste du 2 octobre 1564 ([1]).

Pour le royaume plus important de Pologne, le pape avait eu beaucoup de craintes. En effet, les protestants jouissaient dans ce pays d'une grande influence, et l'archevêque-primat de Gnesne n'était pas lui-même fort éloigné de leurs idées. Heureusement pour l'Église, le roi Sigismond-Auguste était partisan dévoué de Rome. Le nonce Commendone se servit habilement de lui pour empêcher la réunion d'un concile national, convoqué par le primat, et pour faire accepter, par une sorte de surprise, à la diète de Varsovie, en 1564, les décrets du concile sans aucune restriction ([2]). Ce fut un sujet de grande joie pour Pie IV.

Son succès fut bien moins grand en Écosse. Il avait envoyé les résolutions de Trente à la reine Marie Stuart et à l'archevêque de Saint-André. Mais les troubles politiques et religieux qui éclatèrent immédiatement après dans ce pays, empêchèrent leur réception ([3]); et bientôt l'Écosse fut définitivement perdue pour l'Église.

Finissons par les cantons catholiques d'Helvétie. Ces petits cantons, sept en tout, se soumirent aux décisions du concile, mais en déclarant qu'ils ne feraient rien pour les imposer à d'autres et surtout aux grands cantons protestants de la Suisse.

([1]) Pallavicini, XXIV, 9, 15.

([2]) Graziani, *Vita di Commendone*, liv. II, ch. 10. 11. — Raynaldi, ad. an. 1564, nr. 45. 46.

([3]) Mignot, t. I, p. 121.

Si nous établissons maintenant le résultat final, nous trouverons que, de toutes les grandes puissances catholiques, l'empereur seul, pour ses pays héréditaires, avait accepté sans limitation les décrets du concile; l'empire et la France les avaient, au contraire, obstinément repoussés. L'Espagne ne les avait reçus qu'à la condition qu'ils ne changeraient rien à l'état de choses existant sur le terrain de la politique religieuse. Si l'on se rappelle que les décisions du synode relatives à la foi et à la doctrine étaient obligatoires pour tous les pays catholiques, on voit que l'acceptation de l'Espagne ne valait pas mieux au fond que le refus de la France et de l'empire. Donc aucune grande puissance, sauf l'Autriche, n'avait souscrit aux tendances hiérarchiques de Trente.

Quant aux États de second ordre, Venise suivait l'exemple de l'Espagne; seuls la Pologne et le Portugal se soumirent en tout aux décisions de l'assemblée de Trente. C'était là un résultat assez maigre, et Pie IV n'avait pas de raison de s'en féliciter outre mesure.

Cependant, sur le vaste terrain de la foi, de la doctrine catholique, de l'agencement intérieur de la hiérarchie, le concile de Trente a exercé une influence immense. On peut dire hardiment qu'il a sauvé l'Église, et qu'il a donné au catholicisme une constitution et une direction qui le régissent pendant les siècles suivants. Ce fut une véritable transformation et une résurrection de l'Église.

Qu'on se reporte un moment à l'époque qui a précédé le concile. Quelle confusion d'idées et de croyances chez les catholiques mêmes! Ils étaient à peu près unanimes

à reconnaître la nécessité absolue d'une réforme religieuse; mais quelle serait cette réforme, et jusqu'où s'étendrait-elle? Cette incertitude menaçait de détruire tout fondement solide de l'Église; elle rendait perplexes les âmes des croyants eux-mêmes; elle les ouvrait aux influences protestantes. Qui aurait pu garantir que l'Église, réunie en concile général, n'adopterait pas plusieurs des innovations dogmatiques et hiérarchiques que Luther et Zwingle avaient préconisées? On entendait des cardinaux et des prélats énoncer des maximes qui se rapprochaient beaucoup du luthéranisme. Contarini voulait baser l'Église sur le libre usage de la raison influencée par la grâce divine. Pole et Morone avaient, sur la Justification et la volonté humaine, des idées analogues à celles des réformateurs allemands et suisses. Le pape, ses légats, l'empereur s'étaient montrés à différentes reprises disposés à adopter au moins quelques-unes des doctrines protestantes. Comment la masse des catholiques aurait-elle été moins hésitante que les princes de l'Église? La littérature protestante était aussi nombreuse et aussi active qu'habile et insinuante. Par des milliers d'écrits, depuis le lourd in-folio jusqu'à la feuille volante, depuis le traité latin farci de citations savantes jusqu'au simple discours adressé au paysan, elle s'introduisait dans toutes les classes des populations. Le théologien, le savant, l'humaniste, le bourgeois instruit, l'artisan, le soldat, l'homme des campagnes, chacun trouvait des traités adaptés à sa manière de penser et de sentir, où on lui prouvait la justesse et la vérité des propositions nouvelles; la bible lui était expliquée en détail dans le sens des

novateurs. Le catholique pouvait d'autant plus difficilement se soustraire à l'influence de ces argumentations, que les dogmes orthodoxes étaient loin d'être aussi bien exposés et défendus. Même après les premières réunions du concile de Trente, le prédicateur de la cour de Maximilien, fils de l'empereur Ferdinand Ier, Jean-Sébastien Phauser, pouvait prétendre de ne pas avoir quitté la foi de l'Église catholique romaine, tout en enseignant des dogmes qui ne se distinguaient en rien des doctrines des réformateurs (1).

Mais lorsque les décrets du concile de Trente furent publiés définitivement, cet état de choses cessa. Le catholique sut alors pertinemment quelle était sa croyance et quels étaient ses adversaires. Le doute n'était plus possible. Les longues argumentations qui accompagnaient les thèses du synode œcuménique, lui expliquaient en détail les raisons de sa foi. Il y trouvait un arsenal bien rempli et bien ordonné pour la défense de ses convictions contre les attaques des ennemis. La certitude, l'assurance lui étaient rendues. “ Tout principe hardiment posé, tout enseignement qui se fixe, acquiert, par là même, une autorité presque indépendante de la solidité ou de la fragilité des bases, „ dit un historien. (2). L'Église avait prouvé qu'elle ne désespérait point de se maintenir contre les assauts formidables des novateurs ; elle avait reconstruit son fier édifice ; aucune pierre ne manquait plus à l'architecture habilement et savamment ordonnée de ce colossal monument. Elle avait entièrement changé d'as-

(1) Ed. Reimann. *Die religioese Entwickelung Maximilians ; Hist. Zeitschr.* t. XV (1866), p. 15.

(2) Bungener, *Histoire du concile de Trente*, t. I, p. 170.

pect et les armes du protestantisme s'émoussaient contre ces murs, qui ne montraient plus la moindre brèche où ses ennemis eussent pu rentrer. C'est au concile de Trente que s'arrête le choc, jusqu'alors irrésistible, de la réformation : bientôt la garnison de la forteresse romaine, redevenue nombreuse, courageuse, bien disciplinée, entreprenante, reprend l'offensive et chasse ses adversaires d'un grand nombre de positions où ils s'étaient crus inattaquables. Le protestantisme est repoussé du midi de l'Europe vers le nord, où seulement il pourra se maintenir. Telle est l'immense importance du concile de Trente pour l'histoire des luttes religieuses du XVIe siècle!

C'est pendant les deux premières périodes du concile qu'on dégagea surtout le dogme catholique des opinions protestantes. Dans la dernière, on réorganisa principalement la hiérarchie, ébranlée par sa propre décadence et par les attaques de ses adversaires.

En 1546, 1547 et 1551 la doctrine catholique fut développée de la manière la plus complète. Aucune concession n'y fut faite au protestantisme. L'Église ne voulait pas laisser de malentendu. Elle aimait mieux s'aliéner pour toujours les pays du nord, des millions et des millions d'âmes, que de souffrir le reproche d'avoir vacillé dans ses principes dogmatiques. Périsse plutôt la moitié du monde chrétien que de mettre le tout en question, disait le parti qui triomphait à Trente. Ce fut sans doute une amputation douloureuse pour l'Église, et nous avons vu qu'un parti assez nombreux parmi les évêques, et même quelques cardinaux, auraient désiré la lui épargner en cherchant à rétablir la paix

entre tous ses anciens membres. Est-ce que l'Église, au point de vue de son propre intérêt, avait raison de préférer les moyens violents aux moyens doux ? Je le pense. Une fois l'autorité absolue et éternelle de l'Église abandonnée, il n'y aurait plus eu possibilité d'enrayer sur cette pente. Pourquoi, aurait-on dit, s'arrêter en chemin ? Si l'Église reconnaît que quelques-uns des dogmes qu'elle a enseignés jusqu'à présent, sont erronés ou du moins incertains, quelle garantie donne-t-elle que les autres soient meilleurs.

L'incertitude des esprits se serait prolongée, au grand détriment de la religion catholique. Les protestants, eux, avaient un principe clair et solide, la bible, bien qu'ils se séparassent souvent quant à l'explication de l'Écriture sainte. Si l'Église eût renoncé à son principe, à la stabilité de ses dogmes, à sa propre autorité éternelle, elle n'eût plus trouvé de point d'appui pour soutenir la lutte contre son adversaire. Le sol lui aurait manqué sous les pieds, elle aurait dû capituler enfin devant l'ennemi et se rendre à discrétion. Les tendances semi-protestantes d'un bon nombre de ses propres prélats devaient l'affermir dans la conviction, que seul un maintien résolu, une résistance à outrance pouvaient la sauver. On avait laissé ouvertes une ou deux portes, et l'ennemi s'était introduit dans la place même ; il fallait lui fermer tout accès si l'on voulait la défendre ultérieurement. C'est ce que les jésuites avaient reconnu dès le principe ; telle est la raison pourquoi ils ont exercé une influence aussi considérable et aussi victorieuse sur le concile. Ils avaient commencé par affirmer hautement que la tradition de l'Église obligeait le chrétien à l'égal de la bible. Ils avaient établi ensuite

[redacted]

le dogme de la Justification de manière à rendre impossible toute réconciliation avec les protestants. Et sur cette base, on avait entassé dogmes sur dogmes, logiquement, avec beaucoup de suite et de persévérance, de sorte qu'aucun doute n'était plus possible sur le fait que l'Église croyait ce qu'elle avait cru jusqu'alors. Elle formait de nouveau une unité compacte, inaccessible à tout essai de transaction avec des croyances divergentes. On peut dire même que jamais elle n'avait été plus intolérante qu'après le concile de Trente. Au XIVe, au XVe siècle, elle avait laissé à ses fidèles une certaine latitude; pourvu qu'ils remplissent les cérémonies religieuses, ils pouvaient penser à peu près ce qui leur plaisait, s'ils ne parlaient pas trop haut. Sûre de sa domination universelle, l'Église n'avait pas été trop ombrageuse. Maintenant tout était changé. Devant l'ennemi, les partisans de Rome serraient les rangs, et chaque soldat qui n'était pas exactement fidèle à la consigne, était proclamé traître et puni comme tel. L'Église est devenue bien plus étroite, exclusive, sombre, haineuse après la réforme qu'elle ne l'avait été auparavant.

Si c'étaient là les résultats immenses de la première grande période du concile de Trente, les conséquences de la seconde et dernière période, de 1562 et de 1563, ne furent pas moins importantes.

Les nations *ultramontaines*, c'est-à-dire les Allemands, les Français et les Espagnols, et même une partie nombreuse des Italiens avaient voulu diminuer considérablement l'autorité du pape et de la curie, en faveur de l'indépendance nationale et épiscopale et du pouvoir du concile. Avaient-ils réussi?

Lorsqu'il s'agit de donner la sanction pontificale aux décrets du concile, Pie IV déclara, dans la congrégation des cardinaux du 1er janvier 1564 (1) : que si, d'un côté, il paraissait en effet que la cour de Rome eût perdu beaucoup, elle avait autant gagné d'un autre côté, parce que l'autorité du siège apostolique s'était accrue et fortifiée !

Pie IV avait raison, plus encore qu'il ne voulait l'avouer lui-même. La cour papale avait perdu quelques avantages au point de vue pécuniaire, dans les privilèges mêmes qui l'avaient rendue odieuse à toutes les nations ; mais son influence réelle, son pouvoir avaient gagné énormément. Nous avons déjà essayé d'expliquer les raisons de sa victoire définitive et complète.

L'autorité du pape avait été reconnue comme supérieure aux conciles. L'œuvre des grands synodes œcuméniques du XVe siècle, qui avaient si hardiment combattu pour l'opinion contraire, était détruite. La majorité italienne de Trente qui s'était complètement identifiée avec la papauté, lui avait soumis, d'une manière absolue et définitive, les nations étrangères qui avaient encore lutté, jusqu'alors, pour un reste d'indépendance. On avait admis que, pour la validité des décrets conciliaires, la sanction pontificale était indispensable, et, par conséquent, on l'avait en effet reclamée.

Une foule de matières des plus importantes avaient été abandonnées directement à la libre décision du pape.

---

(1) SICKEL, *Zur Gesch. des Kons. v. Trient*, p. 649.

[redacted]

On avait expliqué le caractère de son pouvoir d'une façon qui ne lui laissait rien à désirer. On l'avait nommé expressément " le vicaire de Dieu même sur la terre " (*sess. VI de Reform.*, cap. 1). On avait ajouté, que " le suprême pouvoir dans l'Église universelle était confié aux pontifes de Rome " (*sess. XXIV de Poenitent*, c. 7). Et ce qui avait été encore plus expressif: on avait toujours évité, malgré les instances du parti indépendant, de déclarer divine l'institution directe des évêques. Le pape pouvait donc, de plein droit, se regarder comme l'évêque universel, qui ne faisait que déléguer une partie de ses pouvoirs divins aux évêques particuliers. Quel triomphe pour le souverain pontife! Par ce concile même qu'il avait tant craint, il était devenu le véritable maître des évêques, plus dépendant désormais de lui qu'ils ne l'avaient jamais été auparavant! Dans plusieurs cas, les évêques n'exerçaient pas leurs fonctions de leur propre droit, mais seulement comme délégués du siège apostolique (*sess. VI de Reform.*, c. 3, *sess. XXI de Reform.*, c. 8). Le pape fut obligé de sévir contre les évêques non résidents et de leur nommer des successeurs (*sess. VI de Reform.*, c. 1). Il y avait des crimes que non les évêques, mais le pape seul pouvait juger (*sess. XIV de Poenit.*, c. 7). Ce fut le pape qu'on chargea de remplir les sièges épiscopaux d'hommes capables et pieux et de fixer les règles pour l'examination des nouveaux évêques (*sess. XXIV de Reform.*, c. 1). Tous les prélats furent astreints à jurer obéissance envers le saint-siège (*sess. XXV de Reform.*, c. 2). Les crimes graves perpétrés par ces prélats furent jugés à Rome même par le souverain

pontife (*sess. XXIV de Reform.*, c. 5) ce qui était contraire, entre autres, aux privilèges de l'Église et du royaume de France. Le pape avait des moyens nombreux d'éluder toutes les défenses portées contre la pluralité des bénéfices; une foule de prétextes lui étaient laissés pour donner plusieurs bénéfices ecclésiastiques à un favori ou à un acheteur et pour dispenser de l'obligation de la résidence ([1]). On lui confiait, en outre, le droit de donner une abbaye vacante à des prêtres séculiers, surtout à des cardinaux et à des évêques, leurs favoris ([2]). On lui laissait les *annates*, c'est-à-dire les fortes contributions que tout évêque nouvellement nommé avait à lui payer. Cette imposition avait été attaquée à différentes reprises au concile, par les princes et par les prélats français et allemands. Mais le souverain pontife n'avait pas voulu s'en départir. Paul IV avait maintenu les annates par une bulle du 17 avril 1559. Pie IV les défendit contre la France et même contre les exigences des Électeurs et des autres princes ecclésiastiques d'Allemagne. Les annates, disait-il à ces derniers, sont nécessaires au saint-siège ; " car le pontife romain est obligé de soutenir le poids de l'Église entière et de conserver toute sa splendeur et sa dignité. Si on le dépouille de ses ressources matérielles, son autorité languira et deviendra l'objet du mépris ". Du reste, les annates datent de neuf siècles, raison suffisante pour les laisser subsister ([3]). — Pres-

---

([1]) Sess. VII. De Ref. Introd. et c. 5; Sess. XXIV. De Ref. c. 13; Sess. XXV. De Ref. c. 9.

([2]) Sess. XXI De Ref. c. 8. — PALLAVICINI. l. XII. c. 13. § 14.

([3]) LE PLAT. p. 592. 648. 652. — RAYNALDI. ad. an. 1563. nr. XLIV.

que tous les abus du saint-siège qu'on avait voulu abolir, restèrent en vigueur, tandis que le pouvoir papal était revêtu d'un caractère plus divin, plus universel, plus à l'abri de toute comparaison et de toute concurrence.

La réorganisation du collège des cardinaux qu'on avait essayée, avait aussi complètement échoué. Le concile avait invité le pape (*sess. XXIV de Ref.*, c. 1) " à prendre les cardinaux dans toutes les nations, autant que cela se pourrait faire commodément et suivant qu'il les trouverait capables. „ Mais les expressions de cette formule étaient beaucoup trop vagues pour imposer au souverain pontife la moindre contrainte. Aussi voyons-nous les nouveaux papes, exactement comme leurs prédécesseurs, nommer en immense majorité des cardinaux italiens, y ajouter un certain nombre d'Espagnols ou de Français, selon que l'Espagne ou la France étaient en faveur auprès de la curie, et enfin choisir un ou deux cardinaux dans les autres nations. Les Allemands surtout furent toujours fort négligés dans les promotions. Le concile avait, il est vrai, essayé de limiter un peu, à cet égard, l'arbitraire du saint-siège. Il ordonnait (chapitre cité) " que la conduite, l'âge, la science et toutes les autres qualités requises dans les évêques par ses décrets étaient également indispensables pour la création des cardinaux, même quand ils ne seraient que diacres. „ Mais les papes qui avaient en toute occasion à la bouche les décrets du concile de Trente, s'émancipèrent régulièrement de cette prescription, comme de toute autre ordonnance du synode qui leur était incommode. Jules III et Pie IV

en avaient donné l'exemple pendant la réunion même du concile!

En revanche, les évêques furent amplement dédommagés de la grande limitation de leur indépendance, au profit du siège romain, par l'extension de leur propre autorité sur le clergé de leurs diocèses. Le pouvoir judiciaire de l'évêque fut considérablement augmenté et consolidé; pour la visitation du diocèse et la correction des mœurs de leurs subordonnés, il fut substitué même au pouvoir apostolique. Les dispenses, en dehors de celles accordées par la curie romaine, dépendaient de lui exclusivement; et les dispenses directes du pape devaient même être visées au moins par l'ordinaire du diocèse. Les chapitres des cathédrales épiscopales qui, jusqu'alors, avaient conservé une position assez indépendante, furent soumis dès lors à la visitation et même à la juridiction absolue de l'évêque. Ils essayèrent plusieurs fois de se délivrer du joug épiscopal, mais ils échouèrent complètement, et leur servitude fut maintenue par plusieurs décrets ultérieurs. Plus encore, les moines qui ne résidaient pas dans leur couvent, et les abbayes et couvents donnés en commende furent placés sous le pouvoir judiciaire de l'évêque (1). C'était là un renforcement considérable des liens de la discipline ecclésiastique en faveur des ordinaires. Mais comme ceux-ci n'étaient plus que de simples fonctionnaires du pape, au fond toute cette réforme servit à rehausser et à agrandir encore son autorité et sa toute-puissance.

---

(1) Sess. VI, De Ref. c. 3. 4; sess. XIII, De Ref. c. 1; XIV De Ref. c. 8; XXII De Ref. c. 5; XXIV De Ref. c. 10; XXV De Ref. c. 6.

Toutes les réformes quant au culte et aux cérémonies religieuses avaient été repoussées par le concile. Le mariage des prêtres fut condamné de la manière la plus énergique. " Si quelqu'un dit que les prêtres, ayant reçu les ordres sacrés, ou les réguliers ayant fait le vœu solennel de chasteté, peuvent se marier — qu'il soit anathème! „ (sess. XXIV, de Sacram. matrim. can. IX). Un autre vœu des Français et des Allemands avait été de célébrer la messe en langue populaire : le concile défendit de la célébrer dans une autre langue que le latin (sess. XXII. de Sacrif. missae, cap. 8) et ne permit, en langue vulgaire, que des explications et des sermons sur la messe. L'invocation des saints; le culte des images et des reliques furent pleinement consacrés par la vingt-cinquième session. Le commerce des indulgences avait été la cause particulière et occasionnelle du commencement de la réformation de Luther. Le concile, le second jour de la vingt-cinquième session, sanctionna absolument la libre distribution des indulgences par l'Église. Il est vrai qu'il condamna " les profits illicites „ dans l'administration des indulgences. Mais on voit combien cette défense est vague et peu précise; elle ne fut d'ailleurs protégée par aucun anathème ni autre peine quelconque. Personne, par conséquent, ne s'en soucia; et surtout en Espagne, la vente des indulgences continua après le concile, comme elle avait existé avant. On l'y appelait la Cruzada parce qu'on prétendait que l'argent ainsi gagné était destiné au combat contre les infidèles. Mais en réalité, il servait à des fins fort séculières.

Ce qui avait aussi une importance capitale, c'était la circonstance que le concile avait confié au pape

seul le droit d'expliquer les décrets du synode (sess. XXV, Varia decreta). Pie IV, naturellement, s'empressa de s'assurer ce privilège. Il dit, dans la bulle *Benedictus Deus*, du 26 janvier 1564 : " Nous défendons aux prélats, sous peine d'exclusion de leur église, aux autres sous peine d'excommunication, que nul n'ose publier, sans notre autorisation, de quelque manière que ce soit, des commentaires, gloses, annotations ou scolies ou autre genre d'interprétations sur les décrets de ce concile, ni ne statue rien, sous quelque prétexte que ce soit, même sous celui de corroborer ou d'exécuter d'autant mieux les décrets. Car nous nous réservons les difficultés et controverses qui pourraient naître des décrets précités, pour les expliquer et en décider, comme le saint synode l'a ordonné lui-même. " Il est clair que, du moment où quelqu'un se serait appuyé sur un décret du concile de Trente pour attaquer ou invalider une résolution du pape, celui-ci aurait pu lui répondre : " Mais c'est moi seul qui ait à expliquer les décrets de Trente, et je les comprends et explique de la manière dont j'ai agi, et malheur à celui qui ne s'y soumet pas ". Par cela même, l'œuvre tout entière du concile était placée, au fond, sous le bon plaisir du souverain pontife.

Les liens de la hiérarchie étaient donc resserrés dans toute l'organisation catholique. Et tous les fils se réunissaient en dernière instance entre les mains du pape qui, ayant perdu quelques-unes de ses sources de revenus, secondaires du reste et de peu d'importance, se voyait en revanche beaucoup plus, que depuis trois siècles et demi, le véritable maître de l'Église. Un esprit d'autorité d'un côté, de subordination de l'autre, devait remplir cet

immense édifice. Il est vrai que les successeurs de Pie IV furent des papes convaincus, religieux, de mœurs austères, donnant le bon exemple à l'Église et renforçant, par leur influence morale légitime, leur influence hiérarchique et disciplinaire. La conduite personnelle, irréprochable et sévère, des papes et de leur entourage produisit une impression profonde sur les catholiques; elle les gagna de plus en plus à la cause de Rome et les encouragea dans la lutte contre les hérétiques. Le concile de Trente a changé ainsi la papauté elle-même à son profit et au profit de la communauté catholique.

L'Église entière prit un autre aspect; elle fut réellement réformée par le concile de Trente. La plus importante de toutes ses mesures fut certainement la création des séminaires épiscopaux (sess. XXIII, de Ref. c. 18). Toute église cathédrale, dans la proportion de ses revenus et de l'étendue du diocèse, était tenue d'élever un certain nombre de jeunes gens de la ville ou de la province dans un séminaire, pour les former aux fonctions ecclésiastiques. Le décret disait expressément qu'il fallait les prendre jeunes encore, pour les accoutumer à fuir les voluptés du monde, avant que l'habitude des vices n'eût pris possession de l'homme entier. Cette institution avait donc surtout un but disciplinaire et moral. Les pauvres y étaient reçus de préférence et gratuitement; les riches qui voulaient y entrer, devaient payer. On donnait immédiatement aux élèves la tonsure et les vêtements cléricaux. Si le séminaire ne pouvait être défrayé autrement, on prélevait une certaine somme sur tous les bénéfices ecclésiastiques et les monastères, à commencer par la mense épiscopale. Dans les

vastes diocèses, on devait fonder plusieurs séminaires, mais dépendant tous du séminaire de la cathédrale. — Eh bien, si l'Église catholique actuelle surpasse de beaucoup en doctrine, en dignité, en morale et en influence sur les masses, l'Église des XIIIe, XIVe et XVe siècles, le mérite en est, pour la plus grande partie, à ces pépinières de prêtres. D'un autre côté, on ne saurait nier que tout esprit d'indépendance chez les jeunes ecclésiastiques ne fût étouffé par la discipline claustrale des séminaires. Cette éducation les séparait, dès l'âge de douze ans, de tout commmerce et de toute communauté d'idées avec la société civile, et fermait leurs cœurs et leurs esprits à toute autre influence que celle de leurs supérieurs religieux. La stabilité, l'intolérance, le sacrifice de toute volonté propre, l'obéissance aveugle à l'égard de leurs chefs, l'indifférence envers les exigences de l'époque où ils vivaient, envers la patrie et ses intérêts — voilà sans doute de graves conséquences de l'institution des séminaires. Mais est-ce que la contre-réforme catholique du XVIe siècle voulait faire du prêtre autre chose que l'instrument aveugle du pouvoir central de l'Église?

Les réformateurs protestants avaient manifesté un grand zèle pour l'enseignement, qui les avait puissamment servis dans la propagation de leurs idées. Les jésuites les avaient déjà imités sous ce rapport. Le concile reconnut, lui aussi, l'importance que l'éducation de la jeunesse, et surtout celle du clergé, devait avoir pour maintenir le catholicisme au même niveau que celui de la religion nouvelle. En conséquence, il ne se contenta pas de la création des séminaires, il ordonna en outre (sess. VI

de Ref. c. 1) que dans toutes les métropoles épiscopales et même auprès des églises cathédrales, si elles en avaient les moyens, on établît des chaires de théologie et d'arts libéraux. L'Écriture sainte devait être enseignée de même dans les couvents, sous la haute surveillance de l'évêque diocésain. Le concile exhorta aussi les princes temporels à fonder des facultés de théologie dans leurs universités. On voulait donner de cette manière au catholicisme les armes intellectuelles, indispensables pour combattre avec avantage l'hérésie, supérieure jusqu'alors en érudition et en mérite littéraire.

Si les séminaires devaient servir à élever un clergé moral et docte, le concile ne se fit pas faute de donner, en vue de l'enseignement des laïques, des prescriptions sévères aux prêtres tant séculiers que réguliers. Il insista fortement sur les devoirs des curés, en leur ordonnant de résider constamment dans leur paroisse, d'enseigner aux enfants les éléments de la foi et de l'obéissance, d'avoir un soin paternel des pauvres et des malheureux, de prêcher eux-mêmes régulièrement. Il attacha avec raison une importance capitale à la prédication. Tous les prélats étaient astreints à cette obligation aussi bien que les curés, et ne pouvaient se faire suppléer qu'en cas d'empêchement canonique, par des hommes capables. Dans chaque église il fallait un sermon au moins tous les dimanches et fêtes solennelles. Les prédicateurs étaient soumis à la surveillance sévère de l'évêque (sess. VI de Ref. c. 2). Or, ces décrets, il faut le reconnaître, ont grandement contribué à retenir dans la foi de leurs pères les populations encore catholiques et à combattre l'influence des prédicateurs protestants.

Les curés illettrés ou incapables (sess. XXI de Ref. c. 6) devaient être privés par l'évêque d'une partie de leurs revenus, qui seraient affectés à payer un coadjuteur ou vicaire pour les remplacer, sans appel ou exemption admissibles. Les curés qui menaient une vie scandaleuse seraient d'abord admonestés, puis punis, et s'ils persévéraient dans leur mauvaise conduite, privés de leurs bénéfices par l'évêque, sans qu'ils pussent en appeler de son jugement. Mesures sévères qui ne laissèrent pas de porter des fruits excellents, toujours à la condition, il est vrai, d'augmenter l'asservissement du clergé inférieur, sous la domination des évêques et, en dernier lieu, de la curie romaine.

Les monastères n'échappèrent pas non plus à cette réorganisation générale de l'Église (sess. XXV de Regularibus et monialibus). Il fut défendu aux moines de quitter leur couvent ou l'habit de leur ordre sans la permission écrite du supérieur. Il furent rappelés à la stricte observance de leurs vœux et règles. Le mobilier du couvent dut répondre, par sa simplicité, à l'état de pauvreté qu'ils professaient. Si leurs supérieurs se relâchaient, la surveillance devait être exercée par l'évêque diocésain. La clôture des religieuses dut être conservée ou rétablie sous les peines les plus sévères et, si cela était nécessaire, à l'aide du bras séculier.

Telle est la grande œuvre de réforme du concile de Trente. De lui date une époque nouvelle pour l'Église catholique. Il l'a rempli derechef d'un esprit vraiment religieux et enthousiaste, d'un dévouement sans bornes, d'une haute moralité, d'une ferme confiance dans sa propre perfection et dans le succès de sa cause. Les

anciens abus se perdent de plus en plus, et les populations auxquelles le nom de prêtre même avait été odieux, commencent à voir en lui leur guide spirituel. A la propagande protestante on oppose la propagande catholique, souvent brutale, cruelle, sanglante, mais animée d'une ferme conviction et d'un enthousiasme réel. Les mœurs du clergé deviennent bien meilleures, bien plus sévères. Il regagne ainsi l'estime, l'affection, la confiance du peuple. Il devient le conseiller, l'ami, le confident des pauvres et des simples d'esprit, et acquiert sur eux une influence illimitée. Le combat contre l'hérésie envahissante a amélioré et relevé le clergé catholique. L'Église elle-même a reçu une grande et salutaire impulsion par suite de la réforme luthérienne. Sans elle, jamais le clergé n'aurait reconquis le terrain qu'il avait perdu depuis deux siècles dans les âmes.

Tout le monde reconnaît désormasis que, pour les catholiques, le salut est dans l'unité, dans la soumission à la grande direction centrale qui réside à Rome. L'inquisition est rétablie aussi en dehors de l'Espagne, les fidèles sont assujettis à une discipline ecclésiastique bien plus rigoureuse, toute liberté dans les opinions ou même dans les cérémonies religieuses est défendue et supprimée. Mais cette résurrection est toute autocratique. Elle eut pour conséquence une plus grande et plus forte concentration des catholiques, au profit de la puissance pontificale, et une recrudescence des passions religieuses. Pendant le XV[e] siècle, l'intérêt s'était porté plutôt vers l'érudition, vers la connaissance des langues et des arts anciens, vers l'humanisme. Le monde instruit, les classes

supérieures de la société s'étaient détachées de la religion. Les papes eux-mêmes n'avaient plus eu de foi dans le christianisme. Tout cela était bien changé maintenant! Ce qu'Érasme et tant d'autres humanistes avaient craint, ce pourquoi ils s'étaient déclarés à la fin contre Luther, était arrivé : pour cent cinquante ans, les sciences furent réléguées au second plan, l'intérêt se porta vers les questions religieuses ou plutôt confessionnelles; les guerres de religion divisèrent et ensanglantèrent l'Europe sur mille champs de bataille. Au principe du protestantisme, à la liberté individuelle, l'Église catholique opposait le principe de l'autorité universelle : principe très fort, principe formidable, sous la bannière duquel le catholicisme remporta, pendant un siècle entier, des succès importants sur ses adversaires divisés et même hostiles les uns aux autres.

Toutes ces tendances avaient été indiquées d'abord par les jésuites, mais elles furent réalisées pour l'Eglise entière par le concile de Trente. On a eu raison de dire que l'œuvre du concile était sortie du nouvel Ordre de Jésus. Mais cette uniformité dans la servitude créée et réalisée dans le catholicisme par la contre-réformation de Trente, ne pourra jamais subjuguer le monde moderne. L'Église aura à soutenir une lutte de plus en plus difficile contre l'esprit de notre époque, qui tend justement vers la liberté et l'indépendance personnelles. Malgré son influence sur une partie des masses populaires, le catholicisme perd évidemment de terrain. Au sein des grandes nations catholiques, la dissolution prend des proportions énormes, menaçantes pour l'Église : en France, en Italie, en Belgique, même en

Espagne. Il ne domine plus les populations que dans les provinces appartenant à des pays où la majorité est d'une autre religion : en Irlande, dans quelques parties de l'Allemagne, en Pologne. C'est par la lutte même qu'il y est resté vivace. Partout ailleurs, il décline devant ce souffle de liberté intellectuelle qui parcourt le monde civilisé et qui promet de le conquérir pour toujours.



